This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Fr 18.19

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876 Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

REVUE D'AQUITAINE

Agen, Impr. et Lith. de Prosper Noubel, rue Saint Antoine.

REVUE
D'AQUITAINE

JOURNAL HISTORIQUE

DE GUIENNE, GASCOGNE, BÉARN, NAVARRE, Etc.

Ce Recueil paraît, tous les mois, en Brochure de 60 pag. in-8°.

UN AN : **15f.** — SIX MOIS : **8f 50c.**

DIRECTEUR : J. NOULENS.

Neuvième année — Tome IX

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, A CONDOM,

Boulevard de Gèle.

1865

Fr 18.19

HARVARD COLLEGE
MAY 28 1920
LIBRARY

F. C. Lowell fund

DE LA QUESTION

DE L'EMPLACEMENT D'UXELLODUNUM.

Après une lutte digne d'une éternelle admiration, les divers peuples de la Gaule courbaient successivement la tête sous le joug des Romains, et la tâche de Jules César semblait enfin terminée, quand l'héroïsme d'une poignée d'hommes vint retarder encore le jour des funérailles de l'indépendance nationale. Les habitants d'Uxellodunum, ville située sur le territoire des Cadurques (représenté par l'ancien Quercy), préférèrent les glorieux dangers de la résistance à la déshonorante sécurité de la servitude. Se groupant autour d'un des plus vaillants lieutenants de Vercingétorix, autour de leur concitoyen Luctère, ils résolurent de faire un dernier rempart de leurs corps à la liberté de leur patrie. Le courage de l'exécution répondit à la grandeur du projet. Les Cadurques enfermés dans Uxellodunum bravèrent longtemps tous les efforts des légions et toutes les tortures de la soif (1). Leur attitude fut constamment si noble et si fière qu'elle mérita les éloges de leurs ennemis eux-mêmes, et on peut dire d'eux, par allusion à la terreur superstitieuse qui les saisit quand ils virent tarir la source sacrée en laquelle étaient placées toutes leurs espérances, qu'ils se

(1) Cum pertinaciter resisterent oppidani, et jam magnâ parte suorum siti amissâ (*de Bello gallico*, liber VIII, caput XLIII.)

rendirent parce qu'ils se crurent abandonnés par les dieux plutôt que vaincus par les hommes (1).

Malheureusement les historiens qui nous ont conservé le récit du siége d'Uxellodunum n'indiquent point la position qu'occupait cette ville dans le pays des Cadurques. Ni le continuateur (2) des *Commentaires*, ni Paul Orose n'ont pris même la précaution de nommer la rivière qui coulait autour de l'Oppidum, et ce silence est d'autant plus regrettable, que ce sont là les seuls auteurs de l'antiquité qui aient consacré quelques lignes à la description d'Uxellodunum (3); car il ne faut point citer Frontin, qui se borne à résumer en un passage insignifiant de ses *Stratagèmes* (livre III, chap. 7), la dramatique narration d'Aulus Hirtius (4). C'est donc à l'aide de

(1) Ut id non hominum consilio, sed deorum voluntate factum putarent (ibidem.)

(2) Je dis le continuateur avec la grande majorité des savants; mais je dois mentionner ici l'opinion qui attribue à César lui-même la paternité de cette partie des *Commentaires*. Cette opinion a naguère été soutenue par M. le capitaine Masquelez, bibliothécaire à l'Ecole impériale militaire de Saint-Cyr, dans une note de sa remarquable *Etude sur la castramétation des Romains* (p. 343 du tome XLIIIe du *Spectateur militaire*, livraison du 15 septembre 1863.) L'argumentation de M. Masquelez ne m'a pas convaincu. Rendons à César ce qui est à César, je le veux bien, mais ne lui donnons pas ce qui ne saurait lui appartenir.

(3) On ne peut trop déplorer le silence absolu que Plutarque et surtout que l'exact Dion Cassius gardent sur le siége d'Uxellodunum. Suétone, dans un ouvrage qui n'est point venu jusqu'à nous, avait raconté cet évènement, et son récit est reproduit en abrégé dans le livre d'Orose : *Historiarum adversus paganos libri* VII, c. XII, L. VI.

(4) J'ai sous les yeux une édition du texte latin des *Commentaires* ad usum juventutis, imprimée à Tours, 1836, chez Mame et Cie, et je lis à la page 196 : « Liber octavus Aulo Hirtio Pansa. » L'éditeur a fait d'Aulus Hirtius et de son collègue dans le consulat, Caius Vibius Pansa, un seul et même personnage. J'ai retrouvé, non sans un profond étonnement, cette plaisante méprise dans bon nombre de doctes ouvrages, notamment dans le tome Ier, p. 352, de la *Géographie ancienne historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine*, par M. Walckenaër, mort, comme on sait, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, et dans le tome IX de la *Nouvelle biographie générale*, colonne 466, note 2, article *Jules César*, par M. le d^r^ Hœfer, directeur de cette grande publication.

renseignements fort vagues et fort incomplets que l'on a essayé de résoudre un des problèmes les plus ardus que soulève la lecture des auteurs anciens. Faut-il s'étonner de l'incertitude qui plane encore, après trois siècles de recherches, sur le nom actuel du lieu qui fut le témoin du sublime dévouement de l'audacieux (1) Luctère et de ses soldats ?

J'en avertis mon lecteur, — je dis lecteur au singulier avec intention et par prudence, — je n'ai point la prétention de faire cesser cette incertitude, je voudrais seulement réunir ici quelques remarques qui pourraient n'être pas toutes inutiles à celui que n'effraiera pas l'étude de l'épineuse question de l'emplacement d'Uxellodunum. Si l'on ne trouve pas dans ces pages le mot de l'énigme, on y trouvera du moins l'histoire complétement présentée, pour la première fois, des tentatives qui ont été faites pour le deviner.

On a revendiqué pour un assez grand nombre de lieux, la gloire d'avoir été le théâtre du suprême combat que livrèrent aux maîtres du monde les défenseurs de la nationalité celtique.

Ceux de ces lieux qui se trouvent non seulement en dehors des limites du pays des Cadurques, mais encore à une distance plus ou moins considérable de ces mêmes limites, doivent être tout d'abord et à tout jamais écartés de la discussion : tels sont Issoudun (2), l'ancien Auxellodu-

(1) Summæ hominem audaciæ (*de Bello gallico*, liber VII, cap. v.) Je constate avec tristesse que le nom du Gaulois qui a mérité de César cette glorieuse injure, est absent de toutes nos *Biographies*.

(2) Le nom d'Issoudun a été prononcé, pour la première fois, dans la controverse relative à l'emplacement d'Uxellodunum, par François du Jon ou Junius, dont le grand-père était seigneur de la Boffardinière, près d'Issoudun. M. Cham-

num, qui appartient au département de l'Indre, et Uzerche (1), qui appartient au département de la Corrèze.

D'autres lieux qui sont, il est vrai, dans le Quercy, mais qui ne réunissent aucunement les conditions exigées, sont pareillement mis hors de concours, par exemple, Puy-l'Evêque, dans l'arrondissement de Cahors, et Carennac, petit bourg, dans l'arrondissement de Gourdon, auquel doit suffire l'illustration que jette sur son nom le souvenir de Fénelon, longtemps abbé de Carennac (2).

La description d'Uxellodunum, tracée par Aulus Hirtius et par Orose, a paru pouvoir s'appliquer à la capitale du Quercy, laquelle n'a guère plus de droits que Puy-l'Évêque et Carennac à l'honneur d'être prise pour le fameux Oppidum, et plus sérieusement à Luzech (arrondissement de Cahors), à Capdenac (arrondissement de Figeac) et au Puy d'Ussolud (arrondissement de Gourdon).

Ce fut Nicolas Samson (3), auquel d'Anville donne cet

pollion-Figeac s'est trompé quand il a dit (*Nouvelles recherches sur la ville gauloise d'Uxellodunum*, 1820) que « Fr. Junius, cité par Ortelius (*index géo-« graphicus*, 1596, in-f°), est pour le Puy-d'Issolu, près de Martel en Quercy. » Voici les propres expressions d'Ortelius : « Francisco Junio Ysoldum est. » Je remarque, en passant, que le titre de l'ouvrage d'Ortelius (Abraham Œrtel ou Ortell) n'est point *Index geographicus*, mais bien *Thesaurus geographicus*. Anvers, 1596, in-f°.) M. Al. du Mège a reproduit l'erreur de M. Champollion-Figeac dans les *notes et additions* du tome Ier, p. 159 de son édition de l'*Histoire générale du Languedoc*, et aussi M. Bial, *Uxellodunum*, 1859, p. 4.

(1) La candidature d'Uzerche a été soutenue par M. Combet dans ses *Recherches topographiques sur la ville d'Uxellodunum*, mémoire manuscrit qui a été adressé à la Commission chargée de préparer la carte des Gaules. La Commission a pensé que « il a fallu bien de la bonne volonté pour imaginer que « cette localité pût représenter Uxellodunum. »

(2) L'abbé Augier, dans une lettre insérée au *Mercure de France* de juin 1725, dit (p. 1541), au sujet de Carennac, que « ce n'est pas la peine de réfuter les « raisons qu'on allègue, tant elles sont faibles. »

(3) J'écris ainsi ce nom avec les imprimeurs des « *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule, tirées des Commentaires de César*, » par le sieur Samson d'Abbeville, géographe du roi. On écrit généralement Sanson. De l'orthographe

éloge qu'il défricha le premier dans toute l'étendue de la Gaule un champ presque inculte avant lui (Préface de la *Notice de l'ancienne Gaule*, 1760, page XIV), qui établit, en 1627, dans sa *carte de l'ancienne Gaule*, Uxellodunum à Cahors. Ce savant n'avait que vingt-sept ans quand, au mépris formel des textes anciens, il identifia la capitale des Cadurques, Divona, avec Uxellodunum, et on serait tenté de mettre sur le compte de sa jeunesse une aussi grotesque erreur, si, en 1655, dans ses *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule*, en tête de la traduction des *Commentaires*, par Perrot d'Ablancourt, il n'avait renouvelé cette hérésie géographique. En dépit des objections qui lui avaient été adressées par le P. Labbe, son implacable adversaire (1), Samson déclare avec une assurance digne de la force invincible de son illustre homonyme, qu'il n'est pas croyable « qu'il se puisse rencontrer une personne, pour « peu d'étude et de jugement qu'elle ait, qui ne con- « fesse » que Cahors soit Uxellodunum. A ce compte, les personnes d'étude et de jugement seraient bien rares, car malgré le soin que prit le géographe du roi de disposer ses preuves en douze sections, j'allais dire en douze escadrons, son opinion fut repoussée de toutes parts. Il

que j'adopte se rapproche l'orthographe du nom d'un des aïeux du célèbre géographe dans un document du XIVe siècle que j'ai trouvé p. 247 du tome III de la *Collection Bréquigny* : Lettres d'Edouard III, roi d'Angleterre, par lesquelles il donne à Richard Vincent, chapelain, la prébende ci-devant possédée par Guillaume *Sampson* dans l'église de Saint-Wulfran d'Abbeville, 18 juin 1365.

(1) Le P. Labbe attaque Samson dans presque toutes les pages du *Pharus Galliæ antiquæ*, Moulins, 1644, ouvrage confus, embrouillé, et dont le titre est déjà une grosse erreur. Samson riposta de son mieux en vingt endroits des *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule;* il annonce même, à l'article Uxellodunum, qu'il publiera un ouvrage exclusivement destiné à battre en brèche les assertions de ce « bon père, » ouvrage intitulé : *Vérités géographiques opposées aux prétendues centuries du P. Labbe*. Soit dans le *Pharus* soit dans les *Tableaux méthodiques de la géographie royale* (1646), la critique à laquelle se livre celui que Samson appelle *bon* père, par antiphrase, sans doute, est trop souvent indigne de lui.

nous apprend lui-même qu'un homme instruit (cet homme instruit devait s'appeler légion !) avait prétendu ne pouvoir pas croire que cette opinion pût être appuyée d'aucune raison.

Mais Samson ne se déconcerte pas, et il maintient envers et contre tous que « l'ancienne assiette de Cahors « répond en tout et partout avec toutes les particularités « et circonstances que César remarque à Uxellodunum » Lebret, (*Histoire de la ville de Montauban*, 1668, in-4°, p. 13), interprète très-bien le sentiment général de ses contemporains dans ce passage sur Uxellodunum : « Le « géographe Samson, qui s'y est également trompé, a « voulu que ce fût l'ancien Cahors, ce qu'il a dit d'une ma- « nière à surprendre beaucoup de gens. » Quelques années plus tard, Adrien de Valois (*Notitia Galliarum*, 1675, p. III) combattit de telle façon le sentiment de Samson, qu'il devint désormais inutile de s'en occuper (1). Pourtant, M. de La Montre, professeur de mathématiques et de philosophie au collége de Cahors, jugea à propos de rétorquer de nouveau les douze arguments rangés par Samson en ordre de bataille, ce qu'il fit dans une dissertation spéciale insérée au *Journal des Savants* du lundi 24 mars 1698, pages 134 et suivantes, sous ce titre : *Parallèle de la situation de l'ancienne ville de Cahors et*

(1) Adrien de Valois débute par une ironie : « Samson geographus regius multùm sudat, ut nobis persuadeat, etc. » et il termine par une autre ironie : « Qui error pluribus refelli non meretur. » Il est bien regrettable qu'un géographe aussi prodigieusement érudit qu'Adrien de Valois n'ait pas fait connaître sa propre opinion sur l'emplacement d'Uxellodunum. S'il était permis de penser que l'ordre dans lequel il nomme les lieux désigne la préférence qu'il accorde à l'un d'entre eux, je rappellerais que le Puy-d'Ussolud est en tête de l'énumération. Je ne sais si M. de Caylus a eu des motifs plus sérieux que celui-là pour assurer qu'Adrien de Valois a fixé Uxellodunum au Puy-d'Ussolud (*Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques*, etc.; tome V, 1762.

de celle d'Uxellodunum (1). Malgré ces réfutations vraiment écrasantes, quelques éditeurs des *Commentaires* eurent l'impardonnable négligence, en plein XVIIIe siècle, de mettre, à la fin du volume, le nom de Cahors en regard du nom d'Uxellodunum. J'ai été affligé de voir cette grossière bévue déshonorer l'édition des *Commentaires*, publiée par Barbou, 1755 (2). Mais je dois reconnaître que, dans une édition subséquente, celle de 1763, Barbou, mieux avisé, inscrivit à côté du nom d'Uxellodunum le mot : incertum, et ajouta timidement : quibusdam, Cahors. Depuis cette époque, nulle part que je sache, on n'a songé à établir Uxellodunum là où s'élevait incontestablement Divona, c'est-à-dire à mettre l'une sur l'autre deux villes celtiques (3).

La petite ville de Luzech, chef-lieu de canton du département du Lot, à seize kilomètres de Cahors, était déjà considérée, il y a 264 ans, comme occupant l'endroit

(1) M. de la Montre ne décide point en quel lieu de la province du Quercy Uxellodunum était situé ; il promet de revenir sur ce sujet ; mais je n'ai rien trouvé dans la collection du *Journal des Savants* qui prouve qu'il ait tenu parole. Il fut probablement absorbé par ses recherches sur la réfraction, recherches dont il consigna, la même année, les résultats dans divers articles du même journal.

(2) Cette édition contient, entre autres bonnes choses, une dissertation de Henri Dodwell sur le 8e livre des *Commentaires*, dont le docte critique croit qu'Hirtius est bien plutôt l'auteur qu'Oppius, et un catalogue très-complet des éditions des *Commentaires* jusqu'à la présente édition qui est la 83e.

(3) J'oubliais que dans le *Dictionnaire général de biographie et d'histoire*, de MM. Charles Dezobry et Th. Bachelet, 1857, on lit au mot Uxellodunum : « On n'en connaît pas bien la position ; les opinions se partagent entre *Cahors*, « Uzerche et Capdenac. » Nommer Cahors, dont la cause n'a pas un partisan parmi les dix mille habitants de cette ville ; nommer Uzerche où, seul, l'infortuné M. Combet a eu le courage de transporter Uxellodunum en franchissant la ligne de démarcation tracée entre le Quercy et le Limousin ; enfin, nommer Capdenac, que l'on s'accorde maintenant à regarder, on va le voir tout à l'heure, comme un lieu tout différent d'Uxellodunum, et ne pas nommer Luzech et le Puy-d'Ussolud, localités entre lesquelles se partage le monde savant, c'est, ce me semble, abuser de la permission que l'on a de mal parler de ce qu'on ne sait point.

immortalisé par l'héroïsme de Luctère et de ses soldats, car c'est en 1600 que Jacques de Malleville, sieur de Cazals, rédigea (il nous l'apprend lui-même) une chronique du Quercy (1) où Luzech est pris pour Uxellodunum, à cause surtout de l'analogie prétendue des deux noms. Ce fut aussi cette analogie qu'invoqua principalement en faveur de sa thèse, plus de cent ans plus tard, un autre défenseur de Luzech, l'abbé Augier, curé de Sauveterre, en Agenais. Cet abbé, dans sa lettre (*Mercure de France*, p. 1775) sur un sujet qui, dit-il, « a donné « bien de la peine aux savants, et qui n'a jamais été bien « éclairci, » cherche avec candeur à démontrer l'existence de certains rapports entre le nom d'Uxellodunum et le nom de Luzech. « On voit, finit-il par s'écrier, que « d'Uxellodunum on a fait Luzex (2). » Et comme s'il craignait pourtant que tout le monde ne vit pas dans le mot Luzex un fils du mot Uxellodunum, fils qui aurait bien peu ressemblé à son père, il ajoute prudemment : « Il y a bien des mots dans le langage vulgaire qui sont « plus corrompus. Cette étymologie est sans comparaison « plus vraisemblable que celle que plusieurs auteurs se « sont imaginés au sujet de Capdenac, assurant que ce « mot vient de ce que les Romains coupèrent le nez aux « habitants (3). » L'étymologie proposée par l'abbé

(1) Cette chronique manuscrite intitulée : *Esbats de Malleville sur le pays du Quercy*, a été trouvée, en 1806, dans la bibliothèque de la ville de Grenoble, par M. Champollion-Figeac. Une copie qui en fut faite par les soins de ce savant pour son ami M. Lacoste, proviseur du lycée de Cahors, a passé, avec les manuscrits de ce dernier, dans la bibliothèque du chef-lieu du département du Lot.

(2) L'abbé de Vayrac (*Mercure de France* d'août 1725) a cru devoir soutenir que son adversaire « altère si fort ce nom, pour le faire cadrer avec Uxello- « dunum, qu'il le rend presque méconnaissable. »

(3) On trouve cette bouffonne étymologie dans les « lettres du roi Charles VI, « par lesquelles il confirme les lettres du roi Jean et celles du roi Philippe-le-Long,

Augier est, je l'avoue, moins mauvaise que celle de Capdenac, ce qui ne l'empêche pas d'être fort mauvaise encore. Les autres arguments du curé de Sauveterre ne sont pas moins puérils, et cependant ce n'était point le temps qui lui avait manqué pour se préparer à la lutte, puisqu'il a soin de nous dire : « Il y a environ vingt-cinq ans « que j'eus cette pensée. »

Il est vrai que cette dernière assertion serait loin d'être exacte, d'après une lettre qui parut dans le *Mercure de France* de février 1726, lettre dont le signataire, M. Lafage de Mostolac, archiprêtre de Luzech, accuse son perfide confrère de lui avoir pris ses idées sur l'emplacement d'Uxellodunum (1). J'ignore jusqu'à quel point les virulentes réclamations de l'abbé Lafage sont fondées, mais ce que je sais c'est que, si un larcin a été commis, les

« y contenues, portant confirmation des priviléges accordés aux habitants de la « ville de Capdenac, qui consistent en l'exemption de toute sorte de tailles et « impositions, etc.; dans lesquelles lettres du roi Philippe-le-Long il est exposé « que ladite ville de Capdenac était anciennement inexpugnable et la plus « forte qui fût jusqu'à Lyon, étant pour cela nommée Vice-Lugdunum; qu'elle « avait résisté aux légions et à divers siéges de Cœsar; qu'elle ne s'était ren- « due qu'après avoir été privée des eaux, etc.; que ses habitants furent mis « au fil de l'épée ou eurent *les nez coupés*, ce qui donna lieu au changement du « nom de Vice-Lugdunum en celui de Capdenac, lequel lui fut aussi donné à « cause de la figure du lieu qui a la forme de la tête d'un navire... » Ces lettres, dont j'emprunte à Doat l'analyse, appartiennent au 125e volume du Recueil qui porte, à la Bibliothèque Impériale, le nom de ce président de la Chambre des comptes de Navarre. MM. le général Creuly et Alfred Jacobs (*Examen historique et topographique des lieux proposés pour représenter Uxellodunum*, 1860, p. 16.) s'étonnent de ce que M. Champollion-Figeac « qui a déployé dans « son Mémoire un très-grand luxe de citations et d'indications bibliographiques, « ait négligé de nous dire de quel Recueil il a tiré cette pièce, et si elle y est im- « primée ou manuscrite. » Leur étonnement cessera quand ils sauront que M. Champollion n'avait pas reproduit le texte de cette pièce dans toute sa pureté, et qu'il ne voulait pas voir comparer son infidèle copie avec l'original.

(1) M. Bial (*Uxellodunum*, p. 4) a eu le tort de dire : « *Deux curés du* « *Quercy*, Augier et Lafage de Mostolac, se disputèrent la priorité de l'attribu- « tion d'Uxellodunum au bourg de Luzech sur le Lot. » Jamais Sauveterre n'a fait partie du Quercy, et le curé Augier, dont la paroisse est dans le canton de Fumel, appartenait à l'Agenais. MM. le général Creuly et Alfred Jacobs (p. 28 de leur *Examen historique et topographique*) ont commis la même erreur que M. Bial.

idées dérobées valaient si peu de chose que le délit n'offre aucune gravité et qu'il faudrait, en bonne justice, s'écrier, comme dans la si jolie épigramme de Lebrun : « Que je plains le voleur! »

Quoi qu'il en soit, Lefranc de Pompignan sembla trouver fort admissible, quelques années plus tard, la conjecture de M. Lafage de Mostolac dans une lettre (1) adressée par lui, en 1745, aux membres de l'Académie étrusque de Cortone (2), lettre qui roule sur les antiquités du Quercy, *de antiquitatibus Cadurcorum.*

De nos jours, la cause de Luzech, après avoir été assez faiblement plaidée par M. Wilgrin de Taillefer (*Antiquités de Vésone*, 2 vol. in-4°, 1821-1826), paraissait à jamais abandonnée, quand la dissertation de MM. Creuly et Jacobs est venue tout à coup la ressusciter. J'examinerai cette importante dissertation après avoir mené jusqu'à notre temps l'histoire de la question de l'emplacement d'Uxellodunum, en ce qui regarde Capdenac et le Puy-d'Ussolud.

(1) Page 303 du 1er volume de ses *Œuvres diverses*, 3e édition, 1753. Le Franc de Pompignan dit que l'abbé Lafage s'est servi d'arguments non méprisables, argumentis nequaquàm spernendis. Il nous apprend que Luzech est tout près de sa terre de Cayx (sur le Lot, non loin de Cahors), et il paraît tout fier d'avoir dans son voisinage un lieu aussi célèbre que l'oppidum d'Uxellodunum. Le propriétaire de Cayx ne pouvait pas dire comme l'abbé Augier : « Mon témoignage « est d'autant moins suspect, que je ne suis pas du lieu ni de son voi- « sinage. »

(2) Le Franc de Pompignan devait son titre d'academiæ etruscæ Cortonensis socius, à son ami Venuti, né à Cortone, et dont il traduisit en français la *Dissertation sur le nectar et l'ambroisie*, comme Venuti traduisit en italien sa tragédie de *Didon*. Les traductions réciproques entretiennent l'amitié. — On sait que Venuti, chargé par le chapitre de Saint-Jean-de-Latran à Rome, de l'administration des revenus de l'abbaye de Clairac, donnée à ce chapitre par Henri IV, devint l'ami de Montesquieu (qui avait épousé à Clairac Mlle de Lartigue), et fut nommé membre de l'Académie de Bordeaux. On sait encore qu'on lui doit une bonne *dissertation sur les anciennes monnaies de la ville de Bordeaux*, 1754.

M. Champollion-Figeac (*Nouvelles recherches sur la ville gauloise d'Uxellodunum*. Paris, 1820; in-4°) a donné une longue et pourtant incomplète liste des érudits qui ont pensé que Capdenac n'est autre qu'Uxellodunum. Le premier nom qu'il inscrit est celui de Michel Vascosan, un des plus célèbres imprimeurs du XVIe siècle, qui publia, en 1543, une édition in-folio des *Commentaires* de Jules César (1). Personne n'avait encore à cette époque élevé la voix en faveur de Luzech ou du Puy-d'Ussolud, et les partisans de Capdenac n'ont pas manqué de se prévaloir de ce frivole avantage, réclamant pour ce lieu les droits du premier occupant. M. Champollion-Figeac cite ensuite l'édition des *Commentaires*, de Lausanne, 1571. Mais, immédiatement après le témoignage de Vascosan, aurait dû être rappelé le témoignage bien autrement considérable de Charles Estienne qui, dans son *Dictionarium historicum geographicum, poeticum*, 1553, dit, à l'article Uxellodunum : « Vulgò Cadenac en Quercy. » Si M. Champollion-Figeac a commis ici un péché d'omission, il a eu, je le crains bien, un tort tout différent en transformant le commentateur Marlian en un auxiliaire de Vascosan. J'ai eu entre les mains deux éditions de Jules César, publiées à Lyon, l'une en 1565, in-8°, l'autre en 1574, in-folio, enrichies du copieux Index de Marlian (*Index populorum ac locorum*, Raymundo Marliano autore), et il m'a été impossible d'y voir autre chose que cette simple ligne : « Uxellodunum oppidum in finibus

(1) J'ai eu la curiosité de consulter quelques éditions antérieures à celle-là, notamment celle de Jocundus Veronensis, in-8°, Paris, 1528 ; celle de Gryphius, in-8°, Lyon, 1531, et je n'y ai rien vu de particulier sur Uxellodunum, si ce n'est une gravure qui annonce tout à fait l'enfance de l'art et qui, à peu près la même dans les deux éditions, représente ou, du moins, est censée représenter une ville assiégée. J'ai retrouvé cette curieuse gravure dans l'édition des *Commentaires* de Jacobus Strada Mantuanus, in-f°, Francfort, 1575.

« cadurcorum apud celtas. » Blaise de Vigenère, je le sais bien, s'exprime ainsi dans une note de sa traduction des *Commentaires* de Jules César, 1576 (1) : « Cette ville d'Uxellodunum, selon Marlian, et la plus commune opinion, est prise pour Cadenac en Quercy; » mais qui m'assure que Vigenère, dont les assertions doivent généralement paraître suspectes (2), ne s'est pas trompé en cet endroit? Et qui m'assure que M. Champollion-Figeac n'a pas eu l'imprudence de s'en rapporter à sa vaine parole? J'efface donc le nom de Marlian, et je le remplace par un nom qui n'a pas encore figuré dans la discussion, celui de Gabriel de Lurbe. Cet érudit bordelais identifie Capdenac avec Uxellodunum sans dire pourquoi, comme ont agi, du reste, tous ses devanciers, et, au lieu de fournir ses preuves, il s'amuse à arrondir des périodes et à nous montrer le Lot saluant l'ancienne ville des Cadurkes, Cadurcorum oppidum veluti ex inferiori loco salutat *(Garumna, Aurigera, Tarnis, Oldus,* etc., 1593, 1 vol. in-18). Ortelius, que dom Bouquet appelle : Vir harum rerum peritissimus (note de la page 26 du tome Ier du *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*) se contente d'employer la peu compromettante formule : « On pense qu'Uxellodunum est

(1) M. Champollion-Figeac retarde de treize années cette publication : « Blaise « de Vigenère qui, dit-il, traduisit Jules César en 1589... » M. Bias, qui a adopté l'assertion de M. Champollion sur Marlian, fait éditer les *Commentaires* par Blaise de Vigenère en 1589 et donne à sa traduction du même ouvrage la date de 1603. J'emprunte toutes les indications bibliographiques que l'on trouvera dans ces notes aux éditions mêmes qui sont l'objet de ces indications.

(2) Ai-je besoin de rappeler que ce fut Vigenère qui, dans une note de sa traduction approximative des *tableaux* de Philostrate, donna avec tant d'*aplomb* au colosse de Rhodes cette position extraordinaire qu'il garde encore de nos jours dans beaucoup trop de livres, comme si, au lieu d'avoir été imaginé par un écrivain du XVIe siècle, ce grand écart était attesté par les textes anciens les plus dignes de notre confiance? On s'étonne moins de trouver encore de nombreuses dupes d'une aussi audacieuse mystification, quand on songe que le grand Letronne lui-même a pu la laisser passer dans son excellente édition de *l'Histoire ancienne* de Rollin.

« aujourd'hui Capdenac, Uxellodunum Cadenac en Quercy
» putatur hodiè, ut prodit Vigenereus in suis annotatio-
« nibus Cœsarianis (1). »

Peut-on, après cela, voir dans Ortelius un homme qui se déclare formellement pour Capdenac? Je ne le crois pas, et il me semble plus juste de ranger le savant géographe au nombre de ceux qui, dans le doute, ont voulu rester neutres (2). M. Champollion-Figeac, qui enrôle bien malgré eux certains auteurs parmi les défenseurs de Capdenac, en a laissé échapper ici un que je lui ramène, mais qui, je me hâte de le dire, ne constitue pas pour sa petite troupe la meilleure des recrues : c'est Papire Masson (*descriptio fluminum Galliæ*, ouvrage posthume, Paris, 1618, in-12). P. Masson qui loue en commençant le travail de de Lurbe, s'approprie, en même temps que son opinion sur l'emplacement d'Uxellodunum, sa métaphore : *veluti ex inferiori loco salutat*, et il y ajoute quelques phrases de son crû qui toutes seules justifient la sévère sentence portée sur le livre tout entier par Adrien de Valois (3). Dans ces phrases embrouillées le texte d'Orose est cité comme appartenant à Eutrope, et le Puy-d'Ussolud devient le même lieu que Capdenac, quoique ces deux points soient séparés l'un de l'autre de toute la distance qui règne entre l'extrémité sud et l'extrémité nord

(1) Abrahami Ortelii Antuerpiani Thesaurus geographicus recognitus et auctus. Anvers, 1596, in-f°. La première édition avait paru à Anvers, en 1578, in-4°, sous le titre de : *Synonymia geographica*.

(2) Dans une édition des *Commentaires*, publiée à Francfort, 1606, in-4°, Studio Gothofredi jungermani Lipsiensis, édition que recommandent les notes de Claudorpius, on prête (p. 578) à Ortelius une opinion favorable au Puy-d'Ussolud.

(3) Cet habile critique dit de la description des fleuves de France (p. v de la préface de sa *Notitia galliarum*) qu'elle est confuse et pleine d'erreurs, confusa quidem et erroribus plena.

du département du Lot (1). Un auteur qui, quelques années plus tard, traita le même sujet, le P. Coulon (*les Rivières de France ou description géographique et historique du cours des fleuves et des rivières, qui arrosent les provinces du royaume de France*, Paris, 1644, p 508), se montra mieux avisé que P. Masson : « Il (le Lot) vient à Cadenat, qu'on croit être « Uxellodun, duquel parle César en ses *Commentaires*; et « il en est quelque apparence, puisqu'on y voit encore la « fontaine que ce vaillant et sage prince coupa aux assié- « gés, pour les obliger de se rendre à la soif. D'autres « pensent mieux rencontrer, disant que cette ville était « sur la montagne, près de Martel, etc. » L'ordre chronologique veut que je mentionne maintenant le jésuite Philibert Monet (2) et Pierre Duval, le neveu de Nicolas Samson, qui tous deux, d'après l'abbé de Vayrac (*Mercure de France*, d'août 1625) donnèrent la préférence à Capdenac. M. Champollion-Figeac affirme que dans le siècle suivant le comte de Caylus se prononça aussi pour Capdenac. Je lis pourtant dans le tome V du *Recueil d'Anti-*

(1) Dom Bouquet (*Historiens des Gaules et de la France*, t. Ier, note de la page 287), ne met que trois lieues entre Capdenac et le Puy-d'Ussolud. Le docte bénédictin aura été induit en erreur par Cellarius, qu'il cite souvent dans ses notes, et au sujet duquel d'Anville s'exprime ainsi (*Notice de l'ancienne Gaule*) : « Cellarius est excusable, comme étranger, de dire, en parlant du Puch d'Is- « solu, qu'il est sur le Lot et à trois lieues de Cadenac. » M. Champollion-Figeac rappelle que ces deux points sont distants l'un de l'autre de douze lieues au moins.

(2) C'est de ce père Monet que Samson s'est tant et si justement moqué dans ses *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule*, et surtout à l'article Garites, où, après avoir relevé une de ses erreurs (le père Monet avait transporté les Garites du comté de Gaure (Gers) dans le diocèse de Comminges !) il s'écria : « Ne voilà-t-il pas un grand géographe ? il n'y a qu'environ dix mille de ces « galanteries dans son traité, *Galliæ veteris recentis que geographiæ*. » Qu'il me soit permis de remarquer qu'en général les défenseurs de Capdenac, antérieurs au XIXe siècle, sont des hommes très-médiocres. De tous ceux que je viens de citer, il n'en est pas un seul qui jouisse aujourd'hui de quelque crédit dans le monde savant. Quand j'énumérerai les partisans du Puy-d'Ussolud, nous reconnaîtrons au contraire parmi eux plusieurs de ces maîtres de la science devant l'autorité desquels on s'inclinera toujours respectueusement.

quités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises, 1762, in-4°, p. 281, cette phrase qui me prouve que, pas plus que le docte Ortelius, le comte de Caylus n'exprime personnellement et carrément une opinion favorable à Capdenac : « Je ne fais que proposer les diffé-« rentes opinions sur la position d'Uxellodunum. Le « lecteur éclairé choisira celle qu'il trouvera la plus con-« forme à la description des *Commentaires*. » Il est vrai que le célèbre antiquaire semble pencher du côté de Capdenac, mais, encore une fois, il ne se déclare pas expressément pour cette localité, et s'il n'est pas tout à fait neutre, il est du moins fort indécis. Le dernier volume de l'*Encyclopédie* de Dalembert et de Diderot (1772), dans un article non-signé sur Uxellodunum, reproduit en ces termes la méprise de P. Masson : « Selon Papire Masson, « *de Fluminibus Franciæ* (sic), p. 574, Uxellodunum « était à sept lieues au-dessous de Cahors, dans un lieu « nommé Podium Xolduni, vulgairement le Puech « d'Usselou, et Cadenac ou Capdenac tient la place de « l'ancienne Uxellodonum (1). » Anquetil, oublié par l'ingrat M. Champollion-Figeac, n'hésite pas le moins du monde à épouser l'opinion de Blaise de Vigenère. Chacun connaît les efforts quelquefois excessifs de l'auteur des *Nouvelles recherches sur la ville gauloise d'Uxellodunum* pour faire triompher les prétentions de Capdenac. M Champollion fut secondé par un compatriote, M. Del-

(1) On n'aurait pas dû s'attendre à voir les rédacteurs de l'*Encyclopédie du* XIX*e siècle* aller copier leurs articles dans l'*Encyclopédie* de Dalembert et de Diderot, c'est cependant ce qui est arrivé pour Uxellodunum. Voici les seuls renseignements fournis par l'Encyclopédie de M. de Saint-Priest sous le mot *Uxellodunum* : « D'après Papire Masson (*Fluminibus Franciæ*, 574), ce serait « Podium Xolduni. » Voilà le lecteur bien avancé! Nos autres encyclopédies n'ont pas consacré d'article à Uxellodunum : elles ont bien fait si leur article devait ressembler à celui-là. En pareil cas surtout *le silence est d'or*, comme dit le proverbe oriental.

pon (de Livernon), qui avait assisté avec lui aux fouilles entreprises sur les lieux.

Ces deux intrépides amis, pareils à ces guerriers gaulois qui s'enchaînaient l'un à l'autre pour vaincre ou pour mourir ensemble, descendirent en même temps dans la lice, armés des mêmes arguments (1). Mais ils furent, l'un et l'autre, moins persuasifs que zélés, et leur passion pour la cause de Capdenac fut, en définitive, une passion malheureuse; car je ne m'aperçois pas qu'ils aient converti beaucoup de savants à leurs idées. Si M. de Gaujal (*Essais historiques sur le Rouergue*, tome Ier, 1824), et Maltebrun (*Précis de Géographie universelle*, tome VII, 1825), inscrivent le nom de Capdenac en regard du nom d'Uxellodunum (2); si M. Al. du Mège (*Notes et additions* du tome Ier de son édition de l'*Histoire générale du Languedoc*, 1840) rappelle que, « par une singularité « remarquable, la première tentative faite à ce sujet « (celle de Vascosan) amena, sans effort, à ce qu'on « croit aujourd'hui la vérité; » d'un autre côté, M. Michelet, dans le premier volume de son *Histoire de France*, place après le nom de Capdenac, le signe dubitatif par excellence, un point d'interrogation; M. Henri Martin, dans le premier volume de la 4e édition de son *Histoire*

(1) M. Champollion-Figeac observe que le chapitre sur Uxellodunum de la *Statistique du département du Lot*, par M. Delpon, n'est qu'un soigneux abrégé des *Nouvelles recherches sur la ville gauloise* d'Uxellodunum. Pourtant M. Delpon (tome Ier, p. 443) rappelle ses travaux personnels sur ce sujet, travaux communiqués à l'Académie des inscriptions et belles-lettres : « M. Champollion « aîné, ajoute-t-il, a traité cette question avec plus d'étendue, et l'a *résolue* « *dans le même sens que nous.* » On voit qu'il y a ici deux émules, et non un maître et un disciple. Ce fut un autre érudit, M. Lacoste, proviseur du collége de Cahors, qui suivit les traces de M. Champollion dans l'*Histoire générale du Quercy*, manuscrit en 6 volumes, conservé à la bibliothèque de la ville de Cahors.

(2) M. de Gaujal montre toutefois une certaine réserve : « Uxellodunum que l'on croit être Capdenac, dit-il, p. 158. »

de France, 1860, écarte dédaigneusement Capdenac et met entre parenthèses le nom du Puy-d'Ussolud (p. 189); enfin, M. Walckenaër déclare (p. 353-356 du tome Ier de sa *Géographie ancienne des Gaules*) que « la position de « Capdenac ne répond qu'imparfaitement à la description « donnée, » et que « la position de cette ancienne ville « est un problème géographique qui n'a point encore été « résolu (1). »

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(*La suite au prochain numéro.*)

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS, A TOULOUSE, EN 1864.

L'exposition dont nous allons passer la revue, n'est en grande partie qu'un étalage de marchands de tableaux. Meissonnier, le mieux assorti d'entre eux, y a pour ainsi dire transporté et déballé sa boutique entière. En vérité je vous le dis, messieurs les Toulousains, tant que vous ouvrirez la porte du temple aux vendeurs, vous n'entrerez pas dans le royaume du beau. La réputation intellectuelle de votre ville fut sans nul doute légitime autrefois, elle l'est beaucoup moins aujourd'hui. Cette cité, dite palladienne, a dû perdre la protection de sa patronne mythologique, car ses tentatives de participation au mouvement des arts et des lettres sont presque des avortements. Son enthousiasme est une pure manifestation extérieure, et

(1) Parmi les récents traducteurs, en notre langue, des *Commentaires*, l'un, M. Baudement, est hostile à Capdenac et se prononce ouvertement pour le Puy-d'Ussolud; un autre, M. Louandre, n'est ni pour ni contre.

son jugement, souvent myope, ne s'affirme guère que par des sévérités ou des intolérances tapageuses. Quand on sonde la sincérité et la profondeur de l'amour des Toulousains pour les arts, on le surprend en flagrant délit d'indifférence ou d'impéritie. Leur Musée n'est pas encore pourvu d'un catalogue, depuis la réforme de l'ancien. Celui de la Bibliothèque n'aurait probablement jamais été dressé, sans l'activité intelligente du conservateur actuel, dont l'incomparable volonté mène à fin cette rude besogne. Cet inventaire, encore à l'état manuscrit, sera un vrai monument de patience et de méthode. Un homme seul, après un labeur acharné de dix ans, aura discipliné, localisé, coté numéralement 60,000 volumes; son travail sera complet, au point de vue analytique et descriptif. Il faut être bibliophile fervent et fonctionnaire modèle pour comprendre et pratiquer son devoir avec un tel zèle. Les services rendus à la science par l'honorable bibliothécaire, M. Pont, méritent un témoignage général de gratitude de la part des hommes studieux. En le recevant, par notre entremise, il sera peut-être confus, mais ma conscience, par cet acte de justice, se sera acquittée d'une dette à la fois publique et privée. Cette digression nous a distancés de notre sujet, empressons-nous d'y rentrer.

L'Union artistique de Toulouse fut fondée en 1860 dans le but de redorer le vieil éclat de la vieille cité. Ses efforts jusqu'à ce jour n'ont pas été couronnés d'un plein succès. On pourrait le démontrer par un regard rétrospectif sur les précédentes expositions. L'examen de celle-ci, réputée supérieure à ses aînées, suffira pour nous fixer sur la marche reculante ou progressive de la reine du Midi. D'abord le coup d'œil général est entièrement défavorable. L'ingratitude de la salle et de la lumière est complétée

par un enchevêtrement parfait des genres et des styles. Jamais on ne vit des voisins plus ennemis. Le classement adopté ressemble à un déclassement systématique. On dirait que le hasard ou tout autre aveugle ont présidé à une ordonnance que la disposition du local n'a pas absolument imposée. Le manque de tact et de goût frappe tous les yeux. Les meilleurs tableaux, ou plutôt les moins mauvais, sont affligés et disgraciés par un mortel carré de papier blanc. Le numéro d'ordre aurait dû être en papier vélin teinté et appliqué sur le cadre, non sur la toile. Ces précautions élémentaires et salutaires n'ont pas été soupçonnées. Si, de ces remarques matérielles, nous entrons dans l'étude des œuvres, nous voyons que le résultat obtenu ne répond ni aux illusions du comité toulousain, ni à l'attente du public qui, jusqu'ici, avait considéré les deux ou trois premières exhibitions comme des expériences préliminaires. Le total des toiles admises et appelées à concourir, doit être de 380 environ; les tableaux anciens ou modernes prêtés occasionnellement ne figurent pas dans ce chiffre; les dessins non plus. Eh bien! une trentaine de productions sont dignes d'éloges ou de censure; le reste, ou peu s'en faut, devra s'estimer heureux de ne subir que le silence.

Après ce coup d'œil synthétique, procédons à l'analyse.

Jules César, marchant à la tête de la Xe légion, est une toile de M. Boulanger, avec laquelle je fis connaissance au Salon de Paris en 1863. En la retrouvant à Toulouse, je suis obligé de confesser que l'influence d'une année n'a nullement modifié mon premier sentiment. Sur la neige glissante, au milieu d'une froide et morne nature, César, l'œil allumé, le corps drapé dans une toge blanche, le visage amaigri comme celui de Bonaparte

premier consul, devance au grand pas et entraîne la Xe légion par son élan. Les raffales de la bise font tourbillonner son manteau; le ciel est traversé par des corneilles. Au centre se contourne le squelette d'un arbre. Cette page n'est pas dépourvue de la grandeur qui constitue le genre historique, malgré son format restreint. Mais la minceur de la pâte et le satinage abusif de la peinture efféminent un peu la rude mine des vétérans romains. Le type physionomique du vainqueur des Gaules est conforme à celui des médailles consulaires. L'opposition de la couleur blanche du terrain et de la couleur brune des soldats touche presque à la dissonnance. En dehors de ces critiques, nous avons à louer la science, la finesse d'exécution et surtout le scrupule archaïque dont le peintre a fait preuve dans les accessoires.

Une scène de la Ligue, par M. Garipuy, est une œuvre froide et guindée. On voit qu'il manque à son auteur ce souffle puissant qui vivifie et fait mouvoir les groupes. Les fougueux agitateurs catholiques, Urbain de Saint-Gelais, évêque de Comminges, et son collègue Mgr de Castres, sont pourvus d'un certain caractère, mais le président Duranti, l'inébranlable royaliste, présente une mine contrite et piteuse. Ce n'est point là l'énergique Président qui s'affirma par son grand courage avant d'être traîné dans la boue et accroché à la grille d'un pilori. La foule qui l'accompagne n'est pas ce peuple fanatique et frémissant qui criait dans les rues, en montrant le portrait d'Henri III: *A cinq sols l'effigie du tyran pour lui acheter un licou qui sérve à le pendre.* L'honorable directeur du Musée de Toulouse a également exposé à la critique une donnée tragique qu'il a pris la peine d'aller découvrir dans un obscur recoin des annales romaines.

Quelques peintres, à l'instar des plongeurs qui s'enfonçent dans les profondeurs de la mer, descendent dans celles de l'histoire et lui dérobent, pour leurs chevalets, ses particularités les plus secrètes. Je condamne ce choix de sujets énigmatiques qui empêchent de fixer aisément l'identité d'une œuvre d'art, et qui réduisent les artistes à la nécessité d'une pancarte explicative, comme celle qui était suspendue à la toile de M. Garipuy. L'intellect du public est gêné par l'érudition qui aspire à lui révéler ce qu'il n'est pas désireux d'apprendre. Observez la foule qui visite les salons, et vous verrez qu'elle est en quête, non pas d'une notion nouvelle pour son esprit, mais d'une émotion pour son cœur. Aussi a-t-on vu et voit-on la popularité échoir surtout aux artistes qui, s'assimilant des idées générales, développent des thèmes soudainement compréhensibles et significatifs.

Ensuite l'originalité que l'on cherche patiemment à travers les livres n'est pas la vraie; celle-ci peut être fécondée, je le reconnais, par les lectures et le savoir, mais elle dépend bien moins du sujet qu'on traite que de la manière de concevoir et d'interpréter.

M. Garipuy nous semble avoir méconnu ces bons préceptes. Nul ne devinera, à première vue, que cette femme, à la mamelle entaillée et sanglante, est Arria, donnant à son époux l'exemple du caractère et du courage en plongeant dans son sein le fer dont Pœtus n'avait pas osé se servir contre lui-même. La pose de la matrone est heureuse et dramatique, celle du mari est tout l'opposé. Voilà un homme en face de sa lâcheté et de sa honte, et de plus placé entre deux morts, la sienne qui va venir, et celle de sa femme qui vient : ses traits devraient naturellement respirer soit la confusion, soit la force morale

retrempée par un acte inouï de dévouement? Eh bien, non! il passe sa tête sur l'épaule d'Arria, et ses traits n'expriment qu'une sorte de curiosité ou de ricanement stupide.

Le motif dont j'ai blâmé l'adoption par M. Garipuy, a été, je le sais, abordé par la statuaire antique qui en a fait un chef-d'œuvre. Mais c'était à une époque contemporaine de la conspiration de Pœtus et du sublime suicide d'Arria. Alors donc ce fait se trouvait connu de tous, ce qui n'existe plus à 1,800 ans de distance. Quelle différence d'ailleurs entre la peinture, dont nous parlons, et la célèbre sculpture du jardin Pamphile. En ce dernier groupe Pœtus soutient sa femme expirante de l'un de ses bras, tandis que, de l'autre, armé d'un poignard, il se frappe le cœur. Dans le tableau, le drame est à son premier acte, dans le marbre, il est en plein dénoûment. Celui-ci ébranle la sensibilité, celui-là la laisse en paix, malgré la blessure dont le sang s'épanche à bouillons.

En somme, cette composition de M. Garipuy démontre que, dans les hautes sphères de l'art, comme la peinture religieuse ou historique, le style livré à lui-même est une simple qualité négative. Il n'a de force et de succès qu'à la condition d'être l'humble serviteur de la grâce virtuelle, d'un sentiment élevé et de ce tact magistral qui maintient le triple accord des tons, des mouvements et des expressions.

La *Madonna col Bambino*, d'Henri Scheffer, rappelle le mysticisme de celle de Bellini. Jamais idéal de femme ne fut enveloppé d'une forme plus suave et plus diaphane. Jamais corps ne laissa mieux transparaître les pieux soucis de l'âme. Ce regard, voilé par le désir du ciel, pénètre, trouble et sollicite à la méditation. Quoiqu'un peu

molle, la facture est fine et sobre, la couleur discrète. Dans ce chef-d'œuvre, Scheffer semble avoir retrouvé l'inspiration hiératique des maîtres primitifs. A l'heure où j'écris ces lignes, ce groupe poétique est encore profondément empreint dans mon souvenir. Une des prérogatives des grandes œuvres, c'est de s'éterniser dans la mémoire.

Le tableau 17 (*Ils reçoivent et ils donnent*), scène intérieure du cloître de Saint-Jean-de-Latran, trahit un débutant qui tatonne, soit pour l'idée, soit pour la pratique. Cette conception n'est point arrivée à terme, mais elle laisse deviner des qualités latentes. Pour qu'elles deviennent effectives, l'artiste doit renoncer à sa manière lâchée. Son idée se prêtait à une très-belle antithèse, malheureusement les groupes ne sont pas disposés comme ils devaient l'être. Voilà pourquoi les bienfaits de la charité, acceptés et exercés tour à tour par les moines qui prennent d'une main et rendent de l'autre, ne sont pas de la dernière évidence.

Même auteur et même défaut dans les *Saturnales romaines*. Ce tableau est une reprise, un remaniement ou une refonte défigurée de la *Décadence* de Couture. L'ancien sujet n'a pas révélé un talent nouveau. La virilité est absente dans la ligne, la solidité dans la couleur et la combinaison dans l'arrangement.

M. Gendron est un esprit légendaire et romanesque à la manière germanique; il se complaît dans les milieux crépusculaires, les forêts fantastiques, les cimetières phosphorescents. Son talent affectionne les ombres silencieuses passant et se perdant dans le brouillard des nuits, les âmes qui, venues en rendez-vous au clair de lune, se baisent avec morbidesse ou aspirent

de leurs lèvres blêmes des tristesses voluptueuses. Ce peintre songeur aime aussi les océanides et les ondines qui, la tête appuyée sur un oreiller d'algues vertes, livrent leurs membres bleuâtres au bercement des lames. Les figures de M. Gendron ont un privilége : leur sourire luit après que la vie s'est éteinte et un avant-goût de béatitude semble réchauffer de ses reflets leurs traits glacés. Ses peintures ont pour analogues, dans l'ordre littéraire, les contes d'Achim d'Arnim, en Allemagne, et les poésies de Wordsworth en Angleterre. Seulement, sa forme est plus nette et plus saisissable que celle de ces rêveurs étrangers.

On voit que M. Gendron poursuit, non pas l'immatérialité dans l'art, comme l'ancienne école ombrienne, mais l'alliance de la ligne antique et d'un idéal particulier au génie du Nord. C'est dans un autre genre une tendance parallèle à celle de Victor Orsel. Le monde fluidique, hanté par M. Gendron, grâce à la transparence des gazes et des vapeurs qui l'enveloppent, laisse entrevoir des contours d'une grande pureté. C'est la qualité que nous avons admirée dans les *Funérailles d'une jeune Vénitienne*, exposées à Toulouse par l'artiste dont nous venons d'ébaucher le portrait. Couverte de draperies funèbres et se transformant déjà en substance éthérée, la dépouille d'une vierge est étendue sur une gondole, barque réelle des trépassés. Le recueillement de l'assistance est profond et communicatif; sur le fond d'un ciel brumeux se silhouettent les aiguilles des clochers de Venise. Tout s'harmonise avec cette cérémonie de deuil : l'atmosphère, la mer, la nacelle ont une couleur ardoisée. Cette tonalité, qui dans tout autre cas serait une simple grisaille, est ici bienséante. Il s'échappe de cette gamme mélancolique comme un vague *De profundis*.

Tout le monde connaît la fascination de Raphaël à la première vue de la Fornarina. Cet incident amoureux, dont les conséquences furent mortelles pour le sublime maître romain, est rapporté par l'histoire de la manière qui suit. Un boulanger tenait son échoppe dans le voisinage de Sainte-Cécile. Sa maison était reliée au Tibre par un jardinet muré. La fille du marchand de pains, dont l'incomparable beauté excitait la curiosité de Rome, prenait un jour un bain de pieds dans les eaux du fleuve; Raphaël passant par là se haussa sur ses jambes, et son œil, dominant l'enceinte de l'enclos, entrevit celle qui devait être le modèle plastique de ses créations idéales. A son aspect, il fut saisi d'une idolatrie soudaine. Sa passion étant devenue publique, Agostino Chigi, qui lui avait confié de grands travaux décoratifs à la Farnésine, offrit au peintre un appartement de son palais pour sa maîtresse. En son *Raphaël apercevant pour la première fois la Fornarina*, M. Benouville, de regrettable mémoire, ne s'est conformé ni à la lettre ni à l'esprit du récit qui précède. Il nous a représenté la belle romaine debout sur le perron de la boutique paternelle, le poing sur la hanche et plus digne, par sa puissance physique, d'épouser l'Hercule Farnèse que d'inspirer l'auteur des célestes madones. L'imagination, en général, ne comprend pas ainsi la Fornarina. Puisque l'artiste voulait se montrer plein de vérité, il devait le faire au profit de la grâce et de la noblesse. Cette virago, aux abajoues rebondies, au teint bistré, à la tournure cavalière, ne peut être acceptée comme le type des ineffables figures que l'on admire dans la fresque d'Héliodore, le Parnasse du Vatican, la Transfiguration, et enfin dans le *Spasimo di Cecilia* (1). Je sais que le

(1) La Fornarina y apparaît sous les traits de Clio.

type a été modifié et spiritualisé; que la Fornarina était brune et que Raphaël fit ses vierges blondes. Ce n'était pas une raison pour exagérer en sens inverse et donner, comme l'a fait M. Benouville, à cette physionomie une expression qui, sans la pudicité des yeux baissés, serait celle d'une matrone vulgaire et balourde. La dignité du regard est incompatible avec la liberté de la désinvolture; aussi, dans l'ensemble féminin, la manifestation morale ne s'étend pas à toutes les parties; elle est pour ainsi dire localisée en un seul point, faute grave à notre avis.

Il est présumable que M. Benouville se sera ressouvenu trop superstitieusement des portraits de la Fornarina conservés à la Tribune de Florence et au palais Barberini. Il eût été mieux, selon nous, de se rapprocher, autant que possible, du type divinisé par Raphaël. Ce tableau peut donc être controversé sous le rapport esthétique, mais il est inattaquable sous le rapport de la science technique. Le four se creuse et flambe avec cette perfection de trompe-l'œil qui valut à Paul Delaroche une partie de sa renommée. Le Sanzio, avec son élégance sévère, sa jeunesse touchante, son âme absorbée par la contemplation, est un morceau accompli.

La valeur des portraits ne légitime guère l'analyse; seule peut-être, la *Négresse* de M. Dubuffe mérite attention. Le type est frappant de vérité ; les tons sont chauds; les saillies faciales nettement accentuées ; c'est, en un mot, une femme pur sang quant à la race. Je ne puis me résoudre à l'examen des autres copies humaines, surtout d'une ou de deux qui sont molles et onctueuses. Ceux qui les ont exécutées ont dû charger leur palette avec de la pommade ou du fromage à la crême.

M. Blairzy, dans *ses Arquebusiers et Lansquenets*, s'est

révélé comme un excellent coloriste. Le laisser-aller de ses personnages, de celui entre autres qui, le dos tourné, présente sa culotte lamée de jaune, enfin la distribution des groupes lui vaudraient des éloges complets. Mais le manque de perspective nous oblige à faire une restriction sous ce rapport.

M. Bellangé, qui nous a donné *en tirailleurs* un incident de Magenta, procède de son père. Un grenadier, dont quelques compagnons gisent sur le sol, non loin d'un cadavre autrichien, tient son fusil d'une main nerveuse et s'élance avec une *furia* toute *francesa*. Ce soldat, à la fois fougueux et farouche, est un digne frère d'armes des vieux grognards de Charlet.

Le *Porte-Drapeau de Malakoff*, par M. Yvon, est, lui aussi, enfiévré de patriotisme et d'entrain. Seulement l'attitude est trop théâtrale et le visage trop blafardé de bleu. Ce simple dessin rehaussé, quoique imparfait, ne permet pas l'indifférence à un cœur français.

Donnons une sympathique accolade à M. Pezous, dont les soldats sont pleins de cranerie. Si l'*Artilleur à pied* de M. Pils reste inédit, c'est par suite du peu de clairvoyance de notre œil qui n'a pas su le découvrir.

Dans ses *Zouaves en campagne* lavant leur linge, M. Armand Dumaresq a montré qu'il était sans peur du banal, mais non sans reproche.

Le *Déjeuner* de M. Bonvin a inspiré à un malin de Toulouse un mot que mon oreille a recueilli en passant et que j'enregistre; le voici : *Ce Bonvin n'est que de la petite bière*. Cet artiste, en effet, nous a gratifié d'un déjeuner auquel son aïeul et maître Chardin ferait certai-

nement la grimace. Voilà un peintre prédestiné pour reproduire les besoins et les ustensiles domestiques et qui pourtant, cette fois, s'est trompé au point de mal faire. M. Théophile Gautier ayant reproché à M. Bonvin, en 1855, d'escamoter l'accessoire au profit de la figure, celui-ci a voulu prendre sa revanche. Se jetant dans l'extrême opposé, il a sacrifié cette fois la figure aux choses secondaires, car sa demoiselle en train d'ingurgiter son café au lait est vue de dos; ensuite l'ombre est mal projetée et le dessin n'est guère qu'une esquisse.

L'Assassinat du duc de Candia, par M. Cavaro, attire par le chatoiement du coloris et repousse par sa fadeur.

M. Salles est un tout petit talent de province, influencé par Léopold Robert, ainsi que le démontre *la Femme italienne*. Toutes les facultés de certains artistes s'appliquent à détacher une figure d'un grand ensemble, espérant la rendre méconnaissable par l'isolement et quelques transformations. Ils se trompent, hélas! ces pauvres pasticheurs qui sont en sus des iconoclastes.

M. Billet a envoyé *deux Pifferari*, sujet un peu usé, mais repris cette fois avec bonheur. Le fils sommeille à terre dans une attitude insouciante et naturelle. Autant qu'il m'en souvient, son visage est éclairé d'un demi-sourire ou d'un rayon de lumière. Le père veille sur lui. Son œil est fixe, mais non méditatif. La vérité du sentiment et de la couleur, la simplicité des poses ne sont pas sans agrément.

Le Pâtre Italien de M. Chabou est bien campé sur sa houlette qui lui sert d'oreiller, car il dort.

Le *Berger des Abruzzes*, dessin de M. Rudder, est d'un

habile manieur de crayons. L'*Agnus Dei* du même dénote une main savante. Des études aussi bien venues sont l'équivalent d'un bon tableau.

Nous prisons le joli, cadet du beau, mais non le maniéré, le précieux; voilà pourquoi le *Berceau*, de M. Accard, nous semble entaché de deux défauts qui sont une facture pointilleuse et un sens faux du laisser-aller domestique. La mère, qui caresse de l'œil le petit nourrisson, endormi dans sa couchette d'osier, porte une toilette de sortie et non d'intérieur. Chez elle, la femme n'est jamais si bien épinglée ni mise avec cette recherche raffinée. Celle-ci est roidement assise, quand l'amour maternel devrait la faire incliner vers le petit sommeilleur. Le peintre paraît surtout avoir eu souci de mettre en évidence non pas une émotion morale, mais un vêtement. Toutefois, il faut le reconnaître, la curiosité de la jeune sœur, dressée sur ses pieds, est discrète et naïve. Cette qualité ne rachète pas les autres défectuosités, et nous maintenons qu'une scène de foyer exige moins de coquetterie et plus d'abandon.

M. Boilly a fait la contre-partie du sujet ci-dessus. Une mère, au lieu de contempler une bercelonnette animée par un bel enfant, est en présence d'un berceau que son petit hôte a déserté pour aller en terre ou plutôt aux cieux. La mère de M. Accard admire, radieuse; celle de M. Boilly se penche, consternée. L'une a trop d'élégance, l'autre pas assez. Le berceau vide, au lieu d'être rempli de douloureux souvenirs, est plein de vulgarité. Ce n'est pas ainsi que Greuze eût entendu un pareil thème. Loin d'ennoblir une gracieuse conception, l'artiste toulousain s'est souvenu d'un deuil de famille, auquel il a dû assister, et il l'a reproduit trop servilement. La main seule a dirigé le pinceau, quand elle aurait dû appeler le senti-

ment en collaboration. Cette alliance eût engendré un petit drame d'une tristesse communicative. Cinq autres toiles de M. Boilly sont le signe d'une fécondité malheureuse. Dans le domaine de l'art, qualité fut toujours préférable à quantité. Ces erreurs ne sont pas irréparables si, comme nous le supposons, elles proviennent d'un procédé hâtif qui empêche l'idée d'arriver à terme et le style à distinction. Ce peintre nous ayant fourni ailleurs la mesure de son talent, nous pouvons dire, d'après ce qu'il a pu, qu'il ne donne pas tout ce qu'il peut.

Le *Poupon* de M. Colin, professeur à l'Ecole polytechnique, affriande, par sa carnation, les lèvres des mères qui le regardent. Il est, en effet, agréable de bercer par la pensée cet angelet, négligemment couché sur le dos, étalant la belle pulpe de ses joues roses, la rondeur de ses bras dodus et de ses jambes aux chausses bigarrées. Son innocence éclaire les traits d'un demi-sourire qu'il envoie sans doute à ses frères célestes, les chérubins. Cette composition est baptisée par le livret *Dors mon enfant*, sujet traité en poésie, par Clotilde de Surville, avec une vérité naïve, une fraîcheur de coloris que réflète, non sans bonheur, la peinture de M. Colin. Celui-ci est, en outre, l'auteur du *Christophe Colomb devant le conseil de Salamanque*, toile grandiose dans sa petitesse, parfaite d'ordonnance, d'agencement. De telles qualités dénoncent un pinceau savant, conduit par une intelligence créatrice. Ces deux œuvres, essentiellement différentes, quant au caractère, affirment à la fois la souplesse du talent et les ressources de l'esprit.

Si la famille chrétienne est charmante, la turque ne l'est pas moins, surtout lorsqu'elle a pour père Diaz de La Peña. Ses *enfants ottomans*, debout ou assis, se groupent avec

gentillesse autour d'une cage qui retient captif un oiseau bleu. Hardiesse et solidité des empâtements, opulence de palette, gracieuseté du mouvement, exubérance de végétation, négligence de dessin, profondeur des ombres, éblouissement des lumières, somptuosité des costumes, tels sont les signes particuliers de ce coloriste qui séduit le présent, mais qui ne résistera peut-être pas à l'avenir, toujours plus rigide.

J. NOULENS.

(La fin au prochain numéro.)

MÉMOIRE

Sur le comté de Rodez, les vicomtés de Creyssel, Carlat, Murat, et autres fiefs, jusqu'à l'avénement de la Maison d'Armagnac.

(Suite.)

VICOMTÉ DE CREYSSEL.

A l'époque du mariage de Hugues, comte de Rodez (1230), avec Isabeau, vicomtesse de Creyssel, les fiefs possédés par celle-ci se composaient : 1° de la terre de Creyssel proprement dite ; 2° de la baronnie de Meirueys ; 3° de la baronnie de Roquefeuil.

1° *Terre de Creyssel.* — Le château de Creyssel (1), Roquetaillade, Saint-Rome de Sernon, Le Panouse de Sernon, Marzials, Les In-

(1) Le château de Creyssel, qui est bâti sur un rocher isolé, auquel on n'arrive que par des ponts, remonte à une haute ancienneté, puisqu'un acte de 801 en fait mention, et que, dans son jardin, on a trouvé des antiquités romaines. Mais ce n'est qu'en 1272 que la terre de Creyssel fut qualifiée de vicomté, et même elle ne reçut ce titre que parce qu'elle appartenait alors à Henri, fils aîné du comte de Rodez, lequel, du vivant de son père, se fit appeler le vicomte de Creyssel. (V de GAUJAL ; *Ess. Hist. sur le Rouergue*, t. Ier, *Archives de Millau*, *Registre de l'Epervier*.)

fruts, Montclarat, Cornus (1), Caylus, Pinet, La Cresse, Peyreleau, Montméjan, Le Bourg-Clauselles, Saint-André de Vesines, Peyrelade (2), Lugagnac. Les suzerains de Creyssel recevaient aussi l'hommage des seigneurs de Luzençon.

2° *Terres de la baronnie de Meirueys.* — Anduse, Sauve, Meirueys (3).

3° *Terres de la baronnie de Roquefeuil.* — Dans le diocèse de Nîmes, les châteaux de Roquefeuil, de Vallerangue et de Paules; dans celui de Maguelonne, le château de Brissac et autres possessions. En Rouergue, le château d'Algues, Nant, Saint-Jean du Bruel, Sauclières, Saint-Michel de Roubiac et Versols (4); en Gévaudan, Dolan et le château de Blanquefort.

Si la terre de Creyssel et les baronnies de Meirueys et de Roquefeuil ne furent reconnues par le roi de France qu'en 1272, comme formant une vicomté distincte, il n'en demeure pas moins certain que le titre de vicomte de Creyssel avait été pris, dès 1226, par Raimond d'Anduse-Roquefeuil (5). La réunion des baronnies de Meirueys et de Roquefeuil avait été consommée, en 1129, par le ma-

(1) Cornus appartenait, vers le milieu du XIIe siècle, au vicomte de Lodève, Richard de Rodez. On a supposé que sa mère, Ermengarde de Creyssel, avait apporté ce fief en dot au comte Hugues Ier, et qu'il avait fait retour à la vicomté de Creyssel en 1230. Cependant on trouve des Cornus postérieurement à cette époque. Il est vrai que ce pourraient être des cadets, car ils n'ont point le titre de seigneur. — V. GAUJAL; *Ess. Hist.*, t. Ier. OLHAGARAY, *Hist de Navarre*, p. 493, dit qu'Isabeau de Roquefeuil était héritière de Creyssel et de Cornus.

(2) On ignore si Peyrelade, Caylus, Pinet, Lugagnac, La Cresse, Le Bourg-Clauselles, Peyreleau, Montméjean et Saint-André de Vesines relevaient originairement de la vicomté de Creyssel ou de la baronnie de Meirueys. Le château de Lugagnac ne fut bâti qu'en 1363. Il dépendait de Peyrelade. — V. GAUJAL, *Ess. Hist.*, t. Ier.

(3) Il serait difficile de dire avec quelque précision, si la baronnie de Meirueys, située en grande partie en Languedoc, avait des dépendances en Rouergue. *Id.*, *Ibid.*

(4) Ces terres, situées en Rouergue, passèrent à Arnaud de Roquefeuil, fils puîné des petits-fils de Bernard d'Anduse. Il prit le titre de *comtor* de Nant. *Id.*, *Ibid.* — Les *comtors* étaient originairement les assesseurs des comtes. — V. De GAUJAL, *Du titre de comtor, usité dans une partie de la France et notamment en Rouergue, au moyen-âge*, dans le t. III des *Ess. Hist.*

(5) *Hist. génér. du Languedoc*, t. III.

riage de Bernard d'Anduse avec Adélaïde, héritière de Roquefeuil (1). Quant à déterminer à quelle date et à quel titre ces deux fiefs furent rattachés à la terre de Creyssel, c'est là une chose absolument impossible. Tout ce qu'on peut affirmer, après l'abbé Bosc et le baron de Gaujal, c'est que vers 1077 un certain Jordan de Creyssel fit donation des églises de Saint-Sauveur-du-Larzac et de Saint-Martin-de-Mauriac, localités qui relevaient de Creyssel, en faveur de l'abbaye de Saint-Guilhem-du-Désert. Quarante-deux ans plus tard (1154), Ermengarde de Creyssel, femme de Hugues I, comte de Rodez, restitua à la même abbaye une partie de l'église de Creyssel. Enfin, longtemps après que la terre de Creyssel eût passé dans la maison d'Anduse-Roquefeuil, on trouve des personnages du nom de Creyssel, ce qui semble indiquer que la branche aînée était tombée en quenouille, ou que la terre avait changé de maître (2).

Esquissons maintenant en quelques lignes : 1° La généalogie de la maison d'Anduse; 2° Les origines de la maison de Roquefeuil, et la généalogie de la maison d'Anduse-Roquefeuil, souche des premiers vicomtes de Creyssel jusqu'en 1230, époque du mariage d'Isabeau de Roquefeuil avec Hugues Ier, comte de Rodez.

1° *Maison d'Anduse.* — Almerade, qui descendait, dit-on, des vicomtes de Nîmes, est le chef de cette maison.

Bernard, son fils, marquis d'Anduse, vivait entre 1013 et 1020. Il épousa Garsinde de Béziers. Ses descendants se divisèrent en deux branches. L'aînée possédait la seigneurie d'Anduse, la cadette celle de Roquefeuil ; et toutes deux tenaient, par indivis, celle de Meirueys.

Bernard, seigneur de Sauve, mort à Rome, en 1054.

Bernard-Bermond, marquis d'Anduse, possédait, en 1077, l'entière terre de Meirueys, auparavant tenue en paréage avec les seigneurs de Sauve. Il mourut probablement vers 1093 (3).

Bernard d'Anduze, épousa, en 1129, Adélaïde de Roquefeuil, à la

(1) Adélaïde de Roquefeuil descendait de Séguin de Roquefeuil, vivant en 1032, et de Raymond, vivant en 1080; elle était probablement fille de Fredal qui, lui-même, était fils aîné de Raymond. Gaujal ; *Ess. Hist.*, t. Ier.

(2) De Gaujal ; *Ess. His.*, t. Ier.

(3) Gaujal ; *Ess. Hist.*, t. IV.

charge de porter son nom, et réunissant ainsi les deux baronnies, il devint le chef de la maison d'Anduse-Roquefeuil

2° *Maison d'Anduse-Roquefeuil.* — Les Roquefeuil reportaient leur origine à Séguin, qui vivait en 1032. Outre la terre dont ils prirent le nom, ils avaient des possessions considérables, qui formèrent, au siècle suivant, la dot d'Adélaïde, mariée à Bernard d'Anduse.

Bernard, fils de Bernard d'Anduse et d'Adélaïde de Roquefeuil, épousa, en 1169, Guillemette, fille de Guillaume III, comte de Montpellier, et de Mathilde de Bourgogne. De ce mariage naquirent : 1° Raymond II, continuateur de la lignée d'Anduse-Roquefeuil ; 2° Arnaud, chef de la branche des comtors de Nant, dont j'ai déjà fait connaître les possessions. Guillemette, leur mère, et pour nièce Marie de Montpellier, héritière de son père, Guillaume IV. Marie épousa d'abord Bernard III, comte de Comminges. Ce mariage ayant été cassé pour cause de parenté, elle s'unit à En Pèdre II, roi d'Aragon, qui la répudia plus tard. En 1209 et 1211, la reine d'Aragon appela par son testament à lui succéder, à défaut de ses fils et de ses filles, la descendance de l'aînée de ses tantes, Sybille de Montpellier, et, en cas d'extinction de cette ligne, ses deux cousins-germains, Raymond et Arnaud d'Anduse-Roquefeuil.

Raymond II, fils de Raymond Ier, épousa Delphine de Turenne, fille de Boson, associé par son père, Raymond III, à la vicomté de Turenne. Il prit le premier le titre de vicomte de Creyssel (1226). Ce seigneur fut excommunié pour avoir fourni des secours à Raymond VI et Raymond VII, comtes de Toulouse, contre Simon de Montfort, lors de la guerre des Albigeois. Effrayé des préparatifs de la croisade qui eut lieu contre le midi, la première année de la régence de Blanche de Castille, il alla faire sa soumission entre les mains du légat et de l'archevêque de Narbonne (16 mars 1226), s'engagea à obéir en tout aux ordres du roi, et livra plusieurs châteaux (1) comme garantie de ses promesses.

(1) Notamment celui de Caylus, sur le Tarn. Ces terres devaient tomber en *commise*, ou être perdues pour leur seigneur, en cas de forfaiture. — V. *Gallia Christiana*, t. III, p. 778 et suiv.; Dom Vaissete ; *Hist. Gén. du Languedoc*, t. V.

Isabeau de Roquefeuil, fille et héritière du précédent, mariée (1230) à Hugues, fils et plus tard successeur, sous le nom de Hugues IV, de Henri Ier, comte de Rodez. La même année, Hugues réclama, comme relevant de la vicomté de Creyssel, qui formait la dot de sa femme, la terre et le château de Peyrelade (1), sur lesquels la maison de Sévérac avait aussi des prétentions. La querelle finit, en 1246, par une sentence arbitrale, qui admit Hugues et ses successeurs, et les seigneurs de Sévérac, à jouir alternativement du fief en litige (2). Avec Isabeau, mère de Henri II, comte de Rodez, finit la branche aînée de la maison d'Anduse-Roquefeuille, tandis que la cadette, formant la lignée des comtors de Nant, subsiste jusqu'au commencement du xve siècle, et va se perdre dans la famille de Blancafort, par le mariage de Catherine de Roquefeuil avec Jean de Blancafort (3).

Avant de devenir comte de Rodez, Henri, fils d'Isabeau, prit le titre de vicomte de Creyssel. Ce fut même en cette qualité qu'il traita avec Charles V, roi de France (2 septembre 1272), et consentit à ce que le péage que la maison d'Anduse-Roquefeuil faisait prélever au château des Infruts, fut réuni à celui que les vicomtes de Millau avaient établi sur le pont de cette ville (4). L'avénement de Henri, vicomte de Creyssel au comté de Rodez, après la mort de Hugues IV (1294), réunit les deux fiefs dans la même main. Au commencement du xive siècle (1304), Creyssel passa dans la maison d'Armagnac, par suite du mariage de Valpurge avec Gaston d'Armagnac, premier vicomte de Fezensaguet, qui avait répudié sa première femme, Marquise de Périgord. Les descendants de

(1) *Histoire du Languedoc ;* t. III.

(2) Mss. Colbert ; *Archives de Rodez.*

(3) Catherine de Roquefeuil mourut en 1406. Les Blancafort étaient originaires de l'Agénois, et avaient donné au Temple Jean de Blancafort, grand-maître de cet Ordre en 1153. Après le mariage de Jean, ses descendants prirent le nom de Blancafort-Roquefeuil.

(4) Archives de Millau ; *Registre de l'Epervier.* — Il est question, dès 1156, du tribut perçu sur le pont de Millau. *Cartulaire de Conques.* — C'est à tort que le baron de Gaujal (*Ess. hist.*, t. Ier) fait résulter les droits du roi de France de sa qualité d'héritier de Jeanne, comtesse de Toulouse, et d'Alphonse, son mari. C'était comme vicomte de Millau qu'il prenait part à la convention de 1272. Or, ce fief avait été réuni à la couronne, en vertu d'un traité (1258), conclu par saint Louis avec En Jayme Ier, roi d'Aragon. V. *Trésor des Chartes de Montpellier*, sac 2, no 27.

Valpurge jouirent de son héritage jusqu'en 1409. Il fut alors usurpé, ainsi que le reste de leurs biens, par Bernard VIII, comte d'Armagnac, qui fit périr Géraud II et Jean II, derniers vicomtes de Creyssel et Fezensaguet. Ainsi, dès le XIVe siècle, le pays dont je viens d'examiner rapidement le passé, entre dans le patrimoine des Armagnacs, et son histoire doit être désormais étudiée en même temps que celle des autres possessions de cette puissante famille.

J.-F. BLADÉ.

(La suite prochainement.)

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE MÊLÉES[1].

Des Croisades à propos du Musée de Versailles.

(Suite.)

XII

SOMMAIRE. — Des Biographies au point de vue de l'Histoire : Méthode de certains historiens. — Du moyen-âge et des Croisades par rapport à l'organisation féodale. — Louis XI, le cardinal de Richelieu, Robespierre. — Nomenclature des familles de Croisés dont les noms sont inscrits à Versailles et qui n'ont plus de descendants directs, bien que quelques-uns de ces noms se retrouvent portés aujourd'hui. — De la manie nobiliaire : Des juges d'armes, généalogistes et autres écrivains soi-disant héraldiques..

On nous pardonnera de nous être arrêté presque complaisamment aux quelques notices du chapitre précédent. Nous aurions voulu pouvoir en donner davantage ; mais nous avons tout d'abord dû craindre de parer involontairement quelques geais. D'un autre côté, nous courions risque

(1) Reproduction interdite aux Journaux et Revues qui n'ont pas traité avec la Société des gens de lettres.

d'attribuer à des noms d'une notoriété relativement moins ancienne des ancêtres Croisés tout-à-fait en dehors de leur origine. L'homonymie, — moins la conformité des armes, chose qui n'était pas aussi variable qu'on l'a prétendu pour le besoin de certaines causes, — et de plus l'établissement séculaire dans le pays même d'où était sorti le chevalier Croisé de familles du même nom, sans attache certaine, devaient nous imposer une réserve extrême. Successivement écloses, pour ainsi dire, ou subitement apparues au soleil, soit par l'aventure d'un mariage avantageux, soit par des charges vénales conférant la noblesse, ou encore par d'heureuses spéculations, combien de familles ont rêvé d'aïeux dès ce moment ? N'est-ce pas la consécration de cet état nouveau ? — Pour ces gens-là, il y avait à Paris (peut-être cela existe-t-il encore), une manufacture d'ancêtres. Un oncle coûtait tant, un aïeul tant — « ressemblance garantie, » avec la fidélité de costume, du grade ou de l'emploi désiré ; — les *armes* au coin du tableau, comme il convient. C'est donc, disons-nous, avec regret que nous avons dû nous interdire un plus grand nombre de citations. Puis, pour énumérer tous les héros qui ont été des descendants des vaillants Croisés, ne faudrait-il pas faire une sorte de litanie glorieuse, un dénombrement à la façon d'Homère, mille fois plus long seulement ?

En effet, est-ce que les biographies ne sont pas les soudures de l'histoire ? Est-ce que les hommes ne sont pas le sang et la vie des événements ? Nous savons bien, — et nous ne sommes pas historien d'ailleurs, — qu'en ceci nous nous écartons de la méthode adoptée, qui consiste à rejeter dédaigneusement tout accessoire, tout détail, pour concentrer l'attention sur les faits généraux plus ou moins habilement groupés. L'histoire ainsi écrite, ressemble à un fleuve pris au milieu de son cours le plus large, en-

caissé dans ses rives les plus profondes, débarrassé de tout affluent; mais aussi par cela privé de cette vie que lui donneraient et les ondulations du terrain, et les ombrages de ses gorges fleuries, et ces mille courants souterrains qui, s'ils ne sont pas le fleuve, il est vrai, n'en aident pas moins puissamment à le former. Pour nous, nous aimons à faire revivre sous nos yeux, comme une galerie de tableaux de diverses époques et de différentes écoles, tous les hommes qui ont concouru à l'histoire, tous ceux qui ont préparé et amené les événements du cœur, de la tête, de la main; tous ceux qui ont lutté dans la tempête; tous ceux qui ont laissé l'empreinte de leurs pas sur le grand chemin de la vie; tous ceux qui ont serré dans leurs bras, raidis par la mort, l'étendard des batailles taché du sang des braves; tous ceux qui ont eu la fin des héros, comme le vaillant évêque-comte de Châlons, Renaud Chauveau, pair de France (1), qui tomba percé de coups aux pieds du roi Jean, en combattant, casque en tête, à la funeste journée de Poitiers; enfin tous ceux qui ont imposé leur nom aux faits ou aux monuments.

Quel beau livre à faire avec la collection de ces sept cents noms de chevaliers chrétiens! Quelle époque du monde européen vit jamais une plus nombreuse réunion d'individualités illustres? Que de grands hommes se révélèrent dans les Croisades! Que de noms mémorables en sortirent! Comme chaque membre des races baroniales sut bien profiter de cette heure, si favorable au développement des hardis esprits! Quels vastes champs ouverts aux nobles passions, à la force, au courage, au génie de

(1) Voy. le *Gall. Christ.*, tome IX. — *Antiquités de Saint-Denis*, pag. 980-990. — *Le P. Simplicien*, gr. offic. de la Couronne, tom. II, pag. 348, etc.

conquête et d'organisation ! Cette époque du moyen-âge eut encore cela de particulier, c'est que les deux grands principes de l'autorité et de l'indépendance individuelle se partagèrent tour-à-tour le gouvernement. Pendant ce dernier période de la féodalité, on vit la liberté et la hiérarchie surgir, s'abaisser, se déplacer et se succéder, comme les vagues de la mer, dans d'incessantes fluctuations. Hélas ! hélas ! triste vérité de l'histoire ! la plupart de ces maisons de chevalerie, après avoir contenu tout ce qui fait la gloire et l'éclat de ce monde, la puissance, la fortune et le renom, sont descendues de l'oubli de la tombe dans l'oubli des hommes ! Que sont devenus les héritiers de ces noms fameux ? Comment sont tombés, semblables aux vieux chênes, ces fiers chevaliers dont la propre histoire fait le fond de l'histoire nationale ? *Quomodò ceciderunt fortes ?* Où sont allés ces fortunes territoriales, ce pouvoir domestique et cette vieille et féconde renommée qui commandent partout le respect et font l'éclat d'une race ? *Ubinam sunt ?...* Et pourtant sur quelles bases solides reposait l'organisation féodale ! Chacune des familles des anciens temps avait su se suffire à elle-même : elle vivait et se défendait par ses vassaux, tour-à-tour menant la charrue et lançant la flèche ; elle avait, pour administrer ses fiefs, son intendant ; pour protéger son domaine, son bailli ; pour moraliser ses fiefs, son chapelain ; et tout a disparu ! A heure dite, pour ainsi parler, l'édifice féodal s'est écroulé pêle-mêle, et la tempête révolutionnaire a balayé avec les ruines d'hier les poussières d'autrefois. Plus rien, rien, rien !...

Veut-on voir, par exemple, à quel degré d'infériorité, — nous devrions dire d'infortune, — étaient tombés, dès le seizième siècle, les descendants de ces races baroniales ou bannerètes, encore si florissantes au temps de saint Louis ?

Il ne s'agit que d'ouvrir la précieuse collection des *Monstres et Reveues* militaires, conservée à la Bibliothèque impériale. La plupart des représentants de ces illustres maisons en étaient réduits à servir comme simples archers dans les compagnies des ordonnances. Nous avons été à même de relever quelques noms et nous les rapportons ici comme enseignement. Ainsi, depuis l'année 1500 jusqu'à l'année 1600, nous trouvons, disons-nous, dans le dernier degré de la hierarchie militaire des d'Armagnac, de la Béraudière, Gontaud-de-Biron, Blanquefort, du Boisberthelot, Cardaillac, Corneillan, Courtenay, de Foix, Gouyon, Lusignan, Mauléon, Montalembert, Montault, Montesquiou, Pardaillan, Preissac, Quélen, Rochechouart, Thémines et foule d'autres, sans compter les noms d'origine aussi distinguée, bien qu'absents de Versailles, tels que les d'Antin, d'Andouins, de Bezoles, Cazenove, Faudoas, Fumel, Gavarret, Luppé, Manas, Montagnac, Montespan, Montpezat, Marestang, Noailhan, Orbessan, d'Ossun, Roquelaure, Savignac, Saint-Félix, Talhouet, etc., etc.

Si beaucoup de ces familles s'étaient éteintes dès le dix-huitième siècle, les particules n'en abondaient pas moins dans les listes officielles de l'armée et de la magistrature, en contrefaçon des noms féodaux. C'était en grande partie le résultats de substitutions ou de reprises en surnoms. La noblesse, au demeurant, avait peu à y voir, du moins l'ancienne. Bien plus : pour entrer dans les troupes les plus privilégiées, dans la maison du roi, dans les gardes-du-corps, il n'était nullement besoin d'être gentilhomme; il suffisait d'être « de bonne famille », ce qui revient à dire de bourgeois aisés. Nous avons en nos mains une lettre que le marquis de Sourdis, commandant en Guienne, adressait en 1691 aux consuls de Vic-Fézensac, précisément à l'effet de recruter des *gardes-du-corps*, et qui n'exige pas autre

chose, si ce n'est « qu'ils puissent recevoir quelque secours de leurs parents. »

Cette déplorable manie de substituer à son nom patronymique un nom de terre donna lieu, on le sait, en 1791, à la publication de la « Liste des noms de famille et patronymiques des ci-devant ducs, marquis, comtes, barons, etc., excellences, monseigneur, grandeur, demi-seigneurs et annoblis, pour, dit l'éditeur, mettre le public à même de faire connaissance avec ces nouveaux venus. On ne peut se dissimuler, continue l'éditeur, que certains de ces messieurs gagneront beaucoup à ce changement; car ils dérouteront la tourbe importune de leurs créanciers, tandis que les autres, par le même moyen, échapperont au danger d'une réputation équivoque..... Nous devons à la justice et à la vérité, ajoute plus loin l'éditeur, de dire que plusieurs des ci-devant gens de qualité et gentilshommes nous ont fourni eux-mêmes leurs noms de famille et de baptême; cette loyauté mériterait une mention particulière, et nous l'aurions faite avec un sensible plaisir, si leur modestie ne s'y était refusée. L'orgueil est bien plus rétif dans la classe des nobles modernes. Que de reconnaissances touchantes ce retour forcé de certains Mydas à leur nom primitif va amener! Que de cousins et cousines en sabots vont retrouver la trace d'un oncle parvenu qu'un changement de nom leur avait fait perdre!... »

Et le croirait-on? cette curieuse liste ne contient pas moins de huit cents noms!... Au reste, c'était un moyen comme un autre de constater un *ci-devant* état, et nous nous étonnons que « les nobles modernes » n'en aient pas compris tout l'avantage.

Cette digression a son à-propos : la manie des surnoms est loin d'avoir diminué et l'exécution des prescriptions de la loi de 1858 en fournirait au besoin la preuve.

On trouverait plus d'une famille historique retranchée par la hache de 1793. On sait, par exemple, comment a fini le dernier des sires d'Estaing. Frère d'armes du marquis de Lafayette, fils de croisés comme lui, le vice-amiral couronné des lauriers de l'Amérique, l'esprit trop rempli des idées précoces de l'émancipation des peuples, s'empressa d'abjurer les principes de ses ancêtres. Mais, on le sait, les révolutions dévorent leurs enfants. Victime des utopies qu'il avait admises et servies, le vieux comte d'Estaing porta la tête sur l'échafaud. Robespierre n'a été que le continuateur de Richelieu et de Louis XI; seulement les deux derniers s'attaquaient aux plus forts et aux plus nobles, le premier à tous indistinctement. En feuilletant les tables de Versailles, on constate l'absence des petits-fils de ces chevaliers qui, après une part si glorieuse aux Croisades d'outre-mer, devaient, dans l'odieuse boucherie des *Albigeois*, conquérir après le laurier des héros la palme des martyrs. Tels sont les comtes de Melgueil et de Rodez, les vicomtes de Béziers et les seigneurs de Montpellier, de Montlaur, de Castelnau et autres puissants vassaux du comte de Toulouse.

Une particularité digne de remarque, c'est qu'il ne reste plus de descendant direct des grands feudataires si puissants au temps des Croisades. Il en est ainsi des ducs de Bretagne, de Bourgogne, de Guienne et de Normandie;

Ainsi des comtes d'Angoulême, d'Anjou, d'Alençon, d'Aumale, d'Auvergne, de Bar, Bar-sur-Seine, de Blois, Boulogne, Bourgogne, Brabant; Châlons-sur Saône, Champagne et Brie; de Die; d'Eu; de Flandre, Forez; Hainaut; de Joigny; de Lamballe, Lyonnais et Forez; de Montfort, de Maguelonne, Substantion et Melgueil, de Montbéliard; de Nevers; d'Orange; de Perche, Ponthieu; Rodez et Carlat,

de Roussillon ; de Saint-Pol ; de Tonnerre, de Toulouse ; de Vaudemont et de Vermandois...;

Ainsi des vicomtes de Béziers, Alby, Agde, Nîmes et Carcassonne ; de la race des Aton et Trencavel ; des vicomtes de Béarn, de Bourges, de Meaux en Brie, de Narbonne ; de Puiset, vicomtes de Chartres ; de Thouars, de Grailly, vicomtes de Benauges, etc.

C'est ainsi qu'il ne reste plus personne des sires d'Albret, des d'Agout, Agrain, Aleman, Amboise, Ancenis, Anduze, Apchon, Arcis-sur-Aube, Ardres, Artois, comtes d'Eu, Aubigny, Aunay, Aurillac, Avesnes ;

Personne des Balaguier, Baugé, Baumez, Beaujeu, Beaumont au Maine, Beaumont en Picardie, Beauvais, Beauvilliers, Bec-Crespin, Bermond, Bessuéjouls, Beyviers, Biron, Blanchefort ou Blanquefort, Boisse, Boufflers, Bouillon, Bournel, Bouteiller de Senlis, Bréban, Bréon, Breteuil, Brienne, Britaut, Brosse, Broyes, Bueil, Bulles, Bures ;

Personne des Cardaillac, Caretto, Caussade, Caylus, Cayeux, Chabanais et Confolens, Chambly, Champlite, Chartres, Chastelus, Châteaudun, Châteaugontier, Châtillon, Clermont en Picardie, des seigneurs de Neelle et d'Ailly, Coëtivy, Coligny, Comborn, Commines, Corsant, Coskaër, Coucy et Marle, Courtenay, Créquy, Cressonsart ;

Personne des Dinan, Dol, Donzi, Dreux, seigneur de Beu, Duisson ; d'Estaing, d'Estouteville ; de Fiennes, Flamenc ; de Gamaches, de Gand, Garlande, Gimel, Grailly, Granche, Grandpré, du Guesclin, Guines ; de Ham, Hangest ; de l'Isle-Adam, de l'Isle-Jourdain ; Jaucourt, Joinville ; de Kersauson ; de Landas, Lastours et Hautefort, La-

val, Léon, Lohéac, le Long, Lostanges, Lusignan (de la race de Gui, roi de Jérusalem); Luzech, Lyons, etc.;

Personne des Magnac, Malemort, Malvoisin, Marly, Marseille, Martigues, Mayenne, le Meingre-Boucicaut, Mello, Milly, Molay, Montauban, Montferrat, Montlaur, Montmirail, Montmorin, Montpellier, Moreuil, Morges;

Personne des Naillac, Nanteuil, Naplouse, Nesle, Noyers; d'Orléans; de Plas, du Plessis (dont le dernier a été le cardinal de Richelieu!) de Preuilly, de Prie, seigneurs de Busançois; de Pons, Polignac, Pontbriant; de Raymond, des seigneurs de Lunel, Rethel, Ribaumont, de Rieux, de la Roche, sires de Ray, Rostrenen, Roubaix, Roye et Germigny;

Personne des Sablé, Sabran, Saint-Cler, Saint-Chamans, Sainte-Maure, Saint-Omer, Saint-Simon, Saint-Valery, la Sangle, Sargines, Sassenage, Saulx (Tavanne), Saveuse, Solages, Sonnac, Sourdeval, Sully, de Syrie;

Personne des de Termes, de Thémines, Tholon de Ste-Jalle, Tocy et Puissaye, Toroge, Torote, Tramelay, Trazegnies, Trichatel, de Trie, Turenne, Tyrrel;

Personne, enfin, des Valois, comtes de Coucy et de Nevers, Vallin, Varagne, Ventadour, Verneuil, Vergy, Versailles, Vieux-Pont, Vignory, Villebride, Villehardouin, Villiers de l'Isle-Adam, Vitré...; outre ceux dont nous voyons de jour en jour disparaître les descendants; et ce ne sont pas les moins illustres que les Rigaud de Vaudreuil, les Fontaines, les Montbourcher, les Chaunac, les du Pont de la race du grand-maître de Rhodes et les Montmorency.

Qu'on ne s'étonne pas de ce que nous avançons. Nous ne

sommes pas le premier que la grande extinction des familles féodales ait frappé : un généalogiste paléographe, très-versé dans ces matières, a écrit que, sur les trois cents et quelques noms rappelés dans les deux séries de la grande salle de Versailles, une cinquantaine de familles encore existantes portent les armes qu'on y a figurées aux chevaliers croisés

A ces noms nous pourrions donc en ajouter une foule d'autres. Notons encore que des maisons qui ont la prétention d'avoir eu quelqu'un des leurs aux Croisades, il en est fort peu dont la branche aînée, — c'est-à-dire la ligne la plus directe et par conséquent la plus authentique, étant seule en possession des chartes et titres formant les archives de la famille, se soit perpétuée jusqu'à nos jours. Ils sont tous morts les fils de ces guerriers chrétiens qui parfois, — quand ils daignaient l'accepter, — ont échangé la lance contre un sceptre et le casque de baron contre la couronne d'empereur.

Il faut bien ensuite se garder de confondre, comme nous l'avons établi, un grand nombre des noms inscrits dans les salles des Croisades avec les mêmes noms encore subsistant de nos jours. Les uns sont portés par des familles qui n'ont aucune analogie avec les héros de la Palestine ; d'autres revivent et ne se perpétuent point directement.

A ce sujet, on cite, — portés en surnom, — les noms de : *Le Tonnelier* de Breteuil ; *Barbin* de Broyes ; *Beaucorps* et *Le Compasseur* de Créquy ; *Le Ny* de Kersauson ; *Le Neuf* de Sourdeval ; *Le Borgne-de-Rouvroy* de Saint-Simon ; *Toulonjon* de Champlite ; *Du Leu* de Lusignan ; *Chaleuçon* et *Orlon* de Polignac ; *La Brande* de Lostanges ; *Ornhac* de Saint-Chamans ; *Beauvoir* de Chastelus ; *Robert* de Caylus ; *Lauzières* de Thémines (dont un maréchal de France sous Louis XIII) ; *Chapelle* du Plessis (Richelieu) ; *Du Breil* de Pontbriant ; *Chapt* de Lurech ;

Loménie de Brienne; *Guy-d'Airebaudouze* d'Anduze; *Artaud* de Montauban; *Chaugy* de Roussillon; *Crozat* de Thiern; *Colbert* de Chabanais et de Sablé; *Saint-Germain* d'Apchon; *Desplanques* de Béthune; *Born* de Lastours et d'Hautefort; *Roux* de Morges; *Arjac* de Solages; *Vincent* d'Agoult; *Pradier* d'Agrain; *Hamal* de Trazegnies; *Latour du Pin* de Chambly; *Pontevez* de Sabran; *Precigny* de Sainte-Maure; *D'Aurelle* de Montmorin, etc., etc. Nous donnons ces exemples qui nous viennent à la mémoire les premiers. Ces noms, — et beaucoup d'autres, — subsistent donc aujourd'hui, soit qu'ils aient été transmis à d'autres maisons par suite de substitutions testamentaires, — et ce cas est rare, — soit que les fiefs et terres, domaines primordiaux des familles, en passant dans d'autres mains, aient donné lieu de les reprendre en surnom.

Ajoutons encore, et nous l'avons déjà fait entrevoir, une singularité qui est commune en son genre, c'est celle de l'existence, à la source ou aux environs du siége d'une famille féodale, d'homonymies peut-être nées de bâtardise ou venues d'habitudes de domesticité, sorte de contrefaçons locales dont le point de départ resté incertain, obscur, donne lieu chaque jour à bien des méprises et a grandement profité ça et là à bien des *ancêtres* de familles greffées et à cette heure *classées* dans la noblesse..... *Tulit alter honores.*

Ainsi, nous trouvons en Gascogne, malgré l'extinction présumée et généralement établie, les noms des plus anciennes et des plus illustres familles portés par des gens d'état ou d'industrie des plus modestes. Ce n'est pas ici le lieu de les rapporter. Nous publierons quelque jour, en double liste, et en regard les uns des autres, les noms des chevaliers croisés inscrits à Versailles et ceux des homonymes existant de nos jours et la plupart au lieu même du berceau primitif

des antiques races. Et alors nous demanderons aux uns, — vaniteux parce qu'ils sont riches et se prétendant légitimes descendants : *comment ?* Et nous dirons aux autres sans prétention, — parce qu'ils sont pauvres ou ignorant le passé : *pourquoi pas ?* Ce sera peut-être en même temps le moyen le plus sûr de redresser des opinions trop facilement acceptées et de faire replacer le droit là où il est.

Au reste, la plupart des noms que nous venons de rappeler se recommandent par eux-mêmes : mais, on le sait, plus la noblesse est ancienne, plus elle est prisée. De là la prétention, insoutenable d'ailleurs, de tant d'estimables familles à la descendance des races féodales ou à une origine fabuleuse.

Ce goût de *vieillerie* n'est pas seulement propre à notre siècle. Tous les parvenus de toutes les époques ont rivalisé d'ingénieuse prévoyance à l'endroit de leur berceau, et les trafiquants de diplômes et de parchemins n'ont jamais manqué. Cela se concevait sous des régimes où la naissance menait à tout et où, faute de cet avantage, on demeurait obscur, taillable et corvéable à merci, à moins d'être doué de ces qualités vraiment supérieures qui, avec une certaine dose d'ambition, finissent toujours par se produire dans quelque rang qu'on se trouve. Mais aujourd'hui que la noblesse a perdu ses priviléges, son prestige et presque son nom ; au lendemain des mauvais jours où le plus léger soupçon d'aristocratie était puni de mort comme crime sans circonstances atténuantes, il est vraiment curieux de voir jusqu'à quel point est poussée la démence de la gentilhommerie. En aucun temps l'étude du blason ne fut plus en honneur, et la preuve s'en trouve dans ces publications d'armoriaux qui ont lieu de toutes parts. Chacun veut reconstituer son *état nobiliaire*, comme on dit en style héraldique. A cette fantaisie assez in-

nocente il y a une toute petite difficulté : c'est qu'aucun caractère ne revêt ces *juges d'armes* improvisés, c'est qu'aucune authenticité ne consacre leurs arrêts, et par conséquent libre à chacun d'ajouter confiance en ces publications qui ne reposent, la plupart, sur aucune preuve, et dont les sources sont rarement indiquées et pour cause. Cette critique demande en toute justice quelque réserve de notre part. Il y a à Paris et notamment en province des écrivains d'une érudition profonde et dont la conscience reste insensible aux complaisances mal fondées. Ils peuvent commettre des erreurs et même être trompés : leur honorabilité n'en est pas moins inattaquable. La délicatesse des convenances nous interdit toute citation de noms propres. Au besoin nous passerions outre : La vérité est toujours la vérité.

Ce n'est pas qu'il faille avoir une foi robuste dans les décisions des anciens généalogistes du roi. Payés par les parties intéressées, on en a vu qu'aucune difficulté n'arrêtait, pas plus la création d'individus imaginaires que l'invention de faits supposés; le tout moyennant finance. Du moins c'est ce que nous apprennent ces vers de Boileau :

« ..... Quand un homme est riche il vaut toujours son prix,
« D'Hozier lui trouvera cent aïeux dans l'histoire. »

Le dix-huitième siècle, — car il ne devait plus y avoir de recherche de faux nobles, — le dix-huitième siècle, outre les juges d'armes officiels, compte un grand nombre de généalogistes, tous se copiant, comme aujourd'hui, avec une rare fidélité, lorsqu'il s'agit de noms chevaleresques. Quant aux noms de fraîche date, combien en est-il qui, grâce à l'officieux mensonge de ces messieurs, se trouvent à cette heure bien accueillis dans le monde aristocratique? On en rit bien

un peu pendant quelques jours, puis le temps vieillit l'œuvre du généalogiste, et tout est dit.

Nous n'en voulons pour preuve que la noblesse elle-même.

Interrogez un gentilhomme quelconque (nous employons ce mot à défaut d'autre); allez dans le premier salon qui vous conviendra, et vous verrez si chaque membre présent n'aura pas à vous raconter sa petite historiette en fait d'usurpation, de greffe, de substitution. Car, c'est auprès des familles qu'il faut, — sauf certaines réserves facilement appréciables, — s'enquérir de la noblesse véritable, authentique, légitime, dignement acquise, loyalement portée. Là seulement vous trouverez la connaissance relative, l'appréciation rationnelle des origines. Comme un écho héréditaire, la pureté des races se transmet de père en fils dans les mémoires, et que de mensonges de par Messieurs les généalogistes vous découvrirez de la sorte en remontant aux sources domestiques chez les uns, aux traditions orales chez les autres.

— « Un nom, c'est un moi, a dit un illustre écrivain. Soustraire un nom et se mettre dessous, c'est déshonnête. Des lettres de l'alphabet, cela s'excroque comme une bourse ou comme une montre... » Cette fausse signature en chair et en os, cette fausse clé vivante, cette entrée chez d'honnêtes gens en trichant leur serrure, pour continuer les expressions du même écrivain, est une infamie de la plus vieille date. Nous voyons qu'au XIIIe siècle, à la suite du bouleversement et de la confusion qu'occasionna la guerre contre les Albigeois, les notables habitants de Béziers adressèrent au roi Louis IX une requête dénonçant un fait d'usurpation de l'espèce. Un particulier, de basse condition, s'était enrichi à la suite de concus-

sions et de pilleries. La vanité, comme d'ordinaire, avait suivi la fortune et il n'avait rien trouvé de mieux que de changer de nom et d'usurper celui d'une famille baroniale dont tous les membres avaient péri dans ces tristes conjonctures. La plainte s'exprime ainsi : « ..... Dictus Guillelmus... qui se facit vocari G. de Lodevâ... fuit troterius sive garcifer domini G. de Lodevâ quondam... traxit originem à vilissibus gentibus .. et in ipso potest notari verbum Aristotelis dicentem : *Asperius nihil est homini cum surgit in altum.* »

Ne dirait-on pas que cela est à l'adresse d'hier? Demandez au peuple des campagnes comme aux ouvriers des villes quels sont leurs plus durs, leurs plus arrogants maîtres? Il n'y a là-dessus qu'une commune voix. L'humanité vieillit, mais elle ne change pas.

DENIS DE THEZAN.

(Le chapitre XIII au prochain numéro.)

COUTUMES MUNICIPALES DU DÉPARTEMENT DU GERS,

Publiées par M. J.-F. BLADÉ,

Membre correspondant des Académies de Toulouse et de Bordeaux, de l'Académie de législation de Toulouse, etc. — Première série; 1 vol. grand in-8° de XXXVII-253 pages. Paris, Aug. Durand, 1864.

« Le Recueil de coutumes municipales, dont je commence la publication, » dit M. Bladé (p. 1 de son *introduction*), « est le premier terme d'une série de travaux historiques que j'espère continuer désormais aussi longtemps qu'il plaira à Dieu de me laisser vivre. Après toute une jeunesse de préparation vague et instinctive, et huit ans d'études spéciales et acharnées, je crois avoir enfin le droit d'avouer mon humble vocation d'annaliste, et l'o-

« bligation d'essayer de mériter les encouragements que l'Institut « et plusieurs érudits illustres ont bien voulu m'accorder dès ce « début. Je voudrais étudier, sous ses divers aspects, le passé du « sud-ouest de la France, de la région comprise entre l'Océan, les « Pyrénées et le cours de la Garonne. Les destinées de cette terre « si noble et si tourmentée ont pour mon cœur un attrait infini; « et je me croirais trop payé de l'emploi de ma vie entière par l'hon- « neur de raconter l'histoire de ma patrie. » M. Bladé, après avoir livré à notre admiration cette généreuse profession de foi qui lui portera bonheur dans le présent comme dans l'avenir, — j'aime trop à l'espérer pour ne pas le croire ardemment! — retrace avec ce style si riche, si souple, si animé, dont les lecteurs de la *Revue d'Aquitaine* ont éprouvé tant de fois le charme entraînant, l'histoire du sud-ouest depuis les origines jusqu'à la révolution. Le jeune érudit parcourt d'un pas rapide et sûr cet espace immense. Evoqués par son pittoresque talent, les trois mille ans qui nous séparent de la mystérieuse époque où les Ibères occupaient les bords de l'Adour et ceux de la Garonne défilent devant nous, et je ne sais rien de plus intéressant que ces pages dans lesquelles revit et resplendit tout ce qu'il y a eu de caractéristique dans l'histoire de la vieille Aquitaine (1). Cette esquisse, faite de main de maître, montre combien M. Bladé possède déjà complétement son sujet, avec quelle bénédictine attention il l'a envisagé sous toutes ses faces et fouillé dans toutes ses profondeurs, avec quelle heureuse sagacité il a deviné ce que n'avaient pu parfois lui révéler les plus patientes recherches, et enfin, avec quelle confiance sereine, il a le droit de s'élancer dans la difficile carrière qui s'ouvre devant lui, et où tous nos sympathiques vœux le devancent, où tous nos joyeux applaudissements l'accompagneront.

(1) Quelques fautes d'impression déparent des pages qui défient tout autre reproche. Ainsi, p. II, le chef des Sotiates, que Jules César appelle *Adcantuannus* et qu'une médaille appelle *Adietuvanus*, devient *Adacantuan*, alors que, suivant que l'on adopte l'orthographe des *Commentaires* ou l'orthographe des médailles, il faut l'appeler *Adcantuan* avec M. Amédée Thierry, ou plutôt *Adietuan* avec tous ceux qui préfèrent la leçon donnée par le bronze à la leçon donnée par les livres. *Cassinogilum*, p. III, est transformé en *Cassiginolium*. Le nom de dom *Vaissète*, p. VII, est imprimé avec un inutile redoublement de t. A la même page, le fameux chroniqueur, *Pierre de Vaux-Cernay*, se change en *Pierre de Vaux-Cerny*. Le baron Walckenaër, p. XI, a perdu son double V.

Le programme des travaux que M. Bladé se propose d'accomplir a quelque chose d'imposant dans sa grandeur. D'abord il nous promet une *Histoire d'Aquitaine jusqu'à la féodalité*, histoire qui ne sera pas seulement un lumineux résumé des excellents livres d'Oïhenart, de Marca, de Hauteserre, de dom Vaissète, mais qui contiendra aussi toute la précieuse substance des documents méridionaux découverts depuis la mort de ces éminents érudits. Grâce à l'ordre fécond avec lequel les résultats nouveaux seront rapprochés des résultats autrefois acquis, l'ouvrage de M. Bladé présentera un ensemble complet de renseignements puisés aux sources les plus pures. Combien sera ferme et solide la trame d'une narration dans laquelle viendront harmonieusement se fondre les révélations historiques d'autrefois et celles d'aujourd'hui ! Et combien il nous tardera de posséder ce livre qui, avec l'écho des grandes voix de nos érudits, nous apportera le dernier mot de la science contemporaine !

S'arrêtant au xe siècle devant le morcellement féodal, M. Bladé veut étudier à part la *Croisade albigeoise*, ce brûlant sujet que j'ai, un jour, effleuré, et qui vient d'être traité d'une manière si remarquable par M. G. Guibal, dans une thèse pour le doctorat ès lettres intitulée : *le Poème de la Croisade contre les Albigeois ou l'Epopée nationale de la France du sud au* XIIIe *siècle*. J'ai eu le plaisir d'assister en Sorbonne, le 8 mars dernier, à la soutenance de cette thèse, soutenance dans laquelle M. Guibal a déployé une abondante érudition et surtout un talent de parole des plus distingués (1). Malgré quelques critiques dont la plus sérieuse était dirigée contre cette assertion que le *poëme de la Croisade* a été, comme le fut plus tard, le *roman de la Rose*, composé par deux auteurs successifs, la Faculté des lettres de Paris a très-favorablement ap-

(1) M. G. Guibal qui, après avoir été un des meilleurs élèves de l'Ecole normale, sera une des illustrations de l'Université est, comme le docte André Dacier, un enfant de Castres (Tarn). Aussi a-t-il consacré sa thèse latine à un érudit castrais, érudit que personne ne connaissait, pas même, — ce qui est tout dire, — le doyen de la faculté des lettres de Paris. Seulement M. Guibal s'est laissé un peu trop égarer par son patriotique enthousiasme, quand il a fait de cet obscur auteur, dont les manuscrits inédits dorment dans la poussière de la bibliothèque de Toulouse (si toutefois il y a de la poussière dans cette bibliothèque), le restaurateur de la littérature méridionale : *de Joannis Boyssonei vitâ, seu de litterarum Gallia meridianâ restitutione.*

précié la thèse de M. Guibal, et le président du savant aéropage, M. J. V. Le Clerc, a surtout proclamé le mérite des recherches du jeune professeur qui a consulté avec beaucoup de soin les registres de l'inquisition conservés dans la bibliothèque de Toulouse, et les nombreux volumes de la collection Doat relatifs à l'hérésie des Albigeois (1). Nul ne peut mieux que M. Bladé, rectifier sur quelques points, compléter sur quelques autres le travail de M. Guibal, et nous donner ainsi le récit définitif d'un des plus considérables et des plus douloureux événements dont le midi ait jamais été le théâtre.

Puis viendront deux importantes monographies, l'*Histoire des comtes d'Armagnac* et l'*Histoire de la maison d'Albret*. M. Bladé a tant à cœur de bien faire que, non content de consulter, au sujet de ces deux grandes familles, plusieurs centaines de pièces déjà imprimées, et plusieurs centaines de pièces manuscrites éparses un peu partout, mais dont le plus grand nombre appartient aux archives des Basses-Pyrénées, il a l'intention d'aller continuer ses recherches dans les dépôts publics de la Grande-Bretagne. Je me suis beaucoup occupé de la maison d'Albret, et je sais, par expérience (experto crede Philippo) combien certaines périodes de l'histoire de cette maison sont confuses et ténébreuses. Aussi, ne puis-je trop encourager M. Bladé à débrouiller, une bonne fois, l'inextricable écheveau qui si souvent a été cause que, désespéré de ne trouver

(1) Deux fois on a pu espérer de voir paraître *in extenso* les documents qui viennent d'être si bien analysés par M. Guibal. Lorsqu'en 1837 M. Fauriel eût publié, dans la *Collection des documents inédits*, le beau poëme de Guillaume de Tudèle, M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, apprenant qu'il existait dans divers recueils manuscrits de la Bibliothèque royale, et notamment dans le fonds *Doat*, un grand nombre d'actes relatifs à la croisade albigeoise, et surtout la plus grande partie des procès-verbaux de l'inquisition de Toulouse, ordonna d'en former une collection spéciale destinée à révéler au monde savant « ce qui nous reste de plus sûr et de plus curieux pour l'histoire des doctrines, « de l'organisation religieuse, des mœurs des Albigeois, etc. » La direction du recueil fut confiée à M. Fauriel, et le ministre l'entoura de deux bien zélés et bien habiles auxiliaires dans MM. H. Gérauld et de Fréville, tous les deux morts prématurément, non sans nous avoir laissé des livres qui ne mourront pas. Ces deux excellents élèves de l'Ecole des chartes recueillirent pendant deux années les matériaux de la publication, et déjà trois ou quatre volumes allaient pouvoir bientôt paraître, quand, le 1er janvier 1840, le projet fut brusquement abandonné dans les hautes sphères. On le reprit en 1842, et on donna à M. Fauriel un collaborateur digne de lui, M. Guessard. Mais bientôt un nouveau revirement eut lieu, et depuis *pendent opera interrupta!*

dans les meilleurs livres que renseignements insuffisants, j'ai adressé d'injurieux reproches aux vénérables auteurs de l'*Histoire des grands officiers de la Couronne* et de l'*Art de vérifier les dates !*

On croit peut-être que la tâche de M. Bladé sera terminée là. Mais, comme ce personnage légendaire qui promène à travers le monde, sans jamais s'arrêter, la perpétuelle expiation de son crime, l'ardent érudit marchera toujours. Quand il aura entassé devant nous toutes ces gerbes épaisses, il sera loin d'avoir entièrement moissonné le champ dans lequel se déploie sa prodigieuse activité. Ainsi, aux monographies de la maison d'Armagnac et de la maison d'Albret, succéderont deux volumes de dissertations dont la forme rappellera, — alléchante nouvelle ! — celle dont M. Bladé a si heureusement fait usage dans sa brochure sur *Pierre de Lobaner et les Quatre Chartes de Mont-de-Marsan*. De ces deux volumes de mélanges où l'érudition, tout en restant minutieusement exacte, ne se refusera ni la verve enjouée, ni les fines saillies, l'un aura pour objet spécial l'histoire civile et ecclésiastique de l'Aquitaine, l'autre, l'histoire civile et ecclésiastique de la Gascogne.

En outre, une *Géographie historique du sud-ouest de la France*, permettra « de suivre les conséquences des divers événements poli-« tiques, depuis les origines jusqu'à la révolution, » et un *Catalogue des Manuscrits étrangers relatifs à l'histoire du sud-ouest de la France*, « qui serait le complément naturel des inventaires « des archives départementales et municipales que l'on est en train « de dresser et de publier, » viendra faciliter « les explorations de « nos futurs annalistes provinciaux, en mettant sous leurs yeux « l'ensemble des documents à consulter hors de France, et en les « dispensant de recourir à de nombreux catalogues imprimés et « manuscrits. »

Ce n'est pas tout encore, car « peut-être, » dit M. Bladé, — il faut que ce *peut-être* devienne un *assurément !* — « peut-être ter-« minerai-je cette première série de recherches complémentaires « par un travail sur *les mœurs et la poésie chevaleresque dans le « midi de la France* (1). »

(1) M. Bladé cite p. XIII bon nombre d'érudits français qui ont étudié avec succès les romans des divers cycles chevaleresques. Qu'il me soit permis de

Avant toutes ces publications, paraîtront des *Etudes historiques sur le droit du sud-ouest de la France, au moyen-âge et sous l'ancienne monarchie*. Je ne crois pas trop m'avancer en exprimant la pensée que ce sera là un des plus intéressants des ouvrages que prépare M. Bladé. Par un rare bonheur, l'annaliste est en lui doublé d'un jurisconsulte, et grâce au concours que se prêteront mutuellement l'érudit versé dans la connaissance des faits historiques, et l'avocat à qui sont familières les lois et les coutumes, une regrettable lacune sera bientôt parfaitement comblée, et nous aurons sur la région du sud-ouest, considérée au point de vue juridique, un livre complet qui nous dédommagera des «généralisations superficielles,» ou des simples fragments d'études dont nous avons dû nous contenter jusqu'à ce jour.

L'introduction de M. Bladé, si belle et si attachante dans toute son étendue, devient, vers la fin, trop élevée et trop éloquente pour que je n'en reproduise pas ici les dernières lignes : « Je viens de re-
« lire cette esquisse rapide où se reflètent à la fois les aspirations
« instinctives de ma jeunesse, et les projets réfléchis de ma virilité.
« Arrivé tantôt vers le milieu de la vie (1), je vois les hommes de
« mon âge, aspirer déjà vers le repos lointain, quand je commence
« à peine, dans la liberté et dans la joie de mon âme, cet humble
« métier d'annaliste. Mais, pour si obscure que soit ma tâche, j'ai
« le devoir de me demander si j'y puis suffire, si mon ardeur ne
« faillira point, si mes intentions sont pures. Dans cette chambre où
« j'ai tant de fois prolongé mes veilles, où mon père est mort en
« regardant la croix, je m'interroge, et j'affirme, la main sur le
« cœur, ma droiture et ma probité historique. Au prix de huit an-
« nées d'un labeur solitaire, j'ai éprouvé et préparé ma vocation, et

lui rappeler que là il n'a pas mentionné deux hommes qui ne peuvent être oubliés : d'abord M. F. Guessard, sous la direction duquel est publié le *Recueil des anciens Poètes de la France*, et qui a été, déjà, l'éditeur de neuf chansons de gestes, notamment de *Huon de Bordeaux* (1860); et ensuite M. Paul Meyer, un des plus actifs collaborateurs de M. Guessard, et qui, dans les derniers volumes de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, s'est montré, en matière de philologie, un si fin et si savant critique !

(1) Ici je sens le besoin de protester, et sans vouloir promettre à M. Bladé la longévité que M. Flourens nous accorde si libéralement, je ne veux pas admettre que mon cher collègue ait bientôt parcouru la moitié du chemin de la vie.

« j'ai rompu ces lieus qui, dans notre siècle servile et révolté, nous « enchaînent, avant l'heure du libre consentement, à la tyrannie des « partis!... ».

Parlerai-je maintenant des vingt coutumes municipales du département du Gers, publiées par M. Bladé à la suite de cette page que ne désavouerait aucun de nos grands écrivains? je n'en parlerai qu'un peu, et ce sera pour exprimer deux regrets.

D'abord, il me semble que la plupart des incorrections dont le texte de ces chartes communales est entaché auraient pu disparaître devant une soigneuse révision. Je sais bien que l'entreprise aurait été délicate, et qu'elle aurait exigé, pour être menée à bien, une rare réunion de qualités, mais je sais aussi que M. Bladé possède toutes ces qualités à un haut degré, et je suis sûr que tous ceux qui le connaissent lui chercheront querelle, comme moi, pour avoir dit (p. XXXVI) : « Si pur ou si défectueux que soit le texte des docu- « ments, je le reproduirai toujours tel qu'il est, et je laisserai à « d'autres le soin d'en opérer la restauration... » Ensuite, j'aurais voulu que M. Bladé prodiguât les notes au bas de toutes les pages de ses vingt statuts locaux. J'aurais voulu que l'habile jurisconsulte comparât entre elles les dispositions principales de chacune de ces chartes, et qu'il rapprochât ces mêmes dispositions des dispositions des autres coutumes méridionales connues, telles que celles de Bordeaux, de La Réole, d'Agen, de Cahors, etc. Il y aurait eu là, pour nous tous, une foule d'instructives et de piquantes particularités, et je ne pardonne pas à M. Bladé le tort qu'il nous a porté en nous privant de son docte et ingénieux commentaire, et en méritant de notre indignation le surnom de *notophobe*. Il est vrai que les observations dont il nous prive aujourd'hui nous les retrouverons probablement, abondantes, plantureuses, dans les *Etudes historiques sur le droit du sud-ouest de la France*, et que ce ne serait alors que partie remise. Il est vrai encore que je suis singulièrement exigeant envers quelqu'un qui m'a déjà tant donné... Aussi, pour éviter le malheur d'être confondu avec ce qu'il y a de pire au monde, un ingrat, je remercie cordialement M. Bladé de sa publication, si méritoire à tant d'égards, des *Coutumes municipales du département du Gers*, et en finissant ce compte-rendu, je place le travail de mon collègue et confrère sous la protection de cette phrase d'un éminent érudit, M. le comte Beugnot, de l'Institut :

« On ne peut rendre aujourd'hui de plus grand service à l'étude de « l'ancien droit français, que de rechercher et de mettre en lumière « les vieilles coutumes du XIIe et du XIIIe siècle, qui se sont dérobées « jusqu'ici à la docte curiosité de nos historiens et de nos jurisconsultes (1). »

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

ESSAI GÉOGRAPHIQUE

Sur la Cité et l'Ancien Diocèse de Tarbes.

(Suite.)

Séquestration du comté de Bigorre. — Le fief de Bigorre ne devait jamais recouvrer les territoires qu'il venait de perdre en 1256; loin de là, il allait dans le cours des siècles suivants éprouver de nouvelles mutilations.

Après avoir été régi de 944-1038 par des comtes indigènes, il était passé par mariages aux maisons de *Carcassonne* (1038), de *Béarn* (1096), de *Marsan* (1161), de *Comminges* (1191); subissant ainsi les vicissitudes de tous les fiefs non soumis à la loi salique.

En 1283, Esquivat de Chabanne, seul représentant de cette dernière dynastie, étant mort, de longs débats sur sa succession troublèrent le comté. Cinq compétiteurs le réclamèrent en vertu de certaines alliances matrimoniales, et derrière ces héritiers avides, le roi d'Angleterre et l'évêque du Puy s'en disputèrent la suzeraineté.

Le Chapitre établissait ses droits sur une charte prétendue (2) qui, disait-il, remontait à Charlemagne. Malgré un si beau nom, les Etats du comté reconnurent pour héritière légitime *Constance de*

(1) *Notice sur les anciennes coutumes inédites d'Alais*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 2e série, tome II, p. 93.

(2) Charte fabriquée par le moine anglais *Murfin* (v. 1154), afin d'établir les droits de l'église du Puy à la suzeraineté du Bigorre; droits que cette église aurait ensuite cédés au roi d'Angleterre.

Moncade, fille de Gaston de Béarn, qui fit hommage de son fief au sénéchal de Gascogne, représentant le roi anglais. L'église du Puy ne ne se tint pas pour battue néanmoins; elle porta sa cause devant le Parlement de Paris, et obtint un jugement qui la mettait en possession de la terre contestée (1292). Constance ne s'inclina pas devant cette décision judiciaire, et mourut comtesse deux ans après. Le Chapitre fit alors assigner devant lui tous les compétiteurs à la succession (1). Au milieu de ce tumultueux procès, le roi de France, *Philippe* IV, *le Bel*, intervint comme le juge dans la fable de l'*Huître et des plaideurs*.

A son tour, en effet, le roi élevait des droits sur le fief du chef de sa femme, *Jeanne de Champagne ;* et plus puissant que ses rivaux il le séquestra. Vainement la maison de Foix se récria-t-elle contre l'usurpation royale, et en appela au jugement du souverain d'Angleterre; vainement *Bernard de Foix*, qui avait épousé *Marguerite de Moncade*, parente de Constance, ajouta-t-il à ses titres celui de comte de Bigorre (2), Philippe-le-Bel ne lâcha point sa proie.

Malheureusement ce conflit attira bientôt sur les bords de l'Adour les armes toujours rivales de la France et de l'Angleterre, et ouvrit pour cette contrée une longue série de désastres.

Enquête royale, 1300. — Cependant le roi, après avoir pris possession de la succession en litige, ordonna, dans un but tout fiscal, à *Jean Fronton*, son procureur en Agenois, de lui dresser un état des revenus des seigneuries du fief de Bigorre.

Nous avons plusieurs copies de cette pièce officielle à Paris (3), à Pau (4), à Auch (5), à Tarbes (6), mais les variantes qu'on y

(1) Voir aux Arch. Imp. cette procédure. (J. 294. Layette Bigorre.)

(2) Comtes titulaires de Bigorre (maison de Foix.)

		Mariés à
1294	— Bernard.....	*Marguerite de Moncade.*
1302	— Gaston I.....	*Jeanne d'Artois.*
1315	— Gaston II.....	*Eléonore de Comminges.*
1343	— Gaston III-Phœbus.....	*Agnès de Navarre.*
1391	— Mathieu de Foix-Castillon..	*Jeanne d'Aragon,*
1398	— Elisabeth.....	*Archambauld de Grailly.*
1412	— Jean de Foix-Grailly	*Jeanne de Navarre.*

(3) A. I. (J. 294. N° 15².) — (4) Trésor de Pau. — (Bigorre.)
(5) Sém. d'Auch, S⁴ 20. — (6) Glan. de Larcher. T. VIII, N° 31.

trouve ajoutent aux difficultés réelles des interprétations géographiques. Aucun historien du Bigorre n'a tenté de la traduire malgré son importance incontestable. Pourtant cet acte, émané du gouvernement lui-même, n'offre-t-il pas le tableau le plus complet que nous ayons des divisions féodales de cette province?

Je vais essayer, le premier, la traduction des noms de fiefs qui sont rapportés dans le document de Fronton, afin de fixer sur une base solide l'état nobiliaire du Bigorre à la fin du XIIIe siècle.

L'enquête de 1300, trouve dans le comté onze terres portant le titre de *baronnies;* elle les énumère dans l'ordre suivant, en indiquant les revenus de chacune d'elles en livres *Morlaas* (1).

Baronnies.	Revenus en livres morlaas.	Lieux géographiques.
De Labedano	275	*Lavedan.*
Barbasano (2)	150	*Barbazan-dessus.*
Benacho	150	*Bénac.*
Bazalhà (3)	150	*Bazillac.*
Angulis	100	*Les Angles.*
Castro-Bayaco	50	*Castelbajac.*
Labedano	50	*Lavedan.*
Antino (4)	60	*Antin.*
Sparos	50	*Esparros*
Castro-Bayaco *(miles)*	50	*Castelbajac.*
Asterio (5)	100	*Asté.*
TOTAL.....	1185	

Les maisons de Lavedan et de Castelbajac figurent ici deux fois par la raison fort simple que la première possédait, outre la vicomté

(1) Morlaas, ville des Basses-Pyrénées.

(2) Maison éteinte en 1431 en la personne du célèbre Barbazan, dit le *chevalier sans reproche*; le fief passa à la maison de Foix.

(3) *Aliàs de Basiliaco.*

(4) La baronnie d'Antin fut érigée en *marquisat* en 1622, — et en duché-pairie en 1711; mais son ressort ne correspondit plus à celui de l'ancienne baronnie.

(5) La baronnie d'Asté est dite *vicomté* dans d'autres actes.

de Lavedan, la baronnie de *Barbazan-debat* (1) dont elle avait hérité l'an 1130, — et que la seconde se divisait en deux branches qui toutes deux avaient titre de baronnies.

Au-desssous des barons, l'enquête place 93 (2) nobles, *nobiles*, dont quelques-uns sont dits chevalier *(Miles)*, seigneur *(dominus)*, donzel *(domicellus)*.

Avant de placer sous les yeux cette longue liste, que l'on me permette de faire les observations suivantes :

1° Certains noms sont répétés à dessein pour rappeler des fiefs distincts possédés par la même maison, — tels que *Domech*, *Barbazan*, *Mun*, *Asté*, *Arras*, etc. ;

2° On voit figurer parmi les nobles des seigneurs étrangers au comté, mais qui y possédaient des fiefs — tels que *Bégole*, *Béon*, *Villepinte*, *Montespan*, *Coarraze*, *Tuzaguet*, *Uzer* ;

3° La première partie de l'enquête dénombre les fiefs de la mouvance de la vicomté de Lavedan ; la deuxième, ceux du Bigorre et et de la vallée de Barèges.

I. — Lavedan et dépendances.

Nobles.		Revenus en liv. sous (3).		Lieux géographiques.
De Freyseto	*d* (4)	0,	85	*Fréchet.*
Miramonte	*d*	0,	30	*Miramont* (Adast.) (5)
Beusen	*D*	50,	00	*Beaucens.*
Riparià	*M*	0,	50	*Rivière-de-S.-Savin.*
Arcisanis	*M*	15,	00	*Arcisans-Dessus.*
Astino (6)	*d*	0,	100	*Estaing.*
Biosaco	*d*	25,	0	*Vieuzac* (Argelès-de-Lav.)

(1) En 1638, la baronnie de Barbazan-debat entra dans une famille de robe, les *Mua* dits *de Barbazan*.

(2) L'enquête porte 95, mais elle n'en cite que 93. Ce doit être une erreur du calligraphe.

(3) Le revenu indiqué est en livres et sous de *monnaie morlaas*.

(4) D. est l'abréviation de *dominus* ; — d, de *domicellus* ; — M. de *Miles*.

(5) Le nom entre parenthèse est celui de la commune où se trouvait le fief.

(6) *De Antino*, dans le glanage.

Nobles.		Revenus en liv. sous.		Lieux géographiques.
Oroto	*d*	6,	10	*Ourout* (Argelès-de-Lav,)
Villambez	*M*	0,	6	*Vieillebesac* (Préchac.)
Rats	*d*	25,	0	*Castelnau-d'Azun* (Arras.)
Furqueto	*d*	6,	0	*Le Hourquet* (Julos.)
Abbbatiâ(1)	*d*	0,	100	
Casajos	*d*	12,	10	*Casajous* (Agos.)
Lanaspoy	*d*	4	0	*Lespouey.*
Domet (2)	*d*	10,	0	
Serâ		6,	10	*Sère-Argelés.*
Lapenâ (3)		0,	60	*Lapène* (Sère-Argelés.)
Aratz		10,	0	*Arrayou.*
Ihul		15,	0	*Julos.*
Otz		15,	0	*Casaubon* (Ost.)
Osto		10,	0	*Ost,*
Ayzaco		0,	100	*Ayzac.*
Galhagos		6,	10	*Gaillagos.*
Fuert		0,	100	*Ferrières.*
Abilhaco		10.	0	*Avilhac* (Balagnas.)
Areyset		0,	70	*Arracet* (Arras.)
Aratz		20,	0	*Arras.*
Domet		0,	50	
Domet		0,	15	

II. — Bigorre et Barège.

De Boriac (4)		20,	0	*Bourréac.*
Ossono	*M*	25,	0	*Ossun.*
Vilambiz	*M*	10,	0	*Villambits.*
Lube	*M*	25,	0	*Luby.*

(1) *De Abbatiâ* paraît désigner l'*abbaye-laïque d'Agos* donnée, en 1089, à l'abbaye de Saint-Savin, par Guillaume de Barbazan, et sur laquelle le vicomte de Lavedan jouissait de certains avantages pécuniaires.

(2) La maison de *Domech* est rappelée encore plus bas. *(V. le Dict. topogr. des H.-Pyr.)*

(3) *De Luperiâ*, d'après Larcher. — La pièce qui est aux A. I. porte *de Lapenâ.*

(4) *De Borivâ*, suivant la copie de Larcher (Glan. VIII.)

Nobles.		Revenus.		Lieux géographiques.
Munnio	*M*	10,	0	*Mun.*
Munnio (1)	*M*	0,	100	
Beo (2)		0,	10	
Averaedà		40,	0	*Aubarède.*
Peyrunno		0,	100	*Peyrun.*
Avelhos (3)		6;	0	*Oueillous.*
Eschelà		20,	0	*Chelle-debat.*
Barbasano (4)		25,	0	
Barbasano		50,	0	
Tornono (5)	*M*	25,	0	*Tournay.*
Ricalt		0,	50	*Ricaud.*
Begolà (6)		6,	0	
Vatsalis		5,	0	*Batsales* (Bernac-debat.)
Ribà Freytà		10,	0	*Hibarette.*
Campano		30,	0	*Campan.*
Asterio		6,	10	
Argileriis		50,	0	*Argelès-de-Bigorre.*
Begolà		10,	0	
Userio (7)		15,	0	
Aratz		25,	0	*Pont-d'Arras* (Bagnères.)
Yspanus (8) Filhà		25,	0	
Louvierio		25,	0	*Laloubère.*
Villà Pintà (9)		10,	0	
Cassanhà	*M*	10,	0	*Cassagne* (Gensac.)
Ququrono (10)	*M*	20,	0	*Cucuron* (Maubourguet.)

(1) La maison de Mun figure ici pour le fief de *Clarac* qu'elle possédait.

(2) Maison du Béarn ayant fief en Bigorre.

(3) *De Anilhes* (Larcher.)

(4) Maison de Barbazan, rappelée pour d'autres fiefs qu'elle tenait.

(5) *De Tenevo* (Larcher.)

(6) Maison du Nébousan ; — elle avait en 1429 (censier) des fiefs à *Ossun*, *Uz*, *Ger*.

(7) *De Asturio* (Larcher). — Le vicomte d'Uzer est un seigneur du Nébousan.

(8) Maison de Montespan ou d'*Espan* (Cne de Bonnefont; *Astarac.)*

(9) Maison de Villepinte (Béarn.)

(10) La maison de Cucuron appartenait à la Rivière-Basse ; le seigneur se qualifiait de baron au XIIe siècle.

Nobles.		Revenus.		Lieux géographiques.
De Astenis (1)	*d*	6,	0	*Rabastens.*
Artanhano	*d*	10,	0	*Artagnan.*
Malabesinâ	*d*	10,	0	*Bise* (Vic.)
Fitolâ	*d*	0,	50	*Lafitole.*
Borduno	*d*	10,	0	*Bordun* (Lafitole.)
Teulerio	*d*	10,	0	*Teulé* (Ségalas.)
Valeticâ	*d*	20,	0	*La Vallétique* (V. de Barèges.)
Beandeano	*d*	0,	50	*Beaudéan.*
Cayrellis	*d*	0,	50	*Cazerolles* (Campan.)
Baulato	*d*	0,	25	*Sobagnan* (Vic.)
Valloxis	*d*	0,	100	*Batoc* (Vic.)
Caudarasâ (2)	*M*	25,	0	
Ganos	*d*	10,	0	*Ganos* (Vic.)
Curi (3)	*d*	0,	100	*Lescurry.*
Talasaco	*d*	0,	20	*Talasac.*
Liago	*d*	0,	100	*Liac.*
Angulis (4)	*M*	0,	80	*Le Coin* (Sarriac.)
Canonico (5)		0,	100	
Domet	*d*	20,	0	
Serâ	*d*	7,	10	*Sère-en-Barèges,*
Domet	*d*	10,	0	
Viridario	*d*	0,	50	*Vergés* (Sazos.)
Pennâ	*d*	0,	100	*Lapène* (Sère-en-Barèges.)
Pinu (6)	*d*	10,	0	
Etius Guillini (7)	*d*	7,	10	

(1) *De Asterio* (Larcher). — Le Mss des Arch. imp. porte *de Astenis* ou *de Bastenis.*

(2) La maison de *Coarraze* (Béarn) possédait en Bigorre, *Odos, Juillan, Garderès, Luquet, Seron, Ourouix, Urac, Castelnau-d'Azun* (censier de 1429.)

(3) *De Curiâ* (Larcher). Je lis très-clairement sur le Mss des A. I. *de Curi.*

(4) Le fief dit le *Coin de Sarriac,* passa comme beaucoup d'autres aux mains de l'Eglise.

(5) *De canonico* ne désigne aucune terre du Bigorre. — Faut-il lire *de canonicâ?* il s'agirait alors des fiefs que les chanoines de Tarbes avaient reçus en 1230 de la munificence de Pétronille et sur lesquels cette comtesse s'était réservé un revenu (Le *Livre noir* du chap.)

(6) Maison étrangère au Bigorre.

(7) *Etius de Guillin* est un seigneur inconnu au comté.

Nobiles.		Revenus.		Lieux géographiques.
Villario	*d*	25,	0	*Viella.*
S°-Martino	*d*	25,	0	*S.-Martin-de-Barège.*
Biei	*d*	0,	50	*Viey.*
Cassanhâ	*d*	25,	0	*Lacassagne.*
Fitâ	*d*	25,	0	*Hiis.*
Julhano	*d*	25,	0	*Juillan.*
Antino (1)	*M*	25,	0	
Tussaguetto	*d* (2)	100,	0	*Tuzaguet* (Rivière-Basse.)
S°-Justo		0,	50	*S.-Just* (Vallée-de-Barèges.)
Arnaldus Culterii (3)		0,	100	
TOTAL.....		1,223	28	

Il y avait en outre dans le comté 18 fiefs seigneuriaux qui relevaient *immédiatement* des barons — savoir :

Feuda.		Barons suzerains.	Revenus.		Lieux géographiques.
De Bisqueriis	*M*	Bénac	25,	0	*Visquer.*
S°-Severoo	*M*	id.	15,	0	*S.-Sévier* (Bénac.)
La Galhardiâ	*d*	id.	0,	100	*Gaillardet* (Lamarque-Pontacq.)
Luui (4)	*d*	id.	0,	50	*Louey.*
Cazaret	*d*	id.	0,	50	*Barry.*
Domet	*d*	id.	0,	100	
Bohl	*M*	Antin	0,	100	*Bouilh-Devant.*
Rupe	*M*	id.	80,	0	*S.-Roch* (Castelvieilh.)
Florentiis		Bazillac	0,	100	*Fleurance* (Bazillac.)
Paraberâ		id.	0,	1	*Parabère* (Larreule.)
Lanaspoey		Lavedan	4,	0	*Lanne.*
Furqueto		id.	0,	1	*Forquet* (Calavanté.)

(1) La maison d'Antin figure ici pour le fief d'*Oursbelille.*

(2) Maison de la Rivière-Basse.

(3) *Arnauld de Coture* ou *de Couture* est un *bourgeois noble* de Tarbes : l'enquête le nomme *burgensis Tarviæ.* Les livres terriers du XVI° et du XVII° siècle qualifient toujours le chef de cette famille de *noble-Coture.* (Arch. de Tarbes.)

(4) *De Lubi* (Larcher).

Feuds.	Barons suzerains.		Revenus.		Lieux géographiques.
Miramonte	*d*	id.	0,	70	*Miremont* (Julos.)
Lias		id.	6,	0	*Lias.*
Gemino		id.	0,	100	*Geu.*
Villambiz (1)	*M*	Asté	0,	1	
Vernedà	*d*	id.	0,	1	*Bernet* (Germs.)
Asgà	*d*	id.	6,	0	*Astugue.*
	TOTAL.....		90,	10	

1° Il résulte du dépouillement de l'enquête royale que le comté de Bigorre renfermait à la fin du XIIIe siècle 122 fiefs ou Etats seigneuriaux, savoir :

Baronnies.....	11
Fiefs de la mouvance du Lavedan....	29
Fiefs du Bigorre et de la V. de Barèges	64
Fiefs immédiats des barons.....	18
TOTAL.....	122

2° Que leur revenu total était porté à 2,498 livres 38 sous de monnaie morlaas;

3° Que 19 (3) possesseurs de ces fiefs jouissaient de la dignité de *chevaliers;* un seul, le châtelain de Beaucens, prenait la qualité de *seigneur;* 47 avaient seulement le titre de *donzels;* les autres, au nombre de 44, étaient de simples *nobles* (4).

LOUIS A. LEJOSNE,

Professeur d'histoire au Lycée Impérial de Bourg.

(La suite au prochain numéro).

(1) Pour un fief que noble-Villambits tenait du baron d'Asté.

(2) *De Ascâ* (Larcher).

(3) 20, en y comprenant le baron de Castelbajac, qualifié de *chevalier.*

(4) Les biens de l'Eglise n'étaient guère moins étendus que ceux de la noblesse; on pourra le voir dans la deuxième partie de ce travail.

A M. J. Noulens, Directeur de la Revue d'Aquitaine.

A PROPOS DU NOUVEAU LIVRE DE POÉSIE DE M. AL. DUCOS DU HAURON,

LA DANSE MACABRE AU XIXe SIÈCLE.

Blois, 29 Juin 1864.

MONSIEUR,

Nos fréquentes rencontres dans les Bibliothèques et les Archives publiques; la similitude de nos opinions en fait d'art, d'histoire et de morale, m'autorisent suffisamment, je le crois du moins, à vous communiquer une anecdote dont a été l'objet un livre récemment publié, et qui appartient à un homme pour lequel, je le sais, vous professez une grande estime. Ce livre c'est la *Danse macabre au* XIXe *siècle*.

J'étais allé rendre visite à une famille des plus honorables et de rare distinction qui habite une de ces délicieuses résidences féodales qui bordent la Loire et donnent à la vallée où coule ce fleuve un aspect charmant. Lorsque je fus introduit auprès de l'aimable châtelaine, je remarquai en elle un air contraint et préoccupé qui contrastait avec ses habitudes ordinairement affables et enjouées. Je ne pus m'empêcher de lui demander, avec une respectueuse discrétion, la cause de ce changement.

« Nous sommes seuls, me répondit-elle, et je ne vous dissimulerai pas les sentiments pénibles qui m'obsèdent; je viens de lire un livre de poésie où les mères sont cruellement accusées de sacrifier leurs filles au premier Minotaure venu, pourvu qu'il soit riche ; — c'est la seule qualité, suivant le poète, qu'elles exigent ; — on met tout de côté devant cette épithète : *il est riche !* Bien mieux, le poète assure, de sa science certaine que, de bonne heure, la mère apprend à sa fille :

> Qu'à son cœur, quand il parle, on impose silence ;
> Et qu'il n'est de bonheur qu'au sein de l'opulence !

Ce sont là d'atroces calomnies qu'une mère ne peut lire de sang-froid ! »

— Permettez-moi, Madame, de ne pas partager entièrement votre opinion à l'égard de ce livre, que j'ai lu aussi. Dans cette composition, divisée en deux parties, le poète s'est proposé d'attaquer le vice dominant de notre époque : *la soif de l'or*. Dans la *Danse macabre du XIXe siècle*, c'est la chasse aux écus qu'il a voulu stigmatiser ; c'est cette farandole immense, échevelée, qui se poursuit dans l'univers, de l'un à l'autre pôle, dont l'unique mise en branle est la recherche de l'or par tous les moyens possibles ; farandole immonde, dont les innombrables anneaux soulèvent toutes les fanges, qui pénètre partout où il y a de l'or à remuer : à la Bourse, au club, au tripot, dans les salons, dans les théâtres, sur le turf, dans les *placers* de Californie, dans les *jungles* de l'Indostan comme dans les *savannes* du Missouri ; c'est cette fièvre pestilentielle qui oblitère toutes les nobles qualités que le poète poursuit et flétrit à la façon de Juvénal. Autrefois, Madame, nos aïeux traversaient les mers pour le triomphe d'une cause morale, ils bravaient tous les dangers au seul mot de : *Dieu le veut!* aujourd'hui, on n'entreprend des voyages lointains, on n'affronte des périls que pour recueillir de l'or ! Aussi, el poète a-t-il pu dire avec raison :

> Du dieu des anciens jours, la gloire est obscurcie !
> Le dieu des nations, c'est l'or !....

Dans la seconde partie, les *Noces de Poutamouphis*, le poète, pénétrant dans le foyer domestique, s'est proposé de mettre en relief ces unions disparates si nombreuses aujourd'hui, si flétries au théâtre et dans les livres, unions qui n'ont d'autre mobile que l'intérêt. Eh bien, moi, qui connais assez le monde, je vous déclare que le poète n'a pas entièrement tort !

— « Ainsi, Monsieur, je le vois, vous aussi êtes partisan de cet affreux petit livre ; et vous seriez, volontiers, je le crois, le donzeau de ce monstre de Poutamouphis, dont

> La peau tuberculeuse était flasque, et les traits,
> Dilatés tout-à-coup par je ne sais quel souffle,
> Gonflaient comme un gâteau que la cuisson boursouffle ;
> Imaginez un crabe atteint du choléra !

Voilà donc l'ignoble magot que vous destinez à nos filles! Merci, j'attendais beaucoup mieux de votre galanterie, Monsieur! Comment, nous, pauvres mères, nous nous efforçons, par tous les moyens possibles, d'assurer le bonheur de ces chères enfants; pendant seize ans nous dorons, nous dorlottons de notre mieux ces frêles existences; puis, lorsqu'un jour se présente un dandy, un fashionable, un lion, tout ce que vous voudrez, beau, jeune, élégant, faisant sonner haut ses titres, se couvrant de son blason comme d'un bouclier, vous voudriez qu'incontinent une mère, fascinée par ce prestige, lui donnât sa fille, sans s'assurer si la fortune de ce héros n'a pas été ébréchée par les paris du turf ou les enjeux du lansquenet? si sa santé n'a pas été altérée par les excès de tout genre, et si son cœur n'a pas sombré au milieu des faciles amours de Breda street? — Nous sommes trop intelligentes et trop prévoyantes, Monsieur, pour nous arrêter à la superficie. Incontestablement, nous préférerions à ces beaux maquillés un homme sérieux à sens rassis qui a su conserver intacts et l'honneur et la fortune de ses aïeux; persuadées qu'il saurait opposer une sage résistance aux entraînements de sa jeune épouse. Mais entre un choix pareil et votre monstrueux hippopotame de Poutamouphis, il y a un abîme! et je pourrais vous dire à ce propos ce que répondit Marie-Antoinette aux infâmes accusations de Fouquier-Thinville : « J'en appelle à toutes les mères ici présentes! »

Je m'apprêtais à répondre à cette verte philippique, lorsqu'un laquais annonça l'arrivée de nobles dames du voisinage; la châtelaine se leva pour aller au-devant des visiteuses, et moi, je m'esquivai par la porte du jardin.

Dans une des allées ombreuses du parc, j'aperçus deux jeunes personnes lisant alternativement un livre, puis l'abaissant pour réfléchir et se communiquer leurs impressions. J'ai toujours eu des prétentions fatidiques; j'ai toujours cherché à deviner à distance ce que pensent les gens que je rencontre; et comme Philippe IV, dans les jardins de l'Escurial, apercevant un page se tordre les côtés en lisant, s'écria : « Je gage que ce drôle lit *Don Quichotte!* » ce qui était vrai; ainsi fis-je en observant les gestes des jeunes promeneuses : « Ne liraient-elles pas par hasard les *Noces de Poutamouphis?* » Et comme j'ai le galbe de l'emploi, je m'avançai carrément persuadé de faire illusion; car j'ai l'âge de Nestor, l'épaule hasardée de Châ-

teaubriand, l'obésité de J. Janin, la claudication de Talleyrand, les yeux chassieux comme ceux du divin Auguste, du doux Virgile, du sémillant Horace et un peu aussi comme ceux de l'illustre exilé de Jersey; j'ai la tête plate et serpentine comme celle de Villemain, et il ne reste plus à mes maxillaires qu'une seule dent comme à celles de ce bon Méry, dont l'unique occupation, en ce moment, est de se chercher une bonne place au soleil dans le jardin d'acclimatation du bois de Boulogne.

Je m'avançai donc sous les auspices de Poutamouphis; et après avoir salué les aimables liseuses, filles de la maîtresse du château, les avoir entretenues du printemps, des roses qui commençaient à éclore, du rossignol qui chantait dans la feuillée, du murmure du ruisseau, du cliquetis de la cascade, de l'haleine embaumée du zéphyre, je leur demandai le titre de l'ouvrage qu'elles lisaient.

« Ah! Monsieur, nous ne vous le dirons pas, firent-elles, en éclatant de rire et me montrant les plus belles dents blanches qu'on puisse voir; puis se ravisant, et comme pour calmer mon dépit, elles reprirent : « Tenez, c'est quelque chose de bien drôle; figurez-« vous un mari vieux et laid, de cinq *millions de rente*, qui meurt « le jour même de ses noces!... N'est-ce pas bien extraordinaire? « Et puis est-il bien vrai qu'il y ait des maris de cinq millions « de rente? »

— Mon Dieu! Mesdemoiselles, ces sortes de maris ne courent pas les rues; mais il y en a encore un assez bon nombre; et, grâce aux spéculations de la Bourse, aux chemins de fer, à l'asphalte, au guano, ce nombre augmente tous les jours.

« Ah! quel bonheur! s'écrièrent simultanément les deux jeunes filles en se serrant réciproquement le bras; étreinte éloquente qui disait : « Et nous aussi nous pourrons donc espérer des diamants, des cachemires, des fêtes splendides, de brillants équipages, avoir des loges à tous les théâtres; dominer partout, au bois, au salon, aux concerts; être reines enfin, fêtées, adorées!... »

Heureux le livre, qui fait ainsi rêver les jeunes filles, — qui met les mamans en colère, — qui se trouve à l'unisson de ce qui se dit au théâtre, de ce qui s'écrit dans les revues, de ce que les

peintres étalent sur leurs toiles, de ce qui se chante sur les tréteaux, de ce que les orgues de Barbarie vulgarisent dans les rues!

Dieux! j'ai quat' fill' z'à marier!

Un tel livre ne peut qu'avoir un grand succès; toutes les femmes voudront lire les *Noces de Poutamouphis*, et je félicite sincèrement votre collaborateur de l'heureux *djin* qui le lui a inspiré!

ALEXANDRE DE SEYRIÈRES.

LOUS SOUBENIS DE CAZE,

A Mous de H ...., à Pau.

(EN LANGAGE BÉARNAIS.)

I

Hores d'arride, hores leuyères
De l'amistat et de l'amou,
Deu tems passat aymades messatyères,
Perque tournat auprèz de you!
Lou soubeni qu'ey ue malaudie
Qui hè lou cò mey triste que la noeyt,
Que hè negri la berè lutz deu die,
Et tout endret que hè parexe boeyt;
Qu'ey lou bere qui goaste l'aigue nette
Oun lou soureilh es bienè miralha,
Qu'ey lou ben red qui torre la flourette,
Quand au printemps eth s'ibe esparpalha.
Hores d'arride, etc.

II

Ah! soubenis de case et deu bilatye,
Qui m'arribat de cap tout u hardèu,
Que boulet doun? N'ey pas mey lou bost'atye
De courre atau toutz nudz debat lou cèu :
Anat droumi debat la terre grise,
Dap toutz lous mourtz qui soun partitz d'aquiu,
L'hybèr que bien dap l'aurey y la bise,
Anat droumi sur la haute de Diu?
Hores d'arride, etc.

III

Nou boulet pas! et que tournat encoere,
Birouleyan, dansan autour de you!
Quin bèth ahoailh! O troupe haroulère!
De que parlat! de plazes et d'amou.
Toutz, u per u, que desfilen adare,
Coum lous souldatz hèn autour deu drapeu.
Demourat doun, y muxat-me la care;
Queb bau counta, y xens ploura dilheu!
Hores d'arride, etc.

IV

Au près de Pau, à coustat de la lane,
Sus lous terrès que bien banha lou sou,
Quoand lou mati hè bruni la campane,
Enter lous plèxs blanqueye ue maysou :
You, qu'ey badouy, y qu'ey biscouy maynatye,
Sautan, pinnan, counten, coum u lebraut;
Mey tout d'u cop bouha lou ben boulatye,
Et la maysou qu'ey adare d'unhaut.
Hores d'arride, etc.

V

Deus càas courrentz entenet la nhaulère :
Diu, quinz ugletz capbat lous coustalatz,
Y quin pe ban segouti la heuguère
Tambour, flambeu y lous autz pigalhatz!
Anem, hilhotz, cintat-pe la bentourre;
La pedescause a tirat soun cami,
Mey la praubotte, a qu'eu serbex de courre,
Au raz deu yaz quoand tourne ta mouri?
Hores d'arride, etc.

VI

Lous cassadous que canten la fanfare,
Et lous canhotz qu'uglen en bètz troupètz;
Qu'habem courrut, que cau drin bebe adare;
Lou rey Arthus que s'aplegue au castèt.
Bien lou repas de la taule gauyouse,
Oun lous pudens nou soun pas counegutz;
Lou bi qu'ey bou et la carn qu'ey sabrouse,
Puxs lous amicz toutz parieyz soun segutz.
Hores d'arride, etc.

VII

Lou Juransou desligue la paraule
Coum at dizè lou Cansouè quis'mouri;
Cadu labetz qu'ey lou rey de la taule,
Cadu labetz que cante soun refri.
Mey, Xers amicz, oun èt a d'aqueste hore,
Qu'ey arribat u coumbidat nabèt,
La palle mourt, quoand la credèn dehore,
Qu'eu s'ha lhebat a soun negre castèt!
Hores d'arride, etc.

VIII

Bedet aquiu, deu coustat de l'Espanhe,
Lou Pic tout blu y courounat de nèu?
Qu'habi bingt ans quoand puyèi la mountanhe,
Trone deu sou, grand escalè deu Cèu!
En aqueth temps, b'en cantabem de bères!
Per aquethz rocz be hazèm de bèthz sautz!
Lou cabirou qui ey lou rey de las sèrres,
N'ère pas lheu mey lèste que nous-authz!
Hores d'arride, etc.

IX

En u casau ple d'arbes, de flourettes,
Que rencountrèy u cop plàa bère flou :
Oelh esberit, y fresques maxerettes,
Y dous parla qui hè bade l'amou;
Au me bounur que l'habi proumetude;
Jamèy, dus còos nous' coumbiengoun pas mèy!
Mes coum u pèc, you nou l'hey pas coelhude,
Y lou bounur qu'hey partit per yamèy.
Hores d'arride, etc.

X

Dous soubenis de la bite passade,
Daban mouns oelhs que courret a d'arroun,
Coum bèthz espritz aperatz per la Hade,
Coum l'aigue clare, en salhin de la houn.
Bèthz auserous, qu'ey plase dep' entene;
Mey, nou bedet, que bat ha lou me mau!
Deu be pergut qu'hèy doulou dem' soubieni,
Anat p'en doun, tournatp' en ta l'houstau!
Hores d'arride, etc.

XI

Oun ey l'arriu oun se perd la memori?
Puxs, tout aco n'ey pas que sauneya :
Sounyes d'amou, de bounur y de glori,
Sounyes dauratz; que cau tout desbroumba.
You per aci tout soulet que demouri,
Et bous authz qu'èt à l'aut part de la maà;
Tout qu'ey finit y per arre que ploure,
Lou temps passat nou pot pas m'ey tourna.
Horès d'arride, hores leuyères,
De l'amistat et de l'amou,
Deu temps passat aymades messatyeres,
Perque tournat auprèz de you?

Emblade a Mous de H..., bibliothecari de la bile de Pau.

Ta bous, moussu, bous, qu'èt lou pay deus libes,
Ta bous qu'hèy hèyt la cansou qui bedet;
En la hazen que credi de rebibe,
Y prèz de bous que m'en ibi tout dret.
Queb bey lou die, y la noeyt quoand sauneyi;
Queb bey lou brèsque, y queb bey lou mati,
Y per aci toustem mey quem' debeye...
Quem' ba gaha l'embeye de parti!

ALEXIS PEYRET.

Entre *Rios* (Amérique), Septembre 1863.

LE TABLEAU DU PÉRUGIN.

O jeune fille, o vierge blonde,
Qui pour moi résume le monde,
Souris : ma muse vagabonde
Est de retour sous les grands ifs,
Où nous laissions babiller l'onde
En restant muets et pensifs !
Pourtant des petits de fauvette,
Ayant déserté leur cachette,
Leur nid, perdu dans les massifs,
Tu me dis : « pensers de poète,
« Comme cette troupe follette,
« Sont déserteurs et fugitifs ! »

Écoute une secrète histoire,
Dont je n'ose t'entretenir,
Tu verras qu'en notre mémoire,
S'éternise le souvenir.
Un jour, errant à l'aventure
Sur mes jambes de pèlerin,
L'esprit songeur, le cœur chagrin,
Je crus entrevoir ta figure
Dans un tableau du Pérugin.
Alors, bénissant mon destin,
Je m'écriai : c'est la peinture
De cette étoile du matin
Que souvent j'invoque en latin,
Quoique mortelle créature !
Trop docile à l'esprit malin,
Je vins coller ma lèvre impure
Sur cette image au front divin.....

Il me semble voir la madone
Avec ton sourire enfantin,
Ta mysticité pour couronne !
Elle supporta mon larcin,
Sans prendre couleur d'anémone,
Sans prendre couleur de carmin.
Elle comprit que j'avais faim
De la grâce d'une personne
Au caractère puritain,
Et pour elle me fit l'aumône !
Au lieu d'imiter sa douceur,
Tu refuses ce qu'on te donne.
Je m'aperçois que ta rigueur,
Qui me t'ent toujours à distance,
Quand je risque quelque espérance,
M'éloigne aussi, sans que j'y pense,
Du récit où je fus acteur.
Il prouve que, pendant l'absence,
Tout en nous est réminiscence;
Que tout nous aide à revêtir
D'une forme le souvenir.

Notre âme est un miroir immense
Où tout accourt se réfléchir.
Sans nul secours de ressemblance,
Souvent j'évoque ta présence;
L'idéal est mon seul faquir :
Il est vrai qu'un fiévreux désir
Lui prête souvent assistance.
Alors, sublime clairvoyance,
Que l'on n'atteint pas sans souffrir,
Ta figure vers moi s'avance,
Mais sa forme, longue à surgir,
Dure à peine autant qu'un soupir.

Si l'image se décompose,
Il reste toujours quelque chose
A l'heure où la vision part;
C'est le souvenir d'un regard
Qui consola mon cœur morose;
D'un grand combat pour une rose
Que ta gorgette mi-close
Laissa tomber bien par hasard!

J. NOULENS.

RÉSUMÉ GÉNÉALOGIQUE

DE PATAU.

(Vicomté de Carcassonne & Armagnac.)

Cette famille était apanagée des fiefs de Roquebrun et de La Voulte, en Bas-Languedoc, et de ceux de La Borie, du Boté et de Broquens en Armagnac. Elle était connue avant le XIVe siècle et avait pour armes : *d'azur, à trois croissants d'or en pal.* Nous nous bornerons à donner ici la liste chronologique des gentilshommes de ce nom dont nous avons constaté l'existence en nos recherches à travers livres et manuscrits. — Peyre de Patau était consul de Montpellier en 1393 *(Histoire de la commune de Montpellier, par Germain)*.—Guillaume de Patau, damoiseau de Villeneuve, et Jacques Calvet, son oncle, se reconnurent hommagers de l'évêque de Béziers pour la condamine de la dîmerie de Circiez.— Le même Guillaume fit acte de foi en 1389. (*Bibl. de Toulouse, Mss. in-fol., B. 24, fol. 303*). — Le 5 avril 1437, Philippe de Levis, archevêque d'Auch, retenu dans cette ville par les devoirs de la prélature, ne put aller rendre au baron de Montmorency l'hommage qu'il lui devait à raison de son château de Marly. Il désigna, pour le suppléer, un

fondé de pouvoirs, et remit sa procuration à son mandataire en présence de Jean Patau, seigneur de Voulta *(Archives du prince de Condé; de Villevieille)*. — Guillaume de Patau de Roujan épousa, en 1460, Alix du Caylar de Spondillan. — Noble Antoine de Patau, seigneur de Vultura et du Boté, écrivit ses dispositions suprêmes en 1471. — Noble de Fortanier de Patau, seigneur de Broquens, paraît parmi les témoins de la quittance de cent écus, consentie par Garcie Géraud, comme mari de Jeanne de Bourrouillan, le 2 mars 1488 *(Reg. d'Odon Fabri, notaire de Vic-Fezansac, étude de Me Pujos)*. Il fut père de Françoise de Patau, femme de N. de Lasseran, en 1527. — N. de Patau, damoiselle, fut mariée, en 1502, avec noble Pierre de Thezan, seigneur de Salles. — Françoise de Patau (née de Jean de Patau, seigneur du Boté), et son mari, noble Jean de Manas, seigneur de Jautan, vivaient l'an 1539.

Nobles Jean et Denis de Patau dénombrèrent, en 1503, pour certains droits tenus par eux à Villeneuve et Boissagues. (*Hommages des gentilshommes de la sénéchaussée de Carcassonne. Ms. in-fol. de la Bibliothèque de Toulouse, coté 24-B, fol. 167.*) Denis de Patau, écuyer, seigneur de Roquebrun, épousa en premières noces; l'an 1521, N. d'Arnoye. Il eut de son second mariage, contracté, le 21 février 1542, avec Françoise de Thezan : Jacques de Patau, écuyer, seigneur de Roquebrun et de la Voulte qui s'unit à Lucrèce de Fraissinet. — Messire François de Patau, chevalier, fils du précédent, dont il eut la succession seigneuriale, est qualifié prévôt de l'hôtel du roi, en 1543. — Noble Jean de Patau, seigneur de la Salle du Boté, vendit, par acte du 13 décembre 1514, au chapitre de Saint-Pierre de Vic-Fezensac, la moitié des dîmes de son fief. Son testament est du 13 juillet 1556. On y voit les noms de ses enfants : Pierre de Patau, Marguerite, damoiselle de Carchet (Baulat) Françoise et Catherine de Patau. Le testateur avait pour frère Pierre de Patau ; — Denis de Patau, deuxième du nom, seigneur de Roquebrun et de la Voute, fut conjoint, le 3 mai 1615, avec Claire Loïs. D'eux dérivèrent : Denis III de Patau, seigneur de la Voute, qui s'unit le 28 novembre 1647 à Jeanne de Sergues et fit la représentation de ses titres le 17 décembre 1668. (*D'Aubais, pièces fugitives, jugements sur la noblesse du Languedoc, tome II)*.—Pierre de Patau, seigneur de La Borie et César de Patau, capitaine de cavalerie, furent également inscrits au catalogue des

nobles, par jugement de Mgr Langlois, intendant de Montauban, le 11 juin 1716. *(Nobil. de Montauban et d'Auch*, tome III, page 620, *Bibl. Impériale.)*—M. de Patau résidait en 1759 à la terre de Hautevage, au diocèse de Castres. Les de Patau, outre les alliances sus mentionnées, en contractèrent avec les du Rouzet, de Luc, etc.

J. N.

L'HÉTÉROGÉNIE

Ou la Génération spontanée.

Les *hétérogénistes* toulousains sont rentrés triomphants dans leurs foyers, laissant à Paris leurs antagonistes plongés dans la confusion. Ils avaient été convoqués en champ clos pour le 20 juin; ils ont été exacts à l'ajournement, mais aucun de leurs adversaires (*Les Panspermistes*) ne s'est présenté pour relever le gant, et le mauvais vouloir a été poussé à l'extrême. Les naturalistes toulousains voulaient répéter leurs expériences devant l'Académie où on les avait convoqués; on leur a dit : « Bornez-vous à reproduire « celle de vos adversaires, » et pour mieux les réduire au silence on leur a interdit tous les laboratoires et tous les amphithéâtres!

Heureusement, nous vivons sous un prince ennemi de la fraude, et M. Duruy, son digne interprète, ne voulant pas que de braves gens, ajournés à comparaître à Paris, s'en retournassent sans avoir pu exposer leurs doctrines, a mis à la disposition des deux professeurs méridionaux, MM. Joly et Musset, l'amphithéâtre de l'École de médecine, où une manifestation enthousiaste a eu lieu en faveur de nos compatriotes?

Eh! mon Dieu! qu'est-ce donc que l'hétérogénie? Quels germes malfaisants porte-t-elle dans son sein pour s'être attiré l'animadversion de quelques académiciens dans le monde scientifique et de quelques prédicateurs dans le monde religieux? L'hétérogénie, c'est la constatation d'un phénomène que le défaut de bons instruments avait empêché jusqu'à ces derniers temps de bien étudier. L'hétérogénie, c'est la production d'un être nouveau, dénué de parents, et

dont les éléments primordiaux sont tirés de la matière organique ambiante.

Plongez dans de l'eau distillée quelques brins d'herbe : bientôt après, dans cette macération, il se formera des myriades d'animalcules, imperceptibles à l'œil nu, qui, néanmoins, s'agiteront, se développeront et mourront. La constatation de ce phénomène si simple, si curieux, cette preuve nouvelle de la puissance infinie du Créateur, devait-elle donner lieu à des accusations de matérialisme, d'impiété? C'est toujours la même histoire : des observations nouvelles détruisent la routine, et la routine a recours aux accusations les plus saugrenues pour abattre celui qui vient distraire son esprit de ses anciennes préoccupations, qui vient la faire sortir de l'ornière où elle est depuis longtemps engagée. Ainsi Vanini, à cause de quelques propositions nouvelles de philosophie, est incarcéré comme impie! Il a beau demander à ses juges : « Mais qui donc « a fait cette paille ? ce n'est ni vous ni moi? » On ne l'écouta pas, et la routine le fit brûler vif. — Galilée expia dans les cachots de l'Inquisition son admirable découverte de la rotation de la terre, qui renversait toutes les routines; — et Copernic vit son livre si remarquable sur la *Révolution des corps célestes*, impitoyablement condamné aux flammes par le Tribunal de l'*Index*.

O routine! voilà donc de tes coups? Comment peut-il se faire qu'en plein XIXe siècle on ait encore recours à de pareils moyens pour étouffer la vérité, pour enrayer le progrès!

M. Pasteur, l'adversaire de MM. Joly et Musset, est *panspermiste;* j'en suis enchanté! Il prétend que les germes de toute espèce d'animaux sont tenus en suspension dans l'air; que Dieu les a jetés dans l'espace comme une réserve qu'il féconde à son gré. Les hétérogénistes, après de très-minutieuses recherches, n'ont découvert aucun de ces germes, et M. Pasteur lui-même ne parvient pas toujours à les rencontrer; tandis que la fermentation, la putrescibilité aqueuse suffisent pour former instantanément des êtres nouveaux qui n'ont pas de parents. Et parce que MM. Joly et Musset se sont adonnés à cette démonstration, faut-il les accuser d'impiété, de matérialisme? C'est inouï, c'est indigne de notre époque!

Et cependant à Notre-Dame de Paris, dans la chaire de cette métropole où a retenti la parole de Bossuet et de Lacordaire, le Père

Félix n'a pas craint de caractériser ainsi les hétérogénistes : « Fils « du XVIIIe siècle, égarés dans le XIXe, leur théorie est une théorie « malsaine, et pour l'établir il a fallu que l'impiété se fît natura- « liste ! » Et M. Pasteur, en pleine Académie, n'a pas hésité à formuler ainsi son accusation : « Quelle conquête, Messieurs, pour le « matérialisme ; quelle conquête s'il pouvait protester qu'il s'appuie « sur le fait avéré de la matière s'organisant elle-même, prenant « vie d'elle-même, la matière qui a déjà en elle toutes les forces « connues ! »

C'est donc toujours, comme on voit, la même histoire : la calomnie, le dénigrement ! Mais quel est l'esprit un peu cultivé qui puisse, aujourd'hui, se dire créateur ? qui nie l'existence d'un organisateur suprême, universel ? Et si, en définitive, la matière organique se trouve, dans certaines circonstances, en état de féconder, de produire certaines variétés d'animalcules, c'est que Dieu l'a voulu ainsi : l'homme et la matière sont restés étrangers à cette fécondation !

Quoi qu'il en soit, la concession libérale du grand amphithéâtre de la faculté de Médecine de Paris, faite par M. le Ministre de l'Instruction publique à MM. Joly et Musset, leur a permis d'exposer leur doctrine devant un public éclairé et impartial, qui a accueilli leur paroles des plus chaleureuses acclamations. Pendant une heure et demie, M. Joly a captivé son auditoire, et de cette conférence, il en est résulté pour tous que l'hétérogénie ou la génération spontanée est un fait acquis incontestable, et qu'aucune subtilité, aucun raisonnement captieux ne peuvent détruire ! A leur retour à Toulouse, MM. Joly et Musset ont été accueillis par leurs concitoyens avec la plus vive sympathie.

Chose surprenante et que nous nous plaisons à constater : nous avons vu le P. Félix, tonner à Notre-Dame-de-Paris contre les hétérogénites ; eh bien, lors du dernier congrès scientifique tenu à Bordeaux, sous la présidence de Mgr Donnet, archevêque et cardinal de cette métropole, M. Musset, qui, dans cette assemblée, soutint et développa les principes de l'hétérogénie, reçut du président les plus chaleureuses félicitations sur la manière distinguée dont il avait soutenu une thèse, dont lui, cardinal-archevêque n'était pas le moins du monde scandalisé.

Encore un trait et nous terminons :

En 1752, M. Arthur Richard Dillon occupait le siége archiépiscopal de Toulouse : il avait auprès de lui un neveu dont il surveillait l'éducation avec une rare sollicitude. Il lui avait donné pour précepteur un jésuite très-savant le *Père Needham* qui en faisant macérer dans l'eau diverses matières organisées obtenait des générations spontanées. Les découvertes ou les constatations du P. Needham excitèrent une sourde rumeur parmi les supertitieux de l'époque. On accourut auprès de Mgr Dillon (1), pour qu'il écartât de son palais un impie, un athée, qui voulait se substituer à Dieu ! « Bah ! Bah ! Messieurs, leur dit le prélat en les écon- « duisant, laissez passer ! quoi qu'on fasse, Dieu est toujours là ! » Maintenant que le P. Félix et le P. Needham s'arrangent entre eux : En 1864, les jésuites anathématisent l'hétérogénie ; en 1752, ils la cultivaient et la propageaient.

ONÉSIME FERROUL.

A Monsieur J. NOULENS, Directeur de la Revue d'Aquitaine.

Bordeaux, cours d'Aquitaine, 90, le 30 Mai 1864.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Je vois avec plaisir la *Revue d'Aquitaine* appeler de nouvelles investigations et de nouvelles lumières sur une question historique relative à des familles importantes de notre pays ; question de nature à piquer la curiosité des hommes instruits, à cause des titres authentiques et nombreux mis à l'appui des diverses manières dont il semble d'abord que l'on peut la juger.

(1) Mgr Arthur Richard Dillon, a été, ainsi que nous l'avons dit, l'un des principaux promoteurs de l'Eglise chambriste ou anti-concordataire, dont nous publierons incessamment l'histoire. A ce propos, nous nous empressons de remercier M. Béchade-Labarthe pour la curieuse notice qu'il nous a adressée sur les anti-concordataires de son arrondissement. *(Note du Directeur).*

François de Cours, seigneur de Pauilhac en Agenais, mestre de camp sous le règne de Charles IX, gentilhomme ordinaire de la chambre d'Henri, duc d'Anjou, chevalier de l'ordre du roi avant l'institution de l'ordre du Saint-Esprit, gravement blessé sous les yeux de Monluc, au siége de Rabastens (1570), tué au siége de La Rochelle, à la tête des colonnes d'assaut des remparts de cette ville (1573), avait-il epousé, le 25 juin 1559, damoiselle Claude de Lamothe Lambert, ou damoiselle Claude de Montalembert? En d'autres termes, quel était le véritable nom de famille de cette dame? ou pour me servir de l'expression de M. Denis de Thezan : « Trouve-t-on (en Agenais) une famille de Lamothe Lambert par qui était possédée la terre de Roger au milieu du seizième siècle? »

J'apporte dans cette lettre la preuve que la question est embarrassante; je dirai ensuite ce qui me paraît être la solution du problème.

Quand on a sous les yeux un contrat de mariage en forme authentique et très-lisible, il n'est pas difficile, en général, de connaître le nom de la future épouse. En est-il de même dans le cas actuel ?

Que dit le contrat de mariage passé le 25 juin 1559 dans la maison noble de Roger, demeure de la future, en la juridiction de Penne d'Agenais, contrat que j'ai en forme authentique sur parchemin? — Noble François de Cours, seigneur de Pauilhac, épouse damoiselle *Claude de Lamothe Lambert*. Il est dit fils de feu Pierre de Cours, en son vivant, sieur dudit lieu de Pauilhac, et assisté de noble Helène de Raffin, sa mère. La future est dite fille de feu noble *Silvestre de Lamothe Lambert*, en son vivant sieur du lieu de Rougier (Roger), et de dame Jehanne de Morlhon ; elle est assistée de noble *Christophe de Lamothe Lambert*, écuyer, seigneur de Rougier (Roger), son frère, et de *Jacques de Lamothe Lambert*, prieur du Lédat, son oncle. On remarque parmi les témoins noble Adrien de Laduguie, seigneur de Marcous (que nous allons retrouver dans deux pièces originales de l'année 1554).

Un tabellion, dit M. Denis de Thezan, peut avoir mal orthographié les noms. Je l'admets pour une fois ; bien qu'entre Lamothe Lambert et Montalembert la différence soit notoire. Voyons de quelle manière un autre notaire, vingt ans plus tard, a écrit le même

nom dans le contrat de mariage de Jacques de Cours, né de cette union.

Je copie encore textuellement sur la grosse en parchemin datée du 25 octobre 1579, et faisant partie des archives qui m'ont été données par le dernier représentant des seigneurs de Pauilhac : « ..... Entre noble Jacques de Cours, escuyer, seigneur de Pauliac, habitant de la « juridiction de Cassanel d'Agenois, d'une part ; et noble Jehanne « de Reyssac..... du cousté dudit sieur de Paulhac de l'auc- « thorité de..... noble *Christophle de Lamothe Lambert*, « chevalier, seigneur de Routgier ; noble *Anthoine de Lamothe* « *Lambert*, sieur de Montbeau, oncle dudit sieur de Paulhac..... » Ces deux oncles signent : Routgier, Montbeau. Le contrat est passé dans le même château de Roger, demeure des oncles du futur époux.

Ainsi, voilà deux contrats de mariage en forme qui font foi devant la justice, dans lesquels Sylvestre, en son vivant seigneur de Roger ; Christophe, seigneur de Roger ; Antoine, seigneur de Montbeau, Claude, femme de François de Cours, tous trois enfants de Sylvestre ; et Jacques, prieur du Lédat, frère du même Sylvestre (total, cinq membres de la même famille), sont uniformément nommés *de Lamothe Lambert*.

Les deux notaires résident à Villeneuve-d'Agenais, à quatre kilomètres du château de Roger ; ils connaissent donc parfaitement le nom de leurs proches voisins, gentilshommes importants du pays. Supposons que, malgré cela, ils aient mal écrit le nom des seigneurs de ce château dans lequel ils passent les contrats de mariage ; et que d'accord, à vingt ans d'intervalle, pour la manière uniforme d'écrire de Lamothe Lambert, ils se soient trompés l'un et l'autre. — Il faudrait dès lors trouver une pièce originale dans laquelle le même Sylvestre aurait pris son nom de famille et la qualification de seigneur de Roger, pièce qu'il aurait en outre signée de son nom de famille. Un titre remplissant ces trois conditions paraitrait un argument sans réplique ; un gentilhomme ne pouvant être taxé d'ignorer son propre nom de famille quand il le signe.

Eh bien ! ce titre original et précieux pour la circonstance, remplissant toutes ces conditions, je le possède. Je l'ai trouvé dans les riches archives qui m'ont été données par les derniers représentants

de la famille de Lescale de Véronne, issue du célèbre Jules César de Lescale, en latin, *Julius César Scœliger*, l'adversaire et le rival d'Erasme. Ce titre est un reçu donné par Sylvestre, qui nous occupe, à Jules César de Lescale, l'un des plus grands hommes du seizième siècle qui doive l'illustration de son nom aux sciences et aux lettres. M. de Thézan, et vous, M. le Directeur, qui avez l'un et l'autre consacré votre vie à l'étude des lettres et de la science historique, lisez cette pièce, peu importante par elle-même, avec l'intérêt qui s'attache à tout ce qui rappelle ces grandes et austères figures du commencement de la renaissance. Je la copie textuellement :

« Nous *Silvestre de Lamothe Lambert, seigneur de Rogier* et « Adrien de Laduguie, sieur de Marcous, commissaires et députés, « à lever la cothisation de la somme imposée par le roy sur l'estat « de la noblesse d'Agenois et sur les roturiers, pour l'amortisse- « ment du quart et demy du sel, payable ez premiers jours de mars « et de juing prochain par moytié ;

« Certifions avoir reçu de noble Julies Cesar de Lescale la somme « de cinq livres, à laquelle il a esté cothisé par MM. les commis- « saires a ce dépputés, de laquelle somme de cinq livres le quictons « pour le premier terme. — Agen, le vingtiesme jour de mars mil « cinq cent cinquante quatre.

(Signés) : « DE LAMOTE LAMBERT, MARCOUS. »

Un deuxième reçu de la somme de cinq livres, donné au même : « escuyer Jeulies de Lescale, » pour le dernier terme, et daté d'Agen le 7 juin 1554, est revêtu des mêmes signatures.

« S. DE LAMOTE LAMBERT. MARCOUS. » Absolument semblables à celles du premier reçu ; avec cette seule différence que dans celui du 7 juin, Sylvestre a mis un S. avant de Lamote Lambert.

Les deux notaires, qui ont expédié les contrats de mariage de 1559 et 1579, ne se sont donc pas trompés ; ils ont écrit de Lamothe Lambert exactement comme faisait Sylvestre, seigneur de Roger, seulement ils mettent la lettre *h*, qui ne modifie en rien la prononciation du mot.

Ces deux reçus délivrés par les commissaires députés, et portant le nom et la signature orthographiés comme je viens de le dire, sont, pour la question qui nous occupe, un fait positif et capital que l'on peut chercher à expliquer, mais dont il faut nécessairement tenir compte; on ne peut pas dire en effet, comme pour les deux notaires, que Sylvestre, seigneur de Roger, ne connaissait pas son nom de famille.

Après avoir cité ces quatre titres authentiques, dont les deux derniers sont originaux, je pourrais m'arrêter et conclure que j'avais raison de vous écrire l'automne dernier que la femme de François de Cours se nommait de Lamothe Lambert, puisqu'elle est ainsi appelée comme son père, ses frères et son oncle, dans son contrat de mariage et dans celui de son fils; et que son père Sylvestre, qui devait connaître son nom de famille, prenait le même nom et signait : S DE LAMOTE LAMBERT, — Mais je n'aurai pas le tort, que j'eus dans la même lettre, d'ajouter : cette dame n'est donc pas de la maison de Montalembert. Depuis cette époque j'ai fait de nouvelles recherches, et j'ai vu que les mêmes Christophe et Antoine, frères de Claude, sont nommés de Montelambert et de Montalembert dans des actes notariés et postérieurs. L'aveu d'une erreur me coûte très-peu ; je n'ai donc pas de mérite à le faire; surtout quand il peut contribuer à faire connaitre la vérité historique. Je reviens aux actes annoncés.

Je n'en citerai qu'un exemple et une seule phrase, à propos du même Christophe nommé de Lamothe Lambert dans les contrats de mariage de Claude, sa sœur (1559), et de Jacques de Cours, seigneur de Pauilhac, son neveu (1579) : « ..... Dans le chasteau « de Rougier lès Pène d'Agenois, huy penultiesme de may mil « cinq cens quatre vingt neuf..... personnellement constitué « messire *Christophle de Montelanbert*, chevalhier, seigneur de « Rougier, conseilher et maistre d'hostel ordinaire de la Royne de « Navarre et gouverneur de ses terres d'Agenois, lequel a « reçeu..... »

Il me semble que l'on doit tirer de cette trop longue lettre, les conclusions suivantes :

1° En 1554, Sylvestre, seigneur de Roger, se nommait et signait : DE LAMOTE LAMBERT; sa fille Claude, ses deux fils Christophe et An-

loine, son frère Jacques ont nécessairement le même nom de famille, qui est d'ailleurs orthographié de cette manière dans les contrats de 1559 et 1579;

2° Le nom fut écrit de Montelanbert et DE MONTALEMBERT. Cette dernière ortographe a prévalu; en sorte qu'elle est aujourd'hui adoptée par tous les membres de la race; même pour Sylvestre, seigneur de Roger, bien que de son temps il ne se soit appelé que DE LAMOTE LAMBERT.

J'ai, le 10 de ce mois, mis toutes les pièces dont je viens de parler, sous les yeux des quatorze membres présents à la séance de la Société des Archives historiques du département de la Gironde. — Que d'autres branches se soient à cette époque, ou antérieurement, appelées de Montalembert, peu importe pour la question actuelle; il reste démontré que les seigneurs de Roger se nommaient de Lamote Lambert en 1554, 1559, 1579.

André de Montalembert, seigneur d'Essé, né en Poitou, contemporain de Sylvestre, ami et compagnon d'armes du roi François Ier, général en chef d'une armée française conduite au secours des Ecossais en 1548, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, tué sur la brèche en défendant Thérouane au mois de juin 1553, acquit une renommée européenne et devint plus célèbre que tous ses ancêtres et que ses collatéraux de l'Agenais. — Les fils de Sylvestre, seigneurs de Roger et de Montbeau, devenus à leur tour des personnages, ayant des charges à la cour de Navarre, adoptèrent pour leur nom patronymique l'ortographe employée par les branches qui avaient acquis le plus d'illustration et de notoriété.

Dans les premiers jours de janvier 1857, avant de s'éloigner de Villeneuve-sur-Lot, M. le comte Casimir de Cours de Pauilhac, le dernier de sa branche, voulut bien me rappeler, avec les formes de la plus grande obligeance, les longues et amicales relations de sa famille et de la mienne et ses relations personnelles avec moi; il me donna spontanément et me força d'accepter (l'expression est rigoureusement exacte) toutes ses archives. Ce don était doublement précieux pour moi par la manière dont il était fait et par la nature des choses données. Je me promis, en l'acceptant, d'écrire un jour et de publier la généalogie de Cours. Vous m'avez devancé. Je me bornerai, en conséquence, à imprimer dans le quatrième volume du nobiliaire de Guienne et de Gascogne, que je publie en ce moment, la

généalogie complète de la branche des de Cours, seigneurs de Pauilhac, sur laquelle vous aviez infiniment moins de documents que je n'en possède; et je renverrai pour l'histoire des autres branches a votre important travail sur la maison de Cours. J'imprimerai un grand nombre de pièces à l'appui, et en particulier les contrats de mariage de 1559 et de 1579, ainsi que les deux originaux délivrés et signés en 1554 par Sylvestre de Lamote Lambert, seigneur de Roger.

Je vous prie d'agréer, M. le Directeur, la nouvelle expression des sentiments de bonne confraternité scientifique, avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre bien dévoué.

J. DE BOURROUSSE DE LAFFORE.

IMPRESSION DES ARCHIVES

DE LA VILLE DE BORDEAUX.

Lettre adressée à M. Adrien Sourget, Adjoint au Maire de Bordeaux,

Par le comte *Alexis* DE CHASTEIGNER. — Bordeaux, 1864; brochure in-8°.

M. le comte de Chasteigner, dans l'intéressante lettre qu'il adresse, à la date du 6 mai, à un des nouveaux administrateurs de la commune de Bordeaux, évoque tout d'abord le désolant souvenir du désastre qui, pendant la nuit du 13 juin 1862, détruisit en grande partie les archives municipales de la capitale de l'Aquitaine (1). Il rappelle le regret, la douleur éprouvés par chacun après le fatal événement, et il ajoute, dans un langage élevé comme le sentiment qui le lui a dicté : « C'est que, pour « une ville, ses archives municipales sont ses *papiers de*

(1) Le 13 décembre 1657, l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux avait été déjà la proie d'un incendie. Le 11 janvier 1597, le feu dévora le Palais-de-Justice et consuma principalement les papiers du greffe.

« *famille*, et que chacun pensait à la perte de ces preuves « écrites de l'histoire de la *Communauté*, de cette grande « famille, de ce passé, quelquefois bien triste, souvent « bien glorieux, où l'initiative de nos jurats, se mêlant à « l'action de l'Etat, a fait notre Bordeaux ce qu'il est au- « jourd'hui. — Combien d'hommes, alors, ont exprimé le « regret qu'une grande quantité des documents conservés « aux archives, de ces *papiers de famille*, comme je les « nommais tout à l'heure, n'ait pu être publié avant « l'incendie, et, par conséquent, sauvée du désastre.... En « exprimant encore aujourd'hui cette pensée, je crois « n'être qu'un écho de la population tout entière de « Bordeaux. »

M. le comte de Chasteigner voudrait que les documents qui ont survécu à la sinistre nuit du 13 juin fussent du moins mis à l'abri d'un nouveau malheur, et qu'une publication très-bien faite nous les conservât indéfiniment. Il nous apprend que « le total des pertes complètes est « moins grand qu'on ne l'avait craint au premier mo- « ment, » et que « ce qui nous reste, réuni par les soins « du savant archiviste de la ville, M. Detcheverry, a en- « core une importance très-réelle qui justifierait large- « ment l'entreprise de cette publication. » L'érudit si distingué que je ne me lasse point de citer (les lecteurs de la *Revue d'Aquitaine* m'en remercieront!) continue ainsi : « Après deux déménagements successifs, les docu- « ments, aujourd'hui entassés pêle-mêle dans l'hôtel « Fieffé, vont être classés de nouveau. Avec son savoir et « cette intelligente patience de bénédictin qui le carac- « térise, M. Detcheverry va reprendre un à un tous ces « débris, pour lui d'anciennes connaissances, et recom- « mencer ce travail auquel il avait déjà consacré une « grande partie de son existence. Si la publication des

« archives était décidée, ce classement pourrait être con-
« duit dans un certain ordre et en vue de faciliter ce
« travail. »

Il semble à M. le comte de Chasteigner que le soin de mettre en lumière ce qu'il appelle si heureusement les *papiers de famille* de Bordeaux, devrait être confié à la *Société des Archives historiques du département de la Gironde.* D'après lui, au moyen d'une spéciale subvention annuelle, cette société pourrait, à côté du volume renfermant les documents inédits relatifs à l'histoire de l'ancienne province de Guyenne, et surtout à l'histoire de la partie de cette province qui constitue le Bordelais, publier un volume destiné exclusivement à reproduire toutes les pièces des archives municipales. On aurait ainsi, au bout de quelques années, une double série de magnifiques volumes contenant, d'une part, tout ce qui concerne l'ancienne commune de Bordeaux, et, d'autre part, tout ce qui se rattache, partout ailleurs, au passé de la noble ville et de la province dont cette ville était l'admirable reine.

Qu'il me soit permis de rappeler que, rendant compte dans la *Correspondance littéraire* du 25 mars 1863, des trois premiers volumes des *Archives historiques du département de la Gironde* (1859-1862), j'exprimais, il y a plus d'un an déjà, indirectement il est vrai, le vœu que nous apporte l'éloquente lettre de M. le comte de Chasteigner ! Je disais alors : « L'incendie, à jamais déplorable, qui a
« ravi récemment à Bordeaux les précieux manuscrits de
« son Hôtel-de-Ville, doit lui rendre plus cher un recueil
« qui empêchera désormais de périr tout document de
« quelque valeur. L'intelligente générosité de cette ville
« permettra, nous en sommes sûr, aux *Archives*, d'élargir
« leur cadre et d'embrasser dans leurs volumes plus

« nombreux toutes les pièces dignes d'entrer dans un « recueil qui deviendrait le Rymer de la Guyenne (1). » Je suis fier d'avoir devancé, en ce passage, l'auteur de la *Lettre à M. Adrien Sourget*, et d'avoir le droit de dire de sa belle idée, en changeant une épithète toutefois, ce que le pieux Enée disait des choses qu'il racontait : *Et quorum pars parva fui.*

Je crois fermement avec M. le comte de Chasteigner que, pour peu que la Mairie de Bordeaux le veuille, *notre* projet sera d'une facile réalisation. Quelques-uns des érudits qui ont déjà fourni leur concours le plus zélé à l'œuvre entreprise par la *Société des Archives historiques*, accepteraient avec bonheur, — je les connais trop bien pour en douter, — le surcroît de fatigue que leur imposerait une double besogne. Quand on a autant de généreuse ardeur que plusieurs de mes honorables collègues, les plus pénibles travaux s'accomplissent aisément, et il n'y a pas de lourd fardeau pour ceux qui ont adopté l'héroïque devise : *Vouloir, c'est pouvoir* (2).

M. le comte de Chasteigner termine sa lettre, que, d'un bout à l'autre, échauffe le feu sacré, en demandant pour les archives de pierre de la ville de Bordeaux, si négligées, on peut dire si dédaignées depuis longtemps, un asile digne de la riche collection d'inscriptions antiques

(1) Je demande la permission de citer quelques lignes tirées du même artiste, et dans lesquelles j'ai voulu payer une des dettes de l'Aquitaine : « Il « serait injuste de ne pas dire ici tout ce que doivent les *Archives* à l'habile « direction et à l'infatigable dévouement de M. Jules Delpit. On ne vantera « jamais assez l'érudition, la conscience et le patriotisme avec lesquels le fon- « dateur de cette grande publication la poursuit au milieu de toutes les diffi- « cultés. Nous, qui plus qu'aucun autre, avons été témoins de ses persévérants « efforts, nous lui devions ces éloges, dans lesquels n'entre pour rien notre « amitié. »

(2) Voir p. XII de l'introduction du tome deuxième, introduction rédigée par M. *Jules* DELPIT.

dont nous parlions ici, l'autre jour, à l'occasion de l'opuscule de M. Sansas. Il nous rappelle que le Musée des antiques de Bordeaux est, avec celui de Lyon, un des plus curieux de France, et il nous apprend qu'un de nos plus habiles épigraphistes, M. Ed. Barry, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Toulouse, a naguère en sa présence exprimé l'admiration que lui inspirait cette collection d'un caractère tout particulier, d'un caractère essentiellement aquitain, et qui, par les noms gaulois qu'elle perpétue, est vraiment unique au monde. La construction d'un musée lapidaire a été, déjà, du reste, décidée par la nouvelle administration bordelaise, et ce ne sera pas là un de ses moindres titres d'honneur devant la postérité.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

MISCELLANÉES.

Le Sphinx, batterie-bélier. — Nouvelles des Pyrénées. — Les fouilles du palais Gallien. — La Compagnie de Navigation des Canaux du Midi. — Un fusain de Mme la comtesse de Dampierre. — Livres.

Un des plus terribles engins de guerre est en voie d'achèvement, à Bordeaux, dans le bassin du quai vertical. Cette batterie-bélier, le *Sphinx*, présente les dimensions ci-après : longueur, 52 m., largeur, 10 m., profondeur de cale, 5 m. 20; tirant-d'eau, 4 m. 40 ; hauteur de l'entrepont, 2 m. 30. Un blindage de 10 à 12 centimètres d'épaisseur enveloppe le navire jusqu'à 1 m. 80 cent. au-dessous de la flottaison. L'avant est armé d'un énorme éperon en acier fondu qui vient se raccorder au blindage, en formant un angle aigu, dont l'extrémité est destinée à l'attaque des navires ennemis. La pointe n'est point apparente, elle s'enfonce d'un mètre sous les flots. De cette façon ses atteintes seront désastreuses, car elles porteront sur la région la plus sensible du bâtiment, celle précisément qui se trouve au-dessous de la ligne de défense. Sur le pont, bardé de feuilles de tôle, sont établies deux tours basses et massives. Celle d'avant recevra une pièce d'artillerie, à pivot, du calibre inusité de

300 livres, devant laquelle aucune force de résistance ne pourra tenir. Seulement, pour que la puissance destructive soit immanquable il faudra pointer et tirer d'assez près. La masse lancée, en raison de sa pesanteur, ne peut avoir la même projection balistique que si elle était d'un poids bien inférieur. La tour d'arrière aura 2 canons à longue portée. Ainsi la petite artillerie fera place à la grosse. Les bâtiments armés de la seconde pourront donc impunément affronter les projectiles de la première, tandis que les leurs, s'ils portent, seront irrésistibles. Le *Sphynx* sera rendu mobile au moyen d'une machine à vapeur de la force de 300 chevaux, laquelle sera pourvue de deux hélices distinctes, c'est-à-dire pouvant opérer isolément et en sens inverse. De cette façon, cette redoutable forteresse navale aura la faculté de tourner sur elle-même et d'évoluer dans toutes les directions, selon les nécessités du combat.

On nous rapporte que la saison thermale de Bagnères-de-Bigorre est, cette année, fort brillante. On y a entendu Bonnehée de l'Opéra : Sivori, le prodigieux violoniste; Carther, le rival de Ravina; Lamazou, le chanteur béarnais. Le P. Cahusac, le révérendissime ténor, attire toujours la foule à la chapelle des Carmes. Parmi les baigneurs on a remarqué beaucoup M. Emile Ollivier. A Bagnères-de-Luchon les illustrations affluent. Nous pouvons citer dans le nombre : S. A. R. le duc de Parme, le prince et la princesse de Ligne, la duchesse d'Albe, le comte de Montebello, le marquis de Pierre, le vicomte de Bouy, le comte D'Escarts, M. de Montbrison, M. de Rémusat, la comtesse de Bourbon, le comte et la comtesse de Monttessuy, le baron de Calvière, le comte de Lamberty, M. de Grandville, l'amiral Couvent Des Bois, le comte de Kergorlay, la baronne de Saint-Afrique, Mme Thiers, le comte de La Poëse, Mme Gavini, née de Raymond, Mme la comtesse de Raymond, le comte de Bernis, la marquise de Palamini, le vicomte et la vicomtesee de Lestranges, le baron de Nervo, Ch. Monselet; et enfin, les deux frères Lionnet, qui ont retrouvé à Luchon l'élite de leurs admirateurs.

Les isards, qui restent fidèles aux pics neigeux, couraient naguère, par centaines, sur les sommets des Pyrénées, se dirigeant, les uns vers les cimes de Clarabide, et les autres vers celles de la Maladetta. Ces troupeaux agiles et sauvages seront un magnifique but de chasse au mois de septembre, quand les neiges auront re-

paru sur les crêtes et les versants des montagnes. Un ours superbe a été entrevu, il y a peu de temps aussi, dans les entours de Tramezagine. Malgré deux balles logées dans ses parties charnues, il trotte avec autant d'agilité que sa nature le comporte. Ces blessures de son arrière-train prouvent que les chasseurs de ce pays ne sont pas des Jules Gérard, et qu'ils aiment mieux attaquer l'ennemi par derrière que par devant.

L'Echo des Vallées a annoncé, il y a quelque temps, qu'il était question d'établir un observatoire météorologique sur le Pic du Midi.

La *Revue d'Aquitaine* ne prêche par toujours au désert. Il y a quelques mois nous déplorions l'état d'abandon du palais Gallien et son envahissement progressif par des constructions parasites La nouvelle municipalité bordelaise, qui semble prêter l'oreille à toutes les voix bonnes conseillères, a entendu notre plainte et exaucé nos vœux. Elle a constitué une Commission spéciale et lui a confié le sôin d'étudier les moyens propres à sauvegarder les vieux restes de l'amphithéâtre gallo-romain et à lui donner un aspect en rapport avec son importance archéologique.

La Commission, présidée par M. le Maire, ne reste pas les bras croisés. Elle s'occupe de faire dresser les plans et de pratiquer des fouilles. Les premières, opérées vers le milieu de l'ancien cirque, n'ont pas été infructueuses.

Au-dessous d'un remblais d'environ 90 centimètres, on a trouvé une couche de chaux, d'une épaisseur de deux mètres, dans laquelle étaient enfouis des ossements.

Ce banc de chaux recouvrait l'ancien sol des arènes reconnaissable à la couleur. Après ce sol s'étendaient des gisements de sable caillouteux. A des profondeurs, immédiatement inférieures, on a découvert des briques et des moellons romains de même appareil que les matériaux du palais Gallien. Plus bas, enfin, s'èst présentée une fosse remplie d'eau, ayant pour fond un lit d'argile. Il serait fort difficile d'établir à quelle époque la couche de chaux a été répandue sur l'arène. On peut toutefois affirmer qu'elle n'a été mise là que pour neutraliser les miasmes résultant de l'enfouissement des cadavres d'animaux.

Il y a quelque temps, les ouvriers d'un propriétaire voisin de l'antique palais, remarquèrent que le terrain sonnait creux sous

leurs pieds : quelques coups de pic suffirent pour mettre à nu l'orifice d'un bassin revêtu de béton sur ses parois intérieures. Ils descendirent dans ce souterrain et aperçurent un ossuaire. Effrayés par ce spectacle, ils refermèrent l'ouverture. Cette cavité ne serait-elle pas, par hasard, le *spolarium* où l'on précipitait pêle-mêle les restes des bêtes féroces et des gladiateurs qui venaient de s'entr'égorger ?

La *Compagnie de Navigation des Canaux du Midi*, jusqu'ici en commandite, va être convertie en Société anonyme. Sa fondation, autorisée par une décision ministérielle du 13 novembre 1863, se propose de favoriser le mouvement de marchandises sur les rivières et sur les canaux du Midi, et plus spécialement sur le parcours par eau de Bordeaux à Cette. Des bateaux à vapeur en fer et à hélice seront construits d'après des plans nouveaux. Le succès est garanti à cette entreprise par les ressources d'exploitation que tout le monde connaît. La circulation des marchandises entre Bordeaux et Cette est de plus de 2 millions de tonnes. Les bateaux de halage en absorbent un tiers. Le transport par voie ferrée est de 57 fr. 83 c. par tonne ou par 1,000 kilogrammes pour toute la distance. Les bateaux à vapeur feront leur trajet en quatre jours, célérité qui dépasse de beaucoup celle des trains de petite vitesse. Admettons encore, ce qui n'est pas ambitieux, que la *Compagnie de Navigation*, par la séduction et la réduction de son tarif à 40 fr., obtienne seulement 100,000 tonnes, ou un vingtième de l'activité générale, le produit total de l'année sera de 4 millions. Déduisons les frais de péage, de charbon, de personnel, il reste environ 2 millions, valeur presque double des 1,200,000 fr. qui forment le capital primitif.

Une telle entreprise, même pour les esprits les plus pessimistes et les plus timides, se présente avec les certitudes les plus fructueuses. Le siége social est à Paris, passage Saulnier, 23.

La province ne reste point indifférente au mouvement des arts. Le Sud-Ouest tient dans ce moment-ci ses panathénées à Bayonne; Tarbes a inauguré le 15 août la statue du baron Larrey; les petites villes fondent des musées. De grandes dames, sollicitées par leurs nobles sentiments, leur nature élevée et la vie tranquille et inspiratrice des châteaux, s'associent avec un zèle désintéressé à ces belles tendances et se font les prêtresses du beau qui est aussi le bien.

Mlle de Virieu, malgré son grand âge, qui n'est apparent que sur l'état civil, fait encore des œuvres viriles. Cette annnée, Mme la comtesse de Dampierre a envoyé à l'exposition de Paris un superbe fusain qui a mérité l'admiration du public en général, et celle de la *Revue des Beaux-Arts*, en particulier. Voici comment s'exprime à l'égard de la châtelaine du Vignau cet organe autorisé :

« Là se trouvaient beaucoup de jolies choses, des crayons lumi-
« neux comme des pinceaux et hardis comme la brosse la plus fan-
« taisiste, des mines de plomb et de fusains qui n'avaient rien à
« envier à la couleur. Parmi ces derniers, nous devons citer en pre-
« mière ligne le magnifique dessin de Mme la comtesse de Dam-
« pierre qui dénotait un grand artiste; un grand style, une manière
« large et soignée à la fois, de l'air et de la lumière à flots, faisaient
« du paysage 2116 un ouvrage devant lequel on s'arrêterait long-
« temps, saisi par le talent et le sentiment profond des grands
« drames de la nature qu'il révélait. »

Livres. — *Projet d'achèvement de l'église métropolitaine de Saint-Etienne de Toulouse*. Toulouse, Delboy, 1864, broch. in-8°. — *Influence de l'architecture ogivale française en Espagne*, par le marquis de Castelnau d'Essenault. Bordeaux, Degreteau et Poujol, 1864, broch. in-8°. — *Antiquités gallo-romaines et françaises découvertes, à Rivières* (Tarn), par M. le baron Edmond de Rivières. Caën, Hardel, 1864, broch. in-8°. — *Etudes sur les vraies doctrines sociales et politiques*, par M. Ed. de Gavardie, magistrat à Pau. — *Mémoire sur la propriété du mineur, commune de Lussaignet, canton de Grenade (Landes)*; *Concours pour la prime d'honneur à décerner dans le département des Landes en 1855*. Broch. in-8°. Paris, librairie agricole de la maison rustique, par M. le marquis de Dampierre. — *Au pied des Pyrénées*, par Elcourt. — *La Féodalité dans les Pyrénées*, par M. Bascle de la Grèze. — *Rome et Naples, simples notes*, par le même. — *Dialogue entre un marguillier et un inconnu, où il est traité de la question suivante : Est-ce un acte de vandalisme de placer dans une église un tableau qui, au double point de vue de l'art et de la décence devrait en être banni ?* par Jules Sol..., membre de la Société française d'archéologie. — *Lettres de M. Ad. Magen à M. Ph. Tamizey de Larroque*. Broch. in-8°.

DE LA QUESTION

DE L'EMPLACEMENT D'UXELLODUNUM.

(Suite.)

On a adressé, en effet, diverses objections, d'une inégale importance, mais formidables dans leur ensemble, à ceux qui fixent Uxellodunum à Capdenac. Voici ces objections :

1° Le nom du lieu n'a jamais en rien ressemblé au nom sous lequel il est désigné par Hirtius et par Orose, et si ce n'est point une raison pour repousser *à priori* l'opinion de M. Champollion-Figeac, c'est du moins une raison pour la regarder déjà comme un peu douteuse (1);

2° La mystérieuse charte du XIVe siècle, alléguée par M. Champollion, est l'œuvre d'un faussaire maladroit : il n'y a pas au monde un seul paléographe qui n'en convienne aussitôt. Sans même être versé dans la science des Ducange et des Mabillon, on reconnaît facilement là un document fabriqué dans les temps modernes. Laissons parler M. Paul Bial : « Est-il croyable que le roi Phi-« lippe-le-Long ait ainsi babillé d'histoire et d'étymologie « à propos d'une ordonnance ? Les chartes authentiques

(1) D'Anville *(Notice de l'ancienne Gaule)* ne veut pas qu'on oublie que Capdenac a été connu sous le nom de Capdenacum pendant tout le moyen-âge, et il nie que cette ville ait jamais porté d'autre nom. La mention du prétendu nom antérieur de Vice-Lugdunum, mention faite par les lettres attribuées à Philippe-le-Long, est si évidemment une fable inventée pour les besoins de la cause, qu'il est inutile de s'occuper un seul moment de cette mauvaise plaisanterie.

« ne présentent pas ce vernis d'érudition. Celle-ci ne « supporte pas la critique ; c'est une œuvre apocryphe du « XVIe siècle, époque où l'attribution d'Uxellodunum à « Capdenac a pris naissance. Dans sa rédaction, le « clerc du Quercy montre le bout de l'oreille. Qu'est-ce « que cette étymologie bizarre du nom de Capdenac tirée « de la langue vulgaire du pays (cap dé naou, tête de « barque) (1) ? Je tiens donc cette charte pour fausse, « et des savants, faisant autorité en cette matière, m'ont « confirmé dans ma conviction. » A leur tour, les auteurs de l'*Examen historique et topographique*, dont l'un, M. Alfred Jacobs, est un des meilleurs élèves de l'Ecole des Chartes, affirment qu'il est impossible de « faire quel- « que fond d'un acte dont la rédaction s'écarte si com- « plétement des habitudes du moyen-âge, » et ils en attaquent l'authenticité non moins au nom de l'histoire qu'au nom de la diplomatique.

3° « Le Lot, dit M. Walckenaër, a, dans la partie qui « entoure Capdenac (2), cent mètres de large, et il est

(1) Qu'aurait donc dit M. Paul Bial de l'étymologie, bien autrement bizarre, supprimée par M. Champollion dans son édition revue et corrigée des prétendues lettres de Philippe-le-Long (p. 94, 95 de son Mémoire) ? Je comprends que la romanesque circonstance des nez coupés auquel Capdenac devait son nom, jetait un ridicule immense sur une charte à laquelle M. Champollion-Figeac avait la faiblesse de tenir beaucoup ; mais un savant doit apporter dans ses citations une inflexible loyauté, et rien n'excuse celui qui dénature un texte qui n'est point favorable à ses idées ! — Tout le monde sait que si César épargna le nez des défenseurs d'Uxellodunum, il eut la barbarie de faire couper leurs vaillantes mains. Napoléon Ier, flétrissant cette atroce revanche du *væ victis*, remarque que Jules César, si clément d'ordinaire, fut souvent féroce contre les Gaulois.

(2) « Qui entoure Capdenac » est une expression inexacte. MM. le général Creuly et Alfred Jacobs rétablissent ainsi la vérité (p. 19) : « Capdenac « sur son rocher dont le Lot ne baigne que deux côtés, et avec la petite « presqu'île de Vic qui lui fait suite et s'allonge en queue du côté du sud, ne « représente aucunement ce lieu enveloppé de toutes parts, excepté en un « point large de trois cents pas que nous devons chercher ; aussi, lorsque du « sommet de ce rocher on contemple le Lot qui, après un circuit, s'échappe à « l'est et à l'ouest en s'évasant, il semble qu'un esprit singulièrement prévenu « a pu seul faire à Capdenac l'application du trait capital et le plus caracté-

« impossible de concevoir comment des archers placés « sur le bord de la rivière auraient empêché d'aller puiser de l'eau sur l'autre rive (1). — M. Champollion prétend, il est vrai, observe M. Bial, qu'il n'est dit nulle « part que ces archers et ces machines fussent sur la « rive opposée à la ville. En se retirant ainsi derrière le « silence du texte, il ne s'aperçoit pas qu'il recule jusque dans une autre impossibilité. Où placer sur la rive « droite des archers et des machines? Au pied des escarpements, en butte à toutes les insultes de la place, « avec la rivière à dos, sans secours prochain ni éloigné « à attendre, assurément ils auraient été culbutés dans « l'eau. On n'aurait pu tenir dans cette position qu'en « jetant des ponts de communication entre les deux « rives, ce qu'on ne fit point. Il était donc impossible, à « Capdenac, d'empêcher l'accès de la rivière aux assiégés, surtout pendant la nuit. César n'aurait pu réduire « Capdenac par la soif; Capdenac n'est point Uxellodunum.

4° Capdenac n'est point « cette place merveilleusement forte par son assiette, environnée de tous côtés « d'escarpements, tels que, même sans trouver de résistance, un homme armé eût eu peine à y monter, » selon la description empruntée par M. Amédée Thierry à

« ristique de la description d'Hirtius. » MM. le général Creuly et Alfred Jacobs accusent M. Champollion d'avoir détourné le mot isthme de sa signification géographique habituelle, et aussi d'avoir, malgré le texte, cru reconnaître la source si chère aux habitants d'Uxellodunum dans une fontaine si malencontreusement placée, que les frondeurs et les archers romains auraient sans la moindre difficulté empêché les assiégés d'y puiser.

(1) « A ce compte encore, » continue M. Walcknaër, « les ouvrages des « Romains qui bloquaient la ville (il y a deux cents mètres de chaque côté entre Capdenac et la rivière) auraient été à trois cents mètres de distance, ce « qui est impossible et aurait ôté tout moyen d'attaque. »

Aulus Hirtius et à Paul Orose (*Histoire des Gaulois*) tome II, p. 334, édition de 1857), car des rochers abrupts ne s'aperçoivent qu'à l'est et à l'ouest de cette petite ville, et, du côté du nord, elle est tellement accessible, que rien n'empêchait l'armée romaine de s'en approcher librement, et d'en entreprendre régulièrement le siége. Pour me servir des expressions mêmes d'un historien du Quercy déjà cité, le sieur de Malleville, « tout le devant de Cap-« denac se trouve bas, et y descend-t-on en venant de « Figeac. » J'ajouterai que, par ce point, Capdenac était tellement vulnérable, que, dans les guerres du moyen-âge, on s'en est toujours assez aisément emparé, ce qui ne s'accorde guère, on en conviendra, avec l'idée que les écrivains anciens nous donnent de l'imprenable Uxellodunum.

5° Enfin le très-petit plateau sur lequel Capdenac est assis n'a jamais pu contenir, outre les habitants d'Uxellodunum, une garnison de plusieurs milliers d'hommes (cinq mille au moins. *Commentaires*, liv. VIII, ch. 30 et 34), avec d'abondantes provisions (1), des chevaux, des bestiaux (2), etc. Contre cette impossibilité matérielle viennent échouer toutes les prétentions des partisans de Capdenac. En vain M. Champollion cherche-t-il à colloquer habitants, soldats, bœufs et chevaux sur l'insuffisante plate-forme de Capdenac; en vain, s'agitant dans un espace beaucoup trop resserré (*æstuat infelix angusto limite*, Juvénal, satire X), il les presse, les entasse pêle-mêle jusqu'à les étouffer; en vain, sans se soucier de

(1) Magna autem copia frumenti abundare oppidanos ex perfugis cognovisset (*De bello gallico*, liv. VIII, c. 40).

(2) Non tantum pecora atque jumenta, sed etiam magna hominum multitudo siti consumebatur (itidem, c. 41).

l'axiôme qui veut que le contenant soit plus grand que le contenu, il applique à la fois aux hommes et aux bêtes un inexorable *compelle intrare*; habitants, soldats, bœufs et chevaux s'échappent de l'étroite enceinte et débordent des trois hectares de superficie qui leur ont été assignés, comme l'eau se répand hors d'un vase trop plein.

En présence de ces décisives considérations, je serais tenté, si la politesse du XIXe siècle pouvait s'accommoder de ces manières de dire, de répéter l'exclamation de Scaliger : « *Ridiculi sunt, qui Capdenac interpretantur* (1). »

Le Puy-d'Ussolud est, de tous les lieux proposés, celui qui, comme d'Anville l'a remarqué, a réuni le plus de suffrages. Parmi ces suffrages, il en est de bien glorieux. J'indiquerai brièvement ceux de « MM. l'évêque de Daqs et « l'abbé de L'Isle, deux frères de la maison de Nouailles, qui « ont été à Constantinople, gentilshommes d'entendement « et de savoir (2); » de Paul Merula, le successeur de Juste Lipse dans la chaire d'histoire de l'université de Leyde (3);

(1) Voir : *Julii Cæsaris quæ extant ex emendatione Jos. Scaligeri*. Amstelodami, 1718. Ce n'est pas la seule impertinence de Scaliger (très-coutumier du fait, comme on sait!) à l'adresse des défenseurs de Capdenac. Ailleurs *(Notitia Galliæ)* le rude critique dit de leurs hypothèses : « Quid opus eorum somnia referre ? » — On avait prétendu que M. Champollion-Figeac allait soutenir de nouveau sa thèse de 1820. Mais c'était une médisance : M. Champollion-Figeac est trop sage pour vouloir remonter inutilement sur son vieux cheval de bataille. Une chute, qui n'est presque rien quand on est jeune, est bien fâcheuse à 86 ans !

(2) C'est Blaise de Vigenère qui, dans sa traduction des *Commentaires*, 1576, nous apprend que ces deux illustres frères, qui furent tous les deux successivement évêques de Dax et ambassadeurs en Orient, l'avertirent « qu'assez près « de Martel sur la rivière de Dordogne, il y a un lieu qui s'appelle encore au- « jourd'hui en langage du pays Lou Peuch d'Euxolles, où est encore cette fon- « taine que les Romains coupèrent aux assiégés et la tranchée qui y fut faite, « etc. » J'ai l'intention de publier bientôt d'intéressantes lettres inédites de François de Noailles.

(3) *Cosmographiæ generalis libri tres*, in-4°, 1605. Merula, non cité par M. Champollion-Figeac, tenait ses renseignements sur le Puy-d'Ussolud de Joseph Scaliger avec lequel il était en correspondance et dont, en plusieurs pas-

de Joseph Scaliger, le roi des érudits d'une époque si fertile en grands érudits, de Scaliger dont on n'a pas assez vanté les recherches sur la géographie de la Gaule (1); de Christophe Juste, le docte bibliothécaire du duc de Bouillon (Histoire généalogique de la maison de Turenne, 1645, in-8°); de Hauteserre, un des savants dont s'honore le plus le Quercy, l'auteur de l'excellent livre intitulé: *Rerum Aquitanicarum libri quinque*, in-4°, 1648 (2); de l'abbé de Foulhiac, vicaire-général du diocèse de Cahors, homme du plus grand mérite, qui a fait pour le Quercy ce que Bouche, dont l'ouvrage a tant servi à de Valois, a fait pour la Provence, et ce que Schœpflin, tant loué par M. Guérard, a fait pour l'Alsace (3); de Lebret (*Histoire*

sages de son livre, il mentionne les précieuses communications. Casaubon (Préface des œuvres inédites de Scaliger, 1610) compare Merula réclamant l'aide de Scaliger à Thésée réclamant le fil d'Ariane.

(1) *Notitia Galliæ* (de la page 73 à la page 115 du vol. in-4°, publié par la pieuse amitié de Casaubon, sous ce titre : *Jos. Justi Scaligeri Cæsaris à Burden filii opuscula varia antehàc non edita*, Paris, 1610. Scaliger n'a pas été cité par M. Champollion, et cela est d'autant plus extraordinaire que l'opinion exprimée par l'éminent critique dans sa notice de la Gaule a été reproduite dans une foule d'éditions des *Commentaires*. Je puis notamment indiquer les éditions, toutes interrogées par moi, de 1635, 1638, 1675, 1711, 1713, 1718. — D'un autre côté, M. Champollion n'avait pas le droit de dire que le P. Labbe, d'après les renseignements qu'il avait reçus de M. d'Ayrolles (*sic*), lieutenant au siége royal de Calvinet, avait cru devoir adopter l'opinion qui préfère le Puy-d'Ussolud. Ce fut, au contraire, d'après les renseignements de M. Dayroles, que le R. P. crut devoir adopter l'opinion qui repousse le Puy-d'Ussolud, d'auprès de Martel, pour proclamer qu'Uxellodunum est représenté par je ne sais quel autre « Pueschs d'Uxelou, comme ou prononce sur les lieux, ou le « Puy-d'Usoldun, à une demi-lieue du château de Martelas et à trois de Ca- « denat. » Le P. Labbe ajoute qu'il a autrefois placé Uxellodunum sur le bord de la Dordogne près de la ville de Martel, en Périgord, induit en erreur par certains érudits qui ont pris par mégarde Martel pour le château de Martelas (p. 188, 189, 190 du *Pharus Galliæ*). Samson, l'abbé de Vayrac, etc., ont évité la méprise où est tombé M. Champollion, et où il a entraîné son trop fidèle adhérent, M. Al. du Mège (p. 159 du t. V. de l'*Histoire générale du Languedoc*, 1840).

(2) Non cité par M. Champollion. C'est à Hauteserre que Louvet (de Beauvais) a pris ce qu'il dit sur l'emplacement d'Uxellodunum, dans son *Traité, en forme d'abrégé, de l'histoire d'Aquitaine*, 1659.

(3) *Annales du Quercy*, Mss. conservé à la Bibliothèque de Cahors. L'abbé de Foulhiac a composé, en outre, une dissertation spéciale sur Uxellodunum.

de la ville de Montauban, 1668) (1); de l'abbé de Longuerue (2), qui restera une des plus brillantes gloires de l'érudition française *(Description historique et géographique de la France ancienne et moderne*, 1722*)*; de l'abbé de Vayrac (dissertation déjà plusieurs fois citée; de dom Bouquet (tome Ier du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, 1738) (3); de dom de Brézillac (4) *(Dictionnaire topographique des Gaules*, travail remarquable que malheureusement on est allé bien rarement consulter au fond du 2e volume de l'*Histoire des Gaules et des conquêtes des Gaulois* de dom Martin, 1754); de d'Anville, ce géographe incomparable que l'Europe nous envie, et qui a traité avec une sorte de prédilection la question de l'emplacement d'Uxellodunum, car, non content de s'en

L'original est entre les mains de M. de Folmont, à Cahors. M. Lacabane en possède une copie, et il a eu l'obligeance extrême de m'en donner communication. Le savant directeur de l'École des Chartes, qui a si chaleureusement et si dignement loué l'abbé de Foulhiac (*Observations sur la géographie et l'histoire du Quercy et du Limousin*, p. 50, 51), n'est pas éloigné de partager, sur la question de l'emplacement d'Uxellodunum, le sentiment de ce modeste et vénérable érudit.

(1) Lebret (p. 13) dit : « L'on m'a asseuré que Samson s'estoit rendu à cela « et avoit résolu de rétracter tout ce qu'il peut avoir escrit au contraire. » Je ne puis croire, je l'avoue, à cette abjuration. Un homme qui écrivait, en 1652, avec une si naïve fierté : « J'espère que mes amis se réjouiront de ce que, y « ayant vingt-cinq ans, que j'ai donné au jour ma grande carte de l'ancienne « Gaule, je n'ai presque rien à changer à présent, » un tel homme a dû mourir dans l'impénitence finale... en ce qui concerne la question d'Uxellodunum.

(2) Non cité par M. Champollion-Figeac. Ce fut auprès de l'abbé de Longuerue que d'Anville puisa une grande partie des connaissances si profondes et si étendues, qui ont fait de lui un si admirable géographe. Je me demande pourquoi presque tous les grands érudits que j'énumère ici, n'ont pas été mentionnés par M. Champollion-Figeac. Lui étaient-ils inconnus ? ou leur témoignage l'embarrassait-il un peu trop ?

(3) Non cité par M. Champollion-Figeac. De quelle autorité pourtant ne jouit pas dom Bouquet ? Et quel livre daignera-t-on citer si l'on ne fait pas un tel honneur à un recueil comme celui des historiens des Gaules et de la France ?

(4) Non cité par M. Champollion-Figeac. Voici comment s'exprime (p. 422), dom de Brézillac : « Les restes de cette ville paraissent à quelques lieues de « Cahors, dans un lieu appelé par les habitants du pays lo puech d'Ussoldun. » On voit que M. Bial a eu raison (p. 6) de substituer Ussolud à Issolu, en rappelant que dans le pays l'u est préféré à l'i.

être occupé en 1760, il en a fait en 1770 l'objet de recherches plus approfondies (1). J'aime à donner pour couronnement à tous ces graves témoignages le témoignage conforme et si considérable de M. Amédée Thierry (*Histoire des Gaulois*, tome II, 4e édition, p. 334, note 2).

Les défenseurs du Puy-d'Ussolud insistent avec raison :

1° Sur la ressemblance du nom antique et du nom actuel, Ussolud ayant en effet été formé par contraction d'Uxellodunum, et, comme le remarque Scaliger, conservant visiblement encore son nom primitif;

2° Sur l'existence, au Puy-d'Ussolud « de quelque côté « qu'on regarde, de rochers tellement escarpés, qu'on n'y « peut monter qu'en grimpant, et par de petits sentiers « qu'on a pratiqués dans le roc en quelques endroits; car « partout ailleurs, les rochers sont aussi perpendiculaires « que les tours de Notre-Dame de Paris; de sorte que « jamais mortel n'y a pu monter » (2).

3° Sur la très-vaste étendue du plateau du Puy-d'Ussolud, dont le périmètre est de soixante hectares environ, ce qui donnait parfaitement le droit à l'abbé de Foulhiac de déclarer (*Annales du Quercy*), que ce plateau pouvait contenir une armée de dix mille hommes.

(1) Si, comme j'ai bien envie de le croire, Adrien de Valois a laissé percer son sentiment sur cette question en nommant en premier lieu le Puy-d'Ussolud, tous les illustres géographes de la France, de Scaliger à d'Anville, auront été unanimes pour repousser Capdenac et Luzech. Cet accord imposant méritait d'être signalé plutôt.

(2) Extrait de la dissertation de l'abbé de Vayrac, dissertation qui n'est, en général, qu'un résumé de celle de l'abbé de Foulhiac. Scaliger, avait déjà dit que le Puy-d'Ussolud est très-élevé et très-escarpé, in editissimo et valdè prærupto loco situm ; ce qu'avait répété Lebret, qui était allé sur les lieux, comme il le rappelle avec satisfaction.

On insiste encore sur l'existence, au Puy-d'Ussolud, d'une fontaine qui paraît être celle que mentionnent Aulus Hirtius et Paul Orose (1); sur le grand nombre de médailles romaines trouvées aux environs (2); sur la tradition qui fait revivre dans le Puy-d'Ussolud l'emplacement de la ville assiégée par César (3); enfin sur les chartes de l'abbaye de Tulle, citées par Baluze (*Historia Tutelensis*, 1717, in-4°), chartes dont nul ne conteste l'authenticité et qui prouvent, circonstance importante, que vers le milieu du xe siècle le Puy-d'Ussolud était appelé Exceledunum, ce qui n'est autre chose qu'une insignifiante variante du nom d'Uxellodunum (4).

Pour tous ces motifs, il faudrait absolument admettre l'identité d'Uxellodunum et du Puy-d'Ussolud, si, de plus, cette dernière localité présentait un caractère impérieusement réclamé par les textes anciens, si elle était entourée presque en entier par une rivière. Mais il n'en est point ainsi, et nous nous trouvons en face d'une extrême difficulté.

(1) « Ostendunt fontem, cujus usum obsessis intercluserant Romani. » (Scaliger, Notitia Galliæ). — « Au même endroit, qui est marqué par Hirtius, on « voit cette grande fontaine, et on l'appelle encore la fontaine romaine. » (l'abbé de Vayrac).

(2) « Quotidiè ab arantibus numismata romana effodiuntur. » (Scaliger). — « On y trouve encore des médailles, principalement des familles romaines et « sur la hauteur et dans la plaine. » (abbé de Foulhiac, *Annales du Quercy*.)

(3) « Vix reperias rusticum, qui de loco interrogatus, non statim respondeat, « castrum Uxellodunum illud à Cæsare magnis operibus expugnatum fuisse » (Scaliger). M. Mary Lafon (*Histoire du midi de la France*, t. 1er, p. 62, 63) cite un refrain d'une chanson que l'on chante encore dans les villages du Périgord qui touchent au Quercy, et où se retrouve la tradition invoquée par Scaliger. Pour Samson, la tradition, du moins en ce qui concerne Uxellodunum, n'avait pas grande valeur. Il dit au sujet de la place gauloise : « Tous les paysans des « quartiers près de là où elle peut avoir été, voudraient la pouvoir montrer « chez eux. »

(4) Dans une autre charte également du xe siècle, citée par Justel, on lit, non Exceledunum, mais Uxellodunum. Il est vrai que ce document est excessivement suspect, et que M. Bial a bien fait de dire (p. 9) : « Je consens qu'on « l'envoie au feu avec la charte de Capdenac. »

Devant cette difficulté, fallait-il renoncer à tous les points qui étaient acquis au débat, et, comme un soldat qui après avoir d'abord combattu avec un brillant succès, se voyant tout à coup arrêté dans son élan, jetterait trop tôt ses armes presque victorieuses, fallait-il faire le sacrifice de tant d'arguments déjà triomphants ? — Les partisans du Puy-d'Ussolud n'ont pas imité le désespoir qu'éprouvèrent les défenseurs d'Uxellodunum quand aussi l'eau leur manqua, et ils ont, au contraire, redoublé d'efforts pour sauver une cause qui semblait déjà perdue.

L'un de ceux qui ont déployé le plus de vaillantes qualités à cette occasion, c'est sans contredit M. Paul Bial. Ce n'est pas assez de louer, comme l'ont fait (p. 21) MM. Creuly et Jacobs, la verve et l'animation de son travail : il est juste d'ajouter que ce travail est recommandable à beaucoup d'autres points de vue, et que les diverses considérations opposées par l'auteur aux partisans de Capdenac et aux adversaires du Puy-d'Ussolud sont présentées avec une rare habileté (1).

M. Bial se pose, tout d'abord, cette double question : « Dans l'application d'un texte au terrain, faut-il prendre « rigoureusement la lettre, ou bien doit-on souvent expli- « quer, commenter, corriger même ? » et il répond : « Je « n'hésite pas à déclarer que souvent, s'arrêter à la lettre, « c'est fermer les yeux à la vérité : il faut donc critiquer « les textes » (p. 14). Voilà une assertion bien capable de faire dresser d'horreur les cheveux de tous les professeurs de rhétorique ! J'avoue que la théorie de M. Bial

(1) M. Paul Bial, qui est un capitaine d'artillerie, a battu en brèche si complétement toutes les raisons alléguées par M. Champollion en faveur de Capdenac, que je ne puis mieux faire que de comparer la force destructive de ses arguments à celle des boulets d'un canon rayé.

serait singulièrement dangereuse si elle n'était pas appliquée avec une prudence infinie. Ouvrir sans une évidente nécessité la porte aux corrections, ce serait introduire dans la critique l'arbitraire et la fantaisie; ce serait donner le signal du bouleversement de la plupart des idées reçues et des textes consacrés; ce serait risquer de transformer le splendide écrin de la littérature ancienne en un fantasque casse-tête chinois. Mais il sera toujours permis à un judicieux érudit de donner d'un texte une large explication, quand cette explication se justifiera par sa vraisemblance. Il ne faut pas oublier, en effet, que si certaines traduction littérales sont parfois infidèles dans leur mesquine servilité, il jaillit souvent de fécondes lueurs du sein des libres interprétations. M. Bial a-t-il abusé du pouvoir discrétionnaire accordé, en une matière si délicate, à tout loyal érudit? En lisant la véhémente protestation que dirigent MM. le général Creuly et Alfred Jacobs contre son système de discussion (p. 22, 23), on serait tenté de voir en lui un audacieux profanateur de textes. En réalité, M. Bial n'est pas si coupable, et presque tous ses torts se réduisent à avoir exagéré le sens d'un mot latin.

M. Bial a-t-il été heureusement inspiré dans son explication du mot *flumen ?* Y a-t-il là une de ces lumineuses et vivifiantes hardiesses de traduction qui trouvent leur excuse dans leur succès ? Je n'oserai l'assurer. M. Bial substitue à l'unique cours d'eau signalé par Hirtius et par Orose, trois cours d'eau : la Dordogne qui coule au bas de la vallée principale, du côté du midi, et la Sourdoire et la Tourmente qui coulent à l'orient et au couchant ? De plus, il soude à la chaîne un quatrième anneau, lequel est représenté par un long étang, appelé la Hierle, réunissant la Tourmente à la Sourdoire. Tout cela, compliqué

d'une inondation qu'il fait survenir avec beaucoup d'à-propos, forme « une seule écharpe d'eau enceignant la montagne » (p. 18). Ainsi, le *flumen* des textes aurait été un réseau formé par une grande rivière, la Dordogne (1), par deux autres modestes rivières, la Tourmente (2) et la Sourdoire, par un étang, et, en outre, par des eaux pluviales qui tombent tout exprès pour grossir étang, ruisseaux et rivière, et pour rendre plus acceptable la thèse aventureuse de M. Bial. Beaucoup de personnes, je le crains, auront, ainsi que moi, regardé la solution proposée comme beaucoup plus ingénieuse que satisfaisante.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Scaliger, Merula, Hauteserre, et, en ces derniers temps, M. Mary Lafon (*Histoire du midi de la France*, t. I, p. 63), ont fait jouer à la Dordogne le principal rôle dans leur attribution d'Uxellodunum au Puy-d'Ussolud. M. Mary Lafon, malgré que la Dordogne coule à près d'un kilomètre du Puy-d'Ussolud, fait refléter les ruines de l'Oppidum dans « les eaux vertes » de cette rivière dont Sidoine Apollinaire a dit au contraire : « Turbata Durani muscose saburra. » Il y aurait une meilleure raison encore pour que les ruines d'Uxellodunum ne pussent pas se mirer dans la Dordogne, s'il fallait en croire l'abbé de Foulhiac : c'est que ces ruines n'existeraient pas; elles n'existaient pas du moins du temps où le docte antiquaire explora le Puy-d'Ussolud : « Il n'y a sur cette montagne, lit-on dans les *Annales du Quercy*, ni ruines, ni aucun vestige de murailles qui paraisse sur terre. »

(2) L'abbé de Foulhiac, par conséquent son abréviateur, l'abbé de Vayrac, d'Anville, etc., croient que la Tourmente est le flumen des *Commentaires*. En dépit de son nom ambitieux, la Tourmente n'est, à proprement parler, pas même une petite rivière, ce n'est qu'un ruisseau.

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS, A TOULOUSE, EN 1864.

(Suite.)

M. Serres tient dans sa main des gerbes de lumière. Voyez son *Adoration des Bergers durant la nuit de Noël:* les étoiles sont en fête et resplendissent de tout leur éclat, qui pâlit pourtant devant l'irradiation de l'Enfant divin. Ce petit tableau est marqué d'un cachet *Rembranesque;* il vaudrait mieux qu'il fût personnel.

M. Fortin est un spécialiste, dont on se dispute les productions en Angleterre, en Allemagne et en Russie, aussi bien qu'en France. Une médaille de première classe, obtenue en 1849, trois rappels successifs et un ruban rouge, ont périodiquement consacré son talent. Qu'a-t-il fait pour être comblé de distinctions? Il a su mettre en action et varier à l'infini un motif invariable, le *Paysan breton*, dont il a voulu célébrer les mœurs simples, la naïve âpreté, le costume, le mobilier, la chaumière pittoresques. Convaincu que la misère honnête était personnifiée par l'habitant des campagnes du Morbihan et du Finistère, le peintre a fait de la Bretagne sa patrie adoptive. Son pinceau n'a pas commis envers elle une seule infidélité, et toutes ses scènes ont été empruntées à ce beau pays.

Celle que nous avions à Toulouse *(Une vieille histoire)*, appartient à la même famille. Des enfants ébahis prêtent l'oreille à un rustique vieillard, qui remplit les loisirs de

la veillée, sans doute par le récit de son odyssée vendéenne. L'intérieur est digne des bons maîtres flamands, le groupe est bien disposé, et une saine poésie cohabite avec les gars sous ce toit champêtre.

M. Baron, si j'en juge par l'*Ile des Cygnes* et les *Causeries du Château*, a une touche preste et facile. Il est petit-fils de Lancret et de Wanloo pour le coloris. Quant au dessin, il le pointille et le papillote de son mieux. Les carnations de ses duchesses sont riches, leurs étoffes aussi; mais les arbres sont secs et vitreux. La fantaisie guide M. Baron, la vérité le fuit, mais l'amabilité reste.

Les *Tourterelles*, de M. Chaplin, dissimulent trop bien le talent de cet artiste distingué qui semble, cette fois, avoir travaillé pour l'illustration d'une bonbonnière. Il s'amoindrit considérablement par ces parodies de Boucher, par ces croquis visant au joli, et n'aboutissant qu'à le contrefaire.

M. Couder a, lui aussi, fait une mignardise et demandé aux peintres des fêtes galantes la recette de leur coloris; cependant ce perroquet, ce kings-charles disgracié, cette dame capricieuse nous agréent.

La *Fillette* de M. Reverchon, jonglant avec des roses, est une idée peut-être gracieuse, mais le dessin est indéterminé et la couleur chlorotique. Ces riens ne peuvent signifier quelque chose que par l'excellence de la pratique. Nous aimons mieux, du même artiste, le sentiment élégiaque du tableau immatriculé sous le n° 209, et sous ce titre : *Pour ma Mère*, qui éveille la sympathie. L'*heureuse mère*, hélas! est plus malheureuse auprès des spectateurs. Sa carnation carminée, sa tournure replète n'ont pas le pouvoir de capter la bienveillance.

M. Roqueplan a été plusieurs fois médaillé et une fois décoré; j'ose garantir, toutefois, que ce n'est pas pour sa *Fille à la fontaine*, qui est d'un coloris cru et violent.

M. Negre, qui est un charmant coloriste, a bien pondéré et bien drapé le corps de sa *Femme esclave de l'île Maurice*. Son front guirlandé de fleurs lui fait et nous fait oublier les anneaux qui cerclent ses pieds.

Après cette course à travers l'histoire, la religion, les scènes de deuil, l'anecdote, les intérieurs de famille, les boudoirs, allons nous mettre à l'ombre ou au soleil des paysages.

Voici un orientaliste qui a su dérober au soleil des tropiques, son éblouissement, au sable, ses réfractions aveuglantes, au nomade, sa mine imposante et solennelle, aux costumes, leur ampleur majestueuse, aux mœurs, leurs secrets intimes, aux chevaux, leur généalogie, leur structure élégante et nerveuse, leur robe anormale et cette allure passionnée qui leur a valu le nom de buveurs d'air. Chacune des productions de ce maître intuitif et spirituel est un résumé de la vie saharienne. Par ces généralités, je crois avoir particularisé suffisamment M. Fromentin. Le salon de Toulouse a eu cette année la bonne fortune d'être relevé par un de ses tableaux. A quelle heure enflammée ont-ils été peints, ces *Préparatifs de chasse algérienne?* Je l'ignore : mais je sais que la facture est aisée, ferme, sage et hardie. Rien de péniblement cherché, tout est spontanément trouvé. C'est la verve du pinceau écrivant sous la dictée de la verve de l'esprit. Cet aga, coiffé d'un *medal*, aux larges bords, au fond conique, est sans pareil pour sa sereine fierté. Le cheval qu'il monte se

sent aussi noble que son cavalier. La perfection physique de l'animal proclame qu'il est de haute et pure race. Les mouches de couleur sont appliquées avec une merveilleuse justesse : si vous les regardez de près, ce sont des taches, si vous reculez, ce sont des yeux arabes agrandis par le coheul, et incandescents par leurs reflets. Quelle vigueur dans les tons! Quelle connaissance familière d'une nature insolite! Je ne m'étonne plus que M. Claude Vignon, chroniqueur d'un journal catholique, soit le négateur de M. Fromentin : il craint sans doute que celui-ci, par la séduction de ses œuvres, ne fasse des prosélytes à l'islam. Malheureusement, il y a des maculatures partout, même au soleil, et M. Fromentin n'en est pas exempt non plus. Bien que la zône africaine soit asphyxiante, que le sirocco épaississe l'atmosphère, le brillant artiste aurait pu aérer un peu mieux ses caroubiers, amincir ses ombres et les rendre plus légères.

M. Frère est une personnalité moins indépendante que M. Fromentin. Le premier compte des devanciers, le second n'en a pas. L'unique parenté qui existe entre eux est leur prédilection pour les régions tropicales. Ceux qui n'ont pas vu, comme nous, l'atmosphère de ces contrées chauffées à blanc, le sol en combustion, les chardons desséchés et effilochés par le soleil, prenant feu tout seuls sur l'Atlas en plein midi, ceux-là, dis-je, ne pourront croire vraisemblables *les Bords du Nil*, de M. Frère, qui sont pourtant vrais. Une chaîne de collines chauves et pour ainsi dire ignées courent le long du fleuve qui semble rouler des flots d'huile bouillante. Des cendres semblent poudroyer dans l'air. Le bourricaud, les chameaux, le chamelier, les palmiers eux-mêmes, malgré leur parasol et le voisinage rafraîchissant de l'onde, ne peuvent plus

tenir sous cette pluie de soufre. Le petit cadre inspire sérieuse estime pour la délicatesse et la fusion des nuances, l'harmonie de la localité et l'unité d'impression.

Saluons, en passant, le n° 55, *la Pointe*, vue partielle d'un faubourg de Constantinople. Une mosquée, des minarets, d'un jet hardi et élégant, une tente sous laquelle se tient, sans doute, un *caoua*, une barque mollement bercée par les eaux du Bosphore et, dans le lointain, des silhouettes blanches de petites voiles, constituent le paysage dû à M. Fabius Brest, de Marseille. L'exactitude et la poésie, intimement unies dans ce cadre étroit, lui donnent un grand prix. *La Fontaine du Débarcadère à Scutari*, du même, par des qualités analogues, a déterminé les préférences de la commission qui l'a retenue *sumptibus suis*.

Les platitudes et les banalités d'un naturalisme outré servent, pour ainsi dire, de repoussoir à l'*Étoile du Matin* de Corot, l'une des compositions les plus pénétrantes de ce maître ému et émouvant. C'est l'heure transitoire où la nuit va finir et le jour renaître; l'heure où l'aube, entrebaillant les rideaux gris de l'horizon, laisse entrevoir un pan de sa tunique d'or. Adossée contre un arbre effeuillé, une jeune fille, élégie vivante, goûte les mystérieuses et douces tristesses de ce crépuscule. Son bras, tendu vers une étoile expirante, semble vouloir la retenir. Sa pensée s'égare dans les profondeurs de la rêverie, et son œil se perd dans les clartés douteuses du matin qui se lève. Une nappe d'eau miroite à ses pieds et réfléchit les phénomènes célestes. De hauts roseaux s'élancent en se balançant dans les airs. A droite, suivant un sentier solitaire, un pasteur et son troupeau s'acheminent vers les pâturages dont les herbes sont perlées de rosée. Comme on le voit,

la mise en scène est d'une simplicité touchante. Aussi l'âme du spectateur est-elle aussitôt imprégnée de l'esprit mélancolique qui semble glisser sur cette toile. L'harmonie de la tonalité vert-de-gris, qui est quelquefois un vice chez l'artiste, double, dans ce cas, la puissance de l'expression. Quelle leçon que ce tableau pour les copistes serviles ou pessimistes de la nature ? Comment ne comprennent-ils pas qu'après s'être inspiré à cette source, il faut la filtrer et l'épurer ? Comment ne voient-ils pas que sans l'idéal on ne peut atteindre le pathétique, but suprême de l'art? La couleur est juste aussi dans ce *Marais* dont les émanations brumeuses couvrent et voilent la nature environnante. A travers ces vapeurs, on distingue des saules qui frissonnent et des animaux qui passent.

Dans le *Moine en oraison*, Corot est sorti de sa manière et de son thème habituels. En faisant vibrer cette note nouvelle de son talent, le peintre mythologique n'a pas mal exprimé le sentiment chrétien. Son religieux, quoique l'antipode de ses oréades et de ses sylvains, prouve qu'une nature spiritualiste a des ressources multiples et qu'elle peut, sans trop de péril, passer du champ profane au champ sacré. Ce capucin, à la barbe inculte et en froc de bure, marche gravement, l'esprit absorbé par la méditation de sa lecture. Son maintien et son abstraction nous ont remis en mémoire ces vers d'un poète, notre compatriote :

Seul, pour méditer dans la forêt sombre,
Temple frémissant aux piliers sans nombre,
Félix, un matin, quitta son couvent.
Le religieux marchait d'un pas grave;
L'oraison montait, brûlante et suave,
De son cœur, encensoir vivant.

.....

Son œil, fasciné par d'autres merveilles,
Relisait encore, après bien des veilles,
Un volume ouvert en sa main.

Un critique de la presse méridionale, qui me paraît être un homme fort pertinent, malgré tout son bon vouloir, n'a pu priser Corot. J'admets, avec mon très-honorable confrère, que le doux paysagiste est indécis et même gauche dans son dessin; mais tout n'est pas procédé matériel. La valeur dans l'art est subordonnée au degré de l'invention, à la dose de l'intelligence. La pensée prime la main; or, Corot possède plus qu'aucun autre le don sacré. Son infériorité, quant à la précision de la ligne, est compensée par une originalité séduisante, par une ordonnance aisée et par le langage mystérieux que soupire sa nature. Les pessimistes pourront dire qu'il n'est pas bon ouvrier, mais les âmes d'élite, toujours avides de ce peintre poète, lui continueront un amour fervent.

Comment le lui refuser en un temps où le naturalisme déborde et submerge tout? Puisque le beau périclite, gardons-nous de décourager ce veilleur de nuit qui, levant au-dessus de nos têtes la lampe de l'idéal, cherche à nous détourner des impasses et des bas-fonds où s'efforce de nous entraîner un réalisme excessif.

Français, sans recourir aux grands efforts intellectuels, sait mêler une certaine poésie à une subtile compréhension de la nature. Il captive par la pureté de son goût et par son pinceau aussi délicat que le crayon d'un lithographe. Son effet du *Bas-Meudon* est une œuvre éclectique digne d'éloges. Un lac tranquille, comme dans la romance de Châteaubriand, est encadré par un terrain d'apparence ferrugineuse. A droite, baignées de lumière ambiante,

s'arrondissent des ramures sur lesquelles passe un invisible frisson atmosphérique. C'est la largeur de l'effet dans la petitesse du sujet. La nature est élégante sans être endimanchée; enfin, touche légère, précision descriptive, rien n'y manque. Nous approuvons fort M. Français de n'avoir pas introduit des figures dans cette solitude, dont la paix eût été importunée par la présence de l'homme.

Le *Chemin de campagne*, de Daubigny, dégage je ne sais quoi d'aromatique et de naturel qui nous plaît, mais il pèche par l'inachevé de son faire. Aucune censure n'a pu enlever cette tache à ce vrai talent.

J. NOULENS.

(La fin au prochain numéro.)

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE MÊLÉES[1].

Des Croisades à propos du Musée de Versailles.

(Suite.)

XIII

SOMMAIRE. — Comment s'est exécuté le travail sur les Croisades au Musée de Versailles. — Difficultés que présentait l'application des blasons aux noms des Croisés. — De la découverte d'actes originaux qui ont servi à beaucoup d'inscriptions subséquentes. — Preuves exigées des familles : ténèbres sur ténèbres. — Erreurs et inexactitudes commises dans les inscriptions et dans la reproduction des écussons. — De la particule. — De la devise : devises de cent et quelques familles de Croisés ; étrange abus que certaines gens ont fait de ces symboles chevaleresques. — Réclamations au sujet de l'inscription.

Il convient que nous disions en peu de mots comment s'est exécuté le travail sur les Croisades au Musée de Ver-

(1) Reproduction interdite aux Journaux et Revues qui n'ont pas traité avec la Société des gens de lettres.

sailles. Après avoir tant fait de tableaux de batailles, tant reproduit de portraits de princes, de généraux et de magistrats, on songea qu'il serait assez juste de réserver quelques pans de murs destinés à apprendre aux visiteurs, tout ébahis des batailles de l'Empire et des victoires de Louis XIV, qu'avant ces victoires et ces batailles la France avait eu les conquêtes de l'Orient, et qu'en outre de l'influence qu'exercèrent sur le commerce et l'industrie, sur les sciences et sur les arts, en un mot sur la civilisation, les guerres saintes, elles forment encore la partie la plus dramatique, c'est-à-dire la plus riche de poésie et d'héroïsme de notre histoire. Il fut aussi décidé qu'on y inscrirait les noms des acteurs de cette grande épopée et que pour ornement on reproduirait leur blason. Là était la première difficulté, quelques familles seulement pouvant rapporter à l'époque des Croisades les signes qui chargent leur écusson. Pour la plupart des maisons nobles, les probabilités ne sauraient faire autorité, et telles d'entre elles portent dans leurs armes des croix, des besants, des coquilles, des merlettes et autres emblèmes héraldiques, dont l'anoblissement est de fraîche date. Aussi, comme nous le dirons plus bas, la peinture des écussons avec les noms a été la cause d'une foule d'erreurs qu'on eût évitées en ne blasonnant qu'avec certitude d'abord, et surtout en opposant un plus sérieux examen aux prétentions des réclamants.

Il n'existe qu'un très-petit nombre de titres originaux des Croisades; les chroniqueurs contemporains et les principaux annalistes des provinces sont très-sobres de noms. En dépouillant Raymond d'Agiles, Guillaume de Tyr, Villehardouin, Joinville et quelques autres historiens du temps; en relevant les noms que rappellent dom de Vic et dom Vaissette pour le Languedoc, dom Morice et dom Lobineau

pour la Bretagne, dom Calmet pour la Lorraine, Guichenon pour la Bresse; enfin, en compulsant les généalogies d'André du Chesne, du père Anselme, de Chérin, il n'y avait guère moyen de recruter suffisamment de noms pour que les familles prétendantes y trouvassent leur compte. On sait d'ailleurs que, quant aux listes de chevaliers croisés imprimées ou manuscrites, dressées en-deçà du quatorzième siècle, on ne pouvait les admettre sérieusement.

Mais à peine les travaux entrepris étaient-ils terminés, qu'une découverte d'actes originaux constatant la présence aux Croisades des ancêtres des familles rejetées ou omises, excita de toutes parts des réclamations, justes en principe. Pour y faire droit, il fallut disposer de nouveaux emplacements. On ferma les galeries, les travaux furent recommencés et le nombre des inscriptions se trouva ainsi doublé; c'est-à-dire que, placées d'abord uniquement dans la grande salle, elles furent réparties dans les cinq salons, telles qu'on les voit aujourd'hui.

Ces actes, subitement retrouvés, sont, en général, des emprunts faits par des seigneurs qui accompagnèrent Philippe-Auguste, Richard Cœur-de-Lion et Louis IX en Palestine, et qui se trouvèrent réduits à avoir recours à la bourse judaïque des marchands de Pise et de Gênes. Beaucoup de ces actes portent la date de 1118, 1190 et 1248, et furent passés au camp devant Damiette, à Acre, ou à Limisso en Chypre. Presque tous les Bretons figurant à la Croisade de 1248, ont été admis sur titres d'emprunt contractés dans cette capitale de l'île de Chypre. Nous n'avons pas à nous occuper des incidents survenus à propos de la découverte de ces actes dont le nombre est assurément singulier et a excité certaines critiques. Au surplus, l'examen de ces documents semble avoir jus-

qu'ici défié l'œil le plus exercé, la sagacité la plus profonde, les arguments les plus solides.

Donc, toute famille ayant fait ses *preuves de cour* ou pouvant remonter jusqu'au XIVe siècle sans anoblissement connu, fut dès lors admise à faire porter dans les salles des Croisades, au-dessous de son nom, ses armoiries actuelles, à défaut de sceaux antérieurs au XVe siècle. En ce qui touche la Bretagne, on prit pour point de départ la réformation de 1427. Si on a dérogé à cette règle, ce n'a été que pour quelques familles. Rien ne serait donc plus erroné que de croire que les sept cents chevaliers croisés, inscrits sur les boiseries du palais de Louis XIV, comptent de nos jours des descendants directs Le nombre des familles à même de produire une filiation régulière est assurément très-petit, et la réserve du comité de la liste civile dans l'admission des actes et titres justificatifs d'un pèlerinage d'outre-mer, explique le peu de noms rapportés, comparativement aux milliers de familles de France qui ont, par le temps qui court, des prétentions à la noblesse.

Nous avons entendu des personnes se plaindre de ce que leurs armoiries n'avaient pas été exactement reproduites. On a attribué, autant que faire se pouvait, à chaque chevalier, l'écusson de sa famille présumée à défaut du sien propre, car beaucoup n'en avaient point. Dans les titres produits pour l'inscription, très-peu étaient revêtus de sceaux; enfin ces sceaux, qui étaient bien ceux des chevaliers de la Terre-Sainte, offraient pour la plupart de notables différences avec les armes actuelles des familles qui revendiquent des ancêtres croisés. Ceci est donc une mince récrimination, surtout si l'on songe à la difficulté, sinon à l'impossibilité, dans laquelle serait toute noblesse appelée à justifier tout d'abord de la filiation directe, patente, irrécusable, d'un pèlerin de l'an 1096 ou de 1248.

Cependant nous devons relever quelques fautes capitales (1). Est-ce légèreté ? Est-ce ignorance ? Par exemple, on a donné à Tancrède et aux maréchaux Guillaume de Beaumont et Ferry de Verneuil, à titre d'écu *d'attente* d'argent plein, ce qui est une ineptie à l'endroit de la science héraldique.— Guillaume, seigneur d'Estaing, porte : *de France au chef d'or*. Ce chevalier se croisa en 1190. Or, ce n'est qu'après la bataille de Bouvines (1214), où Dieudonné d'Estaing aida l'écuyer Tristan à remonter Philippe-Auguste renversé de cheval au milieu de la mêlée, qu'en récompense de ce signalé service ce monarque concéda à Dieudonné et à ses descendants le droit de prendre les armes de France qui alors étaient *d'azur, semé de fleurs de lys d'or*, comme le rapporte Rigord, l'historien de Philippe-Auguste : — « Signum regale vexillum floribus lilii distinctum, quod ferebat illo die Gillo de Montigniaco, miles fortissimus. » Il est donc avéré que Guillaume d'Estaing ne pouvait avoir l'écu qu'on lui a attribué.

L'écusson de Raymond Pelet, qui est : *De gueules plein*, appartient aux Narbonne-Lara. Celui des Pelet est *d'argent, au chef de sable*. — *D'or, au lion de vair*, est l'écu qu'on a prêté à Pons et Bernard de Montlaur. Ces deux chevaliers, d'après tous les historiens du Languedoc, sortaient du diocèse de Montpellier, et les armes de cette maison, connue sous le titre de marquis de Murles, et dont la race est éteinte, étaient : *D'or, au cor de chasse d'azur, lié de sable, enguiché et virolé de gueules*. On a donc, comme pour beaucoup d'autres, confondu la famille de Montlaur de Murles et de la Rouvière avec celle de Montlaur en Viva-

(1) Beaucoup d'autres erreurs ont été successivement rectifiées : mais les premiers ouvrages qui traitent du Musée, ne les ont pas moins reproduites sans examen.

rais. — Au blason de Hugues-le-Grand, comte de Vermandois, on retrouve la même faute que pour celui de Guillaume d'Estaing; ce prince a pour armes : *Échiqueté d'or et d'azur, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or*. Ce chef n'est pas autre chose qu'un énorme anachronisme qui dispense de toute explication.

Quant à Odon de Saint-Chamans il paraît, d'après les généalogistes dignes de foi, que cette maison s'est éteinte vers l'an 1400, et, que son nom, ainsi que cela a eu lieu pour une infinité de familles aux XIVe et XVe siècles, a été repris et illustré depuis par les Saint-Chamans de la seconde race. Mais ce n'est pas tout : le blason porte une *Engrêlure en chef* qui, au rapport des historiens, n'a été adoptée par les Saint-Chamans modernes que depuis Henri de Saint-Chamans, gouverneur de Théroüenne. En effet, Henri II permit à ce dernier d'ajouter à ses armes pour marque d'honneur, après avoir défendu vaillamment la place de Théroüenne, en 1553, cette engrêlure, représentant une palissade que le gouverneur fit mettre devant la brêche du rempart de la place, expédient qui lui permit et d'empêcher l'escalade et de soutenir l'assaut. Les descendants de Henri de Saint-Chamans ont continué de porter dans leurs armoiries cette engrêlure, comme un trophée de la mémorable action de leur ancêtre.

Les visiteurs de Versailles ont pu voir pendant un assez longtemps le nom de Raoul d'Aubigné inscrit dans les salles des Croisades. Mais tout-à-coup on s'est ravisé et on a substitué à ce nom celui d'Albéric d'Allonville, sous prétexte que plusieurs familles ayant porté le nom d'Aubigné, on ignorait à laquelle appartenait le chevalier croisé.

On eût coupé court à ces tâtonnements et à ces inexactitudes, en se contentant d'inscrire seulement les noms

des chevaliers dont le titre de Croisade produit n'était pas revêtu du sceau.

A plusieurs autres erreurs de ce genre, il faut en ajouter une dernière, c'est celle de la particule, — qui n'est d'ailleurs nullement la conséquence de la noblesse, — abusivement mise au-devant de noms qui, dans le principe, ne l'avaient point. Les familles tirant leur nom d'un fief sont les seules qui, lors de leur adoption, aient porté le *de*; et, après un fait aussi notoire, on s'étonne de voir, en foule, précédés de la particule, des noms tels que ceux de : Beaupoil, Bermond, Brachet, Coustin, David, Foucauld, Gascq, Goyon, Guiscard, Maingot, Osmont, Prunelé, Quatrebarbes, Séguier, Visdelou, etc.

Depuis le XVIe siècle, il est vrai, les héritiers de ces noms les ont fait précéder du *de*, et, à leur imitation, tous les anoblis se sont permis la particule ; mais aux XIIe et XIIIe siècles la mode n'en était pas encore venue. Ces obligeantes additions n'excusent pas des soustractions opposées; ainsi on a retranché la particule à Robert de Kersauson.

On a affublé le grand-maître La Valette du nom de Parisot qui n'est qu'un surnom de terre. De Didier de Tholon, sieur de Saint-Jalle, on a fait Didier de Saint-Jaille, etc., etc. Mais passons sur l'orthographe des noms défigurés, ce qui pourtant n'est pas, ce nous semble, de peu d'importance, et, nous demanderons, puisque on a bien voulu *moderniser* l'orthographe des noms, quelle raison on a eu pour conserver à l'aïeul de Duguesclin le nom celtique de Waglip. Nous demanderons encore pourquoi se trouvent en gros caractère les prénoms et le nom patronymique en petit? C'est un contre-sens qu'on eût dû faire corriger dès les premières inscriptions.

A propos des écussons, il n'eût pas été peut-être sans intérêt de trouver au-dessous des noms, et comme complément des armoiries, la légende, la devise ou le cri de guerre de ces races de vaillants croisés. La devise, il est vrai, fut d'abord personnelle : à chaque combat, à chaque passe-d'armes le chevalier pouvait en changer, et par là s'explique cette lacune dans les sceaux anciens. Par la suite, les devises devinrent héréditaires; et puisqu'on a cru devoir prêter des armoiries aux croisés qui n'en avaient point, n'eût-on pas bien fait en même temps de leur donner la devise dont leurs descendants se sont honorés? Placée, suivant la règle, dans un listel ondoyant, lettres de métal sur fond colorié des émaux de l'écu, la devise eût offert à la fois un enseignement historique et populaire. On sait l'origine de ces sortes de sentences ou de proverbes qui faisaient toujours allusion à quelque grand événement, à quelque action mémorable. Une simple lettre, un mot, un nom, un hiéroglyphe furent les premières devises. — *S. P. Q. R.* étaient la devise de la république romaine. Le moyen-âge avec ses luttes perpétuelles, ses sanglantes mêlées et ses tournois galamment héroïques, donna lieu aux grands barons, aux chevaliers bannerets, de prendre pour signe de ralliement un cri de guerre et d'adopter une devise. — Qu'on nous permette, par quelques citations, de remplir ce que nous serions tenté de regarder comme une lacune dans les salles de Versailles.

Les Sabran-d'Úzès, par allusion au lion de leurs armes, se reconnaissaient à cette menace : *Noli irritare leonem;* de même que Saulx (de Tavannes) : *Semper leo;* de même encore que des Nos : *Lion rampant n'est pas soumis;* comme le Meingre-Boucicaut, qui portait une aigle : *In altis habito;* comme les d'Albon pour la croix de leurs armes : *A cruce*

victoria ; et aussi Castelbajac : *Lilia à cruce floruere* ; comme les Sartiges, à cause de leur fleur de lys : *Lilium pro virtute* ; comme Ancenis qui portait trois quintefeuilles : *Folium ejus nunquam defluet* ; comme Audren dont l'écu est de gueules à trois tours d'or : *Tour à Tour* ; et Coëtnempren qui a aussi trois tours : *Et abundantia in turribus tuis* ; comme Rochechouart qui porte fascé ondé d'argent et de gueules : *Ante mare undæ* ; comme Raigecourt qui a une tour : *Inconcussibile* ; comme d'Andigné qui porte trois aiglettes : *Aquila non capit muscas* ; comme de Bruc, dont l'écu est d'argent, à la rose de gueules et pour cimier la Vierge : *Flos florum, virgo Maria in te confido* ; comme les seigneurs de Villeneuve-les-Béziers qui avaient un soleil : *Sicut sol emicat ensis* ; comme Lubersac et Agoult, dont les écus étaient chargés d'un loup : *In prœliis promptus* et *Avidus committere pugnam*.

D'autres avaient symbolisé leur nom, ainsi : Solages : *Sol agens* ; Créquy : *Nul ne s'y frotte* ; du Roure : *A vetustate robur* ; Rochemore : *Rupibus firmior* ; Quélen : *E peb amser Quelen* ; Chrétien : *En bon chrestien* ; Saint-Pern : *Fortiter paternus* ; du Coskaër : *Mad ha caër* ; Ferron : *In hoc ferro vinces* ; Auxy : *Et toi, Auxy !* Kerguélen : *Vert en tout temps* ; Beaujeu : *A tout venant beau jeu !* Saint-Mauris : *De la mort je me ris* ; Beauffort : *In bello fortis* ; Lentillac : *Non lentus in armis* ; La Valette : *Plus quam valor Valetta valet* ; La Tour-du-Pin : *Turris fortitudo mea* ; Virieu : *Virescit vulnere virtus*.

La fierté dédaigneuse d'un Rohan (comme les hommes changent !) lui faisait dire : *Duc ne daigne, roi ne puis, Rohan suis !* Le sire de Coucy, plus modeste, s'annonçait de la sorte : *Je ne suis roi ne duc, prince ne comte aussy, je suis le sire de Coucy*.

Le seigneur de Varaigne disait : *Nulli cedo*, comme Chabannes : *Je ne le cède à nul autre;* Quatrebarbes : *In ultis non deficio;* Caylus : *Dum spiro spero;* Talleyrand : *Re que Diou;* Hinnisdal : *Moderata durant;* Dion : *Domine, ad adjuvandum me festina;* Boisse : *Amour et honneur!* Salignac (Fénelon) : *A te principium, tibi desinet;* Gauteron : *Sans vanité ni faiblesse;* Beaumont (Dauphiné) : *Impavidum ferient ruinæ*, et Taillepied : *Aspera non terrent;* La Motte (de Baracé) : *Lenitati fortitudo comes;* Bouillé : *Tout par labeur;* d'Osmont : *Nihil obstat;* Montboissier : *Nunquam impunè;* d'Aubusson : *Plura negabit amor;* Bethune : *Disulere mihi fuget;* Mailly : *Hongne qui vonra;* Rieux : *A tout heurt;* La Rochelambert : *Amour ou guerre;* Orglandes : *Candore et Ardore;* Perusse (des Cars) : *Fays que doys, advienne que pourra;* Kergorlay : *Ayde-toi, et Dieu t'aydera;* La Rochefoucauld : *C'est mon plaisir;* Albignac : *Nihil in me nisi valor;* Espinay : *Repellam umbras;* Coligny : *Je les éprouve tous!* Mallet : *Ma force vient d'en haut;* les Narbonne-Lara : *Nos descendonos de reyes, si no los reyes de nos.*

Les Chabot disaient aussi : *Potiùs mori quam fœdari!* Cugnac : *Ingratis servire nefas!* Boisgelin : *In virtute vis;* Montmorency : *Dieu ayde au premier baron chrestien*, et Baufremont : *Dieu ayde au premier chrestien!* Mathan : *Au fidel rien ne fault;* Carné : *Plutôt rompre que plier!* comme Moreton (Chabrillan) — et ce qui veut dire la même chose : *Antes quebrar que doblar!* Wignacourt : *Durum patientiâ frango.* Cosnac : *Neque aurum honora, neque argentum;* Pechpeyrou : *Ut fata trahunt;* Villeneuve (Vence) : *Per hæc regnum et imperium;* le vicomte de Murat : *Vim utramque repello;* Ronquerolles : *Audaces fortuna juvat;* Sassenage : *J'en ai la garde du pont;* Foudras : *Sunt mihi in custodiam;* Montalembert : *Ferrum fero, ferro feror;* Caulaincourt : *Désir n'a repos;* Grand-

pré (en Champagne) : *Animus imperat;* Lascases : *Semper paratus*; Laval : *Eâdem mensurâ;* Monchenu : *La droite voye;* Montlaur : *Labora sicut miles Christi;* Pracomtal : *Partout vit Anconne;* Tournon : *Potentiâ et virtute;* Budes : *Superis victoriis faustis;* du Puy (Dauphiné) : *Agere et pati, fortia;* Levis : *Spes mea, Deus;* enfin, les Laroche (de Fontenilles) avaient pour cri : *Guienne! Guienne!* et pour devise : *Deo duce, ferro comite.*

La religion avait eu de rudes défenseurs dans des familles qui l'attestaient avec orgueil, comme les Clermont (Chaste, Montoison et Tonnerre) : *Si omnes, ego non! (Etiam si omnes te negaverint, ego nunquam te negabo)*; comme les races bretonnes de Kersaliou et de Kerouarts : *Tout pour Dieu*, et : *Tout en l'honneur de Dieu!* comme les Maillé : *Diex avant!* comme Walsh : *Pro Deo, honore et patriâ;* et de Corn : *Dieu est tout!* — Le sentiment de la nationalité avait fait prendre aux Thezan ces mots célèbres : *Pro aris et focis*, et leur bravoure aux Châteaubriand : *Mon sang teint les bannières de France.* Pierre Ier, vicomte de Castillon (en Guienne), retint pour devise le cri de guerre des croisés : *Diex le volt!* qu'il transmit à sa famille.

Les sires de Dinan clamaient : *Hary avant!* Rostrenen : *Oultre!* Melun : *A moy, Meleun!* Choiseul : *Bassigny!* Creton (d'Estournel) : *Creton!* et tantôt, en mémoire de la prise de Jérusalem : *Vaillant sur la crête!* Leclerc (de Juigné) *Ad alta!* Kergariou : *Là ou ailleurs!* Caumont (en Guienne) : *Ferme, Caumont!* Coëtivy : *Bepret!* Les Pins : *Du plus hault les Pins!* du Plessis (Grenedan) : *Plessis-Mavron!* Kersauson : *Pred eo, pred a vo!* Tournon : *Au plus dru!* Chanaleilles : *Fortiter et alacriter!* Berton (Crillon) : *Fais ton devoir!* Montgommery : *Garde bien!* le duc de Bretagne : *A ma vie!*

— Les Goulaine disaient aussi : *A cettuy-cy, à cettuy-là, j'accorde les couronnes !* et les du Marallac'h : *Usque ad aras.*

On disait encore des Adhémar de Monteil (de Grignan) comme des Mérode : *Plus d'honneur que d'honneurs* ; de Gontaud (Biron) : *Perit, sed in armis* ; de Cossé (Brissac) : *Hostes domat atque leones* ; de la Tremouille : *Ardet in hostem* ; de Gouyon (aujourd'hui prince de Monaco) : *Honneur à Gouyon !* et aussi de La Moussaye : *Hounnour à Moussaye !* de Prie : *Non degener ortu* ; de Senlis comme de Coëtlosquet : *Franc et loyal* ; de Gand : *Sans reproche* ; de Courson : *Laissez Courson tenir ce que Courson a pris* ; de Damas : *Et fortis et fidelis* ; de Sainte-Marie : *Fidelis fortisque simul* ; de Grasse : *Bonne renommée* ; de Montfort : *Si Deus aspicit, ardet* ; de Du Gueselin (le connétable) : *Dat virtus quod forma negat* ; de Straten : *Preux et loyal* ; d'Osmont : *Nihil obstat* ; de Pourcelet : *Grandeur des Pourcelet !* de Pelet : *Non enim sine causâ gladium portant* ; de Tramécourt : *Virtus et antiquitas*, et de Nedonchel : *Antiquitas et nobilitas* ; enfin de Monstiers : *Moustier sera maugré le Sarrasin !*

Ces citations suffiront pour donner une idée des symboles nobiliaires. On sait bien, d'ailleurs, que, comme tout ce qui à la longue s'use, meurt ou perd son principe, il vint un temps, — et déjà depuis plusieurs siècles la chevalerie s'était endormie dans sa gloire, — il vint un temps où les devises, qui n'avaient plus dès lors de signification, furent de mode, et tout bourgeois anobli de la veille par l'achat d'une petite charge de robe, aussi bien que le gentilâtre le plus obscur, voulurent avoir une devise ; et Dieu sait ce que l'orgueil mal séant, la ridicule vanité et la morgue ignorante inventèrent de sots calembourgs, d'emphatiques sentences, de plates devises, en un mot. La chose est très en vogue de nos jours. Et dites encore que notre ère est une ère d'égalité ! Non,

non ; il n'y a dans tout cela que des noms *communs* de plus et des noms illustres de moins !

Nous tenons d'excellente source nombre d'anecdotes fort piquantes à l'endroit des salles des Croisades. Que de démarches ont été tentées pour s'y faire inscrire ! que de supplications ! que d'obsessions ! que d'intrigues ! Plusieurs n'en dormaient plus. C'était même contagieux. Chacun arrivait avec sa prétention, malheureusement sans preuves à l'appui. — « Allons, messieurs de la Commission, un peu d'indulgence, s'il vous plaît ; croyez-moi, mes chers messieurs, mon père, en homme d'une prudence irréfléchie, a brûlé ses parchemins en 1793, » disait l'un ; — « Les Camisards ont incendié les archives de ma famille, » disait un autre. — « Les Huguenots ont mis notre manoir au pillage pendant trois jours, » ajoutait celui-ci. — « Les Anglais ont emporté nos actes à la Tour de Londres, » affirmait un quatrième. — « Mais, répliquait-on à un cinquième, votre bisaïeul a payé l'amende comme usurpateur ; ou bien : il a été débouté ; ou bien : il s'est désisté devant les commissaires. » — « Ah ! c'est bien cela, des traitants ! Mon bisaïeul était *d'épée* et les commissaires, tous *de robe*, l'ont repoussé par dépit ; par jalousie ils ont refusé d'accueillir la preuve militaire ; voilà la chose, messieurs ! » Puis, mille autres pauvres raisons que vont répétant depuis des siècles, — incorrigibles et vaniteux, — les affolés de noblesse sans noblesse.

Cela a duré longtemps. C'était à fermer les salles de Versailles et à expulser tout le monde. On y a songé. Enfin les réclamants — les *déboutés* — de la dernière heure — ont levé l'état de siége dans lequel ils tenaient la Commission et on ne voit plus guère désormais que quelques gentillâtres inconsolables qui rêvent d'ancêtres et promènent au musée,

aux jours d'ouverture, leur mine élégiaque et déconfite en murmurant : — « Je n'y suis pas! c'est déplorable! c'est injuste! Je devrais y être!... »

— Mais pourquoi, nous dira-t-on, ce désir d'être inscrit dans les salles des Croisades? pourquoi ce regret d'en être exclu?

Nous allons en donner une simple raison. En France, plus que chez tous les autres peuples, la qualité la plus estimée n'est-elle pas la bravoure? De toutes les professions, la plus honorée n'est-elle pas le « noble métier des armes? » Tous les titres nobiliaires ne rappellent-ils pas des grades militaires? Les mots de duc, prince, marquis, comte, baron, chevalier, écuyer, n'ont-ils pas tous pour origine et pour principe le commandement ou la chevauchée? Les armoiries, la bannière, l'oriflamme, le pennon, ne désignent-ils pas des marques de reconnaissance au loin ou de ralliement dans la mêlée? L'épithète de *grand* s'est-elle jamais donnée à un autre qu'à un conquérant : Charlemagne (Karl-le-Grand), Louis-le-Grand, le grand Condé. César n'a-t-il pas remarqué que chez les Gaulois les hommes *libres* se consacraient exclusivement à la profession des armes? Notre aristocratie féodale fut-elle autre chose que guerroyante « à tous venants? » Ainsi la gloire d'être issu d'une race militaire n'est pas précisément un préjugé, l'ancienneté étant, en fait de noblesse, un avantage essentiel, incontestable et dès lors le plus recherché. Descendre d'une famille dont les ancêtres ont fait le pèlerinage armé d'outre-mer, c'est donc avoir infailliblement du sang noble dans les veines. Sous l'ancien régime, si la noblesse d'épée était la plus considérée, de nos jours encore qu'est auprès d'un simple capitaine un chef de bureau ou un administrateur civil quelconque? Qu'a fait sans cesse

la noblesse parlementaire ou de finance? Après l'érection de ses terres en fiefs de dignité, elle s'attribuait la qualification de *chevalier* et s'empressait de mettre ses fils dans l'armée. La « savonnette à vilain » a toujours eu besoin, paraît-il, de quelques gouttes de sang pour se purifier.

Un autre ordre d'idées tend à se répandre aujourd'hui dans les masses par le développement du commerce et de l'industrie. La paix tend à se substituer à la guerre; car la paix c'est la civilisation, tandis que la guerre, quelle qu'elle soit, c'est la barbarie toujours. Il n'importe. Le vieux préjugé belliqueux est loin de disparaître; il est à craindre que les vers du poète soient vrais et applicables longtemps encore :

« Le peuple aime celui qui dans les champs humides
« Par milliers fait pourrir ses os;
« Il aime qui lui fait bâtir des pyramides,
« Porter des pierres sur le dos... »

Il est donc facile de comprendre l'empressement de toute famille noble à solliciter l'inscription de son nom dans les galeries dont nous nous occupons. La date des Croisades n'est pas seulement un passé, c'est toute une succession héréditaire et une sorte de contre-poids à la roue de la fortune.

DENIS DE THEZAN.

(Le chapitre XIV au prochain numéro.)

DES ARMES

AU POINT DE VUE JURIDIQUE.

Les armes figuraient, remplaçaient ou complétaient le nom. Leur similitude était ordinairement une indication de communauté d'origine entre des branches, provenant d'une même souche, ou de parenté entre les membres d'une directe filiation. Simon prétend *que les familles étaient encore plus connues par ces marques que par un nom certain* (1). D'après le P. Menestrier, les armes et le nom se combinent et s'identifient de six manières (2). L'affinité qui existe entre ces deux signes de personnalité est admirablement définie par de La Roque : *Les armes sont des noms muets, et les noms des armes parlantes* (3).

Le même auteur, dans son *Traité de l'origine des noms*, envisage la possession des armes au point de vue juridique et ne croit pas qu'on puisse se les approprier dans la ligne maternelle, quand la ligne paternelle survit. Il exige même, dans le cas ou celle-ci n'est plus, l'autorisation du prince. Laissons-le parler : « Mais on se « demande si l'on peut prendre les armes plaines de la « famille maternelle lorsqu'elle subsiste encore par les « collatéraux? Il semble que non : parce que c'est au « préjudice des véritables héritiers du nom et des armes « plaines. Cette Maxime est fondée sur les loix des Lom-

(1) Simon ; *Traité du droit de patronage;* tit. 25, § 17.

(2) *Le véritable art du blason, ou origine des armoiries*, par le P. Menestrier; Lyon, 1671; in-12, pag. 217.

(3) *Traité de la Noblesse;* par de La Roque.

« bards qui excluaient les femmes de la succession, et « cela était aussi conforme à la loy Voconia, etc. (1). »

Ailleurs, il reprend ce thème et ajoute : « Encore faut-il « que la famille dont on relève les armes soit éteinte, et « que le prince l'authorise par ses lettres (2). »

L'autorité de Scohier est encore avec nous lorsqu'il se pose cette question : « Que dirons-nous quand un chef « de maison illustre ou de moindre et inférieure qualité, « ne laissant hoir masle par contract de mariage, faict « porter le nom et armes de la famille par le filz aisné, « descendant de la fille aisnée, lequel filz néantmoins « descend par son père d'un autre sang et famille, res- « tans encore plusieurs hoirs masles ès lignes et bran- « ches collatéralles de la maison et famille du dit chef; « comment doncques portera le filz de la fille les armes « de son ave ou père grand maternel? (3). »

Boyer, président au Parlement de Bordeaux, qui colligea les arrêts de cette cour, décide (dec. 146, n° 6) que l'on ne peut imposer la condition de porter le nom et les armes d'une famille dont les mâles subsistent : « Quibus « stantibus et suis descendentibus masculis dicta con- « ditio de nomine et armis deferendis non potest fieri, « sed illis de agnatione et familiâ, quibus jure successorio « debentur nomen et arma deficientibus, bene potest « alii fieri. » Chassannée, président au Tribunal d'Aix (4), Christin, chancelier de Brabant, dans son *Commentaire*

(1) De La Roque ; *Origine des noms;* in-12, 1681, pag. 198.
(2) *Ibid.* *Ibid.* pag. 208.
(3) Scohier ; *Estat et comportement des armes ;* chap. 15, pag. 66.
(4) Quod intelligendum est fieri posse, ubi non est alius de familiâ, cui jure successorio nomen et arma deberentur.

sur l'article 2 de l'édit des archiducs (1), Théodore Hœping, dans son *Traité des armoiries*, partagent cette manière de voir.

Guyot, dans son *Répertoire de Jurisprudence*, fait valoir les mêmes droits en ces termes : « Les autres (biens) au « contraire comme le nom et armes, le rang, la noblesse « ne tombent pas dans le commerce; ils sont inaliénables « et incessibles. Ce n'est point par le titre d'héritier ou « de donataire qu'on les possède; il faut, pour y avoir « droit, descendre par les mâles de ceux qui en ont joui. « C'est le seul bien indépendant des caprices et des révolu- « tions de la fortune; ce sont les restes précieux de la vertu et « de la gloire des pères qui excitent, dans leurs descen- « dants, une noble et généreuse ardeur de les imiter. C'est « ce qui a fait dire à un des plus anciens et des plus célè- « bres interprètes du droit romain, que dans le nom et « dans les armes des nobles réside principalement la mé- « moire d'une maison et les splendeurs d'une race : *In « armis et nomine nobilium remanet principalis domûs me- « moria et splendor genituræ.* (Baldæ, sur la loi première « au code *pro socio.*) Et comme ces biens appartiennent « en commun à toute la famille, chaque particulier qui « la compose y a droit, comme étant de la famille, mais « nul, par la même raison, n'a le pouvoir de les aliéner « ou de les communiquer à une famille étrangère, au « préjudice et sans le consentement de toutes les per- « sonnes de la famille à qui ils appartiennent (2). »

(1) § 38. — Observandum tamen est illas nominis armorumque impositiones, tum demum fieri posse, ubi non sit aluis de familiâ, cui jure successorio, idem nomen et eadem arma debeantur, aut nisi omnes de eo consensum ferant, aliàs enim hæc impositio et assumptio illicita.

(2) Guyot ; *Répertoire universel et raisonné de Jurisprudance*, tome XII, page 273, col. 2.

L'interprétation de Guyot a paru si rationnelle et si concluante à Merlin, que ce dernier l'a transportée tout entière dans son répertoire. Ces deux sentiments étant pour ainsi dire textuels, la citation de l'un rend inutile celle de l'autre qui, du reste, a été récemment invoquée dans une cause analogue, dans le *Mémoire des ducs de Montmorency-Luxembourg contre M. le duc Adalbert Taleyrand Périgord.*

A. de Laigue, dans ses *Familles françaises considérées sous le rapport des prérogatives honorifiques*, page 166, donne sur cette matière son avis que nous consignons encore, bien qu'il ne soit que la reproduction de celui de Balda et l'écho des autres : « C'est dans le nom et les « armes que résident principalement la mémoire d'une « maison et la splendeur d'une race; dès lors, le nom et « les armes sont la propriété la plus précieuse comme la « plus sacrée. L'imposition du nom et des armes étant un « des droits de la souveraineté, nul n'a le pouvoir de les « changer, ni de les aliéner, ni de les communiquer à « une famille étrangère sans permission expresse du « prince. »

Nous allons clore cette longue série de citations par deux lignes de Dalloz : « Les armes *constituent une propriété ordinaire dont nul n'a le droit de s'emparer, et que protége le droit commun* (1). »

Malgré tout ce qui vient d'être dit et prouvé, nous sommes loin de prétendre que les armes ne soient jamais passées d'une famille dans une autre. Quand ce déplacement a eu lieu, c'est avec la permission du souverain et

(1) Article *Noblesse*, n° 39.

l'agrément des mâles de la race primitive ou de ses branches puînées. Si ceux-ci n'existaient plus, la volonté du chef de l'Etat était suffisante.

Ces exceptions n'altèrent en rien, la règle consacrée par la vieille jurisprudence; il demeure bien établi que le nom et les armes forment une propriété privée, et que l'inviolabilité de l'un s'étend aux autres. Nul n'a la faculté de ravir à une famille un blason qui résume son identité sociale et symbolise sa gloire ou son éclat historique. La seule chose admise et pratiquée sous l'ancienne législation, c'est l'écartelure des armes de la femme et de l'époux, avec cet avantage toutefois, pour ce dernier, que les siennes, tenant la droite du champ, primaient les autres placées à gauche (1). Nous savons très-bien que le port d'armes fut aboli par la loi du 16 octobre 1791, et qu'il n'a pas été rétabli depuis, au moins à titre de privilége. Cependant, lorsque ces armes remémorent de lointains et patriotiques souvenirs, de hautes alliances, on ne peut les laisser à la merci des vanités plagiaires ou de fantaisies compromettantes. Aussi, le droit nouveau, conforme à l'ancien, assigne-t-il aux mâles la propriété exclusive des armoiries?

Les violations d'armes timbrées furent l'objet de mesures rigoureuses de la part de nos rois. L'ordonnance d'Orléans porte que les usurpateurs seront punis comme pour *espèce de crime de faux*. Celle de Blois, demandée par les États généraux confirma la précédente. Henri III, appliqua 2,000 livres d'amende aux contrefacteurs d'ar-

(1) Autrefois les surintendants d'armoiries, établis par le Roi, avaient pour mission spéciale de contrôler les armes des provinces et de les reprendre à ceux qui les avaient prises. Aujourd'hui, que ces inspecteurs du blason n'existent plus, les Tribunaux ont hérité de leur pouvoir répressif.

moiries indicatives de qualités, c'est-à-dire surmontées de couronnes, torsades ou casques (1). Ses successeurs, Henri IV et Louis XIII renouvelèrent les même déclarations, le 23 août 1598, en janvier 1629, et le 26 avril 1634. Le dernier prince, pour faire droit aux remontrances des États généraux de 1614 institua, par édit de juin 1615, un juge-d'armes du royaume pour vider, sauf appel, devant les maréchaux de France, les contestations relatives aux armoiries. Le règlement du 4 novembre 1616 attribua au même officier la connaissance de tout changement ou augmentation dans les écus héraldiques (2). Sous Louis XIV, il y eut aussi des prohibitions comme celles rapportées plus haut.

Ce fut en 1696 que fut décidée et commencée la rédaction de l'*Armorial général*. Plusieurs causes déterminèrent à faire dresser ce Recueil. On voulut dénombrer les anoblis et leur imprimer un caractère officiel, arrêter en apparence l'usage des armoiries sans timbre laissé à la merci des gens du tiers État, et enfin jeter sept millions au Trésor béant. Le blason complet ou timbré, jusqu'alors exclusivement réservé aux gentilshommes, avait eu seul les honneurs de la protection. Il s'agissait, cette fois, de l'étendre à la bourgeoisie en régularisant la distinction intermédiaire et relative d'une catégorie de ses membres. La conséquence fut toute contraire par suite de l'avidité fiscale du commissaire Vanier, chargé d'enregistrer les armes simples en même temps que celles des vrais nobles. Le traitant ne se borna pas à vérifier et à fixer celles qui existaient, il en émit de

(1) MAYNIER; *Histoire de la principale noblesse de Provence*; in-4°, p. 21.
(2) *Les familles françaises, considérées sous le rapport de leurs prérogatives honorifiques*, par A. L. de Laigue, pet. in-8°, page 231.

nouvelles, et força des personnes d'art et de profession à les accepter et à payer malgré elles. En général il rencontra peu de réfractaires : petits procureurs, marchands, etc., se précipitèrent à la curée des armes, à vingt-trois livres pièce. Cette facilité de les obtenir dénatura le principe et le but avoué. Mais Louis XIV, nécessiteux, laissa faire. Il avait peut-être encore un autre motif. En entrevoyant et préparant l'unité de la France, Sa Majesté favorisa le développement de la petite noblesse et l'avénement de la bourgeoisie dans ses rangs. Cette politique traditionnelle et son tempérament personnel lui conseillèrent de faire absorber toute puissance et tout éclat par la couronne. Le moyen le plus sûr était de continuer l'abaissement des seigneurs, commencé sous Louis XI, en les enfermant dans le rôle de courtisans et en leur prodiguant les dignités. La profusion des titres affaiblissait le prestige des rares petit-fils des grands vassaux et fortifiait la royauté devenue l'unique dispensatrice des grandeurs et des bienfaits. Voila comment et pourquoi la noblesse de fraîche date s'éleva. Une fraction de notables, de la classe immédiatement inférieure, vieillie dans les offices d'échevinage, de judicature ou de finances, suivit ce mouvement et se trouva pourvue d'armes timbrées, dont elle avait été rigoureusement privée jusque-là.

J. NOULENS.

UNE PASTORALE GASCONNE SUR LA MORT D'HENRI IV.

L'opuscule en vers patois dont nous allons parler est digne d'intérêt sous plusieurs rapports; il offre l'expression des regrets qu'occasionna dans le midi de la France la mort d'un roi populaire; il est un des anciens textes de la langue gasconne; il est d'ailleurs en-

tièrement rare. Le savant auteur du *Manuel du Libraire* (1) déclare qu'il n'a pas pu le voir; on ne rencontre, ce nous semble, cette pièce que sur un seul catalogue, celui des livres appartenant au duc de la Vallière et qui forment le fonds de la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris; M. de Soleinne qui n'avait rien épargné, durant plus de quarante ans, ni dépenses, ni peines, pour réunir *toutes* les productions dramatiques, n'avait pu se procurer celle-ci. Nous avons eu l'avantage d'avoir sous les yeux l'exemplaire La Vallière (le seul connu, jusqu'à nouvel ordre du moins) qui avait été assez longtemps égaré, et nous croyons faire plaisir aux amis de la littérature méridionale en donnant quelques détails sur cet écrit.

C'est un volume petit in-8°, de 43 pages, imprimé à Toulouse en 1611. Après le titre vient une dédicace (en français) à Monseigneur de Roquelaure, lieutenant-général du roy en Guyenne; elle est signée des initiales I. D. C. L. et elle occupe deux pages et demie.

Vient ensuite un *Avis au Lecteur* (en français), deux pages. L'auteur dit que « la langue gasconne, laquelle semble difficile à plusieurs, s'efface, le roy ayant ordonné d'écrire tous les actes en françois; elle ne le cède pas à la douceur italienne, ni à la gravité espagnole. » Il ajoute : « Je te diroy en ce qui concerne l'orthographe, j'ai advisé convenable suivre totalement l'ortographe françoise, nostre langue s'approche fort de l'italien et de l'espagnol comme pourront facilement le reconnoistre ceux qui confèreront les escrits gascons avec les livres italiens et espagnols. »

Il adopte deux sortes d'*e* ; l'un se prononce avec une petite aspiration et en poussant dehors l'haleine comme en espagnol *esto*, *questo;* il peut être représenté par l'épsilon grec (2).

La pastorale occupe les pages 9 à 28. Viennent ensuite des pièces de vers laudatives en grec, en latin, en français, en gascon (c'était alors l'accompagnement obligé de toute publication littéraire) et une permission d'imprimer; elle désigne comme l'auteur Jean de

(1) Quatrième édition, tome III, p. 451, et cinquième édition, t. IV, col. 428.

(2) Cette idée d'introduire l'e grec dans l'orthographe gasconne avait sans doute été inspirée par la même tentative qu'avait faite le Trissin dès 1524, pour donner place dans la langue italienne à deux voyelles grecques; mais toutes ces innovations n'ont eu aucune suite.

Garros, conseiller en la sénéchaussée d'Armagnac. La lettre L. ajoutée à ses initiales dans la dédicace, signifie sans doute qu'il était de Lectoure, tout comme Pey de Garros, dont on possède un volume fort curieux de *Poésies gasconnes* (Toulouse, 1567) et une traduction de quelques psaumes. Quel était le degré de parenté de Jean et de Pierre ? C'est ce que gens plus instruits que nous pourront déterminer.

Trois *entreparladores* figurent dans cette pastorale, Jouanen, Peyrot et Andria. Le second commence : (nous reproduisons textuellement, sans prétendre le corriger, un texte évidemment fort corrompu).

J. Don ben, Jouanen, don ben que contre ta nature
Iout'bey matin è ce tout pia pau a lardure
Corre per camps, per boscs, per serros, per arrocs,
Per saubes, per bruchous, è peus més espes locs,
Per espias, per brocz eichaperats é segues,
Enes arriu, ny hont, ny barthe que nou siègues,
Palles trancrit, doulent, aganit, pautaichant,
De lermes tous deus oueilhs ban a grandoutz pichan,
Laire trenichs é hen deus grans cricz que tu gites,
Que pot este acquerol digues en que cougites ?
Malastruc boles tu ton mau porta pascient
E ses seria seouen, leichat perde a dret sesrat,
Condens lous désagués qui t'an heytz boy tu flacques
A degus e scrornat tous bous, en be tas baques,
Ajam biague, ajam, jou besi tu herit
Que coum temi quouein perdera lesperit
Sus couratge lou meu, bos tu que ta flaquere
Tenhosse en lou couhos de la Pargue murtrère ?

Nous pourrions donner plus d'extension à nos citations, mais celles-ci suffiront sans doute.

G. B...

DE QUELQUES ERREURS BIOGRAPHIQUES,

A propos du contre-amiral marquis du Bouzet.

M. le contre-amiral marquis du Bouzet, mû par un sentiment de modestie et un esprit de justice qui rehaussent ses autres mérites, a bien voulu nous signaler quelques erreurs échappées à notre plume dans une petite notice, publiée à son sujet, en notre dernier numéro, et reproduite par le *Moniteur de la Flotte.* Nous avions annoncé que l'officier distingué de marine qui nous occupe était entré dans la carrière navale avec le grade d'enseigne, tandis qu'il avait simplement celui d'aspirant, d'un rang bien inférieur. Nous l'avions également promu à la haute fonction de vice-amiral, ce qui n'est pas encore, mais ce qui ne peut tarder à l'être. Notre méprise d'hier n'est, au demeurant, qu'une vérité anticipée.

Jaloux de rendre à chacun ce qui lui appartient, *suum cuique tribuere*, nous allons nous conformer au désir de M. le marquis du Bouzet, et réintégrer le contre-amiral Montravel dans une découverte géographique dont nous l'avons involontairement frustré. C'est lui qui a le premier exploré soigneusement les côtes de la Nouvelle-Calédonie et donné à une annexe de cette île de l'Océan Pacifique le nom de son collègue et ami le marquis du Bouzet. Celui-ci a reçu le même honneur du contre-amiral Dumont-Durville.

En 1837 ce célèbre explorateur de l'Océanie entreprit un nouveau voyage dans cette partie du globe. A travers les glaces et les terribles dangers des mers australes, il pénétra jusqu'au pôle antarctique. Parmi les intrépides compagnons de Dumont-Durville, et sous ses ordres, se trouvait le contre-amiral récemment promu à la dignité de grand-officier de la Légion-d'Honneur. En récompense de sa coopération vaillante et intelligente, son chef appliqua le nom de du Bouzet au cap des *terres* de Louis-Philippe qu'il venait de conquérir à la géographie.

En redressant une erreur, je n'ai pu résister au désir de réparer une omission que M. le contre-amiral n'aurait pas lui-même constatée. C'est pour nous une raison déterminante de suppléer à sa discrétion.

J. NOULENS.

RÉUNION EN 1865

Du Congrès scientifique de France, à Rouen,

Et de la Société française d'Archéologie, à Montauban.

L'œuvre fondée par M. Caumont continue sa marche périodique et progressive. L'initiative d'un seul homme doué de facultés rares, armé d'une volonté, qui est la bonne, a imprimé à nos départements, il y a trente-trois années, un admirable élan décentralisateur. Grâce à lui, chaque ville de France a, tous les ans, ses grandes assises intellectuelles et devient centre de lumière. Ces sessions ambulatoires, comme les séances des premiers parlements, sont à la fois une image et une application de ce qu'on appelle le mouvement scientifique. Que ceux qui veulent émanciper la province, s'associent à ces nobles manifestations encyclopédiques. La pensée et la parole y jouissent de certaines franchises qui en préparent d'autres. Les résultats moraux de ces calmes dissertations, de ces sages controverses prédisposent à l'élargissement des libertés publiques. Que le Sud-Ouest envoie en 1865, à Rouen, où le congrès se réunira le 1er août, ses hommes pourvus de haute intelligence et de profond savoir, et nous serons dignement représentés. La ville qui sera le siége du congrès prochain, est celle où M. Pauchet tient une chaire; naturellement la question d'hétérogénie n'y sera pas oubliée : Nous pouvons assurer en effet que le programme, non encore rédigé, contiendra cette question :

Qu'est-ce que la vie ?

Définir la vie chez les êtres microscopiques; en quoi consiste-t-elle chez les infusoires ?

Une autre question, qui y sera également abordée et approfondie, est la suivante :

Quels sont les caractères incontestables de l'espèce en zoologie? dans quelles limites les caractères de l'espèce peuvent-ils être modifiés par les soins de l'homme ou par la diversité des habitudes et des milieux ?

Puisque nous sommes sur le chapitre de ce genre de réunions, annonçons une bonne nouvelle à nos lecteurs. En attendant que nous allions à eux, les congrès viennent à nous; celui de la *Société française d'archéologie* s'ouvrira cette année, à Montauban, vers le 15 juin.

J. N.

MISCELLANÉES.

Erreur du Sport à propos d'une famille du Gers. — Nomination de M. Batbie, à la chaire d'économie politique. — Courrier des Sciences. — Le nouvel Œdipe de M. Ingres & l'opinion de l'International sur l'exposition de Toulouse, en 1864, par J. Noulens.— L'œuvre de secours aux blessés sur le champ de bataille. — Un mot à M. Lacointa, directeur de la Revue de Toulouse.

Le mariage de Mlle Thérèse de Thezan, fille de M. de Thezan, notre voisin, résidant au château de Lescout, et petite-fille, par sa mère, de M. le marquis d'Hautpoul, grand-référendaire du Sénat, avec M. de Martin, jeune savant et médecin distingué, a été signalé par la presse de Paris et de province. Parmi les assistants figuraient le maréchal Magnan, M. de Royer, président de la Cour des Comptes et vice-président du Sénat. La bénédiction nuptiale a été administrée par Sa Grandeur l'Archevêque de Paris. A propos de cette union, le *Sport* jetant un coup d'œil sur l'origine de cette famille, a commis une confusion qu'il me permettra de relever. Il affirme que les Thezan ont eu pour nom patronymique *Lescout* et pour berceau le Blaisois, ce qui constitue une double erreur. Lescout est la déno-

mination de deux terres, situées, l'une non loin du Castéra-les-Bains (Gers), l'autre à proximité de Montcrabeau (Lot-et-Garonne). La première des seigneuries que nous venons de mentionner, passa le 17 août 1767, aux Thezan par suite d'une acquisition à titre de retrait lignager, ce qui n'entraînait aucunement la possession légale du nom de Lescout. L'usage a dû toutefois l'accoler souvent à l'appellatif générique des propriétaires du domaine. De là l'erreur signalée ci-dessus. L'inverse de ce qui a été avancé par le *Sport* est par conséquent la vérité. Le nom patronymique est Thezan, et le nom domanial, qui ne remonte pas très-haut, du moins pour les de Thezan, est Lescout. Ce qui a pu engendrer cette méprise, c'est que les marquis d'Aux de Lescout existent encore dans l'arrondissement de Pontlevoy (Loir-et-Cher). Mais l'origine des Thezan, non plus que celle des d'Aux, n'est nullement blaisoise. Elle est irrécusablement gasconne. Les archives locales des entours ne laissent aucun doute à cet égard. Suivant quittance du 5 mai 1759, Antoine-François Thezan, procureur du roi au présidial d'Auch, ayant acheté un office de conseiller en la Cour des Aides de Montauban, évalué 5,250 liv., son fils, président du tribunal civil d'Auch (1) obtint, en date du 11 septembre 1820, des lettres confirmatives de la noblesse attachée aux fonctions paternelles avant la Révolution; ses armes, identiques à celles de son frère, député du Gers, déjà favorisé d'un brevet de noblesse, en 1817, furent : *d'azur à l'aigle éployé d'argent, l'écu timbré d'un casque taré de profil.* On voit qu'elles offrent des différences constitutives avec celles de la maison de Thezan du Languedoc. M. de Bastard a donc commis une erreur en attribuant à M. de Thezan, demeurant à Lescout, le blason des Thezan, sortis des vicomtés de Narbonne. Ces derniers ont toujours porté *écartelé d'or et de gueules* et non pas *d'or et d'azur* comme le marque l'auteur de la noblesse d'Armagnac. Quelques branches, il est vrai, les Poujols, par exemple, brisaient d'une *cotice d'azur* et les Venasques de la *croix des comtes de Toulouse.* La famille du conseiller à la Cour des Aides de Montauban, aujourd'hui établie à

(1) Ce magistrat intègre et fort estimé, avait épousé une demoiselle Cornet qui lui donna : M. *Adrien* de *Thezan,* mari de Mlle *Euphrosine d'Hautpoul* et père de Mme de Martin; plus, trois filles qui se sont alliées l'une à M. Baron de Baudeau, de Mirande, l'autre à M. Cornier de La Bastide, ex-conseiller, à Agen; enfin, la troisième à M. Groussou (de la même ville), dont un fils est aujourd'hui conseiller à la Cour impériale de Pau.

Lescout, Biran et Saint-Christau, ne paraît avoir d'attache ni avec la vieille souche occitanienne, ni avec le rameau des possesseurs de la salle noble de Gaussan, en Armagnac, allié aux de Cours, de Labat, du Fau, de Beraud, de Trenqualye, de Thore du Merlat, de Cazaux, etc.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui un décret impérial qui ne rencontrera que des approbateurs. Une chaire d'économie politique est créée, ou, pour mieux dire, rétablie à la Faculté de droit de Paris, et le savant appelé à l'occuper est M. Batbie, déjà professeur suppléant à cette même Faculté, un éminent jurisconsulte, un économiste connu par de remarquables travaux. Nous disons rétablie. Il y a eu, en effet, pendant trois ans, sous la Restauration, ainsi que le rappelle le ministre de l'instruction publique, une chaire d'économie politique à l'Ecole de droit de Paris, mais elle fut emportée par la réaction de 1822 avec trois autres chaires, le jour même de la suppression de l'Ecole normale supérieure. En 1847, un ministre du gouvernement de Juillet songea sérieusement à la rouvrir, mais le temps lui manqua : c'était M. de Salvandy, dont M. Duruy a le bon goût de dire qu'il retrouve fréquemment sa trace dans les mesures libérales ou utiles qu'il a lui-même à proposer.

L'attention de l'Académie des Sciences (séance du 17 août) a été retenue par un savant Mémoire de l'un de ses membres, notre compatriote, M. de Gratiolet, qui a donné d'intéressants et nombreux détails sur l'anatomie d'une nouvelle espèce de chimpansé. Les études du membre de l'Institut s'étaient d'abord appliquées à l'examen de la conformation du bras et de la main des anthropohïdes; mais il a bientôt franchi ce cadre étroit pour s'élancer dans de hautes considérations scientifiques. Plusieurs naturalistes ont tenté d'établir une très-grande analogie physique entre le singe et l'homme. M. de Gratiolet combat cette opinion avec les arguments les plus élevés. Il n'admet pas que les singes soient nos parents, et il a affirmé dans un langage, grandiose comme le sujet, la *divine majesté de l'homme.*

MM. Bouché de Vitray et Desmartis, docteurs médecins de Bordeaux, ont adressé à l'Académie des sciences une notice tendant à établir que l'oïdium est inoculable à l'homme. Un autre docteur, M. Colin, a réclamé dans une autre séance (17 août) de la même compagnie, la priorité de cette découverte.

MM. Leplat et Jaillard, devant le même corps savant, ont taxé d'erreur les opinions ci-dessus et communiqué une série d'expériences dont les conclusions prouvent que les spores d'oïdium tuckeri ne sont point transmissibles aux animaux, par la raison qu'elles ne sont ni virulentes ni toxiques. Lorsqu'on les injecte dans le sang, elles ne sont pas capables de produire les terribles accidents dénoncés par les partisans de l'inoculation. Il faut donc chercher d'autres causes aux effets de maladies que ceux-ci ont constatés.

La critique a, cette année, bataillé à outrance sur l'*OEdipe* de M. Moreau qui était, selon nous, l'œuvre capitale du salon. M. Ingres, qui avait déjà traité ce sujet dans sa jeunesse, a voulu le reprendre et prouver que s'il est octogénaire, son génie n'est pas moins vert et sa main moins sûre qu'autrefois. On lit, au bas de son tableau, cette coquette inscription : *Ingres, fecit* LXXXIII *ætate*. Son deuxième *OEdipe* ne diffère guère du premier, quant à la pose. Le fils de Laïus, campé tranquillement et absorbé par la réflexion, déploie son corps élégant et nerveux. Il semble oublier ses armes matérielles et ne mettre en jeu que la pénétration de son esprit. Le sphinx a lu, dans le regard perçant de ce dompteur, l'arrêt de mort que contient la devination de l'énigme. Le monstre détourne sa tête de femme avec un sentiment de honte et d'effroi. Ses membres sont solidement assis et sa structure n'a rien de commun avec la maigre anatomie du chat-tigre de M. Moreau. Le corps de l'animal réunit la force et la beauté. Ses seins, au lieu d'être pyriformes, sont modelés en pomme. Le paysage a un aspect agreste, terrible et grandiose. La clarté tombe avec justesse et sa gamme est assortie à ce genre de nature. Un rayon de soleil vient se briser sur un bloc de lapis qui se trouve à l'arrière plan et rejaillit d'une façon éblouissante. Des figures, qui trahissent la curiosité et la terreur, se tiennent à distance dans l'attente du tragique dénouement. La couleur du grand maître est plus vigoureuse que d'habitude ; quant à la ligne, elle est peut-être encore plus merveilleuse que par le passé. Ce chef-d'œuvre fait aujourd'hui partie de la galerie de M. Emile Pereire.

On lit dans l'*International*, journal de Londres, n° du 20 août :

« La ville de Toulouse vient d'avoir une exposition des beaux-arts.
« Un critique distingué, M. J. Noulens, de Condom, constate qu'elle

« n'a pas été aussi satisfaisante que pouvaient le faire espérer les pré-
« tentions de la vieille cité d'Isaure. M. J. Noulens blâme le classe-
« ment des tableaux qui paraît avoir nui beaucoup au relief et à
« l'harmonie de l'ensemble. Il cite une trentaine de toiles dignes
« d'éloges sur trois cent quatre-vingts environ. De ce nombre sont
« un *Jules César*, de Boulanger, qui fut exposé au salon de Paris
« en 1863 ; la *Madona col Bambino*, d'Henri Scheffer ; la *Négresse*,
« de M. Dubuffe; les *Arquebusiers* et les *Lansquenets*, de
« M. Blairzy ; les *Tirailleurs*, de M. Bellangé ; le *Porte-drapeau*
« *de Malakoff*, de M. Yvon; les *Zouaves en campagne*, de
« M. Armand Dumaresq ; les *Deux pifferari*, de M. Billet; le
« *Pâtre italien*, de M. Chabou; la *Fillette jonglant avec des*
« *roses*, de M. Réverchon ; le *Poupon*, de M. Collin, professeur à
« l'école polytechnique; l'*Adoration des bergers*, de M. Serres ; le
« *Paysan breton*, de M. Fortin; l'*Ile des cygnes*, de M. Baron ;
« *Une femme esclave*, de M. Nègre ; l'*Étoile du matin et le moine*
« *en oraison*, de M. Corot ; les *Bords du Nil*, de M. Frère; *Divers*
« *paysages*, de M. Fabius Brest; le *Chemin de campagne*, de
« M. d'Aubigny; *Une lande de Bretagne*, de M. Blin. »

« Après cette énumération développée avec une compétence par-
« faite et en un style plein d'élégance, M. J. Noulens résume ainsi
« ses impressions : etc. »

On sait que la Suisse a pris l'initiative d'une institution, qui fit jadis la gloire de certains ordres religieux, entre autres des frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. On devine que nous voulons parler de l'œuvre de secours aux blessés sur les champs de bataille. Le cœur de notre généreuse France, qui n'est jamais en arrière quand il s'agit d'humanité, a accueilli avec faveur ce projet de neutraliser, en temps de guerre, le personnel sanitaire et les ambulances. La Conférence, qui s'est réunie à Genève le 22 août, s'est mise en rapport avec le Comité provisoire de Paris, présidé par M. le duc de Fezensac. Les vice-présidents de cette commission sont MM. le duc de Crillon, M. Guizot, le vicomte de Melun, le général de Goyon, un amiral, etc. Le secrétaire est M. le comte de Rohan-Chabot, ancien officier, et fils du duc de Rohan.

J. N.

UN MOT A M. LACOINTA.

L'*International*, de Londres, l'*Aigle* de Toulouse, la *Guienne*, de Bordeaux, le *Courrier du Gers*, le *Lot-et-Garonne*, et une série d'autres journaux de Paris et de province ont approuvé sans réserve mon compte-rendu de l'*Exposition des Beaux-Arts à Toulouse en 1864*. Quarante lettres d'artistes et de gens familiers avec la science du beau m'ont comblé de paroles encourageantes. Un seul jugement n'a pas été conforme aux précédents : c'est celui de mon honorable et honoré confrère, M. Lacointa, qui m'a trouvé fort rigide et l'a été un peu envers moi.

Mon éloignement de Condom, depuis six semaines, est la cause et l'excuse de mon silence envers la *Revue de Toulouse*, dont j'ai fait, contre mon habitude, une lecture forcément tardive. La part trop belle qu'elle a bien voulu me servir, en son premier alinéa, me permettait, d'ailleurs, de patienter à l'égard des rigueurs du second. L'essentiel pour moi, c'est que ma brochure ne soit point passée inaperçue du public en général et de Toulouse en particulier. Sous ce rapport, je suis un peu fondé à ne pas être mécontent.

M. Lacointa, tout en reconnaissant la justesse de mon coup d'œil et de ma censure, blâme la redondance de ma forme (1) et la sévérité de mon accent. Son patriotisme m'agrée; j'aurai trouvé étrange que l'honorable directeur de la *Revue de Toulouse* n'eût point défendu la ville que j'attaquais. Il me permettra seulement de lui dire, sans aucune intention de malice, qu'il risque fort de ne pas couvrir sa cliente avec avantage s'il n'emploie que la férule classique, arme fragile. En présence de quelques-unes de ses observations, cette remarque m'est venue sans effort; aussi je la maintiens, quoique banale, car mon estimable confrère m'a contesté le naturel. Injustice sans pareille! Le plus souvent je dicte mes articles et toujours je professe et pratique cette maxime : Que la première idée peut être la bonne. Si cependant il me venait à l'esprit, comme l'a fait M. Lacointa, d'appeler les magistrats toulousains au secours de l'art local qui baisse, et qui s'en va, j'hésiterais à laisser sortir une telle pensée. L'art n'est pas le fils de l'administration, mais de la liberté et de l'amour, il accourt et s'établit partout où il est compris, désiré et chéri. On ne décrète pas le goût, on n'impose pas le culte du beau.

(1) L'*International*, comme on a pu le voir plus haut, n'est pas tout à fait de cet avis.

Quant à ma négation du mouvement littéraire et artistique à Toulouse, quoique un peu radicale, elle admet de nombreuses exceptions. Elles sont réservées à M. Lacointa et à son œuvre méritante ainsi qu'à plusieurs savants distingués que la *Revue d'Aquitaine* s'enorgueillit d'avoir pour collaborateurs. Cette réparation envers un groupe d'hommes infiniment distingués, appartenant à la cité d'Isaure (si elle fut), sera l'objet d'un article spécial et prochain. J. N.

NOTE GÉNÉALOGIQUE

Sur les Lavenère de Lussan.

Nous avons dit, dans notre dernier numéro, que les Lussan de Valence-sur-Baïse avaient eu pour premier nom patronymique celui de Lavenère, très-anciennement connu dans nos contrées. Quelques-unes de ses branches ont porté le surnom de la Hont, Montbert, la Rivière, du Peté, du Thil, de Pedantin. Cette famille est directement alliée aux d'Auxion, Ducasse, Coustau de Lezian, Thezan de Gaussan, de Saint-Arroman, Carrère du Bouscarrot, du Roy, de Faulong.

Les prédécesseurs de M. Lussan, maire de Valence, et Membre du Conseil général du Gers, ont perdu, dans le trajet du Brouil à Valence (après point d'arrêt à Bezolles), leur nom de Lavenère que l'on retrouve dans des chartes de 1126, 1169, 1175, 1188, 1230, 1265, 1271, etc. Pierre de Lavenère rendit hommage au comte d'Armagnac pour raison de Camous, en 1319. — Jean figure au nombre des gardes-du-corps de Louis XI, en 1474. — Jehannot assiste à la revue de la compagnie du sire d'Albret, passée à Nantes, en 1491. — Louis de Lavenère était archer dans les troupes commandées par Pierre d'Ossun, en 1516, et Bernard était rangé sous la bannière du vidame de Chartres, l'an 1553. Guillaume, docteur ès droit, habitant du Brouil, en 1642, avait eu de son mariage, avec *Catherine de Saint-Arroman*, Dominique de Lavenère, vivant en 1660, et docteur ès droit comme son père. — Jean Lavenère, sieur de Lussan, ancien capitaine, habitant du Brouil, en 1718, épousa demoiselle *Carrère du Bouscarrot*. De leur union provinrent entre autres enfants le vénérable abbé Lussan, curé de Bezolles pendant plus de cinquante ans, et Jean-Baptiste Lavenère de Lussan, aïeul du maire de Valence, décoré le 15 août dernier. J. N.

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS, A TOULOUSE, EN 1864.

(*Suite et fin.*)

Bien qu'il soit élève de Picot, M. Coignard est un disciple de Troyon. Ses *Pâturages en Normandie* ont été favorisés de l'attention publique en général et de l'acquisition de Mme Boselli en particulier. A notre tour rendons justice à cette image vivante d'une grande et forte nature. On se retrouve au centre de ces vastes horizons et de ces plantureuses prairies où la sève éclate dans les haies pendant que les arômes fortifiants montent des hautes herbes. Ce tableau reflète la vie énergique des animaux, et nous dit en même temps que celle des hommes doit l'être aussi. Le réalisme, bien compris et bien appliqué, est donc susceptible de dégager un sens philosophique. La grandeur tranquille des bœufs de M. Coignard, la santé de leurs gardiens, l'exubérance botanique, procurent un certain bien-être. Dans cette toile, les terrains sont chauds, la pâte est consistante, et l'anatomie scrupuleuse. *Une Lande de Bretagne*, de M. Blin, avoisine le chef-d'œuvre. La plaine, aride et uniquement habitée par le silence, se baigne dans des flots de lumière. L'horizon semble reculer devant ce spectacle qui intéresse et trouble par l'aspect grandiose de sa désolation. Ce morceau, remarquable par l'immensité de sa perspective, son affligeante stérilité, la netteté de ses grandes lignes, exprime l'inexprimable. La nature, toute seule, agit sur l'âme humaine et la force à partager ses tristesses infinies.

L'imagination est tout-à-fait étrangère à l'*Effet du Soir et du Matin*, de M. Comby. Son peu d'inquiétude pour la pensée nous commande sévérité, tandis que la réussite de ses ciels orangés, son amour des détails et le relief de ses arbres nous invitent à l'indulgence.

M. Gustave Castan, dont j'appréciai en 1863, au salon de Paris, le *Souvenir de Franche-Comté,* quoique copiste très-franc de la nature, est un chercheur consciencieux qui choisit heureusement ses aspects. Ayant retrouvé son nom à Toulouse, mais non pas son faire, je fus surpris de sa décadence. Qu'il daigne faire grâce à ma confusion. Les paysages que j'avais sous les yeux étaient ceux d'un de ses homonymes. Celui qui porte son nom diffère de lui par le prénom d'Edmond, d'abord, et ensuite par un réalisme tour à tour hypocrite et audacieux. Ce genre mixte fait de l'exposant toulousain un Courbet fardé. La lumière trop abondante déprime la pâte, et les ombres sont vineuses, ce qui n'est pas normal.

Les *Environs de l'Isle-Adam*, de M. Jules Rozier, et l'*Effet de Nuit*, de M. Amédée Rozier frère, justifient les mentions les plus honorables. Dans le premier tableau, le matin asperge, de ses clartés blanches, des saules sous lesquels des laveuses s'acquittent de leur besogne. Que les deux frères continuent à développer leurs facultés innées, leur instinct du beau, et à puiser à la source féconde que Dieu renouvelle et alimente sans cesse.

Le courant naturaliste, qui nous emporte trop loin, rencontre quelques résistances isolées, dont il faut s'applaudir, n'auraient-elles que l'intention du bien. C'est justement le cas de M. Ponthus-Cinier, qui a voulu protester ou réagir par sa peinture académique, le *Château d'Imbert-Dauphin.* Pourquoi de telles dispositions n'ont-elles

pas l'appui d'un grand talent? Celui de M. Ponthus abuse de la couleur et déforme la nature en voulant l'embellir.

La campagne de Rome veut que ses explorateurs aient un coup d'œil d'aigle et un génie à large envergure. Claude Lorrain et Poussin l'ont rendue difficile. Jamais elle ne livre son ardente beauté et sa mâle grandeur à des talents médiocres. M. Duston a donc été fort téméraire en venant s'égarer dans les entours de la ville éternelle pour lui prendre six aspects. Les deux maîtres, que nous venons de citer, transfiguraient cette nature monumentale par la sublimité de l'interprétation. M. Duston la défigure par un dessin approximatif, par une couleur louche, une lumière opaque, des ombres pesantes, une localité où la monotonie fait fonction d'harmonie. La campagne romaine, je le répète, exige de ses traducteurs de riches dons intellectuels et n'est point accessible à ceux qui ne possèdent que la sensation visuelle.

Il y a beaucoup d'alliage dans la valeur de M. Perrot. La sensation produite par son *Démodocus* n'est pas profonde; d'où je conclus que la chaleur qui l'anime doit être un peu factice. Le sentiment du peintre se répercute toujours dans l'âme du public; mais pour qu'il y ait effet, il faut qu'il y ait cause. Les paysages de M. Perrot ne sont pas purs de clinquant, on y trouve accouplées de bonnes et de mauvaises choses que les efforts ultérieurs du peintre sauront, j'espère, séparer. La lourdeur de ses frondaisons est frappante, l'imitation de la lumière de Rembrandt aussi. M. Perrot a mieux à faire qu'à poursuivre les splendeurs de l'Ecole flamande; qu'il se contente de faire jaillir, de son foyer intérieur, les clartés objectives dont il a besoin. La source vivifiante de toute individualité est bien plus en soi qu'en dehors; notre fonds propre doit donner beaucoup et recevoir avec discrétion, sous peine

d'impuissance ou de plagiat, ce qui est tout un. Malgré la crudité de ses verts, M. Auguin est un paysagiste recherché de quelques amateurs de province; ceux de Bordeaux lui ouvrent quelquefois leur cabinet et leur bourse : pourquoi donc compromet-il sa petite notoriété par des productions comme le *Vallon de la Charente* et le *Paysage Saintongeois.* En présence de ses arbres et de ses terrains introuvables, de ses ciels impossibles, on se demande si l'artiste n'a pas voulu, comme le philosophe Fitchte, nier la nature et la tirer uniquement de lui ?

Nous donnons la chasse aux erreurs : M. Gélibert la fait au lapin dans une blonde peinture tirant sur le roux. Les terrains sont bien mordorés et la meute fait son devoir avec impétuosité. — M. Luminais est admirablement outillé pour toutes les choses de vénerie. Dans sa toile de Toulouse, ses cavaliers et ses chevaux sont bien mouvementés.— Le *Lièvre surpris par les chiens*, de M. Pelegry, offre des parties estimables. — Le *Soleil couchant*, de M. Quinsac, est tranquille, mi-vrai et mi-conventionnel.

Les n°s 7 et 8, *Faisans, fleurs et fruits*, sont de la pure potichomanie ou de la peinture digne d'illustrer la céramique de Vierzon. Mlle Louise Arnal a changé sa recette dans sa nature morte, et cherché à dissimuler sa main de femme sous la virilité de la brosse. Nous notons l'intention, bien qu'elle ne soit pas réussie.

Je serais répréhensible devant ma conscience si je négligeais de dire un mot d'un fusain remarquable que nul que moi, peut-être, n'a remarqué. Son auteur, M. Saint-François, a révélé, dans cette conception, un grand fonds d'originalité, une grande puissance et habileté de crayon. La donnée abstraite, mais fort saisissable, est l'*Hospitalité.* Au bas d'un perron, un vétéran de nos grandes guerres, un noble ex-brigand de la Loire, vêtu d'une ca-

pote, le front bandé d'un chiffon et conduit par un enfant de trois ou quatre ans, courbe sa tête sous le poids de l'âge et de l'humiliation. Au haut du palier et sur le seuil de la porte, un jeune homme, la figure attendrie, les manches retroussées, tend ses bras au vieillard. Devant ce dessin vigoureux et dramatique, la sensation que l'on éprouve est profonde comme le sentiment qui l'a créée.

Avant de nous résumer, retranchons de ces galeries les toiles qui sont de simples figurantes et partant exclues du concours, telles que : le Boulanger et le Benouville, dont M. Emile Pereire a bien voulu, occasionnellement, enrichir le Capitole; le Scheffer de M. Delacourt, les *Enfants d'Edouard* appartenant à l'Etat, le Fromentin, à M. Bida; le Diaz, prêté pour la circonstance, par Mme veuve de V...., et quelques autres. Après cette mise en réserve des meilleurs morceaux, l'exposition de Toulouse se réduit, moins quelques-unes des exceptions ci-dessus, à des œuvres insignifiantes, vides et pauvres au superlatif. Ce n'est pas que nous lui demandions la virtualité ou le souffle créateur interdits à notre époque stérilisée par des causes et des influences diverses. Il est incontestable que l'art partout baisse et déroge, qu'il se gradue sur nos aspirations terre-à-terre. Les ailes se sont converties en pattes qui marchent à la remorque d'autrefois et d'hier. Mais si l'originalité est morte, si le génie a suivi Delacroix et Flandrin dans la fosse, le talent du moins survit un peu partout, à Toulouse, toutefois, moins qu'ailleurs. Le Capitole, théâtre des exhibitions de peinture, est compromis dans sa gloire. Pour le sauver, que faire? Il lui faut, non pas les cris des oiseaux sacrés du temps de Manlius, mais des chants de cygnes.

J. NOULENS.

GLANAGE

Dans les Archives des Basses-Pyrénées.

On a publié, l'année dernière, le premier tome de l'*Inventaire sommaire* de nos Archives (1). En le feuilletant, il y a quelques jours, dans le but d'y découvrir des éclaircissements sur un point obscur de notre histoire, j'en ai retiré des notes qui me semblent intéressantes, et que, pour ce motif, je veux communiquer aux lecteurs de la *Revue d'Aquitaine*. Puissent-ils trouver à les lire le même plaisir que moi à les relever ! La plupart de ces menus détails tiennent à l'histoire, petite ou grande, de notre pays, à la vie intime ou publique de Jeanne d'Albret, de Henri IV, de Catherine, sa sœur, aux fêtes, aux plaisirs des châteaux de Nérac et de Pau, aux mœurs du XVIe siècle.

I

On lit dans les comptes des recettes et dépenses de la maison de Jeanne d'Albret : — 1563, amende que s'inflige la Reine, quand elle oublie de prier Dieu, 100 livres ; — 1571, pour joueurs de violon à Nérac, 4 livres. Jeanne préférait la lecture à la musique ; — 1571, acheté à Marin Villepoux, libraire à La Rochelle, l'*Histoire de Froissart*, l'*Histoire de Pline*, l'*Histoire de Guichardin*, *Appien d'Alexandrie* : *Des guerres civiles et romaines*, pour 22 livres ; — à Lemore, ministre protestant, 9 livres, en paiement de deux *Bibles* pour la Reine et sa fille. En lisant presque sur la même ligne ces mots : — Raccommodage des lunettes et de la montre de la Reine, il nous semblait voir l'austère Jeanne compter et recompter, à cause des affaires si graves dont elle était l'âme, les heures et les moments qu'elle consacrait à ses lectures pieuses ou savantes ; et ce que Mme de Sévigné appelle la *Folle du logis*, nous disait que la Reine avait peut-être usé à ces lectures et sa montre et sa vue.

(1) *Inventaire sommaire* DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, antérieures à 1790, rédigé par M. *Raymond*, archiviste, tome Ier ; Paris, Imprim. et librairie administratives de Paul Dupont, 1863.

II

Avec une Cour beaucoup moins sévère que celle de Jeanne, Nérac eut des fêtes plus brillantes : — 1579, paiement des comédiens italiens pendant le séjour à Nérac de Catherine de Médicis et de Marguerite de Valois, reine de Navarre.

A Pau, c'était la mascarade, et peut-être la farce avec fanfare : — 1578, à Nicolas Lyon, joueur de farces et à ses compagnons, 6 livres; — passe-temps et fanfares joués devant le Roi; — 1585, cartes pour faire des *cupidons* pour la mascarade faite par le Roi à Pau. Nous ne pouvons dire où avait eu lieu, en 1583, l'exposition des plus riches tapisseries de Pau, à la venue des ambassadeurs de Savoie. Ces tapisseries représentaient l'*Histoire d'Hercule*, la *Destruction de Troie*, l'*Histoire de Roboam*, l'*Histoire de Charlemagne*.

On jouait aussi la comédie à Orthez : — 1591, aux écoliers d'Orthez, 38 livres, pour avoir joué la comédie devant Catherine, princesse de Navarre.

III

Henri de Navarre, outre les chiens et les oiseaux dressés pour la chasse, avait, peut-on dire, toute une *ménagerie*. Voici ce que nous trouvons dans l'*Inventaire* de la Chambre des Comptes de Pau et de Nérac : — 1576, nourriture des petits oiseaux à Pau, 30 livres; — entretien des chiens épagneuls; — 1578, dépense des oiseaux, faucons, corneilles, émérillons; — 1580, entretien des chiens courants et des dogues; — entretien des lévriers à lièvre, des lévriers d'attache et des chiens couchants; — 1581, entretien du grand dogue du Roi; — 1582, millet pour les cailles, perdrix et faisans du Roi; — transport d'oiseaux exotiques de Bayonne; — pigeons de l'Inde achetés à La Rochelle; — 1583, chaîne pour le dogue du Roi; — dépense du loup du Roi; — entretien de l'ours du Roi; — poules de Barbarie; — 1585, corde pour attacher Bertrand, singe du Roi; — 1586, chaîne pour les guenons; — nourriture des grues, hérons et petits oiseaux; — entretien de douze petits chiens terriers; — cage pour les perroquets du Roi.

Veut-on savoir ce que coûtait un perroquet, en 1588? — Au capitaine Bertin, pour un perroquet, 36 livres. Rapprochements affligeants!.... Quatre ans plus tard, en 1592, Catherine de Navarre accordait « à Roger Gaillard, *pauvre poète*, un secours de 30 livres, » et 25 livres seulement avaient été données, en 1574, « à l'*historien* Arnaud d'Oïhénart! Ce pauvre poète était *Auger* (et non *Roger*) Gaillard, bien connu dans notre littérature méridionale sous le nom de *Roudiè de Rabastens* (1).

Chiens et singes peuvent être souvent des compagnons compromettants et d'incommodes voisins : — 1578, paiement d'une vache étranglée par les chiens, le Roi dînant chez un paysan à Tartas ; — 1582, paiement d'un poulain dévoré par les lévriers du Roi ;—1588, dégâts commis par Robert, singe du Roi, chez un apothicaire et une fruitière; — soins à un laquais mordu par Robert, singe du Roi.

IV

Tout en payant, riait-on des escapades de ce Robert, qui était quelque peu diable? Nous ne le savons point.... Ce que nous tenons pour certain, c'est que l'on se fâchait, quand les pages se laissaient aller à commettre quelques espiègleries ; le cas échéant, on les châtiait vertement : — 1577, achat par Arnaud de Rospide, contrôleur de l'écurie, de verges pour *fouetter* les pages.

Henri de Navarre avait pour pages, en 1578 : — Falesches, Salagnac, Labergerie, Baulac, Bressolles, Boissandeau, Lanois, Roys, Chambray, Ourdières, Lagrange.

Notre Roi ne laissait pas de veiller à la culture de leur âme et de leur intelligence, ce qui valait beaucoup mieux que de leur faire appliquer des coups de verges pour des peccadilles ou des hardiesses : — 1581, quittance de Jean Duracq, libraire à Nérac, pour vente aux pages du roi de Navarre de dix-huit paires de *Psaumes*, d'une *Bible*, des *Œuvres de Plutarque*, des *Mémoires* de *Du Bellay*, d'un *Dictionnaire* grec-latin-français, d'une *Histoire de France* par *Du Haillan*, des *Discours de Cicéron*, et des *Chro-*

(1) *Poésies d'Auger Gaillard*, précédées d'une *Notice*, par M. Gustave de Clausade, *Albi*; Rodière, libraire, 1843.

niques de Jean Carion ; — 1583, gages de Charles Gasnault, précepteur des pages. — (200 livres ?)

Ces jeunes garçons recevaient chez nos princes une éducation complète..... *Utile dulci ;* ils avaient dans la maison de la princesse Catherine, aussi bien que chez le Roi, des maîtres de danse et de musique : — 1588, à Simon Duval, pour avoir enseigné la musique aux pages, 60 livres ; — 1595, à Michel Binard, maître de danse des pages, 20 livres.

V

On sait que Henri lisait Plutarque, « encore qu'il ne fust à peine plus, comme il l'a écrit lui-même, un enfant de mamelle ; ce lyvre, ajoutait-il, m'a dicté à l'aureille beaucoup de bonnes honnestetés et maxymes excellentes pour ma conduicte et le gouvernement des affaires. » Voici, d'après les documents que nous avons sous les yeux, quelques-uns des livres, où il *prist*, plus tard, *le playsir de* lecture : — 1582, le livre de la *Vérité de la Religion chrétienne*, acheté à Nérac par le Roi, 50 sols ; — 1585, le *Traité de l'Eglise* et le *Discours de la Vie et de la Mort*, 20 sols. Les érudits nous apprendront si ces livres étaient d'un franc *huguenot* ou d'un *futur converti*.

Henri de Navarre se servait aussi de livres pour faire valoir ses droits à la couronne : — 1587, à Haultain, imprimeur, 150 écus pour l'impression de la *Loi salique*, de Pierre de Beloy ; — envoi à Paris de *quinze cents* volumes de cet ouvrage, de *deux cents* volumes de la *Vie des Bourbons*, du même auteur.

VI

Des noms de personnages appartenant à l'histoire, à des titres divers, sont, dans notre *Inventaire*, accompagnés d'indications que l'on ne peut s'empêcher de remarquer : — 1577, quittance d'Antoine Loisel, avocat au Parlement de Paris, pour la pension que lui fait le roi de Navarre ; — 1584, gratification à Saluste, sieur de Bartas, pour frais de passage d'Henri de Navarre dans sa maison ; quittance autographe jointe. Il faut noter ici un exemple de l'égalité

du gentilhomme et du rustre devant les finances royales : — 1577, dépense faite par le prince chez un paysan à la chasse; — 1589, à Corisande d'Andoins, comtesse de Guiche, 20,000 écus ; — 1593, à Gabrielle d'Estrées, pour son mariage, 50,000 écus. Henri ne voulait point que *ce qui* lui coûtait tant d'argent en fît dépenser outre mesure aux capitaines de ses compagnies : — remise d'amende en faveur du capitaine d'Undiano, condamné pour *paillardise :* — 1594, à Marguerite, reine de Navarre, 50,000 écus pour *bonnes raisons ;* — 1595, à Mlle de Montaigne, 50 écus pour portraits donnés à Catherine; — 1601, à Pierre de Mesmes, premier président du Parlement de Paris, 1,500 écus ; — 1605, aux héritiers de Pierre-Michel de l'Hospital, chancelier de France, 3,275 livres; — 1608, à Jacques de Gassion, président de la Chambre du Conseil souverain de Béarn, 100 livres, pour s'acheter une robe rouge.

VII

A côté de ces noms connus de tous, à côté d'autres noms qui n'ont de célébrité ou de notoriété que dans notre contrée, on en trouve, à chaque page des documents de nos Archives, un nombre considérable qui appellent l'attention, uniquement parce qu'ils sont *précédés de la particule* DE, bien qu'ils appartiennent à des individus dont la condition était *roturière, servile, ignoble :* — Odet, *de* Coude, Bernard *de* Lavigne, *maçons ;* — Jean *de* Casson, *charpentier ;* — Arnaud *de* Balagnac, *armurier ;* — Guillemet *de* Longuelane, *cuisinier ;* — Arnaud *de* Cortade, *marchand* d'Oloron ; — Robert *de* Lanoue, *brodeur* ; — Bernard *de* Fomaigne, *potager ;* — Gaillard *de* Biarot, Arnaud *de* Lajus, Jean *de* Chambat, *jardiniers* ; — Simon *de* Nouvilliers, *concierge ;* — Jean *de* Larrunet, *palefrenier ;* — Jean *de* Salebert, *geôlier ;* — Jean *de* Feuré, Jean *de* Brocar, *exécuteurs des hautes œuvres ;* — Ispan *de* Sallegusan, *aubergiste*, à Pau; — Jean *de* Bohorry, *chaussetier ;* — Jean *de* Courneau, *plombier ;* — Bernard *de* Vivent, *barbier ;* — Pierre *de* Lesserre, *geôlier ;* — Laurent *de* Montassé, Berthomieu *de* Parreu, *exécuteurs des hautes-œuvres*, etc., etc.

De telles citations, et il y en a de plus nombreuses à faire, prouvent de la manière la plus évidente que, chez nous, la parti-

cule *de*, placée devant les noms propres, n'indiquait pas la noblesse.

Et nunc intelligite..... Erudimini..... en Béarn et en Gascogne ! On peut lire dans Tallemand des Réaux : « Un Gascon, m'entendant appeler Gédéon chez mon père (c'est mon nom de baptesme), m'appeloit *monsieur* DE *Gédéon.* »

Voici, à propos de noms, de singulières rencontres : — *Choine*, boulanger du Roi ; — *Crême*, pâtissier ; — *La Caille*, veneur ; — *Bellehache*, capitaine ; — *Bouillon*, apothicaire ; — Isabeau *Fougère*, veuve de Gabriel *Choux*, domestique de Jeanne d'Albret.

VIII

Les comptes soumis à la Chambre de Pau et de Nérac ne joignent pas toujours au mérite d'une grande exactitude celui d'une parfaite discrétion : — 1576, à chaque jour, *le plat* du sieur de Lavardin, surintendant des finances, *21 livres*, ce qui signifie évidemment que ce monsieur de Lavardin était un glouton ou un gourmand. Il ne nous en coûte pas de supposer qu'il fut délicat plutôt que grossier, et nous interprétons la note ci-dessus en ce sens, que l'on trouvait bien cher le mets succulent, quelque chose d'exquis, apprêté pour lui seul.

Les goûts seraient-ils, comme les maladies, héréditaires dans les familles? Le surintendant des finances du roi de Navarre nous remet en mémoire un de ses descendants, un autre Lavardin, évêque du Mans, sous le règne de Louis XIV. C'était aussi un « raffiné de la table », convive ordinaire du commandeur de Souvré, du comte d'Olonne, du marquis de Bois-Dauphin, de Saint-Evremond : — « Nous ne mangions, dit-il lui-même, que du veau de rivière; nos perdrix venaient de l'Auvergne, et nos lapins de la Roche-Guyon et de Versine; nous n'étions pas moins difficiles sur le fruit, et pour le vin, nous n'en savions boire que des *trois coteaux*, de Hautvilliers, d'Aï et d'Avenay. »

Revenons aux indiscrétions commises par ceux qui tenaient si scrupuleusement les comptes chez le roi de Navarre et dans la maison de Catherine, sa sœur : — 1579, massepains à Mlle de Robeu, fille d'honneur de la reine Marguerite ; — massepains portés, par

ordre du roi, dans la chambre de *Fosseuse*, autre fille d'honneur de Marguerite; — 1581, présent d'un cheval à Mme de Vezins, pour *certaines considérations*. Si l'on ne savait que Catherine de Navarre fut toujours très-vertueuse, on pourrait, sans trop de malignité, se laisser aller à des suppositions fâcheuses pour elle, quand on lit dans le rôle de la dépense : — 1584, à de Launay, écuyer (gentilhomme servant), 6,000 livres pour causes que la princesse n'a pas voulu détailler; — 1594, menus-plaisirs de la princesse, 8,300 écus. Qui le croirait! Il y avait en ce temps-là des princes dans la gêne : — 1594, au prince de Moldavie, 50 écus pour mettre ordre à ses affaires.

Deux sûretés valent mieux qu'une, a dit le bon La Fontaine; c'était aussi le sentiment de Catherine. Comme si les dames de sa maison n'avaient pas assez de leur vertu pour se défendre contre les entreprises des *galants* plus ou moins *verts*, notre Princesse voulait qu'elles se missent sous bonnes clefs : — 1589, serrures et verroux pour la chambre de Mme de Tignonville, de Labarre, Mlle d'Arros;— 1595, serrures pour l'appartement des filles d'honneur de Catherine, princesse de Navarre.

IX

Les documents mentionnés dans l'*Inventaire* de nos Archives nous montrent Henri IV lavé, peigné, parfumé et paré. Gardons-nous de dire que ceci nous gâte le Henri IV des *histoires galantes*, qui « sentait le gousset. » — 1583, éponge pour laver la tête d'Henri III (de Navarre, IV de France); — 1586, peigne de bois pour le Roi; — 1581, miroir de cristal, 1 écu; — 1584, deux grands miroirs de Venise, 6 livres; — 1588, dentelle pour les chemises du Roi; — 1578, pourpoint bouillonné; — 1583, pourpoint de satin feuille-morte; — 1578, poudre de violettes pour mettre dans les coffres, 96 livres; — 1588, rubans de soie pour les souliers du Roi; — 1579, chapeau de velours pour le Roi;— 1584, chapeau de castor pour le Roi, 18 livres;— 1580, panache de plumes d'oiseau de paradis; — 1577, dix bagues garnies de diamants, rubis et opales; — 1583, bagues achetées à Antoine *de* Belleville, orfèvre à Pau; — 1485, coffrets couverts en cuir et garnis d'argent pour les bagues du Roi; — 1581, vente de parfums, gants ambrés, pastilles,

rouge d'Espagne, à Henri III de Navarre, par Arnaud *de* Cortade; — 1586, achat de cannes de bois du Brésil, à pomme d'ivoire; — taffetas violet pour faire un parasol au Roi, 8 livres.

X

Ventre-Saint-Gris! Sire, il y a là de quoi faire de vous presque un de ces *mignons*, si bien attiffés, qui sont d'impudique mémoire! Vous êtes bien plus magnifique dans les journées de Coutras, d'Arques et d'Ivry, botté, éperonné, l'épée à la main, le pourpoint « troué aux coudes », couvert de poussière, le teint basané, les cheveux en désordre sous votre casque d'acier où flottait le panache blanc!...

Certes, je ne voudrais point faire tort à la réputation de bravoure du *Béarnais;* je le tiens pour l'un des plus vaillants soldats de son temps : — « A quartier, disait-il à ses lieutenants qui l'entouraient dans une bataille au plus fort du péril, à quartier! Je veux que l'on me voie! » C'est de l'héroïsme... Mais je l'admire moins, je l'avoue, depuis que j'ai lu dans le rôle de la dépense extraordinaire de Henri, roi de Navarre : — 1586, à Hans, armurier, pour une *cuirasse à l'épreuve de la balle*, casque, brassards, gantelets, 105 livres; et encore plus loin : — paiement à René Baudet, fabricant d'*armures à l'épreuve de la balle.*

J'en demande pardon aux admirateurs *quand même* de Henri IV : on ne peut pas sacrifier à l'admiration d'un grand Roi la vérité qu'on ne sacrifia point à l'amitié du divin philosophe.

V. LESPY.

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE MÊLÉES[1].

Des Croisades à propos du Musée de Versailles.

(Suite.)

XIV

SOMMAIRE. — Inconséquence de l'abandon du nom patronymique. — Des ordres de chevalerie. — Rareté des portraits dans les galeries des croisades. — Le poète Malherbe, lord Byron, le connétable Bertrand du Guesclin. — Des obligations de l'artiste en fait d'histoire. — Qu'a-t-on voulu faire à Versailles ? Une histoire de France illustrée. — Considérations sur l'histoire. — Méthode des historiens de l'antiquité. — Lacunes : ce qu'il y avait à faire au Musée.

La noblesse la plus ancienne et la plus illustre, partant la plus accréditée, a pris en général une habitude qui n'est devenue que trop de mode plus tard, et qui est la source de toutes ces particules dont a fait abus, depuis deux cents ans, le plus mince propriétaire, qui paysan, qui citadin. Bien des fondateurs de nos vieilles races non seulement n'avaient pas de nom propre, féodal, mais même ils ne portaient qu'un surnom qu'ils transmettaient assez régulièrement à leurs successeurs. L'addition du nom du fief,— sauf de rares exceptions, —ne date que du douzième siècle. Ce genre d'addition, alors très-légitime en soi, est devenu dans la suite, disons-nous, une déplorable manie. Il en est résulté qu'une foule de gens de toute condition se sont empressés de renier le nom bref, rude ou mal sonnant de leurs ascendants, pour s'affubler d'un

(1) Reproduction interdite aux Journaux et Revues qui n'ont pas traité avec la Société des gens de lettres.

nom sans gloire, mais précédé de la particule. De là est né pour beaucoup l'embarras de revendiquer, — au besoin, — leur nom primitif. Encore si, au lieu d'un abandon complet, ils s'étaient contentés d'allonger leur nom, à l'exemple des familles patriciennes de Rome qui en portaient trois, le nom personnel, le nom de race, puis un sobriquet; ce qui faisait dire à Juvénal : — « Tu es fier comme si tu avais trois noms! » — A la bonne heure! nous admettons plusieurs noms de la sorte. Mais nous ne comprenons pas que, quand on a un principe illustre, on renie le nom qui est ce principe même. Tel est pourtant le résultat de cette inconséquence. Votre aïeul était à la Croisade : il s'appelait simplement *Arnolphe;* mais ne tenant pas à l'honneur des guerres saintes, oubliées et reléguées dans les combles de l'histoire, vous avez pompeusement pris le nom de *M. de Châteaufort* qui résonne davantage. Survient la restauration historique du moyen-âge, et vite, vous exhumez, comme un habit mis au rebut, votre nom, — votre vrai nom, — dédaigné, conspué, mis en oubli, et vous vous proclamez *fils des croisés!*..... Vanité des vanités! tout n'est que vanité, dit l'Ecriture. Elle n'a que trop raison.

Ces changements de nom sont d'une étourderie d'autant plus étrange que rien ne les motive d'ordinaire et que tout devrait au contraire s'y opposer. Quitter le nom de ses pères, un nom qu'ils ont créé pour ainsi dire, un nom qui a fait votre recommandation, votre fortune, en vous ouvrant le monde, et auquel enfin il faut toujours recourir pour prouver sa qualité; le quitter sans prétexte, ou plutôt sous le prétexte ridicule qu'il n'est pas assez noble, c'est une lâcheté; car c'est du même coup se condamner à l'isolement, dérober son berceau, adopter la bâtardise, abjurer sa gloire, rayer son blason, renier son père; — c'est plus que de la lâcheté, c'est un crime de lèze-paternité. En prenant pour nom propre

un surnom d'hier, souvent sans illustration et sans racine, vous effacez tout précédent, vous détruisez toute votre histoire, et votre devise et votre écusson deviennent un non-sens ; leur signification est perdue, ce n'est plus qu'une lettre morte.

Autre vanité.—Tout le monde connaît l'histoire des ordres de Malte et du Temple, celui-ci misérablement tué sous Jacques de Molay, l'autre tombé sous Hompesch. Toutefois les chevaliers de Saint-Jean n'ont pas cessé d'exister, on le sait, et nous en sommes ravi. Nous avons toujours eu, et pour cause, une estime et une affection singulières pour cette milice guerrière et religieuse ; et tout en reconnaissant que le temps de son opportunité est passé, il nous semble que la chrétienté pourrait encore lui demander compte de son existence, en présence des faits qui se produisent chaque jour. Les affligeants épisodes du Liban sont dans toutes les mémoires, et peut-être la défense, la protection et la garde des populations groupées autour des couvents maronites, seraient-elles œuvres aussi chères à la foi catholique que les anciennes caravanes. Chaque membre de l'ordre, en guise de *passage*, pourrait être astreint à tenir une garnison de quelques mois en Orient, absolument comme notre infanterie de marine garde nos colonies, comme nos régiments campent à leur tour en Afrique. Autrement, quelle valeur a un ruban et quel but se propose le serment que prêtent les chevaliers, dont la plupart, comblés par la fortune, se consument dans l'oisiveté, pour ne pas dire dans l'oubli de leur être?.... Est-ce qu'au milieu des préoccupations, des besoins et des idées de notre ère, il ne serait pas possible de donner une signification raisonnable à cette noble qualité de chevalier de Malte, de l'ordre Teutonique, du Christ, etc.? Qu'est-ce par ailleurs? Un hochet que ne légitime aucun mérite, que n'appuie

aucune preuve. Modifiez, si vous le voulez, les statuts de ces ordres; mettez-les en harmonie avec le siècle; mais ne les conservez pas uniquement pour conserver. Cherchez-leur une application nouvelle, utile, morale et toujours chevaleresque : elle ne saurait manquer de se rencontrer.

Nous avons énuméré sommairement les principaux tableaux placés dans les galeries des Croisades. Il nous reste à signaler une lacune : nous voulons parler de la rareté des portraits, très-regrettable selon nous. Nous aurions désiré y voir représentés, autant que possible, les héros de la Palestine, ces chevaliers aux visages sévères, aux tournures superbes, aux éclatants panaches, aux lambrequins sinistres, aux épées énormes, et montés sur leurs chevaux de bataille qui se cabrent sous l'éperon. Homère, Virgile, Cicéron, Salluste, tous les écrivains de l'antiquité ont montré l'avantage qu'il y a à conserver les traits des morts illustres. Cette coutume était fidèlement observée par nos pères qui tous avaient dans leur manoir la salle des ancêtres. Le vieux chevalier pouvait y mener solennellement son fils, et, faisant le tour des tableaux enfumés, lui racontant l'histoire de chacun, il lui disait : — « Enfant, celui-ci t'ordonne d'être brave, celui-là d'être pieux, cet autre d'être loyal ! » Et le damoiseau n'avait garde de jamais manquer aux préceptes de l'honneur sous la tutelle morale de ses aïeux dont il avait sans cesse plus tard l'image présente à la mémoire, et qui tous lui répétaient à toutes les heures de la vie : Noblesse oblige ! noblesse oblige ! ..

Ainsi avait été élevé Malherbe, ce rejeton de chevaliers croisés ; Malherbe, ce poète que le spectacle des guerres religieuses du XVIe siècle ramène si souvent à la pensée des guerres d'outre-mer. Comme son imagination s'inquiète de l'Orient ! Comme la rêverie du gentilhomme aime à se laisser

bercer aux souvenirs de la Terre-Sainte, arrosée du sang de ses ancêtres! Comme le poète s'enfonce à l'aise dans les pénombres du passé pour y chercher de glorieuses traditions qui l'aident à se distraire des calamités du présent! Comme, tout rempli de la splendeur ancienne de sa maison, il se console de sa ruine! Pauvre, mais fier, il sait que si son nom périclite, les salles poudreuses de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen conservent avec respect les armes des Malherbe, compagnons de Guillaume-le-Conquérant. Avec quel chaleureux orgueil il rappelle à ses détracteurs, son lustre passé; et un jour il écrit au roi Louis XIII : — « Si les parties s'en veulent éclairer, qu'elles aillent sur le lieu; leur propre vue leur apprendra ce qui en est. »

Et cet autre enfant sublime, héritier d'un siége au Parlement d'Angleterre, Byron, ce poète-martyr, à qui consacre-t-il ses premiers chants? Au manoir de ses pères, aux ruines solennelles qui ont abrité jadis ces vaillants paladins, ces fiers barons féodaux. Rêveur, méditatif, seul toujours, s'inspirant d'Ossian, le jeune barde ne se complaît qu'au fond du manoir dévasté de Newstead, domaine héréditaire de sa noble famille. Les plaintifs mugissements de l'Océan qui baigne les falaises voisines, le lierre curieux qui s'accoude aux rebords des fenêtres déjointes, le vent qui s'engouffre dans les grandes salles, soulevant les tapisseries en lambeaux, secouant à leur clou rouillé les vieilles armures et dans leur boiserie de chêne les augustes portraits des ancêtres, la plainte nocturne de l'engoulevent, tout s'associe à ses pensées, tout lui montre l'abaissement de sa maison, tout l'aide à évoquer ses aïeux illustres, tombés à Ascalon, à Marston, à Crécy; et alors le descendant de Ralph de Burun se jure à lui-même de rester pieusement fidèle à leur souvenir! On sait comment est mort l'auteur de *Child-Harold*.

Nous pourrions citer encore Bertrand du Guesclin, dont les premiers rêves se tournèrent vers l'Orient. Accroupi dans le large foyer du manoir de la Mothe-Broons, Bertrand qui devait un jour commander les armées du roi de France, Bertrand par les longs soirs d'hiver, au murmure du vent sauvage dans les futaies d'alentour, écoutait son père, qui le tenait du sien, faire le récit des combats de Damiette et de la Massoure, auxquels le vieux Gayclip avait assisté sous la bannière du duc Pierre de Dreux, dit Mauclerc. La Bretagne avait payé son tribut aux Croisades, et son plus pur sang avait teint les sables de la Palestine. Bertrand sentait son imagination impétueuse s'exalter à ces narrés homériques, et il se promettait bien de vouer un jour son épée à la défense des saints lieux. Cette idée le préoccupa jusqu'à sa mort. Au XIVe siècle, et longtemps même après, l'Orient était la grande affaire des peuples de l'Europe : la mauvaise issue des Croisades, loin d'avoir affaibli l'enthousiasme catholique, avait au contraire surexcité l'ardeur des masses ; les longues et cruelles luttes de la France et de l'Angleterre arrêtèrent seules de nouvelles expéditions.

De nos jours encore, l'Orient n'est-il pas le point vers lequel se tournent involontairement toutes les pensées ? Cette question d'Orient, toujours pendante, jamais résolue, est une question d'interêt universel. C'est que l'Orient, avec ses grands souvenirs séculaires, dominera toujours l'Occident déjà vieux, bien vieux. L'Orient, c'est le berceau du monde ! C'est le Mont-Thabor, d'où Moïse proclama l'unité d'un Dieu et dicta à son peuple ces commandements éternels, bases et racines de toutes les lois humaines ! C'est la Syrie, c'est le Liban, abritant jadis la superbe Sidon, rivale de Tyr ; c'est l'Euphrate qui baignait de ses eaux fécondes la puissante Babylone ; c'est le Jourdain et le Golgotha, le berceau et la tombe,

le baptême et la résurrection du Christ, tout à la fois rédempteur, regénérateur et civilisateur du monde; le Christ, symbole du droit naturel et divin! C'est Jérusalem où Godefroy de Bouillon planta la croix à la place du turban; ce sont les Maronites, restes décimés de la civilisation chrétienne, et que le souverain maître de l'univers destine peut-être à régénérer la décrépitude du monde occidental menacé, comme l'a dit un homme illustre, « menacé d'une nouvelle barbarie, non de celle par laquelle les états commencent, mais de celle par laquelle ils finissent... »

Au lieu de répandre dans les salles en question, comme dans les autres salons, des tableaux démesurés de batailles et partout et toujours, est-ce que l'histoire ne fournit pas assez d'autres événements mémorables à retracer dans un cadre plus rétréci, mais plus personnel? Est-ce que, par exemple, puisqu'on a inscrit le nom de Dieudonné de Gozon, grand-maître de Saint-Jean-de-Jérusalem, il n'eût pas été bien de montrer, — en suivant la tradition, — ce chevalier aux prises avec le dragon monstrueux qui jetait la terreur dans l'île de Rhodes? C'eût été, ce nous semble, personnifier par un bel exemple la volonté, l'adresse et le courage en lutte avec la force hideuse. — Est-ce que le portrait d'Evrard des Barres, l'un des plus illustres grands-maîtres du Temple, eût été déplacé dans quelque médaillon de fenêtre? Evrard était l'aïeul de Guillaume des Barres, qui, à la journée de Bouvines, le dimanche au soir, 27 juillet 1214, s'élançant dans la mêlée, saisit l'empereur Othon par le milieu du corps et l'enleva de dessus son cheval de bataille?

Nous avons cité déjà le nom de Pourcelet, ce type des mœurs antiques et de la vertu vénérée. On nous excusera de rappeler un dernier trait à la gloire de cette race héroïque qu'on fait remonter aux anciens comtes de Castille, et dont

nous voudrions ne pas croire à l'extinction. Le chevalier dont nous allons parler n'a pas même eu l'honneur de son inscription à Versailles. — C'était en 1191, Guillaume Pourcelet était passé en Terre-Sainte à la suite de Richard-Cœur-de-Lion, et s'était trouvé à ses côtés à toutes les rencontres avec les Sarrasins. Un jour, le roi d'Angleterre chassait dans la campagne avec six chevaliers : tout à coup ils sont entourés d'ennemis. S'engage une lutte furieuse, terrible, désespérée. Quatre des compagnons de Richard avaient succombé ; le prince allait être tué ou pris, quand Pourcelet, apercevant le péril que court son royal compagnon, s'écrie en langage du pays : « Je suis le roi ! » Aussitôt les barbares abandonnent Richard, et, par un effort qu'encourage leur nombre, se saisissent de Pourcelet dans l'espérance d'une rançon magnifique. Saladin ne sut qu'admirer ce dévouement sublime.

Que d'autres grandes figures chevaleresques nous aurions encore désiré voir reproduites sous l'inspiration de l'artiste ! C'eût été le couronnement de l'œuvre. Nous aurions aimé des portraits encadrés, en quelque sorte, dans la peinture des événements contemporains. Ces détails eussent complété le tableau. L'artiste, — qui dans certains cas doit être aussi historien, — l'artiste nous eût initié de cette façon aux principales particularités de la vie des pèlerins dont on a blasonné l'écusson. Il nous aurait ainsi rendu intime et familier chaque nom ; il eût fait revivre à nos yeux l'homme qui l'illustra ; et, en quittant ce sanctuaire des gloires antiques, nous aurions cru avoir assisté en personne à ces assauts vigoureux, à ces sanglantes mêlées, à ces pieux repentirs, à ces ardentes contritions qui s'humiliaient au pied du Calvaire. Secondée de la mémoire des yeux, la mémoire de l'esprit eût plus facilement retenu ces beaux noms. C'est ainsi que nous connaissons mieux Pierre l'Ermite et saint Bernard,

Hugues de Payens et Raymond du-Puy, que la plupart des empereurs et des rois de l'Occident et de l'Orient.

Il va sans dire que nous n'avons voulu nullement faire l'office de critique pour ce qui est du mérite de ces salles au point de vue artistique. Nous ne sommes pas de ceux qui tranchent et qui jugent d'autant plus volontiers un tableau et un livre, qu'ils n'ont jamais pris le pinceau ou la plume. Pour nous l'idée est tout. Nous apprécions une œuvre pour le charme qu'elle excite, pour le plaisir qu'elle procure, pour l'intérêt qu'elle inspire, pour le sentiment moral qu'elle révèle. Nous nous laissons aller assez complaisamment à nos impressions et à nos rêveries, heureux quand nous croyons que notre pensée et notre jugement sont d'accord avec le bon sens et la vérité. C'est ainsi que nous avons parcouru les salles des Croisades à Versailles, avec curiosité d'abord, avec orgueil ensuite, car nous y avons trouvé ce que nos vœux appelaient depuis longtemps, la réhabilitation d'un passé qui est, après tout, notre plus pure gloire et la plus solide base de la France nouvelle Nous y avons vu une réparation, une dette nationale payée à ces familles d'un autre âge qui n'ont pas moins mérité de la patrie que les illustrations de l'ère présente. Le temps n'est plus, — du moins nous l'espérons, — où c'était chose convenue de dénigrer la noblesse, c'est-à-dire la personnification de la bravoure, du dévouement, de la piété, de toutes les vertus. On paraît s'être aperçu, un peu tard, il est vrai, que le respect pour les nobles origines était d'aussi bon goût que l'ironie envieuse et la haine impuissante et lâche ; et, à l'heure où nous écrivons ces lignes, le moyen de ne pas s'éprendre d'admiration pour le passé, quand le Versailles de Louis XIV, relevé de ses ruines, apparaît tout resplendissant d'une auréole consacrée par le temps et semblable à la Josaphat des gloires de l'ancienne France, notre mère vénérable et bénie !...

En résumé, que s'est-on proposé de faire du musée de Versailles? Sans doute *une histoire de France illustrée*, une histoire qui, à l'inverse des histoires écrites où l'on ne trouve rien, où l'on n'apprend rien, nous montre non seulement des choses, mais encore et principalement des hommes et le portrait de ces hommes comme le miroir de leurs œuvres. Que disent les histoires écrites? Elles nous jettent, en passant, une date, un fait, un nom propre et une épithète quelquefois. Tout un siècle se résume dans quatre mots. Assurément cette méthode, que nous avons déjà esquissée, a ses adeptes, ses partisans, et ils sont nombreux, grâce à ce vernis d'instruction qui se donne dans les colléges et à cette détrempe de bazoche qui complète ce prime-savoir. Cette méthode s'accorde peut-être avec la raison, mais elle ne s'accorde point, à coup sûr, avec l'âme qui aime à se nourrir d'émotions, d'actions, de sympathies, d'antipathies, en un mot de toutes les réalités de la vie, au passé comme au présent.

Beaucoup d'esprits froids et secs, qui ne se croient que positifs, ramènent tout aux principes de l'arithmétique et ils appliquent ces principes même à l'histoire. Tout ce qui tend à rompre les langes de la raison, à élargir la chronologie des faits généraux, est considéré par eux comme superfétation, comme hors-d'œuvre, et ils rejettent avec dédain les particularités et les iconographies de toute espèce. L'histoire leur dit l'événement, la date, les résultats; et ils se tiennent pour parfaitement satisfaits. Que leur importe le reste? — Quel intérêt, diront-ils, trouvez-vous à savoir que tel effet fut produit par telle cause; que telle bataille fut livrée par tel général ayant physiquement telle allure? La bataille a été gagnée, l'événement a amené tel résultat : tout est là.

Oh! que non pas. Cela ne contente pas, il s'en faut, la curiosité de notre âme. L'âme veut savoir les choses; mais elle

aussi tient et par-dessus tout à les connaître à leur principe, à leur milieu, à leur fin ; c'est-à-dire à tous les instants de leurs transformations successives. Elle veut sentir les choses sourdre, se développer, se transfigurer et mourir comme elles ont fait dans leur temps. L'âme veut voir le sang humain battre dans les artères des événements, autrement dit toute leur vie. Et cette vie, qui la leur donne? L'homme. Et qu'est-ce que la vie, si ce n'est l'agglomération fondue des particularités, grandes et petites, en toutes choses?

L'histoire, c'est la vie du passé mise en rapport continuel avec la vie du présent par ces mille influences, par ces mille analogies, par ces mille concordances, par ces mille intimités qui s'enchevêtrent, se lient, se confondent comme le grand arbre de la généalogie humaine. De la sorte, toutes choses se préparent, s'annoncent, s'expliquent l'une par l'autre et restent dans la mémoire du lecteur, comme une évocation des événements.

L'histoire devrait toujours être écrite par des poètes.

Ceci n'est pas une énormité. A l'appui de notre opinion qu'on nous permette de rappeler les historiens de l'antiquité, de la Grèce et de Rome. A leurs écrits tous ont appliqué la même théorie. Les oracles, les songes, les catastrophes de la nature ; une sueur de sang qui suinte des marbres dans les temples, une voix inconnue sortie des profondeurs de la mer, de sourdes rumeurs dans les nuées qui étreignent l'horizon ; toujours et partout de grands et mystérieux effets se sont faits les prophètes des grands événements. L'antiquité religieuse sut admirablement associer l'homme à la nature et la nature aux Dieux.

Notre époque savante, rationnelle, positive, sceptique et

presque athée, ne voudrait rien emprunter aux puissances occultes, aux croyances fatidiques, pour expliquer les résultats de l'histoire, pour dénouer les péripéties des événements. Mais elle ne saurait nier la connexité des choses et l'union de l'âme avec la nature. Or, cette connexité et cette intime union des hommes et des faits doivent échapper à celui qui n'est pas doué de cette faculté si rare, si précieuse et par cela peut-être si décriée, qu'on nomme l'imagination. L'application de cette faculté à l'histoire des temps modernes doit suppléer à l'intervention des divinités du paganisme dans l'histoire ancienne, en plaçant tour à tour le lecteur au milieu de la scène et, pour ainsi dire, face à face avec l'action. Elle doit servir à l'écrivain pour faire ressortir de cette action tous les rapports et toutes les discordances, de façon que, vivant au passé, connaissant les besoins et les passions du temps qu'il évoque, aussi bien que s'il l'avait vu la veille, il nous fasse assister avec lui par la curiosité, par l'intérêt, par la sympathie, par la répulsion, aux diverses phases de l'époque qu'il ressuscite.

L'histoire n'est donc pas seulement la narration d'un fait; c'est aussi la pensée de l'homme dans ce fait. Ce n'est pas la classification chronologique des phases d'une nation, c'est cette nation elle-même vivante à toute heure. Dans l'histoire, comme le machiniste au théâtre, l'homme doit toujours apparaître au centre des événements. On n'est historien qu'à ce prix. Il faut qu'en fermant le livre, le lecteur s'écrie : Voilà un écrivain qui revient du temps passé, comme les petits enfants s'écriaient en voyant s'avancer, pâle et morne, Dante, ce prince des poètes et aussi des historiens : Voilà celui qui revient de l'enfer!

Cette histoire qui nous manque, nous croyons qu'on l'a ébauchée au Musée de Versailles. On dira peut-être que ces tableaux, ces portraits, ces batailles, sont des œuvres de

convention, des fantaisies de l'artiste, et que la majesté de l'histoire ne doit pas s'en accommoder. Tout au contraire. Les écrivains de l'antiquité furent de grands poètes, c'est-à-dire de grands artistes, en ce sens que, par des études profondes, grâce à cette pénétration des intelligences d'élite, à cette divination du génie, ils surent descendre dans les esprits, comprendre les cœurs, étudier les caractères et dès lors découvrir tout un monde de révélations étranges, inconnues, qui montraient à la fois l'homme et l'événement, intimement unis, comme la cause à l'effet.

Plus tard le catholicisme s'adapta merveilleusement cette théorie. Le culte des images s'adressa au cœur en même temps qu'à l'imagination, et il y a dans ce culte une grande, belle et sainte idée, que les anciens avaient en quelque sorte traversée dans leur adoration des statues et que Luther et Calvin proscrivirent dans leur froid rationalisme, qui tuait du même coup le cœur et l'imagination.

C'est ainsi que nous avouons toutes nos sympathies pour le Musée de Versailles, — cette histoire illustrée, avons-nous dit. Pourtant, à notre sens, on n'a point assez fait pour ce qui regarde les salles consacrées au souvenir des Croisades. Inscrire des noms, les symboliser autant que possible par la peinture des écussons, c'est très-bien; mais combien de gens, en dehors de la foule, ne saisissent pas le sens des armoiries, qui sont les légendes du moyen-âge? Combien n'y voient que des couleurs bizarrement assemblées, des dessins de fantaisie, des signes du caprice des personnages d'alors, presque fabuleux aujourd'hui? La principale moitié de l'histoire du moyen-âge se trouve dans le blason et elle ne sera peut-être jamais écrite, à coup sûr jamais connue. Dans quelques cinquante ans, la clé de ce langage symbolique, de cette maçonnerie chevaleresque, ne se retrouvera plus. Ce sera une langue morte comme celle des hiéroglyphes égyptiens ou de

ces lignes à demi-effacées, — qui furent des mots, des phrases et des idées, — que les antiquaires distinguent sur les monuments celtiques, dans le Morvan et dans la Bretagne, sans pouvoir leur découvrir un sens, c'est-à-dire leur redonner la vie. Ainsi passe l'œuvre de l'homme avec l'homme.

Donc, quelques portraits de plus dans ces salons, quelques figures vigoureusement indiquées sous la visière du casque, manquent, ce nous semble, à la satisfaction des mille appétits de curiosité de notre âme. De cette façon les hauts faits de ces géants nous fussent apparus sous une forme déterminée, pour ainsi dire. L'acteur nous eût aidé à comprendre le fait historique en identifiant l'homme à ce fait. Les causes aussi bien que leurs résultats, la pensée aussi bien que ses conséquences, ainsi rendus accessibles, seraient restés présents à l'esprit et classés dans la mémoire, d'autant mieux que la figure de l'homme, comme un verre objectif, eût été dessinée sous nos regards.

DENIS DE THEZAN.

(Le chapitre XV au prochain numéro.)

A M. J. Noulens, Directeur de la Revue d'Aquitaine.

Lectoure, 4 octobre 1864.

MON CHER NOULENS,

Je voulais vous envoyer ce soir la fin de mon Mémoire sur les possessions de la maison d'Armagnac dans la France centrale. Malheureusement, je n'ai pu retrouver, dans le fouillis de mes papiers, le premier cahier qui contient le commencement de la notice sur la vicomté de Carlat. Or, c'est par là qu'il me faut continuer, si je tiens à être clair. Je ferai donc, aussitôt que j'en aurai le temps, des perquisitions plus complètes; et si elles n'aboutissent pas, je recommencerai immédiatement, sur les notes que j'ai conservées, cette partie de mon travail. En attendant, je vous adresse un court essai

sur le comté de Charolois, possédé par les Armagnacs de 1317 à 1390. Veuillez lui donner place dans la *Revue d'Aquitaine*, et y insérer également cette lettre qui me servira d'excuse auprès de vos abonnés. Je m'efforcerai de leur épargner à l'avenir de semblables interruptions, et de reconnaître, par une rigoureuse exactitude, le bienveillant intérêt dont ils honorent mes recherches.

J'ai à peu près achevé de recueillir les *Poésies populaires du Département du Gers*. Ce recueil se composera de quatre parties : 1° *Poésies religieuses ;* 2° *Romances;* 3° *Rondes;* 4° *Chants nuptiaux* et *Poésies diverses*, sans compter une introduction historique et littéraire que je ne compte pas écrire avant cinq ou six mois. Mais, si vous y consentez, les *Poésies populaires* paraîtront dans votre *Revue*, aussitôt après que mon travail interrompu sera terminé, et nous commencerons par la partie religieuse.

Adieu, mon cher Noulens, croyez-moi toujours votre dévoué collaborateur et ami,

J.-F. BLADÉ.

NOTICE SUR LE COMTÉ DE CHAROLOIS.

Le pays qui devait être plus tard le Charolois, appartenait, du temps de César, aux *Ambarri*, peuplade sujette ou alliée des *Ædui*. Sous Honorius il était compris dans la première Lyonnaise (1), et à la chute de l'empire il passa sous la domination des Burgundes jusqu'à la conquête des Franks. Lors de l'avénement du régime féodal, le Charolois (*Pagus, Tractus Quadrellensis, Quadrigellensis*) (2) appartint d'abord aux comtes d'Autun et ensuite à ceux de Châlons. L'un de ces derniers, Jean, qui était aussi comte d'Auxonne, échangea (1237) le Chalonnois et

(1) WALKENAER, *Géographie des Gaules*.

(2) EXPILLY, *Dictionnaire historique*, tome II ; GUÉRARD, *Pays et provinces de la France*, dans l'*Annuaire historique* de 1837.

l'Auxonnois contre la seigneurie de Salins, appartenant à Hugues IV, duc de Bourgogne (1). Celui-ci détacha le Charolois de sa nouvelle acquisition, et en gratifia Jean, son fils puîné, marié à Agnès de Bourbon (2). Le Charolois, qui formait jusque-là la baronnie par excellence du comté de Châlons, acquit dès lors une existence indépendante, sous les maisons de Charolles et d'Armagnac, jusqu'à sa réunion au duché de Bourgogne, en 1290, moyennant la vente faite par Jean III, comte d'Armagnac, et par son frère Bernard à Philippe-le-Hardi.

Communautés et paroisses du comté de Charolois. — Aurilly, Autefond, Balorre, Baron, Baubry, Blanzy, Bragny, Buxeuil, Cez, Champlecy, Champvant, Chagny, Charolles (ville), Chassenard, Chassy, Chides, Ciry, Clessy, Collonge, Dampierre, Digoin, Fautrières, Genelard, Genouilly, Gourdon, Grandveaux, Geugnon, Joncy, Lepuley, Lugny et Maringe, Lunaud, Lurcy, Marcilly, Marigny, Marisy, Marly, Marry, Martigny-le-Comte, Mont-d'Aussy, Mont-Saint-Vincent, Mornet, Nochise, Oudry, Ozolles, Palinges, Parray (ville), Percy, Poisson, Pouilloux, Pressy, Regny, Rosière, Rousset, Saviange, Savigne, Suin, Saint-Aubin, Saint-Bérain-sous-Savigne, Saint-Bonnet-de-Jouse, Saint-Bonnet-de-Villevigne, Saint-Eusèbe, Saint-Eusèbe-des-Bois, Saint-Germain-de-Rive, Saint-Laurent-d'Andenay, Saint-Léger, Saint-Luc, Saint-Martin-sur-Guye, Saint-Micaut, Saint-Romain, Saint-Romain-sous-Versigny, Saint-Symphorien et Fontenay, Saint-Vallier, Saint-Vincent, Toulon-sur-Arroux (ville), Varenne-Reuillon, Vaudebarrière, Vaudenesse, Verovre,

(1) Dom PLANCHER, *Histoire du duché de Bourgogne.*
(2) *Id. Ibid.*

Vigny, Villars (avec Liman et l'Abergement), Vindecy, Viry et Villorbenne, Vitry, Volesvre (1).

Comtes de Charolois. — Jean, second fils de Hugues IV, duc de Bourgogne, et d'Yolande de Dreux, sa première femme, épousa Agnès, fille puînée d'Archambaud IX, comte de Bourbonnois, et d'Yolande de Chatillon, comtesse de Nevers. Il mourut en 1269, à la survivance de sa fille Béatrix, qui reçut le Charolois en vertu du testament de son grand-père, Hugues IV, duc de Bourgogne (2).

Béatrix I, déjà nommée, épousa, en 1272, Robert, comte de Clermont, et cinquième fils de saint Louis En considération de ce mariage, le roi érigea le Charolois en comté. Mahaud, tante maternelle de Béatrix, et mariée à Eudes, fils aîné de Hugues IV, duc de Bourgogne, s'était réservé les comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, et avait abandonné le Charolois à sa sœur Agnès (3).

Ainsi, Béatrix, comtesse de Bourbonnois dès 1267, en vertu de l'accord précité, se trouva, d'après le testament de son grand-père, Hugues IV, comtesse de Charolois, après la mort d'Agnès, sa mère (1283) (4).

Béatrix mourut en 1310, à la survivance de deux enfants mâles, Louis et Jean, dont le premier devint comte de Bourbonnois, et le second, de Charolois.

(1) Expilly, *Dictionnaire géographique*, t. II.

(2) Dom Plancher; *Histoire des ducs de Bourgogne; Art de vérifier les dates.*

(3) Dom Plancher, *Histoire des ducs de Bourgogne; Art de vérifier les dates.* — Mahaud mourut en 1267, sept ans avant Eudes son mari. *Id. Ibid.*

(4) Après la mort de Jean, son premier mari, Agnès avait épousé en secondes noces Robert II, comte d'Artois; mais il n'y eut point d'enfants de cette nouvelle union. (V. Dom Plancher, et l'*Art de vérifier les dates*)

Jean II épousa Jeanne d'Argus, dont il eut deux filles : Béatrix, plus tard comtesse de Charolois, et Jeanne, dame de Saint-Just, et mariée à Jean I, comte d'Auvergne. Leur père accompagna Isabelle, fille de Philippe IV, en Angleterre, lors de son mariage avec Edouard, prince de Galles. Il mourut en 1316.

Béatrix II, fille du précédent, épousa, en 1327, Jean I, comte d'Armagnac, veuf, en premières noces, et héritier de Régine de Goth, vicomtesse de Lomagne, morte sans enfants. Elle lui apporta en dot le Charolois et quelques autres terres d'importance beaucoup moindre. Le mariage de Jean avec une arrière-petite-fille de saint Louis, devint une des principales causes de la puissance des comtes d'Armagnac, puisqu'il les éleva au rang de *seigneurs du sang de France*. C'est le titre accordé à l'époux de Béatrix dans le traité passé le 10 septembre 1355 entre le roi Jean et Charles-le-Mauvais, roi de Navare (1). Jean I le transmit à ses descendants (2). Du mariage de Jean I avec Béatrix II naquirent quatre enfants : 1° Jean, plus tard comte d'Armagnac ; 2° Bernard, sénéchal d'Agenois ; 3° Jeanne, mariée en 1360 à Jean, duc de Berry, troisième fils du roi Jean ; 4° Jeanne, mariée à Jean, duc de Girone, et fils aîné de Pierre, roi d'Aragon (3). Leur père réunissait ainsi, dans la même main, les comtés d'Armagnac, de Rodez, de Fezensac, de Charolois, et les vicomtés de Carlat et de Lomagne. Je n'ai pu trouver la date

(1) Dumont, *Corps diplomatique*, t. II, 2e partie ; *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. IV.

(2) Louis XI voulant, *à cause de proximité de lignage*, faire honneur à Guy XV, comte de Laval, qui venait d'épouser Catherine d'Alençon, lui accorda le privilége de précéder le chancelier et les prélats du royaume, *tout ainsi qu'ont fait et font nos très-chers et aimés cousins, les comtes d'Armagnac, de Foix et de Vendôme.— Art de vérifier les dates*, art. *comtes de Laval*.

(3) Vicente Mut, *Historia del Reyno de Mallorca*.

de la mort de Béatrix, dont les descendants possédèrent le Charolois jusqu'en 1390. Ce fief fut alors vendu à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, et moyennant une somme de soixante mille francs d'or, par Guérin, sire d'Apchier, agissant pour Jean III, comte d'Armagnac, dont il était le chancelier. Bernard, frère et successeur de Jean III, qui portait, du vivant de celui-ci, le titre de comte de Charolois, concourut à cette aliénation, où les vendeurs se réservèrent, pendant trois ans, la faculté de rachat dont ils ne firent point usage (1).

Avec Béatrix II finit l'existence indépendante du Charolois. Son histoire se confond alors, jusqu'en 1390, avec celle des autres possessions de la maison d'Armagnac. Passé cette date, nous n'avons plus à nous en inquiéter, et c'est affaire aux annalistes de la Bourgogne.

J.-F. BLADÉ.

ORIGINES AQUITANIQUES.

I

Avant de prendre le nom d'*Aquitaine*, la partie de la Gaule située entre les Pyrénées, la Garonne et l'Océan, était désignée, dans l'antiquité, sous le nom d'ARMORIQUE, ainsi que Pline nous l'enseigne.

La dénomination incontestablement celtique donnée à ce pays fait à l'instant connaître la nationalité de ses premiers habitants connus.

Lorsque divers rameaux de la tige araméenne vinrent couvrir cette partie de l'Europe qui forme aujourd'hui la France, les peuples envahisseurs trouvèrent-ils le sol dont ils faisaient la conquête déjà

(1) *Archives de Rodez*, Mss. Colbert.

occupé par des nations ayant une origine différente de la leur? L'affirmative ne saurait être douteuse, malgré le silence de l'histoire. Les ossements humains et les monuments d'une industrie plus ou moins primitive trouvés dans les cavernes avec les restes d'animaux dont les races ont disparu ; les divers degrés de perfection signalés dans les produits des âges de *pierre ;* l'anéantissement ou la transformation des races antérieures dont témoignent les ruines des habitations lacustres; les caractères ethnologiques des débris humains trouvés dans les plus anciennes sépultures : tout nous démontre que bien longtemps avant l'invasion celtique, remontant déjà à un nombre de siècles difficile à déterminer, la France avait été habitée.

Mais ce n'est pas à cette contrée seulement que se limitèrent les conquêtes des Celtes : après s'être établis dans l'Aquitaine, ils franchirent les Pyrénées et soumirent l'Espagne au moins en très-grande partie. Un des plus anciens géographes, Ephore, divise entre quatre races le monde connu des anciens : au nord les *Scythes*, au midi les *Ethiopiens*, au couchant les *Celtes* et au levant les *Indiens*. En examinant de plus près cette classification dont la justesse a été critiquée par des auteurs trop imbus des préjugés de leur époque, on trouve qu'elle est conforme à la vérité des faits, tels qu'ils résultent des dernières découvertes ethnologiques.

Pour nous attacher plus spécialement à ce qui concerne les contrées dont nous nous occupons, Démocrite, Scylax, Eudoxe donnent comme Ephore le nom de *Celtique*, non-seulement à la Gaule entière, mais encore à la partie de l'Espagne qui se trouve entre l'Océan et la chaîne de montagnes qui coupe la Péninsule de l'embouchure du Tage aux Pyrénées. Le reste de ce pays, baigné au midi par l'Océan près les colonnes d'Hercule et ailleurs par la Méditerranée, est désigné sous le nom d'*Ibérie*. Entre l'Ibérie et la Celtique espagnole, se trouvaient les Celtibériens résultant du mélange des deux races.

Les caractères ethnologiques qui distinguent les *Celtes* des *Ibères* sont assez nettement déterminés par les auteurs qui écrivaient même dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. Les Celtes étaient d'une haute stature, ils avaient les yeux bleus, les cheveux blonds, la peau très-blanche, ils étaient amis de la bonne chère, hardis à l'attaque, mais facilement rebutés par les obstacles. Les Ibé-

riens, au contraire, plus petits de taille avaient les cheveux noirs, naturellement bouclés, les yeux noirs, la peau brune, ils étaient grands partisans du faste extérieur, mais excessivement sobres et persévérants dans leurs projets.— Ces caractères, plus saillants sans doute il y a dix-huit à vingt siècles qu'ils ne le sont aujourd'hui, se font encore remarquer chez les peuples qui habitent le midi de l'Espagne et ceux établis au nord de la France.

Cependant, même aux époques les plus reculées, on trouve en France la trace d'individus ayant plus de rapport avec le type ibérien qu'avec le type celtique. Ne serait-ce pas un indice de ce qu'étaient les premiers habitants du pays? Des peuples de race ibérienne ou d'une race analogue n'ont-ils pas occupé le territoire de la Gaule, avant l'invasion celtique?

Lors de la conquête romaine, les *Turdetains*, peuples appartenant à l'Ibérie pure, passaient pour la nation la plus civilisée de l'Espagne. Une langue complétement formée et soumise aux règles de la grammaire, des monuments épigraphiques remontant à la plus haute antiquité, des poëmes fruit du loisir et de l'imagination, des lois écrites en vers et datant, disait-on, de *six mille années*, témoigneraient, en faveur de ce peuple, d'une civilisation très-ancienne et très-avancée quand on la compare à celle des Celtes de la même époque, et lui assigneraient conséquemment une origine antérieure. Cette date de six mille ans, avant l'ère chrétienne, si elle est facilement taxée de fabuleuse par ceux qui s'en tiendraient judaïquement à la lettre de la chronologie hébraïque, n'a rien d'étonnant lorsqu'on essaye de se rendre compte de la longue série de siècles qui se sont écoulés soit depuis l'invasion celtique dont on ne peut cependant préciser la date, soit depuis ce temps où l'homme était, dans nos contrées, contemporain de l'ours et de la hyène des cavernes, de l'éléphant primigenius et du rhinocéros couvert de laine.

Après avoir conquis la Gaule et le nord de l'Espagne dans les parties que baigne l'Océan, après avoir établi leur domination pendant des siècles sur ce vaste territoire, les Celtes remontèrent vers les contrées d'où étaient venus leurs ancêtres. Des peuples nombreux sortis du sein de la Gaule se sont répandus jusques aux confins de l'Europe orientale.

Il importerait de bien connaître les causes de ces migrations. Les

historiens de Rome les attribuent à l'exubérance de la population et au désir de trouver un climat préférable à celui de la Gaule, et cependant après avoir nommé des peuples dont aucun n'habitait les bords de la mer, Tite-Live nous dit que les Gaulois qui attaquèrent Rome venaient *des rives de l'Océan et des limites du monde*, ce qui est en contradiction avec l'énumération qu'il donne.

Ephore, mieux instruit, à notre avis, des choses de la Gaule que les écrivains venus longtemps après lui, attribue une cause bien autrement sérieuse aux migrations celtiques.

« Les Cimbres, dit-il, prennent leurs armes quand une inondation les menace; » et bien des siècles après, on a vu les descendants de ces peuples lancer des flèches contre la tempête. « Les Celtes, dit-il encore, pour entretenir leur intrépidité, laissent les flots renverser leurs maisons et les reconstruisent ensuite, de manière qu'il meurt chez eux plus d'hommes par l'*eau* que par la guerre. »

Enfin, Possidonius, ou mieux Ephore parlant des diverses migrations des Cimbres et de leurs *congénères* (συγγενῶν), en attribue la cause *aux invasions de la mer*.

Or, si telle est, comme la raison et les faits semblent le prouver, la véritable cause des migrations gauloises ou celtiques, il est bien évident qu'elle s'applique aux peuplades qui habitaient les bords de l'Océan, et non à celles établies au milieu des terres, et conséquemment à l'abri de tout cataclysme maritime; ce sont cependant les seules nommées et désignées par les historiens, parce qu'elles habitaient la partie de la Gaule qu'ils connaissaient le mieux.

Pour traiter de fabuleuse cette cause attribuée par les anciens aux migrations celtiques, Strabon fait une confusion étrange. Le flux et le reflux de la mer ayant lieu deux fois chaque jour, dit-il, comment les Celtes auraient-ils pu être aveugles au point de ne pas prévoir la ruine de leurs demeures. Bien évidemment la chose considérée à ce point de vue eût été absurde. Mais les invasions de l'Océan sont-elles toujours restreintes à des *marées ordinaires?* Les anciens peuples de la Gaule affectionnaient pour la plupart les plages maritimes; ils s'établissaient le plus près possible des eaux, et souvent *au-dessus même des lacs*. Des demeures établies dans ces conditions, eu égard aux marées normales, ne devaient-elles pas être renversées par les *marées d'équinoxe* et à la suite de chaque tempête violente?

A Bordeaux, par exemple, la ville gallo-romaine se trouvait en grande partie à trois mètres au-dessous du niveau actuel ; or, à l'époque des grandes marées, l'eau de la mer refluait encore, il y a quelques années, dans certaines rues. Les habitations gallo-romaines auraient donc, dans ces circonstances, été envahies par *trois mètres d'eau*. Et cela se renouvelait plusieurs fois par année. Est-ce que les premiers Gaulois auraient pris, pour construire leurs chaumières, plus de précautions que les Gallo-Romains pour construire des édifices dont les fondations subsistent depuis vingt siècles sans altération ? Les Gallo-Romains de Bordeaux n'avaient donc pas peur des inondations. Pourquoi les Celtes primitifs de ce pays auraient-ils été plus timides?

Mais encore, depuis les temps historiques, le territoire de l'Aquitaine ne s'est-il pas profondément transformé sous l'influence des vagues de l'Océan ? Que sont devenues les villes de *Boïos*, de *Noviomagos*, et enfin *l'île d'Antros* dont parlent les géographes romains? Que sont devenues ces forêts immenses dont il est fait mention dans les titres du moyen-âge et qui paraissent encore en partie près de Soulac, sous les eaux de la mer, lorsque le temps est calme ?

De nos jours, malgré toutes les ressources de la science moderne, on peut à peine, à l'aide de dépenses énormes auxquelles les finances d'un grand État parvenu au plus haut degré de civilisation, peuvent seules suffire, défendre contre les flots de l'Océan l'entrée de la Gironde. Que pouvaient faire, pour protéger le même territoire, ses anciens habitants réduits à l'état de société naissante, sans industrie et sans organisation financière ? Evidemment rien.

Et d'ailleurs, qui oserait affrmer qu'à ces époques reculées dont les annales sont pour nous perdues, il n'est pas survenu quelqu'un de ces cataclysmes de nature à effrayer les plus intrépides ? S'ils ont vu s'engloutir sous les eaux, sans pouvoir y porter remède, une partie notable des leurs, les Armoricains de nos contrées, frappés d'une terreur bien concevable, n'ont-ils pas dû fuir un pays dont le sol devait leur sembler prêt, d'un instant à l'autre, à disparaître sous leurs pieds? Alors s'expliqueraient par une cause naturelle ce mouvement des populations celtiques vers les contrées orientales et l'abandon presque complet, par toutes les forces vives de la nation, des parages que baigne l'Océan Atlantique.

Comme conséquence de ce fait s'expliquerait encore un retour

offensif de la race ibérienne. Incapables de résister aux Celtes lorsqu'ils marchaient sur l'Europe dans toute leur puissance, les Ibères purent suivre leur mouvement de retraite et repasser les Pyrénées, dès que le flot envahisseur ayant pris une autre direction, ils n'eurent devant eux que des terres abandonnées ou quelques peuplades réduites à l'épuisement. C'est ainsi que des peuples d'origine ibérienne, ou tout au moins celtibérienne, auront pu s'établir sur le territoire de l'ancienne Armorique, territoire auquel ils ont, de leur nom, donné celui d'*Aquitaine*.

L'origine des Aquitains ne peut être douteuse. Leur nom seul la fait d'abord connaître. Le suffixe *tan* est spécial aux peuples de race ibérienne. Dans la partie de l'Espagne baignée au nord par l'Océan et où la race celtique parait être restée dominante, le nom d'aucun peuple ne prend cette terminaison ; il en est de même dans le centre et dans le nord de la Gaule. Mais le contraire a lieu dans la partie du territoire de l'Espagne restée soumise à l'influence ibérienne ; tous les noms de peuples, sauf quelques rares exceptions amenées sans doute par des circonstances particulières, finissent là d'une manière identique ; on trouve, en effet, dans l'ancienne géographie espagnole :

Les Lusitains,	Lusitani.
Les Gaditains,	Gaditani.
Les Turdetains,	Turdetani.
Les Oretains,	Oretani.
Les Bassetains,	Bassetani.
Les Carpetains,	Carpetani.
Les Suessetains,	Suessetani.
Les Lobetains,	Lobetani.
Les Cosetains,	Cosetani.
Les Laletains,	Laletani.
Les Auretains,	Auretani.
Les Edetains,	Edetani.
Les Saletains,	Saletani.
Les Vescitains,	Vescetani.
Les Jaccetains,	Jaccetani, etc., etc.

Ainsi, de Cadix aux Pyrénées et du mont Erminius à la mer Méditerranéenne, dans tous les pays, en un mot, connus, dès la plus

haute antiquité, sous le nom d'Ibérie, la terminaison *tani*, que nous fournit le mot Aquitani, entre comme élément, pour ainsi dire nécessaire, dans la dénomination des peuples.

Les Aquitains ne pouvaient d'ailleurs venir que de l'Espagne pour occuper le territoire auquel ils ont donné leur nom. Car la mer ténébreuse et inhospitalière, effroi des anciens, ne permettait guère l'immigration à des peuples pour qui la navigation de la Méditerrannée offrait déjà des difficultés souvent insurmontables ; et d'un autre côté, des peuples d'une race différente de la race celtique ne pouvaient venir des contrées où les Celtes exerçaient une domination exclusive.

Enfin, les caractères ethnologiques des Aquitains bien déterminés par les anciens géographes, ne permettent point d'équivoque sur leur origine.

« Les Aquitains diffèrent, dit Strabon, des autres habitants de la « Gaule par leur constitution physique et par leur langage ; ils « ressemblent beaucoup plus aux Ibères qu'aux Celtes. »

Mais si la généralité des habitants de l'Aquitaine portait, dans les derniers siècles qui ont précédé le commencement de l'ère chrétienne, le cachet d'une nation ibérienne ou fortement assimilée aux peuples de cette race, il existait à l'extrémité nord de ce territoire une cité dont l'origine purement celtique était tout aussi évidente. C'étaient les *Bituriges-Vivisces*, dont *Burdigala* formait l'*emporium*, ou le lieu par lequel ce peuple entrait en relation de commerce avec les autres peuples.

Voici encore comment Strabon s'explique à leur sujet :

« La Garonne, augmentée de trois fleuves, coule entre les Bitu- « riges-Iosques et les Santons, *peuples Celtiques* l'un et l'autre ; « car cette tribu des Bituriges est la seule qui vive comme étran- « gère à la famille des peuples aquitains, et ne fasse pas corps de « nation avec eux. — Elle a un *emporium* nommé Burdigala, « reposant sur un marais maritime que forme l'embouchure de la « Garonne. »

Quand et à quelle occasion les Bituriges-Vivisces, improprement nommés *Iosques* par Strabon ou par ses copistes, sont-ils venus occuper cette partie du territoire de l'Aquitaine? C'est là une question difficile à résoudre dans l'état actuel de nos connaissances.

Les Bituriges-Vivisces, seul peuple Celte qui occupât, lors de la conquête romaine, le territoire Aquitain, ne seraient-ils pas les débris de ces *Armoricains primitifs* qui, affaiblis par l'émigration des leurs, durent se retirer devant l'invasion celtibérienne ?

La situation qu'ils occupaient à l'extrême limite du territoire, au milieu de marais infranchissables et à peine desséchés même de nos jours, sous la protection enfin de cours d'eaux alors d'une grande puissance, semblerait légitimer cette opinion.

Ajoutons que dans le langage usuel du pays bordelais, et surtout dans la plupart des noms de lieux propres à cette contrée, on trouve des traces multipliées de la *langue armoricaine*, de cette langue conservée encore dans les contrées de la Bretagne qui sont le plus restées fidèles aux habitudes de leurs ancêtres ; on est même fondé à affirmer que le dialecte de *Vannes* était celui dont on faisait primitivement usage sur les rives occidentales de la Gironde. C'est un point que des citations nombreuses mettront hors de doute, lorsque nous aurons occasion de discuter les éléments de la linguistique locale.

Quelques auteurs, sans rapporter aucun indice à l'appui de leur opinion, ont écrit que les Bituriges-Vivisces étaient une colonie des Bituriges-Cubes ou une fraction de cette cité qui s'en était détachée lors des conquêtes de Jules César.

Une pareille supposition devrait être au moins confirmée par quelques faits positifs, autres qu'une similitude de noms, qui peut être due à une conformité topographique; car on pourrait dire tout aussi bien et peut-être avec plus de raison que les Bituriges-Cubes sont une ancienne colonie des Bituriges-Vivisces. Mais y a-t-il même quelques rapports analogiques entre les deux peuples? Justifierait-on, par exemple, qu'entre le langage vulgaire de Bordeaux et celui du Berry il existe de nombreux points de ressemblance? Signalerait-on entre les deux langues des rapports de conformité plus grands encore que ceux qui existent entre le langage bordelais et la langue bretonne? Trouve-t-on dans le langage du Berry, comme dans celui du Bordelais, des mots en grand nombre qui n'ont d'analogues ni dans le grec, ni dans le latin, ni dans le Français, ni dans l'Espagnol, et qu'on retrouve uniquement dans les langues celtiques? Trouve t-on dans le Berry des armes celtiques identiques à celles de Bordeaux et en aussi grand nombre, etc., etc. ?

Si la migration des Bituriges-Vivisces eût été la suite des conquêtes de César, le fait eût été trop récent pour que Strabon, qui vivait sous le règne d'Auguste, ne l'eût pas signalé dans son ouvrage et il n'eût pu l'ignorer. Enfin, s'il fallait attribuer à Bordeaux, malgré les monuments celtiques de l'âge de pierre et de l'âge de bronze, fournis par son territoire, une origine aussi récente, on ne pourrait que lui attribuer le titre de *Colonie bretonne ;* ce à quoi personne n'a songé, car dans cette contrée aucune peuple ne prenait le nom de *Biturige.*

Et certes on ne peut considérer comme un pur effet du hasard que sur un territoire qui depuis un nombre indéterminé de siècles a perdu le nom d'*Armorique*, on trouve encore aujourd'hui un peuple dont le langage conserve des traces non équivoques de l'ancienne langue *armoricaine.* C'est un rapprochement qui n'a pas été signalé jusqu'ici et qui nous parait mériter de fixer l'attention.

Quelles que soient d'ailleurs l'époque et les circonstances où les Bituriges-Vivisces vinrent s'établir sur les bords de la Gironde, il est constant que le pays entre Bordeaux et l'extrémité de l'Aquitaine, était au pouvoir d'une cité d'origine purement celtique, tandis que le reste de l'Aquitaine était au pouvoir de peuples de race ibérienne plus ou moins mélangée ; que deux rameaux ethnogéniques se sont ainsi trouvés en présence sur le territoire de la Gironde, vers le premier siècle de l'ère chrétienne ; que leur fusion a eu lieu artificiellement et a commencé lorsque l'Empereur Auguste établit Bordeaux capitale de l'Aquitaine ; et, qu'enfin, les Bituriges-Vivisces ont dû conserver bien tard l'usage des armes de pierre et de bronze, puisqu'on les trouve en très-grand nombre à la surface du sol ou à quelques centimètres seulement de profondeur.

Tels sont les faits qu'il importe, dès à présent, de constater et sur lesquels nous aurons à revenir.

SANSAS.

ÉTUDE DE CRITIQUE HISTORIQUE

SUR

LA CHRONIQUE DU PAYS D'OLORON

ET LA VIE DE Mgr DE SALINIS.

D'après un préjugé naguère trop répandu, Paris était regardé comme le laboratoire unique des lettres, des sciences et des arts; on aurait cru que son soleil pouvait seul faire éclore le génie, et que l'érudition devait être considérée comme une plante qui ne pouvait germer que sur le sol privilégié de la capitale.

La province était, en principe, frappée de proscription; ilote dédaignée, elle passait inaperçue, et ses productions étaient considérées, *a priori*, comme nulles, ou du moins comme très-inférieures. Mais depuis la sage institution du *Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes*, les Sociétés académiques des départements ont été heureusement rattachées à celles de Paris. Le monopole intellectuel commence à s'effacer sous les meilleurs auspices, et chaque jour on comprend mieux que l'érudition et le talent ne sont pas l'apanage exclusif des écrivains de la capitale, et que les auteurs de la province, à côté de ceux de Paris, foyer principal des lumières, concourent, pour une bonne part, par leurs modestes travaux, à la marche du progrès scientifique et littéraire.

Parmi les œuvres remarquables auxquelles la province a donné le jour cette année, qu'il nous soit permis de signaler spécialement deux ouvrages qui rentrent dans le domaine de *l'Histoire béarnaise*.

Nous voulons parler de la *Chronique du diocèse et du Pays d'Oloron*, par M. l'abbé Menjoulet, archiprêtre d'Oloron, et de la *Vie de Mgr de Salinis*, par M. de Ladoue, ancien vicaire-général d'Amiens et d'Auch.

I

Le livre du savant archiprêtre est consacré à l'histoire de l'ancien *Pays d'Oloron*, qui, compris dans le bassin des gaves d'Ossau et

d'Aspe, et borné au midi par l'Espagne, à l'orient par les *Bigerri* (Bigorre), au nord par les *Benarnenses* (Béarn) et les *Moncsi* (Monein), à l'occident par les *Tarbelli* (Dax, etc.), occupait, sur une longueur de quatre-vingts kilomètres et une largeur moyenne de quarante, tout l'arrondissement actuel d'Oloron, avec une partie de l'arrondissement d'Orthez (Navarreux, Sauveterre, Salies), et une partie de l'arrondissement de Mauléon (La Soule).

Le nouvel ouvrage de l'écrivain béarnais se divise en deux volumes, dont le premier s'étend depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'avénement des comtes de Foix-Béarn à la couronne de Navarre, et dont le second, commençant à la phase qui précède l'explosion du protestantisme, doit nous conduire jusqu'à l'époque actuelle.

Le premier volume, qui vient de paraître, débute par une excellente introduction où l'auteur décrit, avec une exactitude parfaite, les lieux qui ont été le théâtre des événements qu'il va raconter. Cette description topographique est bien loin de pâlir à côté de celle que nous trouvons dans l'*Histoire du Béarn* de l'illustre Marca ; elle est, d'ailleurs, plus complète et plus pittoresque.

Dans cette introduction, afin de la rendre vivante et de lui donner le cachet de la science actuelle avec ses progrès et ses découvertes, l'historien a soigneusement recueilli, soit dans les livres, soit sur les lieux eux-mêmes, les monuments qui se rapportent aux époques celtique et gallo-romaine.

Et c'est après avoir environné d'un vif éclat tout ce qui touche à ces temps jusqu'ici si obscurs, c'est après avoir ainsi déblayé le terrain, qu'il arrive au récit de l'établissement du christianisme dans le pays d'Oloron.

Légendes, traditions, ouvrages hagiologiques, manuscrits rares et recueillis à force de soins et de recherches, tout a été sérieusement mis à contribution et élucidé à la lumière du flambeau de la critique historique.

L'histoire civile et l'histoire ecclésiastique marchent toujours ensemble, dans les pages substantielles de l'ouvrage, et se prêtent ainsi un mutuel appui. Par ce moyen, l'aridité qui presque nécessairement s'attache à certaines périodes de nos annales, disparaît et fait place à un tableau rayonnant et animé.

Les Francs, les Vascons, les Sarrasins et les Normands passent

tour à tour devant nous et se présentent avec leur vrai caractère. Les origines des monastères, qui ont joué un rôle si important dans les rapports de l'Eglise avec la société civile, sont exposées avec une clarté et une précision remarquables.

La question si grave de l'état des personnes, relativement aux questaux, aux ceysaux, aux cagoths et aux ladres, se montre à nous avec des données nouvelles, ou du moins avec des points de vue logiques qui avaient jusqu'ici échappé à maint explorateur.

La question des camps retranchés, sur l'origine desquels on a émis des opinions si diverses, se trouve, à notre avis, définitivement résolue par notre savant archéologue; et désormais, au lieu de voir des *camps romains* dans ces monuments, nous ne devrons les regarder que comme des redoutes élevées et abruptes, au moyen desquelles les Vascons, en temps de guerre, entretenaient une prompte correspondance depuis les bords de l'Adour jusqu'au haut des montagnes, et où, — condensés sur leur propre territoire, — ils avaient le ferme espoir de triompher de l'invasion, comme dans les grandes journées de *Subola* et de *Roncevaux*.

On ne saurait s'empêcher d'éprouver une véritable jouissance pour l'esprit dans la lecture de ce qui regarde la vie de ces vénérables évêques d'Oloron qui, dans la suite des temps, à travers les ténèbres du moyen-âge, conservèrent toujours la lumière civilisatrice du christianisme et, avec elle, les principes fondamentaux du progrès social.

Il y a dans la *Chronique* plusieurs chapitres qui, sous ce rapport, présentent le plus vif intérêt, et sont d'autant plus remarquables qu'ils constituent l'œuvre propre de l'auteur; ils portent, pour ainsi dire, le cachet de sa personnalité et de son esprit investigateur. Avant lui, quelle confusion! quel vide! quelle stérilité! Ces résultats si féconds nous prouvent, une fois de plus, que le terrain de l'histoire est riche partout, mais que pour l'exploiter d'une manière fructueuse, il faut le sillonner en tous sens et enfoncer le soc à une grande profondeur, afin de dégager les débris des monuments enfouis sous la terre.

Lisons dans la *Chronique* le vieux *For* d'Oloron, — ce vénérable débris de notre langue romane en 1180, — avec les observations judicieuses qui l'accompagnent; méditons le testament, jusqu'à ce jour *inédit*, de l'évêque Gaillard de *Leduix*, en 1308, et dans ces

chartes antiques il nous sera facile de trouver mille documents curieux sur l'état des personnes et des lieux à ces époques, dans les différentes vallées du pays d'Oloron et dans les communautés nombreuses dont elles se composaient.

Mais le chapi re qui a dû coûter le plus de travail à notre savant auteur, c'est celui où, avec tant de clarté, de sincérité et en même temps de gravité magistrale, il nous retrace la conduite des évêques d'Oloron à l'époque du grand *schisme d'Occident.*

Au point de vue des recherches et de la saine érudition, ce chapitre vaut, à lui seul, beaucoup de grands volumes que les auteurs décorent pompeusement du titre d'*histoire*, et qui pourtant ne renferment que la lourde paraphrase ou l'analyse brillantée de Favin, de Dom Vaissette, d'Olhagaray ou de Marca.

Ce n'est pas ainsi que procède notre estimable historien : promettant peu, il tient beaucoup ; et au lieu d'une simple *table de matières* que sa trop grande modestie voudrait nous faire voir dans son œuvre, la justice nous impose le devoir d'y admirer une *histoire* dans l'acception véritable de ce mot.

II

Nous pourrions indiquer ici de nombreux fragments où l'intérêt du fond est merveilleusement relevé par l'agrément de la forme ; nous pourrions citer le passage charmant où l'auteur nous dépeint, avec tant de vérité et de complaisance bien légitime, le vaste cirque de *Lasseube,* le gracieux vallon qu'arrose *la Baïse*, etc. ; mais nous ne voulons pas abuser de l'aimable hospitalité qu'on nous accorde dans cette revue : aussi bien, nous aimons mieux signaler une page où l'historien se révèle avec son esprit conciliant mais ferme, juste mais bienveillant, avec son genre d'appréciation profonde, mais toujours lucide et vraie.

« Ici se termine la première partie de notre *chronique*.... Nous n'avons pas eu beaucoup de grandes scènes à décrire, beaucoup d'épisodes émouvants à raconter. Ce n'est pas que les ruines aient manqué sur notre route, mais ces ruines, trop souvent confuses, ont embarrassé plutôt que guidé nos récits, dont la marche n'a pu se soutenir qu'appuyée sur l'histoire étrangère. Ce n'est pas non

plus qu'à force de plonger nos regards au sein des débris amoncelés d'un pays inexploré jusqu'à ce jour, nous n'ayons entrevu quelques riches horizons ; mais, en général, nous n'avons saisi que des éclairs intermittents au lieu d'une lumière continue, et surtout nous avons eu à signaler le spectacle du mal plus fréquemment que le tableau du bien.

« Il nous a fallu avouer les abus qui ont tout envahi dans la suite des âges, les choses même les plus saintes ; et, à la fin, nous avons dû prononcer sans ménagements, quoique avec douleur, le mot de décadence religieuse Toutefois, ce serait une injustice de ne voir que vices et ignorance dans l'époque qui nous occupe, car il y eut de très-nobles existences sous tous les rapports et à tous les degrés de la hiérarchie.

« L'éducation sacerdotale n'était pas organisée comme elle le fut après le Concile de Trente ; mais on aurait tort de croire qu'elle ne fut pas sérieuse. Le clergé continuait encore à être la partie la plus éclairée du corps social, dans notre pays comme ailleurs, et le christianisme restait ce qu'il avait été depuis Charlemagne, l'âme de toutes les grandes choses, malgré le relâchement trop réel de la discipline ecclésiastique.

« En somme, il faut craindre de calomnier le moyen-âge ; car, si l'on y regarde de près, on verra que la féodalité n'a été nullement stérile ; que l'Eglise a fini par triompher de la barbarie ; que les libertés publiques et communales se sont admirablement développées sous son influence ; que le pouvoir politique est devenu plus populaire ; en un mot, que la civilisation moderne, en ce qu'elle a de plus pur, est l'un des fruits de cette époque tourmentée, où bien souvent les hommes cachaient un cœur d'or sous une âme de fer. »

Après cette considération philosophique qui résume si bien l'esprit de la *Chronique d'Oloron*, citons encore un fragment *inédit* dont nous devons la connaissance à notre infatigable chercheur, et qui sera lu avec intérêt, nous en sommes sûr, par tous les amis de de la bibliographie béarnaise.

Il s'agit de l'inventaire de la bibliothèque d'un curé de Béarn, en 1422. Monument précieux de l'état de l'instruction à cette époque, antérieure de quelques années aux merveilleux *imprimés* de Gut-

temberg, cet inventaire est la copie d'un manuscrit déposé aux Archives des Basses-Pyrénées, dirigées avec autant d'intelligence que de zèle bienveillant par M. Paul Raymond, dont les publications sur l'*Analyse des Archives* des Basses-Pyrénées et le *Dictionnaire topographique* du même département, peuvent être regardées comme le complément indispensable des vieux *Fors de Béarn*, édités et si bien traduits et commentés par M. Hatoulet, l'aimable et spirituel bibliothécaire de la ville de Pau, et par M. Mazure, professeur éminent de philosophie dans l'Université.

Voici ce document que l'on trouve dans le testament du 27 septembre 1422, de P. de Faurie, curé de *Préchac* (Navarrenx).

1° *Lo Breviario*, scriut de sa man, on no ha sauteri, valen 15 florins ;

2° *Un Breviario de l'ordre de sen Estephe*, valen 4 floris ;

3° Una *Bibla* petita, tota complida, valen 10 floris ;

4° Las *Flos deux santz*, 2 peces qui valen 10 floris ;

5° Un *libe de sermoos* deu comu deus santz, on ha trop beras ave Marias, 5 florins ;

6° Une *Expositio de Evangelis dominicales* ligada ab las Distinctios de Banheras, 5 florins ;

7° V Florins feytz presta sober *las expositios de pistolas dominicales* qui son deu cornaut de sancta Maria ;

8° Item thiey de fray l'abat d'Ori las *Ystorias scolasticas* : sian le tornades francamentz ;

9° Item thiey de moss Arnaud Guilhem de Garos un libe de *Sermoos Sentoraus*, scriut en pergami, per 5 florins de 9 sols ;

10° *Tractat de la Misse* que fe fray Bernard, que sie tornat tot franc ; car io le trobe sur l'autar de Prexac-de-là ;

11° Una *Lectura de Doctrinau*, scriuta de sa man, valen 5 florins ;

12° Una *Lectura de Trectatz*, ligada ab aute obra, 3 florins ;

13° Una *Lectura deu Compot*, ligada ab lo libe de las Confessios, ab tres o quatre obretas, 6 florins ;

14° Item *Bonaventura*, 3 florins ;

15° Item *lo Libe d'Orguen*, qui thien Arnaud de Casanova, prebender, 5 florins;

16° Item thiey tres o quate *panflets* deu prebender d'Ori, per la soma de 11 florins;

17° Item, d'autres liberots de *Gramayre* et *Logica* et autes libes ques trobaran en son hostau de Presxac.

III

Cette rapide analyse du dernier ouvrage de M. l'abbé Menjoulet nous paraît suffisante pour en faire comprendre toute l'importance.

Depuis l'*Histoire de Béarn*, par Marca, nous n'avions pas eu une œuvre d'une érudition aussi saine et aussi sérieuse que la *Chronique du pays d'Oloron*.

Recherches approfondies, exactitude dans le récit des faits, esprit de vraie critique, justice et même indulgence pour les chercheurs de toute espèce, point de vue élevé et éclairé à la fois des lumières de la science et de la religion, style simple, noble et élégant : voilà ce que tout lecteur impartial trouvera avec bonheur dans le premier volume du nouvel ouvrage du savant archiprêtre d'Oloron.

Enfin, nous avons un modèle d'histoire locale : archéologie, linguistique, ethnographie, législation, tout s'anime sous la plume de l'écrivain béarnais; tout s'empreint des plus vives couleurs sous son facile et riche pinceau, et vient ensuite porter la lumière dans les points les plus obscurs de nos annales.

La *Chronique du Pays d'Oloron* est destinée à devenir une œuvre populaire, un livre de famille et d'école, surtout dans les Basses-Pyrénées, grâce à l'intérêt du sujet lui-même, et au soin avec lequel l'auteur s'est appliqué à développer dans les esprits l'amour de la religion et du pays, et ce vrai patriotisme local, qui n'exclut jamais le sentiment national et français.

A bientôt l'examen du second volume où l'intérêt sera plus vif encore, à cause de l'importance des événements à décrire, de l'abondance des documents *inédits* que l'auteur n'aura pas manqué de consulter, et surtout enfin à cause de la lacune si regrettable que la perte du second volume *manuscrit* de l'histoire de Marca a laissé subsister jusqu'à ce jour dans les Annales du Béarn.

IV

Si de l'*histoire locale* nous passons à la *biographie*, nous nous empresserons de remercier M. de Ladoue de l'excellent livre par lequel il a inauguré la publication des œuvres *inédites* de Mgr de Salinis, dans lesquelles on admirera bientôt une des démonstrations les plus complètes et les plus éloquentes de la divinité du catholicisme.

S'il est vrai que l'homme se peint dans sa vie et ses écrits, nous retrouverons la vraie physionomie de l'éminent archevêque dans le portrait que son fidèle disciple en a tracé. Nul, mieux que M. de Ladoue, ne pouvait remplir cette tâche aussi difficile en elle-même qu'agréable pour un cœur reconnaissant.

Le biographe suit Mgr de Salinis dans toutes les phases de sa belle et féconde carrière : il nous le montre tour à tour à Morlaas, lieu de sa naissance ; à Aire, pendant ses brillantes études d'humanités ; à Saint-Sulpice, où il se révèle comme un théologien profond ; au Collége Henri IV, où son enseignement religieux produit des merveilles ; à Juilly, dont il restaure et agrandit les vieilles et savantes traditions ; à Bordeaux, où son cours, à la Faculté de théologie, ne se distingue pas moins par la profondeur de la doctrine que par l'élévation des vues morales ; à Amiens, où son épiscopat laisse d'impérissables souvenirs ; et enfin, à Auch, où, illustre archevêque, il se signale par tant d'œuvres de science et de piété.

La biographie de Mgr de Salinis est faite d'après le genre et l'esprit que l'on rencontre si rarement dans de semblables ouvrages. Le modeste auteur s'efface pour ne laisser paraître que son vénérable héros ; de nombreuses citations des correspondances viennent à l'appui de ses assertions. Rien de hasardé et de fantastique dans son exposition ; partout on admire l'exactitude la plus scrupuleuse et le respect le plus profond pour la réalité des faits et pour le récit des événements si divers et si graves auxquels l'illustre Béarnais fut mêlé, depuis 1815, jusqu'à l'heure où, le 30 janvier 1861, il rendit son âme à Dieu, à l'âge de 62 ans.

Et dans l'œuvre, en apparence si simple, de M. de Ladoue, on voit partout circuler l'esprit de vie ; on voit que l'historien possède parfaitement son sujet. Hommes et choses, tout lui est bien connu ; et voilà pourquoi il peut les peindre avec tant de clarté et de vérité.

Parmi les points qui nous ont spécialement frappé dans cette sérieuse et parfois éloquente biographie, nous citerons la partie où M. de Ladoue nous révèle les rapports intimes du trop célèbre auteur de l'*Essai sur l'Indifférence*, avec le jeune aumônier du Collége Henri IV.

Aux lettres que le biographe nous fait connaître, nous croyons à propos d'en ajouter une *inédite* que l'abbé de Salinis adressait, le 20 août 1826, à un des hommes les plus aimables et les plus distingués du Béarn, à son oncle, M. le baron Pascal d'Espalungue, retiré en son château de Louvie-Juzon, dans la vallée d'Ossau.

Voici cette lettre dans laquelle le futur directeur du Collége de Juilly laisse éclater, à chaque ligne, son admiration et son attachement pour M. de Lamennais :

« *Paris*, dimanche 20 Août 1826.

« MON TRÈS-CHER ONCLE,

« Mon voyage et le plaisir que j'aurai de vous voir se trouvent retardés de quelques jours, mais je m'en trouve bien dédommagé par le bonheur d'avoir pour compagnon de voyage l'abbé de Lamennais.

« Mercredi dernier, en allant arrêter ma place, j'appris que l'abbé de Lamennais était malade. Il avait eu la veille un long évanouissement, et, par suite, une douleur très-aigüe s'était fixée sur le cœur. Nous avons eu pendant vingt-quatre heures les plus vives inquiétudes, mais nous sommes maintenant tout-à-fait rassurés : il paraît que les nerfs seuls sont affectés, par suite d'une fatigue d'étude excessive.

« Les médecins ont été d'avis qu'un voyage était nécessaire à sa santé, et il s'est décidé à venir avec moi dans les Pyrénées, mais il ne pourra être qu'un mois absent : ce qui abrége un peu le séjour que je comptais faire dans le Béarn, car je ne le laisserai pas repartir seul.

« En pressant l'abbé de Lamennais de venir avec moi dans les Pyrénées, je dois vous dire que j'ai beaucoup compté sur vous pour lui rendre agréable son séjour dans le pays. Je ne connais pas d'homme moins difficile à recevoir que l'abbé de Lamennais, et ce-

pendant je serai heureux que vous me permettiez de le mettre en rapport avec vous, dès son arrivée; et de cette manière il n'aurait pas lieu de se plaindre, quand bien même il serait difficile. Au reste, s'il ne faut qu'avoir lu ses écrits pour admirer son talent, vous trouverez qu'il ne faut que le connaître pour aimer sa personne.

« Nous partirons jeudi ou dimanche au plus tard, nous nous arrêterons quelques jours à Bordeaux, et nous serons à Pau dans les premiers jours de septembre. L'abbé de Lamennais ne pourra passer dans le Béarn que trois semaines. Je crois qu'il fera bien de prendre les eaux, pendant quelques jours, à Saint-Sauveur ou à Bagnères. Il restera bien peu de temps pour voir ce qu'il y a d'intéressant dans les Pyrénées.

« Je vous prie de songer à notre itinéraire. Je vous écris à la hâte pour ne pas manquer le courrier, je n'ai que le temps de vous embrasser, et je réserve pour le moment où je vous verrai, beaucoup de choses que j'aurai à vous dire.

« Votre bien dévoué neveu,

« L.-A. DE SALINIS.

M. l'abbé F. de Lamennais vint réellement aux Pyrénées pendant la saison thermale de 1826, et il passa même quelques jours au château de Louvie avec ses deux disciples MM. de Salinis et de Scorbiac.

Plus d'une fois nous avons entendu raconter mille détails intéressants relativement au séjour de ces hôtes, dont le plus illustre, — sans doute à cause de sa maladie, — ne cessa de se montrer triste et soucieux au milieu de la plus charmante société.

Et nous serions porté à croire que, malgré son exactitude habituelle, M. de Ladoue peut-être se trompe, lorsque à la page 94e de son livre, il semble affirmer que le voyage de l'abbé de Lamennais, dans les Pyrénées, est postérieur au 5 novembre 1827.

Nous nous permettrons de ne pas partager l'opinion de notre scrupuleux biographe sur ce point, d'ailleurs peu important, en nous appuyant sur la lettre précitée de M. de Salinis.

D'ailleurs, en comparant les vieilles et très-intéressantes archives du château d'Espalungue, dont la famille, sans contredit la plus ancienne du Béarn, occupe une place d'honneur dans notre *Histoire politique, civile, archéologique et littéraire de la vallée*

d'Ossau, nous trouvâmes autrefois une lettre adressée de *Tonneins*, en date du 3 avril 1827, par M. Alexis de Rissan, à M. le baron d'Espalungue de Louvie, et de laquelle nous croyons devoir extraire le passage suivant qui est trop affirmatif pour laisser le moindre doute sur l'époque du voyage de M. de Lamennais dans les Pyrénées :

« J'ai vu souvent à Paris, dit M. de Rissan, la fleur du clergé anti-gallican, et j'en suis émerveillé. Tous ces jeunes gens sont on ne peut plus aimables, malgré toute leur science ; M. de Lamennais est là, comme Pythagore au milieu de ses disciples, et je les ai souvent entendus répéter : « Le maître l'a dit. »

« Tu ne saurais t'imaginer combien il est différent de ce que nous l'avons vu dans les Pyrénées : il est plein de bonne grâce et de bonne humeur ; toujours le front serein et riant. J'ai dîné trois ou quatre fois avec lui au Collége Henri IV. Nous sommes allés tous ensemble au concert, et j'ai passé, malgré mon éloignement, plusieurs soirées on ne peut plus agréables dans cette charmante société.

« M. de Salinis m'a reçu comme une vieille connaissance. Je ne sais si je dois l'accueil gracieux qu'il m'a fait à ta recommandation ou à mon propre mérite, sans doute à l'un et à l'autre ; mais il m'était impossible d'espérer une meilleure réception. »

Qui aurait pu penser, en 1827, que l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence* trahirait un jour la sainte cause du christianisme qu'il avait d'abord si noblement défendue, et s'insurgerait contre l'Autorité dont il avait démontré la nécessité et la divinité avec une logique si vigoureuse et si éclatante avec le concours de M. de Salinis !

Devant les décrets de la Providence, en présence des effets de la liberté humaine, on ne peut qu'être frappé d'une crainte salutaire, quand on songe à la mort, hélas ! si différente, qui a terminé ces deux grandes existences !

V

Mais revenons aux deux ouvrages de M. Menjoulet et de M. de Ladoue, dont nous avons voulu simplement indiquer le sujet et la valeur.

Ils émanent de deux prêtres distingués, dont l'un, vétéran du sacerdoce, modèle d'urbanité exquise et de douceur toute chré-

tienne, a déjà conquis un rang éminent dans le clergé de France, par son enseignement élevé, et dans le monde littéraire par ses remarquables ouvrages, et dont l'autre,— esprit persuasif, sérieux et pénétrant, — formé à la double école de l'étude et de l'expérience dans de hautes fonctions, s'annonce, jeune encore, à son début, dans le monde littéraire, par une œuvre de maître.

F. COUARAZE DE LAA,

Professeur de philosophie au Lycée impérial de Tarbes, membre de la Société impériale archéologique du Midi de la France.

LES PSAUMES GASCONS DE PEY DE GARROS.

En parlant de la *Pastorale* gasconne sur la mort d'Henri IV, nous avons nommé Pey de Garros. Cet écrivain a laissé, on le sait, un volume in-4° de *Poésies* publié à Toulouse en 1567; nous y reviendrons peut-être; aujourd'hui nous nous occuperons de ses *Psaumes de David viratz en rhytme gascon*, petit volume imprimé à Toulouse, chez J. Colomies, en 1565. En 1844, à la vente de la bibliothèque Nodier, un exemplaire fut payé 65 fr. et nous n'en avons point depuis rencontré d'autres sur aucun catalogue, si ce n'est sur celui de la vente Solar, en 1860, où cette fois le volume en question s'est élevé à 142 fr.

Il ne faut pas croire, d'ailleurs, que Pey de Garros ait *virat* en entier le Psautier; il s'est borné à 58 des hymnes du roi-prophète (les 32 premiers psaumes, les 38, 42, 46, 50, 51, 79, 113, 114, 115, 70, 116, 117, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 133, 137, 138, 146). Il donne ordinairement quatre vers à chacun des versets du texte; quelquefois il en fait des stances de cinq, six ou dix vers, et il paraphrase plutôt qu'il ne traduit.

Nous citerons comme échantillon le psaume 42 :

Coma le cervi cassat,
Alassat,
Bramo et l'arriu phresc dezira,
A tau mon co combatut,
Abatut,
Au Diu hort, viuent aspira

Auta hort ma set n'escant.
Helas quant
Arrivara u journ de gratia,
Au quan je compariré
E veyré
De mon creato la phacia?

Le psaume 38 est un de ceux qui offrent des stances de six vers :

En ta hurò no m'corregiscas
E dam rihò no m'arguiscas,
Seño, perque plau atent m'as :
En my tas viras enhonsadas
E rudament sur my pauzadas,
Sentixi tas pesantas mas.

Le psaume 131 étant fort court, nous allons le transcrire en entier :

Seño, mon co gros n'és estat
Ny ma routera susleuada,
E dessus ma capacitat
Crana besoña n'e brassada;
Io m'sou comportat
En humilitat,
Io m'sou tengut sarradament
Devengut semblant
Au petit enhant
Despopat tot escassement
Qui tapée com cay
S'arrapa a sa may.
Israël donq asso contemple
E spera en Diu à mon exemple.

Une réimpression entière des Psaumes traduits par Pey de Garros, serait chose désirable, afin de mettre les amateurs de l'ancienne poésie méridionale en mesure de placer dans leur bibliothèque un livret devenu aujourd'hui introuvable.

G. B.

DE LA NOBLESSE UTÉRINE.

Certains axiomes du droit féodal ont mieux résisté au temps que les châteaux-forts et les armures.

L'un des plus vivaces est le suivant : *Le ventre n'anoblit pas.* La femme, en effet, dans notre France, s'élève à la qualité et au rang du mari; mais cet avantage n'est nullement réciproque. L'époux, s'il n'est de noble origine, ne saurait l'acquérir par son alliance avec une demoiselle de la plus haute extraction. Une fille de comte est libre de donner sa main à un simple écuyer, mais non de lui conférer le titre paternel. Au lieu d'exhausser son époux, elle est réduite à descendre jusqu'à lui. Si la royauté intervient pour sanctionner une translation du nom, des armes et du rang, les survivants mâles du nom s'y opposent et la volonté royale recule devant celle des intéressés. La condition du père profite seule à l'enfant; l'état de la mère n'est pas transmissible. Si les gentilshommes de bon estoc recherchent des femmes qui le soient aussi, c'est pour assortir leurs alliances et maintenir leurs quartiers intacts de roture.

Cette règle de l'ancien droit a été constante dans le passé et le présent. La royauté, malgré ses prérogatives, ne la fit fléchir qu'avec réserve dans de grandes et solennelles circonstances. Une des exceptions qui confirment ce principe, fut créée au profit de la famille de Jeanne d'Arc, sans doute pour multiplier et perpétuer autant que possible la race de la sainte et virile héroïne.

Par lettres-patentes, données en décembre 1429, Charles VII octroya aux nièces de la pucelle d'Orléans le pri-

vilége d'anoblir leurs maris. Cet exemple inouï, dans un pays régi par la loi salique, prouvait que le monarque avait voulu proportionner la grandeur de la récompense à celle du service.

Cette insigne faveur ne fut pas accordée, comme quelques auteurs l'ont avancé, en vertu de la coutume de Bar et de Chaumont, mais par l'effet d'une grâce spéciale, ainsi qu'il résulte de ces lignes : « Patrem.... matrem.... « fratres ipsius et totam suam parentelam et lignagium « etiam et eorum posteritatem masculinam et feminæam, « de gratiâ speciale et ex nostrâ licenciâ ac plenitudine « potestatis, nobilitamus et nobiles facimus et ipsorum « posteritates nata et nascitura. »

Ce fait unique que nous venons de produire ne fera que fortifier la règle.

De Thierriat, en ses *Trois Traictez,* repousse la validité de la noblesse utérine de cette façon : « Ils recherchent « bien des femmes bien nobles, afin que leur alliance soit « honorable et que la noblesse de race ne cloche point « en leurs enfants, mais ils *n'en reçoivent augmentation « de dignité, honneur, ny noblesse, s'ils sont gentilshom- « mes, et n'en sont aucunement anoblis s'ils sont rotu- « riers; au contraire, si une demoiselle espouse un rotu- « rier, elle perd sa noblesse et devient roturière et de « même condition que son mari si tost que le mariage est « parfaict* (1). »

(1) THIERRIAT : *Trois Traictez : Noblesse de race; Noblesse civile; des Immunitez des ignobles*, pages 24 et 25.

Un peu plus loin, page 26 et 27, le même auteur revient sur ce sujet en ces termes : « Si le père n'est pas noble et que la mère soit genti-femme, à « scavoir si le fils sera gentilhomme, il semble que non pour deux raisons « principales : la première que la femme, quant à la dignité cedde au mary, et

Alciat, en son *Commentaire sur la loi 191* (Digeste, de verborum significatio), reconnaît comme un axiôme, dit Guyot « qu'un fils suit la famille de son père et non celle « de sa mère, d'où il tire cette conclusion : Que le fils « d'une mère noble n'est pas noble, si le père ne l'est « pas; parce que la noblesse vient seule du père. »

De Prœlis, en son *Traité des Substitutions*, et Christin, chancelier de Brabant, dans son *Commentaire sur l'édit des Armoiries*, donné par les archiducs, en 1616, article 2, numéro 40, assurent qu'un fils prenant les noms et armes de sa mère agit contre le droit.

Maynier condamne énergiquement l'adoption de la nobilité maternelle qui fausse l'identité des générations, impose la répudiation du nom du père, livre les filles de bonne maison aux plus offrants, et finalement avilit un ordre qui devrait rester pur de tout alliage.

Le généalogiste provençal s'indigne ainsi :

« En ce qui est de la noblesse utérine, c'est d'elle que « vient le plus grand mélange. Les enfants d'une mère « noble et d'un père roturier quittent le nom du père, « prennent celui de la mère avec ses armes, la postérité « les continue; elle s'en fait une descendance d'estoc pa- « ternel que la suite du temps fait oublier, et qui lui ac- « quiert une noblesse du ventre de leur aïeule. C'est bien « par là que nous voyons la noblesse de Provence, la plus « ancienne, usurpée, en noms et armes, par des familles « dans lesquelles les illustres maisons ont fait passer

« conséquemment le fils ensuyt la condition du père quant à ce point, ce qui « est confirmé par ceste maxime véritable que : *quant le mary est ignoble la « femme est rendue de pareille condition, et partant tout ce qui en provient est « de même condition.* »

« leurs filles avec peu de dot. Les descendants de ces « demoiselles quittent le nom de leur père pour porter « ces noms illustres, mais plusieurs ne quittent pas les « défauts de leur origine. Ces défauts coulent avec leur « sang; voilà ce qui dégénère la noblesse, ainsi que les « enclouenres de même nom (1). »

Guyot, dans son *Répertoire de Jurisprudence* (2), après avoir démontré que le nom, les armes et la qualité de la femme sont incessibles, rapporte que Marguerite de Rohan eût, en se mariant avec Henri Chabot, perdu son rang de princesse, si un brevet royal ne le lui eût extraordinairement maintenu. Tous les juristes sont d'accord pour reconnaître que la situation préexistante de la mère est annihilée par le mariage, et que les enfants procèdent uniquement du père. Denisart est de cet avis quand il s'exprime ainsi : « Les filles qui se marient perdent par là « tous leurs avantages, le nom, les armes, le rang et la « noblesse dont elles sont sorties. Elles perdent la no- « blesse si elles se marient à un roturier; elles perdent le « rang qu'elles avaient, avant leur mariage, si le mari « qu'elles épousent n'a pas le droit d'en jouir : leur nom « se perd aussi et ne se communique pas à leurs enfants, « qui suivent toujours la condition du père et non celle « de la mère; elles prennent le nom de leur mari, et si « elles conservent les armes de leur famille, c'est préci- « sément pour faire connaître de quel sang elles sont is- « sues, et pour que cela ne cause point de confusion et « de trouble. Elles ne peuvent jamais les porter seules; « elles sont obligées de placer celles de la famille de leur

(1) *Histoire de la principale noblesse de Provence*, par Maynier ; in-1°, 1719, page 29. — (2) Page 173, col. 1.

« mari au côté droit, et celles de leur propre famille,
« qu'elles quittent, au côté gauche (1). »

L'opinion de Guyot est identique; la voici : « Les en-
« fants ne sont point de la famille dont leur mère est
« issue, parce qu'une femme est le commencement et la
« fin de la famille, et que les enfants suivent la famille
« du père et non celle de la mère (2). »

Merlin n'est pas moins explicite : « Les filles, par le ma-
« riage, sortent de leur famille, en perdent tous les avan-
« tages, le nom, les armes, le rang, la noblesse. Leur
« nom se perd aussi par le mariage et ne se communi-
« que pas à leurs enfants (3). »

Dalloz est du même sentiment : « La noblesse soit de
« race, soit de concession, ne se transmettait que par
« mâles, et en légitime mariage. Les filles nobles jouis-
« saient bien de la noblesse de leur père, mais elles ne
« la transmettaient pas à leurs enfants (4). »

Toutes les autorités anciennes et modernes sont d'accord pour nier la noblesse utérine.

Quelques-uns de ses partisans se rabattent sur les coutumes de Troyes, Chaumont, Châlons, Sens, Vitry, Bar; nous leur rappellerons d'abord que nous sommes en Gascogne, et ensuite que la suspension du droit commun, en Champagne, fut amenée par l'extermination des grands et

(1) *Collection de décisions nouvelles*, par Denisart, *Art. Nom*, n° 6.

(2) *Rép. de Jur.*, Guyot, page 172, col. 2. — Plus loin il poursuit : « La « femme en se mariant perd le droit qu'elle a pu avoir au nom, aux armes, au « rang et à la noblesse de la maison maternelle ; » et quelques lignes plus bas, il reprend encore ce thème : « qu'ainsi la mère ne peut communiquer son « nom et ses armes à ses enfants, lorsqu'il y a des mâles de la famille qui s'y « opposent. » — (3) *Répertoire*, v° *Nom*, § 3.

(4) DALLOZ ; *Répertoire*, *Art. Noblesse*, n° 10.

des petits vassaux de ce comté qui étaient venus combattre, sous Charles-le-Chauve, à la terrible et fratricide bataille de Fontenay. L'élite des hommes fieffés mordit la poussière. Les statuts promulgués plus tard, dans le but de remédier à cette disette de gens de guerre, admirent que genti-femme pouvait procréer gentilhomme (1); mais cette mesure fut essentiellement circonstancielle, temporaire et régionale; quand la caste seigneuriale ou militaire se fut reconstituée, l'anoblissement par la femme, n'ayant plus sa raison d'être, fut aboli. Au XVIe siècle, Pierre Ponce, advocat, et noble du côté maternel, fut déclaré taillable. Il prétexta que celle, dont il était né, était damoiselle, et que sa profession n'entraînait pas dérogeance. Ces beaux motifs ne purent détourner un arrêt contraire.

La nobilité maternelle était également suffisante en Lorraine, seulement, le fils appelé à la recueillir était préalablement tenu de se dépouiller, en partie ou en totalité, de la succession de son père, et partant de renier sa mémoire. En Gascogne, et dans le reste de la France, le rang de la mère n'incombait aux enfants qu'en vertu de la sanction souveraine, après l'extinction des titulaires mâles, ou qu'en vertu de qualités inhérentes à la terre : encore fallait-il avoir aptitude spéciale. Une baronnie, par exemple, ne pouvait être personnifiée que par un gentilhomme d'un lignage âgé de quatre cents ans, ou tout au moins rémontant à 1550 en partant du XVIIIe siècle. Le passage des biens de la femme à l'homme était la conséquence du droit féodal, non du droit civil, ce n'étaient

(1) Il ne faut pas alléguer qu'en Champagne le ventre anoblit, selon le vulgaire, car cela s'entend intérieurement et non extérieurement, dit Thierriat en ses *Trois Traictez*, pages 23 et 24.

pas les femmes qui étaient qualifiées, mais leurs seigneuries. Quand le nom du fief de dignité était celui de mâles existants l'acquiescement de ces derniers était obligatoire. Tout autre mode d'assimilation du nom et des titres féminins était illégal. Il est possible que la législation ancienne n'ait pas toujours été superstitieusement observée, ce qu'il y a de certain c'est que les abus tolérés par elle ne le sont plus par les lois nouvelles.

J. NOULENS.

ESSAI GÉOGRAPHIQUE

Sur la Cité et l'Ancien Diocèse de Tarbes[1].

(Suite.)

L'enquête de Fronton embrassa également le pays de *Rivière-Basse* afin d'y déterminer d'une manière exacte les fiefs possédés en propre par le comte de Bigorre, à l'héritage duquel Philippe-le-Bel se portait comme successeur.

Il fut établi que ledit comte y tenait en son particulier, et sous l'hommage du comte d'Armagnac, les lieux suivants :

Noms anciens.	Noms actuels.
Castrum novum de Riparià	*Castelnau Riv.-Basse.*
Castrum de Devesià	*N.-D. de Castet* (Ladevèze-Rivière.) (2)
Salvaterra	*Sauveterre.*
Auriabatum	*Auriébat.*
Mazerias	*Mazères* (Castelnau R. B.)
Tastà (medietas burgi de)	*Tasque.*
Goeytà (quarta pars de)	*Goueyte* (S. Aunis.)
May (locus de)	*Mai* (S. Lanne.)
Villa Francha	*Villefranque.*

(1) C'est par erreur que nous avons écrit *Lanne* comme étant le lieu géographique répondant à *Lanaspoey* (page 68), il faut lire *Lespouey*.

(2) Le nom entre parenthèses indique la commune où se trouve le lieu ancien mentionné par l'enquête.

Les enquesteurs reconnurent de plus que la vicomté de Rivière-Basse renfermait *26 terres nobles*, savoir :

Terræ nobiles.	Domini.	Noms actuels des terres.
De Areu	de Areu	*Arey* (Vidouze.)
Montelongeto	abbati de Reulà	*Molonguet* (Vidouze.)
Lanis Caseris	Militiæ Templi	*Lascazères.*
Fagadeto	de Fagedeto	*Hagedet.*
Feyschaco	de Gavarreto	*Héchac* (Soublecause.)
Causatà	de Casanhà	*Caussade.*
Estiraco	de Trousenxis (miles)	*Estirac.*
Sonbruno		*Sombrun.*
Labatuto	vice comiti Ripariæ	*Labatut R. B.*
Tiestà (medietas de)		*Thieste.*
Baulato	de Baulato	*Baulat.*
Juno (pars de)	de Antino	*Ju* (Ju-Belloc.)
Galiax	de Baulato	*Galiax.*
Preysacho		*Préchac.*
Pars de Juno		*Ju.*
Madirano	Priori Madirani	*Madiran.*
Herris		*Herès.*
Gots	de Gots	*Gouts.*
S. Lanà	de Sᵃ Lanà	*S. Lanne.*
Caüsaco		*Cahusac.*
Caneto		*Canet.*
Isotges		*Isotges.*
Goeytà (medietas de)	abbati de Tasquà	*Goueyte* (S. Aunis.)
Tiestà (medietas de)		*Thieste.*
Sᵒ Onisio	de Caneto	*S. Aunis.*
Armentivo	de Beo	*Armentieux.*
Bidossà	de Bidossà	*Vidouze.*
Fità Topierà	de Tusagueto et de Esparos	*Lahitte-Toupière.*

Sénéchaussée royale de Bigorre 1300. — En même temps le roi Philippe-le-Bel confiait le gouvernement du pays qu'il venait de réunir à son domaine, à un *sénéchal* auquel il attribuait également l'administration de toute la partie de la vicomté de Nébousan, qui

relevait spirituellement de l'évêque de Tarbes (1); car cette partie du Nébousan avait été comprise dans le séquestre prononcé en 1294. La nouvelle sénéchaussée de Bigorre fut répartie en sept vigueries ou bailliages :

Pays.	Bajulia.	Nombre de feux.	Noms actuels.
Nébousan.	— de Malo Vicino	160	*Mauvezin.*
Bigorre.	— Tarviâ	1,300	*Tarbes.*
	— Balneriis (2)	1,134	*Bagnères.*
	— Godorio	180	*Goudon.*
	— Labedano	5,000	*Lavedan* (vallées de).
	— Baredgià		*Barèges* (vallée de).
	— Byco	1,200	*Vic.*

On remarquera que les limites de cette nouvelle sénéchaussée ne correspondent plus à celles de la sénéchaussée établie en 1218.

Il ne serait pas surprenant que les bailliagès de la sénéchaussée royale ne fussent autres que les bailliages de la sénéchaussée comtale, — et ainsi nous aurions peut-être sous les yeux les vigueries mêmes de la période carlovingienne.

D'un autre côté, le tableau ci-dessus peut nous fournir une idée du chiffre de la population existante dans les circonscriptions précitées. Si l'on compte 10 habitants par feu, — estimation qui paraîtrait ne pas s'éloigner de la vérité, — la sénéchaussée de Bigorre aurait eu 89,740 habitants. Les mêmes territoires n'en renferment guère plus du double aujourd'hui. Je ferai cette observation que les vallées de Lavedan et de Barèges (arrondissement d'Argelès), auxquelles l'enquête attribue 5,000 feux, soit 50,000 habitants, n'avaient que 41,500 habitants au recensement de 1861.

(1) Les communes de cette partie du Nébousan sont au nombre de 29, savoir : *Artiguémy, Asque, Avezac-Prat, Batsère, Bégole, Benqué, Bettes, Bourg, Bulan, Capvern, Castillon, Chelle-Spou, Cieutat, Espèche, Espieilh, Fréchendets, Gourgue, Lagrange, Lahitte, Lannemezan, Lomné, Lutilhous, Marsas, Mauvezin, Péré, Poumarous, Sarlabous, Tilhouse, User.*

(2) Dans ce bailliage furent enfermés plusieurs districts du Nébousan, tels que Cieutat, Poumarous.

Nouveaux démembrements de la sénéchaussée de Bigorre. — Cependant Philippe-le-Bel achetait vers le même temps (1296), la vicomté de Lomagne et la seigneurie de Rivière-Verdun (1), *Ripparia de Verduno;* cette dernière, dont le chef-lieu était *Verdun* sur Garonne (département de Tarn-et-Garonne), s'allongeait le long du fleuve jusqu'à Saint-Bertrand de Comminges. Il plaça dans cette nouvelle possession des officiers de justice desquels on en appelait directement au Parlement de Toulouse (créé vers 1302).

Bientôt il arriva qu'un grand nombre de villages de l'Astarac, du Pardiac, du Comminges, du Rustan, du Bigorre, demandèrent à faire partie de la judicature de Rivière-Verdun : les jugements étant rendus plus rapidement puisqu'ils ne passaient plus que par deux ressorts : l'officialité et le Parlement, au lieu de trois: le bailliage, la sénéchaussée et le parlement.

Dès l'an 1297, l'*abbaye* et le *village* de *Saint-Sever de Rustan*, entraient dans la circonscription de Rivière-Vendun (2) au commencement du siècle suivant, les lieux de *Tournay* de *Bourrepaux*, de *Chelle-Debat*, de *Campistrous*, de *Galez*, de *Clarens* obtinrent le même avantage; pendant que la baronnie d'*Esparros*, avec les trois villages de sa mouvance *(Laborde, Labastide, Arrodets)* portait également ses jugements à la sénéchaussée de Toulouse.

Restauration du comté de Bigorre, 1425. — L'affaire du Bigorre resta pendante près d'un siècle et demi (3); les successeurs de Philippe-le-Bel maintinrent le séquestre prononcé.

(1) La dénomination de Rivière-Verdun ne s'applique dans l'origine qu'au petit territoire qui a pour chef-lieu Verdun-sur-Garonne, pays compris dans les domaines de la vicomté de Lomagne. Cette dernière ayant acquis plusieurs villages, situés le long de la Garonne jusque vers Saint-Bertrand, on étendit à ces acquisitions le nom de *Rivière-Verdun*.

(2) *Chart. de Saint-Sever* (Bibl. de Tarbes, Mss. in-c. 84).

(3) Les sénéchaux nommés par les *rois de France* durant cette période (1294-1425) furent :

1294, *Guillaume de Rabastens;* — 1310, *Payen de Maillé de Dressé;* — 1316, *Raymond de Rabastens;* — 1320, *Jourdain de Luberria;* — 1324, *Guillaume de Carsan*, seigneur de Saint-Paul; — 1331, *Pierre de Crosis;* — 1337, *Payen de Mathiu*, seigneur de Saint-George; — 1341, *Hugues de Bellopodio*, damoiseau; — 1341, *Foulques de Morassio*, chevalier; — 1346, *Guillaume de Montenay;* — 1348, *Arnauld d'Espagne*, seigneur de Montespan; — 1353, *Bertrand de Terride*, seigneur de Pénonville; — 1358-1360, *Gautier de Sablurre*, seigneur de Nocla; — 1370, *Bernard de Rivière*, seigneur de Labatut; — 1375, *Jacmet d'Ysalguier*, seigneur de Jézau; — 1380, *Ar-*

En 1360, elle semble tranchée par la paix de Brétigny qui cédait à Edouard III, roi d'Angleterre, le comté en toute souveraineté. Mais moins de neuf ans après, Charles V, le Sage, déchirait ce traité honteux, 1369. Alors les hostilités entre les Français et les Anglais reprirent sur les bords de l'Adour avec une vive ardeur : on peut en suivre, dans les chroniques de *Jean Froissart*, de 1326 à 1400, le tableau dramatisé. En 1405, les ennemis évacuèrent le château de Lourdes, la dernière place qui leur restait.

Dans cette guerre impitoyable, les Anglais se montrèrent cruels et dévastateurs ; il faut se garder de se laisser trop séduire par le joyeux chanoine de Valenciennes, qui ne se lasse de nous conter les belles appertises, les tournois, les fêtes brillantes, le haut courage des chevaliers, et qui n'a pas une larme pour les malheureuses gens dont les Anglais brûlent les champs et les maisons. — Que de hameaux, de villages, de châteaux, de chapelles détruits par les flammes ! L'historien en mentionnerait un bon nombre dans le Bigorre : *Astugue*, *Oléac-Debat*, *Bernet*, etc., — mais une autre ruine, qui ne le touche pas moins, fut celle des papiers publics. « Les Anglais, dit Larcher dans son Glanage, enlevèrent, en se retirant, la plus grande partie des papiers publics du comté, et les portèrent aux archives de la Tour de Londres, » perte — d'autant plus irréparable que la masse de ces titres anciens a péri dans le dernier incendie de la Tour, en 1841 (1).

naud-Guillaume de Monlezun, seigneur de Saint-Lary ; — 1386, *Jourdain*, d'Aigreville ; — 1389, *Raymond de Castelbajac ;* — 1390, *Jean d'Asté ;* — 1396, *Gaditer de la Salle ;* — 1401, *Guidamor de Aula ;* — 1422-1428, *Bernard de Castelbajac.*

Les sénéchaux nommés par les *rois d'Angleterre* ou par les *comtes de Foix*, furent alors :

1294, *Osset de Bagnères ;* — 1304, *Baudouin Alezandre...*

1366, *Jean de Rochis ;* —1370, *Bernard de Jussan ;* — 1383, *Jean de Béarn*, seigneur des Angles ; — 1409, *Arnauld de Lavedan*, seigneur de Castelgelous ; — 1424, *Bernard de Béarn.*

(1) Si l'on fouille les archives des Hautes Pyrénées, on est surpris de leur pauvreté. — Ce n'est pas seulement sur les Anglais qu'il faut en rejeter la cause : les guerres religieuses qui désolèrent le Bigorre pendant le XVIe siècle ont amené la perte d'une multitude de titres que conservaient précieusement les églises et les monastères. — « Au pillage de l'Escaledieu (1567), les gens d'armes se servaient des vieux actes de cette abbaye pour charger leurs arquebuses. » (Arch. de Vic). — L'incendie de la Préfecture de Tarbes, en 1808, a complété la destruction de nos vieilles pièces historiques.

Vingt ans après l'expulsion des Anglais, le roi Charles VII, confirma par lettres-patentes, données à Mehun-sur-Yère (18 novembre 1425), un arrêt du Parlement de Paris, qui déclarait enfin, après tant de décisions opposées, la *maison de Foix* héritière légitime du comté de Bigorre. La couronne renonçait à un bien mal acquis, ce qui était d'un bon exemple; et le roi se faisait une alliée de la maison de Foix, ce qui était d'une sage politique.

Jean de Grailly, comte de Foix (1412-1436), entra donc en possession du comté; il y laissa subsister l'organisation en bailliages, mais il détacha de la sénéchaussée la *viguerie de Mauvezin* qui fut replacée sous le ressort de la *judicature* ou *sénéchaussée* de *Saint-Gaudens*.

Résumons en quelques mots toutes ces mutations de limites : — En 1256, le Bigorre perd les vicomtés de *Montanerez* et de *Rivière-Basse* (55 c^nes^) (1). — En 1300, le *Nébousan occidental* est attribué à sa sénéchaussée, — mais dans le même siècle, *onze villages* s'en détachent et portent leur appel à Toulouse. — Enfin, en 1425, perte du *Nébousan*. — Le comté de Bigorre amoindri, mutilé à plusieurs reprises, eut dès lors les frontières qu'il devait à peu près conserver jusqu'en 1789.

LOUIS A. LEJOSNE,

Professeur d'histoire au Lycée Impérial de Bourg.

(La suite au prochain numéro).

(1) Il paraîtrait aussi qu'on doit rapporter à la même date la cession au comte d'Armagnac d'une grande partie du district rural du *Bazillagués*, et dans laquelle se trouvaient les lieux d'*Ansost*, de *Beccas*, de *Belplan*, de *Buzon*, d'*Estampures*, d'*Estampes*, de *Fréchède*, de *Haget*, de *Laguian*, de *Mingot*, de *Montégut*, de *Moumoulous*, de *Sénac*, de *Villecomtal*, — lesquels furent incorporés au comté de *Pardiac;* mais demeurèrent au spirituel sous l'autorité de l'évêque de Tarbes.

LA FRONDE AU VILLAGE

OU

Une tempête dans un verre d'eau.

PREMIER ARTICLE.

Les troubles qui éclatèrent pendant la minorité de Louis XIV, vers le milieu du XVIIe siècle, retentirent dans la Guienne et y trouvèrent de l'écho. L'Agenais suivit le mouvement, et les frondeurs y comptèrent bientôt de nombreux partisans.

L'arrivée à Bordeaux de la princesse de Condé et du duc d'Enghien, en 1650, activa l'ardeur des mécontents et en augmenta le nombre. La princesse reçut, dans cette ville, la visite de plusieurs seigneurs de la province qui, s'étant dévoués à la fortune du prince, vinrent lui offrir leurs services.

Le comte de Lauzun, un des principaux seigneurs de l'Agenais, fut des premiers à se rendre auprès de la princesse et à lui témoigner son dévouement.

De retour sur ses foyers, le comte s'occupa avec ardeur de recruter des partisans pour la cause qu'il avait embrassée.

Parmi les petites villes de son voisinage, celle de Saint-Barthélemy, dont ses ancêtres avaient été seigneurs pendant trois siècles, fut une de celles où il trouva les esprits les mieux disposés en faveur de la cause des princes. Les malheurs que cette localité avait éprouvés, depuis le commencement des guerres de religion, n'avaient pas rendu les habitants plus prudents. Catholiques et protestants y étaient toujours sur le qui vive ! et des querelles, plus ou moins vives, ne venaient que trop souvent éclater entre eux.

Le comte de Lauzun parvint à les réconcilier, — du moins en apparence, — en tournant leurs esprits batailleurs contre Mazarin et contre la cour. Catholiques et protestants s'embrassent ; les querelles religieuses sont momentanément oubliées, et le nom de Condé rallie tout le monde, ou à peu près. Chacun s'empresse d'aller fourbir sa vieille arquebuse et de se préparer au combat. On eût dit que Mazarin, avec une armée, était aux portes de la ville et qu'il se disposait à l'assiéger.

Malgré cette ardeur guerrière et ces bruyantes démonstrations, les bourgeois de Saint-Barthélemy jugèrent prudent de rester dans leur ville et d'attendre les événements. Pendant le siége de Bordeaux, qui eut lieu en septembre 1650, ils se contentèrent de faire des vœux pour la bonne cause, en continuant de vociférer contre Mazarin et contre la cour.

Après la reddition de Bordeaux et le départ de la princesse de Condé, qui eut lieu le 3 octobre, l'autorité s'occupa de quelques localités qui s'étaient montrées particulièrement hostiles. Saint-Barthélemy fut du nombre. Assurément les démonstrations de cette petite ville avaient été sans influence, mais, ainsi que cela arrive toujours en pareille circonstance, des rapports venant de quelques fonctionnaires qui voulaient faire du zèle, avaient grandement exagéré la portée de ces démonstrations et signalé cette localité comme ennemie de la royauté.

Ces rapports s'étendaient sur les derniers événements, et, en outre, sur des faits antérieurs qui avaient eu lieu pendant les guerres de religion, époque où Saint-Barthélemy avait parfois manifesté des opinions peu bienveillantes pour le pouvoir royal.

Il fut résolu à Bordeaux que Saint-Barthélemy serait, sans délai, occupé militairement, de gré ou de force, et que si cette ville rebelle opposait de la résistance, elle serait traitée comme elle le mériterait. En conséquence, le régiment de cavalerie de Lillebonne (1) et celui d'infanterie de Roquelaure, placés sous le commandement du sieur de Saintabre, reçurent l'ordre de se rendre immédiatement à Marmande, et de là à Saint-Barthélemy.

Cette mesure prise par l'autorité contre Saint-Barthélemy, fut bientôt connue dans cette ville et y causa une profonde terreur. Les habitants s'empressèrent d'emballer leurs effets les plus précieux et de les cacher, pour les soustraire à la rapacité des gens de guerre. Plusieurs en déposèrent dans le château du lieu, appartenant alors au baron de Bourran, et dans ceux de Tombebœuf et de Verteuil, les châteaux étant considérés, à tort ou à raison, comme des asiles inviolables. D'autres les envoyèrent en divers lieux, chez

(1) Un document local porte : « Le régiment de Lisbonne. » — Nous croyons qu'il n'a jamais existé en France de régiment de Lisbonne, tandis que celui de Lillebonne ou Lilebonne se retrouve souvent.

des parents ou des amis ; d'autres enfin les cachèrent dans des carrières et dans la terre, puis presque tous s'enfuirent dans toutes les directions, abandonnant leurs maisons et leurs propriétés. Ce fut un sauve qui peut ! à peu près général (1).

Lorsque la troupe arriva à S. Barthélemy, non-seulement la ville, mais presque toute la paroisse étaient désertes ; un petit nombre d'habitants étaient restés dans leurs foyers, les uns parce qu'ils se considéraient comme peu compromis, les autres étant pauvres et n'ayant rien à perdre.

Au nombre des restants se trouvait noble Etienne de Chadoys, écuyer, sieur des Toutuns, habitant au village des Grands-Toutuns ; il fut obligé de loger, nourrir et entretenir deux compagnies du régiment de Roquelaure, avec leurs officiers, pendant huit jours. Etienne de Chadoys devait avoir en aide, pour cette corvée, les habitants des villages des grands et des petits Toutuns (aujourd'hui appelés Toutut), et des Guinots, villages situés dans son voisinage; mais tous les habitants avaient fui, et, sauf le logement, toute la charge tomba sur ce gentilhomme (2).

Il ne fut pas difficile au commandant Saintabre de loger sa troupe, mais les vivres manquaient ; les habitants, en fuyant, les avaient emportés ou cachés. Le peu de provisions qu'on put momentanément se procurer furent bientôt épuisées; Saintabre dispersa sa cavalerie dans les environs qui furent traités en pays con-

(1) Un acte retenu par Daubinac, notaire, est fort explicite à ce sujet, en voici un extrait :

« Aujourd'huy 12e mars 1655, dans la ville de S. Berthoumieu, en Agenois, « auant midy, pardeuant moy, notaire royal soubz signé, pōtz les témoingtz « bas nommés, a esté prezante Marthe Lacroix, fille à feu Pierre, pauvre fille « orpheline et mallade, habitante du présent lieu, laquelle a dit et déclare que « lors et au temps que les habitans du présent lieu abandonnèrent la prezante « ville, à cause de la guerre, dont il peut auoir trois ou quatre ans, ou en- « viron, tant elle que ledit feu Pierre Lacroix, son père, aportèrent et re- « fugièrent au lieu de Puymiclan, chez feu Combaut, charpentier, largeant, « meubles, et autres choses a eux appartenant, lesquelles sont celles qui s'en- « suyent : etc., etc.

(2) Suivant un acte du 18 février 1651, retenu par Daubinac, notaire à S. Barthélemy, Etienne de Chadoys attaqua à cette époque les habitants de ces villages, en indemnité des dépenses qu'il avait supportées pour eux dans cette circonstance. Les habitants répondirent d'une manière évasive à la sommation. Nous n'avons pu savoir comment cette affaire se termina.

quis. Les cavaliers enlevaient les bestiaux, les vivres et tout ce qui leur paraissait d'une valeur quelconque.

Peu de jours suffirent pour compléter la ruine de la contrée. De Saintabre, ne trouvant plus rien à prendre, craignant de voir ses troupes réduites à la famine, et voyant d'ailleurs le pays dans un état de soumission parfaite, se retira.

Ici, s'arrête la première occupation de S.-Barthélemy, par les troupes royales, à l'époque de la fronde. Une seconde occupation ne tarda pas beaucoup ; elle fut plus longue et plus désastreuse que la première.

Ce sera le sujet d'un second article.

BÉCHADE-LABARTHE.

PHILOSOPHIE DE LA PRIÈRE,

PAR M. LAURENTIE.

PARIS, LOUIS VIVÈS, 1864.

Je viens de lire et de relire avec ravissement la *Philosophie de la Prière*. Comment décrirai-je le doux parfum de piété et de charité qui se dégage de ce petit livre? Comment redirai-je l'impression à la fois rafraîchissante et fortifiante que l'on retire de la lecture de ces pages d'une éloquence si simple et par cela même si pénétrante? Un seul moyen s'offre à moi de donner une juste idée de la *Philosophie de la Prière*, c'est d'en citer ici de nombreux fragments...

Et d'abord cette admirable définition de la prière (pag. 6 et 7) : « La prière est un cri de l'homme vers Dieu, en ses malheurs ou « en ses périls. Ces malheurs, pour n'être pas toujours soudains, « ces périls, pour n'être pas toujours présents, n'enveloppent pas « moins toute la vie humaine, et l'expérience dit à chacun qu'à « toute heure il peut en être atteint, et de plus ces malheurs ou ces « périls ne menacent pas l'homme seulement en sa vie physique, « ils le menacent aussi, et plus encore, en sa vie morale; et c'est « pourquoi ce lui est un besoin de se protéger contre les uns et les « autres, soit par la prière, qui est un élan spontané, soit par la « piété, qui est une prière vivante et continue.

« Il y a deux façons de considérer la prière, par rapport à Dieu et « par rapport à l'homme.

« Par rapport à Dieu, elle est un hommage; par rapport à « l'homme, elle est un besoin : hommage à sa puissance, besoin « de sa faiblesse, double expression des lois qui lient l'homme à « Dieu, lesquelles sont des lois de dépendance et d'amour à la fois, « de paternité et de filiation, et sont ainsi toute l'expression du de- « voir et de la vertu de la prière. »

M. Laurentie combat ensuite avec une irrésistible vigueur et en digne vétéran de la dialectique, les objections dirigées contre l'utilité de la prière. Ceci l'amène à traiter une question qui « em- « brasse ce qu'il y a de plus intime dans les conditions de la vie hu- « maine, et dans les rapports de l'homme avec la divinité, » la question du libre arbitre. Où trouvera-t-on une protestation plus décisive que celle-ci contre les doctrines séduisantes d'après lesquelles l'homme ne serait « qu'un être inerte sous une fatalité qui « l'oppresse? » (pag. 12 et 13) : « L'homme en cette hypothèse « tombe à l'état de brute ou de matière animée; il ne faut plus « parler de sa pensée, ni de ses vertus, ni de sa volonté, ni de son « génie; il ne faut pas parler davantage de ses vices, ou de ses pas- « sions, ou de ses crimes; l'homme ne se conduit plus, il est con- « duit, il ne choisit plus, il ne conçoit plus, il ne produit plus ; il « est instrument d'une loi inconnue, qui le fait agir, penser et vou- « loir; il n'est plus ni bon ni méchant, il est passif; il ne vit plus « enfin, il ne se meut plus; il est un rouage dans la machine éter- « nelle du monde, sans que son intelligence soit pour quelque « chose dans la part qu'il prend à ses mouvements.

« Ceci est monstrueux, et la pensée ne s'arrête pas à une telle hy- « pothèse sans effroi et sans douleur. Comment l'homme arrive-t- « il à s'humilier à ce point que ne voulant pas dépendre d'un être « intelligent, il consente à n'être qu'une pièce dans une machine? « Il ne veut pas être une force libre, il lui plaît d'être une force es- « clave. »

Un chapitre beau et saisissant entre tous les autres est le chapitre intitulé : *Le cri d'une Mère* (pag. 27). En voici la plus grande partie :

« Qu'un exemple éclaircisse ma pensée. Ce ne sera, si le déiste le

« veut, qu'une hypothèse ; mais quelle hypothèse ! A défaut de sa « raison, son cœur ne va-t-il pas l'accueillir?

« Voici une mère en pleurs au berceau de son fils mourant. Tous « les soins humains sont épuisés ; l'enfant va expirer tout à l'heure! « Tout à coup la mère, illuminée par la douleur, pousse un cri de « foi vers Dieu, et l'enfant est rendu à la vie.

« Qu'est-ce que cela, déiste? Est-ce une suspension des lois du « monde? Interdis-tu à ton Dieu d'entendre le cri d'une mère, à « moins d'intervertir toute la nature? Ou bien veux-tu qu'éternel- « lement il ait réglé tellement la vie et la mort, qu'il n'ait plus même « la liberté de la grâce et de la pitié? C'est courir à une fatalité bar- « bare, contre laquelle protestent tous les instincts, même les « tiens.

« Remarque, déiste, que cette mère qui prie devance, dans l'or- « dre providentiel que tu conçois si mal, la décision même qui rend « la vie à son enfant! Dieu pour cela n'est pas enchaîné par la prière « d'une mère; mais la prière est la cause incidente, vue éternelle- « ment, de la grâce qu'il accorde à sa douleur.

« Et ceci s'applique sans exception à toutes les choses de la vie. « Toutes le suivent dans un ordre où les moindres mouvements de « l'âme et de la volonté forment la chaîne merveilleuse des causes « et des effets que Dieu embrasse dans son éternité. Et s'il n'en « était pas ainsi, tout serait vain, tout serait stérile, tout serait « néant dans l'humanité... »

Combien M. Laurentie a raison de s'écrier, après ces touchantes et persuasives considérations : « Et maintenant, entends-tu, déiste, « la distance infinie qui sépare le Dieu chrétien, père de l'humanité « souffrante, du Dieu fatal, du Dieu sans action et sans entrailles « aux pieds de qui meurent les prières et les cris des mortels? »

Dans toute cette première partie de son livre, l'éminent penseur, « avec la sérénité que donne la foi et qui est un signe de la force » ne craint pas de toucher aux problèmes les plus ardus de la théologie. Pour être plus sûr de ne point s'égarer en ces difficiles sentiers, il a fait choix d'un compagnon de route qui fut toujours l'orthodoxie même, comme il fut l'éloquence incarnée, Bossuet. Non content de s'abriter sous les puissantes ailes de l'*Aigle de Meaux*, M. Laurentie a interrogé aussi un des représentants les plus distin-

gués de la philosophie, le grand et sage Leibnitz, et il a constaté l'accord parfait du moderne Père de l'Eglise et du philosophe dans l'explication de l'action divine sur les créatures. Enfin, comme pour offrir aux plus exigeants un véritable luxe de garanties, il invoque encore l'opinion conforme de l'*Ange de l'Ecole*, saint Thomas d'Aquin, de Bourdaloue et de Fénelon. Cette magistrale discussion mérite l'attention de tous les esprits élevés.

Je me hâte d'ajouter qu'un des plus grands mérites de la nerveuse et puissante argumentation de M. Laurentie, c'est une parfaite clarté. Un enfant suivrait sans fatigue l'enchaînement régulier de ces raisonnements d'où jaillit l'évidence.

Descendant des hauts et redoutables sommets de la métaphysique, le pieux et savant auteur entre, vers le milieu de son livre, dans la pratique de la prière. « Les anciens, dit-il (pag. 89), avaient « poétisé la prière... Mais la prière chrétienne est plus qu'une « poésie ; elle est une réalité et une force, elle entre dans l'économie « des desseins de Dieu, non comme une fiction, mais comme une « loi; elle est une partie essentielle de l'ordre éternel; de telle sorte « que l'homme n'arrive au salut que parce qu'il prie, comme si « Dieu avait voulu qu'il fût de la dignité de l'homme de n'être « sauvé que par la liberté même de la prière.

« Et aussi l'homme qui prie donne à la fois un grand signe de sa « faiblesse et de sa force; car il prie parce qu'il souffre et sa fai- « blesse se déclare en ce qu'il a besoin d'être secouru et consolé; « mais sa force se déclare aussi, en ce que sa voix suppliante peut « monter au Ciel, et que Dieu même est attentif à sa prière; et il « sent enfin que sa prière est puissante, puisqu'elle est bénie, même « quand elle n'est pas exaucée.

« Or, il est beau et touchant de voir comment Dieu a mis sous la « main de l'homme ce secours toujours présent de la prière dans « les besoins toujours nouveaux de la vie.

« La vie de l'homme est pleine de douleurs, et souvent de dou- « leurs bien étranges; la plus mystérieuse de toutes, c'est une dou- « leur intérieure, qui est comme l'*ennui* de la vie elle-même.

« L'*ennui*, ce mot souvent nommé dans les saints Livres, atteste « que l'homme est dans un exil; il lui manque la patrie.

« La douleur, la maladie, la privation, tous les maux connus de

« la vie, les besoins, les nécessités, rien de tout cela ne fait sentir « le vide où est l'homme, comme ce vague ennui qui l'oppresse, « même dans la jouissance des biens et des délices.

« L'homme se sent comme en un désert, et il y meurt s'il n'y « sent pas Dieu présent. Les poètes ont appelé du nom de mélan- « colie cet ennui de l'homme, et ils n'en ont pas su le mystère, et « surtout ils n'en ont pas su le remède.

« La prière seule est le secours de l'homme en cette misère « étrange; et c'est ici la grande merveille de voir que Dieu se soit « mis à la portée de l'homme en lui donnant la prière, non-seule- « ment pour consoler ses douleurs réelles, mais pour remplir ce « vide de la vie, signe d'une désolation non moins réelle mais plus « mystérieuse. »

J'ai voulu reproduire en entier ce magnifique chapitre où l'on retrouve quelque chose des incomparables accents de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Si l'espace me le permettait, je reproduirais encore bien d'autres passages non inférieurs à celui-là. Je recommande surtout l'explication de l'Oraison dominicale (pag. 119-140). « Ne « l'ai-je pas faiblement interprétée? » demande M. Laurentie. Non, lui répondrai-je, car vous avez mis dans cette interprétation autant de cœur que de talent, et vous avez mérité que beaucoup de ceux qui ne savaient plus faire monter vers Dieu un filial hommage, charmés et convaincus par vos paroles, vous bénissent de leur avoir rendu le goût des ineffables suavités de la prière! Tous vos reconnaissants lecteurs ajouteront avec moi : C'est le digne couronnement d'une vie noblement remplie que la publication de ce traité philosophique dont l'influence sera salutaire à jamais et qui est à la fois un beau livre et une bonne action!

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

MORT ÉDIFIANTE DU R. P. EUSÈBE DE MONT,

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS,

Missionnaire au Maduré.

La *Revue d'Aquitaine* publiera prochainement un résumé généalogique de la maison de Mont. Ses abonnés ne liront

peut-être pas sans intérêt la notice biographique suivante sur un membre de cette maison, missionnaire de la Société de Jésus, mort au Maduré (Indoustan) (1), en 1859, victime de son zèle apostolique.

Le Père Jean-François-Eusèbe de Mont naquit au château d'Eaux, diocèse de Toulouse, le 29 juillet 1814. Il était le huitième enfant de Jean-Joseph-Bernard, baron de Mont, et de Denise-Thérèse d'Arcizas d'Estansan. Il fit ses premières études ainsi que la philosophie dans le Petit-Séminaire d'Auch, la physique et la théologie dans le Grand-Séminaire de Toulouse. Ce fut dans les sciences sacrées surtout que parurent ses progrès. — Devenu prêtre, on le vit se dépenser tout entier dans le saint ministère, d'abord comme vicaire, pendant trois ans, à l'Ile-en-Dodon, ensuite comme curé, pendant huit ans. Partout sa vie fut vraiment sacerdotale, son zèle ardent et dévoué, mais dépassant quelquefois les limites d'une sage discrétion.

Connaissant l'écueil de sa générosité, et cependant enflammé du désir de la gloire de Dieu, le P. de Mont sollicita son entrée dans la compagnie de Jésus, persuadé que sous la conduite de l'obéissance il éviterait tout excès. — La porte du noviciat de Toulouse s'ouvrit devant lui le 17 janvier 1851. Tous les cœurs s'attachèrent bientôt au nouveau venu, attirés par le charme de sa simpli-

(1) Maduré, grande province de l'Indoustan, dont la capitale du même nom fut démantelée par les Anglais en 1801, lorsqu'ils prirent possession du territoire. Cette province, autrefois royaume, occupe une partie de la presqu'île en deça du Gange et commence près du cap Comorin; elle produit beaucoup de riz; on pêche les perles sur ses côtes. Les éléphants y sont en très-grand nombre; les habitants, idolâtres et voleurs, traitent leurs femmes en esclaves, et immolent des victimes humaines. Ils y parlent le *Tamoul*, langue particulière, principalement en usage dans la partie appelée *Carnate*. — Cette dernière contrée s'étend le long de la côte de Coromandel; les chaleurs y sont excessives; elle renferme quelques *chrétientés*.

cité, la bonté de son caractère et la douceur de son humilité. — A la fin des épreuves, ses supérieurs l'appliquèrent aux missions des campagnes; il passa quelques années dans cet utile ministère, qu'il exerça notamment dans les Cevènes, gagnant à Dieu une multitude d'âmes.

Mais ce genre d'apostolat, malgré ses fruits abondants, ne put suffire aux nobles aspirations de son cœur; — le Maduré appelle son dévouement, il demande et obtient cette mission en 1856. — Cette année même un vaisseau emportait l'apôtre vers l'Orient, avec trois autres religieux de la même compagnie, dont deux étaient prêtres et l'autre frère coadjuteur — Par une circonstance fort heureuse, un des missionnaires avait déja vécu dans les Indes, ce qui permit aux autres de commencer sous sa direction l'étude du *tamoul;* — aussi le P. de Mont, arrivé au Maduré, fut-il bientôt en état d'exercer auprès des chrétiens le ministère de la parole, et on le chargea d'un *Pangout*, c'est-à-dire de l'administration de 8 à 10,000 fidèles.

Depuis deux ans, ce généreux missionnaire arrosait de ses sueurs la côte de la Pêcherie (1), supportant pour le salut des âmes, avec un courage invincible et une joie inaltérable, les privations et les fatigues sans nombre qu'imposent au prêtre ces brûlantes contrées, lorsqu'il plut à Dieu d'appeler au ciel l'intrépide ouvrier et de lui donner, bien qu'il ne fût venu qu'à la onzième heure, la récompense entière.

Les causes et les circonstances de la mort du P de Mont sont relatées dans une lettre du P. Verdier, au su-

(1) *La côte de la Pêcherie ou Tinnevelly*, est un district du Carnate, qui renferme l'extrémité méridionale de la presqu'île de l'Inde, et qui abonde en riz et en coton. La pêche des perles et du coquillage *Xancus* y est très-active. Les villes principales sont Palamcottah et Tinnevelly.

périeur de la maison de Toulouse. Nous croyons devoir la reproduire en entier.

Palamcottah, le 1er janvier 1859.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Le divin Maître en naissant dans l'étable pour mourir ensuite sur la croix, a voulu cette fois nous initier à ce mystère, mais d'une manière pratique. En venant à nous tout pauvre, tout souffrant, il a été étonné de nous voir désirer d'être assis à sa droite; puis prenant son calice il nous l'a présenté en disant : *Potestis bibere calicem?* Que pouvait répondre le jésuite? Il fallait bien dire : *Non mea voluntas sed tua fiat!* Elle s'est donc accomplie cette volonté divine, et la victime est tombée! Le 25 décembre 1858, en nous donnant l'Enfant-Jésus nous enlevait notre bien cher Père de Mont; Jésus dans la souffrance avait près de lui Marie et Joseph, et le missionnaire de Jésus n'avait pas de frère à ses côtés quand il rendait le dernier soupir; je me trompe, il avait son crucifix, et c'est dans ses bras qu'il remettait son âme en digne enfant de saint Xavier, qu'il imitait généreusement en ce moment suprême.

Notre cher Père de Mont avait fait sa retraite annuelle vers la mi-octobre. Le 19 décembre au soir (4me dimanche de l'avent) après s'être confessé au Père Puccinelli, il se mit en route pour aller faire gagner le jubilé à trois villages situés au nord de Tuticoreen (1) sa résidence habituelle, laissant le P. Puccinelli, son compagnon, dont la présence en cet endroit était nécessaire; il arriva cette nuit à Tarouvacoulam, et avant le point du jour, le peuple était déjà réuni pour assister aux saints mystères. Le Père de Mont les instruit, les fait préparer ensuite au sacrement de pénitence, écoute la confession de 94 personnes, et la nuit suivante, à deux heures du matin, du 21 décembre, il montait à l'autel pour donner la Sainte-Eucharistie aux personnes qui s'y étaient préparées; c'était une seconde nuit sans sommeil et sans repos après une grande fatigue. Vers le point du jour il se remet en voyage, arrive à Panéour vers les deux heures de l'après-midi, et là, au lieu de se reposer, il commence à

(1) Tuticoreen, un des meilleurs ports du district de Carnate. — Cette ville est aux Hollandais à qui les Anglais l'ont rendue.

confesser, à instruire les fidèles avec la même activité, le même zèle. La nature et le tempérament robuste du missionnaire auraient pu résister dans tout autre climat; dans l'Inde, ces excès sont rarement sans des suites plus ou moins fâcheuses. Aussi, le 22 décembre, commença-t-il d'éprouver, aussitôt après la sainte messe, des vomissements : c'était le choléra. Soit que le Père n'ait pas reconnu la nature du mal, soit peut-être parce qu'il espérait l'arrêter par des remèdes, ce ne fut que vers les six heures du soir qu'il écrivit un billet au P. Puccinelli pour l'informer de sa maladie, qu'il connaissait alors parfaitement. « J'ai le choléra, dit-il, j'ai des vomissements et des crampes, je ne pourrai plus vous voir. » Un exprès voyagea toute la nuit et remit la triste nouvelle au P. Puccinelli, lorsque celui-ci allait célébrer la sainte messe. Toute cette journée du 23 fut employée, mais en vain, à chercher des porteurs de palanquin. Le P. Puccinelli, quoique fatigué lui-même, quoiqu'à la veille de la grande fête de Noël, regardait comme plus important de procurer au missionnaire expirant les dernières consolations que l'Église réserve à ses enfants pour cet instant critique; mais voilà la fièvre qui le saisit, et les chrétiens craignant de perdre non plus seulement un de leurs missionnaires, mais bien l'un et l'autre s'ils laissent le P. Puccinelli se mettre en route la nuit dans l'état où il se trouve, le retiennent presque par violence et envoient un palanquin pour rapporter le P. de Mont.

Le 24, une nouvelle avait annoncé que le mal avait diminué et que le missionnaire se trouvait un peu mieux; une lueur d'espérance nous consolait tous. Le fort de la crise du choléra, dans ce pays, est en général dans les premières vingt-quatre heures, ce moment critique une fois passé on sauve assez facilement le convalescent, pourvu que des soins habiles lui soient procurés. Ce qui fit croire à la convalescence du P. de Mont, fut probablement ce qui se passa à l'arrivée près du malade des personnes que le P. Puccinelli avait envoyées à son secours; voici ce qu'elles viennent de m'écrire elles-mêmes : « Le vendredi 24 décembre, vers six heures et demie du matin, nous arrivions près du missionnaire; il était étendu sur son lit de douleur, et cependant il nous reconnut l'un et l'autre, et nous adressa amicalement la parole, en nous disant : Tevasagaïam (Divin Secours, c'est le nom de l'un d'eux), — tu arrives donc à mon secours; et toi Francisque, toi aussi tu es accouru! le P. Puccinelli viendra-t-il?

« Nous remîmes aussitôt au malade la lettre de consolation dont nous étions porteurs; il la lut, et en nous la remettant : « Le Père, dit-il, ne pourra pas venir. » Appelant alors son disciple, Raïappene, il se fit apporter un grand anguis (grande soutane à l'Indienne) (1), et lui-même, tout en étant couché, il s'en revêtit. Puis nous prenant nos deux mains : Levez-moi, dit-il. Nous le levâmes, mais il se mit à genoux et pria un instant. Dès qu'il fut de nouveau étendu sur le lit, il nous pria de sortir, et nous le laissâmes un instant seul. Un quart d'heure après, il frappe et nous demande quelle heure il est. Alors il se lève un peu sur son lit et se remet à prier jusqu'à ce que le mal le force d'interrompre et de nous dire de nous retirer tous pour un instant. Nous nous hâtons bien vite de rentrer, et nous entendons le malade répéter et répéter de nouveau : Jésus, Marie, Joseph, aidez-moi, protégez-moi. Sans cesse, il prenait et reprenait son crucifix et le baisait, ainsi que l'image de la sainte Vierge. Le 25 décembre, samedi, il pria longtemps en langue française ; dans la nuit, et lorsque l'agonie commençait, il se relève un peu sur son lit. Nous voulons le soutenir et il nous défend de le toucher. Il saisit son crucifix, le regarde en versant des larmes, et nous dit de l'étendre sur la terre, ce que nous fîmes; un instant après, il veut se relever lui-même; ses regards se fixent en l'air comme s'il allait s'évanouir; nous le soutenons et le remettons dans son lit avec soin. Bientôt il se soulève, mais sur son lit seulement, et sa prière a paru être le chapelet.

« Il prend enfin son crucifix, et pendant qu'il le fixe et récite une courte prière, sa figure devient brillante comme une figure angélique, et il expire pendant que nous le considérions tout étonnés. Ce ne fut que le troisième jour après la mort que, pour diverses raisons, nous pûmes rendre au défunt les honneurs de la sépulture. L'église de Panéour n'étant qu'en terre et couverte de feuilles, le P. Puccinelli n'avait pas jugé convenable de faire l'enterrement dans cette église, et selon ses instructions, le corps fut porté en procession à deux lieues plus loin, c'est-à-dire à Neïmbar, en suivant le bord de la mer, et pendant qu'on récitait des prières. La fosse fut creusée dans l'église de ce village, et le Père repose en paix au pied

(1) Le costume habituel du missionnaire était : une soutane blanche en toile de coton, une ceinture rouge, une berette de même couleur, un *salve* ou écharpe blanche retombant des épaules sur les jambes, des souliers rouges et pas de bas.

du grand-autel. Tout le monde a remarqué avec étonnement que le corps du défunt avait gardé, pendant tout ce temps, sa souplesse et son éclat naturel comme s'il eût été vivant. »

Après cette relation, qui m'a fait dire que notre bien cher défunt avait eu pour son consolateur le crucifix, je n'ai plus à m'attrister sur le délaissement forcé où s'est trouvé ce cher ami. Je crois sans crainte aucune qu'on peut dire, au sujet de son trépas : *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.*

J'ai l'honneur d'être, mon Révérend Père, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

L. VERDIER, S. J.

Telle est cette mort édifiante que les lecteurs de la *Revue d'Aquitaine* nous sauront gré, nous en avons la confiance, de leur avoir fait connaître. Comme le dit le P. Verdier, elle rappelle la mort de saint François Xavier, le grand apôtre des Indes ; et en montrant tout ce que la foi et la charité peuvent faire naître d'énergie et de sublime dévouement dans le cœur des vrais chrétiens, elle répond victorieusement aux attaques que trop souvent, de nos jours, on dirige contre la religion catholique et contre ses ministres (1).

CY. DE MONT DE BENQUE.

CORRESPONDANCE.

Château de la Custière, par Preuilly (Indre-et-Loire), le 6 Octobre 1864.

A M. J. Noulens, Directeur de la Revue d'Aquitaine.

MONSIEUR,

Si je n'avais été, depuis cinq semaines, très-sérieusement malade à La Rochelle où j'étais allé conduire ma famille aux bains de mer,

(1) Le P. de Mont retrouva au Maduré un de ses compatriotes, le P. de Lorde, également de la Société de Jésus et fils de M. de Lorde, juge de paix à Saint-Martory (Haute-Garonne). Le P. de Lorde professait la littérature française et l'histoire au collége que les Jésuites possèdent dans le *Marava*.

d'un accident qui a été un moment fort grave, et me permet à peine encore de faire quelques pas avec deux bâtons, je vous aurais déjà remercié de n'avoir pas oublié, malgré mon silence (silence bien involontaire causé par les affaires ennuyeuses du dehors qui emportent le temps de celles agréables de l'étude et des bonnes relations), de n'avoir pas oublié, dis-je, un collègue du Congrès scientifique de Bordeaux, 1861.

J'ai reçu à la Custière, où je passe ordinairement l'été jusqu'à la fin de l'automne, le n° de la *Revue d'Aquitaine* (Juillet-Août 1864), renfermant un aimable article de M. Ph. Tamizey de Larroque, sur ma lettre à M. Sourget, pour l'impression des *Archives de la ville de Bordeaux*. Comme j'en ai reçu deux exemplaires, je pense que l'un a été adressé par vous et l'autre par lui (1). Je sais que votre *Revue* est ouverte à toutes les idées larges et patriotiques qui peuvent concourir à l'illustration de notre cher Midi, et je vous remercie tout simplement, mais bien cordialement, de l'hospitalité que vous avez gracieusement donnée dans vos colonnes à cette pensée qui a eu un véritable écho dans la population bordelaise. Comme cette lettre a été publiée par tous les journaux de Bordeaux, sans exception, je n'ai fait tirer à part que le nombre d'exemplaires destinés aux Conseillers municipaux de Bordeaux, à nos collègues de la Société des Archives, et, au loin, à quelques hommes spéciaux.

Vous étiez sur ma liste d'expédition; dans le cas où vous n'auriez pas reçu le premier exemplaire, un second vous est expédié par le même courrier.

Vous serez peut-être bien aise de savoir quelle suite a été donnée à notre idée. M. Sourget m'a fait savoir que, sur un rapport de lui, le Conseil municipal de Bordeaux, malgré les charges d'un emprunt de 18,000,000, avait voté une somme de 6 ou 7,000 fr., pour essayer et commencer cette publication; qu'il avait nommé dans son sein une commission chargée d'aviser aux voies et moyens, qu'elle s'était déjà réunie et que le rapporteur désigné par elle préparait son rapport.

Mais ce n'est pas assez d'obtenir cela pour Bordeaux, un semblable malheur peut arriver à d'autres villes; et si elles voulaient

(1) Le double N° a été adressé par l'administration de la *Revue d'Aquitaine*.

suivre cet exemple, voyez quel magnifique monument on pourrait élever de tous points et sans grands frais à l'histoire municipale de la France; je viens de tenter cela à La Rochelle où j'ai passé quelques jours; l'idée déposée en bonnes mains germera, je l'espère. Je vais tenter de même pour Tours. Quand la première publication de Bordeaux paraîtra, je suis convaincu que bien des villes se laisseront entraîner à suivre son exemple. En cela, comme en tout, c'est le premier pas qui coûte; et je comprends que pour entraîner des administrateurs à faire de semblables choses, il faut avoir des précédents à leur citer, mais aussi c'est à nous pionniers du travail à être prêts à profiter de toutes les chances pour arriver à un bon résultat. Je suis bien sûr que vous n'y faillirez pas de votre côté. Une idée est toujours longue à se vulgariser, mais quand elle est juste et touche à la fibre patriotique, elle finit toujours par faire son chemin. Et Dieu merci l'*amour du pays* existe encore plus en France qu'on ne le croit.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'expression des sentiments bien distingués d'un collègue.

Cte Alexis de CHASTEIGNER.

NÉCROLOGIE.

Les inscriptions du nécrologue aquitain se multiplient chaque jour. Hier c'était Jasmin qui allait recevoir là haut le salaire de ses belles et bonnes œuvres; naguère c'était une femme dont le pays des Landes retiendra longtemps le souvenir béni. La gloire du poète resplendira sur l'horizon de l'avenir plus radieuse qu'une étoile, le nom de la noble dame, d'une clarté plus modeste, reluira doucement, comme une lampe de chapelle, dans l'intérieur de sa famille et le rayon de sa contrée.

Mme Marie-Paule-Camille de Bourdeaux-Castera, baronne de Captan, goûta toute sa vie l'attrait de la bienfaisance. Prêtresse volontaire de la charité, elle était secourable à toutes les misères, à tous les revers. De sa main tombait l'efficace obole, et de sa bouche le salutaire conseil. Les regrets unanimes inspirés par sa perte ont témoigné qu'elle fut aimée autant qu'elle aima.

Sa mère, Mme de Bourdeaux, sortie de la famille de Comarieu, et alliée par conséquent aux maisons de Spens, Montalembert, Laporte, avait traversé de terribles épreuves qui avaient trempé son caractère, muri son expérience, enrichi son esprit et rehaussé sa beauté. Aux jours sombres de la Révolution, elle fut emprisonnée et prouva, dans la captivité, sa foi en la volonté de Dieu et son indulgence pour les rigoureux arrêts des hommes.

Un autre malheur vint la frapper encore : son fils, à l'âge de 18 ans, se noya à Bayonne. La fille que le ciel lui avait donnée et laissée pour sa consolation, était précisément Marie Paule-Camille de Bourdeaux Castera, qui favorisa de sa main le baron Captan de Monnein, dont les ancêtres, originaires de l'Agenais, s'étaient transplantés dans les Landes, vers la fin du XVIe siècle. L'un d'eux fit construire *sumptibus suis* une des fontaines de Saint-Sever, dont l'inscription rappelle le nom de son fondateur.

Madame la baronne de Captan eut pour berceau Saint-Sever (1). La mort lui enleva prématurément son père Martin-Charles de Bourdeaux, seigneur du Castera et de Balazin, issu d'une antique famille du Bazadais, qui a donné à la France un intendant des finances, sous Louis XIII, et un ambassadeur en Angleterre, au début du règne de Louis XIV.

Madame la baronne de Captan resta fidèle au pays qui la vit naître et y exerça, durant cinquante ans, les actions pies trahies maintenant par la reconnaissance et la douleur publiques. Sa fille unique est devenue Madame la comtesse Hippolyte de Galard de l'Isle, mère de M. le vicomte Hector de Galard de l'Isle, collaborateur de cette revue, fort apprécié mais trop rare.

J. NOULENS.

POÉSIE.

LAMENTO.

C'est cruel de vieillir et surtout avant l'heure :
Or, vieillir, pour beaucoup, — il faut le dire, hélas !
C'est avoir dans les yeux la tristesse qui pleure,
C'est aller à pas lents comme un voyageur las.

(1) Elle naquit en 1778.

C'est porter sur la tempe en mèches irrisées
Des cheveux argentés et qui vont dépérir.
Alors on est bien vieux et digne de risées
Et l'on n'est désormais bon à rien qu'à mourir.

Ainsi le voient les sots, et ce n'est pas leur faute ;
Ils jugent l'apparence et ne vont pas au fond.
Pour eux, marcher jarret flexible et tête haute,
C'est la vie au complet ; le reste les confond.

Ils ne comprennent pas yeux caves et fronts blêmes :
Ils ne devinent pas, ô cœurs forts, vos ennuis ;
Ils ne soupçonnent pas ces angoisses suprêmes
Qui font blanchir soudain nos cheveux en deux nuits.

Alors on est bien vieux à leur avis : — c'est juste.
Car à quoi bon penser et sentir ? A quoi bon
Se dire que l'on a, poète, un front auguste,
Puisque au sens des crétins on n'est plus qu'un barbon ?

Et pourtant on aima ! Peut-être même encore
Le cœur saigne en cachant sa plaie à tous les yeux ?
Peut-être qu'on attend une seconde aurore ?
Peut-être qu'on espère un couchant radieux ?

Le cœur vieillit-il donc ? Non pas ! à l'âme forte
Le privilége inné des durables amours !
Elle vibre plus fort la fibre qu'on croit morte ;
Aimer, c'est affirmer qu'on aimera toujours.

Car aimer, c'est sentir, et c'est encore croire :
Heureux qui de la foi conserve le flambeau !
La foi vaut ici-bas bien autant que la gloire ;
L'une dore le front et l'autre le tombeau !

Heureux les cœurs aimants ! bénis soient-ils ! qu'importe
Le sarcasme des sots ou l'injure des fous ?
L'amour est un trésor qu'aucun hasard n'emporte ;
Les fruits les plus amers, quand on aime, sont doux.

Cependant il survient un jour, un soir, une heure
Où le doute nous gagne à notre insu parfois ;
Où l'on ne connait plus la voix intérieure
Qui jadis nous parlait à l'ombre des grands bois.

Jour néfaste à jamais où la prunelle est sèche,
Où le front ne sent plus les baisers du zéphyr ;
Où semblable à la paille humide d'une crèche,
Rien en nous n'a d'écho, ni rêve, ni désir !

Jour de renoncements ! heure de défaillance
Où l'on a la sueur de son gethsémani ;
Où le spectre du mal rit dans notre silence,
Où l'on dit en sanglots : — « Quoi ! tout est-il fini ? »

Songer que c'en est fait à tout jamais, quand même !
Qu'il ne nous reste rien des charmes du passé !
Et que nulle voix plus ne nous dira : « Je t'aime ! »
Et que l'on est pareil enfin au trépassé !

C'est affreux ! et les sots qui feront étalage
A plaisir, geais béats, de leur inanité,
Répèteront qu'on est morose, — que c'est l'âge,
Et qu'on se pose en Christ, — et que c'est vanité !

Le cœur ne vieillit pas, c'est sûr : malgré les rides,
Malgré les cheveux blancs, aimons longtemps, toujours.
L'amour fait oublier les sentiers nus, arides ;
L'amour, c'est le soleil de nos rares beaux jours !

DENIS DE THEZAN.

Le prochain Numéro de la *Revue d'Aquitaine* contiendra une lettre de M. Noulens, à M. Amédée Thierry, à propos du rapport de l'honorable académicien aux sociétés savantes réunies à la Sorbonne.

DE LA QUESTION

DE L'EMPLACEMENT D'UXELLODUNUM.

(Suite et fin.)

En 1862, à paru une brochure de M. J.-B. Cessac, intitulée : *Études historiques, Uxellodunum* (gr. in-8° de 79 pages). M. Cessac qui, lui aussi, est pour le Puy-d'Ussolud, et dont la dissertation est écrite avec une de ces convictions fortes et profondes qui ébranlent les préventions les plus enracinées, M. Cessac s'appuie sur de remarquables connaissances géologiques pour établir qu'autrefois la Dordogne servait de ceinture à la montagne d'Ussolud. Réfutant ce qu'ont dit MM. le général Creuly et Alfred Jacobs de l'encaissement de la Dordogne, il rappelle (p. 68) que cette rivière a dans cette partie de son cours la rapidité d'un torrent, et qu'à la moindre crue elle inonde ses berges, formant souvent une nappe d'eau qui s'étend jusqu'à Vayrac, lieu placé cependant à 1,500 mètres de son lit habituel. M. Cessac, qui parle avec l'autorité que donne à un témoin oculaire une longue expérience, ajoute qu'il a constaté les signes certains, irrécusables, laissés par les lignes de flottaison des anciens courants de la Dordogne sur les escarpements du Puy-d'Ussolud. Ces zones d'érosion sont, d'après lui, parfaitement reconnaissables. Répondant à une objection qui ne pouvait manquer de lui être adressée, M. Cessac dit de la capricieuse rivière (p. 68) : « S'il paraissait étrange « que, dans une période vingt fois séculaire, elle eût « ainsi déserté la base du Puy-d'Ussolud, il me serait

« on ne peut plus facile de montrer vingt endroits peut-
« être où de semblables fugues se sont produites. Il y a
« moins de trois cents ans, elle coulait près de Souillac
« lorsqu'elle s'ouvrit un nouveau lit sur la limite opposée
« de la vallée. Pendant plus de deux siècles elle fut
« fidèle à cette élection de domicile; mais, dans un de
« ses débordements, qui remonte à peine à soixante an-
« nées, elle envahit la plaine vers un point intermédiaire
« de ses deux anciens courants, aujourd'hui à peu près
« comblés par les atterrissements alluvionnels. Depuis
« cette époque, elle a pu être contenue dans ses berges,
« grâce aux enrochements dont on les a protégées. Sans
« ces mesures de précaution, elle eût repris, depuis
« maintes années, possession de son plus ancien lit. La
« vue des lieux et toutes les populations riveraines con-
« firmeraient mes allégations. »

Oui, je le crois; la Dordogne baignait jadis les basses assises de presque tout le contour de la montagne du Puy-d'Ussolud; oui, cette rivière a souvent changé de lit, je le crois encore; mais, précisément à l'époque du siége d'Uxellodunum, roulait-elle ses eaux autour du pied de la montagne ? Là est la question, l'insoluble question !... Il est possible qu'il en ait été ainsi, comme il est possible qu'il en ait été tout autrement. Nous avons ici des suppositions, non des preuves. On est donc libre d'admettre ou de rejeter ce qui est peut-être une précieuse vérité, ce qui est peut-être une trompeuse hypothèse. Pourtant, si l'on considère que le système de M. Cessac, système très-simple, très-naturel, lève toutes les difficultés, on l'acceptera comme on accepte un candidat qui, sans être parfait, est ce que l'on appelle l'homme de la situation, et qui rachète ce qu'il y a en lui d'insuffisant ou de problématique par un riche ensemble d'incontestables qualités.

Il est temps de s'occuper du mémoire publié par MM. le général Creuly et Alfred Jacobs en faveur de Luzech. Ces deux membres de la Commission de la topographie des Gaules étaient déjà connus par de très-estimables travaux quand ils ont fait paraitre, dans la *Revue des Sociétés savantes,* leur *Examen des lieux proposés pour représenter Uxellodunum* (1). Un archéologue aussi distingué que M. le général Creuly et un érudit qui avait déjà deviné avec autant de succès que M. Alfred Jacobs plusieurs difficiles énigmes de la géographie ancienne, mettant en commun leur savoir et leur sagacité, certes c'était d'un bon augure pour les résultats de leur entreprise ! Quand j'appris, pour ma part, que ces deux zélés missionnaires de la science exploraient minutieusement le sol de l'ancien Quercy, j'attendis avec une joyeuse confiance, de leur habile et consciencieuse enquête, la solution claire, évidente, définitive du problême de l'emplacement d'Uxellodunum. Quel ne fut pas mon étonnement quand je sus que les délégués de la Commission de la topographie des Gaules avaient donné toutes leurs préférences à Luzech, ou plutôt au lieu de la Pistoule, près de Luzech ! La proclamation des droits de la Pistoule à l'héritage de l'*oppidum* Cadurque me révolta tout d'abord, et je profitai largement, je l'avoue, du droit que nous avons de maudire à notre aise pendant vingt-quatre heures le juge qui a eu le tort de ne point nous donner raison. Puis, devenu plus calme et, par conséquent, plus sage, je me dis que ce choix, qui me paraissait si malencontreux, était peut-être justifié par des preuves qui n'avaient pas

(1) Il en a été fait un tirage à part, grand in-8° de trente-huit pages, 1860 (en vente chez Durand). J'ai oublié de dire que l'*Uxellodunum* de M. Bial est aussi un tirage à part de trente-sept pages des *Mémoires de la Société d'émulation du département du Doubs*, in-8°, 1859, Besançon.

été produites jusque là, ou même par des découvertes faites sur les lieux, qui avaient pu changer la face des choses. Écartant donc toute mauvaise humeur et toute rancune, abordant l'étude du travail de MM. Creuly et Jacobs avec cette sérénité de l'esprit sans laquelle il n'y a point de clairvoyance et de justice, je pesai d'une main impartiale les arguments à l'aide desquels on a cru pouvoir introniser Luzech sur l'emplacement d'Uxellodunum.

Les premières lignes du chapitre dans lequel MM. le général Creuly et Alfred Jacobs énumèrent les titres de Luzech, me firent frémir. Les voici : « La conformité de « ce site avec celui qui est décrit dans les *Commentaires* « est complète, et lorsque du sommet du rocher de « Luzech on embrasse ce paysage où se retrouve si com- « plètement le récit d'Hirtius, on s'étonne que les pré- « jugés de l'amour-propre local et les rumeurs incer- « taines d'une tradition erronée aient eu assez de « puissance pour détourner l'attention et la fixer sur « d'autres points » (p. 28). L'assurance que révèlent ces mots : *conformité complète*, suivis encore (ce qui est du luxe !) des mots : paysage où se retrouve *si complètement* le récit d'Hirtius, était bien faite pour m'épouvanter. Mais je respirai bientôt... La conformité annoncée ne me paraissait pas être aussi complète que les auteurs de l'*Examen historique et topographique* avaient bien voulu le dire et le redire.

Par exemple, Hirtius place Uxellodunum sur une montagne, *mons* ; Orose place Uxellodunum sur la cime très-élevée d'une montagne, *in editissima montis arce*. Je cherche vainement une montagne à Luzech. Sans doute nul ne s'avisera d'appeler montagne la hauteur fort mo-

deste à laquelle MM. le général Creuly et Alfred Jacobs donnent le timide nom de monticule. Mais si Hirtius et Orose avaient eu un monticule à décrire, ils auraient employé le mot *clivus*. Je n'ai pas Dieu merci! perdu tout mon latin, et je suis bien sûr que si, en huitième, nous avions traduit *mons* par monticule, on nous aurait infligé un pensum. Il y a des mots latins, je le sais, dont la signification est singulièrement élastique, mais *mons* n'appartient point à cette catégorie, et (chez les prosateurs, bien entendu, car les poètes, amis de l'exagération (1), doivent être ici récusés), *mons* veut toujours dire montagne, rien que montagne.

Par exemple encore, Hirtius nous apprend que toutes les parties de l'oppidum étaient munies de roches très-escarpées, *omnes oppidi partes prœruptissimis saxis esse munitas*, et, à Luzech, ce n'est point de toutes parts que s'offrent à la vue des rochers escarpés, c'est seulement d'un seul côté, vers la plaine de Trescol.

Pas de montagne! Presque pas de rochers! Voilà deux conditions essentielles qui manquent déjà à ce site si conforme à celui qui est décrit dans les *Commentaires!* Mais combien d'autres conditions manquent encore! Le Lot, à Luzech, circule-t-il autour des racines mêmes de la prétendue montagne, *imis radicibus montis ferebatur?* Non. Le Lot, au contraire, en est séparé par une distance dont le minimum atteint une centaine de mètres et dont le maximum n'atteint pas moins de cinq cents mètres.

« L'isthme donnant accès dans la presqu'île formée

(1) Ces chers poètes n'ont-ils pas donné des sommets sourcilleux à quelques taupinières de l'Italie, grandissant ainsi d'humbles collines autant qu'ils grossissent le Tibre! Rien n'est joli, au sujet de ce prétendu fleuve, comme le mot attribué à un de nos compatriotes : Si le Tibre passait au pied de mon château, je le ferais mettre en bouteille!

« par un coude de la rivière ne devait pas avoir plus de « trois cents pieds de large, c'est-à-dire environ 90 « mètres, » disent les auteurs de l'*Examen historique et topographique* (p. 13). La largeur de l'isthme de Luzech, d'après M. Cessac (1) (p. 44), est de 177 mètres, représentant plus de 540 pieds romains.

On peut encore sérieusement contester la conformité du site actuel avec le site ancien, en ce qui regarde la source abondante (*magnus fons*) qui était sur la pente en face de l'isthme, et aussi en ce qui regarde l'impossibilité de la dérivation de la rivière (*hoc flumen avertere loci natura prohibebat*).

Ainsi, il ne reste plus guère à Luzech qu'un seul avantage considérable, celui d'être presque complètement entouré d'un cours d'eau. C'est probablement cet avantage, refusé aux localités rivales, qui a entraîné le suffrage trop complaisant de MM. le général Creuly et Alfred Jacobs. Mais cet avantage même devient pour la cause de Luzech un redoutable inconvénient, si l'on tient compte de ce passage des *Commentaires* (ch. 40), qui nous montre César privant les habitants d'Uxellodunum de la ressource des eaux de la rivière, *aquâ fluminis prohibebat oppida-*

(1) Je ne saurais trop vivement recommander aux partisans de Luzech la lecture de la dissertation de M. Cessac. Ils y trouveront une foule d'objections que je ne puis reproduire ici et qui méritent toute leur attention. Il y a notamment là de nombreuses considérations stratégiques que, dans mon incompétence, je n'ose pas apprécier, mais que je signale à ceux qui voudront étudier la question au point de vue militaire. Je regrette que M. Cessac ait gâté quelquefois les excellentes choses qu'il dit par la manière emphatique dont il les dit. Quelques objections m'ont paru un peu faibles ; il en est une qui n'a aucune valeur. C'est celle-ci (p. 41) : « Le bourg (de Luzech) est placé à trente « kilomètres à peu près du Périgord et de l'Agenais, territoire des anciens « Pétrocores et des Nitiobriges. C'est là déjà une situation peu conforme au « texte latin, qui pose Uxellodunum sur les frontières des Cadurques (in fi- « nibus Cadurcorum.). » *In finibus* ne veut pas dire là sur les frontières, mais bien dans les limites du pays des Cadurques, dans le périmètre de leur territoire. Voir sur ce sens M. Ernest Desjardins ; *Alesia*, 1858, p. 41, 42.

nos. Déjà nous avons reconnu que, devant Capdenac, où le Lot a cent mètres de large, des archers et des frondeurs, postés sur le bord de la rivière, n'auraient pu empêcher les assiégés d'aller puiser de l'eau sur l'autre rive. Combien la largeur beaucoup plus grande du Lot devant Luzech aurait rendu plus dérisoires encore les efforts des archers et des frondeurs! Vainement soutiendrait-on, comme l'ont fait les auteurs de l'*Examen historique et topographique* (p. 30, 31), que dans l'automne, saison pendant laquelle eut lieu le siége d'Uxellodunum, le Lot devait être à sec, et que tout au plus un maigre filet d'eau coulait au milieu de son lit. Je connais le Lot depuis longtemps, et c'est, en quelque sorte, un ami d'enfance pour moi. Je puis déclarer que jamais, en septembre et en octobre, cette rivière n'a cessé de contenir un très-respectable volume d'eau. La description qu'en retracent MM. le général Creuly et Alfred Jacobs ressemble beaucoup trop à celle qu'on s'est souvent amusé à faire de quelqu'une de ces malheureuses rivières espagnoles, où l'on ne voit, dit-on, à certains moments, que des flots.... de poussière. On calomnie le Lot, aux eaux si vives et si constantes, quand on le tarit ainsi tout d'un coup d'un trait de plume, et les auteurs de l'*Examen historique et topographique*, qui ont reproché à M. Bial d'avoir gonflé la Sourdoire et la Tourmente, tombent ici dans un excès contraire. Ils oublient qu'autrefois cette rivière devait rouler une masse d'eau beaucoup plus considérable, parce que les épaisses forêts qui ombrageaient en grande partie le pays des Cadurques, comme tout le reste de la Gaule, rendaient plus humides le sol et l'atmosphère, donnaient aux pluies plus de durée et plus d'intensité, et augmentaient le tribut de toutes les sources. Je persiste donc à croire que le Lot, devant Luzech,

aurait opposé par sa largeur, aux entreprises de Jules César, un obstacle que les textes auraient signalé, et si ces textes ne mentionnent aucune des précautions qui, dans ce cas, auraient à coup sûr été prises par ce grand homme de guerre, si ces textes ne laissent pas même deviner que les soldats romains aient accompli la difficile et glorieuse opération du passage d'une telle rivière, il faut bien le reconnaître, le *flumen* d'Hirtius et d'Orose n'est point le Lot, et Luzech n'est point Uxellodunum.

Pourtant les hommes d'élite chargés, aux applaudissements du monde savant, de préparer la carte des Gaules (1), ont fixé à Luzech l'emplacement d'Uxellodunum. C'est le journal officiel qui nous l'a appris. M. Rouland, alors ministre de l'instruction publique, dans un rapport adressé à S. M. l'Empereur, sur les travaux de la Commission de la topographie des Gaules (*Moniteur universel* du 25 novembre 1861), a rappelé que « Luzech seul, ou « pour mieux dire la hauteur voisine de cette ville, re- « produisait cette situation particulière signalée dans « les *Commentaires*, une sorte de presqu'île formée par « les sinuosités d'un cours d'eau (2) », et il a ajouté : « MM. le général Creuly et Alfred Jacobs, en discutant

(1) Ayant eu l'occasion d'énumérer dans ces pages presque tous ceux qui ont traité de la géographie des Gaules, j'ajouterai qu'un des membres les plus savants de l'ancienne Académie des Inscriptions, Secousse, avait formé le projet de rédiger une notice des Gaules (voir dans les *Mémoires* de cette Académie le tome VII, 1733, p. 302), et qu'un des membres les plus savants de notre nouvelle Académie des Inscriptions, M. Letronne, qui était la sagacité incarnée, avait promis un semblable travail à la Société de l'Histoire de France.

(2) M. Rouland prétend que « le nom même de Luzech, suivi dans les di- « verses transformations qu'il a subies, laisse reconnaître une altération du « nom d'Uxellodunum. » En tout cas, l'altération est bien grande et bien singulière ! M. Rouland est allé sur ce point beaucoup plus loin que MM. Creuly et Jacobs, qui (p. 28) se contentaient de remarquer qu'il n'est pas impossible d'établir entre les deux noms un certain rapport, mais qui, somme toute, avaient cru devoir ne pas invoquer un argument tiré d'un tel rapport, en quoi ils avaient obtenu l'approbation générale.

« l'ensemble du récit de *César (sic)*, ont montré avec
« quelle conformité il s'adapte aux environs de Luzech,
« tandis qu'il est inapplicable à Puy-d'Ussolud et à Cap-
« denac. — La Commission, pleinement convaincue, a,
« en conséquence, fixé l'emplacement d'Uxellodunum. »

J'ose faire appel d'une sentence tombée de si haut, et je suis encouragé dans ma protestation par ces paroles du Souverain qui a eu la noble pensée de mettre le monde savant en possession d'une excellente carte des Gaules : « Sans contester en rien le mérite de ses auteurs, je ne « donne pas mon entière approbation à leur œuvre, « d'accord en cela avec les savants de l'Allemagne, qui y « signalent des erreurs. » (Lettre au Directeur du Collége Sainte-Anne, à Augsbourg, dans le *Moniteur* du 6 mars 1863.) L'erreur en vertu de laquelle Luzech a usurpé, dans les régions officielles, l'honneur de continuer l'antique Uxellodunum, est une de celles qui dépareront le plus la grandiose publication de la Commission de la topographie des Gaules; et tous ceux qui, comme moi, croient que Luzech, possédant une seule de toutes les qualités exigées, ne pouvait l'emporter sur le Puy d'Ussolud auquel il en manque une seulement, doivent joindre leur voix à la mienne pour réclamer justice. Si, malgré de nouveaux efforts, le Puy-d'Ussolud reste sacrifié à un indigne rival, si la destinée de ses défenseurs doit être aussi malheureuse que celle des défenseurs d'Uxellodunum, méritons du moins que l'on dise de nous, comme on l'a dit d'eux, que nous avons vaillamment résisté, *pertinaciter resisterint*.

P. S. — L'impression de ces pages, écrites il y a déjà plus d'un an, ayant été retardée, je profite de ce retard pour analyser ici une *Lettre sur Uxellodunum*, dont je

n'ai eu que bien tard connaissance. Cette *Lettre* est de M. Raphaël Périé, « bibliothécaire de Cahors, auteur « d'une *Histoire du Quercy*, publiée sous les auspices du « Conseil général du Lot, et honorée de la souscription « du Gouvernement. » (Broch. in-8° de 56 pages. Cahors, imprimerie d'Henri Combarieu, 1er septembre 1863) (1). M. Périé, qui réclame tout d'abord de l'ami auquel son épître est adressée, beaucoup d'indulgence pour les allures capricieuses, voire même désordonnées, de la plume qu'il met en campagne, ajoute-t-il, par une chaleur de trente degrés, est un partisan effréné de la cause du Puy d'Ussolud. « Cette place forte », dit-il d'Uxellodunum (p. 9), « a bien réellement existé sur le Puy-d'Ussolud, au som- « met duquel il en eût, je crois, poussé une d'elle-même, « si nos ancêtres avaient été assez négligents, assez sots « ou assez aveugles pour ne pas songer à une chose aussi « simple, aussi naturelle. » On le voit, nous sommes en présence d'une de ces robustes convictions qui ont quelque chose de l'inébranlable solidité des rochers du Quercy. M. Périé déclare (p. 7) que l'imbroglio géographico-historique qu'il se propose de débrouiller repose tout entier « sur un mot, un seul mot du texte latin, suscep- « tible, hélas ! de deux interprétations diverses, sinon « opposées. » Il soutient que l'on a été impardonnable de traduire, dans un sens favorable à l'existence d'une pres-

(1) Cette lettre a pour épigraphes les mots *cercando il vero* et *cherchez, vous trouverez*. Elle est dédiée « à la mémoire toujours aimée du comte de « Mosbourg, ancien ministre des finances, ancien pair de France, un des en- « fants les plus sages, les plus éclairés, les plus vertueux de l'ancien Quercy, « cette rude mais généreuse terre qui donna le jour à tant d'hommes illustres, « dont l'éblouissante chaîne va se déroulant, à travers les siècles, de Lucte- « rius au maréchal Canrobert. » Dans « une courte révélation, au lieu d'une « longue préface, » l'auteur nous apprend qu'il n'aurait pas livré « cette lettre « au vent presque toujours orageux de la publicité, » s'il n'avait voulu par là accomplir une bonne œuvre. Que Dieu l'assiste dans sa bonne œuvre !

qu'île, le fameux passage d'Hirtius, et *fluminis circuitu* représente pour lui le *cours* et non le *contour* du fleuve. Mais quand même, ce qu'il m'est impossible d'accorder, *circuitus* pourrait recevoir ici une telle signification, l'ensemble des paroles du lieutenant de César repousse invinciblement toute interprétation de ce genre, et M. Raphaël Périé a beau prodiguer tour à tour les légères saillies et les graves apostrophes, il a beau faire vibrer tantôt la corde de l'ironie, tantôt celle de l'enthousiasme, la presqu'île subsiste, et pas un seul érudit ne voudra la sacrifier à la version du bibliothécaire de la ville de Cahors, malgré ce qu'a de tentant cette promesse (p. 34) que, grâce à la nouvelle version, tout, dans l'histoire du siége d'Uxellodunum, « au lieu d'être louche et tour-« menté, va devenir simple et transparent comme eau de « roche. »

Heureusement M. Périé a été guidé par de meilleurs motifs quand il a donné au Puy-d'Ussolud, comme il le dit (p. 5) dans un langage aux métaphores un peu incohérentes, « la couronne destinée au front de la montagne « qui servit autrefois de piédestal à Uxellodunum, la belle « couronne civique tressée depuis environ trois siècles par « les savants (1). » Ainsi, après avoir rappelé les flancs inaccessibles de la montagne du VIIe livre des *Commentaires*, il s'écrie (p. 36) : « Sans mentir, assurément, « jamais, en aucun pays, jamais montagne ne réunit à un « plus haut degré cette condition capitale, de telle sorte

(1) Comme M. Cessac, M. Périé traduit les mots *in finibus Cadurcorum* par les mots : *sur les limites du pays des Kadourkes*, et, après cela, entonne (p. 35) le chant de triomphe que voici : « Eh bien ! le Puy d'Ussolud repose, « lui, sur l'extrême frontière de l'ancien domaine des compatriotes de Lucte-« rius, et quelle frontière encore ? La septentrionale, etc. » Décidément, M. Périé, qui, si l'on en jugeait par son style parfois si richement imagé, a bien pu naître poète, n'est pas né traducteur !

« que si Hirtius, revenu à la vie, était chargé de nous « donner en peu de mots l'idée la plus exacte, la plus « fidèle possible du Puy-d'Ussolud, il ne se servirait pas, « très-certainement, d'autres expressions. » De même, après avoir rappelé que le plateau du massif doit être suffisamment développé pour recevoir une de ces grandes places de guerre nommées *oppida*, il constate que le plateau du Puy-d'Ussolud a toute l'étendue désirable. Il rappelle encore les frondeurs et les archers de César placés sur la rive opposée, en face des quelques endroits où la descente était la plus facile, et, d'après lui, ce passage des *Commentaires* « cadre complétement, admira- « blement, avec l'état des lieux, tels qu'ils existent au « Puy-d'Ussolud. En effet, du sommet de cette montagne « on ne peut descendre à la Tourmente, dont les eaux, « du côté de l'ouest, baignent sa base profonde, que par « de rares et rapides sentiers (1). » Les particularités relatives à la grande fontaine d'Uxellodunum se trouvent aussi, pour M. Périé, au Puy-d'Ussolud « sous forme de « copie conforme, » comme il s'exprime jovialement, imitant ces joueurs heureux qui, sûrs de tenir par les ailes la fortune inconstante, n'ont que propos badins sur leur lèvre épanouie. Après avoir salué dans la *Combe nègre* le vallon qui, se dirigeant du plateau vers la fontaine, lui paraît avoir été la route prise jadis par les tonneaux embrasés lancés par les assiégés, M. Périé se demande, avec un nouveau jeu de mots (p. 41), si toutes ces preuves ne

(1) M. Périé consent (p. 39) à n'être « qu'un stupide radoteur » si tout, dans ses raisonnements, n'est « passablement clair, transparent, limpide. » J'espère que ses plus forcenés contradicteurs respecteront ce qu'il y a de candeur au fond de ce défi. M. Périé, du reste, n'avait pas besoin de nous dire (p. 37) que c'est « par amour de la vérité, » son « éternelle amante. » qu'il s'est fait « l'avocat officieux » de sa « noble et fière montagne, » de « la veuve d'Uxellodunum. » Il y dans toute sa lettre un accent de sincérité, une saveur d'honnêteté qui rendent superflue cette précaution oratoire.

coulent pas de *source*. Et il fait ensuite cette originale profession de foi que je ne puis résister à l'envie de reproduire en entier : « Et l'on veut que je ne dise pas, « moi, que c'est au sommet du Puy-d'Ussolud que repo- « sait le célèbre oppidum Kadourke ! Si, pardieu ! je « veux le dire à tous et partout et toujours ; et, si besoin « est, je monterai même sur les toits, au risque de me « casser le cou, lequel, entre nous, m'est cependant pas- « sablement nécessaire, ayant encore pas mal de besogne « à mener à bonne fin : la publication, par exemple, de « l'histoire, que vous savez, à terminer ; une autre à com- « mencer immédiatement, et, par-dessus le marché, deux « filles à marier sur trois. Ah ! Monsieur, qu'il est doux, « mais dur aussi parfois, d'être père ! Pardon pour cet « involontaire cri du cœur, ou plutôt n'y faites pas atten- « tion, car je m'empresse de continuer, disant : Oui je le « soutiens encore et le soutiendrai sans cesse : entre la « montagne décrite par Hirtius et le Puy-d'Ussolud, il « n'existe aucune différence ; ce sont de vrais méllechmes. « Que dis-je ? c'est bien mieux, ma foi ! puisque les deux « ne font qu'un. Ainsi donc, *bien lui soit !* comme disaient « les bacchantes, *evohe !* »

Je ne suivrai pas M. Périé dans ses observations sur ces *lieux-dits* « qui sont aux anciens événements mémo- « rables, ce que sont à notre voix de lointains échos. » Reconnaître dans le nom de *Roc-rouge* donné à un rocher, un nom révélateur, un souvenir du sang répandu quand César « donna l'ordre infâme de couper les « mains à tous ceux qui avaient osé les lever sur lui et « sur sa fortune (1), » c'est lâcher un peu trop la bride

(1) M. Michelet, dans sa belle *Histoire romaine*, a dit, au sujet du : *Quid times ? Cæsarem vehis* : « Le mot est beau, mais l'anecdote improbable. »

à son imagination. Reconnaître dans le nom de la Tourmente un reflet du nom que portaient les machines de guerre dressées sur ses bords *(tormenta)*, c'est un peu moins téméraire, et pourtant, bien que M. Périé dise de ce dernier de ses *lieux-dits* : « à lui la pomme », bien qu'il ajoute que, pour ne pas voir la lumière éclatante qui se dégage de tout ceci, il faut avoir « les yeux der-« rière la tête, » je n'attache à ce rapprochement, déjà signalé, du reste, par M. Brial, qu'une très-médiocre valeur.

J'aime mieux ce qui concerne Luzech. Voici comment le pinceau de M. Raphaël Périé décrit (p. 6) cette localité : « Luzech est un très-joli petit bourg, très-coquette-« ment assis sur une riante presqu'île et au pied d'un « monticule dont les flancs délicatement arrondis, à « l'exception de celui qui regarde le nord, sont parés « d'une ceinture de vignes luxuriantes et parfumées. » L'historien du Quercy raille ensuite agréablement (p. 10) la Commission de la topographie des Gaules qui a décidé que la place forte d'Uxellodunum « couvrit jadis, quoi ? le « sommet, sans doute, du monticule qui s'élève à l'en-« trée de la presqu'île de Luzech ? Mon Dieu, non ; il est « certes de taille beaucoup trop modeste pour avoir ja-« mais pu se permettre une telle chose ; mais bien la « presqu'île même, c'est-à-dire une plaine basse, unie, « riante et fertile. Comprenez-vous cela, Monsieur ? Lui, « ce fier oppidum Kadourke, « défendu de tous les côtés, « nous dit Hirtius, par des rochers à pic, » ainsi molle-

M. Alfred Maury (*Revue de Philologie*) n'admet pas l'authenticité de l'apostrophe au pilote effrayé. Déjà, avant ces grands érudits, Napoléon Ier avait contesté l'exactitude du récit de Plutarque. L'Empereur Napoléon III aura bien d'autres mots apocryphes à effacer de la vie de César, notamment l'*alea jacta est* du passage du Rubicon.

« ment couché dans *la prairie fraîche et jolie*... Le com-
« prenez-vous? Moi, non! » L'auteur de la *Lettre sur Uxellodunum* constate que, d'après les textes, c'était l'oppidum même qui reposait au sommet de la montagne, et que nulle part, dans la relation d'Hirtius, il n'est question d'une citadelle; que, par conséquent, cette citadelle a été créée purement et simplement pour le besoin d'une cause désespérée, qu'elle est sortie de l'imagination du dernier défenseur de Luzech, comme Pallas sortit-toute armée de la tête de son père Jupiter (p. 14 et 15). Plus loin (p. 16), il s'amuse aux dépens de ce pauvre Lot de MM. Creuly et Jacobs, si maigre et si exténué. Il dit (p. 18) du petit monticule de Luzech : « Escarpé, au nord, sur le point « étroit où il fait face à l'isthme, assez rapide sur quel-« ques autres tournés du côté de l'est, ses pentes, par-« tout ailleurs, sont tellement inoffensives que, au bas de « la presqu'île, c'est-à-dire au midi, on les franchit cha-« que jour en..... en voiture, ou, si mieux aimez, en « charrette, pour se rendre à une petite ferme connue « sous le nom de Pistoule. » Citons enfin cette dernière objection du pittoresque écrivain (p. 43) : « A Luzech, « Monsieur, pas le plus petit *lieu-dit*, et, quant à la tra-« dition, elle y est muette, mais si parfaitement muette, « en vérité, que rien ne saurait la faire parler, pas même « le remède ordonné par Sganarelle à Lucinde, quantité « de pain trempé dans du vin : mon Dieu! oui, ce vin eût-il « été récolté sur ce cher monticule qui, j'en conviens, en « fournit d'excellent, en compensation de toute l'eau de « sa fontaine, si proprement et surtout si radicalement « escamotée par César. »

Je croyais trouver une nouvelle étude de la question de l'emplacement d'Uxellodunum dans une récente disser-

tation intitulée : *Carte de la Gaule sous le proconsulat de César. Examen des observations critiques auxquelles cette carte a donné lieu en Belgique et en Allemagne*, par le général Creuly (extrait de la *Revue archéologique*, brochure de 102 pages, grand in-8°, 1864). Mais M. le général Creuly, après avoir annoncé qu'Uxellodunum a été attribué à la presqu'île de Luzech par le général de Goëler (1), déclare, en quelques lignes hautaines, qu'il n'a point jugé qu'il y eût le moindre besoin de donner un supplément au rapport rédigé sur ce sujet par MM. A. Jacobs et lui, après visite des lieux, au mois de novembre 1859. Les objections de M. Cessac ne méritaient point le dédain avec lequel le général de Creuly les passe sous silence, et ce n'est point triompher d'un adversaire que de lui tourner le dos (2).

Je ne puis m'empêcher d'exprimer ici le douloureux étonnement que m'a causé l'injure adressée par l'auteur

(1) L'ouvrage (en allemand) de cet aide-de-camp du grand-duc de Bade sur les campagnes de Jules César a paru en 1858.

(2) M. Cessac a publié, dans les derniers mois de 1863, des *Observations touchant les fouilles exécutées à Luzech*, in-8°, quinze pages, et tout indique qu'il n'en restera pas là. De son côté, M. Bial, dit-on, fourbit ses armes et se prépare à traiter Luzech comme il a traité Capdenac ; c'est-à-dire à pousser la destruction de la place jusqu'à l'anéantissement. Enfin, pour ne rien omettre ici de ce qui est relatif à la question de l'emplacement d'Uxellodunum, je dirai qu'il a paru dernièrement, en huit pages in-8°, un plaidoyer, qui a du moins le mérite d'être court, en faveur d'un candidat que personne ne pourra prendre au sérieux, plaidoyer intitulé : *Ussel-Uxellodunum*, par H. de B. — Au moment où je corrigeais les épreuves de la dernière partie de mon mémoire, M. A. Sarrette, lieutenant-colonel du 86e, m'a fait l'honneur de m'écrire une lettre fort gracieuse pour appeler mon attention sur une dissertation que renferme son livre intitulé : *Quelques pages des Commentaires de César*, 1 vol. in-8°, 1863, dissertation d'après laquelle Uxellodunum serait Ussel, ce chef-lieu d'arrondissement de la Corrèze, possédant toutes les conditions au nombre de treize qui sont imposées par le texte. Mais la première de ces conditions, celle d'avoir appartenu au pays des Cadurques, manquant à Ussel, il n'y a pas lieu de discuter en détail une thèse d'ailleurs très-habilement soutenue. MM. Creuly et Jacobs avaient d'avance combattu (p. 15) en cette rude phrase, le sentiment que M. Sarrette défend avec une énergie digne de la devise, *Vires agminis unus habet :* Ussel est dans le même cas qu'Uzerche ; « c'est une localité limousine, dont aucun trait topographique ne « rappelle Uxellodunum. »

de l'*Examen des observations critiques* (p. 99) à ceux qui déployèrent tant de courage dans la défense d'Uxellodunum. Moins qu'à tout autre, il appartenait à un éminent homme d'épée d'appeler, avec un insolent vainqueur, « ramassis de garnements » les derniers représentants du patriotisme gaulois (1). En admettant même que les soldats enfermés dans Uxellodunum aient pu être tels que nous les dépeint la haine d'un Romain, leur dévouement à la patrie qui allait mourir, leur magnanime lutte contre les invincibles légions de César et contre la nature elle-même, les purifie et les ennoblit. Ces hommes doivent être à jamais sacrés devant l'histoire. Je ne saurais donc trop vigoureusement protester ici contre l'outrage immérité que leur jette à la face un général français, et, en considérant toute la grandeur de leur héroïsme, toute l'immensité de leur malheur, il me semble qu'un tel outrage touche presque au blasphème !

Errata.

On lit dans l'article intitulé : PHILOSOPHIE DE LA PRIÈRE (livraison d'Octobre-Novembre 1864, page 222, ligne 15), cette phrase : « Où trouvera-t-on une protestation plus décisive que celle-ci contre les doctrines séduisantes d'après lesquelles l'homme ne serait qu'un être inerte sous une fatalité qui l'oppresse ? » — Au lieu de *séduisantes ;* il faut lire : **désolantes.**

(1) Le savant archéologue que je viens de mentionner, M. A. Sarrette, s'est écrié, au contraire, avec un généreux enthousiasme (p. 258) : « Gloire immortelle à Uxellodunum et à cette poignée d'hommes qui, pendant une campagne entière, tinrent en échec toute l'armée romaine ! »

MÉMOIRE

Sur le comté de Rodez, les vicomtés de Creyssel. Carlat. Murat, et autres fiefs, jusqu'à l'avénement de la Maison d'Armagnac.

(Suite.)

VICOMTÉ DE CARLAT.

La vicomté de Carlat ou Carladez tire son nom d'un vieux château bâti sur un rocher basaltique de quarante mètres de haut, et à peine accessible par un chemin en zigzag, taillé de main d'homme. Plusieurs historiens locaux sont allés jusqu'à prétendre que ce château existait sous la domination romaine, et ils ont cru en trouver la description dans une épître de Sidoine Apollinaire (1). Cette forteresse, disent-ils encore, aurait été le dernier refuge des légions de Syagrius lors de l'invasion de la Gaule par les Franks; elle aurait arrêté les bandes victorieuses de Chlodowig, après la bataille de Vouglé, etc., etc. Toutes ces assertions sont entièrement dénuées de preuves, et ne méritent aucune créance. La première fois qu'il est positivement question de *Cartilat* ou de *Carlat*, c'est dans les annales de Saint-Bertin, à propos de la révolte de Pepin II et des seigneurs aquitains, et du siége du château par l'armée de Louis-le-Débonnaire (2).

Le Carladez était situé partie en Rouergue et partie en Auvergne. Ce fief, dont relevait la vicomté de Murat, occupait, avec celle-ci, une superficie de cent dix lieues carrées. En Rouergue, il comprenait toute la partie de cette contrée, située sur la rive droite de la Trueyre. En Auvergne, les principales localités qui en dépendaient étaient : le château du Carlat, Arpajon, Cros-de-Montamat, Jou-de-

(1) J. TEILLARD; *Histoire d'Auvergne, Mss.*; cf. AUDIGIER, DULAURE, MARLHOU, etc. — D'après eux, le Carladez aurait appartenu, sous les Romains, d'abord à Fronton, sénateur d'Auvergne, et ensuite à la puissante famille des Ferréol. Sur les origines et l'histoire de la vicomté de Carlat, voyez l'excellente notice insérée par M. de SARTIGES-D'ANGLES dans le *Dictionnaire historique et statistique du Cantal*, t. III, pag. 17 et suiv.

(2) *Annal. Bertin.* ad ann. 839. Dom BOUQUET, t. VI, pag. 203.

Mamont, Jou-sous-Montjou, La Capelle-Barreys, Lescamp, Malbo, Mendailles, Marmiesse (1), Paulhenc, Polminhac, Roussi, Saint-Clément, Saint-Jean-de-Doue, Saint-Martin-sous-Vigouroux, Saint-Simon (2), Senzac-de-Benazès, Senezergues (3), Tessières-de-Lebolier, Thiezac, Vesac, Vic (4), Vigouroux, Yolet (5), Escoraille, Saint-Christophe; et en partie seulement : Glenat, Junhac, La Besserette, La Brousse, Ladinhac, La Vestrie, Paulhac, Queyzat, Raulhac, Romegoux, Bonnesques, Saint-Julien-de-Toursiac et Valenjol. La baronnie de Calvinet, composée de Calvinet, Leynhac, Saint-Mamet, Saint-Etienne-de-Maurs et La Capelle-de-Fraisse dépendait également du Carladez (6).

Vicomtes de Carlat. — L'opinion d'Audigier, Marlhou, Dulaure et Teillard, qui font descendre, sans aucune preuve, les suzerains du Carladez de Ferréol, ne mérite pas d'être discutée. Les auteurs

(1) Château ruiné depuis longtemps.

(2) Ou Saint-Sigismond. — (3) Démembré au XIIIe siècle.

(4) Qui devint la capitale du Carladez après la destruction de Carlat.

(5) D'après le *Dict. stat. du Cantal*, Villedieu relevait aussi de la vicomté de Carlat.

(6) MURATET, *Notice historique sur Montsalvy;* J. DE SISTRIÈRE, *Histoire particulière du Carladez, Mss.;* GAUJAL, *Ess. hist.*, t. Ier. — D'après M. DE SARTIGES D'ANGLES, le territoire des vicomtés de Carlat et de Murat se divisait en dix châtellenies : Carlat, Vic, Boisset, Cromières, Calvinet, Vigouroux et Turlande, en Auvergne ; le Mur-de-Barrès, Vinzelles et Barres en Rouergne. Voici, d'après le même auteur, la liste des fiefs les plus importants des deux vicomtés : Carlat, Loubejac, Feneyrol, La Commanderie, Cabanes, Bierne (avec plusieurs fiefs), Valuéjol, Vigouroux, Pierrefort (en partie), Muret, Comblat, La Salle, Polminhac, Pestel, La Carrade, Les Huttes, Vixouze, Foulholes, Sales et Laradoux, Cailhac, Le Doux, Yolet, Giou, Caylus, Conros, La Bastide, Carbonat, Ganiac, Morèze, La Roque, Cromières, Cropières, Peuch-Mourier, Messilhac, Escalmels, Ronesques, Prats, Junhac, Lagarde, Mont-Logis, Auberoques, Cances, Montsalvy (prieuré de), Labesserette, Roumégoux, Murat, Senergues, Lestrade, Naucaze (en partie), Toursac Parlan, Conquans, Solignac, Entraigues, Sénezergues (partie de), Fargues, Viescamp, Laroquebrou et autres fiefs, Glenat, Saint-Victor, Saint-Santin-Cantalès, Las Plases, Saint-Paul-des-Landes, Marmiesse, Veyrières, Espinassols, Leybros, Cologne, Murat (château et ville de), Anteroche, Albepierre, Gorsses, Combrelles, Chambeuil, Chambon, Chastel-sur-Murat, Lapson, Chavagnac, Courbines, Mallet, Châteauneuf, Monbrun (partie de), Jarousset, Chaylar, Jarry, Bressanges, Estresses, Turlande et Vedrines, Calvinet, Lestrade, Vieillevie, Cassaniouze, La Guillaumanque, Selves, Lesmaries, La Vinzelle, Les Pilles, Sadours, Burbuzon, Cours, Sénezergues (partie de), La Rodde, Leynhac, Mur-de-Barrès, Chapitre de Saint-Thomas, Bonneval (abbaye de), Laussac (prieuré de), Conques (abbaye de), Cassenoude (commanderie de), Saint-Projet (monastère de), Saint-Hippolyte (prieuré de), Taussac (communauté des prêtres de), Belmont, La Gorce, Murols, Castel-Noir, Pouzols, Therondels, Vainzac, Murat, Barres.

de l'*Histoire du Languedoc*, le président de Doat, le P. Anselme, etc., ont essayé de les rattacher aux comtes de Rouergue et Toulouse; mais leurs conjectures sont dénuées de vraisemblance, et reposent uniquement sur cette perpétuelle confusion du comté de Rouergue avec celui de Rodez, dont il a été question plus haut.

Richard Ier est le premier vicomte de Carlat connu. Il vivait dans la seconde moitié du IXe siècle, et même en 910 (1).

Bernard Ier (2), vicomte de Milhaud en Rouergue (3), et de Carlat en Auvergne, et de Gévaudan (4), vivait en 932. Il donna, à cette

(1) *Mss.* de Dom Coll.

(2) M. de Sartiges d'Angles fait descendre Bernard Ier de Richard Ier. Entre ces deux suzerains, M. de Gaujal, t. Ier, place Etienne et Rigaud, qui auraient été vicomtes de Carlat en 898.

(3) La vicomté de Milhaud ou de Millau, date probablement des premières années du Xe siècle, et le baron de Gaujal, *Ess. hist.*, t. Ier, prétend qu'on serait même fondé à en reporter l'origine au roi Eudes. Quoi qu'il en soit, Bernard Ier est désigné comme vicomte de Millau par des documents antérieurs à 937. Cette vicomté comprenait, à l'origine, les localités suivantes : Millau, Le Monna, Compeyre et Rossio, La Roque, Saint-Jean-de-Balmes, Sévérac-le-Château et le Sévéraguais, notamment Saint-Grégoire et La Panouse ; Layssac et le Layssaguais, notamment Gagnac, Lugans, Gaillac, Buzens, Prévinquières et Montjersier; Arques et Salars ; sur le Larzac : Sainte-Eulalie, La Cavalerie, La Convertoirade, Vigoron et Caylus ; Sainte-Affrique, Bornac et le Bornaguais; Rouffignac, dans la vallée de Landisque ; enfin tout le sud du Rouergue, et notamment Brusque, Le Pont-de-Camarez, Belmont et Marrasson. Plusieurs de ces terres furent ensuite détachées. Les vicomtes d'Albi, issus de la même tige que ceux de Millau, prirent tout le territoire situé au sud du Rouergue. Sévérac et le Sévéraguais dûrent être démembrés du fief principal, en faveur d'une branche cadette de la maison de Millau. Les Canillac, qui paraissent avoir une origine semblable à celle des Sévérac, prirent Layssac et le Layssaguais. Salars et ses dépendances passèrent, en 937, dans la maison de Landorre. Salars, et probablement Arques, durent être annexés au comté de Rodez par Richard de Millau, neveu de Hugues, vers 1112. Je ne signale pas quelques seigneuries de moindre importance, qui cessèrent également de faire partie de la vicomté de Millau. V. de Gaujal, *Ess. hist. sur le Rouergue*, t. Ier.

(4) La vicomté de Gévaudan comprenait : le château de Grèzes (capitale), Marvejouls, Montrodat, Chirac, Le Monastier, La Canourgue, Baldasse, Le Génévrier, Nogaret, Montferrand, Canillac et ses dépendances, jusqu'au confluent du Tarn et de la Jonte ; la moitié du fief de Montjésieu, le quart du fief de Peyre, Randon, Langogne et Pradelles (en Vivarais). La vicomté de Gévaudan fut ensuite démembrée comme celle de Millau ; le fief de Canillac en était séparé avant 1075. En 1126, Châteauneuf-Randon fut donné à Guérin et à Odilon, par Douce, comtesse de Provence, vicomtesse de Millau et de Gévaudan, et femme de Raymond-Bérenger, comte de Barcelone. Langogne et Pradelles n'appartenaient plus au Gévaudan en 1269. De Gaujal, *Ess. hist.*, t. Ier. — La réunion des vicomtés de Millau et de Gévaudan est souvent, mais improprement, désignée sous le nom de *comté de Millau*, dans les anciens documents.

époque, l'église de Sausac, en Carladez, à l'abbaye de Conques (1), et souscrivit, trois ans plus tard (935), une charte d'Ermengaud, comte de Rouergue et marquis de Gothie, en faveur de l'abbaye de Vabres (2). Bernard laissa quatre fils : 1° Bérenger Ier, continuateur de la lignée des vicomtes de Millau et aïeul de Bérenger II, dont il sera question plus bas ; 2° Richard, père d'un autre Richard ; ils vivaient entre 1002 et 1050, et certains généalogistes les comprennent à tort parmi les vicomtes de Carlat ; 3° Bernard II, vicomte de Grèzes et de Gévaudan, père de Rigaud mort sans enfants, et d'Etienne de Millau, vicomte de Gévaudan après le décès de son père (3) ; 4° Gilbert Ier, vicomte de Carlat ; 5° Géraud (4).

Gilbert Ier, fils du précédent, lui succéda dans la vicomté de Carlat. Il fut marié à Agnès, et père de Gilbert II. Au IXe siècle, le Carladez était encore englobé dans les domaines de saint Géraud, fils de Géraud comte de Limoges, et fondateur du riche monastère d'Aurillac (5). Saint Géraud reconnut tenir du Saint-Siége les nombreuses terres dont il dota sa fondation. C'est ainsi que les abbés d'Aurillac prirent le même titre que leur bienfaiteur, et que les vicomtes de Carlat se trouvèrent peut-être ainsi obligés de leur faire hommage dès l'origine (6). Certains ont cherché une autre cause à cette obligation, et l'ont trouvée dans l'inféodation d'un grand nombre de manses ou métairies faites en 962 par Géraud de Saint-Céré, abbé d'Aurillac, en faveur de Gilbert Ier, vicomte de Carlat (7). C'est même là l'hypothèse la plus probable. Gilbert

(1) *Gal. Christian.*, t. Ier, aux preuves.

(2) *Hist. gén. du Languedoc*, t. II, aux preuves.

(3) Etienne n'eut pas d'enfants de son mariage avec Anglemonde, et il institua héritier son cousin, Richard II, vicomte de Millau.

(4) Que l'on suppose avoir été le chef de la maison de Murat, qui finit en 1439.

(5) D'après un écrivain du temps, saint Odon, ces domaines étaient immenses. Ils s'étendaient, sur une longueur de trente-deux lieues, du Puy-de-Griou, en Auvergne, jusqu'à Pousthomy, en Rouergue ; et sur une largeur de trente-cinq lieues, de Pousthomy, à Sarlat en Périgord, et remontaient ensuite vers le Puy-de-Griou.

(6) Gaujal, *Ess. hist.*, t. Ier.

(7) L'abbé Géraud, dont le monastère s'enrichissait chaque jour par des donations nouvelles, se vit forcé de recourir à l'inféodation pour trouver des défenseurs Les manses ou métairies qu'il inféoda aux vicomtes de Turenne, à ceux de Carlat et à divers seigneurs du Quercy, atteignent le chiffre de dix mille. V. Mabillon, *Analect.*, t. II.

vivait encore en l'an 1000, et c'est alors qu'il fonda, dans le Rouergue, l'abbaye de Therondels (1).

Gilbert II, fils du précédent, épousa, vers 1020, Nobilie, fille et héritière d'Odon, vicomte de Lodève (2). Il en eut deux enfants : 1° Bernard, mort sans postérité ; 2° Odile ou Adèle, vicomtesse de Carlat et de Lodève, mariée à son cousin ; Bérenger II, vicomte de Millau et de Gévaudan, dont je vais parler.

Bérenger II descendait au quatrième degré de Bernard Ier, vicomte de Carlat et de Millau. Il épousa, vers 1050, l'héritière des vicomtés de Lodève et de Gévaudan. Les frères de Bérenger moururent sans postérité, et deux d'entre eux, Richard et Bernard, devinrent successivement abbés de Saint-Victor, à Marseille, et cardinaux. Le vicomte de Carlat refusa d'abord l'hommage à l'abbé d'Aurillac. Mais, en 1073, le pape Grégoire VII intervint, et l'hommage fut rendu. La querelle se réveilla plus tard entre Bérenger et l'abbé Pierre de Limagne. Le 12 avril 1079, les archevêques de Bourges, de Narbonne et de Bordeaux reçurent de Grégoire VII une bulle qui leur ordonnait de faire rendre hommage à l'abbé d'Aurillac par le vicomte de Carlat, et menaçait celui-ci de l'indignation du Saint-Siége. Bérenger se hâta d'obéir, et en fut quitte pour la peur. Du mariage du vicomte de Carlat avec Adile ou Odélie naquirent trois enfants : 1° Gilbert III, vicomte de Millau, de Gévaudan, et en partie de Carlat, chef de la branche de Millau ; 2° Richard, comte de Rodez, vicomte de Lodève et en partie de Carlat (3) ; 3° Raymond, qui vivait en 1075, et sur lequel on manque de renseignements.

Gilbert III, vicomte de Millau et de Gévaudan, et en partie de Carlat, épousa Gerberge, comtesse de Provence, et prit ensuite le titre de comte (1100). Gilbert mourut en 1108, à la survivance de

(1) Gaujal, *Ess. hist.*, t. II ; Chabrol, t. IV.

(2) La vicomté de Lodève ne se composait que de la ville de ce nom, du château de Montbrun, bâti sur une montagne voisine, et sans doute de celui de Lazara. Les vicomtes de Lodève, prédécesseurs d'Odon, sont : Antgarius, mari de Cariberge, mort avant 949, et Hildin, époux d'Archimberte, vivant en 949 et 982, et mort avant 984.

(3) Richard est le chef de la maison de Millau-Rodez. Dans le partage de la vicomté de Carlat, Gilbert avait gardé le château ; son frère cadet lui devait hommage. La portion du Carladez échue à Richard, passa à ses descendants, et l'un d'eux, Hugues II, reconstitua intégralement le fief primitif en 1172, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

sa veuve et de ses deux filles, Douce et Etiennette. La première fut avantagée par sa mère de la plus grande partie de ses biens, et mariée à Raymond-Béranger d'Aragon, comte de Barcelone, auquel elle fit donation de son avoir, le 13 janvier 1113 (1). Etiennette épousa Raymond de Baux, et lui porta en dot quatre-vingts seigneuries (2).

Bérenger-Raymond Ier, fils du précédent, comte de Provence, vicomte de Millau, etc., vicomte de Carlat en partie, épousa Béatrix, comtesse de Melgueil. Il mourut dans le port de Melgueil (1144), en combattant contre les Gênois, qui l'avaient abandonné après l'avoir d'abord soutenu dans sa querelle contre la maison de Baux (3).

Raymond-Bérenger II, fils du précédent, était encore mineur à la mort de son père, et on lui donna pour tuteur Raymond-Roger, comte de Barcelone. Il épousa Richilde, nièce de l'empereur d'Allemagne Frédéric Ier, et mourut au siége de Nice (1166), à la survivance de sa fille Douce II. Cette enfant, qui n'avait pas encore quatre ans, et dont le tuteur fut Alfonse II, roi d'Aragon, était déjà promise à Raymond, fils de Raymond V, comte de Toulouse. En 1166, Raymond V s'empara de la Provence, et pour consolider ses prétentions, il épousa Richilde, mère de Douce. Mais Douce mourut sans enfants, en 1172, et le roi d'Aragon Alfonse II, son oncle à la mode de Bretagne, recueillit sa succession. Ce fut alors qu'il confirma valablement la donation par lui faite cinq ans auparavant (1167) à Hugues II, comte de Rodez, de la portion de la vicomté de Carlat qu'il avait recueillie dans la succession de Douce II (4).

La vicomté de Carlat se trouve ainsi reconstituée dans son entier, et elle demeure dans les mains des comtes de Rodez, dont nous

(1) *Archives du prince de Monaco*, à Vic; *Mss.* de Dom Deschamps, à la Bibliothèque royale; *Hist. du Languedoc*, t. II, aux preuves. — Raymond Bérenger et Douce sont la tige de cette maison d'Aragon qui donna tant de rois à l'Espagne, et qui finit avec Jeanne-la-Folle, mère de Charles-Quint.

(2) V. dans Expilly, art. *Provence*, la liste de ces fiefs appelés *Terres Baussenques*, parce qu'elles appartenaient à la maison de Baux. Le partage inégal des biens de Gerberge, entre Douce et Etiennette, occasionna, après la mort de Raymond-Bérenger, des guerres qui ne finirent qu'en 1162, et dans lesquelles les seigneurs de Baux furent soutenus par les comtes de Toulouse et par ceux de Forcalquier.

(3) *Hist. gén. du Languedoc*, t. II.

(4) *Hist. gén. du Languedoc*, t. III.

connaissons la descendance jusqu'à mariage d'Isabelle, fille de Henri II, vicomtesse de Carlat et femme de Geoffroi, sire de Pons (1), et vicomte de Turenne en partie (2). Le Carladez recouvre alors ses vicomtes particuliers, dont il faut reprendre la série jusqu'à l'avénement de la maison d'Armagnac.

Isabelle. Elle avait eu la vicomté de Carlat en épousant Geoffroy.

(1) Isabelle de Rodez, avant d'épouser le sire de Pons, avait d'abord été promise à Robert, comte de Clermont et dauphin d'Auvergne, auquel le Pape refusa d'accorder des dispenses, pour cause de parenté. — La vicomté de Turenne comprenait plus de 100 paroisses, dont 57 en Limousin et le reste en Périgord et en Quercy. *Succession des vicomtes de Turenne jusqu'à Renaud V.* — Aymar Ier, 940. — Bernard Ier fils du précédent : 950-983. — Aymar II, fils de Bernard : 983-986. Avec lui finit la première maison des vicomtes de Turenne. — Archambaud, dit *Jambe pourrie*, succéda à Aymar II, dont il avait épousé le sœur, Sulpice, vicomtesse de Turenne : 986-992. — Ebles, fils du précédent : 992-1030. Il épousa en premières noces Béatrix, sœur de Richard Ier, duc de Normandie, qui lui donna cinq enfants, dont les deux premiers, Archambaud et Ebles, devinrent la souche des maisons vicomtales de Camborn et de Ventadour. De son second mariage avec Pétronille, naquit son successeur Guillaume Ier. — Guillaume Ier : 1030-1074. — Boson, fils du précédent et père de Raymond, mort en 1091. — Raymond Ier, mort en 1121. — Boson II, fils du précédent, époux d'Eustasie d'Anduse et père de Raymond, mourut en 1143. — Raymond II, marié à Elise de Castelnau, mort en 1212. — Boson III, fils du précédent, n'eut que deux filles, Marguerite et Daufine, mariées à Bernard, vicomte de Comborn, et à Raymond, seigneur de Roquebrune. Il mourut en 1219. — Raymond IV, frère aîné de Boson, lui succéda dans la vicomté de Turenne. Il épousa Elise d'Auvergne, dont il n'eut qu'une fille, mariée à Henri Rudel, seigneur de Bergerac, mort en 1243. — Raymond V, frère du précédent, épousa Allemande de Malemot, et mourut en 1243 à la survivance de son fils Raymond. — Raymond V épousa d'abord Agathe de Pons et ensuite Laure de Bigorre. Sa cousine Elise, fille unique de Raymond IV, et femme d'Elie Rudel, sire de Bergerac, lui disputa la vicomté de Turenne. Ce procès finit par une décision arbitrale de la reine Blanche qui obligea Raymond à abandonner une partie de ce fief. Elise fut mère de Marguerite, femme de Geoffroy Ier, sire de Pons, auquel elle apporta en dot la portion attribuée à sa mère dans la vicomté de Turenne. V. Justel, *Histoire d'Auvergne et de Turenne* : Baluze, *Hist. des Papes d'Avignon ;* le P. Amable, *Annales du Limosin.*

(2) *Généalogie des sires de Pons jusqu'à Geoffroy.* — Bertrand, sire de Pons, qui vivait en 1160, et épousa, dit-on, Elisabeth de Toulouse. Il eut pour fils : 1° Raynaud, son successeur ; 2° Raymond, évêque de Périgueux ; 3° Pons, évêque de Saintes. — Raynaud Ier, fils du précédent. — Raynaud II, fils du précédent, marié à Agathe d'Angoulême. — Raynaud III, fils du précédent, épousa Marguerite, fille d'Elie Rudel II, sire de Bergerac. — Geoffroy Ier, fils de Raynaud III, fut père de 1° Raynaud ; 2° Agathe, mariée à Raymond IV, vicomte de Turenne ; 3° Elie Rudel, dit Geoffroy. — Raynaud IV, fils du précédent, épousa Elisabeth de Levi, et fut père de Geoffroy, mari d'Isabelle de Rodez, vicomtesse de Carlat. *Dict. de* Moreri, art. *Pons.* — La sirerie de Pons, située en Saintonge, était fort importante. Elle tenait en sa mouvance près de 250 fiefs nobles, répartis en 52 paroisses, dont les principales étaient Pons (ville), Saint-Vivien, Machaine, Mazerolle, Valière, etc., etc.

Celui-ci fit la guerre contre Elie de Maumont et Aymeric de La Chassaigne. Il fut même, pour ce motif, traduit par ses adversaires devant le Parlement, qui ordonna une enquête dont on ignore le résultat. Il fit la guerre en Flandre en 1301, fut fait chevalier en 1313, en même temps que son fils, par Philippe-le-Bel, testa en 1315, et mourut peu de temps après. De son mariage avec Isabelle, naquirent deux enfants : Raynaud V, dont la notice va suivre, et Geoffroi de Pons, évêque de Maillezais, mort en 1333. Isabelle survécut à son mari jusqu'en 1328. Elle plaida, durant son veuvage, contre Anne de Poitiers-Valentinois, troisième femme de son père, confirma diverses transactions de son mari, et fonda en 1323 le couvent de Sainte-Claire de Carlat.

Raynaud V (1), sire de Pons, vicomte de Carlat, et de Turenne en partie, seigneur de Blaye et de Ribérac, gouverneur de Navarre, etc., épousa Jeanne d'Albret (1319) dont il eut onze enfants. En 1343, il aliéna au vicomte d'Astorg d'Aurillac, baron de Conros, les péages de la rivière de Cère, depuis Laroquebrou jusqu'à l'Oradoux-de-Vezac, en retenant seulement le droit de justice. Le prix de cette aliénation devait être consacré à racheter le château de Blaye. Il paraît avoir momentanément vécu en désaccord avec Philippe de Valois (1340), et traité secrètement avec le roi d'Angleterre, sous la protection duquel il se mit lui et son fief. Mais en 1345, le vicomte était revenu au parti du roi de France, qu'il servit tour à tour en Languedoc et en Saintonge, jusqu'au moment où il périt à la bataille de Poitiers (1356).

Raynaud V, fils du précédent, et tué comme lui à la bataille de Poitiers, porta d'abord le nom de seigneur de Montfort, prit ensuite les mêmes titres que son père (2), et devint capitaine pour le roi en Périgord et en Limousin. Dès 1332, Raynaud IV l'avait fiancé avec Marguerite de Comminges, fille de Bernard IV, comte de Comminges, et de Marthe de l'Isle-Jourdain, sa seconde femme. Bernard avait épousé d'abord Marguerite I, vicomtesse de Turenne. Ces fiançailles mirent fin à la querelle entre Bernard et Raynaud IV,

(1) C'est Raynaud V, et non Raynaud IV. Le baron de Gaujal et M. de Sartiges-d'Angles ont commis une erreur démontrée par l'existence des quatre Raynaud, sires de Pons, dont il a été question dans la note précédente.

(2) Voilà pourquoi je lui ai laissé le nom de Renaud V.

sire de Pons. Ce dernier était petit-fils de Marguerite, tante de Raymond VII, et fille de Raymond VI, vicomtes de Turenne. Il attaquait le testament par lequel Marguerite I avait institué sa fille, Marguerite II, en lui substituant son père Bernard VI, comte de Comminges, prétendant que la première femme de Bernard IV n'avait pas laissé de postérité, et que la prétendue Marguerite II, morte peu de temps après sa mère, n'était qu'un enfant supposé. Marguerite de Comminges mourut avant la célébration du mariage, et Raynaud V épousa une fille de Guillaume Fotte, seigneur de Ravel et chancelier de France, qui lui donna deux fils, Raynaud VI et Elie de Pons qui fut plus tard évêque d'Angoulême. Il testa en 1356, et nomma à son successeur un conseil de tutelle composé d'Aymeric de La Roche, Jean Le Meingre, Guillaume de Vassal, et Aymar de Polignac, gentilhomme saintongeois.

Raynaud VI, vicomte de Carlat, et en partie de Turenne, seigneur de Ribérac, etc., devint un des plus célèbres capitaines de son temps. Il tint d'abord le parti des Anglais, et le roi de France l'en punit en mettant la main sur Carlat. Pour dédommager Raynaud, le prince de Galles lui donna (1369) le comté de Périgord, dont il ne jouit jamais. Le sire de Pons passa au service de la France en 1370, seconda puissamment Duguesclin en Poitou, se fit remarquer aux siéges de Montmorillon et de Moncontour, battit les Anglais dans plusieurs rencontres, leur enleva Saintes, Cognac, Saint-Maixent, Saint-Jean-d'Angély et plusieurs autres places, et captura le captal de Buch, en 1395. Lui-même fut fait ensuite prisonnier, avec bon nombre de seigneurs de marque, dans un combat livré entre Guines et Ardres, en Picardie. Le sire de Pons devint d'abord conservateur des trêves en Poitou, Saintonge et Angoumois, et ensuite en Auvergne et Guyenne. Il mourut en 1427. — Comme vicomte de Carlat, Raynaud VI aliéna, sous réserve d'hommage, à Bertrand de Montal, baron de Laroquebrou, divers fiefs situés dans les paroisses de Pers, Luc, Roziers, Peuch, Roumegoux, Saint-Gerons, et Miremont. Avec le produit de ces aliénations et de divers impôts votés par les Etats de la province (1370-1379), il s'occupa de mettre le pays en défense contre les bandes de routiers, et de réparer les désastres de la guerre. Le comte Raynaud ne garda pas néanmoins la vicomté de Carlat. Il la vendit à Jean de France, duc de Berry, en

1409, et celui-ci la donna bientôt après à sa fille Bonne, veuve d'Amédée VII, comte de Savoie, et mariée en secondes noces à son cousin-germain, Bernard VII, comte d'Armagnac et de Rodez (1).

Le Carladez appartient maintenant aux Armagnacs, et son histoire est désormais confondue dans celle de cette maison.

J.-F. BLADÉ.

(La suite prochainement.)

MÉMOIRE

SUR LES FOUILLES DE NÉRAC.

Les infidélités commises par le sieur Chrétin, dans les fouilles de Nérac, les falsifications qu'il se permit sur des marbres provenant de ces fouilles, et les déclarations contradictoires qu'il prodigua durant l'instance introduite contre lui, au tribunal de Nérac, en soustraction frauduleuse de quelques bas-reliefs et inscriptions, ont jeté sur nos trésors archéologiques, une défaveur qui ne s'est pas encore dissipée. Plutôt que de se donner la fatigue d'un examen pour discerner le vrai du faux, on a trouvé plus commode de rejeter le tout, sans exception.

Nous, qui assistâmes presque journellement à ces fouilles, qui chargé en outre, soit en première instance, soit en appel, de la défense de la ville de Nérac, avons

(1) Les historiens ne sont pas d'accord sur la date de cette acquisition. DULAURE, *Descript. de la France*, et SISTRIÈRES veulent que ce soit le 9 juillet 1392; CHABROL la fixe au 4 novembre 1386, tandis que DELUGUET et AUDIGIER affirment qu'elle eut lieu en novembre 1393. J'ai mieux aimé suivre l'opinion de deux historiens inédits du Rouergue, Antoine BONAL, auteur d'une *Histoire du comté de Rodez*, conservée à la Bibliothèque royale, et le Docteur Jean SICARD, dans sa *Ruthena Christiana*. C'est en effet en 1409, et non en 1410, ainsi que l'affirme M. de GAUJAL, que ces deux écrivains placent cette aliénation.

gardé copie de l'instruction, des pièces du procès, ainsi que des notes d'audience, nous pensons que nos souvenirs étayés de ces divers documents, pourront jeter quelque lueur sur ce mystère dont la science s'est tant préoccupée. Tel est le but du présent Mémoire. A défaut d'autre mérite, c'est l'œuvre d'un homme véridique, non moins qu'impartial et bien informé.

Exposé des Faits.

Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, « c'est dans l'ancien « parc du château de Henri IV, à Nérac, en face du « pavillon des bains, entre le pont du château et la fon- « taine de Saint-Jean (où gisent les restes de la chapelle « de Marguerite de Valois), que les fouilles d'un atelier « de charité mirent à découvert, en décembre 1832, des « ruines éminemment romaines et d'une magnificence « extraordinaire. Pour pavés, des mosaïques et des mar- « bres ; des marbres pour lambris ; jusqu'au fond des « égouts, au lieu de grés ou de briques, du marbre!... »

Les fouilles de la Garenne (c'est le nom de l'ancien parc du château de Nérac) se poursuivirent sous les yeux de l'administration. Mais donnant pour prétexte d'y prendre quelques dessins, un sieur Chrétin, peintre natif de Paris et habitant, depuis quelque temps, notre ville, ne tarda pas à s'y immiscer, et bientôt il en obtint en quelque sorte la direction. Dès-lors, rien ne s'y fit que sur ses indications, pour ne pas dire sous ses ordres, et les ouvriers finirent même par ne remettre que dans ses mains les objets exhumés.

En mars 1833, le bruit courut à Nérac que le sieur Chrétin gardait en sa possession un marbre représentant les deux Tétricus père et fils, un *labarum* ou croix de

Constantin, et une inscription à Dis, le plus grand des Dieux chez les Gaulois, ces peuples se disant même issus de cette divinité. — Cette dernière pièce commence par les sigles, DITI M.

M. Descudé, qui remplissait alors les fonctions de maire de cette ville, fit quelques recherches et quelques démarches pour revendiquer ces trois objets. Mais un sieur Lalard, bean-frère du sieur Chrétin, s'empressa de déclarer que ces marbres provenaient de fouilles pratiquées dans son jardin, et comme il était notoire que des marbres antiques, ainsi que des mosaïques, furent, à diverses époques, exhumés dans les champs voisins de la Garenne (telle est aussi la situation du jardin du sieur Lalard), M. Descudé admit sans difficulté l'affirmation de celui-ci, et la ville racheta au prix de 300 fr *le labarum*, l'inscription à Dis et le médaillon des deux Tétricus.

Cependant, les fouilles de Nérac avaient eu dans le monde savant un retentissement peu ordinaire. Entre autres écrits sur cette question, nous devons à M. du Mège, secrétaire-général de la Société archéologique du Midi de la France, trois Mémoires qui forment un effectif de 148 pages in-4°, sans compter les planches. M. Jouannet, conservateur des Antiques et de la Bibliothèque de Bordeaux, publia, de son côté, deux brochures, à ce sujet. Le sieur Chrétin dut à ses communications sur nos fouilles d'être admis comme membre des deux Académies de Bordeaux et de Toulouse. Mais l'Académie royale des Inscriptions et Belles Lettres, sur le rapport d'une commission, *déclara fausses et indignes de toute confiance les inscriptions prétendues antiques de Nérac*, et comme en transmettant cette décision à M. le baron Chaudruc de Crazannes, membre de la Société archéologique du midi, M. le baron Sylvestre de Sacy, secrétaire perpétuel, avait

ajouté qu'*il serait important de reconnaître comment et par qui elles avaient été produites, et par quel moyen on avait réussi à obtenir en leur faveur quelque crédit*, la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, chargea l'un de ses membres, M. Labat, premier avocat-général à la Cour royale d'Agen, de lui faire un rapport sur cette affaire. Notre collègue s'y prononça contre la décision de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Sur ces entrefaites, on avait appris, à Nérac, par la voie des journaux et par quelques brochures, que le sieur Chrétin venait de vendre à la Société archéologique du midi de la France : 1° Une seconde inscription à Dis, qui commençait par les sigles DITI P.; 2° un bas-relief où figuraient les deux Tétricus père et fils, et, en outre, Nera et Claude le Gothique; 3° enfin, un marbre représentant les deux Tétricus sur un char de triomphe, aux portes de Bordeaux.

A l'apparition de ces nouveaux monuments, les anciens soupçons contre le sieur Chrétin se ravivèrent, et non-seulement on l'accusa d'avoir soustrait aux fouilles de Nérac les marbres vendus à Toulouse, mais on revint tout naturellement sur ce qui s'était passé lors de la vente du *Labarum*, du médaillon des deux Tétricus et de l'inscription DITI M, et l'on pensa qu'il avait peut-être vendu à notre ville des marbres soustraits d'une propriété communale.

Toutefois le conseil municipal de cette localité ne se décida qu'avec la plus grande réserve à recourir à l'autorité judiciaire, et la plainte contre le sieur Chrétin et le sieur Lalard, en soustraction frauduleuse de ces marbres ainsi que de quelques médailles, ne fut déposée, le 1er mars 1835, dans les mains du procureur du Roi, qu'à la suite d'une enquête administrative faite par une

commission où figuraient MM. Laffite, avocat (depuis procureur du Roi et député), Védrines, avocat (depuis conseiller à la cour royale de Bordeaux), Durban, avoué, Descudé, ancien maire, Gimet, homme de lettres, Caillavet, vétérinaire, et Fournet, propriétaire, tous membres du conseil municipal.

Sur la plainte du maire de Nérac, les scellés furent apposés au domicile du sieur Chrétin, le 3 mars 1835. A leur levée, qui eut lieu le lendemain, le sieur Chrétin remit aux mains de la justice trente-cinq lettres qui lui avaient été écrites par M. du Mège, trente-six par M. Jouannet, et huit par M. de Castellane. On trouva, d'un autre côté, dans son cabinet, quelques plâtres et un grand nombre de médailles, lesquelles, du reste, ne firent l'objet d'aucune réclamation.

Le 6 mars 1833, le sieur Chrétin adressa une lettre pleine de menaces à MM. les commissaires susnommés. Pour conjurer les poursuites, il annonçait une plainte en calomnie contre eux, ainsi que son projet d'employer également à leur égard l'arme du ridicule, par la publication de l'inscription qu'il avait commencé de fabriquer et dont il leur envoya la copie suivante :

« Pierre tumulaire de la sépulture de Théodore Chrétin.

HOC MONVM — EST — PRAVIT — STVP — ET
Hoc monumentum est pravitatis stuporis et
ZELOTIPIÆ ALIQ — STVL — SVASORIVM NERÆA-
zelotipiæ aliquot stultorum suasorium Nerea-
QUÆ CIVIT — FÆCIVM IN MAX — THEOD —
quæ civitatis fæcium in Maximilianum Theodorem
CHRETINEM LVTETIVM PICT — STATVAR — STRVCT
Chretinem Lutetium pictorem statuarium structorem

ET SCALPTOREM AQVÆSITORE APPARIT — ET
et scalptorem aquæsitore apparitoribus et
PRÆPOS — CVSTODIENDE VRBI EQVITIBVS IN
præpositibus custodiende urbi equitibus in
IVDICIVM PROBR — DVCTVM CAVSA INGEN: LITE-
judicium probrosum ductum causa ingenii lite-
RAT — ET CLARISS — FACVLT — ATQ — PRO
raturæ et clarissimæ facultatis atque pro
ERVISSE E NIHILO ET OBLIV — CIVIT — ANTIQ —
eruisse è nihilo et oblivione civitatis antiquos
TITVLOS ET IN GREM — CLIONIS OLL — CINERA-
titulos et in gremio Clionis ollam cinera-
RIAM MAX — DIVIQ TETRICI REPONISSE L PHI-
riam maximi divique Tetrici reponisse Ludovico Phi-
LIPPO I GALLIÆ REGNANTE BRVN ET DESCVDE
lippo primo (in) Galliæ regnante Brun et Descude
ADIUTORES AD MAVVESINEM VRB. — PRÆFECT —
adjutores ad Mauvesinem urbis præfectum
A — D MDCCCXXXV ET MART — N V. »
anno Domini 1835 et martis nonas 5. »

Le 17 mars 1835, il fut procédé à l'interrogatoire du sieur Chrétin. Nous allons en extraire quelques passages :

« ..... Quant aux trois objets que vous me présentez « (c'étaient le médaillon des deux Tétricus, la croix de « Constantin et l'inscription DITI M), je ne les ai pas pris « bien certainement dans les fouilles. *Ils proviennent du « même lieu que le grand bas-relief du triomphe*, ainsi que « l'inscription DITI P, cédée au Musée de Toulouse. Mais « je crois utile pour ma défense de ne pas indiquer *si c'est « moi qui ai fait ces objets, ou si je les ai trouvés* dans un « lieu encore inconnu, dont la révélation intempestive

« me priverait de la portion de gloire que je puis me ré-
« server. »

« Je dois vous dire cependant que Michel Laplante (voi-
« turier de Nérac) a porté chez moi, d'Agen, une grande
« quantité de marbres et de pierres travaillées, et notam-
« ment une table de marbre de six pieds de longueur,
« sur trois de hauteur, pesant huit quintaux et *enveloppée*
« *d'une simple toile. C'est sur cette table qu'est gravé le triom-*
« *phe de Tétricus.* Je ne puis pas dire d'où venaient ces
« marbres, notamment la grande table de marbre. Ces
« objets ont bien été pris à Agen, mais ils venaient de bien
« plus loin ; *et il est bien certain que Michel Laplante qui me*
« *les a portés, et les autres ouvriers qui l'aidaient, ont pu voir*
« *sur cette plaque de marbre les personnages qui y étaient gravés,*
« *avant de les remettre à ma disposition. Quant au bas-relief à*
« *quatre têtes portant au revers une inscription* à Neptune, il
« vient effectivement des fouilles de Saint-Rustice, près
« Grisolles. Je l'ai acheté à un paysan des environs de
« Pompignan, dont je ne connais pas le nom.

« .... L'ouvrier lui-même qui prétendait avoir décou-
« vert le médaillon des deux Tétricus, ne l'a point re-
« connu chez moi en présence de M. Descudé, ce qui m'a
« fait obtenir de ce dernier une lettre dans laquelle il me
« dit que c'est une affaire arrangée. Du reste, cet ouvrier
« aurait pu confondre le médaillon des deux Tétricus
« *avec celui de Julien, qu'il a effectivement trouvé* (1).

— « D. Je ne puis pas m'empêcher de vous faire re-
« marquer que le mystère qui règne dans vos déclarations
« peut contribuer à vous faire inculper. Non-seulement
« vous ne nommez pas les lieux où ces objets auraient pu

(1) Plus tard, Chrétin affirma avoir fabriqué le médaillon de Julien.

« être trouvés, mais vous n'indiquez pas le nom des « propriétaires, des vendeurs, etc. On voit aussi du mys- « tère dans vos rapports avec les archéologues de Tou- « louse, notamment avec M. de Castellane, qui vous pro- « met de vous garder le plus grand secret sur une lettre « que vous lui avez envoyée relativement à la cession de « ces monuments. *M. Lalard, votre co-prévenu, augmente en- « core le mystère en disant qu'il vous a vu travailler à la « grande inscription et au quadrige, et qu'il croit que vous avez « fabriqué les autres objets.*

— « R. Je répondrai à cette question, d'abord que je « ne puis pas nommer les propriétaires et vendeurs de « ces objets, parce que ce sont des personnes timides et « peu lettrées, qui croiraient se compromettre gravement « s'ils comparaissaient en justice. Quant à ce que vous « rappelez de M. de Castellane, cela prouve que ces Mes- « sieurs désiraient ardemment savoir le lieu de mes dé- « couvertes et qu'ils me promettaient le plus grand se- « cret. Quant à ce qu'a dit M. Lalard, je n'entre point « dans ses moyens de défense. Cela ne peut pas le com- « promettre et ne peut pas non plus me faire du tort, « *puisque je suis réparateur de ces objets, au besoin.* Je puis « donc garder le silence ; il me suffit qu'on ne puisse pas « me prouver que j'aie trouvé ces objets dans les fouilles « de la Garenne et que je les aie vendus au détriment de « la ville. *Quant à ce que j'ai dit moi-même aux experts que « j'avais fabriqué moi-même ces objets, je ne nie point de l'a- « voir dit, ni même de l'avoir écrit. Je pourrais même m'en dé- « dire, pour le redire encore ; ma défense peut se concilier avec « l'intérêt que j'ai de ne pas indiquer le lieu de ma décou- « verte.* »

Une ordonnance rendue par le Tribunal de Nérac, en

la chambre du conseil, le 2 juillet 1835, ayant déclaré les sieurs Chrétin et Lalard suffisamment prévenus, l'un comme auteur principal et l'autre comme complice de la soustraction au préjudice de la ville de Nérac, des marbres antiques dont il vient d'être parlé, cette affaire fut portée au Tribunal correctionnel, en août, même année, et par jugement du 30 du même mois, ce tribunal déclara *qu'il ne résultait pas des débats et de l'instruction preuve suffisante contre les prévenus*. Le sieur Chrétin avait réalisé sa menace d'attaquer en diffamation le maire de Nérac, qui s'était porté partie civile. La même décision, confirmée par arrêt de la Cour d'Agen, du 16 janvier 1836, *dans les mêmes termes*, lui accorda les dépens *pour tous dommages et intérêts*, sans s'expliquer davantage sur la prétendue calomnie.

Ceci n'est, en dernier ressort, que sur la question pénale et ne saurait servir de préjugé sur la question archéologique. C'est ainsi que l'arrêt fut compris par ceux qui le provoquèrent, et la crainte de se prononcer sur une difficulté, qui n'était pas de leur compétence, ne resta pas sans influence, nous le savons, dans l'esprit des juges et des conseillers. Mais, comme nous l'avons déjà dit, de l'information et des débats se sont dégagés du moins quelques lueurs qui vont nous aider à sonder ce mystère, et à motiver nos appréciations au sujet des marbres résultant des fouilles de Nérac.

Ire PARTIE.

Marbres qui n'ont pas été transportés directement des fouilles de la Garenne à la Mairie de Nérac.

Observations générales. — Une considération principale doit dominer ici : c'est que le sieur Chrétin eut les

plus grandes facilités pour s'approprier des marbres provenus de la Garenne. Sa participation dans ces fouilles a été attestée :

1° Par M. Descudé, ancien maire, en ces termes : « C'est dans l'hiver de 1832, qu'étant à la tête de l'administration municipale avec M. Lespiault, on commença « à s'occuper des fouilles de Nérac. M. Lespiault en prit « exclusivement la direction, *et il y préposa, pour faire des « fouilles, le sieur Chrétin, peintre, à cause de ses connaissances « spéciales* ; »

« 2° Par le journalier Jean Brun : « J'ai porté, *plus « d'une fois, chez M. Chrétin*, des marbres de toute dimension, de deux pieds tout au plus ; »

« 3° Par le journalier Joseph Seguin : « J'ai porté, « dans le temps, des fouilles auxquelles on m'employait, « chez M Chrétin, plusieurs marbres... Enfin, je dois dire « que *M. Chrétin disposait de tout et nous faisait porter les « marbres chez lui*. J'y ai été, pour mon compte, trois « fois ; »

« 4° Par le garde Hautempenne qui « a vu plusieurs « fois le *sieur Chrétin emporter plusieurs marbres* et autres « objets provenaut des fouilles. . »

N'est-ce pas d'ailleurs en récompense de *ses services, dans ces fouilles*, que le sieur Chrétin reçut de la ville de Nérac une gratification de 300 fr.; qu'il lui fut décerné deux médailles, l'une par la *Société archéologique du Midi*, et l'autre par l'*Académie de Bordeaux* ; qu'enfin ces deux corps savants lui firent l'honneur de l'admettre dans leur sein?... N'est-ce pas à l'occasion de ces fouilles et parce que le sieur Chrétin s'en était approprié tout l'honneur, sinon tout le fruit, que le digne et regrettable M. Jouan-

net lui écrivit, le 24 septembre 1832 : « Que de gens font « un bruit de tonnerre pour des travaux que je rougirais « de comparer aux vôtres? Mes respects à M. votre « Maire! *La bienveillance avec laquelle il vous seconde*, n'an- « nonce pas un administrateur comme il en est trop! » Le 19 novembre 1833 le même savant lui écrivit aussi, au sujet de quelques dessins qu'un artiste voulait publier sur les ruines et les mosaïques de la Garenne : « Ce n'est « pas moi qui soutiendrai le *sic vos non vobis*. A mon avis, « *vous enlever le fruit de vos travaux, c'est un véritable vol*, « soit que l'autorité l'eût commandé, soit que ce soit une « œuvre d'individu. »

Cela posé, nous allons procéder à l'examen de chaque marbre en particulier.

§ Ier.

Médaillon ou bas-relief des deux Tétricus.

Dans sa lettre du 6 mars 1835, à MM. Caillavet et autres, le sieur Chrétin prétendit que lors des premières discussions sur ce médaillon, il s'en était déclaré l'auteur. Mais cette allégation a été contredite par M. Durban dans la déposition duquel on lit *que Lalard affirma*, dans cette occasion, *avoir trouvé cet objet dans son jardin*, et par M. Descudé, ancien maire de Nérac, qui, *sans cette affirmation de Lalard, se serait*, dit-il, *rendu chez le sieur Chrétin et y aurait saisi tout ce qu'il y aurait trouvé de relatif aux fouilles de la Garenne.*

Il y a plus! Le 3 mars 1835, c'est-à-dire trois jours avant cette lettre, le sieur Chrétin avait adressé un long mémoire à la *Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, pour y plaider avec force en faveur de l'authenticité de tous les marbres, notamment du médaillon des deux

Tétricus. (Ce mémoire parut le 18 avril suivant, dans un supplément du *Journal de Lot-et-Garonne*, n° 3,267).

Il faut donc reconnaître que le sieur Chrétin ne se décida à plaider son système de contrefaçon, qu'à la dernière extrémité. Au surplus, il doit suffire de rappeler sa réponse à la dernière question de son interrogatoire, pour justifier la résolution que nous avons prise de ne tenir aucun compte de ses paroles dans les investigations où nous nous sommes engagé. Qu'admettre et même que saisir, en effet, dans les allégations d'un homme qui professe un tel cynisme : « Quant à ce que j'ai dit moi-même « que j'avais fabriqué ces objets, je ne nie point de « l'avoir dit, ni même de l'avoir écrit. Je pourrais « même m'en dédire, pour le redire encore. Ma défense « peut se concilier avec l'intérêt que j'ai de ne pas indi- « quer le lieu de ma découverte. »

Pour démontrer maintenant que le sieur Chrétin n'est pas l'auteur du bas-relief des deux Tétricus, nous allons établir que ce marbre provient des fouilles de la Garenne, et pour cela nous interrogerons de nouveau l'instruction dont il a été déjà question.

Le garde Hautempenne déposa comme suit :

« Il était présent aux fouilles, lorsqu'un ouvrier trouva « une plaque en marbre pareille au médaillon qui lui « est représenté. Il croit la reconnaître *à sa forme et aux « brèches qui se trouvent à sa bordure ;* il ne peut cependant « affirmer que c'est la même, parce que celle-ci est très- « propre et que l'autre était pleine de terre et très-sale ; « mais elle lui ressemble beaucoup. *Celle qui fut trouvée « aux fouilles avait comme celle-ci deux figures, sur la tête de « l'une desquelles il y avait cinq pointes, qui ressemblaient à*

« *une main ouverte.* » — (Ici, le témoin, ajoute le procès-verbal, élargit les cinq doigts de la main.)

Et que nos lecteurs veuillent bien jeter les yeux sur l'un des dessins que l'on a publiés du bas-relief des deux Tétricus; ils se convaincront du parfait rapport de ce marbre avec celui que Hautempenne vit exhumer de nos fouilles.

Or, ce témoin n'a pas attendu qu'on lui représentât ce médaillon, pour le décrire d'une manière si naïve et si exacte à la fois. Le jour même de cette découverte, il l'annonça à M. Martin, officier de santé : « Etant allé, un « jour, à la Garenne, rapporte ce dernier témoin, pen- « dant qu'on s'occupait de fouilles, l'ouvrier Hautem- « penne me dit qu'on avait trouvé une pièce de marbre « ronde, sur laquelle on présumait qu'il y avait des figu- « res. Ayant voulu la voir moi-même, il me dit : « *M. Chrétin est allé la laver à la fontaine Saint-Jean.* » Je « me dirigeai vers cette fontaine, mais je n'y trouvai pas « M. Chrétin. »

Hautempenne décrivit également ce médaillon au sieur *Faget*, qui s'en explique en ces termes dans sa déposition : « Le sieur Hautempenne, l'un des ouvriers em- « ployés à ces fouilles, me dit un jour qu'on avait décou- « vert un beau marbre, plus précieux que tout le reste, « *de forme ronde, seulement un peu ébréché par les coins.* J'ai « su depuis, d'après la description que m'avait faite Hau- « tempenne, que c'était le médaillon des deux Tétricus. »

En outre, la forme de ce marbre donna lieu, parmi les ouvriers des fouilles, à des plaisanteries qui corroborent les dépositions ci-dessus.

Ecoutons le témoin Brun : « Etant occupé à travailler « aux fouilles de la Garenne, au lieu où était le chêne, il

« entendit qu'en disait : « *On a trouvé une figure à deux* « *têtes.* » Il répondit aussitôt : « *Qu'on trouverait la bête à* « *sept têtes.* » Ce que le témoin Lescure confirme par son récit presque identique : « Il travaillait aux fouilles de la « Garenne, et dans la troisième tour, en venant de Saint- « Jean, lorsqu'il entendit l'ouvrier Brun, qui travaillait « dans la seconde avec Hautempenne, s'écrier : « *On a* « *trouvé une figure à deux têtes,* on trouvera bientôt la bête « à sept têtes. »

Que de preuves de l'exhumation de ce marbre ! Le fait matériel constaté par Hautempenne, la nouvelle qu'il en donne à M. Martin, la description exacte qu'il en fait à Faget, les plaisanteries que produit cette découverte, toutes choses antérieures au procès, antérieures même aux premières discussions entre M. le Maire de Nérac et le sieur Chrétin, antérieures, enfin, et ceci est décisif, à l'époque où l'on apprit que le sieur Chrétin avait le médaillon des deux Tétricus dans sa demeure.

On insista beaucoup aux débats, dans l'intérêt du sieur Chrétin, sur ce qui se passa lors de l'acquisition de ce marbre par la ville de Nérac. M. le Maire ne se décida, dit-on, à terminer cette négociation, que parce que le témoin *Hautempenne* ne reconnut pas l'objet exhumé sous ses yeux, dans le bas-relief des deux Tétricus possédé par le sieur Chrétin.

C'est une erreur ; on a déjà vu que le maire de Nérac se désista de ses poursuites, parce que le sieur Lalard, beau-frère du sieur Chrétin, se déclara propriétaire de ce marbre, comme l'ayant trouvé dans son jardin.

D'ailleurs, il ne faut pas isoler ainsi la déposition de M. Descudé de celle des personnes qui l'assistèrent dans cette circonstance, et nous allons trouver dans les récits

de M Durban, avoué, des détails précieux que, dans sa concision habituelle, M Descudé avait négligés.

« Etant allé quelques jours après à la Garenne, il ren-
« contra MM Descudé et Lespiault, Chrétin et l'ouvrier
« Hautempenne, près de la tour pentagone.. . *Hautem-*
« *penne disait qu'on avait trouvé dans cette tour un marbre*
« *rond, de la grandeur de son chapeau, ayant deux figures et*
« *une couronne en forme de pointes « comme ma main,* »
« disait-il en écartant ses doigts ; ce qui engagea M. Des-
« cudé à se rendre avec M. Lespiault, l'ouvrier Hautem-
« penne et le déposant, chez Chrétin. Ces messieurs de-
« mandèrent audit Chrétin la représentation des anti-
« quités qu'il pouvait avoir à sa disposition, pour recon-
« naître le marbre rond que Hautempenne leur avait
« décrit. Alors Chrétin s'approchant d'une table, leva une
« serviette qui recouvrait le médaillon de Julien, et
« s'adressant à Hautempenne, il lui dit : « *Reconnaissez-*
« *vous cela? — Oui,* répondit celui-ci, *mais ce n'est point le*
« *marbre dont nous parlions à la Garenne.* » Alors, sur la de-
« mande de M. Descudé, Chrétin alla chercher le mé-
« daillon des deux Tétricus qu'il jeta brusquement sur
« la table, en disant : « *Reconnaissez-vous celui-ci ?* » *Hau-*
« *tempenne* répondit *qu'il n'avait pas la même couleur,* et le
« regardant plus attentivement, il dit *qu'il ne pouvait pas*
« *affirmer que c'était le même dont il avait parlé, et qu'on avait*
« *trouvé dans la tour.* »

Ainsi, l'hésitation du témoin Hautempenne ne provenait que du *changement de couleur* survenu dans le médaillon des deux Tétricus ; or, cette particularité n'offre rien de surprenant, si l'on se rappelle que ce marbre, lors de son exhumation, était *plein de terre et fort sale,* comme le

déclara Hautempenne sur l'audience, et que Chrétin était allé le laver à la fontaine de Saint-Jean (V. la déposition de M. Martin), tandis que, depuis, le sieur Chrétin a moulé sur ce marbre un modèle pour des plâtres livrés ultérieurement au commerce. Mais à part ce changement de couleur bien naturellement expliqué, toutes les descriptions fournies par Hautempenne, *avant d'avoir revu le marbre*, y compris ce qu'il venait d'en dire, dans la Garenne, ne s'appliquent-elles pas au médaillon des deux Tétricus ? Ce marbre n'est-il pas *rond, de la grandeur à peu près d'un chapeau, ébréché, portant deux figures, dont l'une a une couronne de cinq pointes ?* D'un autre côté, *Hautempenne* a-t-il varié dans ces descriptions ? Celles qu'il fit ultérieurement, lorsque, durant l'instruction, on lui montra la pièce de conviction, diffèrent-elles des détails qu'il avait fournis avant de l'avoir vue?... Loin de là !

Et puis, suivons, s'il vous plaît, le sieur Chrétin dans le cours de cette scène où M. Descudé le mit en présence de Hautempenne ! Voyez-le cherchant à tromper ce témoin, en lui montrant le médaillon de Julien, tout en décélant un embarras intérieur ! Ceci n'était pas de franc jeu, ni d'un homme loyal, injustement accusé. Rappelez-vous aussi sa mauvaise humeur et sa mauvaise grâce, quand il lui fallut, enfin, sur l'insistance du Maire, représenter le bas-relief *aux deux têtes !*

SAMAZEUILH.

(La suite au prochain numéro).

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE MÊLÉES[1].

Des Croisades à propos du Musée de Versailles.

(Suite.)

XV

SOMMAIRE. — Nomenclature des princes et chevaliers inscrits à Versailles, morts aux Croisades. — De la partialité qui a régné dans les inscriptions : pourquoi n'a-t-on pas inscrit tous les noms mentionnés dans les chartes reconnues authentiques ? — De quelques descendants des races de chevalerie : ce qu'en dit Nostradamus dans sa *Chronique de Provence*.— Qu'il faut conserver la noblesse. — De la vénalité de charges qui, sous l'ancien régime, procuraient la noblesse.

Quels contrastes, quels effets ! Presque tous les barons et chevaliers croisés sont morts sans avoir revu leur patrie. Ceux-ci sont bravement tombés dans la mêlée, comme à la bataille de la Massoure qui dura deux jours, le comte d'Artois, frère de saint Louis, avec Guillaume-de-Châteauneuf, grand maître de Saint-Jean-de-Jérusalem, avec le grand-maître du Temple, Guillaume de Sonnac et deux cent quatre-vingts chevaliers de son ordre, avec Hugues de Trichâtel, porte-bannière de la compagnie du sire de Joinville, avec André de Vitré, Jacques de Saulx, Bertrand de Thezan, Pierre de Noailles et les trois frères d'Eudes de Quélen, ce qui n'empêcha pas celui-ci de retourner plus tard à la Croisade de Tunis avec ses quatre fils, dont trois moururent pendant le siége. A la Massoure périrent deux mille trois

(1) Reproduction interdite aux Journaux et Revues qui n'ont pas traité avec la Société des gens de lettres.

cents chevaliers, tous de la première qualité, et plus de quinze mille autres combattants, au rapport de Mathieu Pâris, auteur contemporain, et vingt mille chevaux, selon un ancien chroniqueur.

D'autres vendirent chèrement leur vie, comme à Ramla Host du Roure et Addon de Chérisy (omis à Versailles); comme Guillaume III comte de Forez à Nicée, avec Folcher d'Orléans, Baudouin de Gand et Renaud de Broyes, frère de Hugues dit *Bardoul* qui n'a pas été inscrit au Musée; comme à Archas, Guérin de Rochemore et Anselme de Ribeaumont; comme à Laodicée, les comtes de Tonnerre et de Varennes avec Manassés de Bulles et Ithier de Magnac, et aussi Gaucher II de Châtillon, petit-fils de Gaucher Ier, croisé en 1096, Evrard de Breteuil, Gaucher de Montjay, Enguerrand de Coucy (non admis à Versailles); comme à Ascalon, le grand-maître du Temple, Tramelay qui, emporté par son ardeur guerrière, pénétra au milieu de la place, suivi seulement d'une poignée de chevaliers, et y fut écrasé sous le nombre des ennemis; comme à Andrinople, Renaud de Montmirail, frère du comte de Nevers; comme au siége d'Acre, le comte de Clermont en Beauvoisis, le comte de Sancerre, le comte de Blois avec Beaudoin, roi de Jérusalem, Guillaume de la Rochefoucauld, Florent de Hangest, Raymond II de Turenne, André de Brienne, Hellin de Waurin, sénéchal de Flandre, et son frère, l'évêque de Cambray, Renaud de Beauvais, enseveli sur le mont Thabor; enfin le vaillant Albéric Clément du Mez, maréchal de France, tué à l'escalade de la *Tour maudite*.

Au combat de Tibériade succombèrent les deux grands-maîtres des Templiers et des Hospitaliers, Naplouse et des Moulins; comme au premier siége d'Antioche, le comte d'Alençon dit le *grammairien*, et Philippe de Montbel; et

deux siècles après, à la prise de la même ville, Guillaume de Beaujeu, grand-maître du Temple; comme à Arsur, Jacques d'Avesnes, chevalier flamand qui, ayant un bras et une jambe coupés, continuait de combattre et criait à l'héroïque Cœur-de-Lion : « Richard, venge ma mort ! » Comme à Tyr, Guillaume de Pierre, seigneur de Ganges, qui, entré seul dans la ville, y tomba percé de coups; comme au siége de Damiette, le comte de Bar-sur-Seine avec Guillaume de Chartres, souverain des Templiers, — car les Templiers étaient partout où il y avait du danger et de la gloire; — et encore Nicolas de Mailly, grand-prieur d'Auvergne, qui avait été précédé en Orient par un autre Nicolas de Mailly et devait y être suivi de Gilles Ier et Gilles II de Mailly, aux expéditions de 1248 et 1270; comme Arnaud du Périgord, le frère Guérin et Pierre de Villebride, tous trois chefs des milices du Temple et de Saint-Jean-de-Jérusalem, tués dans des affaires contre les Kharismiens; comme enfin, à Tunis, le roi Louis IX, Pierre de Villebéon, grand-maître de France, Mathieu de Montmorency, le maréchal Héric de Beaujeu et Renaud de La Tour-d'Auvergne.

Et que d'autres encore ont péri au milieu des combats, dans les embuscades, par les maladies ? Jean de Vienne, amiral de France, fut tué à la tête de l'avant-garde à la funeste journée de Nicopolis, où périt entre autres Thomas de Kerimel, gentilhomme breton (non mentionné à Versailles). Hugues-le-Grand, comte de Vermandois, ne survécut pas aux blessures qu'il reçut à Tarse, où mourut aussi, en 1103, Eudes Ier, duc de Bourgogne. Arnaud de Toroge, grand-maître du Temple, s'affaissa à Vérone, en venant chercher du secours en Occident. Riderfort, — encore un grand-maître du Temple, — perdit la vie à l'affaire du 4 octobre 1189. Gérard de Bournonville, qui avait pris la croix avec ses six fils et son cousin Eustache, comte de Boulogne, fut tué, en 1101,

par les Infidèles. Enguerrand, seigneur de Fiennes, disparut dans un combat en 1207. — Guillaume de Landas mourut à Ardres. Roux de Varaigne, s'endormit sur les bords du Nil; Baudouin, comte de Hainaut, expira peu de jours après la prise d'Antioche, et nous n'en citons que quelques-uns.

Mentionnons encore cependant avant de terminer : Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, qui testa en 1105 au mont Pèlerin de Syrie; — Marguerite de France, fille de Louis-le-jeune, qui n'arriva à Ptolémaïs que pour y rendre le dernier soupir; Frédéric Barberousse, empereur d'Allemagne, deux fois vainqueur du sultan d'Iconium, que la mort saisit au sortir des eaux du Salef, où il venait de se baigner; Hugues III, duc de Bourgogne, qui s'en vint mourir à Tyr, en 1192, à son second voyage en Palestine; Archambaud de Dampierre, sire de Bourbon, qui ne fut pas plutôt descendu en Chypre, qu'il y rendit son âme à Dieu; Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême, que sa dernière heure surprit en Allemagne, au retour de la première Croisade; — Garnier, comte de Gray, qui ne survécut que quelques jours à son cousin Godefroi de Bouillon; — Odon de Saint-Chamans, grand-maître du Temple, qui succomba dans les fers des Infidèles, ainsi que Baudouin de Grandpré dont ceux-ci firent un martyr! — Pierre de Courtenay, qui avait assisté à la bataille de la Massoure et Josseran de Brancion, « qui avoit esté, au rapport de Joinville, en trente-six batailles et poignées » moururent en Egypte. Les comtes de Forez, de Foix, de Fezensac, Jean comte de Ponthieu, Renaud et Etienne dit *Tête Hardie*, comtes de la Haute Bourgogne, Robert de Nevers, dit *le Bourguignon*, tige de la maison de Craon, Claude de Montchenu, Enguerrand de Saint-Pol croisé avec son père; Gui de Comborn, vicomte de Limoges, Rolland Cossé, Thibaut de Marly,

Humbert, sire de Salins, Guillaume de Trie ; Gilles de Trazegnies, Hugues de Saint-Omer, Adam, seigneur de l'Isle, mort à son troisième voyage en 1190, furent inhumés en Palestine.— Alleaume de Fontaines, Eustache de Canteleu, Gui de Comborn et Philippe de Montgommery moururent, les deux premiers à Constantinople ; les deux autres à Antioche. — Jean, comte de Montfort-l'Amaury, expira en Chypre, et Amédée II, comte de Maurienne et de Savoie, à Nicosie. — Rolland et Pierre de Pons furent massacrés par les Grecs à Durazzo. — Aux portes de Gaza furent tués, avec le sire de Clermont, le vicomte de Bar, Jean des Barres, Richard de Beaumont et Robert Mallet, chevalier breton, cadet de sires de Graville et dont l'écu portait *d'hermines, à trois fasces de gueules*. — Gui, comte de Ponthieu, mourut à Ephèse en 1148, et Ithier de Tocy en Palestine en 1197. Nargeaud, frère d'Ithier, fit également le voyage d'outre-mer, et Ithier IIIe du nom, seigneur de Tocy et de Puysaie, fils de ce dernier, accompagna le roi Louis VII, au pèlerinage de la Terre-Sainte en 1147. Son arrière-petit-fils, Ithier V^e du nom, seigneur de Tocy, suivit le comte de Nevers à la Croisade, et succomba en 1218 devant Damiette, ayant près de lui Anséric de Tocy, son frère cadet, qui se trouva à la prise de cette ville. Nargeaud de Tocy, leur troisième frère, enrôlé sous la bannière de l'empereur Pierre de Courtenay, mourut à Constantinople en 1240, laissant Philippe de Tocy qui fut régent de l'Empire en 1251, et Anseau de Tocy, fait prisonnier à Nicée en 1259.

Etonnez-vous donc que des vieilles races féodales il reste si peu de descendants ! En voulez-vous un second exemple ? Nous le prendrons dans la maison de Villeneuve au Bas-Languedoc dont l'écu *de gueules* porte en bande

une épée antique d'argent, montée d'or, par concession du comte Raymond VII, à son fidèle sénéchal, Pons IV de Villeneuve. Eh bien ! sept branches de cette famille, sortie des Visigoths, s'éteignirent dans l'horrible guerre dite *des Albigeois*, et la baronnie de Villeneuve, cette magnifique aprision, prise et reprise, fut confisquée et passa de la maison de Montfort dans celle des Lévis. Le vieux Jourdain de Villeneuve mourut dans les fers à plus de quatre-vingts ans, en 1237 ; sa fille Magna, son fils Arnaud et la femme de celui-ci expirèrent sur les bûchers de l'inquisition en 1242. Pierre de Villeneuve, croisé en 1248, tomba devant Tunis, en 1270, et trois frères, Pons, Arnaud et Raymond de Villeneuve, étaient au camp de Joppé, en 1255, comme croisés, en exécution du vœu du dernier comte de Toulouse, mort en 1249.

Combien de milliers de chrétiens restèrent prisonniers de leurs farouches ennemis, comme à la Massoure le duc de Bretagne, Pierre Mauclerc, grièvement blessé ; comme à Damiette Gui de Senlis, grand bouteiller de France ! Gui de Lusignan fut pris à la bataille de Tibériade, et le grand-maître de Rhodes Hérédia, près Corinthe. Foulques de Grasse vit ses fers déliés par les moines de Lérins. Eudes Herpin, vicomte de Bourges, qui avait vendu au roi de France sa vicomté moyennant soixante mille sous d'or, pour suivre Guillaume de Poitiers en Palestine, fut pris à Ramla ; ayant recouvré sa liberté, il ne revint en France que pour finir ses jours au monastère de Cluny. Enfin, Philippe d'Artois, comte d'Eu, Jacques de Bourbon, comte de la Marche, le maréchal de Boucicaut, Guy de la Tremouille, et Enguerrand, sire de Coucy, après des prodiges de valeur, demeurèrent au pouvoir de Bajazet à la sanglante journée de Nicopolis !....

Nous l'avons dit : un plus grand nombre de portraits eus-

sent été, selon nous, mieux placés dans les galeries que les blasons que la Commission d'examen a *prêtés* un peu trop facilement peut-être et, pour ainsi parler, sous le manteau de la cheminée. On a fait à la fois trop d'égalité et d'ostracisme. L'histoire ne saurait y trouver son compte de vérité et sa somme de justice. Il fallait, donnant à chacun sa part relative de gloire, restituer à ceux-ci, rois ou barons, leur bannière ou leur sceau, à d'autres leur nom simplement (1). Ce n'était pas le lieu de commettre un grand acte d'injustice. Voyez! aux derniers réclamants, à ces simples gentilshommes, oubliés, ensevelis au fond de leur province, et qui en sont venus, la paix étant, à *vivre noblement de leur bien*, comme leurs pères, qu'a-t-on dit? On a appliqué à ceux-ci, éveillés par les réclames de l'exploitation du Musée, on leur a appliqué un mot que la politique a rendu célèbre : *Il est trop tard!* A cette heure, une foule de familles montrent un titre de Croisade de la même authenticité et provenant de la même source que ceux qui ont appuyé l'inscription, et on refuse désormais à ces familles le droit de figurer à Versailles; c'est-à-dire leur auréole, leur place au soleil. Aussi, excitées par un regret honorable et légitime d'ailleurs, ne voient-elles dans cette réparation partielle que la consécration de l'ancienne méthode des écrivains qui, toujours trop préoccupés de l'unité centrale de la puissance monarchique, n'ont fait que l'histoire des événements de la cour, écrite en l'honneur de la royauté et de la noblesse de cour.

On a accueilli depuis lors, nous répondra-t-on, quelques demandes mûrement examinées. C'est vrai. Une douzaine de noms ont été inscrits. Mais pour cela fallait-il faire faire si

(1) Les trois conditions exigées pour qu'un nom puisse être inscrit aux Croisades sont : ancienneté, armes et fait de Croisades. (Lettre de M. le comte de Nieuwerkerke, directeur général des Musées impériaux.)

longtemps antichambre à ces fils des Croisés ? Si les familles ont leur amour-propre, l'histoire a son devoir ; et rien que dans les titres qui ont motivé l'inscription de certains noms, se trouvent d'autres noms, dont quelques-uns ont une descendance tout aussi respectable et une représentation tout aussi admissible, et qui, pourtant, feront défaut dans cette mosaïque historiée. Il est présumable, du reste, que de ces noms les légitimes possesseurs n'ont pas fait connaître leur existence à ces Messieurs de la Commission ; et, faute de leur *preuve de cour*, ils sont écartés et conspués : — *profanum vulgus*.

Rien n'empêchait préalablement, et dès le principe, de faire appel aux rares débris des archives domestiques que quelques familles conservent avec un respect religieux. Rien n'empêcherait encore d'inscrire les noms de Croisés omis. Ce ne serait qu'une œuvre de justice tardive. Nous avons cité près de la moitié des noms inscrits à Versailles comme étant ceux de familles éteintes, et n'ayant aucun rapport avec les familles du même nom vivantes de nos jours. Les autres noms sont ceux de maisons qui, pour la plupart, occupent encore des emplois élevés, ont des dignités ou jouissent d'une grande fortune. Mais il subsiste des familles dont l'attache et la filiation sont certaines, et qu'on s'est plu à regarder comme étrangères aux anciennes races, parce qu'elles sont tombées dans l'oubli et dans la pauvreté, — beaucoup même, hélas ! dans la misère !...

Combien de très-légitimes et très-directs descendants de chevaliers morts à Bouvines, à la Massoure, à Marignan, à Rocroi, à Fontenoi, sont dans une condition des plus déplorables, non qu'il y ait aucunement de leur faute pour beaucoup, mais par suite des vicissitudes de gouvernement, par le fait des guerres civiles et de ces mille calamités qui tuent quelquefois le plus florissant empire et ne font que rui-

ner une famille. C'est la mise en action de la fable *du Chêne et du Roseau*. Les chroniqueurs de nos grandes provinces qui écrivaient sur les lieux, entourés des titres originaux et avec la connaissance des familles et des personnes, fournissent maints exemples de ces abaissements, relativement rares autrefois, si fréquents aujourd'hui.

Citons, à ce sujet, un de nos plus naïfs historiens : « Aussy cognoy, dit Nostradamus, un cordônier qui est des plus nobles et anciennes races de ceste province (la Provence), lequel ayant tout de neuf dégénéré, ne pouvoit estre rejetté du tronc de ceste famille dont infini l'ont veu sortir et naistre. Voire ayant changé ses armes à une vile marque, sa noblesse à un estat méchanique et sa générosité à une serve et basse lâcheté, j'excepte la preud'hommie, dans quarante ou cinquante ans au plus n'en sera plus recogneu, sera rejetté comme un roturier abject, comme un corps mort, un rameau estranger et adultéré, non isseu de noble sang dont il est véritablement descendeu et paistri. »

— « En 1822, rapporte M. de Fréminville dans ses antiquités du Finistère, deux *matelots*, du nom de Portzmoguer, tous deux cousins et descendants de l'amiral Hervé de Portzmoguer, qui mourut dans le célèbre combat naval de 1513, à l'entrée de la rade de Brest, servaient sur la frégate la *Néréïde*. » Ainsi, voilà où en sont venus les héritiers des anciens barons de Malestroit, connus dès l'an 1119 ! Les Portzmoguer avaient pour devise : *Var vor ha var zouar* (sur mer et sur terre).

Ouvrant maintenant le Recueil des lettres missives de Henri IV, nous y trouvons plusieurs lettres écrites par ce prince, n'étant encore que roi de Navarre et seigneur souverain du Béarn, à un *capitaine Lurbe*. Or, dans le petit ha-

meau de ce nom, à vingt kilomètres au-delà d'Oléron, du côté de l'Espagne, au-dessus de l'établissement thermal de Saint-Christau, un modeste cultivateur est aujourd'hui l'unique rejeton des Lurbe-Laas. Celui-ci conserve religieusement comme titres de famille plusieurs lettres de Jeanne et de Henri d'Albret et de Catherine de Navarre. En ce qui touche la Gascogne, — où les guerres religieuses, et auparavant la lutte contre les Anglais, ont déplacé tant d'existences, — nous pourrions multiplier les exemples de descendants de races illustres tombés dans la pauvreté et l'oubli, et près desquels passent avec morgue et dédain de nouveaux *gentilshommes*, gonflés pour tout mérite de leurs écus sonnants... Ainsi fait, répétons-le, la roue de la Fortune.

Quelques-uns de ces *nobles* ruinés, nécessiteux, reniés, — proscrits, ou peu s'en faut, par notre société moderne, qui a fait de la pauvreté plus qu'un crime, — quelques-uns de ces rejetons, honnêtes et dignes au demeurant, sont les fils de chevaliers qui ont fait pour la patrie plus que bien des familles riches et titrées (l'un ne va plus sans l'autre!). Le nom de ces descendants n'appartient-il pas au pays ? L'épée de leurs pères ne s'est-elle pas tirée du fourreau sur tous les champs de bataille ? Leur vaillance n'a-t-elle pas contribué à reculer les frontières du territoire, depuis Roncevaux jusqu'au Rhin ? N'est-ce pas à la suite de tant de guerres, de tant de blessures, que leur sang s'est appauvri et que leur race est tombée ? N'est-ce pas aux pères de ces hommes socialement déchus qu'on peut justement faire l'application de ces vers de Virgile :

Scilicet et tempus veniet cum finibus illis
Agricola, incurvo terram molitus aratro,
Exesa inveniet scabrâ rubigine pila,
Aut gravibus rastris galeas pulsabit inanes
Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris !

Ne serait-il pas bien, généreux et national, de penser un peu à ceux-là ? *Grandia ossa !* Les temps sont changés. On ne fait plus de preuves de noblesse pour être reçu à la cour et pour suivre Sa Majesté à la chasse. D'un côté, on ne déroge plus par les alliances ; de l'autre, on n'a plus besoin de faire valoir ses quartiers. C'est très-bien, et nous nous associons de grand cœur à l'abolition de ces usages, d'ailleurs excellents dans leur temps et pour leurs motifs ; mais quelque peu singuliers dans une société industrielle. Toutefois, il reste beaucoup à faire. On a détruit, il faut réédifier ou du moins conserver ce qui reste, c'est-à-dire conserver le souvenir des familles, et soigneusement encore, si on veut opposer une digue au fléau qui nous envahit, à la horde sans entrailles des gagneurs d'argent. Désormais tout commence et finit avec la personne. Plus d'antécédents, plus d'avenir. Soi, rien que soi. Avec ce système, une nation peut-elle vivre longtemps ? Le secret de la décadence des empires de l'antiquité est peut-être là.

Conservons la noblesse d'une certaine manière. Ne demandons plus à une famille le nombre de ses quartiers, mais combien de ses membres sont morts sur le champ d'honneur en défendant la patrie, ce qui revient à peu près à la même chose. Énumérons les générations par la bravoure, par le sang versé à propos ; et, depuis l'ère nouvelle, citons aussi les hommes qui se distinguent dans la vie publique, comme magistrats, comme agriculteurs, comme grands industriels même, partout où la probité et l'intelligence se réunissent pour faire de grands et de bons citoyens !... Et alors tomberont d'elles-mêmes, comme tombent tous les ridicules, ces manies de qualifications et de titres, trop souvent pris *in petto* ou mal portés, qui sont propres à notre époque.

La noblesse n'est point une chimère ; et si elle pouvait être uniquement le partage des hommes vraiment dignes,

quelle déférence, quels honneurs, quels respects ne mériterait-elle pas? La vertu seule fait l'égalité entre les hommes. Le principe de la noblesse, c'est l'émulation. Les récompenses doivent appartenir aux meilleurs et aux plus forts. Naître noble est encore un avantage : le mérite, c'est de ne pas dégénérer; la gloire, c'est de s'élever. Les Fabert, les du Guay-Trouin, les Catinat, les Jean Bart rachetèrent leur naissance par leur courage, et sous l'ancien régime si la noblesse d'épée eut toujours plus de considération que la noblesse de robe, c'est parce que la source de la première était essentiellement plus pure et sa continuation, dès lors, plus honorable. Les grades, les titres obtenus au prix du sang, étaient et devaient être estimés bien plus que les charges et les qualités acquises à prix d'argent. On comprend même difficilement comment un État monarchique a pu en venir à ces étranges anoblissements par charges. Quel mal la finance a fait aux institutions d'autrefois! De combien d'années la vénalité des emplois a fatalement précipité la Révolution! Quel jour néfaste que celui où l'épée héréditaire fut mise dans la balance contre un sac d'écus!

DENIS DE THEZAN.

(Le chapitre XVI au prochain numéro.)

CRIMES ET JUSTICE

Dans le Pays de Béarn.

—

1629—1672.

L'analyse que l'on va lire, de quelques documents appartenant aux *Archives des Basses-Pyrénées* (1), constate moins l'état des

(1) *Inventaire sommaire des archives départementales* (Basses-Pyrénées), rédigé par M. Raymond, architecte. Paris, Paul Dupont, 1863.

mœurs béarnaises au XVIIe siècle que la barbarie de la législation de ce temps. S'il en était autrement, si l'on devait juger de la nature des crimes par la cruelle rigueur des châtiments infligés aux coupables, il faudrait croire que le pays de Béarn était, de 1629 à 1672, un affreux pays au point de vue moral : on y aurait commis d'horribles forfaits, des scélératesses monstrueuses. Presque chaque année eurent lieu à Pau, dans cette période de quarante-trois ans, des tortures, des exécutions, de sauvages vengeances de la loi. Et à côté des fustigations sans cesse répétées, des pendaisons qui se multiplient, des *brûlements* suivis d'autres brûlements, on remarquera la simple amende pour l'outrage public à la pudeur, pour l'adultère, pour les violences faites aux femmes... Autre signe de ce temps! La loi venait du haut de la société; si l'on était là moins méchant qu'en bas, on y était plus corrompu, plus dépravé, et l'on avait mis dans la loi des tempéraments pour ceux des nobles qui auraient affaire à elle; les roturiers en profitaient au grand détriment de la moralité publique.

1629. — Paiement de *cagots* qui ont prêté main-forte à l'exécuteur des hautes-œuvres pour l'application de la question aux criminels; — Confection d'une barre de fer pour rompre les criminels condamnés à la roue; — Paiement d'un bouvier pour le transport d'un criminel à la *Salade* (1); — Transport de criminels de la prison à l'église et à la potence.

1630. — Frais de condamnation à mort pour infanticide; — Solde des hallebardiers qui assistent aux exécutions criminelles; — Frais d'inhumation de criminels; — Frais d'application d'un fer chaud représentant une vache sur l'épaule des criminels.

1631. — Frais de procès pour *paillardises;* — Frais d'exécution pour infanticide.

1633. — Frais de fustigation des femmes; — Entretien des potences; — Exposition de criminels au carcan; — Frais de condamnation de criminels à la question; — Conduite de criminels au supplice dans un char-à-bœuf; — Confection de potence.

1634. — Frais de fustigation de criminels, payés à Jacques Robert, exécuteur des hautes-œuvres.

(1) Quartier de Pau, à l'entrée de la ville, route de Tarbes; lieu d'inhumation des suppliciés.

1639. — *Amendes* prononcées par la Chambre de la Tournelle contre les *adultères;* — Frais de fustigation de criminels; — Inhumation de suppliciés; — Indemnité à deux charpentiers pour avoir assisté à la question donnée à un criminel condamné à la roue; — Echelle pour l'exécuteur des hautes-œuvres; — Transport de criminels au gibet; — Lettre de Montesquieu, trésorier de Béarn, à Jean DE Salebert, *geôlier* du château de Sauveterre, l'invitant à demander à Daniel DE Navarret, dit Brion, condamné à mort, s'il veut être bourreau en échange de sa grâce.

1640. — Rôle des condamnations fiscales prononcées par la Chambre de la Tournelle contre les filles-mères; — 60 livres d'*amende* infligée pour *attentat aux mœurs;* — Paiement de Jacques Robert, exécuteur des hautes-œuvres, pour avoir fouetté un criminel.

1641. — *Amende* de 400 livres envers le fisc, prononcée par la Chambre de la Tournelle contre *des Basques* convaincus de *paillardise*, contre des vagabonds.

1642. — Condamnation à l'*amende* du meunier du moulin d'Ousse pour avoir *violé une femme* qu'il avait trouvée seule dans son moulin.

1643. — Frais de fustigation; — Frais d'exécution à mort à Serre-Félix; — Fustigation de criminels à Sauveterre; — Confection de menottes, et d'une grande barre de fer (1) pour rouer les criminels; — Frais d'exposition au carcan; — Exécution de criminels *condamnés à être rompus* ET *à avoir la tête et les mains tranchées;* — Inhumation de suppliciés; — Façon d'un banc pour la question, payée à Poumata, cagot, charpentier; — Paiement de 4 écus à Jean Despots, valet du bourreau, pour avoir pendu Simon Marensin, exécuteur des hautes-œuvres, son maître; plus, 20 sols pour les cordes; — Achat de bois pour brûler un faux-monnayeur sur les bords du Gave; — *Application de la question par des cagots;* — Erection d'une potence sur les bords du Gave; — *Sonnerie de trompettes pour la fustigation de femmes.*

1644. — *Adultères récidivistes* condamnés à 150 livres d'*amende;* — *Simple paillardise*, 60 livres; — *Séducteurs condamnés au*

(1) Celle de 1629 était usée.

mariage et à 40 livres d'amende, applicables aux gages des huissiers; — *Frais de conduite d'un condamné aux galères, payés avec l'amende infligée à une fille libertine;*—Paiement de deux charpentiers chargés d'appliquer la question à une *femme accusée de sorcellerie;* — Paiement de 4 écus à l'exécuteur des hautes-œuvres pour avoir fouetté jusqu'à effusion de sang un faux-monnayeur, lui avoir appliqué la vache, et avoir cloué aux portes du Palais-de-Justice et de la Maison-de-Ville les pièces dont il était nanti; — Paiement de 20 sols à Pierre de Barselonne, *pour avoir mis en état le couteau* de l'exécuteur des hautes-œuvres ; —Achat d'une échelle pour servir aux exécutions ; — Etablissement d'une roue pour les exécutions capitales.

1645. — Assassins condamnés à la potence; — Insolvabilité d'une servante enceinte, poursuivie pour ce fait ; — Inhumation de suppliciés ; — Frais d'exécution capitale ; — *Fustigation et application de la vache à l'épaule d'un mendiant valide ;* — Frais de pendaison ; — Achat de cordes pour donner la question.

1646. — Frais de voyage en Navarre, payés à Jean Despats, exécuteur des hautes-œuvres , pour aller fouetter une femme, et pour une exécution en effigie.

1648. — Frais de pendaison de criminels ; — Inhumation de suppliciés.

1649. — Paiement de 2 écus à l'exécuteur pour avoir fouetté un criminel, 10 sols pour les cordes, 1 écu pour lui avoir appliqué la marque de la vache; — Frais d'exposition d'une femme condamnée au carcan.

1653. — Frais de fustigation (payés à Henri Dubois, exécuteur des hautes-œuvres); — Frais de pendaison ; — Confection d'une roue (1) et deux potences pour les criminels.

1654. — Frais de pendaison ; — Frais d'exposition au carcan ; — Erection de potence ; — Inhumation de suppliciés.

1656. — Frais d'exécution à mort du marquis de Lusignan, condamné à avoir la tête tranchée ; — Charpentiers contraints de quitter

(1) Celle de 1644 ne pouvait donc plus servir; et que de *potences confectionnées* ou *entretenues !*

leur travail pour venir appliquer la question ; — Transport du quintal et du demi-quintal de la Ville pour donner la question ; — Façon d'un couteau pour cette exécution, 18 livres ; — Frais de fustigation ; — Frais de conduite aux galères d'un faux-monnayeur ; — Application de la marque de la vache sur les criminels.

1657. — Entretien de potence ; — Indemnité à Jean DE Forcade, *huissier*, pour avoir assisté avec sa robe et son bonnet à l'exécution d'un condamné à mort ; — Paiement de deux charpentiers chargés de DONNER LA QUESTION A UN JEUNE ENFANT QUI FUT PENDU ; — Inhumation de suppliciés ; — Écriteau attaché au front d'un condamné au fouet ; — Paiement de 9 livres à Donis, peintre et vitrier du château, pour avoir fait le tableau de l'exécution de criminels condamnés par défaut à être roués ; — Réparation aux jambes, banc et tour destinés à donner la question ; — Transport des poids de la Ville et du câble pour le même sujet ; — Frais d'exposition de criminels au carcan ; — Exécution de criminels en effigie.

1658. — Poursuite des duellistes ; — Application de la question ordinaire et extraordinaire aux faux-monnayeurs ; — Frais d'exécution d'un condamné à la roue ; mouchoir pour lui bander les yeux ; barre de fer (1) pour l'exécution ; — Façon d'une croix de Saint-André et d'une roue (2) pour la question ; — Frais de pendaison.

1659. — Application de la question ordinaire et extraordinaire à des criminels de Nabas.

1660. — Frais d'exécution à mort (Philibert Julien, exécuteur des hautes-œuvres) ; — Transport des suppliciés à la voirie.

1662. — Poursuite d'une femme accusée d'avoir suffoqué son enfant ; — Fustigation de Bohémiens jusqu'à effusion de sang (Jean DE Lacoste, exécuteur des hautes-œuvres) ; — Exposition de femmes au carcan ; — Frais d'érection de potence et de banc pour la question ; Poursuite des duellistes ; — Fustigation de deux Bohémiens.

1663. — Condamnation de Pierre Lassègues à venir faire amende honorable, les fers aux pieds, devant le Parlement, pour avoir frappé les huissiers chargés de l'arrêter ; — Paiement de *cagots* chargés de

(1) C'est la *troisième barre de fer* depuis 1629.
(2) C'est la troisième *roue* depuis 1644.

donner la question, de dresser la potence pour les pendaisons et les bûchers pour brûler les criminels ;—Paiement de 5 livres à Louise Langlois, dite de *Brodeuse*, pour la peinture d'un tableau de criminels en effigie ; — Fustigation de criminels ; — Application d'un fer chaud représentant une vache sur l'épaule des condamnés ; — Ferrure des grandes entraves ;—Frais de menottes et d'un gros anneau pour les jambes ; — Poursuite d'un faux-monnayeur.

1665. — Frais d'arrestation de Jacques DE Bedeton, *voleur* de grand chemin.

1666. — Frais d'exécution à mort ; — Échafaud dressé sur des tonneaux ; — Croix de Saint-André pour rouer les condamnés ; — Transport des suppliciés à la voirie ; — Arrêt de la Chambre de la Tournelle qui *adjuge au père putatif un enfant naturel, et lui enjoint de ne plus commettre de semblables actes à l'avenir.*

1667. — Façon d'une barre de fer pour rouer les criminels (1) ; Fustigation ; — Conduite de l'exécuteur des hautes-œuvres de *Bayonne à Pau*, aller et retour ; — Application de *prévenus* à la question ; — Erection de potence ; — Transport de condamnés à la potence ; — Poursuite de magiciens à Asson, Assot et Oloron.

1668. — Réception du serment d'Etienne Euse Dahan, natif de Picardie, comme exécuteur des hautes-œuvres, la place étant vacante depuis deux années, faute de sujets. (C'est ce qui explique, V. plus haut, l'aller et le retour du bourreau de Bayonne) ;—Condamnations à mort d'assassins et de voleurs ;—Poursuites contre attentats aux mœurs, contre des filles libertines, insolvables et fugitives.

1671. — Tonneaux pour dresser un échafaud ; — Paiement des charpentiers chargés de donner la question ; — Bois, paille et résine pour le *bûcher de deux femmes et condamnées à être* PENDUES ET BRULÉES.

1672. — PENDAISON ET BRULEMENT de faux-monnayeurs.

S'il n'y avait dans cette longue et triste série d'articles que l'analyse d'arrêts qui condamnent des séducteurs au mariage et à une amende dont les huissiers profitent, qui adjugent des fils naturels aux pères putatifs, avec l'injonction que vous savez ; — s'il n'y avait

(1) *Encore* une barre de fer pour rompre ; *toujours* et *toujours* des barres de fer pour rouer !

que des criminels conduits aux galères, aux frais des filles libertines, — et des Basques condamnés à l'amende, pour avoir trop publiquement adoré Vénus, il nous faudrait seulement déplorer de telles observations, et gémir sur de tels scandales.

Mais ces *cagots* avilis, sans avoir été coupables, ces prétendues sorcières brûlées, ces bourreaux qui se succèdent dans la même ville, au nombre de *sept* (1) dans l'espace de quarante-trois ans, tant de cordes pour fustiger jusqu'à effusion de sang, tant de grandes barres de fer pour rompre les membres, tant de potence, tant de bûchers, tout cela fait frémir et soulève l'indignation ! En le voyant, il faut moins accuser, je le répète, les mœurs de nos populations, que les lois de ce temps : Mauvaises mœurs, lois féroces.

Oui, la législation était barbare, elle avait de cruelles rigueurs ; la loi exerçait de sauvages vengeances ; ce n'est pas trop dire... Où était alors la pudeur que des misérables peuvent bien ne pas craindre de méconnaître, mais qu'une société doit toujours respecter ! Où était l'humanité ! Elle n'a point de voie pour des bandits qui sont des bêtes fauves ; mais ne doit-elle pas voir et voir toujours, lorsqu'au nom d'une société on déchire en lambeau le corps d'un homme, fût-il criminel !

Ne vient-on pas de voir des femmes fouettées au milieu d'une foule qu'attirait le son des trompettes ! N'y a-t-il pas eu alors des coupables, soit, mais enfin des êtres humains, rompus d'abord, décapités ensuite et mis en morceaux ! Le bûcher dévorait les cadavres que le gibet lui livrait ; et pour comble d'horreur ! un enfant... cet âge est sans pitié, mais des hommes doivent-ils être sans pitié pour lui !... *Un enfant a été torturé et pendu !*

De telles atrocités ne se commettaient pas seulement en Béarn, elles se renouvelaient sans cesse, à cette époque, dans toute la France, en plein règne de Louis XIV, aux rayons de ce soleil resplendissant, quand vivait cette société dont on nous vante les élégances, la politesse et la grandeur. Quel contraste : le Beau dans la littérature et dans l'art, l'Horrible de la législation ! Ce sera la honte éternelle de ce temps où il y avait tant de grandes, tant d'élo-

(1) Jacques Robert, Simon Marensin, Jean Despats, Henri Dubois, Philibert Julien, Jean DE Lacoste, Etienne Dahan.

quentes voix... pas une n'osa, bravant un odieux despotisme, s'élever contre ces monstruosités dans la législation, et revendiquer les droits méconnus de la pudeur et de l'humanité.

La Révolution qui emporta la vieille société, n'eût-elle fait, grâce à la philosophie du XVIIIe siècle, que rendre nos lois plus humaines, elle devrait être à jamais bénie !

V. LESPY.

LES TEMPLIERS DE GAVARNIE.

Que le lecteur se rassure ! je ne profiterai point de l'occasion qui s'offre à moi d'entreprendre ici la dix-millième description du cirque de Gavarnie ! je me souviens trop bien d'avoir lu dans la *Revue Européenne* du mois d'août 1859 une rude tirade de M. Turgan, l'ex-rédacteur en chef du *Moniteur Universel*, contre ceux qui ne savent pas résister à la tentation d'écrire quelques pages en l'honneur de ce lieu célèbre et auxquels on peut si justement appliquer le mot de Juvénal :

Tenet insanabile multos
Scribendi cacoethes.

Comme la tirade de M. Turgan me paraît capable de produire sur l'homme le plus exalté par la beauté d'un tel spectacle et le plus disposé à se lancer dans tous les excès de la prose poétique, le salutaire effet d'une douche glacée, et comme dans l'intérêt de l'humanité souffrante (je veux parler de ces martyrs que l'on appelle les lecteurs), on ne saurait trop la répandre, je m'empresse de la transcrire ici :
« Aucun endroit des Pyrénées n'a servi de sujet à un plus « grand nombre de mauvaises photographies ; de prétexte à « plus de descriptions déclamatoires, entassant à l'envi les « mots *gigantesque*, *sublime*, *cyclopéen*, *immense*, *majes-*

« *tueux*, et tous les autres superlatifs de la langue fran-
« çaise. » Puissent les voyageurs futurs se souvenir de la leçon et imiter ma discrétion! Pour les consoler de la perte de leurs métaphores, je les avertirai qu'on ne meurt pas — j'en suis un exemple vivant — d'une description rentrée!

Parlons donc, sans autre préambule, des Templiers de Gavarnie. Le peintre immortel des Pyrénées, Ramond (1), disait en 1789 : « Gavarnie appartient à l'ordre de Malte. Il
« a autrefois appartenu aux Templiers. Le presbytère pré-
« sente encore quelques pans de murs qui ont fait partie de
« leur maison; d'autres vestiges existent auprès, et, dans
« l'église, sur une poutre voisine de la tribune, on compte
« douze têtes d'autant de ces malheureux chevaliers déca-
« pités ici, le jour où l'on ensevelit dans le même tombeau
« l'ordre entier et les mystérieux motifs de cette horrible
« proscription. » (*Observations faites dans les Pyrénées.* 1 vol. in-8°.)

69 ans plus tard, M. Adolphe Joanne, l'auteur des itinéraires de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Ecosse, décrivit à son tour l'église de Gavarnie : « En 1307 (2), dit-il, lors
« de la destruction de l'Ordre, ceux (les Templiers) de
« Bigorre furent conduits et brûlés à Auch. *Treize* d'entre

(1) Voir sur Ramond trois articles de M. Sainte-Beuve, dans le *Moniteur Universel* du 4, du 11 et du 18 septembre 1854, articles qui ont été réimprimés dans les *Causeries du Lundi*. Ramond est là, admirablement apprécié, et si l'on joint à cette notice l'éloge de Ramond par Cuvier, on n'aura plus rien à lire sur le Saussure des Pyrénées.

(2) 1307 est sans doute une faute d'impression. Le grand-maître Jacques de Molay fut bien arrêté le 13 octobre 1307, mais la procédure fut longue, et Clément V n'abolit l'ordre du Temple que le 22 mars 1312. On sait que le supplice de Jacques de Molay eut lieu le 18 mars 1314. Aucun Templier ne fut mis à mort avant le mois de mai 1310. — Je rappellerai que, d'après une lettre du roi d'Angleterre, Edouard II, adressée le 30 octobre 1307 à Philippe-le-Bel, et insérée dans le *Recueil de Rymer* (vol. II, partie I, page 10, édition de 1816), ce fut dans la province d'Agenais que le bruit de la dépravation des Templiers prit naissance.

« eux, restés à leur hôpital de Sainte-Madeleine à Gavar-
« nie, y furent massacrés, et les habitants montrent encore
« leurs *treize* crânes poudreux rangés sur une poutre de
« l'église. » (*Itinéraire descriptif et historique des Pyrénées, de l'Océan à la Méditerranée*, 1 vol. in-12, 1858) (1). Si l'on en croyait le récit de M. Joanne, aux douze têtes des Templiers vues par Ramond en 1789, serait venue s'ajouter une treizième tête. Comme, en général, le temps diminue plutôt qu'il n'augmente le nombre de semblables objets, le lecteur pourrait tirer de la présence de cette treizième tête, un terrible argument contre l'authenticité des douze autres. Heureusement pour la loyauté des habitants de Gavarnie, on peut contester l'exactitude de ce fatal nombre treize. M. Adolphe Joanne, dédaignant le sage conseil que donne le dicton patois : « Qui y bay, y fay, » ne paraît pas avoir pris la précaution d'entrer dans l'église de Gavarnie, pas plus que ne l'a fait M. Louis Enault, l'auteur de *Christine*, de *Nadèje*, d'*Alba* et de tant d'autres gracieux romans, lequel, rendant compte dans le *Constitutionnel* du 7 septembre 1859, de la visite de Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice au cirque de Gavarnie, s'exprimait ainsi : « Situé à trois mille
« pieds au-dessus de la mer (2), ce village fut occupé par
« les Templiers... *Treize* d'entre eux furent massacrés par
« les paysans, et l'on montre encore leurs crânes poudreux
« rangés sur une poutre de la petite église. »

(1) Je ne trouve rien sur ce sujet, ni dans le brillant *Voyage aux eaux des Pyrénées*, par M. H. Taine, 1855, ni dans l'excellent ouvrage de M. V. de Chausenque : *Les Pyrénées ou Voyages pédestres dans toutes les régions de ces montagnes*, 2me édition, Agen, 1854, 2 vol. in-12. Je constate, à l'honneur de mon concitoyen, M. de Chausenque, que son livre si exact et si complet, et qui a obtenu tant de précieux suffrages, a fourni à M. Joanne, sous la forme de citations (j'en ai compté vingt, quelques-unes fort étendues) les meilleures pages de son *itinéraire*.

(2) Trois mille pieds ce n'est pas assez dire. Ramond place le village de Gavarnie à 4,332 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Dans la même année et dans le même mois, où M. Louis Enault copiait la phrase des crânes poudreux dans l'*Itinéraire des Pyrénées* et avec toute la légèreté française, voyait la poutre, non *dans l'œil*, mais *par l'œil* de M. Adolphe Joanne; j'ai eu le plaisir de visiter, en compagnie du curé du lieu, la petite église de Gavarnie. Cette église a été restaurée, il y a quelques années, et, à l'occasion de cette restauration, les crânes ont été très-proprement rangés dans une vitrine posée contre le mur, en face de la porte. Je l'ai vu de mes yeux, ce qui s'appelle vu. Seulement, au lieu des douze crânes mentionnés par Ramond, et des treize crânes mentionnés par M. Joanne et par M. Enault, il n'y en a sous verre qu'une demi-douzaine. Les aûtres ont dû être enlevés par quelques-uns de ces forcenés collectionneurs qui apportent du cynisme dans le vol, dignes frères de ces trois Anglais qui, à Montpellier, s'approprièrent chacun un crâne, qu'ils prirent pour celui de la fille du fameux Young, erreur reconnue seulement quand, ayant, les uns devant les autres, exhibé leur sacrilége trophée, ils durent choisir entre l'obligation de s'avouer mystifiés et l'obligation d'admettre que la fille de leur lugubre compatriote avait possédé trois têtes, comme l'antique Hécate, *tergeminamque Hecatem*.

Je n'ai point à rechercher si les crânes de Gavarnie sont plus authentiques que les trois crânes emportés de Montpellier par les enfants de la *perfide Albion*. J'aime mieux citer, en finissant, un passage de l'*Histoire de France*, de M. Henri Martin (tome IV), passage qui a été négligé par tous ceux qui ont récemment écrit sur les Pyrénées (1) : « La légende

(1) Ceci n'est plus exact depuis qu'a paru l'*Histoire religieuse de la Bigorre*, par M. Bascle de Lagrèze, 1863, ouvrage dont j'aurai prochainement l'honneur de rendre compte ici même. M. de Lagrèze cite, à la page 401, la légende racontée à M. Aug. Thierry, et il rappelle, en même temps, que les vieux auteurs du pays, notamment Noguès, qui écrivit avant la Révolution son *Voyage de Luz à Gavarnie*, regardent comme futile la tradition relative à l'origine des douze crânes de Gavarnie.

« bretonne représente les Templiers comme de féroces « débauchés qui enlèvent les jeunes filles sur les chemins « pour les retenir captives dans leurs maisons, et les faire « périr ensuite avec leurs fruits. La tradition pyrénéenne de « Gavarnie est toute contraire ; on montre respectueusement « à Gavarnie six ou sept têtes qu'on prétend être celles des « Templiers martyrisés, et l'on raconte que, chaque année, « la nuit de l'anniversaire de l'abolition de l'Ordre, une figure « armée de toutes pièces et portant le manteau blanc à croix « rouge, apparaît dans le cimetière et crie par trois fois : « Qui défendra le saint Temple ? qui affranchira le sépulcre « du Seigneur ? . . . Alors les sept têtes se réveillent, et, par « trois fois, répondent : Personne ! personne ! le Temple est « détruit. — Nous tenons de M. A. Thierry cette curieuse « légende que nous n'avons vue reproduite nulle part. »

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

NOTE GÉNÉALOGIQUE
DE SAINT-JEAN DE POINTIS,

VICOMTES DE COUSERANS.

Au plan le plus reculé du monde féodal, on découvre les sires de Saint-Jean de Pointis. Leur ancienneté est attestée par les vieux actes de l'abbaye de Bolbonne, les Mss. de Larcher, les œuvres de Du Mège, de D. Vaissette, et par l'historien roman de la guerre des Albigeois.

L'un des premiers sujets apparenté de cette famille est *Guillaume de Saint-Jean*, frère du Temple de Salomon. Il légua à son ordre, par son testament du 29 juillet 1202, son cheval, deux autres montures, ses armures de bois et de fer et de plus un masage en Férère. L'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem eut également part à ses bienfaisances. L'exécution de ses vœux fut confiée à Arnauld de Castelnou et à l'archidiacre de Josa. (*Cartul. des Arch. de Foix pour l'abbaye de Bolbonne*, Mss. in-fol., p. 205, Bibliot. de Toulouse.)

Pendant que ce Saint-Jean de Pointis combattait les infidèles en Palestine, un de ses parents, *Inard de Pointis*, soutenait les hérétiques albigeois dans le midi de la France. Ce fut lui qui frappa de si grands coups sous la bannière du comte de Comminges opérant en Gascogne. Ce même de Pointis fit des prodiges au combat de la Melha. L'auteur de la *Canso dels heretges d'Albéges* prétend que ce brave chevalier *(Inartz de Punthis pros et ichernitz)* engagea son chef à pourchasser les croisés en déroute. Enfin, dans la défense de Toulouse, quelque temps après, la garde d'une barbacane fut remise à son courage. (*Hist. du Languedoc*, *par Dom Vaissette*, preuves. — (Du Mége ; *Hist. des Instit. de Toulouse*, tome IV, pag. 43.)

Georges de Saint-Jean épousa *Mariette de Cazaux*, qui lui fit donation d'une partie de ses biens, le 24 février 1586.—*Tristan de Saint-Jean*, seigneur de Seix et de Saint-Aignan, fut marié à *Bertrande de Léaumont*, le 6 décembre 1589 (Mss. d'Oïhénart; XXII-90). — *N. de Saint-Jean* prit pour femme demoiselle *Barbe Delgny*, le 6 novembre 1589. — *Hector Frix* et *Espérance de Saint-Jean* conclurent, après sentence arbitrale du 2 novembre 1591, un compromis avec Françoise d'Ustou, leur tante ou belle-sœur. Hector recueillit la succession de sa marâtre, Jeanne d'Arbas, le 20 octobre 1602. La même année, *Alexandre Bourguet*, procureur en la cour, épousa demoiselle *Isabeau de Saint-Jean* (Arch. du Parlement de Toulouse, *Registre des Insinuations*). — *Jeanne de Saint-Jean*, et son époux *Jean de Vilhère*, seigneur de Roède, firent un acte de libéralité envers les pauvres d'un Hôtel-Dieu, le 6 mai 1593. — *Tristan* et *Marguerite de Saint-Jean* furent unis, le premier, le 14 février 1614, à *Bertrande de Vic*, et la seconde, le 27 août 1607, à *Jean de Mauléon*. — Le contrat matrimonial de messire *François de Saint-Jean*, seigneur et baron d'Aunous, avec demoiselle *Anne de Villemur*, fut rédigé le 12 avril 1649 (Arch. du Parlement de Toulouse, *Registre des Insinuations*).

Nous pouvons, d'après les données du *Nobiliaire de Montauban et d'Auch*, reconstituer six degrés suivis de cette famille.

I

Noble Roger de Saint-Jean, de son mariage avec Anne de Noé, accompli le 25 février 1511, eut le suivant :

II

Gaspard de Saint-Jean, cité dans le testament de son père, le 1er juillet 1546, eut, à son tour, de Catherine Roger de Comminges, à laquelle il s'était uni le 12 mars 1535, les enfants ci-après :

III

Gaudens de Saint-Jean de Pointis qui s'allia à sa cousine demoiselle Françoise de Comminges, le 26 novembre 1593. Elle était fille de Hugues de Comminges, vicomte de Couserans et sœur d'Antoine, qui ne laissa pas de postérité. Cette circonstance mit Gaudens de Saint-Jean en possession de la vicomté de Couserans et des seigneuries éparses dans la vallée d'Ustol. Erce, Ychel, Lespinga, pour lesquels fiefs il rendit hommage le 19 novembre 1597 (Arch. des Hautes-Pyrénées, *Dictionnaire Mss. de Larcher*, lettre H, fol. 225. — Arch. du Parlement de Toulouse, *Registre des Insinuations*).

Françoise de Comminges, vicomtesse de Couserans et veuve de noble Gaudens de Saint-Jean, dicta ses dernières volontés le 25 septembre 1631 ; elle désigna dans ses prescriptions ses deux fils et sa fille :

1° — *François de Saint-Jean;*

2° — *Hugues de Saint-Jean*, marié avec la demoiselle *N. de Vaux*, fille aînée de noble de Vaux, sieur du Brouilh. Leur fils, *François de Saint-Jean*, obtint la main de *N. d'Alas*, laquelle laissa : I. *Melchior de Saint-Jean*, qui vécut dans le célibat, II. *N. de Saint-Jean* dit le chevalier d'*Ustou* (Arch. des Hautes-Pyrénées, *Mss. Larcher*, série EE).

3° — *Françoise de Saint-Jean de Pointis*, qui s'allia à Bertrand de Baulat, fils de *Jean-Thomas de Baulat*, seigneur de Preneron et de Domenge de Benque.

IV

François de Saint-Jean, l'aîné, contracta union avec Marie d'Amorie la Ferrane; d'eux vint :

V

Autre François qui se trouvait en 1648 soumis à l'administration maternelle. Ce François de Saint-Jean de Pointis libéra Octavien de

Roquemaurel de l'hommage qu'il lui devait, en retour d'une somme de 400 livres. Il épousa MARGUERITE CABALDY, le 27 février 1658, laquelle procréa :

1° *Jean-Jacques de Saint-Jean*, baron de Pointis, vicomte de Couserans ;

2° *Hugues de Saint-Jean*, tous deux maintenus nobles par jugement de M. Lepelletier de La Houssaye, intendant de la généralité de Montauban, le 5 septembre 1699 (*Nobiliaire de Montauban et Auch*, cabinet des titres. Biblioth. Richelieu, Paris).

VI

JEAN-JACQUES DE SAINT-JEAN épousa MARIE DE ROQUEMAUREL, le 27 nov. 1685. — Nous continuerons la descendance sans la graduer.

Jean-Bernard-Louis de Saint-Jean, baron de Pointis, né en 1645 et mort en 1707, se distingua au bombardement d'Alger sous Duquesne (1681-1683). Devenu chef-d'escadre, il enleva, le 2 mai 1697, la *Nueva-Carthagena* aux Espagnols ; 115 canons, 13 millions de butin furent le fruit de cette glorieuse expédition dans laquelle il fut blessé (*Biogr. univ.*).

Jacques de Saint-Jean de Pointis, né en 1768, au diocèse de Comminges, fut reçu à l'Ecole royale militaire, en 1784, sur preuves de noblesse faites devant Chérin père.

Nicolas-Melchior, vicomte de Saint-Jean de Pointis ; N. de Saint-Jean-Pointis, prêtre, du pays de Comminges, furent convoqués à Muret, en 1789 ; aux mêmes Etats se firent représenter : *Jean de Saint-Jean, baron de Pointis*, vicomte de Couserans, ancien capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis ; *Jeanne-Marie de Vendomois*, veuve de *Guy-Joseph, baron de Pointis*, et *Catherine-Joséphine-Charlotte de Saint-Jean*, veuve de M. *Louis de Cazaux-Laran*, mestre-de-camp de dragons ; baronne de Pointis-Inard.

Cette famille était naguère représentée par M. *Jacques-Paul-Albert de Pointis*, chef-d'escadron au 8e de hussards, mort en décembre 1864. Elle a contracté des alliances directes avec celles de Cabaldy, de Cazaux-Laran, de Comminges, de Montaut-Brassac, de Noé, de Roquemaurel, de Vendomois, etc... Elle porte : d'*azur, à deux lions affrontés d'or, soutenant une cloche d'argent.*

J. NOULENS.

LES GASCONS CÉLÈBRES

(HOMMES DE GUERRE.)

LE GÉNÉRAL DE SAUVIAC.

A Monsieur le Maire d'Auch.

MONSIEUR LE MAIRE,

J'aurais été doublement heureux de pouvoir répondre au désir que vous m'avez exprimé, en vous offrant le portrait du général de Sauviac, mon oncle, pour le Musée de la ville d'Auch : mais la famille du général n'ayant jamais possédé cet objet, je suis dans l'impossibilité de contribuer à la formation de cette salle des illustrés, due à votre noble initiative.

Toutefois je vais essayer d'atténuer vos regrets et les miens en vous envoyant quelque chose de beaucoup mieux que son portrait; je veux parler de la biographie du général. La découverte des documents que j'ai l'honneur de vous soumettre me cause un double bonheur : celui de pouvoir raconter l'existence dramatique et glorieuse d'un enfant de la Gascogne ; celui de faire connaître les agitations et les péripéties d'un gentilhomme enrôlé dans les armées de la République.

L'histoire de la Révolution de 92 à 95 a été fort incomplétement traitée jusqu'ici. Le rôle de la noblesse française, non émigrée et qui adoptait les principes de l'Assemblée constituante, est resté dans l'ombre, au profit de quelques grands noms aristocratiques, tels que Lafayette, Mirabeau, Lameth, Mortemar, Liancour... L'apothéose des chefs du mouvement a fait rejeter à l'arrière-plan les capitaines du second ordre ; la renommée des chefs militaires de l'Empire a fini de faire oublier la plupart des grands capitaines qui aidèrent Pichegru, Dumouriez, Kellermann, Custine, à repousser à la tête de nos quatorze armées les ennemis coalisés qui essayaient d'envahir la France.

Le général de Sauviac fut une des plus intéressantes figures de l'époque où des officiers, à la fois républicains et gentilshommes,

conduisaient à la victoire les troupes de la Constituante et de la Convention.

Joseph-Alexandre de Betbeze de La Rue de Sauviac naquit, le 19 décembre 1757, du mariage du chevalier Betbeze de Sauviac et de Viozan, en Astarac, conseiller du roi et procureur au bureau des finances d'Auch, avec Brigithe de la Borde, fille de M. de la Borde, administrateur général des domaines de la généralité d'Auch.... Alexandre de Sauviac était le troisième fils d'une famille qui comptait quatre garçons et deux filles. La fortune de son père n'était pas considérable. Elle rendait obligatoire la destination de plusieurs des enfants à l'état militaire et à l'état ecclésiastique, destination que l'intérêt social de la noblesse maintenait à l'état d'habitude même dans les familles aristocratiques les plus opulentes.

Il fut donc arrêté de bonne heure, en conseil de parents, et après avoir consulté les dispositions naturelles de chaque enfant, que l'aîné, Jean-François, conserverait les titres, les prérogatives et les terres des Sauviac, que le second, Guillaume-Hélène, entrerait dans les ordres; le troisième, Alexandre, dans l'armée; le quatrième, Dominique, dans l'administration des domaines. Pélagie, l'aînée des filles, devait être religieuse; la plus jeune de toutes, Thérèse, restait libre de se marier si les circonstances l'aidaient à faire un bon établissement.

La famille de Sauviac était peu riche, avons-nous dit; qu'était-ce, en effet, que neuf ou dix mille livres de rentes, même alors, pour élever et établir honorablement les six enfants que le ciel avait conservés, sur les seize que Mme de Sauviac avait mis au monde. Rien ne peut mieux faire comprendre les habitudes économes et modestes de M. et de Mme de Sauviac que leur manière de voyager. Lorsque le retour de la belle saison les engageait à quitter leur maison de la rue du Pouy et à s'éloigner des réceptions de la trésorerie et de l'intendance pour se rendre à la campagne, M. et Mme de Sauviac et le petit François, leur héritier présomptif, montaient à cheval, quelquefois dans un vieux carrosse, et partaient seuls. Les cinq autres enfants étaient placés, avec quelques domestiques, sur un char à bœufs recouvert d'une tenture blanche à l'aide de cerceaux, et la petite *smala* s'acheminait au pas tranquille et lent des paisibles quadrupèdes. Elle suivait les routes que M. d'Etigny venait de tracer, d'Auch à Trouette (près de Mirande) et de Trouette à Sau-

viac. Après douze heures de marche, elle avait fait ses cinq lieues de Gascogne (36 kilomètres) et arrivait à sa destination.

Ce détail de mœurs a plus de rapports qu'on ne pense avec la destinée du général de Sauviac.

Alexandre n'avait que deux sœurs, avons-nous dit, Pélagie, élevée dans une austérité qui la préparait à la vie claustrale : Thérèse encore trop petite pour qu'on s'occupât de son avenir. On sait combien il est ordinaire de voir des garçons de quinze ou seize ans s'attacher par l'amitié la plus vive à une petite sœur de sept à neuf ans. Dans cette affection réciproque se résument les plus doux sentiments de la nature. Un désir de protection de la part de l'être fort envers l'être faible; une sorte de considération respectueuse de la part de l'être faible envers celui qui peut l'instruire et le protéger. Une de ces douces intimités unit de bonne heure Alexandre et Thérèse ; les deux enfants ne se quittaient guère, se communiquaient leurs impressions et ces impressions avaient souvent certain caractère philosophique et presque séditieux.

A Sauviac, comme sur tous les points de l'ancienne France, le fils aîné jouait, dès sa naissance, un rôle très-opposé à cette soif d'égalité qui devenait la passion dominante du siècle comme celle de la liberté de conscience avait été celle de l'âge précédent. François, héritier présomptif, allait en carrosse, et les petits cadets en char à bœufs; il était vêtu de drap fin et possédait même un habit de soie brodé pour les jours de cérémonie; ses frères portaient des vêtements de grosse laine. Il se tenait au salon, était présenté à tous les gentilshommes qui rendaient visite à la famille; ses frères et ses sœurs restaient à jouer dans les jardins ou à courir les champs à l'aventure, et n'étaient aperçus des étrangers que par hasard et en passant. A l'église, François siégeait dans le banc d'œuvre, à côté de son père, et recevait la seconde part du pain bénit ; les autres enfants demeuraient confondus dans la foule.

Alexandre était assez grand pour saisir la profonde différence que ces vestiges de mœurs féodales établissaient entre François et lui; sa fierté en souffrait. Il communiquait ses impressions à ses frères; tous, jusqu'à la petite Thérèse, comprirent qu'il existait au château une préférence de famille préjudiciable à l'égalité fraternelle.

Ce sentiment fâcheux ne chercha d'ailleurs jamais à paraître à

l'extérieur; M. de Sauviac était d'une tendresse parfaite pour tous ses enfants et ne montrait à son fils aîné que juste la part de déférence officielle que la tradition féodale commandait. Le jeune François, de son côté, loin de s'énorgueillir de son droit d'aînesse, semblait vouloir le faire oublier par sa douceur et son affabilité. Aussi ses frères et ses sœurs ne lui faisaient-ils comprendre, pas plus qu'à leur père, leur petite bouderie ; ils la faisaient retomber tout entière sur l'état social qui essayait de gâter les relations primitives et naturelles de la famille.

Ce n'est pas tout, à l'époque de chaque travail agricole, les paysans de Sauviac et de Viozan devaient fournir certaines corvées à M. de Sauviac. Ils donnaient le travail gratis, le seigneur ne leur devait qu'une grossière nourriture. Or, à l'heure des repas, les pauvres manouvriers en sabots ou pieds nus, couverts de boue ou de sueur, se rendaient au son de la cloche, non point dans la cuisine des domestiques, mais sous la voûte d'un ancien donjon qui conservait son pont-levis et les pointes de sa herse (1).

C'était là qu'assis sur des poutres, disposées contre les murs en forme de bancs, ils venaient manger leur ration de soupe et de pain noir. M. de Sauviac qui portait aux bons paysans de ses terres une sincère affection, les engageait bien à s'aller chauffer au grand feu de la cuisine ; mais eux, trop soumis aux obligations du régime, persistaient à rester à ce qu'ils considéraient comme leur poste de devoir : ils mangeaient à la hâte, sous le porche, et retournaient au travail.

Eh bien ! c'était encore là un des tableaux de l'ancien régime qui froissaient le plus vivement les enfants de la famille de Sauviac : les idées anti-féodales, les principes égalitaires du siècle pénétraient en eux, bien que les livres à la mode fussent sévèrement bannis de leurs mains, et que la vie des Saints fût la lecture journalière de cette famille patriarchale ; tant il est vrai qu'à certaines époques, les doctrines se répandent dans l'air comme les émanations d'une influence supérieure. Elles grandissent en dehors de toute propagande

(1) Le château de Sauviac, situé au sommet d'un coteau élevé, à 1000 mètres au sud de l'église, a complétement disparu ; il a été démoli par la bande noire de 1848 à 1850. Bien qu'entouré de fossés, il ne présentait qu'une longue façade du XVIIe siècle exposée au sud-est, et une cour carrée entourée de bâtiments d'exploitation.

humaine, pénètrent dans les chaumières les plus isolées, dans les manoirs et les cloîtres les plus hermétiquement fermés à la parole des prédicateurs.

Alexandre, destiné à l'état militaire, ainsi que l'indiquait le nom belliqueux qu'il avait reçu au baptême, Alexandre qui prenait déjà des habitudes de résolution et de fierté à l'idée de porter un jour l'épée du capitaine, était naturellement à la tête de la petite légion des esprits forts et des mécontents.

Les terres de Sauviac et de Viozan étaient depuis un temps immémorial dans la famille de Sauviac. Alexandre prit, dès son enfance, le titre de *Chevalier de Viozan*, qu'il porta pendant toutes ses études. Placé d'abord au collége d'Auch, il y remporta tous les prix de rhétorique et de mathématiques ; il fut envoyé à Paris, à la pension Berthaud, renommée alors pour préparer les élèves aux écoles militaires.

Pour être admis à Mézières, la preuve de quatre générations de noblesse était rigoureusement exigée, plus particulièrement sous le ministère du comte de Saint-Germain, qui se montrait inexorable à cet égard, attendu qu'il espérait trouver plus de délicatesse chez les militaires à ce degré de noblesse, lorsqu'ils étaient chargés de comptabilités difficiles à vérifier. Cette attestation de noblesse devait être fournie par quatre gentilhommes du domicile des parents de l'élève, qui certifiaient le fait sous leur responsabilité personnelle. Ces formalités ayant été remplies, Alexandre entra à Mézières à vingt-deux ans, sous le nom de *Chevalier de Sauviac*, avec le grade de lieutenant en second au corps royal du génie, le 1er janvier 1779.

Les souvenirs de famille nous font défaut, à partir de cette époque, et nous devons nous borner à consulter, pendant bien des années, ses états de service (1).

Le 1er janvier 1781, il sort de Mézières comme aspirant du corps du génie. Quatre ans plus tard (27 mars 1785), il entre avec le grade de lieutenant dans un régiment de cette arme, et reçoit son brevet de capitaine le 1er avril 1791.

(1) Détails des services, campagnes, actions et blessures du général de brigade Sauviac, d'après ses brevets et autres pièces officielles déposés au bureau du ministère de la guerre. Pièce imprimée et signée des ministres. Narbonne, 1791; Bouchotte, 1793; Pelle, an III.

Que d'événements s'étaient passés entre ces deux promotions ! La nuit du 4 août avait supprimé tous les droits féodaux, et les paysans de Sauviac, dont il avait si souvent regretté les fatigues gratuites, ne venaient plus sous le porche du vieux donjon recevoir leur portion de soupe et de pain noir. La marche naturelle du temps avait dispersé les frères et sœurs auprès desquels il avait passé son enfance : Hélène était entrée au séminaire; Dominique, dans les domaines, sous le patronage de M. de Laborde, son grand'père ; Pélagie était religieuse au couvent de Notre-Dame, à Toulouse; Thérèse avait épousé, en 1789, noble Marc Dispau de Savaric.

Jean François, le fils aîné, restait seul dans le manoir paternel, portant, avec beaucoup de distinction, l'habit brodé et l'épée du gentilhomme.... ; mais les événements se précipitaient ; ils allaient porter à la noblesse des coups bien autrement funestes que l'héroïque sacrifice de la nuit du 4 août.

La guerre venait d'éclater sur les frontières. Le pouvoir royal tombait pièce à pièce sous les coups de la Révolution envahissante... Alexandre, éloigné des agitations de Paris, fut chargé, du 5 mai 1791 au 27 novembre 1792, du commandement des grands travaux militaires des forts de Cherbourg, mission de confiance qui témoignait de la profonde estime que le ministre de la guerre faisait déjà de ses talents et de son activité.

Bientôt le roi s'échappe de Paris ; il est arrêté à Varennes et ramené au milieu de ceux qui avaient juré sa perte. Les souverains étrangers, furieux de cet outrage à la royauté, se disposent à envahir la France; un grand nombre d'émigrés les poussent à cette résolution.... Louis XVI, dominé par la force des choses, et voulant racheter sa faute de Varennes, fait déclarer la guerre à la Prusse et à l'Autriche. Nos armées entrent en Belgique et dans les Pays-Bas sous les ordres du lieutenant-général Biron et du maréchal de camp Dillon (avril 1792).

Au milieu de l'irritation causée par la présence des émigrés dans les rangs ennemis, le 10 août éclate et le roi, mis en arrestation, est emprisonné au Temple; d'horribles massacres inondent de sang les rues de Paris.

Ces scènes affreuses, les plus déplorables de la Révolution, avaient trouvé le capitaine de Sauviac à son commandement de Cherbourg. Quelle résolution prendra-t-il ? Ira-t-il grossir les

rangs de l'émigration ? Ne songera-t-il qu'au salut de la France, très-vivement menacée par les armées alliées ?... Nos soldats viennent de remporter les victoire de Valmy, de Jemmapes, et de jeter quelque gloire sur les débuts d'une lutte acharnée et d'abord indécise entre la Révolution française et l'Europe coalisée. .. Le Ministre a donné ordre au capitaine Sauviac d'aller joindre l'armée du Nord. Il n'hésite pas ; le plus urgent est de repousser l'ennemi loin des frontières. Il part.

Placé à ce poste d'honneur, Sauviac avait l'avantage de considérer l'élan révolutionnaire par son beau côté ; il était loin de cet intérieur de la France, où les passions politiques déchaînaient toute leur fureur. Louis XVI venait de monter sur l'échafaud, la disette exaspérait les passions populaires, Marat était à l'apogée de sa puissance et de son audace.

Nos armées, étrangères à ces crimes et à ces divisions, tout entières au noble devoir de repousser l'invasion, continuaient leurs prodiges. Le général de division Darçon investit la place de Bréda ; le capitaine Sauviac, commandant du génie dans l'armée de siége, remplit les fonctions de chef d'état-major. Le 22 février 1793, il repousse une sortie des assiégés et reçoit un grave blessure à la jambe, par la chute d'un cheval tué sous lui.

CÉNAC MONCAUT.

(*La suite au prochain numéro.*)

ÉRECTION ET EXTINCTION

Du duché-pairie d'Antin.

Les baronnies et terres de Belle-Isle, Miélan, Tuileric, Pis, Certias, ayant été incorporées au marquisat d'Antin, ne formèrent plus qu'un vaste tout. Cet ensemble territorial fut ensuite érigé en duché-pairie sur la tête de Louis-Antoine de Pardaillan-Gondrin, marquis d'Antin, par lettres-patentes de mai 1711, dont nous allons donner un fragment :

Erection de la terre d'Antin en Duché-Pairie de France.

« LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de « Navarre : à tous présents et à venir : SALUT. — Nous « avons reconnu dans notre royaume tant de personnes « qui se sont distinguées par de grandes actions et de « rares qualitez, que l'inclination naturelle que nous avons « à récompenser la vertu, nous a engagé à les élever au-« dessus des autres par des charges, des dignitez et des « honneurs qui puissent, en remplissant la noble ambi-« tion qui les anime, exciter en même temps dans les « autres le désir de mériter de si hautes récompenses ; « mais entre tous ceux qui reçoivent des marques éclа-« tantes de la satisfaction que nous avons des services « qu'ils Nous rendent et à notre état, la justice et la pru-« dence nous ont toujours fait préférer, dans la distribu-« tion des plus grandes grâces, ceux qui joignent à une « ancienne naissance et à des actions illustres de leurs « ancêtres, la gloire particulière que le mérite personnel « et de longs et assidus services leur ont acquis dans les « emplois qui leur ont été confiez. Toutes ces considéra-« tions se rencontrent éminemment dans la personne de « notre trez-cher et bien-aimé Louis-Antoine de Pardail-« lan de Gondrin, marquis d'Antin, lieutenant-général de « nos armées. Il a toutes les qualitez nécessaires pour « être élevé à ce qu'il y a de plus considérable et à cette « première dignité de notre royaume. Il y a plus de six « cents ans que la maison de Pardaillan tenait déjà un « des premiers rangs entre les maisons les plus illustres « de la Guyenne. Dès l'onzième siècle les seigneurs de « Pardaillan étaient chanoines d'honneur du chapitre de « Tarbes, et ils avaient des alliances avec la maison de « Castillon de Médoc, l'une des plus puissantes de la

« Guyenne. Pons premier du nom, seigneur de Pardail-
« lan en Armagnac, y possédait encore la seigneurie de
« la ville de Gondrin, avec les terres de Justian, de Caca-
« rens et de Casenave.....

« Pour ces causes et autres grandes considérations à ce
« Nous mouvans, et de notre grâce spéciale, pleine puis-
« sance et autorité royale, avons créé, érigé, élevé et
« décoré, et par ces présentes signées de notre main,
« créons, érigeons, et élevons, et décorons ladite terre,
« seigneurie et marquisat d'Antin, ses appartenances et
« dépendances en titre, dignité et prééminences de duché
« et pairie de France; avons à cet effet unis et unissons
« par ces dites présentes à ladite terre et duché-pairie
« d'Antin, les baronies, terres et seigneuries de Bellisle,
« Mieslan, Toilerie, de Pis, Certias, et leurs dépendan-
« ces, pour ne composer à l'avenir qu'une seule et même
« terre, sous ledit titre et dignité de duché-pairie d'An-
« tin, pour en jouir par notre dit cousin Louis-Antoine
« de Pardaillan de Gondrin et ses enfants et descendants
« mâles en loyal mariage, pleinement, etc. »

« Voulons qu'à défaut d'enfants mâles et descendants
« mâles de notre dit cousin, le marquisat d'Antin et les
« autres terres et seigneuries ne puissent être par nous,
« ni par les rois, nos successeurs, réunis à la couronne,
« en conséquence des édits, déclarations et ordon-
« nances des années 1566, 1579, 1582, 1587 et tous
« autres faits sur l'érection des duchez pairies aux-
« quels et aux dérogatoires des dérogatoires y con-
« tenus, nous avons dérogé et dérogeons, par ces
« présentes, en faveur de notre dit cousin, le duc
« d'Antin et ses successeurs, à la charge toutefois que,
« *à défaut d'enfants mâles et descendants mâles de notre*
« *dit cousin, les terres qui composent ledit duché-pairie*

« *retourneront au même état, nature titre, et qualité où* « *elles étaient avant la présente erection*, etc. »

Donné à Marly, au mois de mai, l'an de grâce mil sept cent onze et de notre règne le 69e (1).

La grâce de Sa Majesté fut enregistrée à la Cour des Comptes de Paris, le 3 septembre 1711, et au Parlement de Toulouse, le 18 novembre suivant. Dans ces deux actes, les stipulations et restrictions ci-dessus reparaissent toujours formellement exprimées :

« Veu par la chambre les lettres-patentes du roi en « forme de chartes, données à Marly, au mois de mai « 1711, signées Louis et plus bas par le roi Phelyppeaux « et scellées en lacs de soye rouge et verte du grand « sceau de cire verte, obtenues et impétrées par mes- « sire Louis Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis « d'Antin, lieutenant général des armées du roi, par les- « quelles et pour les causes y contenues Sa Majesté a « créé, érigé, élevé et décoré la terre et seigneurie et « marquisat d'Antin, ses appartenances et dépendances, « etc... Sous ledit titre de duché-pairie d'Antin, pour « en jouir par l'impétrant et ses enfants et descen- « dants masles en loyal mariage, pleinement perpétuel- « lement, en titre, dignité de duché-pairie de France, aux « honneurs, autorictez, rang, séance, privilèges, préro- « gatives, prééminences, franchises, libertez et autres « droicts dont tous les autres ducs et pairs de France ont « joui ou dû jouir et jouissent encore à présent, etc.... « Veut aussi Sa Majesté qu'à défaut d'enfants masles et « descendants masles dudit sieur impétrant, le marquisat « d'Antin et les autres terres et seigneuries qui compo-

(1) P. Anselme, tome V, p. 169.

« sent ledit duché et pairie ne puissent être par Sa Ma-
« jesté ni par les rois, ses successeurs, réunis à la cou-
« ronne, en conséquence des édits, déclarations et
« ordonnances des années 1566, 1579, 1582, 1587 et
« tous autres faits sur l'érection des duchés et pairies
« auxquelles et aux dérogatoires des dérogatoires y conte-
« nues, Sa Majesté a dérogé en faveur dudit sieur impé-
« trant et de ses successeurs, à la charge toutefois qu'à
« défaut d'enfants masles et descendants masles de lui,
« les terres qui composent ledit duché et pairie retour-
« neront au même état, nature et qualités, où elles
« étaient avant ladite érection, comme le contiennent les-
« dites lettres à la chambre adressantes, etc...

« La chambre a ordonné et ordonne lesdites lettres
« être registrées pour jouir par l'impétrant, ses enfants
« et descendants masles en légitime mariage, de l'effet et
« contenu en icelles, à la charge de faire foi et hommage
« au roi pour raison dudit duché et pairie d'Antin et
« d'en fournir l'aveu et dénombrement en la chambre
« dans le temps de la coutume, et d'indemniser si fait
« n'a été, les officiers dont le ressort a été distrait par
« lesdites terres (1).

« Fait le 3 septembre 1711. »

« Collationné, et plus bas est écrit : Extrait de la
« chambre des comptes, signé Richer avec paraphe et
« contrôle. »

Le titre ducal était par conséquent tout personnel à une branche de la maison de Pardaillan. Le retour à la couronne, presque toujours réservé dans les lettres-pa-

(1) P. Anselme, tome V, page 170.

tentes, ne l'est point dans celles ci-dessus. Louis XIV renonce au contraire, pour lui et ses successeurs, à toute disposition nouvelle du duché d'Antin. Si la lignée masculine finit, le titre ne peut être ni repris, ni reconstitué, et les possessions ducales redeviennent marquisat.

Ainsi les mâles seuls sont capables de transmission. Les femmes, en dehors de la famille de Pardaillan, avaient eu quelquefois, antérieurement au XVIIIe siècle, cette faculté (1). Plusieurs dames de la maison de Montmorency reçurent et léguèrent le duché de ce nom ; mais il n'en était pas de même de celui d'Antin, dont les termes de création et d'enregistrement repoussent et éliminent formellement toute prétention féminine. D'ailleurs, l'édit de 1711 avait aboli tous les duchés femelles. Celui

(1) Le duché-pairie d'Epernon était femelle, comme le témoigne ce passage des lettres-patentes :

« Et de nos propres mouvemens, certaine science, grâce spéciale, pleine « puissance et autorité royale, avons créé, érigé et eslevé par ces présentes, « créons, érigeons et eslevons la dite baronnie d'Espernon, appartenances et « dépendances en titre, nom, dignité et prééminences de duché et pairie de « France, pour en jouir et user par notre dit cousin de Nogaret, et après son « décès par ses hoirs successeurs et ayant causé, masles ou *femelles*, seigneurs « dudit d'Epernon à toujours et perpétuellement. » ... *et plus loin :*

« Voulons que nostre d. cousin et futur beau-frère et ses successeurs et « ayans cause masles et femelles, tiennent désormais à toujours, à titre de « duché et pairie de France, à une seule foy et hommage de nous et de nostre « couronne, la d. Pairie de France, et d. d'Espernon : de laquelle présente- « ment notre d. cousin nous a fait le serment de fidélité, tel qu'il y est accou- « tumé, auquel l'avons receu, nonobstant nostre édit, fait à Paris au mois de « juillet 1566, sur l'érection des terres et seigneuries en duché, marquisat, « comté, réunion et reversion d'iceux à la couronne, à défaut d'hoirs masles, « auquel nous avons pour ce regard et en faveur et considération des choses « susdites et sans quoi notre dit cousin n'eut accepté notre présent don de grâces « et libéralités et sous cette charge et condition nous a fait et presté les d. foy, « hommage et serment de duc et pair de France. »

Ainsi Sa Majesté, par une grâce spéciale, suspend l'effet de l'édit de juillet 1566, qui veut qu'en l'absence de postérité masculine, les duchés-pairies, marquisats, etc., reviennent à la couronne. Elle déclare que les femmes de la race des ducs d'Epernon sont aptes à accepter et à donner la dignité de leurs pères. Pour le duché d'Antin, la volonté royale est tout autre, puisqu'elle ordonne que le titre périsse avec le dernier mâle du sang. (*Hist. des Offic. de la Couronne*, tome III, page 248.)

qui nous occupe, créé la même année, n'avait pu avoir ce caractère.

Les seuls appelés à le recueillir devaient être des descendants mâles et en ligne directe. Le titre ducal tombe donc du moment qu'une telle hoirie s'éteint. Le monarque lui-même s'interdit de le reverser dans son domaine et de le relever dans l'avenir. Au bout de quatre générations, les ducs d'Antin n'étaient plus, mais la lettre et l'esprit de l'acte d'érection résistèrent victorieusement à toutes les sollicitations et à toutes les influences.

La conclusion radicale de ce qui précède est qu'il n'y a et ne peut y avoir de ducs d'Antin, depuis le dernier siècle.

Ce qui démontre que le titre suivait les terres converties en duchés-pairies, et qu'il ne pouvait en être arbitrairement isolé, c'est le brevet exceptionnel accordé par Sa Majesté au premier duc d'Antin, après que celui-ci eut transporté à son petit-fils les fiefs constituant son apanage ducal. La libéralité du trône dispensa Louis-Antoine de Pardaillan de subir la déchéance commune, et lui maintint son rang et ses prééminences à la cour. Sans cette exemption extraordinaire, les honneurs dont il jouissait avec sa dignité eussent incombé à celui qu'il avait, de son vivant, pourvu de son héritage. La teneur de l'acte royal expliquera mieux notre pensée que nos explications :

BREVET QUI CONSERVE A M. LE DUC D'ANTIN ET A LA DAME DUCHESSE D'ANTIN SON ÉPOUSE LES MÊMES HONNEURS AU LOUVRE ET AUTRES AVANTAGES DONT ILS AVAIENT CI-DEVANT JOUI.

« Aujourd'hui 31 mars 1724 le roy, étant à Versailles,
« ayant eu agréable la cession que le sieur duc d'Antin,
« pair de France, a faite de son duché et pairie d'Antin

« en faveur du sieur marquis de Gondrin, son petit-fils,
« Sa Majesté a voulu faire connaître l'estime qu'elle a
« pour le dit sieur duc d'Antin par des marques d'hon-
« neur qu'elle ne donne que rarement, et pour cet effet,
« Sa Majesté a accordé au sieur duc d'Antin et à la dame
« duchesse d'Antin, son épouse, les mêmes honneurs,
« entrées au Louvre et autres avantages dont ils ont ci-
« devant joui à cause du dit duché d'Antin, nonobstant la
« cession que le dit sieur duc d'Antin en a faite au dit sieur
« marquis de Gondrin, le tout conformément et en la
« manière qu'ils en ont joui et jouissent les autres ducs,
« auxquels Sa Majesté a accordé pareille grâce, et pour
« témoignage de sa volonté, Sa Majesté à commandé d'ex-
« pédier le présent brevet qu'elle a pour assurance de sa
« volonté, signé de sa main et fait contresigner par moi,
« secrétaire d'état et de ses commandements et fi-
« nances (1) ».

« *Signé :* LOUIS, »

Et plus bas,

« PHELYPPEAUX. »

Sous l'ancienne monarchie, les gentilshommes les plus puissants et les mieux accrédités auprès du prince obtenaient rarement qu'un duché fût relevé en leur faveur. La monarchie préférait, à la remise en vigueur ou à la translation de l'ancien, la fondation d'un nouveau. Le 25 juin 1662, la duché-pairie d'Epernon cessa d'être personnifiée par la mort de Bernard de Nogaret et de Foix, duc d'Epernon, de La Valette et de Candale, qui n'avait point laissé de postérité. Son neveu, Louis de Goth, marquis de Rouillac, l'un des hommes les plus influents de son

(1) P. ANSELME, tome V.

époque, se porta héritier bénéficiaire de son oncle, et en même temps comme successeur en sa dignité; il se présenta pour être reçu, en 1662. Les pairs de France et, parmi eux, M. de Larochefoucauld, se refusèrent à son admission. Plusieurs audiences furent absorbées par ces débats. Le décès du marquis de Rouillac fit surseoir le jugement. L'instance fut renouée par son fils et n'aboutit qu'à l'ordonnance du 6 juillet 1665, qui enjoignit au susdit marquis de représenter les lettres d'érection du duché d'Epernon. L'affaire était encore pendante en 1690. La fille unique du précédent, Régine-Elisabeth de Goth, confia la reprise du procès au comte d'Estrées, son fiancé. Son mariage avec ce dernier s'étant rompu, et elle-même ayant vainement poursuivi la restitution de ses droits (1), les passa à Louis de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan et d'Antin, son cousin, qui les revendiquait aussi pour son compte. La demoiselle d'Epernon étant descendue dans la tombe, le cessionnaire obtint un arrêt du conseil, du 3 janvier 1711, qui lui permit de rentrer dans la voie contentieuse pour raison du duché-pairie d'Epernon. Ce fut alors un vrai combat à coup de requêtes, mémoires et factums entre le marquis de Montespan et les opposants à sa réception, qui étaient les ducs de Luynes, de Lesdiguières, de Richelieu, de Saint-Simon, de Roannais et le maréchal de Navailles. L'autorité souveraine s'entremit dans le différend et rendit le célèbre édit de mai 1711. Cet édit portait que l'impétrant n'aurait rang et séance de duc qu'après octroiement de nouvelles lettres de Sa Majesté.

J. NOULENS.

(1) Le duché était femelle, comme nous l'avons dit.

DE L'ARGUMENTATION DE PLATON CONTRE LA POÉSIE IMITATIVE, ÉPIQUE ET DRAMATIQUE,

Par J.-Ch. Dabas, membre de l'Académie et doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux ; 31 pag. in-8o. Bordeaux, 1864.

MÉMOIRE SUR QUELQUES POÉSIES DE SAINT-ÉPHREM,

Par le même; gr. in-8o de 16 pages, 1864. Imprimerie Impériale.

A PROPOS DE SHAKESPEARE OU LE NOUVEAU LIVRE DE VICTOR HUGO,

Par le même; in-8o de 42 pages. Bordeaux, 1864.

Les trois opuscules de M. Dabas, consacrés à des sujets si différents, ont tous les trois de précieuses qualités qui leur sont communes. Le goût le plus pur y brille à côté de la plus riche érudition, et les fins aperçus s'y marient aux judicieuses considérations. Des choses toujours excellentes y sont revêtues d'un style toujours élégant, et je ne puis mieux comparer ces dissertations qu'à trois sœurs qui auraient en partage, avec des destinées diverses, le même bon sens, le même esprit et la même beauté.

Dans sa première dissertation, le docte critique examine pourquoi Platon a banni Homère de sa *République*, ce qu'il a entendu proscrire avec lui, jusqu'où s'étend cet arrêt d'exclusion, quels en sont les considérants, enfin si la sentence est sans appel, et ce qu'il faut penser de la valeur des motifs sur lesquels elle s'appuie. « Autant « de questions, » dit-il, p. 6 « qui, pour n'être point neuves, m'ont « paru cependant n'être pas encore vides d'intérêt, car elles tou- « chent aux droits, au domaine, aux destinées même de l'art, et, « renfermées dans leurs justes limites, ces droits sont imprescrip- « tibles, ce domaine est inaliénable, ces destinées sont immortel- « les. » Toutes ces questions si délicates, M. Dabas les traite avec une habileté souveraine. Il explique parfaitement les raisons qui ont décidé le disciple de Socrate à éconduire Homère poliment, il est vrai, mais enfin à l'éconduire (1), et, après avoir le plus possible

(1) M. Victor Cousin (note de la page 149 du tome IX de sa traduction de Platon) ne croit pas que, dans le livre III de *la République* il s'agisse d'Homère.

atténué par ses ingénieuses explications ce crime de lèze-poésie, il prend contre Platon, si grand poète lui-même dans sa prose, le parti du chantre toujours jeune de la guerre de Troie, *semper florentis Homeri*, comme dit si bien Lucrèce, en même temps que le parti du drame et de l'épopée, et il refute avec une éloquente énergie ce qu'il appelle « un paradoxe mis au service d'une utopie. » Il y a là sur l'art (p. 23), sur Homère (p. 25), sur le rire (p. 28), de remarquables passages que je regrette de ne pouvoir citer. Je citerai du moins les dernières lignes d'un Mémoire où, pour parler le langage à la mode, abonde la *couleur locale*, je veux dire l'atticisme : « Nous n'exilerons donc pas le chœur des tragiques, cette « troupe glorieuse, où vous n'avez su distinguer, vous, le législa- « teur des guerriers et des sages, ni le grand Eschyle, ce poète des « guerriers, ni le divin Sophocle, ce poète des sages (1) ; nous ne « rebuterons pas même Aristophane et Ménandre, Térence et « Plaute, que nous purgerons seulement de leurs ordures et de « leurs plates bouffonneries. Loin d'exclure tous ces grands poètes « dramatiques, nous réserverons des places, au milieu d'eux, pour « notre héroïque Corneille, pour notre admirable Racine, pour « l'inimitable auteur de l'*Avare* et du *Misanthrope*; et afin de les « mieux honorer, nous rappellerons et nous mettrons à leur tête, « ô Platon, ce banni de votre *République*, l'immortel Homère, « en ajoutant une seconde couronne à celle dont il vous a plu de « le décorer (2).

M. Dabas n'a pas combattu cette étrange et insoutenable opinion contre laquelle s'élèvent de si nombreux et de si puissants témoignages, notamment le témoignage même de Platon, dans le livre X de la *République*. Le doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux a sans doute pensé qu'il est inutile de renverser ce qui tombe de soi-même. Héraclite, s'il faut en croire Diogène de Laërte, allait beaucoup plus loin que Platon : il prétendait qu'Homère et Archiloque méritaient d'être chassés et soufflétés. Je connais un traducteur qui a remplacé les soufflets par les coups de poing.

(1) Pourquoi n'avoir pas nommé ici cet Euripide proclamé par Aristote, *le plus tragique des tragiques*, et honoré de la prédilection de Quintilien et de Racine ? Un ancien recteur de l'Académie de Metz, M. Mézières, a très-vivement pris le parti d'Euripide contre G. Schlegel et contre Macaulay. Il rappelle que c'était l'objet de l'admiration de Ménandre, que c'était le poète favori de Milton, que Fox le lisait beaucoup, et il a ajouté qu'il restera « un modèle accompli dans la science du pathétique et dans la peinture du cœur humain. » (*Jugements, maximes et réminiscences*, 1857, p. 113.)

(2) Dans un article intitulé : *D'une citation de Platon*, publié dans *la Correspondance Littéraire* du 5 novembre 1858, j'ai reproché à plusieurs acadé-

« Surtout nous nous garderons du plus grand de vos excès et « de vos blasphèmes, celui qui prétend fixer l'art et le condamner à « *ne plus varier*.... Couper les ailes au génie, jeter l'art dans « une impasse ou dans une ornière, lui faire porter des chaines « pesantes, l'immobiliser enfin, à la mode d'Egypte, et admirer « ensuite ce beau *chef-d'œuvre de politique*, ce ne peut être que « le rêve d'un esprit rétrograde, ou la chimère d'une imagination « fourvoyée... »

Le *Mémoire* de M. Dabas *sur quelques poésies de saint Ephrem* nous offre tout d'abord une appréciation faite de main de maître, du prodigieux talent de ce Syrien, simple diacre de l'église d'Edesse, nommé Ephraïm, appelé par nous saint Ephrem, « qui au IVe siècle, « âge d'or de la poésie comme de l'éloquence chrétienne, » fut « le « premier et peut-être le plus grand poète de l'Orient chrétien. »

« Comme saint Grégoire de Nazianze, son contemporain, « dit « M. Dabas, p. 1, il était à la fois poète et orateur ; mais on n'eût « pas su dire qui l'emportait chez lui de l'orateur ou du poète, « tant ces deux génies étaient en lui éminents et confondus.

« M. Villemain, dans le beau *tableau* qu'il a tracé de l'*Eloquence « chrétienne au* IVe *siècle*, nous a révélé surtout l'incomparable « puissance de la parole de saint Ephrem, parole populaire qui « transportait, attendrissait, épouvantait, convertissait les foules, « et qui, traduite en grec, c'est-à-dire affaiblie et défigurée, faisait « encore l'admiration des Basile, des Grégoire, des Chrysostôme et « des Jérôme.

miciens, à Guez de Balzac, à La Harpe, à Châteaubriand, à M. Brifaut, à M. Ponsard (auxquels j'aurais pu ajouter M. Désiré Nisard), j'ai reproché, dis-je, à plusieurs académiciens d'avoir substitué au simple bandeau de laine dont Platon entoure le front du poète banni une couronne de fleurs. J'ai rappelé le texte même du livre III de la *République* fort exactement traduit ainsi par M. Cousin : « Nous lui rendrions hommage comme à un être sacré, merveil- « leux, plein de charmes, mais nous le congédierions après avoir répandu des « parfums sur sa tête, et l'avoir couronné de bandelettes. » Enfin, j'ai recherché quel était l'auteur, qui le premier avait ainsi donné une coiffure toute de fantaisie au poète mis à la porte par Platon, et j'ai constaté que, dès le Ier siècle de l'ère chrétienne, Josèphe (*Réponse à Apion*) avait dit ; « Platon « n'admet point de poète dans la *République* et en exclut même Homère, qu'il « renvoie avec honneur couronné de lauriers et tout parfumé. » Des lauriers aux fleurs il n'y a que la main, et jusqu'à nouvel ordre, c'est à Josèphe qu'appartient le brevet d'invention de la trop célèbre guirlande que, malgré les protestations du savant Visconti, dans son *Iconographie grecque*, on s'est obstiné et l'on s'obstinera toujours à poser sur le front de l'illustre banni de la *République*.

« Pour le poète, il nous l'a montré à travers l'orateur, et c'est, « en effet, sous ce voile transparent qu'on l'entrevoit le mieux, tel « que sa nature et sa foi l'avaient fait : original, inspiré, plein d'i- « magination, d'enthousiasme et de feu, mêlant la vivacité du « drame aux émotions du pathétique, associant, dans son langage « coloré d'un rayon du soleil de l'Asie, les formes raffinées de la « poésie arabe et les figures hardies de l'Ecriture... »

Ephrem, considéré comme poète proprement dit, n'est pas mort tout entier, ainsi que l'a cru M. Villemain quand il s'est écrié : « Rien ne s'est conservé de cette poésie qui ferait une partie de « l'histoire du christianisme en Orient. » M. Dabas vient diminuer les regrets de l'éminent critique et les nôtres. « Si M. Ville- « main, » remarque-t-il, p. 3, « eût parcouru, sans distraction, dans « la grande édition d'Assemani, le volumineux recueil des œuvres « du saint, il y eût trouvé ce que nous y avons rencontré nous « même avec joie, quelques échantillons, bien rares sans doute, « mais d'autant plus précieux de cette muse enfouie et ignorée (1). »

Les pièces retrouvées par M. Dabas, dans les in-folio d'Assemani, sont au nombre de six et se composent d'une hymne, de deux prières et de trois cantiques. Le savant professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Bordeaux traduit quelques passages d'une des prières et de deux des cantiques, et en entier « le plus intéressant et le plus beau des poëmes de saint Ephrem, « de ceux, du moins, qui ont survécu, » son *cantique sur Marie et les Mages*. M. Dabas vante beaucoup cette sorte de mystère dialogué, et ce n'est point à travers les habituelles illusions de celui

(1) M. Villemain a eu bien d'autres distractions : un rédacteur du *Constitutionnel*, M. Paulin Limayrac, en a relevé quelques-unes dans le feuilleton du 6 décembre 1857 et dans le feuilleton du 2 mai 1858. Dans ces deux très-piquants articles, M. Limayrac s'est attaché à prouver que de trop nombreux contre-sens s'épanouissent au milieu des morceaux traduits du grec par l'auteur du *Tableau de l'Eloquence Chrétienne au* IVe *siècle*, et que là aussi beaucoup de pages sont de *belles infidèles*. On a encore reproché à M. Villemain cette boutade au sujet de Synésius : « On lui permit de garder sa femme et ses opinions. » M. Druon (*Etude sur la vie et les œuvres de Synésius*, p. 49), affirme, au contraire, que « l'époux avait dû renoncer à l'épouse. » Telle était, en effet, observe M. Dehèque (*Anthologie grecque*, tome II, p. 431, 1863), la discipline de l'Eglise, et aucun texte, aucune autorité ne justifient l'assertion de M. Villemain. Tout ceci n'empêche pas le livre de M. Villemain d'être un admirable livre. Les plus habiles auteurs ne sont point infaillibles, et Quintilien l'a dit : *Summi sunt, homines tamen*.

qui a trouvé et de celui qui a traduit, qu'il voit le mérite fort réel et pour tous incontestable de cette œuvre d'une grâce naïve et d'une saisissante originalité.

Voulant donner une idée encore plus haute de la poésie de saint Ephrem, M. Dabas traduit aussi un de ses poëmes auquel il ne manque que le mètre, poëme intitulé : *Thrène ou lamentation de la Vierge Marie sur la passion du Seigneur*. Ce *Stabat* de saint Ephrem est de toute beauté. « Si je parle cette fois de chef-« d'œuvre, dit M. Dabas (p. 12), je ne risque point d'être « démenti. » Certes ce ne sera pas moi qui reprocherai à M. Dabas de s'écrier dans son enthousiasme : « Est-il rien, je le demande, de « plus pathétique, de plus éloquent, de plus enflammé que cette « admirable monodie? est-il rien de plus tendre et de plus suave « que cette magnifique effusion de l'amour maternel, se répandant « du cœur de la mère d'un Dieu? » A mon tour, je voudrais citer quelques lignes bien touchantes du diacre d'Edesse sur la joie qu'éprouveront les mères à revoir dans le ciel les enfants dont elles auront eu la douleur d'être séparées ici-bas : « Et quelle sera « l'ivresse de leur triomphe quand elles retrouveront leurs jeunes « fils perdus dès longtemps, qu'elles avaient ensevelis avec tant de « larmes, désormais pleins de vie et bondissant comme de jeunes « agneaux dans les célestes prairies, élevés dans la gloire, couverts « d'une pourpre éclatante, et devenus frères des anges! Gloire à « la bonté du Seigneur, et à sa grâce qui a cueilli ces enfants à « peine éclos, derniers fruits du déclin de l'automne, pour les « transporter dans son jardin comme les fleurs de l'éternel prin-« temps!... » (*De Paradiso Eden* serm. VII) (1).

Je n'analyserai pas les observations de M. Dabas sur le *William Shakespeare* de V. Hugo. Comment analyser cette critique si vive, si mordante, si étincelante d'esprit? Comment analyser ces pages écrites avec tant de verve et d'entrain, et où les plaisanteries les

(1) M. Laurentie, dans son délicieux petit livre : *Philosophie de la Prière*, a cité, p. 142, un magnifique éloge de la prière, par saint Ephrem, en disant : « Nos pauvres langues modernes n'ont rien de comparable à cette effusion de « grâce et de poésie. » Un des meilleurs traducteurs de *l'Imitation*, M. Louis Moreau, a reproduit, à la suite de plusieurs chapitres de ce livre, d'admirables fragments de saint Ephrem. Qui donc fera passer dans notre langue toutes les œuvres d'un des plus beaux génies de l'Orient?

plus heureuses se font les invincibles auxiliaires de la cause du goût et de la raison ? — Citez au moins, me dira-t-on peut-être. Mais il me faudrait tout citer... Je renvoie donc les lecteurs de la *Revue* à l'opuscule de M. Dabos, et après qu'ils auront lu cette protestation si légère de forme, si solide de fond, qu'ils relisent, pour être justes, les beaux vers dans lesquels Victor Hugo a chanté les splendeurs de l'Orient, les grandeurs de la France, les saintes joies de la famille, et que le grand poète qui a enrichi notre littérature du *Feu du ciel*, de *Napoléon II*, de la *Prière pour tous*, et de tant d'autres chefs-d'œuvre, les console de l'auteur de *William Shakespeare !*

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

MISCELLANÉES.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES. — Le Musée de Cluny vient d'acquérir un portrait de Bernard Palissy, peint à la gouache sur fond brun. La physionomie du grand économiste, qui appartient à la seconde moitié de sa carrière, est empreinte de génie et de sérénité. Les yeux parlants rayonnent sur un large front. La nudité du crâne est relevée par une houppe de cheveux châtains. Une cicatrice marque la joue et le sourcil gauches. Le bas de la figure repose sur une collerette plissée, selon la mode du temps et ourlée d'or. Des broderies de même genre rehaussent les épaules de la veste noire, fermée sur la poitrine par des torsades. Ce portrait, exécuté probablement d'après nature, doit être plus vrai de ressemblance que la terre émaillée qui a passé, jusqu'à ce jour, pour être l'effigie de l'auteur des *rustiques figulines*.

La démolition d'un placage de maçonnerie, pratiquée sur un des bas-côtés du transept nord, dans l'église Saint-Seurin de Toulouse, a mis au jour une fresque d'un grand intérêt artistique et archéologique. Le sujet de cette peinture murale est saint Augustin, en habits pontificaux, administrant la règle de son ordre à un personnage qui se tient à sa gauche. A la droite de l'évêque d'Hippone un ange garde sa crosse.

M. Asquié, architecte du département, a pris toutes les mesures nécessaires pour préserver et conserver cette page d'art ancien.

M. Fournalés, membre de la Société Archéologique du Midi,

est et a toujours été un heureux numismate ; ses recherches sont incessantes et ses découvertes aussi. On sait toutes les belles trouvailles opérées par lui dans le sol toulousain. Ses dernières n'ont pas été moins fructueuses que les précédentes. Tout récemment il a exhumé, à proximité de Toulouse, des médailles de Narbonne, antérieures à l'établissement des Romains dans la Gaule ; la légende est en caractères puniques. Deux autres monnaies très-rares, qui portent inscription, appartiennent à une tribu celtique. Ce ne sont pas les seules nouvelles archéologiques que nous ayons à signaler : un édifice de construction romaine a été également mis à nu dans la propriété de M. de Mauroy, voisine de Marmande. On a pu reconnaître un solide blocage de forme rectangulaire soutenant des murailles et des colonnes. La nature du monument profane ou sacré, privé ou public, n'a pu être constatée. Une quantité de poteries romaines, différentes de forme et de composition, les unes grossières, les autres élégantes, ont été extraites de terre, non loin de Toulouse, par M. l'abbé Carrère.

Nouvelles religieuses. — Dans la période de deux ans, la cathédrale de Toulouse a eu des clients d'un caractère tout-à-fait sacré. C'est dans son sein que fut célébré, en 1862, le mariage d'un descendant direct de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, coopératrice du grand évêque de Genève. Il y a deux ou trois mois que les fonts baptismaux de la même église servirent à administrer le premier sacrement à un enfant issu de la famille de sainte Françoise de Régis. Enfin, le mois de novembre, la bénédiction nuptiale a été donnée, sous la même nef et devant le même hôtel, à l'un des arrière-neveux de saint Jean-de-Matha, le fondateur de l'ordre de la Merci pour le rachat des captifs.

Tous les journaux ont annoncé naguère l'entrée dans la congrégation du Carmel d'un officier de chasseurs à cheval. C'est un monastère de l'ordre, près de Toulouse, qui a eu la préférence de ce pieux soldat.

Le P. Hyacinthe.— Il y a trois années environ, le P. Hyacinthe, de l'ordre des Carmes, faisait partie de l'établissement de Bagnères-de-Bigorre. Le 15 août 1861, il prêcha sur le caractère immaculé de Marie, sujet difficile dont il triompha merveilleusement. Sa pensée était profonde, sa parole imagée et nerveuse, sa démonstration philo-

sophique et persuasive. En sortant, j'emportai le pressentiment qu'il y avait dans ce religieux un grand orateur à venir. En le retrouvant comme conférencier à l'église Notre-Dame, j'ai été moins étonné que l'auditoire de la beauté de son discours, de sa science doctrinale, de sa dialectique ferme et pénétrante. Depuis Lacordaire, la nef de la grande cathédrale n'avait point retenti sous une voix aussi éloquente, et jamais assistance n'avait été plus nombreuse. Bien que le *Monde* ait inculpé l'orthodoxie du P. Hyacinthe, son influence sera fructueuse. Dans son discours d'inauguration, il a déroulé l'histoire du Christianisme qu'il a subdivisée en époque de fondation, période critique et période d'application. Il a promené son coup d'œil d'aigle sur ce vaste ensemble historique et témoigné d'une largeur de vues et d'une libéralité d'idées que remettaient en mémoire les grands jours de Lacordaire. Loin de jeter l'anathème à une civilisation qui émane directement de l'Evangile, il a déclaré que jusqu'à ce jour la doctrine chrétienne n'était pas entrée dans l'ordre organique, quant aux rapports des individus et des peuples, mais que l'heure de ce grand fait était proche. Le généreux prédicateur n'a pas non plus proscrit la philosophie et la science ; il a, au contraire, invoqué leur appui pour le service et la victoire de Dieu.

Nécrologie. — M. le comte Auguste du Bouzet, officier supérieur en retraite, est mort à Metz, en novembre, à l'âge de 67 ans. Il était le troisième fils de Michel du Bouzet, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine d'infanterie au régiment d'Agenais, et de noble dame de Barbeyrac de Saint-Maurice, issue de l'une des plus vieilles familles de Saintonge et du Languedoc. Le comte Alexandre-Charles-Auguste du Bouzet s'était marié, le 26 novembre 1833, à Sarrabe (Moselle), à demoiselle Anne-Madeleine Thérion. Il n'a pas laissé de postérité. Son frère aîné, Alexandre-Marie-Alphonse, comte du Bouzet, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, embrassa la carrière militaire et devint chef-d'escadron. Les deux fils de ce dernier sont : Marie-Joseph-Adolphe, comte du Bouzet, actuellement lieutenant au 76e régiment d'infanterie, et Alexandre-Jules-Alphonse, vicomte du Bouzet, attaché au ministère des finances. Le troisième frère du noble soldat auquel nous consacrons ces quelques lignes nécrologiques, est M. Alexandre-César, vicomte du Bouzet, officier de la Légion-d'Honneur, ex-consul de France à Ostende et à Malaga. Ces divers membres de la famille du Bouzet

appartiennent tous à la branche de Villeneuve traitée, en partie, dans nos Maisons historiques de Gascogne.

Le 25 du même mois la ville d'Agen assistait aux funérailles de M. Maxime d'Auzac. A l'âge de seize ans, il était entré dans la compagnie des gendarmes rouges du roi Louis XVIII. Au retour de Napoléon, il dut s'éloigner de France. Après les Cent-Jours, il fut admis dans les chasseurs de la garde, d'où il passa avec le grade de capitaine dans le régiment des hussards. En 1830 il brisa son épée et revint dans le Lot-et-Garonne. C'est là qu'il a vécu depuis en gentilhomme fidèle à la foi monarchique.

LES CAMPAGNES DU COMTE DERBY EN GUYENNE. — Episodes de la guerre de cent ans dans le *Bordelais*, l'*Agenais*, le *Périgord*, la *Saintonge* et le *Poitou*. — Cet ouvrage, couronné en 1863 par l'Académie de Bordeaux, et dû à la plume de M. Henry Ribadieu, vient d'être mis en vente. Les faits qu'il traite appartiennent à une époque des moins connues ou des moins expliquées dans notre histoire locale; on en verra un exemple dans la découverte qu'a faite l'auteur de la *bataille livrée à Caudrot, en 1345*.

Cette bataille qui fut des plus vives, dans laquelle les Gascons firent prisonniers 200 chevaliers français et un nombre considérable d'hommes d'armes, n'avait encore été relatée par aucun historien, du moins comme appartenant au pays bordelais. Voici le nom des principales localités dont le travail de M. Henry Ribadieu établit l'importance ou rectifie l'histoire : Blaye, Bourg, Libourne, Monségur, Pellegrue, Langoiran, Podensac, Langon, Saint-Macaire, *Caudrot*, La Réole, pour le département de la Gironde; — Berger, Montravel, Lanquais, Villeréal, Maduran, la Mongie, Paunat, Lalinde, la Force, Beaumont, Lisle, pour le département de la Dordogne ;— Meilhan, Sainte-Bazeille, Tonneins, Monheurt, Montpezat, Villefranche, Miramont, Damazan, le Port-Sainte-Marie, Aiguillon, pour le Lot-et-Garonne. — L'ouvrage se trouve à Bordeaux, rue Gouvion, 20, et chez les principaux libraires. (Prix : 2 fr.)

RÉFORME DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES.— La presse se préoccupe d'une discorde qui, après avoir couvé longtemps, vient d'éclater à la Société des gens de Lettres. La pomme qui a causé cette scission, est une réforme intérieure, désirée par beaucoup de membres et contrariée par quelques-uns. Un petit groupe d'hommes s'adjuge ou

fait adjuger à ses clients tous les avantages. Tenant dans sa main le monopole des honneurs, il n'est pas d'avis que la solidarité dans cet ordre professionnel puisse passer à l'état pratique. Si elle s'établissait, en effet, la volonté collective se substituerait à l'influence individuelle, et l'égalité détruirait les priviléges. Ceux qui sont à la tête de ce mouvement demandent, entre autres choses, la constitution du crédit intellectuel. Quoi de plus légitime que cette exigence de la part des ouvriers de la pensée, à une époque où des Banques populaires tendent à se fonder partout? La discipline étroite des statuts nuit également à l'expansion des œuvres de la Société. Des modifications sont reconnues nécessaires, urgentes; et c'est pour réaliser l'ensemble de ces progrès qu'une courageuse opposition s'est manifestée d'abord par l'initiative de dix membres, dont la première protestation a été le banquet de mai 1864. Ce banquet, qui réunit soixante-douze convives, avait pour commissaires des noms familiers avec le public : MM. Ernest Alby; Chamfleury; H. Gourdon de Genouillac; Mary-Lafon; Th. Labourieu; B. Maurice; E. Moret; Jules Rouquette; Denis de Thezan et Pierre Zaccone. Ce sont les mêmes noms que nous retrouvons aujourd'hui ayant rallié plus de cent adhérents. En ce qui regarde l'élément méridional, notre patriotisme nous commande de citer MM. E. d'Auriac; C. Caraguel; L. Judicis; le marquis de Laqueuille; J. de la Rocca; Georges Bell; F. Ducuing; O. Commettant; S. Pécontal; J. Lemer; Charles de Mouy, etc., etc.

Statilégie. — Nous empruntons les lignes suivantes au *Courrier du Gers :*

Un homme de notre pays voulut, il y a trente-six ans, universaliser le mouvement d'expansion intellectuelle, mais l'indifférence de ses contemporains paralysa sa généreuse pensée. Si sa méthode entre, comme on le présume, dans l'enseignement officiel, ce modeste réformateur sera béni des races futures et considéré comme un des bienfaiteurs de l'humanité. Je veux parler de M. Joseph-Bonaventure de Laffore, l'inventeur de la *statilégie*, qui vient d'être remise à jour par la représentation de *Maître Guérin* à Compiègne, et a éveillé, dit-on, l'attention d'un très-haut personnage. Cet humble savant naquit à La Plume, près Agen, le 9 décembre 1778; il était fils de Jean-Joseph de Bourrousse, écuyer, et dame Marie Besse de Bouhebent.

Jeune encore, Laffore se retira du barreau pour vivre exclusivement de la vie de famille et se consacrer à l'éducation de ses enfants. Ses méditations lui inspirèrent l'idée de convertir en heures les années exigées par l'enseignement le plus difficile, celui de la lecture. Après vingt-cinq ans d'efforts, son problème se trouva résolu, et il put poser des principes certains ; bientôt même la pratique dépassa ses espérances, et causa une surprise sans pareille au monde savant. Laffore expérimenta sous les yeux d'hommes éminents et sur des sujets de leur choix ; leur admiration fut sans réserve. Dupuytren, Dubois, Lallemand, Broussais, Villemain, Mignet, de Barante, proclamèrent l'excellence du système, et le consacrèrent de leur haute approbation. Les résultats étaient, en effet, presque immédiats. On prenait des enfants en bas âge, complétement incultes, et en trente-six heures ils lisaient les syllabes et se faisaient comprendre de leurs auditeurs. Le gouvernement d'alors ne crut pas malheureusement à l'efficacité de la statilégie, et M. de Laffore eut le sort de tous les inventeurs : il ne recueillit de sa précieuse découverte que la ruine.

Échos du monde savant. — L'association scientifique a tenu sa séance mensuelle le 20 janvier dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Les rangs réservés aux dames étaient tous occupés. Après le dépouillement de la correspondance par M. Le Verrier, la parole a été donnée à M. Boutan, professeur de physique au collége Saint-Louis, et notre compatriote, puisqu'il est de Lectoure. Il a exposé et expérimenté une curieuse théorie de l'évaporation de l'eau et de sa vaporisation. L'opinion du savant est que ces deux phénomènes n'en font qu'un. Dans une limite de température, l'eau n'entrerait en vapeur que par la présence d'une certaine quantité d'air. Le professeur, dans cette démonstration scientifique, a été aidé par une parole facile, correcte et colorée. Son succès a été complet.

Les conférences scientifiques et littéraires de Pau ont été inaugurées dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, devant un public nombreux, par un de nos collaborateurs les plus aimés, M. Lespy, qui a retracé, avec une fine moquerie, le portrait du renard de Lafontaine : M. Lespy a été causeur aussi spirituel que Rivarol, et l'auditoire est resté tout le temps sous le charme de cette parole instructive et attrayante.

Dans une des dernières soirées littéraires de la Sorbonne, M. Gratiolet a obtenu un grand succès, non-seulement par le charme bien connu de sa diction, mais par cette élévation de pensées qui ne rabaisse pas la science au niveau d'un matérialisme abject. Le sujet traité par l'habile professeur était *la physionomie.*

M. Gratiolet s'est attaché à démontrer l'abîme infranchissable qui sépare l'homme des singes anthropoïdes les plus élevés sur l'échelle animale. Les singes grimacent, l'homme seul a une physionomie, voilà l'argument développé par M. Gratiolet, avec un rare talent auquel nous aimons à rendre hommage. Les applaudissements donnés aux doctrines et à la parole de M. Gratiolet, prouvent combien le public de nos jours sait apprécier les saines doctrines.

La tâche de dresser la carte géologique des Landes a été confiée, par le Conseil de ce département, à M. Jacquot, ingénieur en chef des mines, et à M. Raulin, professeur de géologie à la Faculté de Bordeaux. Les deux savants se sont équitablement divisé leur surface en deux lots : le premier opère sur la partie orientale, et le second sur la partie occidentale, qui forment deux zônes parfaitement distinctes. Au nord la Chalosse, au midi la Lande pure, vaste plaine sablonneuse où l'on ne trouve des terrains tertiaires que dans la vallée de l'Adour. Dans les cantons de Pissos, Sabres, Arjuzanx, se rencontrent quelques lits d'argile et des gîtes minéraux qui paraissent toujours aux couches superficielles. Les calcaires et les faluns dominent dans le territoire de Tartas. Une grande assise lacustre s'étend de Gousse à Laurède. La colline ophite du Pouy-d'Arzet est riche en schistes, grès argileux, violets et cailloux d'ophite. La marnière de Mimbaste recèle dans ses flancs de nombreux fossiles. Un *pecten scabrellus* en a été retiré. Ailleurs, on a recueilli le *trochus patulus*, le *conoclypus semiglobus*, l'*echinolampas hemisphæricus*, le *delphinus lophogenius*, décrit naguère par M. Valenciennes.

Livres. — *L'oïdium est inoculable à l'espèce humaine*, par les docteurs T. P. Desmartis et Bouché de Vitray, in-8°; Bordeaux, imprimerie Lavertujon. — *De l'emphysème généralisé chez les enfants*, par M. E. Chatard, in-8°; Bordeaux, imprimerie Gounouilhou. — *De l'électricité considérée comme cause principale de*

l'action des eaux sur l'organisme, par H. Scouttetten, docteur et professeur en médecine; Paris, librairie J.-B. Baillière. — *Arcachon et ses environs*, par M. Déjean. — *Lou grand Piarille de Bruges et Jantot lou boussut, ou la coundannatioun daou libre de Renan, dialogue en vers patois*, par Armand Lavache; Bordeaux, imprimerie Dégreteau, br. in-8°. — *Pelerinage de Sin-Bincent à Berdelay ou les abantures de meste Guillaoumet en 1860*, par G. D.; Bordeaux, impr. Dégreteau. — *Le Schakespeare de M. Victor Hugo*, par M. Dabas, doyen de la faculté des lettres de Bordeaux; Bordeaux, impr. Dégreteau. — *Madame Schwetchine et M. de Maistre*, par M. Armand de Pichard; Bordeaux, br. in-8°, impr. Dégreteau. — *L'exposition des beaux-arts à Toulouse en* 1864, par J. Noulens, br. in-8° de 29 pages; Agen, impr. Noubel. — *La charité dans la Bigorre ou les hôpitaux de Tarbes pendant ces trois derniers siècles*, par l'abbé Curie-Lassus, aumônier de l'hospice de Tarbes; Tarbes, impr. Larrieu. — *La paroisse d'après les saints canons*, par l'abbé Malet, curé de Mont-de-Marsan; Paris, Lecoffre. — *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, où *l'on établit la religion chrétienne par ses propres caractères*, par Jacques Abadie; nouv. éd., Toulouse, Delboy. — *Lou Poëto del Puble à Moussu Rénan*, par Jasmin. — *Les richesses des Pyrénées françaises et espagnoles*, par M. Cénac Moncaut, gr. in-8°; Paris, Guillaumin, 1864. — *Mémoires de la Chine*, histoire, par M. d'Escayrac de Lauture, in-4°; Paris, imp. Best. — *Madame n'est pas chez elle*, par Mme Manoel de Grandfort, Paris, Michel Lévy. — *Saluste du Bartas* (documents inédits), publiés par J.-F. Bladé et Philippe Tamizey de Larroque (extrait de la *Revue d'Aquitaine*); Agen, imp. P. Noubel. — *Notice sur la vie et les institutions de Saint-Vincent de Paul*, etc., par Magiscas, avocat, Dax, imp. Bonnebaigt. — *Promenades historiques dans le pays d'Henri IV*, par E. M. F. Saint-Maur, de la société de l'Ecole impériale des chartes. — *Du Provincialisme et des inconséquents*, par M. Ch. Des Moulins. Bordeaux, Gounouilhou. — *Lettres inédites de Bertrand d'Echaud*, évêque de Bayonne, au secrétaire d'Etat Villeroy, publiées par M. Tamizey de Laroque. (Extrait de la *Revue de Gascogne)*; Auch, Foix, imprimeur. — *Cours d'économie politique professé à la Faculté de droit de Paris*, par M. Batbie. Discours d'ouverture; Paris, Cotillon. — *De Petrarcha restaurandæ ecclesiæ prænuntio. Thesim*

hanc facultati theologiæ montalbanensi proponebat ad licenciati gradum promovendus. Toulouse, imprimerie Chauvin. — *Les origines de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, par Gustave Saige. Paris, Hérold. — *Le poète Théophile de Viau*, par Jules Serret. Agen ; imprimerie Noubel. — *Monographie industrielle et commerciale du pin maritime*, par H. Dive. Mont-de-Marsan ; imp. Delaroy. — *De la liberté du taux de l'intérêt*, par Th. Plantade, avocat. Toulouse; impr. Pradel et Blanc. — *Les Abeilles d'or, chants impériaux*, par Stephen Liegeard, lauréat des Jeux-Floraux. — *La Banque de France et l'organisation du crédit en France*, par M. Isaac Péreire. Paris; Dentu. — *Projet d'un catalogue des maires de Bordeaux.* Bordeaux ; typ. Mons.— *Le Dragon de Bergerac, étude sur une question historique relative à la vie de saint Front*, par le v^te de Gourgues. Bordeaux, imp. Dupuy. — *Mémoire pour servir à M. P.-J.-T.-J. de Pardaillan, contre M. L.-J.-A. d'Arblade, se disant comte de Pardaillan et duc d'Antin*, par J. Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine.*— *Mémoire sur le premier bassin de Dinotherium*, découvert dans *le département de la Haute-Garonne.* Toulouse, imp. Pradel et Blanc. — *Passage à Auch d'Elisabeth Farnèse, reine d'Espagne* (1714), par M. Amédée Tarbouriech, archiviste de la ville d'Auch (extrait de la *Revue de Gascogne*). Paris, Aug. Aubry. — *Essai sur la géographie ancienne du département des Landes*, par M. H. Tartière, archiviste du département. Mont-de-Marsan, imp. Delaroy. *De la question de l'emplacement d'Uxellodunum*, par Ph. Tamizey de Larroque (extrait de la *Revue d'Aquitaine*). Paris, J.-B. Dumoulin.— *Pèlerinage de la paroisse du Pergain à Notre-Dame d'Esclaux.* La série des strophes de ce cantique rappelle les légendes des litanies de la Vierge, traitées en médaillons dans certains émaux anciens.

L'élan de l'auteur de l'hymne est chaud, son ton est doux, sa couleur, riche, son expression vraie et naïve. On dirait que par un don de la grâce, réservé au sacerdoce, l'inspiration descend du ciel dans son âme d'où elle remonte au ciel. Quel est donc celui d'entre nous qui a été privilégié de cette heure saintement enflammée? Je ne sais : seulement sa forme délicate et discrète, sa ferveur jaillissante ne peuvent être attribuées qu'à un seul écrivain du Gers dont je suis l'humble émule en dirigeant cette revue. Il a beau cacher

son nom sous sa robe; le prosateur trahira toujours en lui un poète dont les productions sont rares mais bonnes.

Terminons notre bulletin bibliographique par une bonne nouvelle : Le premier volume de la réimpression des *Commentaires de Monluc*, par notre savant collaborateur, M. le baron de Ruble, paraitra dans le courant de mars.

POÉSIE.

Pensar, Dudar.

Que de fois, jeune encor, brisé par la souffrance,
De tout j'ai douté tristement?
Que de fois j'ai flotté du rêve à l'espérance
Et me suis écrié : tout ment!

Que de fois, quand mes yeux semblaient trahir mon âme,
Quand l'amour affluait au cœur,
Que de fois j'ai pâli sous un regard de flamme,
Craignant quelque rire moqueur?

Que de fois, prêt à fondre en aveux, en tendresses,
J'ai fui, timide, rougissant?
Que de fois, évitant les plus douces caresses,
J'ai mordu mes lèvres au sang?

Pourtant, quand je tirais des cordes de ma lyre
Quelque hymne de doute ou d'effroi,
Combien m'ont répondu dans leur ardent délire :
« Je t'aime et ne serai qu'à toi!... »

Toutes alors vraiment disaient cela : de l'âme
Leur douce voix prenait l'accent.
— Elles disent cela toutes!... c'est que la femme
Toujours parle comme elle sent!...

Mais quels tristes retours ont les choses humaines!
Souvent, après bien des combats,
Quelques mois, seulement parfois quelques semaines,
Font l'éternité d'ici-bas!

« Ainsi, tous deux et seuls, le printemps nous rassemble
A l'ombre de ces bois touffus... ;
Comme ce mot : *toujours!* est charmant! que t'en semble?
Mais d'où viennent ces bruits confus? »

— « On dirait que quelqu'un a ri là, sous les arbres;
Est-ce un curieux qui nous suit? »
— « Non, ce n'est que le vent qui, frôlant les vieux marbres,
Comme le temps vole et s'enfuit. »

« Bien souvent te voyant mollement endormie,
De toi faisant un souvenir,
Bien souvent j'ai songé, douce et charmante amie,
Au lendemain, à l'avenir?... »

« Car tout en effet ment à son jour, à son heure.
De nos enivrements si courts
Le temps, à notre insu, prend la part la meilleure
Et l'écho rit du mot : *toujours!*... »

« Toi-même, dès demain, sans y songer peut-être,
N'oubliras-tu pas tes serments?
Ah! la félicité, — faiblesse de notre être!
Lasse aussi bien que les tourments! »

« Oui, tout bonheur en lui porte sa lassitude;
Notre âme va cherchant toujours,
Tant elle sent qu'ailleurs est la béatitude
Qui fait les durables amours. »

« Va-donc! oublie aussi, si c'est la loi commune!
O femme, j'incline mon front.
Deux âmes dont l'ivresse ici-bas n'a fait qu'une
Dans le ciel se retrouveront. »

DENIS DE THEZAN.

Quand notre numéro a été mis en pages, nous avons constaté, avec regret, une lacune dans notre article nécrologique, dont la moitié seulement a été envoyée à l'imprimerie. L'autre, consacrée à la mort de MM. d'Aux et de Cassand, est restée au fond de notre portefeuille. Cet oubli sera réparé dans notre prochaine livraison.

PAGE D'ALBUM

Crayonnée sur la terrasse du Belveder d'Arcachon,

Ce 12 Juillet 1864.

A MM. PEREIRE.

Sur un rivage privilégié, entre tous, sous le rapport hygiénique, une ville merveilleuse a surgi du sein des sables. C'est à votre voix qu'elle s'est levée! c'est votre souffle créateur qui lui a donné l'être! c'est votre main qui l'a vêtue de beauté et de splendeur orientales! Quel contraste entre votre rôle, efficace, vivifiant, et celui des exterminateurs moscovites? Leurs ordres font des cendres avec des villes, des hécatombes avec des hommes; votre volonté fait, sur terre, une cité presque céleste avec des dunes, sorte de néant. Les soldats de Mourawiew achèvent les blessés, fouettent, forcent, égorgent les femmes, massacrent les vieillards et les enfants! La Sibérie se peuple de tous ceux qui pratiquent les mâles et saintes vertus, comme l'amour de la nation et la fidélité à Dieu. La Pologne et la Circassie seront bientôt deshabitées!...

Dans la patrie de la santé, improvisée par votre zèle du bien, les malades viennent respirer un air salubre et réparateur, fortifier leur faiblesse, colorer leur teint blême, et vous bénir, dans leurs âmes, de la régénération de leurs corps.

Ne déplaise au Dieu des armées, créer est plus glorieux que détruire!

J. NOULENS.

GLANURES.

I

La Ténarèse et le Mercure de France de 1765.

Les nombreux auteurs qui ont écrit sur la Ténarèse, auteurs parmi lesquels je citerai M. de Saint-Amans (*Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne*, dans le tome III de la 1re série des *Mémoires de la société des antiquaires de France*) (1), M. Chaudruc de Crazannes (*dissertation sur un autel votif et sur une inscription*, dans le tome Ier des *Mémoires de la société archéologique du Midi de la France*, 1834), M. Samazeuilh, (tome 1er de son *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais*), etc., ne paraissent pas avoir eu connaissance d'une *lettre sur les voies romaines de la province de Guienne et sur quelques parties de ces chemins que l'on y trouve encore*, lettre insérée dans le *Mercure de France* d'octobre 1765, page 112. Ce curieux document, qui a été signalé dans la *Bibliothèque historique de la France* (édition Fevret de Fontette), nous apprend qu'il y a cent ans il ne restait plus de chemin de la Ténarèse (2), « qui « conduit de Barbaste et de Lavardac sur la rivière de « Baïse vers la ville de Port-Saint-Marie sur la Garonne, « qu'une longueur de 700 toises après Lavardac, dont

(1) Réimprimé dans le volume intitulé : *Essai sur les Antiquités du département de Lot-et-Garonne*, par J.-F. Boudon de Saint-Amans ; in-8° 1859, Agen.

(2) On sait que quelques étymologistes de beaucoup trop d'imagination n'ont pas craint de voir dans le mot *Ténarèse* les mots *iter cæsaris*, trouvaille qui aurait fait dresser d'horreur les cheveux de ce Ménage lui-même, dont les aventureuses conjectures en matière philologique, inspirèrent au chevalier de Cailly une des plus heureuses épigrammes qui aient jamais été décochées par la malice française : Alana vient d'*equus* sans doute, etc.

« j'ai profité, » dit M. Tardif, ingénieur en chef de la généralité de Bordeaux, 21 mars 1763, « pour faire par-« tie d'un nouveau chemin, que nous faisons actuelle-« ment pour la communication des routes de Bordeaux à « Toulouse et à Auch. Cette partie d'ancien chemin est « faite en graviers.» M. Tardif ajoute, au sujet du chemin de César, appelé dans le pays le *camine ferrade* ou chemin ferré, qui va, dit-il, d'Aiguillon à Villeneuve d'Agen : « Les restes de cet ancien chemin se trouvent « et se font remarquer facilement dans la plus grande « partie de la distance entre ces deux villes, et je « compte en profiter pour la confection d'un nouveau « chemin demandé par les habitants du pays.» Puissent ces indications être utiles à quelque archéologue gascon qui voudrait faire pour les autres voies antiques de nos contrées ce que M. Curie-Ceimbres a si bien fait déjà pour la voie antique de Dax à Toulouse (*Mémoire sur les lieux correspondant aux trois stations indiquées dans l'itinéraire d'Antonin*, etc., dans la *Revue d'Aquitaine* de mars-avril 1864), et qui répondrait ainsi à l'appel adressé à tous les érudits provinciaux par M. Alexandre Bertrand, au nom de la commission de la topographie des Gaules, dans sa *dissertation sur les voies romaines en Gaule*, résumé du travail préparatoire de la savante compagnie. Paris; Didier, 1864, gr. in-8°.

II

Un abbé de Saint-Gall à Agen, au XIe siècle.

M. de Golbéry, qui a donné à la collection de l'*Univers pittoresque* un excellent volume sur la *Suisse* et le *Tyrol*, raconte, page 22, que dans le onzième siècle (après

1032), sous l'empereur Henri IV, Berchtold de Zähringen, fils d'un des plus puissants seigneurs de la Forêt-Noire et gendre de l'anti-César Rodolphe de Rheinfelden, élevé au trône par la diète de Forzheim, était un guerrier intrépide, qui détruisit de son glaive les donations faites à son préjudice à l'évêché de Bâle. « L'adversaire le plus puissant de ce seigneur, dit le docte historien, « était « Ulrich d'Eppenstein, abbé de Saint-Gall, qui fit preuve » d'une fermeté et d'un courage à toute épreuve. Après « s'être bien défendu, il se retira à Agen, et tous les « religieux s'enfuirent dans les Alpes. Dès que Rodolphe « fut tombé, Ulrich d'Eppenstein reparut, battit le comte « de Tockembourg, et se remit en possession de ses terres. « Saint-Gall grandit sous sa longue administration. »

III

Une méprise de M. l'abbé Barrère au sujet d'une bienfaitrice des dominicains de Condom.

M. l'abbé Barrère dit, dans le tome II de son *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, page 41 : « En 1280, la noble *dame de Vianne* fournit un emplacement près de Condom et les frais nécessaires pour la « construction d'un monastère qu'elle dota aussi de revenus convenables. La maison qui s'éleva au lieu appelé « Pont-Vert, fut donnée aux religieux de Saint-Dominique, vivant sous la règle du couvent de Prouille, et « prit le nom de Prouillan (1).» Ce ne fut point la noble *dame de Vianne* qui combla de ses bienfaits le monastère

(1) M. l'abbé Barrère avait déjà (pages 16 et 17 du même tome), célébré la pieuse générosité de la *dame de Vianne*, à l'égard des dominicains de Condom.

de Prouillan, mais bien la noble *dame Vianne de Gontaud.* L'abbé Barrère a pris tout simplement un prénom pour un nom. Vianne de Gontaud, fille de Vital de Gontaud, est bien connue de ceux qui ont étudié sérieusement l'histoire de l'Aquitaine au moyen-âge. Le Père Anselme en dit quelques mots confus et inexacts, il est vrai, mais M. de Courcelles fournit sur elle de très-authentiques renseignements, et il rappelle, en particulier, qu'elle épousa d'abord Amanieu d'Albret, chevalier, seigneur de Nérac, dont elle avait eu déjà plusieurs enfants, lorsqu'elle en fut séparée par bulle du 22 septembre 1268, sous un faux prétexte; remariée avec Hélie de Castillon, elle prouva, dans la suite, la fausseté du fait qui avait amené la rupture de son premier mariage, et fut renvoyée à Amanieu d'Albret par une sentence du mois d'avril 1272. L'auteur de *l'Histoire généalogique des pairs de France* ajoute que Vianne de Gontaud fonda le couvent des dominicains de Condom dès l'année 1261, et contribua, depuis, à la fondation du couvent des dominicains de Pont-Vert. Ce fut aussi cette même Vianne de Gontaud, morte à Condom le 28 février 1280 (V. S.), qui donna à son neveu, Jourdain de Lisle, le château de Montgaillard. Le consciencieux ouvrage du chanoine Monlezun, qui a été tant de fois si utile à M. l'abbé Barrère, sans que ce dernier en ait assez averti ses lecteurs, aurait pu lui rendre un nouveau service en cette occasion, car, d'après le manuscrit de M. de Lagutère, l'*Histoire de la Gascogne* fait de la bienfaitrice du couvent de Prouillan une fille de l'illustre maison de Gontaud. Seulement, l'abbé Monlezun a métamorphosé le nom de *Vianne* en celui de *Dianne*, et a commis, au point de vue de l'exactitude, une simple peccadille là où M. l'abbé Barrère a commis un assez gros péché.

IV

Démolition du couvent des frères prêcheurs de Villeneuve-sur-Lot en 1389.

Je viens de rectifier une des erreurs de M. l'abbé Barrère : je voudrais maintenant combler une des lacunes de son livre. Je ne trouve, dans l'*Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, aucune mention d'un événement considérable, dont le souvenir nous a été conservé par un chroniqueur de l'ordre de Saint-Benoît. Ce chroniqueur, c'est Aimery de Peyrac. Son très-intéressant ouvrage appartient à la section des manuscrits de la Bibliothèque impériale. Un érudit distingué, M. Jules Marion, en a traduit quelques passages dans ses *Notes d'un voyage archéologique dans le sud-ouest de la France*, 1852, notes qui avaient d'abord paru dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1). Voici le récit de Aimery de Peyrac (f° 150) ; « Au mois de juillet 1389, le couvent « des frères prêcheurs de Villeneuve, au diocèse d'Agen, « fut démoli de fond en comble dans les circonstances « suivantes : Le bourg de Villeneuve appartient à l'abbaye « d'Eysses, qui dépend, comme on sait, de l'abbaye de « Moissac. Or, les frères prêcheurs étaient venus s'y éta- « blir et y avaient construit une maison considérable, « non-seulement sans le congé des abbés d'Eysses et de

(1) Je ne saurais trop recommander la lecture de ces notes si substantielles et si aimables. M. J. Marion a été, — c'est le plus grand éloge que je puisse en faire,— le digne continuateur de M. Prosper Mérimée, qui, dans les notes de voyage de 1835 et 1836, avait décrit « toutes les villes intéressantes au point de vue archéologique de l'ouest et du midi de la France, » sans descendre pourtant au midi plus bas que Poitiers, et sans s'avancer à l'ouest au-delà de Toulouse. On trouvera dans le livre de M. Marion les renseignements les plus fidèles et les plus complets sur les antiquités des villes de Saintes, de Cognac, d'Angoulême, de Périgueux, de Bordeaux, de Moissac, d'Auch, de Bagnères-de-Luchon et de Bagnères-de-Bigorre.

« Moissac, mais même malgré nos plus énergiques ré-
« clamations. Aussitôt un procès fut entamé en cour de
« Rome, où il traîna sans solution six ans durant. Enfin,
« après bien des sollicitations et des démarches, nous
« obtînmes trois sentences consécutives, qui consacraient
« notre droit et enjoignaient aux frères prêcheurs de
« quitter sur le champ la ville et le territoire de Ville-
« neuve. Mais ceux-ci, méprisant les mandements du
« tribunal apostolique, et ne tenant aucun compte de
« nos sommations réitérées, persistaient à rester dans
« leur couvent. A la fin, las de tant d'audace, nous re-
« courûmes au seul moyen qui nous restât pour nous
« faire obéir. Sur notre ordre, le monastère entier fut
« démoli, les bâtiments, qui étaient tous vastes et ma-
« gnifiques, rasés au niveau du sol, et les murs du cloî-
« tre même renversés. C'est ainsi que par une exécution
« prompte nous arrivâmes au but que nous n'avions pu
« atteindre par la force seule de la loi, et que les frères
« prêcheurs quittèrent définitivement le pays.» On voit que les bénédictins du moyen-âge savaient vigoureusement *travailler*, et que M. l'abbé Barrère, en ne reproduisant pas le naïf et pittoresque récit de l'abbé de Moissac, a privé son livre d'une bien curieure page (1).

(1) Il y a, dans la même chronique, le récit d'un bien tragique événement amené par les furieuses rivalités des moines. « En 1290, douze franciscains « étaient venus s'installer au milieu de la ville de Moissac, dans une maison « que les bourgeois leur avaient donnée. De là, de violentes querelles. L'abbé « porta l'affaire devant le Pape. Rien n'était encore terminé en cour de Rome, « lorsqu'un certain jour, au lever du soleil, les habitants de Moissac furent « fort étonnés de ne point entendre la cloche des frères mineurs sonner, com- « me d'ordinaire, l'office du matin. La foule, inquiète, se porte aussitôt à l'église « du couvent. Le chœur était désert, le tabernacle du maître-autel renversé. « Pendant la nuit, le couvent avait été envahi et dévasté, et, chose épouvan- « table à dire, un horrible massacre avait été consommé. En effet, les cada- « vres des douze frères furent, peu après, trouvés dans le Tarn et jusque dans « la Garonne, où le courant les avait entraînés. L'abbé Bertrand de Montagu « fut cité devant le Pape et renvoyé absous. » Dans le même siècle, l'œil at-

V

Lettre inédite de M. de La Magerie à Henri IV.

J'ai eu le plaisir de trouver dans le tomê 295 de la collection des *Missions étrangères*, à la Bibliothèque impériale, cette charmante et touchante petite lettre adressée au roi gascon par un habitant de Condom qui réclamait la grâce de son fils :

SIRE,

« Puisque les rayons de vostre clemence font jour au « monde, donnez un peu de clarté à la rigeur obscure « de vostre esdict. mesmes en faveur de celluy qui na « bronché que une seulle fois pour recouvrer son hon- « neur. La fidellité de mon service et ma vieillesse de- « sollée tiennent cillence de tent que la trensgression du « filz surpasse lobeissance du père. Cest pourquoy, Sire, « je ne veux entrer en compte, mais seullement me tenir « à deux mains au pardon genereux que vostre Majesté « a faict à cez ennemys, la supplyant tres humblement « permettre que je recuille une miette de pain comme « estant,

« Sire,

« Vostre tres humble et tres obeissant et tres fidelle « serviteur et subiect » DE LA MAGERIE (1).

A *Condom*, ce 24e jour de juin (1604).

tristé de l'historien rencontre en toutes régions de monstrueux égarements, et le loyal abbé Montlezun a retracé (tome II, page 3), les excès que voici : « En « 1220, pendant que l'archevêque d'Auch bénissait le nouveau cimetière « les moines de Saint-Orens dépouillent leur froc, prennent le casque et, sui- « vis de cavaliers et de fantassins, ils s'introduisent dans la ville d'Auch, « pénètrent dans les maisons voisines de la métropole, y pillent et y enlèvent « tout ce qui tombe sous leurs mains. Puis, les fils de Saint-Benoît se précipi- « tent sur l'église et font pleuvoir une grêle de traits dont un atteint mortelle- « ment le page du vicomte de la Tour, dont un autre perce le corporal sur l'autel « même. En s'éloignant, ils tentèrent d'incendier l'église, alors construite « en bois. » Souvenons-nous d'ailleurs, qu'à côté de ces crimes, il y eut une prodigieuse foule de vertus !

(1) Quel était ce M. de la Magerie ? J'adresse avec confiance cette question aux Condomois.

VI

Un éloge des Périgourdines par un savant hollandais.

Paul Merula, qui, né à Dordrecht, en 1558, fut, après avoir parcouru pendant plusieurs années presque toute l'Europe, avocat à La Haye, puis successeur, à Leyde, du grand Juste Lipse dans la chaire d'histoire, publia, deux ans avant sa mort, en 1605, un gros livre intitulé : *Cosmographiæ generalis libri tres ; item geographiæ particularis libri quatuor.* Il y dit bien galamment des femmes du Périgord (page 546) : « *Feminæ forma sunt præstanti, modestæ probæque matres familias, omnem avorsantes desidiam.* » On le voit, l'éloge est complet : d'abord, beauté remarquable, et le cri d'admiration poussé ici par Merula est d'autant plus frappant qu'il est arraché, qu'on ne l'oublie pas, à un flegmatique hollandais! Puis, modestie, oui, modestie, en dépit de l'hémistiche d'Ovide qui fait de l'orgueil l'inévitable compagnon de la beauté, *sequitur que superbia formam;* enfin, l'honnêteté, ce diamant de la couronne des femmes. Et comme si ce triple hommage n'était pas suffisant, Merula dit encore que ces mères de famille détestent tout ce qui est paresse et oisiveté. Les voilà donc, par-dessus le marché, actives et laborieuses comme des abeilles! Et que l'on ne croie point que Merula a voulu flatter les Périgourdines. J'ai le bonheur d'en connaître un assez grand nombre, et je déclare, la main sur la conscience, que toutes celles-là justifient le mieux du monde les louangeuses épithètes qui ont été accordées, il y a deux siècles et demi, à leurs devancières.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(La fin au prochain numéro.)

MÉMOIRE

SUR LES FOUILLES DE NÉRAC.

(Suite.)

Voici, au surplus, dans quel dilemme on renferma le sieur Chrétin :

Il est prouvé, il est positif qu'un *marbre rond, ébréché en partie, et représentant deux figures, dont l'une portait une couronne en pointes*, fut découvert dans les fouilles de la Garenne et vous fût livré par les ouvriers. On a donc le droit de vous en demander compte. Si vous reconnaissez que ce marbre n'est pas autre que le médaillon des Tétricus, plus de question ! Si vous persistez, au contraire, à nier cette identité, qu'avez-vous fait de ce *marbre rond, ébréché en partie et représentant deux figures, dont l'une couronnée ?*

Le sieur Chrétin ne répondit à cet argument qu'en accusant les témoins de faux témoignage...

Lors de son interrogatoire, du 19 mars 1835, il avait dit du sieur *Hautempenne* : « Du reste, cet ouvrier aurait « pu confondre le médaillon des deux Tétricus avec « celui de Julien, *qu'il a effectivement trouvé !* »

Sur l'audience, il n'y avait plus moyen de maintenir ce système, puisque le sieur Chrétin fit plaider qu'il avait aussi bien fabriqué le médaillon de Julien, que celui des deux Tétricus. Nous nous bornerons donc à faire observer qu'il n'existe aucun trait de ressemblance entre ces deux marbres. Dans l'un, les deux Tétricus ressortent en relief; dans l'autre, la figure de Julien, qui dût être en

métal, manque complétement, et le marbre n'a conservé que le *creux* nécessité pour y recevoir le portrait de cet empereur Aussi, lorsque le sieur Chrétin cherchant à tromper Hautempenne, lui montra ce dernier médaillon, au lieu du premier, le témoin n'hésita pas : « Je le re-« connais, dit-il, mais ce n'est point là le marbre dont « nous parlions à la Garenne ; » c'est-à-dire, ce n'est point là le marbre *à deux têtes*.

D'un autre côté, les plaisanteries des ouvriers que ceci nous rappelle, resteraient inexplicables à l'encontre du médaillon de Julien, qui fut découvert à la Garenne, un autre jour, sous un arbre, dégagé, par le sieur Capuron, tapissier à Nérac, de la terre, du plâtras et des racines d'arbre qui le couvraient, et porté directement à la Mairie, d'où le sieur Chrétin, possesseur des clefs de ce petit musée (comme l'affirma le témoin Dantin, architecte de la ville), retira ce monument pour en prendre un dessin.

Il reste, dira-t-on, le jugement et l'arrêt d'absolution rendus en faveur de Chrétin ; mais dans quels termes ?.. on les connaît déjà ; nous ajoutons que les défenseurs de première instance et d'appel tirèrent un grand avantage de la lettre où le Maire de Nérac avait écrit à Chrétin que *c'était une affaire arrangée*, fin de non-recevoir qui ne touchait pas au mérite des marbres, mais qui eut une grande influence sur ces décisions. Au fond, ils soutinrent aussi *qu'il ne pouvait y avoir vol, c'est à-dire soustraction frauduleuse, puisque la remise du médaillon au sieur Chrétin aurait été volontaire, publique*, etc., etc. Au surplus, comme nous l'avons déjà fait observer, il ne peut être question de l'autorité de la chose jugée, dans des recherches archéologiques, et nous n'hésitons pas, en conséquence, à déposer ici l'expression bien sincère de la

conviction où nous sommes que le médaillon des deux Tétricus provient des fouilles de Nérac.

A la vérité, ce monument a donné lieu à quelques critiques.

Celles émanées de M. Jouannet avaient porté d'abord sur les inscriptions dont il est couvert et sur le dessin en lui-même, les yeux s'y trouvant traités pour des figures vues de profil, comme si elles se présentaient de face, ou du moins en *trois quarts*. Mais quant à ceci, M. Jouannet se trouve réfuté par divers monuments antiques. Le sieur Chrétin, lui a cité notamment le camée représentant Ptolémée Evergète et Bérénice. D'ailleurs, le sieur Chrétin, peintre médiocre, mais bon dessinateur (il fut même professeur, dans cet art, au collége d'Auch), n'aurait pas commis une pareille faute, s'il eût fabriqué lui-même ce médaillon. Du reste, le savant bordelais, appelé comme témoin, dans l'affaire correctionnelle, n'a persisté que dans la critique des inscriptions

Et nous aussi, il faut en convenir, nous sommes loin d'accorder à ces inscriptions la même confiance qu'au médaillon qui les porte. En général, les marbres livrés par le sieur Chrétin, à la publicité, présentent une profusion d'inscriptions inusitée. La correspondance de cet artiste avec MM. du Mège, Jouannet et de Castellane, prouve qu'il était question souvent entre eux de systèmes soutenus de part et d'autre avec chaleur, et nous pensons que pour se ménager des preuves à son appui, le sieur Chrétin falsifia des marbres véritablement antiques, en y inscrivant des sigles qui ne s'y trouvaient pas, lors de leur exhumation. Dans la déposition de M. du Mège, ce savant accuse le sieur Chrétin » *de ne pas avoir donné, après les avoir offerts, tous les détails qu'il possédait sur les*

métal, manque complétement, et le marb[illegible], il écrivait, que le *creux* nécessité pour y recevoir [illegible] *d'explication*, empereur Aussi, lorsque le sieur [illegible] *gît et qui montre* tromper Hantempenne, lui montr[illegible] outé que les mé- au lieu du premier, le témoin r[illegible] et du Mège, étaient « connais, dit-il, mais ce n'[illegible] lter et qu'il les ferait « nous parlions à la Ga[illegible]

point là le marbre à [illegible] tions que l'on remarque sur

D'un autre côté [illegible] Tétricus proviennent donc du ceci nous rappell[illegible] Chrétin. Cependant MM. du Mège et du médaillon [illegible] Crazannes les ont jugées irréprochables : un autre jo[illegible] pas aussi barbare, d'après celui-ci, qu'on tapissier [illegible] bien le dire; et puis, faut-il s'étonner de d'arb[illegible] de barbarie, dans nos inscriptions latines Ma[illegible] romaines des contrées aquitaniques, rédigées par « des Gaulois, à la fin du IIIe siècle ? Est-ce là qu'il faut « chercher le latin de Cicéron, de Tacite ou de Vir- « gile ?... D'ailleurs, tous les mots de ces inscriptions se « rapportent à cette langue et sont placés dans leur ac- « ception naturelle. *Labellum eversus* se trouvent dans tous « les glossaires de la haute latinité ; et la préposition *de*, « parmi ses significations nombreuses, veut bien dire « *par* ; celle, *a*, *ab* exprime bien aussi *aux dépens de*, *a* « *socii*, *aux dépens des alliés*, etc. »

On pourrait ajouter que les inscriptions dont il s'agit ici décéleraient chez le faussaire, qui les aurait faites, des connaissances bien plus étendues qu'on n'en trouve dans l'inscription envoyée par le sieur Chrétin, le 6 mars 1835, aux commissaires qui venaient d'assister à la levée des scellés dans sa demeure Par exemple, on a vu qu'il y exprime la date par ces mots, *anno Domini* 1835 *et Martis nonas* 5. Or, cette inscription ne peut avoir été composée que le 5 ou le 6 mars, veille du jour de l'envoi,

'est le 4 que les commissaires avaient été mis en
ns ; c'est-à dire que pour exprimer *le 5 mars*, le
étin a cru pouvoir dire *martis nonas 5*, dans l'i-
à il était que pour les mois de *mars, mai, juil-*
les nones marquaient le 7e jour ; qu'ainsi
ou III, *ante nonas*, qu'il aurait dû inscrire,
5 mars, ou *pridie nonas* pour indi-

considérations ne détruisent pas néanmoins l'opi-
on où nous sommes, au sujet des inscriptions dont nous venons de parler. Mais pour ce qui est du médaillon des deux Tétricus, abstraction faite des inscriptions qui s'y trouvent, nous ne doutons pas de son authenticité.

§ II.

Labarum ou croix de Constantin.

L'exhumation de ce marbre dans les fouilles de Nérac, est parfaitement constatée par la déposition du témoin Seguin « Il trouva dans les fouilles, tout près de la tour « qui est la plus rapprochée de Saint-Jean, contre un « rocher, dans un trou creusé jusqu'à ceinture d'homme, « la croix de Constantin, qu'il remit au sieur Castaing, « pour aller la laver à Saint-Jean, ou à la rivière. »

Il est vrai que le sieur Castaing nia lors de l'instruction la remise que Seguin a toujours affirmé lui avoir faite de cet objet. Mais *Castaing est le parent de Chrétin et de Lalard*; et il donna, sur l'audience de tels démentis à sa déclaration dans l'enquête administrative, que ce témoin ne saurait prévaloir contre Seguin qui a déposé, libre de tout intérêt et de toute préoccupation.

Seguin parla d'ailleurs de la découverte du *labarum*,

dès les premiers jours On lit dans la déposition du témoin Lescure : « à l'époque des fouilles, Seguin lui dit qu'il avait trouvé une croix » Même langage de Seguin à Hautempenne : « Seguin lui dit, pendant qu'ils travail-« laient aux fouilles, qu'il avait trouvé, deux jours avant, « une croix ; qu'elle était bien jolie, mais qu'on l'avait « emportée. »

Le journalier Brun n'est pas moins explicite : « quel-« qu'un lui dit qu'on venait de trouver une croix Lui, « déposant, reprit aussitôt que *c'était une marque qu'on* « *était alors chrétien, comme aujourd'hui.* »

Appelé à l'Hôtel-de-Ville, lors de l'enquête administrative, Seguin y reconnut sur le champ, dans le *labarum* qu'il apperçut au milieu de tous les autres marbres, la croix qu'il avait trouvée et dont il avait parlé aux témoins Brun, Hautempenne et Lescure.

Devant le juge d'instruction, même reconnaissance et même affirmation de la part de Seguin.

Même reconnaissance et mêmes affirmations sur l'audience

Nous pensons, en conséquence, que ce marbre provient réellement de nos fouilles

Mais ici viennent nous reprendre nos doutes au sujet de l'inscription taurobolique gravée au revers de ce *labarum*, et qui mentionnerait un sacrifice à la mère des dieux, par un *M. Metius*, dans la ville de *Néronis aquæ.*

Il faut rappeler ici que le sieur Chrétin avait insisté beaucoup, dans ses écrits, sur cette idée que les chrétiens s'étaient emparés du temple païen, dont, selon lui, les substructions romaines mises au jour dans la Garenne, ne sont que les restes, et qu'ils avaient approprié ce temple à leur culte. On sent que le marbre dont nous par-

lons vient trop bien en aide à cette opinion, pour que nous puissions nous défendre de graves soupçons à ce sujet, et l'inscription taurobolique nous paraît dès-lors mériter peu de confiance

Quant au *labarum*, il est important de noter ici que Seguin trouva cette *croix tout près de la tour la plus rapprochée de la fontaine de Saint-Jean*. Or, la chapelle où la reine Marguerite, femme de Henri IV, allait entendre la messe, touchait à cette même fontaine, et lors de la destruction de cette petite église par les protestants, il est probable que la croix de Constantin resta parmi les décombres dispersés. Nous ajoutons que M. *du Mège* interrogé, lors des débats correctionnels, sur le mérite de ce monument, déclara (tout en s'appuyant sur quelques observations), que cette croix devait remonter à *deux siècles environ*.

§ III.

Première inscription à Dis, DITI M.

Le témoin Seguin a reconnu cette pièce de marbre, comme provenant des fouilles de la Garenne. Mais a-t-il reconnu aussi *les sigles* qui s'y trouvent gravés aujourd'hui?... c'est ce que ce journalier ne pouvait pas affirmer, et ce dont il n'a pas en effet déposé. Ce marbre se trouve enrichi d'un cadre remarquable; il est fortement ébréché sur un des côtés, ainsi que dans sa partie inférieure, et c'est ce qui frappa les yeux de Seguin exclusivement. Nous restons, par suite, sans preuves de l'authenticité de l'inscription, qu'atteignent, d'ailleurs, nos soupçons déjà exprimés au sujet de celles du *Labarum* et du médaillon des deux *Tétricus*

§ IV.

Deuxième inscription à Dis, DITI P.

Ce marbre vendu à la *Société archéologique du Midi*, est sorti de Nérac. MM. *du Mège* et de *Castellane* en ont formellement déposé. Mais ils ont ajouté que le sieur Lalard avait affirmé l'avoir trouvé dans son jardin

De son côté, le sieur Lalard, interrogé sur l'origine de cette inscription, fit cette réponse : « C'était Chrétin « qui me l'avait donnée... ensuite M. du Mège m'a pro- « posé de la lui vendre et je lui répondis que je la lui « vendrais pour le prix qui serait réglé par M. Chrétin, « alors à Toulouse. Enfin, je l'ai livrée à Mme Chrétin, « pour l'envoyer à Toulouse. Mais j'ignore le prix pour « lequel elle a été vendue ; c'est M. Chrétin qui en a « touché le montant. »

Le juge d'instruction ayant demandé ensuite au sieur Lalard *s'il savait d'où provenait cette inscription*, « oui ! répondit ce prévenu, c'est M. Chrétin qui l'avait faite. Je l'ai vu travailler à cet ouvrage. »

Assurément ce n'est pas à la déclaration de ce beau-frère et complice du sieur Chrétin que nous nous arrêterons, pour récuser l'inscription qui nous occupe en ce moment, Mais on connaît déjà nos défiances au sujet des inscriptions dont l'exhumation ne nous paraît pas démontrée ; et dès qu'à la différence du médaillon des deux Tétricus et du *Labarum*, aucun témoin n'a reconnu le marbre DITI P comme faisant partie de ceux que le sieur Chrétin emporta ou fit porter chez lui par les ouvriers des fouilles, nous devons considérer son authenticité comme fort douteuse

§ V.

Bas-relief aux quatre têtes.

Rien ne prouve que ce marbre soit sorti de Nérac.

Le sieur Chrétin le présenta à M. du Mège comme venant de Grisolles, et il ajouta qu'il le tenait d'un jeune peintre; à d'autres il a répété, depuis, qu'un paysan le lui avait cédé.

Même déclaration de la part de M. Jouannet et de M. le marquis de Castellanne, comme l'ayant reçue du sieur Chrétin

Mais M. le marquis de Pompignan, témoin aux débats, ayant affirmé tenir de M. Soulages, membre de la *Société archéologique du Midi*, que le sieur Chrétin lui avait offert ce marbre comme provenant de Saint-Rustic, et le sieur Chrétin ayant lui-même dit dans un Mémoire adressé à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, *qu'il avait fait venir le bas-relief à quatre têtes de Grisolles ou de Saint-Rustic*, qui ne voit là l'intention bien arrêtée de taire la véritable provenance de ce marbre, ce qui permet au moins de soupçonner qu'il pourrait très-bien appartenir aux fouilles de Nérac?

Ici nous allons placer des observations qui s'appliquent aussi bien au *quadrige* dont nous ne tarderons pas à parler, qu'au bas-relief des quatre têtes.

Il résulte de l'information faite contre le sieur Chrétin, que celui-ci reçut, à son domicile, ou s'appropria beaucoup de marbres provenant de la Garenne. A ce que nous en avons déja rapporté, nous ajoutons que, parmi les marbres transportés par Seguin chez le sieur Chrétin, « il y en avait un, affirme ce témoin, qui était double en « dimension de celui-ci : (et Séguin désignait l'inscrip-

tion DITI M, laquelle a fait déjà l'objet de notre discussion). Seguin déclare que cette pièce portait des caractères d'écritures. « Les autres marbres n'en avaient « point, dit-il, ensuite; du moins je n'y ai point fait attention. Je n'ai pas remarqué non plus s'ils portaient des « figures ou d'autres reliefs. »

Il est même question, dans quelques dépositions, de transports de marbres, au domicile du sieur Chrétin, *sur des brouettes*.

Enfin, Faget (François), dépose qu'à l'époque et au sujet de la discussion de M. Descudé, maire de Nérac, avec le sieur Chrétin, touchant le médaillon des deux *Tétricus*, le *labarum* et la première inscription à *Dis*, il entendit la femme de Chrétin qui s'écriait : « Les canailles ! « s'ils s'y étaient pris d'une autre manière, ils auraient « bien d'autres choses qu'ils ne verront pas, » « — je vis « aussi, dit de plus le témoin, que M Chrétin travaillait « à faire des caisses qui devaient servir sans doute à des « envois de divers objets. »

D'un autre côté, tout porte à croire que les fouilles de la Garenne ont été violées, pendant la nuit.

Dans un article publié au n° 20 du *Griffon* (Journal qui s'imprimait à Nérac), le sieur Chrétin parlant d'une tour qu'il qualifie de chapelle, s'exprime en ces termes : « Cette chapelle était voûtée à plein ceintre. Les parties « diverses de cette voûte retrouvées dans la chapelle « même ne donnent aucun doute à ce sujet. *Elle avait « cinq trumeaux peints en rouge couleur de sang, qui étaient « bordés par des pilastres placés aux angles... Les trumeaux « étaient, à ce qu'il paraît, décorés au centre d'inscriptions ou « bas reliefs qui ne nous sont pas parvenus. L'empreinte seule, « dans le ciment, en indique la grandeur.* »

Ici le sieur Chrétin n'a pas dit toute la vérité.

Interrogeons d'abord le témoin Brun :

« Il est arrivé, par deux fois à ma connaissance, dit-il, « qu'ayant laissé, le soir, des travaux commencés et non « achevés, comme les ouvriers ont coutume de le faire, « *nous étions fort surpris, le lendemain matin, de voir qu'on y « avait travaillé, pendant la nuit, qu'on avait fatigué le terrain, « remué et creusé tout autour.* »

Hautempenne parle comme Brun : « Je dois dire aussi « que je fus bien surpris d'une particularité qui arriva « pendant que je travaillais aux fouilles. J'avais creusé « jusques à la hauteur de ma ceinture, pour déraciner « l'arbre qui était sur le bord de la grande tour, la se- « conde en venant de la fontaine Saint-Jean (c'est la chapelle dont parle le Mémoire de Chrétin, n° 20, du « *Griffon*). Je savais dans quel état j'avais laissé, le soir, « le travail « *Mais je fus bien surpris, le lendemain matin, « de voir que, pendant la nuit, on avait creusé davantage, bou- « leversé et remué le terrain.* »

A son tour, M. Durban, avoué, précise un fait qui donne beaucoup à penser : « Un jour, dit-il, qu'on avait dé- « raciné un grand arbre qui était sur la tour pentagone, « la seconde en revenant de Saint-Jean (c'était en juin « 1832), *j'aperçus dans cette tour, au milieu des débris de « démolition, une grande quantité de marbres. Je demandai aux « ouvriers pourquoi ils n'y fouillaient pas. Ils répondirent « qu'on leur avait donné l'ordre de cesser ce travail pour le « reprendre le lendemain matin* (et nos lecteurs savent déjà de qui émanaient ces ordres). « *Ce qui m'engagea,* continue M. Durban, « *à y revenir aussi le lendemain, « dans la soirée. On me montra, dans le petit pavillon des*

« *mosaïques, le médaillon de Julien, et on ne me parla d'aucune* « *autre découverte.* »

Le sieur Méric déposa, de son côté, en ces termes : « Dans le temps que l'on faisait les fouilles à la Garenne, « sans que je puisse préciser le jour, allant à *Cariton*, (maison voisine du parc ou Garenne), « et passant sur le « chemin de Nazareth, vers onze heures ou minuit, et à « vingt-cinq pas de l'endroit où l'on a fait des fouilles sur « ce chemin, j'aperçus trois ou quatre personnes, dont « l'une avait une lanterne sourde. *J'ai fait cette rencontre* « *trois ou quatre fois*, mais je ne me suis aperçu qu'une « seule fois de cette lumière. Je n'ai reconnu personne.

Nous livrons ces dépositions, sans commentaire, aux méditations de nos lecteurs. Sans doute il n'en résulte pas la preuve que le sieur Chrétin a soustrait, des fouilles de Nérac, le médaillon des quatre têtes. Mais elles permettront de soupçonner que ce monument a pu faire partie de ces bas-reliefs mentionnés dans le Mémoire n° 20 du Journal le *Griffon*, et de ces marbres dont parle M. Durban, marbres disparus, dans la nuit, au grand regret de ceux qui les avaient vu poindre, la veille, dans les fouilles, comme au grand détriment de la science.

Mais dès qu'il ne s'agit que d'un soupçon, il est inutile d'examiner ici le peu de valeur que, selon nous, on doit accorder aux déclarations de quelques compères du sieur Chrétin, affirmant qu'ils l'avaient vu confectionner ce médaillon, lequel pourrait bien aussi n'être que la copie d'un marbre antique, dernière observation que nous reproduirons plus loin

SAMAZEUILH.

(La suite au prochain numéro).

GÉNÉALOGIE

DE LA

MAISON DE MONT.

A une époque où l'on recherche avec un soin consciencieux tout ce qui peut éclairer l'histoire de nos anciennes provinces et des familles qui y ont joué un rôle, il n'est pas sans intérêt d'appeler l'attention sur la facilité avec laquelle les erreurs se transmettent, si on ne prend la peine de remonter aux sources mêmes et aux pièces originales. J'ai voulu établir la généalogie de la maison de Mont (de l'Armagnac) avec l'exactitude la plus rigoureuse, et j'ai été amené à découvrir, tant chez les généalogistes qui se sont occupés avant moi de cette maison, que dans les auteurs qui en ont parlé, des assertions erronées que je crois devoir relever ici, afin d'expliquer les différences que pourraient remarquer les personnes qui s'occupent de ces matières, entre mon travail et des documents qui sont d'ailleurs fort sérieux.

Dans une généalogie dressée par lui et écrite de sa main et qui se trouve dans les archives du Grand-Séminaire d'Auch, M. l'abbé de Vergès rattache à la maison de Mont, de l'Armagnac, plusieurs seigneurs ayant vécu de l'an 1140 à l'an 1283, mais qui, selon toutes probabilités, appartiennent à d'autres familles du même nom. Entre autres, *Philippe de Mont, sénéchal de Carcassonne, en 1280*, est évidemment le même qui est mentionné dans le dictionnaire de La Chesnaye des Bois à l'article *des Monts*. C'est donc par erreur que l'abbé de Vergès en fait un membre de la maison de Mont, de l'Armagnac, dont le premier seigneur, connu par titres authentiques, est Odoart Ier, qui rendit hommage de ses terres au comte d'Armagnac, en 1319.

M. l'abbé de Vergès donne pour fils à Odoart Ier Bernard Ier de Mont, qui rendit hommage au comte d'Armagnac, en 1372. Mais la grande distance entre ces deux dates ne permet pas d'admettre cette filiation immédiate, et il y a au moins une génération entre Odoart et Bernard. Quel est le représentant de cette génération ? Les titres manquent pour le faire connaître.

Bernard Ier eut pour fils Bernard II, à qui le comte d'Armagnac, Jean IV, fit remise, par lettres-patentes, écrites en latin et datées du château de l'Isle-Jourdain, le 31 décembre 1421, de certaines redevances féodales, pour reconnaître les services qu'il en avait reçus GRATUITEMENT.

Dans ces lettres, Jean s'intitule : *Par la grâce de Dieu*, comte d'Armagnac, Fezensac, Rouergue, Pardiac et l'Isle ; vicomte de Comminges, Auvillar, Fezensaguet, Bruilhois, Creissel, Carlat, Murat, Gimont ; seigneur de Rivière et Aure, et des montagnes de Rouergue.

A ce sujet, M. l'abbé Montlezun, dans la note au bas de la page 221 du tome IV de son *Histoire de la Gascogne*, commet quelques erreurs. Il dit que quelques mois après l'achat du comté de l'Isle-Jourdain, le 31 décembre 1421, Jean IV confirma, dans son *château d'Aignan*, les priviléges de la ville qui porte ce nom, et pour récompenser les services de Bernard de Mont, seigneur de Mont, Lartigue, Saint-Gé et Gellenave, il lui abandonna quelques droits féodaux.

Les lettres que nous venons de mentionner prouvent que le 31 décembre 1421 Jean était dans son château de l'Isle-Jourdain et non dans celui d'Aignan. Il y est dit en effet : « Datum in castro nostro « *Insulæ* sub sigillo nostro die ultima mensis decembris anno do- « mini millesimo quadragentesimo vigentesimo primo. » (Archives de la maison de Mont, titre sur parchemin.)

M. l'abbé Montlezun ajoute :

« Bernard, ainsi que ses frères, avait combattu sous les bannière- « res du connétable. Il était l'aîné des trois fils de Louis de Mont et « avait été marié à Catherine de Fers, ou Ferrières (Fererii) fille « du seigneur de Réjaumont. — Pierre, le second, épousa Margue- « rite de Ferrabouc, héritière de Bertrand de Ferrabouc, seigneur « de Plehaut ; Menaut, le puîné, s'unit à Longuette de Ferragut, « fille du seigneur de Cravencères. Leur sœur fut mariée à Aysius « de Carchet, seigneur de Lassalle, et de Carchet près Aignan. »

Cette filiation est erronée. Bernard II est fils de Bernard Ier et non de Louis de Mont. Menaut, ou plutôt Manauld (Manaldus), et Pierre sont ses enfants et non ses frères ; ceci résulte de son testament, en date du 27 mai 1469, par lequel il institue pour son héritier noble

Manauld, *son fils aîné*, et lègue 100 florins de France à noble Pierre, son fils puiné, seigneur de Plehot (de Plenofollo) (Archives de la famille). Condorie de Mont, femme d'Aysius de Mont, est bien sa sœur, comme le prouve le testament de cette dernière, daté du 6 mai 1462.

Le château de Carchet existe encore, près d'Aignan, avec son caractère d'ancienneté. On y voyait, il y a peu d'années, le contrat de mariage de Condorie de Mont avec Aysius de Carchet. Il a été égaré depuis.

Un arrière-petit-fils de Manauld, noble Jean-Antoine de Mont, seigneur de Lartigue et de Gellenave, est mentionné plusieurs fois dans le tome V de l'*Histoire de la Gascogne*, par l'abbé Montlezun (pages 335, 351, 368, 415), comme ayant pris part aux guerres de religion à la suite des chefs catholiques. Il est notamment désigné, d'après Olhagaray, parmi les gentilhommes qui firent partie de l'expédition malheureuse que Terride tenta contre Navarrens au mois d'avril 1569. Jean-Antoine de Mont était fort jeune à cette époque, et s'il combattit pour la défense de la vraie foi, il ne put le faire de manière à se signaler. M. Montlezun a confondu Jean-Antoine de Mont, connu généralement sous le nom de son fief de *Lartigue*, et qui ne marqua que plus tard dans l'armée de Henri IV, dont il reçut, en 1580, une commission de capitaine de cent hommes à pied, avec le capitaine *Lartigue*, compagnon de Montluc, guerrier déjà fort expérimenté à l'époque des guerres de religion, et dont ce dernier parle souvent dans ses *Commentaires*. Quant à Olhagaray, sur lequel s'appuie le savant auteur de l'*Histoire de la Gascogne*, rien n'indique qu'il veuille désigner Jean-Antoine de Mont; il se borne à mentionner le nom de Lartigue.

Dans la généalogie de la maison de Mont, dressée, en 1751, par d'Hozier, juge d'armes de France et qui se trouve signée de lui à la Bibliothèque impériale, à Paris (Section des manuscrits), Jean-Antoine de Mont est qualifié *seigneur du Blanin*. C'est une erreur. La terre du Blanin n'entra dans la famille de Mont qu'en 1608. Antoine de Mont, fils de Jean-Antoine, en hérita par droit de substitution à la mort de noble Antoine de Coussol de Lapeyrie, frère de sa grand'-mère, qui ne laissait pas d'enfants de Suzanne de Melet, sa femme. Dans une convention, par acte public, conséquence de cet héritage, et dans laquelle figurent, comme intéressés, Jean de la Fitte, sei-

gneur de La Roque, Blaise de Pardailhan, seigneur et baron de La Mothe Gondrin, Antoine de Mont, et Suzanne de Melet, cette dernière jure d'observer les clauses énoncées « *en levant sa main dextre à Dieu pour estre de la religion prethendue réformée.* » On sait que les catholiques juraient sur les Saints Evangiles.

Les archives de la famille de Mont renferment une lettre d'Henri IV à Antoine de Coussol de Lapeyrie, seigneur du Blanin. Elle porte la date du 26 octobre 1576, et est ainsi conçue :

« Monsieur du Blanin, encores que la difficulté qu'ont faict ces jours passés ceulx de Bordeaulx de me laisser passer par leur ville m'aict donné occasion de retarder mon voiaige et m'arrester en ce quartier, si est-ce que m'ayent depuis le Roy, mon seigneur, la Royne, sa mère, et Monsieur, escript et prié de me rendre à Coignac le plustot que je pourray où ladicte dame Royne et mon dict Seigneur se trouveront, je me suis résolu de faire le dict voiaige et partir pour cet effect lundy prochain pour ceste ville. Et d'aultant que je m'asseure de votre bonne volonté et affection en mon endroict, je vous prie bien fort de m'accompaigner en le dit voiaige et me venir trouver incontinent la présente receue. Et vous me faires ung plaisir duquel jauray à jamais souvenance pour le vous recognoistre selon le moyen que j'en auray d'aussi bon cœur, que je prie Dieu, monsieur du Blanin, vous tenir en sa saincte et digne garde.

« D'Agen, le 26me jour d'octobre 1576.

« Vre bon amy, HENRY. »

Une seconde erreur plus grave doit être relevée dans la généalogie dressée par d'Hozier, en 1751. Elle concerne la branche des seigneurs de Lagrange, Gellenave et Marcotte, formée par Jean de Mont, quatrième fils de Louis de Mont et de Hélix de Coussol de Lapeyrie, et frère de Jean-Antoine de Mont dont il vient d'être parlé. D'Hozier désigne comme l'auteur de cette branche Jean de Mont, petit-fils de Louis. La similitude de nom entre le père et le fils a évidemment trompé l'illustre généalogiste. Le père avait épousé Antoinette de Fouert, fille du sieur de Sion, et le fils, Marguerite du Faur.

Enfin, et bien que la branche des seigneurs de Plehot soit éteinte depuis la première partie du XVIe siècle, il n'est pas sans intérêt de

signaler une erreur commise par M. de Courcelles dans son *Histoire généalogique des Pairs de France*, art. de Luppé, au sujet d'un membre de cette branche, Marguerite de Mont de Plehot, femme de Jean de Luppé, successeur du Garané (1513.)

M. de Courcelles désigne Marguerite sous le nom de *du Mont-Plehot*, et lui donne pour armes de *gueules au chevron d'or*.

Il y avait en Gascogne une famille *du Mont*, et non du Mont-Plehot, ayant en effet ces armes; mais elle était étrangère à la famile de Mont d'où sortait Marguerite et qui porte d'azur à trois monts d'or.

Paris, 2 mars 1865.

CY. DE MONT DE BENQUE.

RÉSUMÉ GÉNÉALOGIQUE DE MONT,

ANCIENNE NOBLESSE DU COMTÉ D'ARMAGNAC.

Armes : *d'Azur à trois monts d'or, posés 2 et 1.*

I. — ODOART Ier DE MONT. — Damoiseau, seigneur de Mont, Lartigue et Cossigneur de Gellenave (Viellanave, Viellenave, Villeneuve), rendit hommages de ses terres au comte d'Armagnac Jean Ier, en 1319 (1).

Traces de filiation interrompues .... Filiation suivie :

II. — BERNARD Ier DE MONT. — Damoiseau, seigneur de Mont, Lartigue et Cossigneur du Gellenave, rendit hommage au comte d'Armagnac en 1372 ou 1378. Il eut pour femme Jeanne de Saman dont il eut :

1° Bernard II qui suit ;

2° Condorie de Mont qui épousa en premières noces Noble Gé-

(1) Registres de Montauban. — Collection Doat.

rard de Cabanhan, et en deuxièmes noces noble Aysius de Carchet, seigneur de Carchet et de Lassale, près Aignan (1).

III. — Bernard II de Mont. — Damoiseau, seigneur de Mont, Lartigue, Gellenave et St-Gô, rendit hommage pour chacune de ces terres, le 13 décembre 1418, au comte d'Armagnac Jean IV, qui reconnut ses services par lettres-patentes du 31 décembre 1421. Il avait épousé Catherine des Fers (de Fererils, ou de Ferris), fille du seigneur de Réjaumont (2). La famille des Fers possédait aussi les fiefs de Lapeyrie et du Lac.

Il fit, le 14 mai 1469, son testament dans lequel il désigne comme ses enfants :

1° Manauld, qui suit ;

2° Pierre, seigneur de Pléhot, auteur de la branche de ce nom, dont il sera parlé plus tard ;

3° Gérard, qui ne paraît pas avoir laissé de postérité ;

4° Jean, dont on n'a pas de trace ;

5° Jeanne, qui épousa en 1445 noble Jean de Jaulin, seigneur dudit lieu (Jaulin, terre et seigneurie près d'Eauze (Armagnac), a donné son nom aux seigneurs de Gajan) ;

6° Condesse ; } dont on n'a pas de trace.
7° Condorie. }

IV. — Manauld de Mont. — Seigneur de Mont, Lartigue et Cos-seigneur de Gellenave, assista à l'assemblée de la noblesse qui se tint à Nogaro le 20 novembre 1479, pour prêter serment à Pierre de Beaujeu, rendit hommage au comte d'Armagnac le 6 juillet 1488, fit expédier, le 15 avril 1478, les lettres-patentes données à son père, Bernard II, par le comte d'Armagnac; il avait épousé Longuette de Ferragut, fille de noble Odoart de Ferragut, seigneur du Cos (cette famille de Ferragut existe encore et possède la terre et le château de Prénéron ; elle porte d'*Azur à un fer de lance en pal d'argent, la pointe en haut*), dont il eut :

1° Odoart qui suit ;

(1) Hist. de la Gascogne, tome III, page 487, et Dictre de La Chesnaye-des-Bois.

(2) Hist. de la Gascogne, tome IV, page 439. — Archives de la famille. — Titres sur parchemin. — Manuscrit de l'abbé de Vergès.

2° Jeanne, qui épousa noble Jacques de Saint-Jean, seigneur de Bosas (1).

V. — Odoart II de Mont. — Seigneur de Mont, Lartigue Cosseigneur de Gellenave épousa, le 30 octobre 1478, Jeanne de Saint-Lana, fille du seigneur de Fagedet et de Bertrande de Mieussens. Il est désigné dans le contrat de mariage comme fils de Manauld de Mont, qui l'institua son héritier universel. Il aliéna, le 15 avril 1500, sous faculté de réméré, les dîmes et fiefs de la terre de Mont. Il est mentionné dans le rachat qu'en fit son fils, Bernard III, le 5 février 1502. Il était mort à cette date (2).

Avec Bernard III il eut Jeanne qui épousa, le 19 novembre 1505, noble Jean de Coussol, seigneur d'Esparsac (3).

VI. — Bernard III de Mont. — Ecuyer, seigneur de Mont, Lartigue et Cosseigneur de Gellenave, racheta, le 5 février 1502, les dîmes et fiefs de la terre de Mont, aliénés par son père (4). Il avait épousé Agnès d'Avéron, fille du seigneur d'Avéron, en Armagnac (seigneurie, aujourd'hui, commune dans le canton d'Aignan). Dans son testament, daté du château de Lartigue, il désigne comme ses enfants (5) :

1° Jean, qu'il avait institué son héritier et qui mourut jeune;
2° Autre Jean ou Johannot, qui mourut également jeune;
3° Louis, qui suit;
4° Agnès.

VII. — Louis de Mont. — Ecuyer, seigneur de Mont, Lartigue et Cosseigneur de Gellenave, hérita de son père par la mort de ses deux frères aînés. Il épousa (6) Hélix de Coussol de Lapeyrie, fille de noble Jean de Coussol de Lapeyrie, seigneur d'Artigue Fonte, commissaire ordinaire des guerres, un des cent gentilshommes de la maison du roi et de noble Alix de Batz, dame du Blanin. Il

(1) Archives de la famille.

(2) Contrat sur parchemin déposé aux archives du Grand-Séminaire d'Auch, sous le numéro 9 de la liasse F. Nous devons la copie de ce titre à l'obligeance de M. Dumont-Tourret, payeur du département du Gers.

(3) Nobiliaire d'Auch, tome III, page 660, — Bibliothèque impériale.

(4) Archives de la famille. — Acte sur parchemin.

(5) Archives de la famille. — Testament sur parchemin.

(6) Archives de la famille. — Titre sur parchemin.

figure sous le nom de Loys De Mont, *dit* Lartigue, dans le rôle de la revue faite à Condon le 23 juillet 1850, par le roi de Navarre, et assista à la montre du ban et arrière-ban d'Armagnac, faite à Mauvezin le 2 mars 1555. Le 15 juin 1557, il rendit hommage au roi et à la reine de Navarre, comme comte d'Armagnac, pour sa terre de Lartigue (1). Il était mort le 4 septembre 1560. Il laissa de son mariage :

1° Jean Antoine, qui suit ;
2° et 3° Bernard et Jean, morts sans postérité ;
4° Autre Jean, auteur de la branche des seigneurs de Gellenave et Marcotte, dont il sera parlé plus tard ;
5° Marguerite (2).

Ils sont tous mentionnés dans le testament de leur mère, du 8 septembre 1571.

VIII. — Jean Antoine de Mont. — Ecuyer, seigneur de Mont, Lartigue et Gellenave, épousa, le 20 septembre 1574, Marguerite de Fouert ou Foert, fille de noble Jean de Fouert, seigneur de Sion (3); il fut nommé capitaine de 100 hommes à pied (4) par commission du roi Henri IV, encore roi de Navarre, en date du 21 avril 1580; (5) il est qualifié de *Messire* dans un acte public, sur parchemin, du 5 avril 1587. Il fit, le 9 février 1597, son testament par lequel il institua Antoine de Mont, son fils aîné, pour son héritier universel (6). Il laissa neuf enfants :

1° Antoine, qui suit ;
2° Jean Bernard ;
3° Jean ;
4° Adrienne ;
5° Suzanne, qui étaient morts le 2 mai 1620 ;

(1) Hist. de la Gascogne, tome IV, pages 457 et suivantes. Archives de la famille. — Actes sur parchemin.

(2) Généalogie de la maison de Mont, dressée par d'Hozier en 1751 et déposée à la Bibliothèque impériale.

(3) Généalogie dressée par d'Hozier.

(4) Ce grade correspondait à celui de colonel de nos jours.

(5) Archives de la famille. — Commission du roi Henri IV.

(6) Archives de la famille. — Testament original.

6° Antoinette, qui avait épousé noble Gaston de Cassagnère, seigneur de Bassillon ;

7° Autre Jean ;

8° Marguerite, qui n'ont pas laissé de traces ;

9° François, né en 1596. Ce dernier épousa Odette de Lau, le 1er décembre 1622. Il eut pour fils Antoine de Mont, seigneur de Mau, qui fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, le 27 septembre 1698, par jugement de Me Le Pelletier-de-la-Houssaye, commissaire du roi (1).

IX. — Antoine de Mont. — Ecuyer, seigneur de Mont, Lartigue Gellenave et du Blanin, rendit hommage au roi Henri IV, le 18 décembre 1605, pour ses terres de Mont et Gellenave; cet hommage mentionne celui du 13 décembre 1418, rendu au comte d'Armagnac par Bernard II de Mont (2). Il hérita par substitution de la terre et du château de Blanin à la mort de noble Antoine de Coussol de Lapeyrie, frère puiné de sa grand'mère Hélix de Coussol.

Le 26 juin 1611, il épousa Françoise de Medrano, fille de messire Pierre de Medrano, seigneur et baron de Maumusson, et de demoiselle Jeanne de Durban, dame de Labassère (3).

Le 13 avril 1613, il vendit à son cousin-germain, Jean de Mont, seigneur de Lagrange, la terre de Gellenave. Il était mort le 21 février 1636. Il laissa de son mariage :

1° Arnaud Guilhem, qui suit ;

2° Françoise, qui épousa, le 15 janvier 1651, noble Bernard de Vergès, seigneur de Monjeau (4) ;

3° Autre Françoise ;

4° Jeanne, qui moururent jeunes.

Françoise de Médrano épousa, en deuxièmes noces, noble Jean de Lafite, seigneur de Monledoux, dont postérité.

(1) Maintenue de noblesse. — Nobiliaire de Montauban et d'Auch, tome III, page 773.

(2) Archives de la famille. — Acte d'hommage sur parchemin.

(3) Archives de la famille. — Contrat de mariage.

(4) Archives de la famille. — Contrat de mariage.

HISTOIRE ET PHILOSOPHIE MÊLÉES[1].

Des Croisades à propos du Musée de Versailles.

(*Suite et fin.*)

XVI

SOMMAIRE. — De la Déchéance des races nobles : la Féodalité, la Monarchie ; la Société moderne. — Chevalerie, Noblesse, Bourgeoisie. — Ruine et amoindrissement de la Noblesse. — Versailles.

La noblesse devait graduellement perdre de sa grandeur, de son lustre, de sa force, de son opportunité même en s'éloignant de son origine et à la transformation de la féodalité, traquée, confisquée, usurpée par la monarchie. Qu'avait fait le régime ou plutôt le génie féodal? Les guerres du Bas-Empire, les invasions des barbares avaient détruit la civilisation antique, mère des grandes cités. Le génie féodal fonda une nationalité sur un plan nouveau : il donna la vie aux ruines éparpillées ; il fit jaillir du sol une centralisation multipliée à l'infini. Le château du baron-terrien fut le point central autour duquel vinrent se grouper, se rallier, s'abriter les populations des champs. La féodalité ne repeupla pas les villes ; elle bâtit des villages, sortes de colonies agricoles protégées par le château, moralisées par le chapelain du seigneur. Ainsi se trouva naturellement organisée cette

(1) Reproduction interdite aux Journaux et Revues qui n'ont pas traité avec la Société des gens de lettres.

division rationnelle du travail, qui manque dans notre centralisation forcée, envahissante, exclusive. De cette division sortit l'association ; car si les campagnes eurent le privilége de la culture, les villes eurent le monopole de l'industrie. Villes et campagnes, commerce et industrie, se fondirent dans une intime correspondance, et cette agrégation, que la monarchie conserva d'ailleurs dans sa forme en s'attribuant toute la puissance, cette agrégation fit cette force de durée de tant de siècles, que la Révolution a brutalement détruite et qu'elle n'a su jusqu'ici qu'imparfaitement remplacer.

Notre civilisation centralisatrice, c'est l'uniformité, c'est la monotonie, c'est l'immense ennui des immenses déserts. Aussi bien que les races, les langages, les formes, les couleurs ont disparu. Cette douce langue provençale, langue classique des troubadours ; ce gracieux, sonore et pittoresque patois du Languedoc ; cette langue celtique, langue-mère, expressive et sérieuse comme toutes les choses antiques et primitives, ont été destitués par ce français bâtard qui n'est plus même le français que parlaient Bossuet et Fénelon, le français énergique de Corneille, ni le français assoupli de Racine ! Cette division provinciale, si bien déterminée par la nature et par les productions du sol, indiquée par les races, les langages, les costumes, les mœurs, consacrée par l'histoire, si intéressante enfin comme variété, elle a disparu aussi ! Et à la place qu'a-t-on mis? Une centralisation égoïste et absorbante qui n'est que la concentration de toute la vie de la France dans un espace de quatre-vingts kilomètres ! Cette influence dominatrice de Paris, — la capitale, — n'est qu'une féodalité du plus triste genre que subissent passivement trente-quatre millions d'hommes !...

La féodalité fit de son aristocratie un élément vital. Cette aristocratie, presque toute décimée d'ailleurs sur la fin, se

transforma sous la monarchie et devint une noblesse de priviléges, c'est-à-dire de quelques droits honorifiques, de quelques avantages presque illusoires.

Cette aristocratie *seconde*, composée des nouveaux possesseurs de fiefs, fut toujours et avant toutes choses, astreinte au service militaire : — « Admirable institution, dit Montesquieu (1), que cette noblesse toute guerrière... que cette partie de la nation qui sert toujours avec le capital de son bien; qui, quand elle est ruinée, donne sa place à un autre qui servira avec son capital encore; qui va à la guerre pour que personne n'ose dire qu'elle n'y a pas été; qui, quand elle ne peut espérer les richesses,... se contente, parce qu'elle a acquis l'honneur. » — Vite diminuée, on le comprend, cette noblesse se recruta plus tard à l'aide d'une troisième noblesse, créée au seul profit du trésor royal par l'achat de certaines charges fort peu guerrières et assez justement dès lors appelées *savonnettes à vilains*. Ce fut une ample curée pour la bourgeoisie des villes, jamais satisfaite, toujours avide, impatiente, vaniteuse. La bourgeoisie (2) qui était d'abord arrivée à l'affranchissement par les communes, puis à la liberté religieuse par les parlements, puis à la fortune par les jurandes et les maîtrises, fit bientôt irruption dans le

(1) *Esprit des Lois*, livre 21.

(2) Nous prions nos lecteurs — quels qu'ils soient — de ne pas prendre trop en mauvaise part ce que nous avançons. Très-prochainement nous comptons donner dans cette Revue un petit travail, résultat de nos recherches, sur la bourgeoisie ou plus simplement sur la qualification de *bourgeois*, et en particulier en ce qui touche le sud-ouest de la France. Nous citerons à ce sujet des exemples nombreux et variés de noms propres, de lieux et de dates. Le mot *bourgeois* est devenu, on le sait, un sarcasme dans la bouche de quelques artistes, à l'adresse de certains *mondors*, et combien de gens titrés, en ce sens, ne sont que des bourgeois ! Dans l'état social, aux derniers siècles de la monarchie même, cette expression a pu exprimer parfois une condition inférieure à la haute noblesse; mais elle a été bien souvent l'équivalent de la noblesse ordinaire et de la gentilhommerie.

D. DE T.

domaine politique que lui ouvrirent les États-Généraux. Ce n'était point assez : la bourgeoisie aspirait à la souveraineté ; et, il faut bien le dire, — car la sincérité impartiale de l'histoire le dira, — cette souveraineté, ce fut la main du bourreau qui la lui jeta avec ses mains sanglantes !...

Nous entendons répéter bien souvent ces mots : « Les monarchies s'en vont. » Nous dirons, nous, se transforment. Mais la noblesse, l'auxiliaire, l'alliée, on pourrait ajouter la victime de toutes les monarchies, que deviendra-t-elle? Un grand souvenir, une sublime tradition.

Il y a moins d'un siècle, de pauvres gens retrouvaient au milieu de quelques vieux livres, ou au fond de quelque armoire poudreuse, leur nom inscrit dans des chartes de donations, de franchises, de fondations pieuses, actes datés du village ruiné où ils avaient leur coin de terre, ensemencé de racines et orné de quelque buis séculaire : ceux-ci, non moins étonnés, conservaient, comme on conserve un portrait enfumé ou quelque joyau suranné d'une aïeule, des lettres-patentes délivrées par un *roi de France*, comportant concession d'une terre ou d'un droit en témoignage d'une action d'héroïsme, en mémoire d'une glorieuse captivité; ceux-là, quelque lambeau de papier signé *Henri* ou *Louis*, écrit en reconnaissance de services rendus par les pays et dans les guerres ; d'autres enfin, quelque brevet de *chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis*, cette dernière expression de la vie guerrière, ce dernier mot d'un contrat honorable passé entre le sujet et le souverain au nom du pays !...

Un jour, par suite d'une tempête élévée dans Paris et longtemps souhaitée par la bourgeoisie et la *robinaille*, comme disait Saint-Simon, il a fallu sous peine de mort, — sauf à rester suspect, sauf à subir l'incarcération pour n'avoir pas

prudemment mis la frontière entre soi et l'autorité, il a fallu, disons-nous, jeter au feu, pêle-mêle, — en fête civique, parfois, parchemins de toutes sortes, chartes illisibles, rongées des rats ou maculées par le temps, lettres du Souverain et brevets de l'ordre de Saint-Louis (1). En lacérant et brûlant ces papiers dits *féodaux*, quelques gentilshommes, — prudents et habiles, — ont pu obtenir un certificat de civisme, et plus tard la main d'une héritière quelconque est venue redorer le blason. Nos pères appelaient cela *fumer ses terres*. Voilà pour l'exception.

Quant à ceux qui ont manqué de cette prudence ou de cette habileté diplomatique, indispensable dans le monde, tant pis pour eux. La raison n'est pas du sentiment.

Telle sera l'histoire de la noblesse, de cet ordre puissant qui, pendant des siècles, a disposé de la fortune territoriale; de cet ordre accrédité par la tradition, respectable par son

(1) A l'appui de ceci, on nous permettra de donner ici un extrait d'une pièce du temps qui a pour titre : *Procès-verbal du brûlement des papiers nobiliaires de la famille du Bouzet*, l'une des plus illustres du sud-ouest de la France.

« Etant advenu le troisième jour du mois d'octobre, l'an II de la République « françoise, une et indivisible, nous, commissaires.... sommes présentés à la « maison commune de la municipalité de Larroumieu, où nous avons trouvé le « corps municipal assemblé, et nous a dit que les citoyennes filles du citoyen « du Bouzet avoient, hier, fait porter à la municipalité la croix dite de Saint-« Louis et le brevet que leur père possédoit, et que le citoyen L***, notaire, « avoit déposé tous les papiers qu'il avoit trouvés dans son étude, ayant rap-« port à la féodalité et à la nobilité....; et de suite, toutes gardes nationales « étant assemblées au pied de l'arbre de la liberté, au chef-lieu du canton, « sont parties, avec ordre, pour aller à la place d'armes où étoit préparé le « bûcher pour brûler tous les effets ci-dessus détaillés, et, étant arrivés à « une des portes de la ville dite de Marmont, où il y avoit un armorial, la « réunion ayant fait halte, a démontré le plus pur patriotisme en donnant un « coup de marteau audit armorial, qui a été totalement détruit, et ayant con-« tinué la marche, sont arrivés au lieu où étoit le bûcher, et là six des plus « anciens ont allumé le feu avec une torche, et tous les spectateurs ont juré « la plus exécrable haine au despotisme, et les airs ont retenti de *Vive la Ré-« publique!* et de : *Ça ira!* »

(Pages 250, 251, 252, *Maisons historiques de Gascogne*, notice du Bouzet, par J. Noulens, gr. in-4°. Paris, 1863.)

antiquité, illustre dans chacun de ses noms, appuyé sur la religion, en fidèle et naturel allié de l'Église; toujours cher à l'armée, parce que durant mille ans et plus il aura, jusqu'à l'épuisement, fécondé de son sang généreux le sol de la France, où catholicisme et monarchie, semblables au lierre des vieux manoirs, seront morts entrelacés et tombés ensemble!... Telle sera l'histoire de la noblesse! *Sic transit gloria mundi!...*

Et Versailles?

Le fastueux palais du grand roi, Versailles, restauré à cette heure et devenu la nécropole des illustrations françaises, Versailles sera peut-être, — de nouveau, — dans un siècle, et définitivement cette fois, une ruine qu'embaumeront les giroflées, que visiteront seules les hirondelles heureusement indifférentes à nos tristes révolutions; où, méditant sur les œuvres périssables des hommes, l'archéologue et le poète, — s'il y en a encore, — viendront épeler sur les galeries vermoulues des noms à demi-effacés, en foulant aux pieds, parmi l'ortie, la mauve et toutes les hautes herbes de l'oubli, des fûts de marbre broyés qui furent des bustes de reines ou des statues d'empereurs!... *Sic transit gloria mundi!*

Dès le principe, les élus de la conscience publique, du monde, de la société, ont été salués d'un nom radieux.

En tenant compte des dissolvants, on a eu le progrès.

C'est ainsi que nous avons eu les saints avant la lettre; puis la chevalerie avant la noblesse, puis les vains titres octroyés par le *bon plaisir* des rois. Puis, successivement enfin, par suite d'une diminution générale et graduelle de l'être humain, on est arrivé à une époque de trouble et d'attente où le niveau des caractères a dû s'abaisser au niveau

des honneurs et des croyances. A l'heure présente, nous subissons une singulière grandeur, une étrange puissance, comme on voudra, celle des gros sous, apanage d'un demi-monde sans prestige et, il faut l'espérer, transitoire.

Dans l'antiquité, on disait : *Juste !*

Au moyen-âge : *Noble !*

Aujourd'hui, on dit : *Riche !*

Est-ce donc là la dernière étape de la civilisation et du progrès ?...

DENIS DE THEZAN.

LES

GASCONS CÉLÈBRES

(HOMMES DE GUERRE.)

LE GÉNÉRAL DE SAUVIAC.

(Suite.)

Presqu'aussitôt, nos soldats assiégent Geertruidenberg ; Sauviac marche contre les retranchements à la tête de quelques compagnies, mais il est renversé d'un coup de mitraille ; il se relève et continue de monter à l'assaut ; le fort du Dam tombe en notre pouvoir, et la place de Geertruidenberg capitule le 2 mars 1793.

Sauviac ne tarda pas à recevoir la récompense de sa belle conduite ; le général Flers, commandant en chef de l'armée de Hollande et revêtu de pleins pouvoirs *ad hoc*, le nomma, *en récompense de la prise de Geertruidenberg, directeur du génie pour cette place, celle de Breda et celle de Clunderf, avec la direction des opérations défensives relatives à ces places et à leurs lignes de retranchement.* Les ennemis de la France, voyant les succès d'une révolution qu'ils avaient cru étouffer par une sim-

ple démonstration sur les bords du Rhin et de la Meuse, adoptèrent une tactique de laquelle la valeur de nos soldats ne pouvait toujours triompher. Des agents secrets, partis de Prusse et d'Autriche, d'Angleterre et de Hollande, cherchaient à semer la discorde dans l'Assemblée nationale, à exciter l'émeute parmi le peuple, et la trahison dans l'armée.

Ces agents semblent avoir fondé certaine espérance sur le directeur des trois places hollandaises ; ils pensaient que Sauviac se rappellerait sa naissance et abandonnerait facilement un gouvernement républicain, qui lui avait enlevé son titre de chevalier pour lui donner la dénomination égalitaire de *citoyen*; ils pensèrent qu'il se ferait un devoir de venger la mort du roi en trahissant la France..... Nous ignorons la nature des tentatives qui furent dirigées contre lui ; mais nous connaissons parfaitement l'indignation avec laquelle il les repoussa ; il était Français avant d'être royaliste; quelle que fût la douleur qu'un Sauviac pût ressentir de l'inique exécution de Louis XVI, il savait qu'un officier français n'avait qu'un devoir à remplir en face de l'ennemi; il se vengea des espions qui osaient fonder quelque espoir sur lui en combattant les étrangers avec un redoublement de courage.

Nayant pu réussir à le rendre traître, on s'efforça de le perdre en le calomniant; on l'accusa des crimes que ses calomniateurs avaient commis eux-mêmes.... Dumouriez, après avoir vaillamment servi la Révolution de 89, venait d'abandonner et peut-être de trahir la France de 93 ; il était passé à l'étranger. N'était-il pas facile de prêter au citoyen Sauviac des dispositions analogues... l'accusation ne put cependant faire oublier les éclatants témoignages de patriotisme qu'il avait donnés en plusieurs circonstances. « N'ai-je pas assez dit que vous avez principalement contribué à nos succès ? lui écrivait le général de division Darçon, le 23 avril 1793 ; je le répète encore, parce que cela est vrai. Est-ce ma faute si d'indignes trahisons et les troubles qui s'en sont suivis ont retardé le juste salaire qui doit vous en revenir ? »

Le ministre de la guerre finit par venger le chef d'état-major Sauviac des calomnies dirigées contre lui; il lui donna, le 15 mai 1793, le grade d'adjudant-général, de chef de bataillon, et le nomma directeur du camp de Bamars. Un mois plus tard (16 juin 1793), un arrêté des représentants du peuple, Hens, Laporte

et Milhaut, le nommait provisoirement « commandant des places de Givet et de Charlemont avec le grade de chef de brigade, auquel il avait droit de prétendre, était-il dit, par l'ancienneté et la bonté de ses services, et d'après les témoignages fournis, par le général Kilmaine, de ses talents et de ses connaissances, » nomination qui fut aussitôt confirmée par le ministre de la guerre.

Les hauts faits du général Sauviac ne pouvaient manquer d'avoir du retentissement dans son pays natal; ils ne furent pas sans influence sur le sort de sa famille.

Son père était mort au commencement de la Révolution. Les persécutions de ce temps funeste lui avaient donc été épargnées; mais ces trois fils vivaient; aucun d'eux n'émigra; ils purent rester paisiblement possesseurs de leur fortune, bien qu'ils conservassent envers le gouvernement déchu le respect et la fidélité compatibles avec leur sécurité personnelle. Le comité de salut public ne trouva jamais de prétexte pour les porter sur les listes des suspects; on aurait dit que les services du chef de brigade Sauviac les protégeait du fond de la Hollande.

Un épisode assez curieux semblerait l'indiquer.

Sa sœur Thérèse avait perdu son mari, Dispan de Savaric, en 1792; elle vivait dans une propriété de Senac, près de Saint-Sever-de-Rustan (Hautes-Pyrénées), lorsque les sans-culottes du lieu soumirent son patriotisme à une épreuve assez étrange... Ils l'invitèrent à la fête patriotique de Saint-Sever... A cette époque de liberté, il ne fallait pas plaisanter avec les invitations de cette nature; elle se rendit sur la place en simple spectatrice. L'arbre de la liberté s'élevait d'un côté; un repas fraternel était servi sur de longues tables, de l'autre; après le dîner, on danse des farandoles. Un vieux terroriste, coiffé du bonnet rouge, joignant la laideur de Marat au cynisme du père Duchêne, l'aperçoit dans la foule; il se dirige vers elle et lui tient ce discours : « Le représentant de la république vient demander un baiser fraternel à la citoyenne Savaric.... Thérèse de Sauviac avait à détourner l'orage de la suspection qui planait sur la tête de ses frères, de sa mère surtout, qui s'était réfugiée auprès d'elle, après la mort de M. de Sauviac. Elle se résigne, tend la joue au sans-culotte dont le nez, dégoûtant de tabac, achevait de compléter la laideur. La foule applaudit et lui donne,

par ses vivats réitérés, un éclatant brevet de civisme.... Cette circonstance, bien futile en apparence, ne fut pas sans influence sur le sort de la famille Sauviac tout entière.

Chose étrange ! le lendemain, le sans-culotte se rendit chez Mme Savaric pour remplir une démarche assez inattendue.

« Citoyenne, lui dit-il en tenant respectueusement son bonnet rouge à la main : je viens te faire des excuses, non point pour t'avoir demandé un baiser, l'égalité des hommes autorisant ces sortes d'échanges fraternels, mais pour avoir douté du patriotisme de la sœur du brave commandant Sauviac. Si j'avais connu hier ta parenté avec ce héros de l'armée de Hollande, je ne me serais pas permis de te soupçonner de modérantisme. »

La disette joignait ses désastres à ceux des passions politiques ; toutes les denrées étaient en réquisition, et l'on ne pouvait conserver une certaine quantité de blé chez soi, ni s'en procurer au marché sans une autorisation des municipalités républicaines. Mme de Savaric n'avait que deux sacs de blé chez elle pour nourrir sa mère, ses deux filles et ses domestiques ; elle obtint facilement des autorités de Saint-Sever la permission d'acheter quelques grains à Tarbes ; elle s'y rendit à cheval, suivie d'un domestique qui rapporta trois hectolitres de froment.

La capacité, le dévouement de l'adjudant-général Sauviac avaient mérité toute la confiance du général Flers ; aussi, quand celui-ci fut appelé à l'armée des Pyrénées-Orientales, il s'empressa de réclamer son concours et obtint du ministre de la guerre l'envoi de Sauviac à l'armée de Perpignan.

« Je vois le plus grand intérêt de la république dans l'acquisition que je fais dans cette armée d'un officier tel que vous, dont le civisme et les talents sont connus, lui écrivait le général, le 14 juillet 1793 ; vous nous serez bien utile dans cette armée..., je tâcherai de vous dédommager, par mon estime et mon attachement, de tous les sacrifices que vous faites en quittant l'armée du nord. »

Cependant Sauviac ne s'éloigna pas des bords de la Meuse : il était de ces officiers d'élite que les généraux en chef se disputent. Le général Kilmaine refusa de le céder à Flers, le garda près de lui, et il eut bientôt la douleur de le voir blesser d'un coup de pied de

ance en

et Milhaut, le nommait provisoirement « comm
de Givet et de Charlemont avec le grade de ch
il avait droit de prétendre, était-il dit, par
de ses services, et d'après les témoignag
Kilmaine, de ses talents et de ses co
fut aussitôt confirmée par le minis

quelques jours
Hens, Laporte
, en apprirent la
avaient remplacés,
, avaient apprécié les
Collombel, Letourneur
devoir se préoccuper de
ble, réparèrent leur oubli en

Les hauts faits du général Sa
du retentissement dans son
fluence sur le sort de sa fa

Son père était mort
suivant :
sécutions de ce tem
nos collègues eussent l'avantage de vous
ces trois fils vivai
rapports si conformes au bien public. L'huma-
siblement poss
sensibilité qui font le bonheur des hommes libres,
vers le gouv
leur sécu
regrets de vous savoir souffrant, et notre patrie
mais d
plus zélés défenseurs. »
rait
Telle était la confiance qu'il inspirait au général en chef, que mal-
fr
ré la blessure qui l'empêchait de marcher, il fut chargé des opé-
rations défensives de la ville de Douai et des fortifications du camp
d'Arreu, mission que les représentants Bollet et Widalin se hâtèrent
de confirmer le 11 ventôse an II.

Pichegru ne borna pas longtemps le rôle de Sauviac à la direction de ces deux places : aucun officier ne lui paraissait plus capable de le seconder dans l'audacieux plan de campagne qu'il venait de combiner; il l'attacha à sa personne en qualité de premier chef d'état-major.

Les blessures reçues à la jambe, à l'assaut de Breda et, plus tard, à côté du général Kilmaine, ne lui permettaient pas de marcher ; il se rendait à cheval ou se faisait porter par ses soldats sur tous les points où sa présence était nécessaire. A cette époque, Pichegru quitta la Hollande pour se porter sur le Rhin, et Sauviac, détaché de son état-major, resta dans la Hollande pour en achever la conquête. Il prit une part glorieuse aux victoires de Courtrai, de Menin et reçut en récompense des représentants Richard, Chaudieu et Florent-Guyot le grade de général de brigade (15 germinal an II).

« Attendu, portait l'arrêté, les preuves multipliées de courage de

ilitaire et de patriotisme qu'il a donné pendant la guerre et t depuis l'ouverture de la campagne de Hollande. »

'les fonctions ne faisaient qu'augmenter la gravité de ses 'e avait établi son quartier-général à Zonnebec et ze d'Ypres... Sauviac, obligé de courir sans cesse 'ation à l'armée de siége, ne prenait quelque ur se livrer à de nouvelles fatigues d'esprit, les différents corps de troupes. Ces travaux blessures, la bataille d'Ouglède à laquelle il a de l'épuiser. Pendant que nos soldats entraient , a la suite de cette victoire, Sauviac tombait dangereuse- malade au quartier-général (10 messidor), et se faisait trans- porter à Ypres pour recevoir les soins qu'exigeait la gravité de son état.

Pichegru, vivement affecté de cet accident, lui écrivit des bords du Rhin une lettre de condoléance qu'il terminait en ces termes :

« Sois bien sûr que je me ferai un devoir de rendre justice à ton zèle et de faire connaître la part que tu as eue à nos succès (20 messidor an II).

Sauviac guérit et alla commander le génie au siége de Bois-le-Duc. Ses blessures l'empêchaient encore de marcher ; il fit le service des tranchées à cheval, c'est-à-dire complétement exposé au feu de l'ennemi, alors que les simples soldats marchaient protégés par les talus ; il ne mit un terme à son activité qu'après la prise de la place qui se rendit le 1er vendémiaire an III.

Le général et les représentants ne lui firent pas attendre sa récompense ; ils le nommèrent général de division et commandant en chef de toute la partie conquise de la Hollande, depuis la Belgique jusqu'au Waal (1); le ministre ne confirma pas sa nomination comme général de division, il le nomma seulement directeur des fortifications, avec le grade de général de brigade.

Ses chefs supérieurs le pressaient d'aller prendre les eaux, selon l'avis des médecins, afin de guérir complétement ses blessures ; mais il refusa de s'éloigner tant que l'ennemi serait en présence.

(1) Cette province ne comprenait pas moins de 9 gouvernements de l'ancien Stathouderat ; il prit possession de ce commandement le 16 brumaire an III.

« Je te préviens, citoyen Ministre, écrivait-il au directeur de la guerre, que sur le désir que j'ai témoigné de renoncer entièrement, si cela m'est possible, à prendre les eaux qui me sont ordonnées, dans la persuasion qu'un vrai républicain ne doit penser à sa santé que lorsque la patrie n'aura plus d'ennemis, le général Pichegru m'a chargé, en qualité d'adjudant-général, chef de brigade, des opérations défensives de la place de Douai, de sa division et de tout ce qui y a rapport. Je te prie de confirmer cet ordre si tu m'en juges digne (20 ventôse an II) » (1). Sauviac, stratégiste consommé, voyait avec peine les travaux de l'armée du nord se poursuivre sans amener de résultat décisif. Il développa dans un Mémoire un plan de campagne destinée à détruire l'armée du prince de Cobourg, et à ruiner à jamais dans cette partie de la frontière les espérances des alliés. Il adressa un premier travail au ministre de la guerre, sur l'ouverture de la campagne prochaine. On lui en accusa réception, mais sans daigner le lire. Voyant l'insuccès de cette première tentative, il écrit un second Mémoire et l'envoie au général Tardi, son ami, chef de l'état-major de l'armée des Ardennes. Tardi, alors à Sedan, fit parvenir le plan au ministre de la guerre qui, cette fois, voulut bien s'en occuper; mais, par suite de circonstances très-regrettables, qui ne se présentent que trop fréquemment dans les grandes administrations, ce plan adopté par Carnot d'abord, par le comité ensuite, ne fut pas présenté sous le nom de son premier auteur, mais sous celui de Carnot, qui s'était borné à l'approuver et à hâter sa mise à exécution. Cette belle conception stratégique eut un immense résultat, car elle aboutit à la bataille de Fleurus et sauva la France. Comme ce fait militaire constitue la principale gloire du général Sauviac, et qu'elle est rapportée différemment dans les biographies de Carnot et dans les histoires des campagnes de la République, il est nécessaire de donner des preuves à l'appui de notre opinion. D'abord le général Tardi lui écrivait après l'affaire de Fleurus : « Tu as dû être flatté de voir qu'après un an on a été obligé d'en venir au plan que tu avais proposé pour battre

(1) Le ministre ne pouvait lui refuser ce grade, alors que les représentants lui donnaient la déclaration suivante : « Nous, représentants du peuple près l'armée du nord, ayant reconnu par les renseignements que nous avons pris sur les qualités militaires et surtout sur le civisme du citoyen Sauviac, la justice de cette récompense, joignons notre vœu à celui du général en chef Pichegru.

Signé BOLLET et WIDALIN.

Cobourg et dont la bonté a été si bien démontrée par la bataille de Fleurus et la conquête de tout le pays jusqu'au Rhin, qui a été la suite des mouvements qu'ont fait nos différentes armes, mouvements que tu avais indiqués quinze mois auparavant dans un Mémoire que je fis passer de Sedan à un ministre qui était bien éloigné de les seconder » (7 nivôse an III).

CÉNAC MONCAUT.

(*La suite au prochain numéro.*)

NÉCROLOGIE.

GRATIOLET.

M. Gratiolet, professeur de zoologie à la Sorbonne, dont le profond savoir était rehaussé par une âme chrétienne et un esprit philosophique, n'est plus. C'est en plein champ d'honneur scientifique, dans le laboratoire du muséum d'histoire naturelle que l'apoplexie est venue éteindre sa vie et ses puissantes facultés. La mort ne lui a donné que le temps de recevoir les adieux et embrassements derniers de sa famille, et de la recommander à son plus cher collègue, M. Cloez.

Sa famille, sortie de l'Agenais, s'était fixée à Sainte-Foy-la-Grande. C'est dans cette ville de la Gironde qu'il naquit. Son père y pratiqua la médecine qui devint, en 1845, la profession du fils. C'est à cette époque, en effet, qu'il obtint son grade de docteur. Il ne l'exerça qu'accessoirement, car il fut appelé presque aussitôt en qualité de préparateur au muséum d'histoire naturelle de Paris. En 1854, nous le trouvons aide-naturaliste dans la section d'anatomie comparée. De 1846 à 1850, il avait suppléé M. de Blainville dans une chaire qui avait été tenue par Cuvier. En 1852, il passa au collége de France pour professer le cours d'histoire naturelle des corps organisés

« Je te préviens, citoyen Ministre, écrivait-il a[illegible] guerre, que sur le désir que j'ai témoigné de re[illegible] si cela m'est possible, à prendre les eaux qui [illegible] dans la persuasion qu'un vrai républicain [illegible] que lorsque la patrie n'aura plus d'en[illegible] m'a chargé, en qualité d'adjudant-géné[illegible] rations défensives de la place de Do[illegible] qui y a rapport. Je te prie de co[illegible] digne (20 ventôse an II) » (1). S[illegible] avec peine les travaux de l'ar[illegible] ner de résultat décisif. Il [illegible] campagne destinée à dé[illegible] ruiner à jamais dans [illegible] alliés. Il adressa u[illegible] l'ouverture de l[illegible] mais sans dai[illegible] tive, il écri[illegible] ami, ch[illegible] Sedan [illegible] voul[illegible] gr[illegible]

[illegible] ...ɔ- ...np- ...orté ...omme ...entre le ...nimaux. ...*ioire sur* ... *– Note sur* ...*lres qui en-* ... *cérébral. — Note* ...*ux résultant des expan-* ...*optique. — Recherches sur* ..., *organe olfactif appréciateur propre* ...*rbivores.* — M. de Gratiolet a encore com-...*anatomie comparée du système nerveux*, ouvrage ...*important*, laissé inachevé par Lauzet. Ses obsèques ont ...*eu lieu* à Saint-Étienne-du-Mont, et, par une délicate *libéralité* de M. Duruy, aux frais du ministère de l'instruc-*tion* publique. La triste cérémonie, à laquelle j'assistais, a *eu lieu* sans nulle pompe comme il le convenait à l'austé-*rité* du vrai savant que nous regrettons. L'initiale de son *nom*, G, était la seule décoration des tentures funèbres.

J. N.

DE LA RENAISSANCE DES LETTRES A BORDEAUX AU XVIe SIÈCLE,

DISCOURS DE RÉCEPTION

Prononcé à l'Académie de Bordeaux, le 17 Décembre 1863,

Par *Reinhold* Dezeimeris; in-8° de 66 pages, 1864.

Après un exorde très-bien tourné, et dans lequel il n'y a rien de l'habituelle fadeur et de la proverbiale banalité des remercîments académiques, M. R. Dezeimeris parle du XVIe siècle (p. 8) d'une façon si remarquable, que je veux orner tout de suite de la citation de

paroles mon pauvre compte-rendu : « Le XVIe siècle
le de l'enthousiasme et de l'émancipation de la
temps sombres et tristes de la scolastique sont finis ;
ur revient. Voici la lumière qui répand de toutes
lante sérénité : voici Platon qui renaît avec Homère,
rmais d'une vie nouvelle, et, comme disait
t par la bouche des hommes.
à : plus de trésors enfouis. C'est une im-
ce, qui verse à pleins bords et pour tous
le l'intelligence et de la poésie humaines;
e gloire, vient ouvrir les portes de
izons infinis ; et le vieux monde se
a jeunesse.
que, et que de splendides surprises ! A peine
s est-il rendu, que voici Hésiode et l'*Anthologie*. On
nt encore eu le temps d'y admirer l'antique sagesse, la
grâce des vieux âges, et voilà Sophocle et Aristophane ; voilà Hé-
« rodote, Tite-Live, Thucydide, Tacite ; et, tandis que l'on décou-
« vrait le nouveau continent, on refrouvait enfin l'ancien monde,
« rempli, lui aussi, de mines d'or inépuisables, car tant de nobles
« débris, si longtemps ensevelis sous l'ignorance des siècles, ne
« devaient pas seulement émerveiller les générations nouvelles : ils
« allaient affranchir l'intelligence en suscitant la pensée, régler la
« forme, en montrant les types du goût. »

Je connais beaucoup de discours de réception à l'Académie française qui non-seulement ne seraient pas déparés, mais encore seraient embellis par ce brillant morceau. Et que l'on ne croie point que ce soit là une page isolée dans le discours de M. Dezeimeris ! Il me serait facile d'y signaler plusieurs autres pages non moins achevées, non moins exquises, et plus d'une fois, dans mon examen, j'aurai le regret d'être obligé de laisser de côté bien des fragments dignes des suffrages des esprits les plus fins et les plus délicats.

Le prestige de la forme ne doit pas me faire oublier la trame solide du fond. Tout le discours sur la renaissance des lettres à Bordeaux est plein de la meilleure érudition. Je le comparerais volontiers à une de ces coupes élégantes que les anciens couronnaient de fleurs et où pétillait un vin généreux, *pocula valido spumantia Baccho.*

M. Dezeimeris rend tout d'abord hommage à Lascaris, l'intro-

ducteur des lettres en France, et à François Ier qui, quoique disent des historiens qui semblent jaloux de rapetisser nos plus grands hommes et d'insulter nos gloires les plus légitimes, sera à jamais protégé contre tous les outrages par ses deux titres de « père des lettres » et de « roi-soldat (1). » Voici comment le nouvel académicien décrit le bouillonnement fécond des intelligences, le *fervet opus*, sous ce règne inspirateur (p. 10) : « La France, comme l'Italie et l'Allemagne, devint un gigantesque laboratoire. On vit alors « une véritable fureur d'étude ; la jeunesse y mit tout son enthousiasme, l'âge mûr sa patience, et d'immenses travaux, dont la « grandeur nous surprend, furent entrepris et finis avec amour. « Quelle tâche aurait pu effrayer de tels travailleurs ? On luttait « pour la gloire ; chacun se hâtait d'apprendre, afin d'enseigner à « son tour des vérités nouvelles... devenir illustre, telle fut pour un « temps la richesse la plus enviée, et l'on mourait à la tâche pour « l'immortalité. Beaucoup de gloire ; d'argent, tout juste assez pour « vivre, telle fut l'ambition d'alors, *laudum immensa cupido*. « Belle ambition, qui a produit en un demi-siècle tant d'hommes « géants dont notre âge n'admire pas assez le savoir, et dont il « imite moins encore la vie austère et les mœurs simples. »

Le jeune critique, après qu'il a célébré avec tant de sympathie cet « élan des intelligences, courant toutes ensemble à la lumière ; » après qu'il a déploré d'un cri parti du cœur les excès des luttes qui s'élevèrent bientôt et qui plongèrent « dans le fanatisme et dans le

(1) On sait que cette heureuse et vive expression a été créée par Blaise de Monluc, s'adressant à François Ier, lui-même. M. Dezeimeris a consacré à Monluc deux pages d'une verve entraînante (55-58). Sévère pour l'homme, il accorde au contraire à l'écrivain une admiration sans réserve, et, rapprochant les *Commentaires* des *Essais*, il appelle ces deux livres « deux chefs-d'œuvre. » Voici les premières lignes du portrait de Monluc : « Un homme « vivait alors, vaillant jusqu'à la plus audacieuse témérité, guerrier habile, « fécond en expédients et prodigue de sa vie pour l'honneur de son pays : le « modèle du soldat français s'il eût connu la clémence ; mais il ne la connut « pas. » Il aurait été juste d'ajouter que les adversaires de Monluc ne furent pas plus cléments que lui, et que les cruautés qui lui sont reprochées sont, sinon justifiées, du moins expliquées par les circonstances dans lesquelles elles furent commises. J'ai cru devoir un peu excuser le grand capitaine dans mes *quelques pages inédites de Blaise de Monluc*, 1863, pag. 8 et 10, aux notes. M. E.-P. de Lahitolle qui, dans le *Spectateur militaire* du 15 septembre 1863, a traité mon opuscule avec tant de bienveillance, dit à ce sujet : « Pour juger les hommes du passé, tâchons de tenir compte du milieu où ils vécurent. » Montesquieu avait déjà dit : « Pour juger les hommes, il faut leur passer les préjugés de leur temps. »

sang » ce siècle dont l'aurore avait été si pure et si éclatante ; après qu'il a béni cette grande et douloureuse époque d'avoir « donné à « la postérité les ailes de l'indépendance, » le jeune critique, dis-je, se demande « A quel rang de bataille se plaça Bordeaux ; quels fu- « rent ses plus glorieux soldats, ses premiers Girondins, » et il énumère les services rendus à la cause de la science et de la civilisation, soit par les érudits étrangers devenus professeurs du collége de Guienne, André de Gouvea (1), Antoine de Gouvea, son frère, qui a eu l'honneur d'être mis en parallèle avec le grand Cujas, Mathurin Cordier, l'auteur d'un livre célèbre : *Miroir de la jeunesse pour la former à bonnes mœurs et civilité de vie*, Jean de Costa, Jacques Tevius, Nicolas Grouchy, dont on a le docte livre des *Comices chez les Romains*, Guillaume Guerente, George Buchanan (2), Robert Britannus, Muret (3), Turnèbe (4), et Jean de Ge-

(1) Ne pas confondre cet André, principal du collége de Sainte-Barbe, à Paris, puis principal du collége de Guienne, de 1534 à 1547, avec son oncle André Gouvéa, qui fut aussi principal du collége de Sainte-Barbe, et qui, là, après avoir menacé son écolier, le futur Saint-Ignace de Loyola, de la peine du fouet, ayant entendu ses explications, se jeta à ses pieds pour lui demander pardon; si l'on en croit Ribadeneira. Je ne vois pas que M. Dezeimeris cite sur André II l'*Histoire de Sainte-Barbe, collége, communauté, institution*, par M. J. Quicherat, professeur à l'Ecole des Chartes, 2 vol in-8°, 1860-62.

(2) Buchanan, qui a calomnié avec tant de cynisme, sans se laisser désarmer par la majesté du malheur, cette Marie Stuart au sujet de laquelle Montaigne dit ces paroles émues : « La plus belle reyne, veufve du plus grand roy « de la chrestienté, vient elle pas de mourir par la main d'un bourreau ? indigne et barbare cruauté ! » Buchanan fut à son tour cruellement calomnié. Ce fut surtout le père Garasse qui se chargea de lui faire subir la peine du talion. Le fougueux auteur de la *Doctrine curieuse* lui attribua une mort impie et crapuleuse, et sa haine accumula les détails les plus injurieux autour du récit des derniers moments du poète. Pourquoi le père Garasse, respectant ce qui pour tous doit être chose inviolable et sacrée, ne s'est-il pas contenté de nous raconter la douteuse mais plaisante anecdote d'après laquelle Buchanan, pendant qu'il professait au collége de Guienne, ne se méfiant pas assez de la chaude influence du vin de Bordeaux, aurait fait, un jour, de trop abondantes libations avec ce nectar qu'il a si bien chanté, et, en pantoufles et en robe de chambre, serait monté sur un navire qui levait l'ancre et qui l'emporta jusqu'en Angleterre ?

(3) On sait que Muret, avant de venir à Bordeaux, avait passé successivement à Auch, à Villeneuve-d'Agen, à Paris, à Poitiers M. Dezeimeris nous rappelle que ce fut à Auch que Muret composa, vers 1543 ou 1544, sa tragédie de *Jules César*. Plus heureux que bien d'autres, le célèbre érudit limousin a trouvé, plus de deux siècles après sa mort, deux excellents éditeurs de ses œuvres complètes, Ruhn Kenius, à Leyde, en 1789, et Fostcher, à Leipzig, en 1834.

(4) On assure qu'un latiniste distingué, M. Baudement, qui a été un des plus actifs traducteurs de la *Collection des auteurs latins*, publiée, sous la di-

lida, auquel nous devons en grande partie Joseph Scaliger; soit par les érudits des provinces voisines qui furent plus ou moins de temps bordelais, le poitevin André Tiraqueau qu'ont vanté à la fois le grave de Thou et le « gentil » Rabelais, les saintongeois Briand de Vallée, que Rabelais a aussi glorifié, et Elie Vinet (1); l'agenais Florimon I de Raymond, le périgourdin Aimar de Ranconet, surnommé *Gallorum Varro*, qui, s'il fut un des hommes les plus savants de son siècle, en fut aussi un des plus malheureux (2), et deux autres Périgourdins, ceux-là illustres entre tous, Michel de Montaigne et Estienne de la Boëtie; soit enfin par les érudits indigènes, Arnaud Fabrice, de Bazas, Arnoul de Ferron, dont la riche et précoce maturité se révéla par la publication qu'il fit, si jeune encore (3), des

rection de M. Nisard, prépare un important travail sur l'auteur des *Adversaria*. Je suppose qu'il donnera pour épigraphe à son livre ces mots de Montaigne, si bon disciple d'un si bon maître : « Adrianus Turnebus, qui savait toutes choses. »

(1) M. Dezeimeris dit (page 35, note 2) : « un travail complet reste encore à faire sur Vinet. » Mais qui peut mieux le faire que lui ?

(2) Dom Chaudon (*nouveau Dictionnaire historique*, édition de 1789) raconte « que le cardinal de Lorraine ayant fait assembler le parlement de Paris, pour avoir « son avis sur la punition des hérétiques, Ranconet y porta les œuvres de Sulpi- « ce-Sévère, et y lut l'endroit où il est parlé de Priscillien dans la vie de Saint- « Martin-de-Tours. Cet acte de bon citoyen ayant déplu au cardinal, Rancon- « net fut renfermé à la Bastille où il mourut de douleurs en 1559, âgé de plus « de 60 ans. Tous les maux à la fois l'avaient assalli... la misère le réduisit à « être simple correcteur des *Estiennes*; il vit mourir sa fille sur le fumier, exécuter son fils, et sa femme fut écrasée par le tonnerre. » Ranconet passe pour avoir été le collaborateur de Barnabé Brisson dans deux des plus doctes ouvrages de ce magistrat : on prétend encore qu'il est le principal auteur du *Dictionarium poeticum*, imprimé sous le nom de Charles Estienne; enfin, le fameux *Trésor de la langue françoise*, de Nicot, n'est que son travail revu et augmenté. Le président de Thou a parlé de Ranconet avec une grande estime et une pieuse sympathie. Voilà un homme qui mériterait bien d'être l'objet d'une notice dans laquelle toute justice serait rendue à son mérite presque de tous ignoré. La fatalité qui l'a poursuivi pendant sa vie pèse-t-elle donc encore sur sa mémoire ?

(3) A vingt ans, selon Dezeimeris (page 25), à vingt-cinq ans, selon la *nouvelle Biographie générale* qui fait naître en 1515 celui qu'elle appelle *Arnoul de Ferron*, et qui attribue à la première édition des *in consuetudines Burdigalenium commentariorum libri duo* la date de 1540 (Lyon, in-4°). De Thou loue beaucoup les ouvrages d'Arnauld de Ferron, qui, dit-il, « le « rendront illustre dans la postérité, et qui lui ont assuré le surnom d'Atticus, « que lui donna J.-C. Scaliger, l'homme de notre siècle le plus docte en tout « genre. » Arnoul de Ferron ne fut pas seulement habile en jurisprudence et en histoire : ce fut encore un excellent helléniste, et il publia à Lyon, en 1557, une traduction latine de deux traités de Plutarque. M. Brunet n'a pas mentionné Ferron dans la dernière édition de son *Manuel du libraire*.

Commentaires sur la coutume de Bordeaux, que suivit, quelques années après, la continuation (jusqu'à l'avénement de Henri II), de l'*Histoire de France* de Paul Emile, Guilaume de Lur de Longa, un des ancêtres de la famille de Lur-Saluces, Jacques Busin, l'éditeur des lettres latines de Gelida, Élie André, le gracieux traducteur latin d'Anacréon, Pierre de Brach, Martial Monnier, Malvin de Cessac, etc.

Sur tous ces personnages, M. Dezeimeris donne, tant dans le texte de son discours que dans les luxuriantes notes dont ce texte est accompagné, toutes sortes de renseignements biographiques et littéraires. Les rapprochements ingénieux y abondent (1), à côté tantôt d'une sûre rectification (2), tantôt d'une aimable anecdote (3),

(1) Voir, p. 42, de nombreux rapprochements entre la *Servitude volontaire* et le *Contrat social*, qui n'avaient encore été notés par personne. Ailleurs (p. 44), M. Dezeimeris constate la ressemblance extrême d'une pensée de Pascal avec une pensée de la Boëtie. A la page 51, il compare la mort prématurée de l'ami de Montaigne à celle d'André Chénier, et il cite à ce sujet le mot fameux : « Pourtant il y avait là quelque chose. » Je me permettrai d'observer que l'authenticité des suprêmes paroles qui auraient été adressées à Roucher, par son compagnon d'infortune, n'est rien moins que certaine. Le dernier éditeur des *Poésies d'André Chénier*, M. Becq de Feuquières (vol. gr. in-8°, 1862), s'exprime ainsi, dans sa consciencieuse étude sur la vie et les œuvres de l'auteur de la *Jeune Captive* (p. 45) : « La légende a voulu embellir les derniers « instants du poète. On rapporte qu'il aurait dit, en se frappant le front : « Mourir ! J'avais pourtant quelque chose là. »

(2) C'est ainsi que (p. 47) M. Dezeimeris relève une erreur de M. Léon Feugère, affirmant, dans son étude sur la Boëtie, que l'auteur de la *Servitude volontaire* s'est servi du Plutarque d'Amyot. La Boëtie mourut en 1563, et la traduction d'Amyot ne parut qu'en 1572.

(3) En voici une que M. Dezeimeris emprunte à la *chronique* manuscrite de Gaufreteau, qui fait partie de la magnifique bibliothèque de M. le baron de Montesquieu, au château de La Brède. Après avoir rappelé que plus d'une noble dame de Bordeaux, à l'exemple de Marguerite de Valois, s'égayait à faire des vers latins, ou à lire Homère : « On dit même qu'un membre du Parlement « s'étant rendu un jour chez l'un de ses collègues, pour l'inviter à une partie « galante, et se trouvant gêné par la présence de la femme du conseiller qu'il « voulait ainsi débaucher (c'était la sœur de Michel de Montaigne, femme de « M. de Lestonnac), s'avisa de faire, en grec, sa proposition anacréontique ; « la ruse était savante, mais c'était compter sans l'hôtesse : celle-ci ne perdait « pas un mot du perfide discours, et, dès que l'impudent orateur eut fini, elle « prit à son tour la langue de l'Attique et, dans le meilleur grec, le mit vivement à la porte. Bien des hellénistes de nos jours se trouveraient peut-être « fort empêchés d'en faire autant. Je me plais à croire, pourtant, que toutes « les dames de Bordeaux n'étaient pas de cette force. J'honore Mme Dacier et « Mlle de Gournay, mais j'aime bien mieux la modeste Henriette, de Molière, « qui nous dit simplement, à la bonne française :

« Excusez-moi, Monsieur, je n'entends pas le grec. »

et le butin que M. Dezeimeris a rapporté de ses vastes et profondes recherches et qu'il a répandu, en prodigue, dans toutes les pages de son opuscule, ferait la fortune d'un gros livre. De toutes ces pages se détache, lumineuse et frappante, la notice consacrée à la Boëtie (39-52). M. Dezeimeris replace dans son véritable jour l'ardent discours de la *Servitude volontaire* : ce n'est pas pour lui, comme pour Lamennais, une diatribe où flamboie l'esprit révolutionnaire. Il interprète, il commente avec tact, avec sagacité cette œuvre étrange et si méconnue, et derrière l'immortel pamphlétaire, il nous montre, au lieu d'un tribun passionné, l'homme de cœur, ami d'un sage progrès. Cette appréciation du caractère et du génie de la Boëtie devrait désormais être mise en tête de toute nouvelle édition de la *Servitude volontaire*.

J'ai déjà cité ici plusieurs fragments de l'opuscule de M. Dezeimeris, et cependant je ne puis résister à la tentation d'en citer encore un autre (p. 29), qui sera parfaitement à sa place dans la *Revue d'Aquitaine*. Il s'agit d'un portrait bien réussi du Gascon au XVIe siècle : « Le Gascon d'alors n'était pas encore en jouissance « de la célébrité qu'on lui a octroyée depuis. Plein de vivacité et de « souplesse d'entendement, doué, en général, d'une singulière faci- « lité d'élocution, il savait assaisonner son langage de saillies spiri- « tuelles et familières qui lui faisaient aisément pardonner un peu « de vanité. C'était l'homme des camps, où d'ailleurs un caractère « belliqueux, résolu, plein d'entrain et de ressources, lui avait mé- « rité de tout temps un succès proverbial. Ces mérites furent ceux « que l'on apprécia le plus, au commencement du XVIe siècle ; mais « le Gascon en avait d'autres moins apparents, parce qu'ils étaient « d'un usage moins immédiat en temps de guerre : il avait l'esprit « observateur et réfléchi, le jugement droit, il avait surtout « l'amour de l'indépendance. — Développées et modérées à la fois « par un enseignement élevé, ces dispositions naturelles promet- « taient à la Guienne des talents distingués et originaux. Il en sera « ainsi, en effet, et Montaigne pourra dire un jour : « Ores que le « faire soit plus naturel aux Gascons que le dire, si est ce qu'ils « s'arment quelquefois autant de la langue que du bras, et de l'es- « prit que du cœur. »

Tous les lecteurs de l'étude à la fois si savante et si charmante de M. Dezeimeris ne voudront, avec moi, la considérer que comme le

prélude d'une œuvre de longue haleine, l'histoire littéraire de Bordeaux pendant le XVIe siècle. Par sa *Notice sur Pierre de Brach*, par son édition des *Poésies* du chantre d'Aymée, par ses *Recherches sur l'auteur des épitaphes de Montaigne*, M. Dezeimeris avait déja fait de considérables excursions dans le champ de l'histoire littéraire de Bordeaux, de François Ier à Louis XIII. Après la nouvelle et si heureuse excursion dont nous venons d'être les témoins, il a pris possession définitive de ce riche domaine, encore si peu exploré. Qu'il le cultive avec le soin et le zèle dont il a déjà donné tant de preuves ! Qu'il n'épargne, pareil aux intrépides érudits d'autrefois, ni son temps ni sa peine ! Qu'il travaille, comme eux, sans trève et sans relâche, même sous le poids de la chaleur du jour, même pendant les soirées prolongées bien avant dans la nuit, et si favorables au recueillement, *per amica silentia !* Qu'il remonte jusqu'aux sources antiques, si bien connues de lui, et qu'il nous montre tout ce que les auteurs bordelais du siècle de la renaissance ont gagné à se plonger dans leurs limpides eaux ! Qu'il les rapproche aussi de leurs principaux contemporains, et aussi des écrivains sur lesquels leur influence a plus tard rayonné ! En un mot, qu'il mette dans son œuvre toutes les fines qualités et toutes les puissantes ressources de son érudition ! Et nous verrons paraître enfin un livre qui fera dignement revivre, dans une de ses phases les plus glorieuses, le passé littéraire de la capitale de notre Guyenne bien-aimée, et au sujet duquel nous pourrons joyeusement nous écrier : « Nos espérances sont plus que réalisées,

« Et les fruits ont passé la promesse des fleurs ! »

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

COUP D'ŒIL SUR LA COLLECTION POURTALÈS.

Je suis allé rendre visite et hommage à la collection Pourtalès, en compagnie du directeur de la *Revue d'Aquitaine*, dont j'ai pu apprécier sur place les connaissances spéciales. Son esprit exercé et perspicace discourait sur les chef-d'œuvres de tous genres et de toutes époques

avec une familiarité rare. Je regrette que notre amitié m'empêche de lui rendre ici plus ample justice. Bizarre, comme tous les artistes, il a témoigné le désir que je dise un mot de cette galerie quand il aurait eu tant d'autorité pour le faire lui-même.

La noblesse qui, dans le passé, rivalisa de zèle avec la royauté pour favoriser les arts, leur continue encore son patronage et son culte. Les trois plus belles galeries particulières de France sont dues au goût éclairé de trois gentilshommes : le duc de Luynes, le comte Duchâtel et le comte de Pourtalès. L'ombre de celui-ci a dû gémir ces jours derniers en assistant à la dispersion de chef-d'œuvres amassés un à un par une de ces passions obstinées qui remplissent toute une vie. La volonté posthume du comte les a protégés au-delà de la tombe pendant dix années : mais l'heure fatale est venue, et les marbres, les bronzes, les vases, les tableaux ont été livrés au vent des enchères. Nous avons pu visiter ce temple du beau, avant qu'il ne fût profané et dépouillé par les marchands. Là, nous avons admiré tristement, à l'heure d'une séparation éternelle, ces merveilles de l'Antiquité, de la Renaissance et des Ecoles modernes. Notre attention a été longtemps retenue par la grande amphore en porphyre rouge qui fut primitivement possédée par Pallas, l'affranchi de Claude, et plus tard, lors de sa découverte à la villa Albani, par l'impératrice Joséphine. Nous nous sommes également arrêté devant la statue égyptienne en grès qui faisait partie des sept trésors archéologiques ramenés par Bonaparte du pays des Ptolomées. On se serait cru dans un petit Louvre : l'hôtel de la rue Tronchet offrait toutes les manifestations du génie artistique. La partie céramique était sans doute inférieure à celle du musée Campana, mais la qualité n'en était pas moins as-

sortie à la quantité. La numismatique y était fort riche aussi. La peinture s'y trouvait représentée par des toiles de l'Albane, du Guide, du Dominicain, de Véronèse, de Murillo, de Ribéra, etc. Qui ne sait que la femme d'André del Sarte et la Vierge de Léonard de Vinci sont deux œuvres magistrales ?

Les curieux comme nous se sont inclinés avec émotion sur les précieux restes de personnages historiques. Entre autres augustes débris, le comte de Pourtalès était parvenu a recueillir les os du Cid et de Chimène, exhumés à Burgos; ceux d'Héloïse et d'Abeilard; des cheveux d'Inès de Castro, l'héroïne des Luisiades, et d'Agnès Sorel, la douce et patriotique conseillère de Charles VI. Enfin nous avons été assez heureux pour voir un lambeau du linceul de Turenne et un morceau de la moustache de Henri IV, arrachée au brave des braves, lors de la sacrilége violation des caveaux de Saint-Denis.

Le choix de ces introuvables raretés révélait un gentilhomme ayant autant de souci du passé que de zèle dans le présent. Espérons que la plupart de ces richesses ne sont pas perdues pour la France, et qu'elles y demeureront pour entretenir le feu sacré du beau et du bien. Celui qui les avait réunies, ne l'avait pas fait dans un but de satisfaction égoïste : son âme avait visé plus haut. Il voulait à la fois propager la noble et morale influence des arts, et pouvoir méditer, en leur compagnie, à l'instar de Salomon qui s'exerçait à la sagesse parmi les lis des vallées.

DENIS DE THEZAN.

MISCELLANÉES.

Le régime modeste de la petite presse semble particulièrement se complaire dans le département du Gers, qui a déjà favorisé de ses

sympathies la *Revue d'Aquitaine* d'abord, et la *Revue de Gascogne* ensuite. La *Renaissance de Gascogne* est venue en janvier grossir encore cette famille de journaux. Elle a, naturellement, reçu bon accueil dans notre heureux pays où, plus on est mieux on vit, au moins en fait de publications. La dernière venue s'est réservée un rôle indépendant de ses deux aînées en s'enfermant dans le domaine purement littéraire., sans contredit, le plus agréable. Nous voilà au grand complet : La *Revue de Gascogne* représentera surtout l'histoire sacrée, la *Revue d'Aquitaine*, l'histoire profane, et la *Renaissance*, le mouvement des lettres et des arts. Nous allons donc marcher de concert à la conquête de la décentralisation. Pour que nos efforts soient fructueux, confondons-les dans un même élan et rappelons par notre accord l'antique harpe à triple corde.

Nous empruntons à l'*Echo agricole* le passage d'un article de Joigneaux sur le concours des volailles grasses. Le pertinent écrivain répond à des objections qui lui sont venues de notre pays, en ces termes :

« Les produits de la Haute-Garonne et de l'Ariége ne figurant pas « au concours, nous ne pouvions qu'admirer ceux qui étaient de- « venus leurs rivaux. On nous reproche cette admiration que nous « regrettons d'autant moins qu'elle a été partagée par des connais- « seurs qui fréquentent habituellement les marchés de Paris. C'est « un de nos lecteurs qui nous adresse ce reproche du département « des Landes; il nous dit que sur le marché d'Aire, on vend tous « les mardis des oies qui pèsent *communément* 9, 10 et 11 kilogr. « et qu'on les paie cette année de 60 à 70 centimes le demi-kilogr. « Nous ne connaissons point le marché d'Aire et ne soupçon- « nions pas de ces oies monumentales à côté desquelles celles de « mon village ne sont que des canards dégénérés ; nous étions jus- « tement dans la situation du paysan breton qui se croise les bras « devant une vache d'Ille-et-Vilaine aussi longtemps qu'on ne lui « en a pas fait voir une du Cotentin. Pourquoi ne nous a-t-on pas « montré aux Champs-Elysées les oies de 9, 10 et 11 kilog. du dé- « partement des Landes ? Elles auraient eu certainement le premier « prix, et avec cela nos éloges bien sincères. L'occasion était belle « pour détrôner les oies de Toulouse et de Strasbourg ; pourquoi « ne l'avoir pas saisie? Nous espérons qu'au prochain concours on « ne la laissera plus échapper.

« Quant aux dindons, ajoute notre estimable correspondant, il « y en a, dans notre département et le Gers qui lutteraient avec « grand avantage contre ceux de l'exposition parisienne. C'est pos- « sible, mais c'était aux Landes et au Gers à le prouver autrement « que par une lettre. »

Les chevaux de M. le comte de Lagrange qui se trouvent à l'entraînement à Newmarket et a Royal-Lieu, sont : Alerte, Stradella, la Reine Berthe, Vivid, Béatrix, Fille de l'Air, la Palatine, Sygrienne, Soumise, Yamuna, Argenus, le Béarnais, Brioche, Doge, la Fortune, la Fronde, Gladiateur, Gloriette, Lauzun, le Mandarin, Merrimac, Mirliflor, Monitor, la reine de Saba, la Samaritaine, Sancho, Séducteur, Zouave-Junior, Aladin, Auguste, Bayonnette, Black-Lady, le Bossu, Cordialité, Équivoque, Faustulus, la Favorite, Fleurette, Frileuse, la Germaine, Juliette, Macaron, le Magicien, Marengo, Messagère, Plutus, Puebla, The Raven, Royal Bird, Sans-Façon, Sans-Parole, Simonette, Souverain, Ultima, Vagabonde, Mlle de Maraville, Y Monarque, Good For Nothing.

Voici encore une autre nouvelle intéressant le sport. Elle nous est fournie par la *Revue agricole du Midi*, nouvel organe spécial fondé par M. Gourdon, l'un des hommes les plus exercés en matière d'agronomie. Le voici :

« Voulant déterminer à Toulouse un mouvement plus marqué « dans le sens du dressage, M. le directeur général des haras a « décidé qu'une somme de 6,000 francs serait affectée, en 1865, « savoir : 700 fr. à une course au trot pour chevaux de service « montés, et 5,300 fr. à des primes de dressage qui feront l'objet « de deux concours fixés à des époques différentes, ce qui aura « l'avantage d'offrir aux acheteurs deux marchés au lieu d'un. Les « éleveurs peuvent, dès à présent, prendre leurs mesures en con- « séquence. »

La société des archives de la Gironde est jalouse de la tâche pénible qu'elle s'est imposée. Elle a, en ce moment, pour président, M. de Pichard, un de nos collègues du congrès scientifique de Bordeaux. Dans sa dernière séance, la savante compagnie a fait connaître à ses membres quelques extraits du plus ancien registre des délibérations des chanoines de Saint-André, dont les premiers feuillets

sont écrits de la main même de Pey-Berland, l'archevêque d'illustre mémoire. Dans la même séance a été nommée une commission formée de MM. Virac, de Laffore et Delpit. Elle a pour mandat de préparer un glossaire de la langue romane en Guienne.

Le capitaine J. Duvoisin, qui vient d'être nommé membre de la Légion-d'Honneur, a traduit la Bible complète en langue basque (dialecte français ou du Labourd). Cette publication, faite aux frais et sous la direction du prince Louis-Lucien-Napoléon Bonaparte, assure le sort de l'*Euskara*, qui se trouve désormais fixé dans un monument considérable.

Il n'a pas fallu à M. J. Duvoisin moins de six années pour conduire à bonne fin ce travail. Le soin minutieux apporté à l'édition et la difficulté de fixer l'orthographe des mots basques ont coûté six autres années au prince lui-même.

L'impression de la Bible en langue basque, espagnole ou guipuzcoa, est aussi commencée sous les même auspices et avec la même collaboration. Elle ne pourra être terminée que dans cinq ans,

Les autres dialectes du basque, le biscayen le souletin, le haut navarrais et le bas navarrais, ainsi que plusieurs de leurs sous-dialectes, possèdent des versions de quelques livres de la Bible, également éditées ou traduites pour la première fois. Les titres de ces opuscules sont consignés dans le *Catalogue d'ouvrages servant à l'étude comparative des langues européennes.*

Mme la marquise de la Roche-Fontenilles ouvrit ses salons, le 16 février. Les noms d'élite seuls, dit le *Sport*, avaient été appelés. Ce milieu tout aristocratique était animé par un groupe de jeunes filles et de jeunes femmes d'une distinction infinie; l'éclat de leurs toilettes et de leurs yeux ajoutait au rayonnement des lumières. Sur elles primait par l'unique souveraineté de la grâce et de l'aménité, Mme la comtesse de Rambures.

Errata du dernier numéro.

L'intelligence de nos lecteurs aura certainement rectifié, toute seule, deux fautes typographiques qui constituaient deux contre-sens : Ainsi Bernard Palissy, page 325, était désigné comme *grand économiste*, c'est grand *céramiste* qu'il fallait. Dans le premier entrefilet de notre chronique, chacun aura substitué, sans doute, *acropole d'Athènes* à *nécropole d'Athènes*.

HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA BIGORRE,

PAR G. BASCLE DE LAGRÈZE;

1 vol. in-18. — Paris ; HACHETTE, 1863.

Des travaux aussi nombreux que variés n'ont point épuisé, Dieu merci, la noble activité de M. Bascle de Lagrèze : Livres de jurisprudence, livres d'archéologie, livres de numismatique, livres de critique, livres de philologie, j'en passe peut-être, et des meilleurs! — sont sortis, sans les fatiguer, de ses vaillantes mains, et son érudition devenue, dans ces derniers temps, plus féconde que jamais, pourrait être comparée à une des sources intarissables qui font à la fois le charme et la fortune de cette plaine de Bigorre, si justement appelée par lui « la plus belle que l'on puisse trouver en France.» Tout récemment et presque simultanément, M. de Lagrèze nous a donné une traduction des *Légendes et poëmes Scandinaves* de Charles XV, roi de Suède ; une très-importante étude sur la *Féodalité dans les Pyrénées*, et, enfin, l'ouvrage considérable dont je viens rendre compte aujourd'hui, et qui, si je ne me trompe, est la dix-septième publication à laquelle il attache son nom respecté.

M. de Lagrèze a voulu résumer, dans l'histoire de l'Église de Tarbes, celle de la Bigorre (1), comme il avait résumé l'histoire du Béarn dans celle du château de Pau. Voici comment (page 6 de son *introduction)* il explique le choix du sujet qu'il a traité dans l'*Histoire religieuse de la Bigorre* : « Peu de seigneurs de cette « petite province sont parvenus à acquérir une grande renommée. « L'Église de Tarbes, au contraire, n'a pas été sans gloire. Le

(1) M. de Lagreze remarque avec raison que Bigorre, étant féminin en latin et dans l'idiome local, doit être aussi féminin en français, L'opinion de cet érudit n'est point celle de Moréri, de Baudrand, de Thomas Corneille, du *Dictionnaire de Trévoux*, de l'abbé d'Expilly, de Malte-Brun, de Walckenaër, de d'Avezac-Macaya, de Bescherelle et de Bouillet ; mais, en revanche, c'est l'opinion de Coulon, de l'*Encyclopédie* (et non pas comme le dit, p. 10, M. de Lagrèze, de Diderot lui-même qui n'est point l'auteur des articles de géographie du recueil qui porte son nom), de La Martinière ; c'est celle surtout des auteurs qui ont le plus étudié l'histoire du pays, Marca, dom Brugelles, Maizières, Duco, Larcher, Ramond, Deville, etc.

siége épiscopal, un des plus anciens de la Gaule, a été occupé par « une série de prélats vénérables. Les grands saints du pays furent « aussi de grands hommes. L'évêque, sans cesse présent au milieu « de son peuple, partage ses souffrances et ses dangers, et même « ses triomphes et sa gloire. Presque toutes les guerres qui déso- « lèrent la province, presque tous les faits importants qui s'accom- « plirent dans la contrée se rattachaient à des questions religieuses.» L'auteur ajoute (page 7) ces mots que je me reprocherais de ne point transcrire ici : « Pendant que des hommes de génie s'élevaient « dans les hautes régions de l'histoire ecclésiastique, des ouvriers « plus modestes secouaient la poussière des chartes provinciales, « pour y recueillir des documents aussi précieux qu'ignorés. Chef « de parquet dans divers arrondissements des Pyrénées, j'ai visité « les monuments et exploré les lieux que j'avais à décrire ; jamais, « durant de longues années, ma patience ne s'est lassée dans la « recherche, souvent pénible, des vieux titres oubliés dans les « archives des communes, des châteaux, des maisons particulières. « D'heureuses circonstances m'ont favorisé ; je suis parvenu à re- « construire le premier l'histoire de nos vieilles abbayes : difficile « travail, car je n'ai pas trouvé, comme d'autres, la route déjà « frayée. Mon livre paraît donc sur un sujet en quelque sorte nou- « veau ; c'est un motif pour qu'il soit plus défectueux. J'espère « que ce sera un motif aussi pour qu'il obtienne plus d'indulgence.»

M. de Lagrèze est en vérité beaucoup trop modeste. Il n'a nul besoin de l'indulgence qu'il réclame, et c'est à peine si, dans les 400 pages d'un livre plein jusqu'aux bords de choses souvent trouvées par lui-même, on peut, en cherchant bien, noter une demi-douzaine d'assertions contestables. La plus contestable de toutes, est celle-ci (page 18) : « Pagus Levitanensis, le Lavedan, qui est, « selon nous, la patrie controversée des fameux Sotiates dont parle « César. » M'entourant des plus grands érudits de notre temps et du temps passé, j'ai rappelé ici-même (*quelques notes sur Jean Guiton, le maire de La Rochelle*, août 1863, pages 61 et 62), combien il était impossible d'enlever à la petite ville de Sos l'honneur d'avoir été la capitale des Sotiates, et je ne reviendrai pas sur un débat que je crois à jamais clos (1).

(1) Je regrette de n'avoir pas cité parmi les bons travaux destinés à établir l'identification de la ville gauloise prise par Crassus et de la ville actuelle de

Je ne pense pas non plus que M. de Lagrèze ait toujours été bien inspiré en citant (page 22) les communes de Bigorre qui conservent des noms d'origine celtique. Il est si difficile de ne point trébucher quand on court après les étymologies gauloises , que je ne puis m'empêcher de frémir en voyant un érudit sérieux s'aventurer sur un aussi perfide terrain. Que savons-nous en réalité de la langue que parlaient nos pères il y a deux mille ans ? Presque rien, et nos plus habiles philologues proclament tous les jours l'inanité fatale des recherches entreprises pour découvrir, à travers de prétendus mots gaulois, l'extrait de naissance des noms de lieux. Laissons donc à Pezron, à Bullet, à l'héroïque La Tour-d'Auvergne, qui eut, s'il se peut, encore plus d'intrépidité comme étymologiste que comme grenadier, laissons à tous ces celtomanes leurs futiles hypothèses, et contentons-nous, en y apportant même beaucoup de discrétion, de chercher l'origine des noms de lieux au moyen des langues que nous connaissons (1).

Ces observations faites, je louerai avec grand plaisir, dans le livre de M. de Lagrèze, la sobre description des lieux, le ferme coup-d'œil jeté sur la géographie ancienne de la Bigorre, les détails donnés sur la religion primitive (2), sur le costume, sur les mœurs des Bigorrais, sur les croyances populaires, qui règnent de temps immémorial dans le pays, et dont l'énergique vitalité défie tous les progrès de la civilisation , sur la mythologie pyrénéenne, si heureusement élucidée par les ingénieux travaux de M. le professeur Barry. Je ne louerai pas moins le chapitre des origines chrétiennes

Sos, la dissertation sur *les Sotiates*, publiée par M. Andréoli dans la *Revue d'Aquitaine*, pages 289 et 305.

(1) Un exemple seulement. M. de Lagrèze voit dans Montastruc le *mont heureux* des Gaulois. Mais, sans parler de *mons*, qui n'a jamais été qu'un mot latin, quel est l'auteur ancien qui nous apprend que les compatriotes de Vercingétorix ont jamais employé le mot *astrum* dans le sens d'heureux? Quant à l'étymologie du nom de l'Adour, (a, eau, dour, rivière), je me permets de trouver bien singulier l'accouplement de ces deux mots : *rivière d'eau ;* il y a d'ailleurs des étymologistes qui soutiennent *mordicus* que, dans la langue des Celtes, *dour* voulait dire *profond*. Malheureusement, j'ai à leur opposer la mention d'un ruisseau de ma connaissance, la *Dourdenne*, qui a si peu de profondeur qu'un petit chat ne pourrait pas s'y noyer, quand bien même il y mettrait la meilleure volonté du monde.

(2) Je suis heureux de trouver (page 29) une appréciation du druidisme qui ressemble entièrement à l'appréciation qui en a été faite par moi-même dans le numéro de février 1863, des *Annales de philosophie chrétienne*, pages 140-143.

de la Bigorre, chapitre dans lequel l'auteur reste neutre entre les partisans de la fondation apostolique des Églises de France et leurs opiniatres adversaires, comme il reste neutre, ou plutôt éclectique (page 47), entre ceux qui affirment que la charte d'Alaon est tout entière authentique et la regardent comme « un monument respectable (1), » et ceux qui déclarent que c'est d'un bout à l'autre un tissu de maladroites gasconnades (2).

Je m'arrêterai un moment devant ces lignes de la page 49 : « Le « vieux Hunald, retiré du pouvoir depuis vingt-quatre ans, cher- « cha à venger sa race et reprit les armes. Trahi par Lupus, chef « des Vascons, il fut livré à Charlemagne, qui l'envoya dans un « monastère d'Italie, où, plus tard, il périt misérablement, as- « sommé à coups de pierres. » M. de Lagrèze me paraît bien sévère pour le pauvre Loup. Quand, après l'assassinat de l'indomptable Waïfre (2 juin 768), Hunald ou plutôt Hunold eut quitté le monastère de l'île de Ré dans lequel il avait été comme enseveli pendant 23 ans, pour aller, vieux lion réveillé, soulever l'Aquitaine, et qu'il se fut ensuite réfugié auprès de son neveu Loup, Charles envoya à ce dernier une ambassade pour lui ordonner de livrer le fugitif, en faisant savoir, dit en propres termes Eginhard, que s'il n'obtenait point cette satisfaction, il envahirait la Gascogne, et qu'il n'en sortirait qu'après l'avoir contraint à l'obéissance. Que pouvait un simple duc de Gascogne contre un aussi formidable adversaire? Toute résistance aurait été insensée. En livrant l'hôte qu'il n'était pas assez puissant pour garder, Loup ne fit que courber la tête sous la main de fer de la nécessité. Et puis, était-il donc bien digne d'être préféré à tout un peuple que l'épée de Charles aurait décimé, ce barbare Hunold, par l'ordre duquel, vingt-quatre ans auparavant, avaient été crevés les yeux de son frère, l'infortuné père de Loup? Il ne faut pas trop s'attendrir, on le voit, sur le sort de cet

(1) Expressions de l'auteur du livre : *Les Mérovingiens et les Carlovingiens et la France sous ces deux dynasties*. 1815, première partie, page 285.

(2) Un spirituel érudit, qui semble avoir hérité de l'ardente conviction de M. Rabanis, me disait, il n'y a pas longtemps, que la charte d'Alaon ne pouvait être admise que par ceux-là même qui ne repoussaient pas du domaine de la réalité Tarbis, la fondatrice de Tarbes (cette galante reine d'Ethiopie, qui serait venue cacher d'un peu loin au pied des Pyrénées la honte d'avoir vu ses feux méprisés par Moïse), et le centenaire cheval de bataille du fameux duc de Gascogne. Pour cet érudit, ce sont là trois mystifications d'une égale audace, et il ne sait trop à laquelle il y a lieu de décerner la palme.

oncle livré par son neveu à un adversaire dont l'*ultimatum* était si menaçant et qui était si décidé à prouver aux Gascons que

« La raison du plus fort est toujours la meilleure. »

Quant à la fin du père de Waïfre, c'est pour nous l'inconnu. Un érudit des plus distingués, M. Alexandre Teulet, dit dans une note de sa traduction des *œuvres* d'Eginhard (1856, page 5) : « Son « refuge à Rome, sa fuite chez les Lombards, sa mort par lapida- « tion, qui aurait eu lieu en 774, pendant le siége de Pavie, tout « cela paraît être une fable inventée par Anastase, le bibliothécaire, « dans sa *Vie d'Etienne II* (voy. dom Bouquet V, page 434) et « répétée par Sigebert de Gemblours dans sa *Chronique* (ibid., « page 376). »

Le recueil des traditions qui se rattachent aux invasions des Sarrasins et des Normands (chapitre V) offre un vif intérêt. Dans le chapitre suivant, consacré en partie à l'hérésie des Albigeois en Bigorre, M. de Lagrèze a raison sur bien des points qu'il m'a été donné déjà de traiter dans le même sens que lui (1) et qui sont désormais indiscutables. Ainsi, quand il reconnaît des descendants de Manès dans les Albigeois (2), quand il s'élève contre les « virulentes déclamations » de ces romanciers et de ces historiens qui ont appelé Saint-Dominique le fondateur de l'inquisition (3), quand il constate que 15,000 hommes, et non 60,000, périrent lors du sac de Béziers, je ne puis qu'applaudir, comme un bon père de famille applaudit, dans une distribution de prix, aux succès *ex æquo* de ses enfants et des enfants de son voisin. Mais je suis obligé de me séparer de M. de Lagrèze quand, sur la foi de la fanatique

(1) *Annales de philosophie chrétienne*, *passim*, et surtout : *Mémoire sur le sac de Béziers dans la guerre des Albigeois*, etc., 1862.

(2) Comme cette filiation a été contestée, je citerai ici une importante remarque d'Ozanam, le si docte et si regrettable auteur de la *Civilisation chrétienne chez les Francs* (1849, page 192, note) : « La critique luthérienne a « en effet quelque intérêt à dissimuler cette tradition du manichéisme, qui « traverse les temps barbares, et, par l'intermédiaire des Pauliciens, arrive « aux Albigeois, ces protestants du moyen-âge. »

(3) M. de Lagreze avance (page 67) que l'inquisition existait vingt avant saint Dominique. Vingt ans, c'est un peu trop dire. Onze doivent suffire. C'est le chiffre que j'ai adopté (*Annales*, avril 1863), en invoquant la considérable autorité de M. Mignet, qui, dans le *Journal des savants*, de juin 1852, assigne à l'établissement de l'inquisition dominicaine la date de 1232.

admiration de Pierre de Vaulx-Cernay, il célèbre le désintéressement de Simon de Montfort (page 69). J'ai précisément eu l'occasion de m'occuper du chef de la Croisade albigeoise dans une récente polémique, et, après avoir reproché à mon adversaire d'avoir couronné de toutes sortes de fleurs... de rhétorique le front de Simon de Montfort, après lui avoir rappelé que le grand capitaine souilla sa gloire par de viles spoliations et d'atroces cruautés, je lui rappelais encore que, dans sa tentative de complète réhabilitation du prétendu nouveau Machabée, il rencontrait un contradicteur pour ainsi dire sacré, un des plus admirables Papes du moyen-âge, Innocent III, l'auteur d'une éloquente et généreuse lettre où sont flétris avec indignation des excès qui, de nos jours, n'auraient dû trouver grâce devant aucun historien (1).

Partout ailleurs je suis d'accord avec M. Bascle de Lagrèze, et il ne me reste plus, douce et aimable tâche! qu'à lui donner des éloges pour les récits des faits et gestes des comtes de Bigorre, et surtout pour le récit des faits et gestes de la comtesse Pétronille, la femme aux cinq maris (2); pour le fidèle tableau des commencements du protestantisme en Bigorre, et le non moins fidèle tableau des guerres de religion qui ensanglantèrent cette malheureuse province sous le règne de Jeanne d'Albret; pour les biographies trop peu développées à mon gré du maréchal Paul de Labarthe, seigneur de Thermes, du chevalier de Barbazan, du cardinal Dossat né, selon l'auteur, non à Cassagnabères (Gers), mais dans le village de Larroque-

(1) Voir dans l'édition des lettres d'Innocent III par Baluze, 1662, tome Ier, page 708, la lettre adressée à l'archevêque de Narbonne. Le souverain pontife accuse formellement Arnauld Amalric et Simon de Montfort, d'avoir étendu des mains avides sur les terres même de ceux qui n'étaient point hérétiques. Tous les panégyriques passés, présents et futurs de Simon de Monfort, n'effaceront jamais cette terrible sentence tombée de si haut : *Manus avidas extendistis !*

(2) A propos de cette femme aux cinq maris, dont la vie fournirait le sujet d'une ample et curieuse étude d'histoire méridionale au XIIIe siècle, étude que M. de Lagrèze pourrait approfondir mieux que personne, je citerai une dissertation des plus piquantes publiée, l'année dernière, par M G. du Fresne de Beaucourt, dans le tome XIVe des *Mémoires de la société des Antiquaires de Picardie*. Cette dissertation, dont il a été fait un tirage à part, est intitulée : *Blanche d'Aurebruche, vicomtesse d'Acy, et ses trois maris.* Suivant moi, M. de Beaucourt aurait eu le droit de dire ; *et ses quatre maris*, car un homme qui, dans sa carrière d'érudit, ne s'est guères trompé, André de la Roque, signale (*Histoire de la maison d'Harcourt*), 1662, les quatrièmes noces de cette émule de Pétronille.

Magnoac (Hautes-Pyrénées); pour l'histoire des évêques de Tarbes qui, déjà, du reste, avait été l'objet de travaux qu'il y aurait de la part des lecteurs de la *Revue d'Aquitaine* ingratitude à oublier; enfin et surtout pour l'histoire des monastères de Saint-Orens de Lavedan, de Saint-Sever de Rustang, de Saint-Savin de Lavedan, de Saint-Orens de Larreule, de Saint-Pé de Générès, de l'Escale-Dieu, et des prieurés, couvents et ermitages de la Bigorre. C'est là la partie vraiment neuve du livre de M. de Lagrèze. Chacun des chapitres consacrés à une des abbayes de l'ancien diocèse de Tarbes est une monographie complète de ces célèbres asiles de la science et de la piété. L'auteur recueille de gracieuses légendes (1); il discute les textes antiques; il décrit les monuments. Tour à tour et avec une égale supériorité hagiographe, archéologue, critique, paléographe, M. de Lagrèze nous révèle une foule de curieuses particularités. Sur les pas de ce guide si sûrement informé, le lecteur se laisse agréablement entraîner du *Commonitorium* de Saint-Orens aux *Mémoires* de Mme de Motteville, en passant par toutes sortes de détails de mœurs et de souvenirs d'histoire. J'indiquerai comme particulièrement dignes d'attention le récit de la destruction de l'abbaye de Saint-Sever de Rustang (2) (10 mars 1573) par les Huguenots (pages 203 et 204); l'histoire d'enchantement et de sorcellerie dans laquelle, au milieu du XIVe siècle, l'abbé de Saint-Savin joue un si étrange rôle (pages 246-248) (3); enfin le chapitre (page 399)

(1) M. de Lagrèze ne reproduit pas seulement dans son livre les légendes pieuses; il reproduit aussi les légendes féodales, notamment (p. 96) la légende de Bos de Bénac, déjà contée avec tant de charme par M. Taine. (*Voyage aux Eaux des Pyrénées*, 1855, pages 199-206.)

(2) Je ne puis laisser passer sans protestation la phrase par laquelle M. de Lagrèze (page 199), tend à enlever à l'Agenais le lieu que choisit Sulpice Sévère quand il voulut vivre loin du monde. Qu'a donc fait l'Agenais à M. de Lagrèze pour qu'après avoir tenté de lui prendre la capitale des Sotiates, il tente (plus timidement, il est vrai,) de lui prendre encore le lieu que rendit célèbre le séjour de celui que le docte Barthius a le premier appelé le *Salluste chrétien* (*Adversaria* lib. XLIX, cap. IV) ? Ce ne fut point près d'Eluza (Eauze) que Sulpice Sévère se retira, ce fut près d'Eluzo, Lauzun. Sulpice Sévère parle des habitants de Lauzun (Elusanam plebem) dans le livre II, chapitre 53, de l'*Histoire Sacrée*. Le commentateur Drusius, il y a plus de deux siècles, a reconnu qu'il n'était nullement question dans ce passage de la ville de l'Armagnac.

(3) J'ai trouvé dans le volume 190 de la collection Doat, à la Bibliothèque Impériale, page 78, le « contrat de la paix faite entre les vallées d'Aspe et de « Lavedan par l'ordre du Pape qui avait absous la terre, les habitants et les « bestiaux de Lavedan du péché commis par l'abbé de Saint-Savin, en faisant

qui roule tout entier sur les Templiers et les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bigorre.

Le livre de M. de Lagrèze sur le château de Pau est arrivé, en quelques années, à sa quatrième édition, beau succès qui, pour la plupart des auteurs, est aussi difficile à atteindre que le mystérieux *Oiseau blanc* (je n'ai pas dit merle blanc), que M. Ducos du Hauron, brillant interprète de Longfellow, nous montre, dans son remarquable volume de poésies, poursuivi, mais en vain, par le moine Félix. Je ne crains pas de prédire à l'*Histoire religieuse de la Bigorre* les heureuses destinées du *Château de Pau*, et, avant peu de temps, M. de Lagrèze reconnaîtra que si, comme critique, je laisse un peu trop à désirer, je suis, en revanche, un excellent prophète.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

MÉMOIRE

Sur le comté de Rodez, les vicomtés de Creyssel, Carlat, Murat, et autres fiefs, jusqu'à l'avénement de la Maison d'Armagnac.

(Suite et fin.)

VICOMTÉ DE MURAT.

Quelques archéologues ont tenté d'attribuer à Murat une origine celtique, et ont voulu traduire ce nom par celui de *roc escarpé;* mais c'est là une hypothèse peu probable (1). Il est question de ce pays pour la première fois dans la légende de saint Mamet, disciple de saint Austremoine, et l'un des apôtres de l'Auvergne. Rédigée long-

« mourir par art magique grand nombre d'habitants d'Aspe pour les courses « et ravages qu'ils faisaient en Lavedan, en punition duquel péché la terre, « ni les femmes ni les bestiaux du Lavedan n'avaient porté aucun fruit durant « six années, » et non sept années comme le marque M. de Lagrèze, page 248. Ce document, qui est en langage béarnais, porte la date du 1er juin 1348; il est tiré des archives du château de Foix. On y voit que « le petit abbé » avait par art diabolique tiré de Salomon le livre qu'il avait lu « sur un Seuriu. »

(1) *Mémoires de l'Académie celtique.*

temps après les faits qu'elle raconte, cette légende paraît néanmoins avoir sa cause dans un événement religieux du IIIe siècle (270) (1). Jusqu'en 1008 il n'est plus question de Murat; mais alors, la ville apparaît tout à coup comme le chef-lieu d'une vicomté dont l'origine remonte certainement plus haut que cette dernière date. Sous Bégon (1300), ce fief comprend plus de trente paroisses, et Reynaud y réunit ensuite les seigneuries de Châteauneuf, Mallet, Anglards et Turlande. Son territoire se partage alors en dix mandements : Murat, Albepierre, Lesbros, Châteauneuf, Mallet, Anglards, Le Barrès, Vigouroux, Turlande et Vedrines-Saint-Loup (2). Ces dix mandements comprennent ensemble vingt-cinq châteaux-forts, trente châteaux, cinquante-neuf mas ou villages et cent dix fiefs.

Châteaux-forts : Anglards, Aubepeyre, Beccoire, Murat-de-Barrès, Châteauneuf, Le Cheylar (3), Fonnostre, Fonroze, La Bastide, Lesbros, Chambeuil, Maucheix, Enval, Muratel, Cheylanne, Broccou, Mallet, Turlande, Vigouroux, Bonnevie, Lafon, Ussel (4), Mous, Roffiac (5), Montbrun.

Châteaux : Anteroche, Chameuil, Combrelle, Bressange, Massebeau, Gorses, Courbines, Stalapos, Le Jarrousset, Beinac, Betgus, Chalinargues (6), Le Chambon, La Garde, OEillette, Jarry, Broccou (baronnie de), Rochemur, Fontanne, Larochette, Rochebrune, La

(1) *Mss.* de J. DE SISTRIÈRES.

(2) *Dictionn. histor. et stat. du Cantal*, art. *Bredon*, *Murat* et *Chastel-sur-Murat*.

(3) Ou Chaylar, soumis par Guillaume I, vicomte de Murat, à Notre-Dame-de-Clermont, en 1095. Porté en dot par Arsende de Murat (1240), à Arnaud de Dienne, il demeura la propriété exclusive de sa famille jusqu'en 1330, époque où Bertrand de Peyre, baron de Pierrefort, acquit quelques droits sur Le Chaylar.

(4) Au commencement du XIIIe siècle, Ussel appartenait à Elbes, *comptour* d'Aubières. En 1330, ce fief avait pour co-seigneurs Guillaume de Rochefort et Bernard d'Aurouze.

(5) Ce fief et celui de Tannavelle relevaient de l'évêché de Clermont. En 1059, ils appartenaient à Géraud de Roffiac, bienfaiteur de l'abbaye de Conques et du monastère de Saint-Flour.

(6) Chalinargues appartenait, en 1320, à Guillaume Ier, *comptour* d'Apechon, qui en fit hommage à l'évêque de Clermont, Hugues de La Tour. Cette terre devint ensuite la propriété d'Astorg de Dienne (1278), et finit par être partagée, au XIVe siècle, entre les familles de Rochefort et de Villebœuf.

Volpilière (en partie), Chavagnac (1), Le Meynial, Lescure, Pompignac, Montchauson, Cussol, Fontbonne.

Mas ou villages : Le Lapsou, Cresponnet, Laumur, Des Chaps, Del Box, Chabrier, Saint-Loup, La Péchaud, La Graille, La Chaumette, Ceillols, Nozières, Pratérou, Loudier, Les Chazeaux, Pradelange, Saint-Maurice, Os-de-Beaux, Brughalem, Galuse, Saint-Martin-sous-Vigouroux, Pissarelle, Chaylet, Lodières, Montaigu, D'Onzeire, Roche Jean, Le Chassan, Beaumontel, Ribbes, Puetch-Béral, Le Fer, La Peyre, La Salesse, Nozaires, Loudier, Chacoigne, La Vaissenet, Saint-Georges, Feydol, Delmontel, Champagnac, Lobregeal, Ladescol, Buzers, Defférou, Copiac, La Veissière, La Vergnette, Le Bousquet, Sarrus, La Gache, Solière, Laval, Montjugé, Les Andes, Flammergues (2).

La nomenclature des cent dix fiefs m'entraînerait trop loin, mais je crois devoir signaler les possessions des collégiales de Murat, de Notre-Dame-de-Villedieu, de Lavastrie, de Saint-Flour, des prieurés de Saint-Etienne de Murat, de Bredon, de Saint-Saturnin, de Paulhenc, des communautés religieuses de Saint-Saturnin, d'Oradour, de Saint-Martin, etc., etc.

Vicomtes de Murat. — Richard, marié à Benoîte, et père de Rodolphe et Guibert.

Rodolphe, fils du précédent, lui succède vers 1008. Mort sans postérité connue.

Guibert (1050), frère du précédent, d'après la notice sur Murat de M. P. de Chazelles, et probablement fils de Géraud du Carlat; d'après le *Nobiliaire d'Auvergne* de Lainé, fut père de Guillaume et de Pierre de Murat.

Guillaume I (1060), fils du précédent, bienfaiteur de l'évêché de Toulouse et du monastère de Saint-Flour. Prit la croix des mains d'Urbain II, au concile de Clermont (1095), et inféoda, à cette occasion, ses droits sur Indiciac et le château de Chaylar à

(1) Cette seigneurie appartenait, dès l'origine, à la maison de Dienne, qui en faisait hommage aux évêques de Clermont, ainsi qu'il conste d'un acte de 1224. C'est donc à tort que Chabrol a prétendu qu'elle était sous la mouvance des barons de Mercœur.

(2) *Terrier des Castallenies de Murat et des Brotes*, faisant partie de la vicomté de Murat. *Coll.* Decamps, vol. 125. — P. de Chazelles, *Notice sur la vicomté de Murat.*

Notre-Dame-de-Clermont. Père de Pétronille, prieure de La Vaudieu, et de Jean, qui prit la croix en 1103. On ignore la date de la mort de Guillaume, qui, peut-être, ne revint pas de Terre-Sainte.

Pierre II, fils aîné de Guillaume (1), succède à son oncle Pierre, dans la vicomté de Murat, la seigneurie de Chaylar et les autres terres.

En 1112, Gerberge, comtesse d'Arles, veuve de Gilbert de Carlat, avait donné à Douce, sa fille, tous ses biens propres, ainsi que ceux qu'elle avait eus de son mari (2). Par son mariage avec Raymond-Berenger le *Vieux*, comte de Barcelonne, Douce apporta dans la maison d'Aragon la Provence, le Gévaudan et une partie du Carladez. Raymond-Berenger *le Jeune*, issu de cette union, devint un seigneur puissant, et Pierre, vicomte de Murat, réussit à s'en faire un protecteur. En 1150, il remit son fief aux mains du comte de Barcelonne, qui le lui rendit aussitôt, sous condition de foi et hommage (3). Mais en 1167, Alphonse, roi d'Aragon, cousin et successeur de Raymond-le-Jeune, s'étant démis de ses droits sur le Carladès, en faveur de Hugues II, comte de Rodez, le vicomte de Murat refusa de reconnaître cette aliénation, et se prétendit même suzerain de Hugues, à raison des terres de Dienne et de Combrelle (4). De là les longues querelles entre les maisons de Rodez et de Murat.

(1) Je suis l'opinion de l'abbé Teillard, de M. Deribier, de M. de Chazelles, contre celle de Lainé qui, dans ses *Archives généalogiques de la noblesse de France*, fait succéder à Guillaume Jean son fils, le même qui avait pris la croix, en 1103. Il donne pour enfants à ce dernier, Pétronille, prieure de la Vaudieu, et Jean, qui se trouverait ainsi son successeur direct. Au reste, les longues rivalités des vicomtes de Carlat et de Murat ont profondément troublé, surtout à l'origine, l'ordre et la chronologie des suzerains des deux pays, et les historiens locaux n'ont pas su toujours les soustraire à cette cause d'erreur. Certains ont même allégué, sans preuves, que la famille des vicomtes de Murat n'était qu'une branche de celle des vicomtes du Carlat. V. Jean de Sistrières, *Histoire particulière du Carladès* (manuscrite), et les auteurs cités plus haut.

(2) *Archives du prince de Monaco*, à Vic-en-Cardalez. — Bibliothèque royale, *Manuscrits de Decamps*.

(3) Pierre ne faisait qu'exécuter un traité conclu dix ans auparavant avec Berenger le Vieux. C'est de cette époque que date la suzeraineté de la maisoa d'Aragon sur le Carladès, la vicomté de Murat, les châteaux de Vigouroux et de Feydit, et les immenses forêts de Lioran et de Siniq, dans les montagnes d'Auvergne. Cf. *Diago*, *Historia de los antiguos condes de Barcelona*, fol. 228 et 229, Dameto, *Historia general del Reyno Balearico*, *Bosc*, preuves n° 52.

(4) *Mémoires manuscrits* du notaire Plougoul, cités par M. de Chazelles.

Guillaume II succéda à Pierre vers 1187, prit la croix la même année, et suivit Philippe-Auguste en Palestine. En 1207, lors de la convocation des Etats de la Haute-Auvergne, il prétendit à la suprématie, et voulut être nommé le premier dans le ban et l'arrière-ban. Cette prétention, relevée par ses successeurs, ne fut définitivement écartée que par une ordonnance (1) rendue à Issoire, en 1369, au conseil du duc de Berry. — Postérité de Guillaume II : Pierre, vicomte de Murat; Guillaume de Murat, évêque du Puy (1248); Astorg, vicomte et seigneur d'Albepeire.

Pierre III, fils du précédent, se qualifie de vicomte par la grâce de Dieu, dans une donation faite l'année même de son avénement, à Guillaume de Lespinasse, prieur de Bredon (1240). Marié à Gaillarde de la Tour, et père de trois enfants : Pierre, Géraud, et une fille, tous trois substitués aux biens de la maison de la Tour.

Pierre IV, 1260. Marié à Marquèze de Peyre. Signala son avénement en octroyant de nombreux priviléges aux habitants de Murat, qu'il autorise à se former en commune (2). Il fit prisonnier, en 1265, Guillaume, comte et seigneur d'Apchon, qui avait ravagé diverses terres de la vicomté, et rendit hommage à l'évêque de Clermont pour ses terres de Chaylar et de Broccou. Mort à la survivance de Marquèze de Peyre, à laquelle il laisse la tutelle de ses enfants.

Guillaume III, fils du précédent (1283). Le premier lundi de juin 1285, une assemblée de quarante gentilshommes et gens d'église, tenue à Saint-Flour, déféra à l'arbitrage de Béraud de Mercœur et de Gilbert de Pierrefort, le différend qui divisait les comtes de Rodez et les vicomtes de Murat. Aux termes de la sentence, Guillaume fut reconnu tenir en fief : 1° du roi, les châteaux de Chambeuil, Beccoire et Moucheix; 2° de l'évêque de Clermont, les châteaux de Beccoire et de Broccou; 3° du baron de Mercœur, les châteaux de Cussol, Muratel, Lafon, Ussel, Mons et Roffiac; 4° du comte de Rodez, les châteaux de Murat, Aubepeyre, La Bastide, Vigouroux, et les montagnes de Fonnostre et du Cantal (3). Guillaume accorda

(1) L'abbé Teillard, dans ses manuscrits, élève quelques doutes sur l'authenticité de cette ordonnance.

(2) Priviléges de la ville de Murat. *Collect. Decamps*, vol. 125. Ces priviléges sont analysés dans la notice de M. P. de Chazelles.

(3) On pourrait inférer de cette sentence, que la vicomté du Carlat ne dépendait déjà plus des rois d'Aragon.

divers priviléges aux habitants de Lesbros (1287), et d'Aubepierre (1292). En 1283 il avait confirmé et étendu les libertés de la ville de Murat. Marié à Eléonore de Caumont, et père de cinq enfants : Begon, son successeur à la vicomté de Murat, Pierre, qui se fit moine, Gaillarde, Dauphine et Guillaume. Mort en 1314.

Bégon I, marié dès 1304, avec Blaide de Caylus, fille du seigneur de Privezac. A son avénement, Isabelle, vicomtesse du Carlat et femme du sire de Pons, réclama l'hommage. Mais Bégon le refusa et déclara ne le devoir qu'au comte de Rodez. De là de longues querelles.

Assiégé dans sa capitale par Eustache Fabry, bailli des Montagnes, le vicomte de Murat fut fait prisonnier, et remis ensuite en liberté par le crédit de ses amis. La guerre finit, en 1351, par une transaction entre les deux adversaires. Bégon reconnut la suzeraineté des vicomtes de Carlat, et reçut à son tour du sire de Pons l'investiture de plusieurs fiefs, notamment celle de Sauvage, Bressange et Partherou (1). Auxiliaire dévoué des rois de France contre les Anglais. Concéda des priviléges aux habitants de Fonnostre et Boissonnière (1357). Engagé, comme la plupart de ses prédécesseurs et successeurs, dans diverses contestations avec les habitants de Murat, à propos de l'exercice de ses droits féodaux. Mort en 1359, à la survivance d'un petit-fils issu du mariage de sa fille unique Hélis, avec Bertrand de Cardaillac (1).

Guillaume de Cardaillac, fils de Bertrand de Cardaillac et d'Hélis de Murat. Aux termes d'accords antérieurs, la vicomté de Murat devait revenir à Pierre et Reynaud, fils de Guillaume, frère de Bégon, si Bégon venait à mourir sans postérité masculine. Mais Cardaillac s'empara du fief, fortifia la ville de Murat, et appela, contre ses compétiteurs, les Anglais qui mirent Vigouroux à sac, ainsi que les châteaux d'Albepierre, Fonrose et Fonnostre (3). Pierre et Reynaud qui avaient tout d'abord saisi le Parlement de Paris,

(1) *Manuscrits* Teillard et Sistrières.

(2) La maison de Cardaillac était originaire du Quercy, où elle avait des terres considérables. En Gévaudan, elle tenait la baronnie de Peyre, l'une des huit de la *Roue du Gévaudan*, ayant à tour de rôle voix aux Etats. Dans le Rouergue elle possédait les seigneuries de Valadé, Cassagnes, Malleville, Priuzac, Caylar, Varayres, Prévinquières, etc., etc.

(3) *Manuscrits* Teillard et Sistrières.

Guillaume II succéda à Pierre vers 1187, prit la [illegible] année, et suivit Philippe-Auguste en Palestine. [illegible] convocation des Etats de la Haute-Auvergne, il [illegible] matie, et voulut être nommé le premier dan[illegible] Cette prétention, relevée par ses successe[illegible] écartée que par une ordonnance (1) ren[illegible] seil du duc de Berry. — Postérité d[illegible] de Murat; Guillaume de Murat [illegible] vicomte et seigneur d'Albepeire [illegible]

Pierre III, fils du précéder[illegible] de Dieu, dans une donatior[illegible] à Guillaume de Lespinas[illegible] larde de la Tour, et r[illegible] fille, tous trois subs[illegible]

Pierre IV, 126[illegible] ment en octrov[illegible] qu'il autoris[illegible] Guillaume [illegible] terres d[illegible] pour [illegible] Ma[illegible]

[illegible] ne [illegible] son [illegible] de [illegible] illon [illegible] bitants [illegible] bana- [illegible] naud de [illegible] Jorry et [illegible] Barrès et [illegible] laisse à Pons [illegible], de Fonnostre, de [illegible] fut pas exécutée. Le 21 [illegible] et Reynaud, pour la décision [illegible] des arbitres ne fut pas plus res- [illegible]. En 1389, nouvel arrêt du Parlement qui [illegible] naud la vicomté de Murat. Pons résiste (3). Le 10 [illegible] autre arrêt qui confirma les précédents, et condamna [illegible] à la flétrissure, au bannissement et à la confiscation, [illegible] mille livres d'indemnité, et à huit mille livres pour frais et dommages. Il résulte, en effet, d'un arrêt de 1395, que Pons avait fait crever les yeux à deux frères naturels de Reynand qui étaient tombés en son pouvoir (4).

Reynaud I, vicomte de Murat, en vertu de l'arrêt de 1403. Mort peu de temps après son avénement.

Reynaud II, fils du précédent, ne jouit pas de son fief immédiatement après la mort de Pons de Cardaillac. Pons et Guillaume, qui avaient élevé opposition à l'arrêt du Parlement de Paris, cherchèrent à en arrêter l'exécution en intimidant les commissaires. A la requête de Reynaud, commission fut donnée, le 23 juin 1405, au sénéchal de Beaucaire et au bailli du Velay, de faire information

(1) Laîné; *Archives généalogiques de la noblesse de France.*
(2) *Manuscrits* Teillard et Sistrières.
(3) *Manuscrits* de M. Deribier, *Notaire de* M. de Chazelles.
(4) *Manuscrits* Teillard et Sistrières.

et de citer devant eux les compétiteurs du vicomte de
s et Guillaume, sous prétexte qu'ils étaient obligés de
les Anglais leurs châteaux de l'Albigeois et du Rouer-
ne pouvoir comparaître en personne, et firent dire,
u'ils ne se dessaisiraient pas de la vicomté tant
satisfaction au sujet des droits légitimaires et
le et aïeule, Blayde de Caylus et Hélis de
t à leur offre, la cour ordonna au séné-
li du Velay, de mettre en séquestre le
lours de Vernandois, où elle ajourna
s commissaires voulurent se saisir
y firent entrer leur garnison, et
ions et aux réquisitoires menaçants
1406, nouvel arrêt du Parlement. Reynaud,
maintenu dans la vicomté de Murat ; les Car-
annis à perpétuité, leurs biens confisqués, etc. Au be-
la décision de la cour sera assurée militairement, et le président Guillaume de Rully reçoit à cet effet les pouvoirs les plus étendus. Le commissaire du Parlement part pour l'Auvergne, afin de chasser les Cardaillac et d'installer dans leur fief le nouveau vicomte. Le 1er juillet, le siége de Murat commence ; Rully installe ses canons et ses bombardes (2), et reçoit des communautés voisines, des secours d'hommes et de vivres. Les gens de Saint-Flour se rachètent de ces prestations moyennant cent écus (3). Après onze mois de résistance, Murat capitule ; il faut établir des rentes en faveur de Guillaume de Rully pour payer les frais de la guerre. Les exactions et les cruautés de Reynaud, qui ne pouvait pardonner l'attachement de beaucoup de ses vassaux à la cause des Cardaillac, portent à son comble le mécontentement des habitants de Murat. D'ailleurs, Pons et ses fils, aidés de Guillaume, prieur de Bredon, continuent leurs agressions et s'emparent même du fort de Beccoire. Cela n'empêche pas Reynaud d'épouser Blanche d'Apchier, (1409), qui lui apporte en dot les terres de Cornusson, de Nogaret et de Saint-Alban. Il annexe encore à son fief Mallet, Châteauneuf,

(1) *Manuscrit* TEILLARD et SISTRIÈRES.
(2) Archives de la Chambre des Comptes de Paris.
(3) Compte-rendu du siége de Murat par les consuls de Saint-Flour.

Auglars et Turlande, ainsi que Montpeyroux, Fonrose et Barrès, détachés autrefois de la vicomté pour apanager son aïeul Guillaume de Murat. Par son mariage avec Bonne de Berry (1410), Bernard d'Armagnac était devenu vicomte de Carlat, et il réclame, en cette qualité, l'hommage du vicomté de Murat. Reynaud, qui tenait le parti des Bourguignons, refuse de le reconnaître pour suzerain.

Je parlerai tout au long, dans mon *Histoire des comtes d'Armagnac*, de la guerre qui s'ensuivit, et qui finit par la prise de Murat et par la réunion de cette vicomté à celle de Carlat, en vertu du droit de commise (1414) (1). Après dix-huit mois de captivité, Reynaud s'évada, alla chercher refuge auprès du duc de Bourgogne et revendiqua vainement son fief contre Bernard d'Armagnac. Mort à la survivance d'une fille mariée à Louis de Louet, chambellan de Charles VI.

Avec Reynaud II, finit la lignée des anciens suzerains de Murat (2), et l'histoire de cette vicomté se confond désormais avec celle des d'Armagnac, jusqu'à la ruine de cette puissante maison.

SEIGNEURIES DIVERSES.

Je voudrais mettre le lecteur à même d'embrasser, d'un seul coup d'œil, le tableau des possessions de la maison d'Armagnac dans la France centrale, au moment de la chute de Jean V. C'est dans ce but que je crois devoir ajouter à l'histoire abrégée des fiefs suzerains, le dénombrement des terres de moindre importance acquises depuis la mort de Henri II, dernier représentant mâle de la maison de Millau-Rodez (1304).

(1) LAÎNÉ; *Archives généalogiques de la noblesse de France.* — *Manuscrits* TEILLARD et SISTRIÈRES.

(2) Bien que les marquis de l'Estang, seigneurs de Vincy, portent dans leurs armes les trois fasces émaillées d'or des anciens vicomtes de Murat, rien ne prouve qu'ils descendent de cette famille. C'est là une assertion dénuée de preuves et fabriquée ou acceptée par quelques généalogistes du Dauphiné, de Murat et de l'Auvergne. — La vicomté de Murat possédait des armes distinctes de celles de ses suzerains. *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur, à trois fasces muraillées et crénelées d'argent, la première de* 5 *créneaux, la deuxième de 4 et la dernière de 3, celle-ci ouverte en porte ronde au milieu; au 2 et 3 de gueules au lion léopardé d'or.* Le deuxième et le quatième ne furent ajoutés que depuis l'annexion de la vicomté de Murat à celle de Carlat. Les vicomtes de Cheylanne et les seigneurs de Faveyrolles, issus des branches cadettes de la maison de Murat, ne songèrent jamais à faire valoir leurs titres.

Coupiac et Caystord, faisaient partie du comté de Rodez avant 1238, ainsi que Peyrebrune et Thoëls. L'évêque de Rodez prétendait avoir droit à l'hommage pour ces quatre seigneuries, et plutôt que de le prêter, Hugues IV préféra échanger ces possessions contre le *Château-majeur* de Salles et la petite ville de Marcillac, appartenant à Archambaud de Panat (1). A partir de cette époque, les Panat portèrent indifféremment le nom de vicomtes de Panat ou de Peyrebrune (1238). Par le décès de damoiseau Pierre de Panat, Coupiac et Caystord revinrent en arrière-fief à Jean I, qui fit hommage à l'évêque de Rodez, le 18 mars 1327 (2).

Bénaven (baronnie de), dans le comté de Rodez, était située dans la partie dite la *Montagne*, et comprenant les paroisses de Saint-Symphorien, Sainte-Geneviève, Orlhaguet, Saint-Laurent-des-Cots, la châtellenie de Raucas et la terre de Mels. M. de Gaujal (3) conjecture, avec vraisemblance, que la baronnie de Bénaven était un démembrement du comté de Rodez, donnée en apanage à une branche cadette de la famille comtale. La terre de Mels en fut détachée en 1292, en faveur de Guillaume de Bénaven, et prit, à partir de cette époque, le nom de *Gaspard de Bénaven* (4). En 1250, Bernard, baron de Bénaven, réunit, par son testament, son fief au comté de Rodez, à condition qu'ils ne seraient jamais séparés. La réunion eut lieu sous Jean I d'Armagnac, en 1355, date de la mort de Bernard (5).

La Guiolle, Saint-Géniez-sur-Lot, Cassagnes-Begonhez et La Roque-Valsergue, appelés aussi *les Quatre Châtellenies du Rouergue* (6), furent donnés par le roi Charles V au comte Jean I

(1) *Histoire générale du Languedoc*, t. III. — Sept ans auparavant (1231), Archambaud, poursuivi pour meurtre, avait remis le château de Salles entre les mains de Hugues IV, qui paraissait le convoiter beaucoup, mais qui avait récemment reconnu les droits des Panat, sans réserve de sa suzeraineté. *Archives de Rodez*, Mss. Colbert.

(2) *Essais historiques sur le Rouergue*, t. IV.

(3) *Idem, idem.*

(4) Parce que le fils aîné de Guillaume de Bénaven s'appelait Gaspard, et que lui et sa postérité voulurent, en mémoire de leur origine, conserver à une terre leur appartenant le nom de cette baronnie de Bénaven, qui allait se confondre dans le comté de Rodez. Gaujal, *Essais historiques sur le Rouergue*, t. III.

(5) *Archives de Rodez*, Mss. Colbert.

(6) Des châtelleries du Rouergue, relevaient un assez grand nombre de fiefs de moindre importance.

(1374), avec le *commun de paix* du Rouergue (1), comme récompense de ses services. Le *commun de paix* était une taxe sur les personnes, les terres et les animaux, établie entre 1167 et 1170, par Hugues II, comte de Rodez, et son frère l'évêque Hugues (2). Cet impôt avait pour objet l'entretien d'une force militaire suffisante pour maintenir la tranquillité publique et garantir la sécurité des voyageurs. Approuvé par une bulle du pape Alexandre III (1170) (3), il s'étendait au Rouergue tout entier au moment de la donation de Charles V.

Castelnau-de-Montmirail (baronnie de), en Albigeois. Acquise par Jean II, le 2 octobre 1382, de Louis de Trian, neveu du pape Jean XXII, moyennant dix mille francs d'or (4).

Trébas et Gayère, acquis en 1393, par Bernard VII, en échange du château de Trépadou, qui devint ainsi la propriété des moines de Saint-Sernin-lez-Rodez (5).

Caussade (baronnie de), en Quercy. Portait dans l'origine le titre de vicomté, et se composait des villes et bourgs de Caussade, Molières, Montalzat, La Française et Sainte-Livrade (6). En 1364, cette baronnie forma la dot de Jeanne, fille de Roger-Bernard, comte de Périgord, et femme de Jean II d'Armagnac. En 1398 et 1399, les fiefs d'Archambaud V, père de Jeanne, ayant été confisqués par un arrêt du Parlement de Paris (7), Bernard VII se fit confirmer dans la possession de la baronnie de Caussade (1399) (8).

(1) *Histoire de la comté de Rodez*, Mss. d'Antoine Bonal, à la Bibliothèque royale.

(2) Les divers historiens du Rouergue ne sont pas d'accord sur la date précise de l'établissement du *commun de paix*. Dans ses *Essais historiques*, t. II, le baron de Gaujal a clairement démontré, contre l'opinion de Bonal, de Sicard, de Dom Vaissette et des auteurs de l'*Art de vérifier les Dates*, que c'est bien entre 1167 et 1170 que ce subside a été consenti.

(3) Gal. Christian. *Eccles. Ruthenens.* Il est aussi parlé du *commun de paix* dans le *Glossaire* de Laurière.

(4) *Archives de Nérac*, au Trésor de Pau. — *Archives de Rodez*, Mss. Colbert.

(5) Gaujal; *Essais*, t. Ier, p. 220, note 3.

(6) Bonal : *Histoire de la comté de Rodez.*

(7) *Art de vérifier les Dates.*

(8) En 1486, le comte Charles d'Armagnac avait gratifié son bâtard, Pierre, de la baronnie de Caussade; mais cette donation ne fut ratifiée par le Roi que le 8 novembre 1493, et seulement pour la ville et sa juridiction. Le reste

Capdenac (baronnie de), en Quercy. Se composait de cinq paroisses. On ignore l'époque précise de l'union de ce fief au comté de Rodez, et l'on ne saurait tirer aucune lumière d'un acte notoirement apocryphe, daté de 1320, et dans lequel les gens de Capdenac demandent à faire partie de la sénéchaussée du Rouergue (1). Toujours est-il que la maison de Capdenac est fort ancienne, et qu'à partir de 1161, on voit plusieurs seigneurs de ce nom en bons et fréquents rapports avec les comtes de Rodez. Au commencement du XIIIe siècle, ce fief était démembré; une partie était passée dans les mains de Bedner, des Cardaillac et des Balagnier. Cela résulte d'un acte d'hommage (2) de tous les co-seigneurs à Simon de Montfort (1214). Vers 1390, les Armagnacs sont aux droits des Balagnier; mais l'annexion définitive n'a lieu qu'en 1404, sous le comte Bernard VII. Crédi-rentier d'une somme annuelle de cinq cents livres, pour prêt de cinq mille francs d'or à la ville de Figeac, il fait remise des trois cinquièmes de cette rente à Guillaume de Medici et autres habitants, qui lui transportent en échange leurs droits seigneuriaux sur la ville et district de Capdenac.

Sévérac (terres de la maison de). Ces terres, à l'époque de l'usurpation (1427), étaient : en Rouergue, Sévérac-le-Château (3) et ses dépendances; La Panouse-de-Sévérac, Saint-Grégoire; Vimenet, Vérières, Les Vignes; Layssac et ses dépendances, Gaillac, Buzins, Sévérac-l'Eglise, Cirynhac, Bancs; Anglars, Montferrier, Beaucaire, Espeyrac et Saint-Christophe. Dans le Gévaudan, les Sévérac tenaient les fiefs de Levezac, Moriès, la Ferrière, la baronnie de Dolau, ainsi que la vicomté d'Hauterive, et dans l'Auvergne, la seigneurie de Chaudesaigues.

C'est à tort qu'Andoque, dans son *Histoire du Languedoc*, et avec lui les généalogistes de la maison d'Arpajon, ont prétendu que « la maison de Sévérac, entrée dans celle d'Arpajon, tirait son origine des rois d'Aragon, comtes de Barcelone (4), » qui

demeura annexé au comté de Rodez. Des mains de Pierre, Caussade passa dans celles du seigneur de Paillès, mari de Rose d'Armagnac. En 1608, elle appartenait au duc de Sully. V. Gaujal; *Essais historiques*, t. Ier.

(1) *Archives de Rodez*, Mss. Colbert.

(2) Bonal, Bosc, Gaujal, *passim*.

(3) Sévérac et ses dépendances formaient le *Sévéraguais*. Le château s'élevait au sommet d'une colline abrupte, non loin des sources de l'Aveyron.

(4) *Lettres d'érection* du duché-pairie d'Arpajon, en 1650.

possédèrent longtemps la vicomté de Millau. Cette erreur, prouvée jusqu'à l'évidence par les bénédictins du Languedoc, est encore établie par la différence des armes des deux maisons (1). La vérité est qu'avant 1050, c'est-à-dire soixante-deux ans avant l'avénement de Raymond-Bérenger, comte de Barcelone (1112), à la vicomté de Millau, on trouve un Guy de Sévérac. On trouve aussi Déodat de Sévérac en 1070.

Donc, la maison de Sévérac existait en Rouergue avant l'avénement de la maison d'Aragon. Il y a eu deux maisons de Sévérac, dont la première (2) s'éteignit au commencement du XIIIe siècle dans la personne des filles des Guy de Sévérac, et dans celles de Deusde et Hugues de Sévérac, issus d'une branche cadette (3). Or, comme dès 937 le Sévéraguais faisait partie de la vicomté de Millau, tout porte à croire que la plus ancienne lignée des Sévérac était sortie de celle des vicomtes de Millau. La seconde tire son origine de Deusde ou Déodat de Caylus, et de sa femme Irdoine, fille de Béatrix de Canillac, et veuve en premières noces de Guillaume Ier, comte de Rodez. Ils achetèrent, en 1221 (4), moyennant deux mille sous Rodanois, le château de Sévérac et dépendances, qui appartenaient à Guillelme, femme de Bernard Pons, en sa qualité de donataire de Hugues de Sévérac, qui était probablement son grand-oncle (5). Lors de son premier mariage avec Guillaume Ier, comte de Rodez, Irdoine de Canillac lui avait apporté en dot le Laysseguais, qui comprenait Buzens, Gaillac, Prévinquières, Sévérac-l'Eglise, Lugans, Gagnac, Layssac, Montferrier et quelques terres moins importantes (6).

Il est certain qu'Irdoine, devenue femme de Déodat de Caylus,

(1) *Histoire du Languedoc*, t. III. — Armes d'Aragon : *d'or à quatre pals de gueules* ; armes des Sévérac : *d'argent à quatre pals de gueules.*

(2) GAUJAL : *Essais historiques*, t. IV.

(3) Le Sévéraguais était encore sous la mouvance de la vicomté de Millau dans les premières années du XIIIe siècle. GAUJAL ; *Essais historiques*, t. IV.

(4) Voir l'acte de vente imprimé dans le tome IV des *Essais historiques* de GAUJAL.

(5) Voir dans le tome IV, pages 122 et suivantes, des *Essais historiques* du baron de GAUJAL, la complète et solide dissertation sur l'origine de la seconde maison de Sévérac.

(6) L'abbé BOSC ; *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*, t. III ; l'abbé BOUSQUET ; *Notice historique sur Sévérac-le-Château.*

avait recouvré le Layssaguais en 1222 au plus tard. Voilà l'origine de la seconde maison de Sévérac.

Guy I, fils de Déodat et d'Irdoine, reçut (1244), à titre de fief, d'Etienne, évêque de Mende, les terres de Lévezac, Dolan et les Roces, situées en Gévaudan (1).

Guy II, fils du précédent, marié à Richarde, et père de Guy III.

Guy III, épousa Gaillarde, fille de Guillaume de Tolose, vicomte de Bruniquel, dont il eut : 1° Guy, son successeur ; 2° Déodat, 3° Alzéas ; 4° Raymond-Bertrand ; 5° Richarde, mariée à Raymond, baron d'Estaing ; 6° Hélène de Sévérac, mariée à Guillaume de La Barrière.

Guy IV, servit en 1303 sous le comte d'Artois, et mourut en 1318, après avoir institué pour héritier son frère Déodat. De l'union de Guy et de Béatrix de Béziers, naquirent quatre enfants : 1° N. mort empoisonné ; 2° Richarde, mariée à Pierre de Cases, morte en 1226 ; 3° Saurine de Sévérac.

Déodat I, fils puîné de Guy III, devint baron de Sévérac en vertu du testament de son père et de son frère aîné ; mais il eut à lutter contre ses nièces Richarde et Saurine, qui réclamaient l'héritage de leur père Guy IV. Ce débat finit par une transaction du 15 mai 1352, dans laquelle les adversaires de Déodat se désistèrent moyennant l'abandon de quelques fiefs. Du mariage de Déodat avec Jeanne, fille d'Amaury III, vicomte de Narbonne, naquirent : 1° Guy, successeur de Déodat ; 2° Amaury, archidiacre d'Alby et de Rodez ; 3° Gaillarde, mariée à Bernard de Montal, seigneur de Roquebrou ; 4° Alzias de Sévérac, seigneur de Beaucaire, qui contribua à chasser les Anglais de Guienne, et reçut de Charles V, en 1369, tous les biens de Combret, officier du prince de Galles. Alzias épousa Marguerite de Breuil, veuve de Bertrand de Castelpers, dont il n'eut point d'enfants, et se remaria ensuite à Marguerite de Campendu, dame de Salelles, veuve du seigneur d'Anan, dont il eut Amaury, qui devint maréchal de France.

Guy V, baron de Sévérac, reçut, en 1343, de Jean I, comte

(1) *Archives de Rodez et de Bonnecombe*, Mss. Colbert. La maison de Sévérac n'obtint que plus tard les terres de Hauterive et de Saint-Chély, également situées en Gévaudan.

d'Armagnac, les bailliages de Banc et d'Anglars, contigus au Laysaguais, et étendit aussi les domaines de sa famille depuis Saint-Chély-du-Tarn, en Gévaudan, jusqu'à Gages, situé aux portes de Rodez (1). Il mourut en 1350, à la survivance de sa femme Dauphine de Canillac.

Guy VI, le *Posthume*, transigea après la mort de sa mère et de son aïeul, avec Roger, comte de Beaufort, au sujet de la succession de Dauphine de Canillac, et recueillit ainsi les terres de Chaudesaigues, Ferrières et Mories. Il s'employa utilement à mettre le roi de France en possession du Rouergue (2), et en cette considération, le duc d'Anjou, lieutenant de Charles V, accorda à Guy VI et aux habitants de Sévérac la confirmation de leurs priviléges (1369) (3). L'année suivante, il reçut du même le droit d'établir sur ses terres des juges d'appel (4). Guy VI épousa (1364) Dauphine d'Auvergne, fille de Béraut I, comte de Clermont, dont il eut : 1° Guy, son successeur ; 2° Jeanne, mariée à Hugues d'Arpajon ; 3° Blanche, mariée à Louis de Peyre. Déodat testa en 1390.

Guy VII, baron de Sévérac et seigneur de Chaudesaigues, épousa, en 1389, Elipse de Landore, fille et héritière d'Arnaud, seigneur de Landore et vicomte de Cadars. Par son testament de 1416, il disposa qu'à défaut de postérité, ses fiefs passeraient à Amaury de Sévérac, et mourut peu après sans postérité.

Amaury, dont Guy VII était l'oncle à la mode de Bretagne, fit ses premières armes en Flandre où il assista à la bataille de Rosebecq (1382), et servit plus tard en Rouergue contre les Anglais (1386-87); en 1390, contre Jean III, comte d'Armagnac, qui disputait au roi d'Aragon la couronne de Majorque, chargea Amaury de conduire des bandes de routiers au secours du comte d'Ampurias qui venait de se révolter contre son maître. Mais Amaury fut fait prisonnier, et après avoir payé sa rançon il entreprit le pèlerinage de Terre-

(1) *Histoire générale des Grands Officiers*, t. VII ; Gaujal, *Essais historiques*, t. II.

(2) *Archives de Rodez*, Manuscrits Colbert.

(3) *Trésor des Chartes*, Registre 100, pièce 111 ; *Ordonnances du Louvre*, t. V.

(4) Les juges royaux étaient tenus de leur renvoyer les appels portés devant eux. *Trésor des Chartes*, Registre 100, pièce 73 ; *Archives de Rodez*, Manuscrits Colbert ; *Ordonnances du Louvre*, t. VI.

Sainte. De retour en Rouergue, il suivit le comte d'Armagnac en Italie, et après la mort de celui-ci il ramena, malgré mille obstacles, ses troupes dans leur pays. En 1402 il aida Bernard VII à s'emparer du Pardiac, l'accompagna ensuite en Guienne, et devint le lieutenant du comte d'Armagnac dans le Midi, pendant que celui-ci était à Paris avec le duc d'Orléans. Pour récompenser ses services, Bernard VII le fit nommer sénéchal du Quercy et du Rouergue, et le mit ainsi à même de guerroyer avec succès dans le comté de Foix et les pays voisins. Amaury assista probablement à la bataille d'Azincourt. Quand son proteteur fut fait connétable, il s'empressa de le confirmer dans son gouvernement, et le manda auprès de lui. Amaury, devenu baron de Sévérac par le décès de Guy VII, aida puissamment le connétable dans toutes ses entreprises. Ce n'est pas tout : le 11 avril 1421, Amaury, qui n'avait pas de postérité fit, à Poitiers, le 14 avril 1421, un testament en faveur de Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac et fils du connétable. Amaury fut fait maréchal de France en 1423, et l'année suivante, il épousa, au nom du comte de Pardiac, Eléonore de Bourbon. Guillaume, vicomte de Narbonne, ayant été tué à la bataille de Verneuil, le maréchal de Sévérac fut nommé séquestre de ce fief, et dispensé de rendre des comptes. Déjà le roi, en paiement de 12,000 livres qu'il lui devait, lui avait abandonné certaines impositions dans le Rouergue, l'Auvergne et la sénéchaussée de Carcassonne. En 1124, il lui donna les château, ville et châtellenie de Cessenon (1), et bientôt après l'usufruit des terres des Angles et de Pérignan. Le 8 mai 1426 (2), le maréchal, qui avait à se plaindre du comte de Pardiac, fit donation de ses biens en faveur de Jean IV, comte d'Armagnac et de Rodez, et de son fils le vicomte de Lomagne, ne se réservant que la dotation des deux chapitres de Saint-Christophe et de Sévérac qu'il avait fondés, la jouissance d'Entraygues, Alpech, Bénavent et Lacalm, et une pension de 1,000 écus d'or assignée sur les terres de Marcillac et Salles-Comtaux. Amaury assura aussi à sa femme, Souveraine d'Arjac-Solatges, un douaire convenable (3), et imposa

(1) Dans la sénéchaussée de Carcassonne.

(2) SICARD; *Comtes de Rodez*, page 219.

(3) La jouissance, en cas de survie, des terres d'Espeyrac et de Beaucaire. Les Armagnacs devaient aussi s'accorder avec la maison d'Arpajon à raison des prétentions qu'elle avait sur les biens des Sévérac. Enfin la donation du

aux Armagnacs la charge d'écarteler désormais leurs armes avec celles des Sévérac. Pendant qu'il se montrait si généreux envers cette famille, le maréchal réclamait impérieusement au roi les sommes dont il était créancier, menaçant, s'il n'était payé, de piller le Velay, le Vivarais et le Gévaudan. Cette menace excita une telle émotion, que le sénéchal de Beaucaire, qui avait le gouvernement de ces trois pays, se crut obligé de convoquer la noblesse pour les protéger. Mais Amaury revint bientôt à des sentiments plus modérés. En récompense, le roi le nomma son lieutenant-général dans le Mâconnais, le Charolais et le Lyonnais, et le 9 mars 1427, il lui assigna 16,000 écus sur la recette du Rouergue. On sait que le maréchal avait fait donation en faveur de Jean IV et de son fils, et révoqué le testament antérieur dans lequel il gratifiait de ses biens Bernard, comte de Pardiac. Ce dernier ne manqua pas de saisir l'occasion de se venger, et se trouvant (1427) à Gages avec Amaury, il le fit assassiner, et pendre ensuite à une fenêtre du château (1).

La succession du maréchal donna lieu à de nombreuses contestations; mais les Armagnacs la conservèrent jusqu'à la mort de Jean V.

J.-F. BLADÉ.

LES

GASCONS CÉLÈBRES

(HOMMES DE GUERRE.)

LE GÉNÉRAL DE SAUVIAC.

(Suite.)

Plus tard le général Lavaux joignait son témoignage à celui du chef d'état-major Tardi, comme nous le verrons dans la suite.

maréchal devenait nulle en cas de survenance d'enfant, prévision qui ne se réalisa pas. V. SICARD ; *Comtes de Rodez*, page 219.

(1) *Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, page 219 ; BOSC, t. II, page 318 ; GAUJAL, *Essais historiques*, t. III, page 293.

Sauviac explique enfin lui-même toutes les péripéties de cette affaire dans une lettre si nette, si précise, qu'il est impossible de ne pas être frappé de l'accent de vérité dont elle est empreinte.

« Je vous rappellerai aussi, écrivait-il au général comte Loison, au commencement du Consulat, le plan de campagne que je vous communiquais à Sédan, ainsi qu'au général en chef Kilmaine, et à Tardi, son chef d'état-major, dont vous faisiez partie, ainsi que moi comme adjudant-général.

« Vous étiez trop bons militaires tous les trois pour ne pas adopter le plan à l'unanimité. Vous jugeâtes à propos, avec raison, que je me rendisse à Paris pour en proposer l'adoption et lever les obstacles qu'il pourrait éprouver. Je partis en conséquence, sur vos avis et l'ordre du général Kilmaine, pour la capitale, avec les représentants Laporte et Michau, qui saisirent comme vous, avec avidité, mes vues militaires, et étaient bien aise de les appuyer de leur raison et de leur présence.

« Ce voyage fut sans succès ; le comité de salut public, répondit qu'il avait un autre plan, et qu'il ne voulait y rien changer...

« Je me rends auprès du général Pichegru, qui ne voyant de salut pour la France que dans les idées que je proposais, les adopta et m'appela auprès de lui pour l'aider dans leur exécution.

« Le comité de salut public était d'un avis opposé.

« Pichegru me donna l'ordre de me rendre à Paris, avec les représentants Richard, Chaudieu, et Florent Guyot, qui avaient la même façon de voir sur les opérations de campagne.

« Ce voyage fut plus heureux que le précédent ; le comité qui voulait qu'on attaquât dans la forêt de Mormal, par des manœuvres directes, adopta heureusement l'attaque à manœuvres indirectes, par l'ordre du croissant ; ce mouvement hardi, n'offrait point de dangers ; l'ennemi n'osant prendre l'offensive au centre, et s'enfoncer dans le rentrant formé par les ailes.

« L'exécution de mon plan, à laquelle je présidai sans cesse, malgré la douleur de mes blessures, fut des plus heureuses ; la France vivement entamée sur la frontière du nord où l'ennemi occupait quatre places fortes, fut dégagée, et la Belgique et la Hollande conquises. Ce fut le fruit d'une suite non interrompue de victoires qui couvrirent de gloire tous les généraux de l'armée du

nord, dont personne n'égala la dignité, la bravoure, les talents et le sang froid.

« C'est là, monsieur le comte, la cause de mes longues et cruelles disgrâces, les ennemis de la France, n'ayant pu me pardonner cette belle campagne, dont ils n'ignoraient pas que j'étais l'inventeur et l'auteur principal. C'est cependant au général Carnot que Châteauneuf, dans son histoire de Moreau, vient d'attribuer ce plan. Il est constant, toutefois, qu'il ne fallut pas moins que mon voyage à Paris, et mes puissants appuis, pour faire renoncer le Comité à son plan d'attaque au centre; projet qui aurait probablement tout perdu, puisque l'ennemi était si fortement retranché dans la forêt de Mormal, par l'art et la nature, qu'on pouvait l'y regarder comme inattaquable.

« Le Comité tenait toutefois à son projet, et le soutenait avec tant d'ardeur, que ses ordres réitérés à ce sujet étaient presque insultants. Tel était l'état de choses supporté impatiemment par Pichegru, avant mon voyage, et la conférence que j'eus avec Carnot au cabinet topographique.

« Cet officier du génie, simple capitaine alors, par modestie, sans doute, puisqu'il disposait des places militaires, convint avec moi, devant le colonel Morlaix, directeur du cabinet, que la campagne serait décidée lorsque les deux ailes de notre armée, prenant l'offensive par les deux flancs de l'ennemi, et refoulant le centre, auraient opéré leurs jonctions à Ath, sur les derrières des alliés.

« Je dois rendre justice à ce savant militaire. Dès que j'eus exposé mes vues, il les saisit avec empressement, et il parut aussi convaincu de leur effet que moi; cela me porte à croire qu'il cédait auparavant, malgré son avis, à quelque influence puissante, ou à de faux renseignements sur la position des armées.

« Châteauneuf devait d'autant moins croire que Carnot était l'auteur de ce plan, qu'il avait des preuves historiques en main, et non contestées, du contraire, dans mon aperçu imprimé et généralement répandu : *des deux dernières campagnes de l'armée du Nord*. Voilà comment on parvient à faire et à défaire les réputations, malgré les réclamations de l'histoire et ses monuments authentiques » (1).

(1) *Archives du ministère de la guerre.*

Après que le plan du général Sauviac eut sauvé la France dans la Belgique et les Ardennes, Pichegru exécuta dans la Hollande cette conception audacieuse et surprenante qui consistait à profiter des rigueurs de l'hiver pendant lesquelles toutes les armées s'étaient jusqu'alors arrêtées, pour prendre d'assaut les villes et les flottes de la Hollande, engagées dans les glaces.

Dans la première affaire de ce genre, sur les glaces de la Meuse et du Waal, les habiles dispositions de Pichegru « furent admirablement secondées, disaient les représentants du peuple dans leur rapport à la convention nationale, par les généraux Moreau et Sauviac » (1).

Pichegru le confirmait dans son propre rapport du 7 nivôse après la prise de Bomel.

« Les généraux Moreau et Sauviac ont participé aux dispositions du plan d'attaque, disait-il, et ce dernier a oublié, le jour de l'affaire, comme il l'a fait pendant toute la campagne, qu'il est privé de l'usage d'une jambe; il s'est fait conduire dans l'île de Bomel et a secondé l'ardeur et la bravoure de ses frères d'armes. »

La confiance de Pichegru en Sauviac était telle qu'il lui proposa le gouvernement de la Hollande lorsqu'il fut appelé lui-même à l'armée du Rhin; mais Sauviac, blessé à la jambe droite, qu'il tenait toujours enveloppée d'une espèce de boîte de fer, comme il le dit dans ses lettres, ne crut pas pouvoir remplir convenablement cette mission importante, et ce fut Moreau qui l'obtint sur la désignation de Sauviac (2).

(1) *Moniteur*, n° 105. — (2) *La Haye*, 19 ventôse an III.

« Puisque malgré mes conseils tu persistes à refuser le commandement de l'armée de Hollande, et que tes blessures qui ne t'ont pas arrêté en présence de l'ennemi t'épouvantent quand il est loin, je vais engager les représentants du peuple à nommer le général Moreau, ce qui paraît remplir également leurs vues et les tiennes.

« Je te laisse cependant encore deux jours à y réfléchir, je verrai avec un plaisir sensible qu'ayant partagé avec moi les fatigues du commandement, tu en eusses un agréable et tranquille, qui te mît à même de te rétablir promptement; la République y gagnerait et tu n'en serais peut-être pas fâché par la suite.

« Rappelle-toi que la fortune est passagère, et que le pouvoir que j'ai dans ce moment de te faire parvenir au véritable poste qui convient le mieux à ton intérêt et à celui de la patrie, peut m'échapper d'un moment à l'autre. »

« PICHEGRU. »

Sauviac se contenta du commandement du cercle de Bois-le-Duc qu'il conserva pendant deux ans; il avait alors trente-sept ans, et se trouvait à la plus belle époque de ses forces intellectuelles et physiques; mais ce fut justement à l'âge où il pouvait rendre les plus grands services à son pays, qu'un concours de circonstances fatales arrêta son avancement et paralysa son activité..... Toutes les preuves de dévouement qu'il avait données à la République ne purent le mettre à l'abri de la calomnie qui atteignait successivement tous les généraux de nos premières armées. Ces espions que l'on appelait représentants du peuple, ne pouvant s'attribuer les victoires auxquelles ils n'assistaient que de loin, voulaient du moins se faire un mérite de voir partout des conspirations, des intrigues ou des dilapidations.... La conduite du général Sauviac, à la tête des troupes, était sans reproches, on accusa son administration comme commandant de la Hollande méridionale.

Le général, justement indigné, demande une enquête sévère : les députés des Etats-Généraux des provinces unies, Jordens, Estevenon, Wanleyde et Vilhgenegfen, sont chargés de la faire; quel en est le résultat? la justification la plus éclatante de l'accusé.

« Le sort du mérite, écrivaient ces commissaires le 24 juillet 1795, n'est que trop souvent d'être exposé aux intrigues et à la calomnie et quelquefois d'en être victime... Votre présence à Bois-le-Duc nous a été d'une grande utilité, tant que vous avez eu le commandement de cette place. Vos talents militaires sont au-dessus de tout éloge, et l'armée du nord entière peut en rendre témoignage.... Vous serez persuadé de la part sincère que nous prenons à votre satisfaction, ainsi que de nos sentiments d'estime et de considération. »

Le représentant du peuple Ramel, qui devint plus tard ministre des finances, lui fournit une attestation analogue; il assura que « soit dans les assemblées où l'on avait délibéré sur les affaires militaires avec les généraux, soit dans le commandement de la division de Bois-le-Duc, il avait toujours reconnu dans le général Sauviac le dévouement le plus entier aux intérêts de la République, le zèle et l'empressement le plus grand à lui consacrer ses talents, ses soins et ses travaux (12 pluviôse an IV). »

Mais il n'est pas de proverbe que l'exemple justifie plus souvent

que celui-ci : *Semez de la calomnie, il en pousse toujours quelque chose.*

Complétement justifié à l'endroit de sa conduite, en Hollande, Sauviac ne put résister aux conséquences d'un événement politique qui lui était cependant étranger.

Pichegru, son ancien général en chef, fut accusé de conspiration et perdit son commandement : aucun écrit, aucun acte ne prouvent que le général Sauviac ait partagé ses projets; mais en le voyant tomber dans la disgrâce, précisément à la même époque (an IV), il est permis de croire que les ministres de la convention, ces ministres qui soupçonnaient si facilement, et qui revenaient si peu de leur impression, se rappelèrent que Pichegru était son ami, qu'il lui témoignait la plus grande confiance ; ils pensèrent que Sauviac leur garderait grief de son exil et ils ne crurent pas pouvoir compter sur lui pour l'exécution des projets politiques, des coups d'État, qui devenaient la préoccupation incessante de leurs derniers mois d'existence.

Sauviac continuait à souffrir de ses blessures ; on lui retira tout commandement actif pour lui permettre de venir passer, à Paris, un congé de convalescence (1).

Il y arriva la veille de grands événements (le 10 ou le 11 vendémiaire an IV) : les partis s'agitaient, la conspiration était générale parmi les ennemis de la Convention ; les sections restaient en permanence, armaient leurs membres et se donnaient pour chef militaire le général Danican.

Dans ces graves circonstances, la Convention appelle les troupes des environs de Paris, et charge Barras de tout organiser pour sa défense. Les patriotes de bonne volonté sont convoqués, tous les généraux et officiers présents à Paris invités à donner leur concours à la représentation nationale.

(1) Son état était grave, en effet, les officiers de santé avaient fait la déclaration suivante :

« Jambe gauche-très faible dans ses mouvements, habituellement gonflée, difforme et ulcérée opiniâtrement vers le tiers inférieur, à raison d'une fracture compliquée de fracas d'os et d'esquilles qui, quoique assez bien réduite, donne lieu à une carie lente et à fistule ; en conséquence, les soussignés officiers de santé désignés, estiment que le citoyen Sauviac dénommé ci-dessus, ne pouvant s'exposer sans danger à aucune fatigue, ne peut continuer le service actif de l'armée. »

Le général Sauviac se rend à l'appel comme y avait répondu le jeune Bonaparte; il se met à la disposition de Barras, et ne quitte pas la Convention depuis le 12 jusqu'au 15.

Cependant, telle était l'opiniâtreté de ses adversaires, qu'il fut accusé d'indifférence; peu s'en fallut qu'on ne prétendît l'avoir vu parmis les révoltés de la rue Saint-Honoré. Certaines circonstances semblaient favoriser les calomnies des dénonciateurs. Ce général de l'armée de Pichegru n'était-il pas arrivé à Paris juste pour assister à l'attaque de la Convention, pour donner le dernier signal peut-être?

Averti de ces rumeurs, Sauviac se rend auprès des généraux qui l'ont vu au comité pendant l'émeute, et il en obtient avec empressement l'attestation la plus favorable et la plus péremptoire (1).

Sauviac porte cette pièce au ministère; mais ce n'était pas une justification qu'on désirait, c'était une condamnation; le certificat se perdit et les membres du comité de salut public ne l'ayant pas sous les yeux, se livrèrent aux mauvaises impressions dictées par les calomniateurs, et présentèrent la résolution suivante au ministère de la guerre :

« Le Comité de salut public, citoyen, vous charge de faire con-
« naître au général Sauviac qu'il est inutile qu'il continue ses dé-
« marches pour être replacé.

(1) « Nous, soussignés, certifions que le général de brigade Sauviac, malgré l'état de ses blessures qui ne lui permettait pas encore de se livrer à des fonctions actives, s'est présenté au Comité de salut public, section de la guerre, le 12 vendémiaire, pour contribuer à la défense de la Convention menacée d'une attaque prochaine; que nous l'avons présenté en sa qualité de général, employé à l'armée du Nord, actuellement en convalescence à Paris, aux représentants Laporte et Delmas; nous attestons, en outre, qu'il s'est montré au Comité le 13 et le 14, pendant le temps qu'a duré la crise.

Signé : *Le général de brigade*, LOISON.

(20 vendémiaire an IV.)

Je certifie avoir vu dans les journées des 12 et 13 vendémiaire, le général Sauviac au comité de salut public, et disposé, malgré ses blessures, à défendre la Représentation nationale.

Le général de division, CHAUMONT.

Le général de l'armée de l'intérieur, BARRAS.

Et plus bas : DELMAS, LAPORTE.

20 vendémiaire an IV (numéro 27, *Archives de la guerre.*)

« Le Comité a acquis la certitude que le 13 vendémiaire, au matin, « ce général a manifesté des dispositions qui n'étaient rien moins « que prononcées en faveur de la représentation nationale, et qu'il « ne s'est pas rendu auprès du Comité, sous prétexte qu'il n'avait « pas d'uniforme, quoique le lendemain, après la victoire décidée, il « ait paru en grand uniforme auprès de la Convention nationale. « Les renseignements qu'il est du devoir du Comité de consigner « par écrit, afin de les transmettre au gouvernement, qui est sur le « point de le remplacer, sont les motifs de la détermination qu'il « vient de prendre de ne pas remployer le général Sauviac.

« Les membres du Comité de salut public.

« La Reveillère, Lepeau, etc.

« (5 Brumaire an IV) »

Sauviac fut mis en disponibilité ; il est facile de comprendre quelle dut être l'indignation du général à la vue d'un arrêté inique, rendu au mépris de la déclaration d'un général de brigade, d'un général de division et d'un général en chef. Son premier soin est de se plaindre avec amertume d'un pareil traitement au citoyen d'Averton :

« Le général Sauviac, retenu à Paris par le traitement de ses blessures, qui lui interdit toute espèce de fatigues et par conséquent le service actif, comme il est constaté par les certificats du Comité de santé, dont il est porteur, serait très-excusable de ne s'être point trouvé aux affaires du 13 vendémiaire; car dans l'état où il est, son véritable poste est le lit, et le spectacle, où il se délasse sans fatigue; cependant, à la vue du danger que courait la Convention, il a oublié ses blessures, son régime et les ordres des médecins, comme il la fait toute la campagne dernière; il a été offrir ses stériles services aux représentants, chargés de la défense de la représentation nationale, et il n'a quitté son poste, à leur état-major, que lorsque la victoire a été entièrement décidée; il est porteur à cet effet de certificats parfaitement en règle; il est donc doublement injuste de l'accuser sur ce fait, et il serait contraire à tous les principes de ne pas regarder comme non avenue la lettre surprise à la religion du Comité, fondée sur des motifs dont la fausseté est évidemment reconnue. Le général Sauviac ne demande qu'à être relevé de l'inculpation et à pouvoir vaquer tranquillement au réta-

Le général Sauviac se rend à l'appel com[illegible]s déplorable, comme jeune Bonaparte; il se met à la disposition [illegible]ce déposée au bureau de pas la Convention depuis le 12 jusqu'au [illegible]pour tous les militaires si,

Cependant, telle était l'opiniâtre[illegible]essures, ils étaient sûrs de ne accusé d'indifférence; peu s'en fa[illegible]re et le déshonneur!

parmis les révoltés de la rue [illegible]ternité, « SAUVIAC. »

semblaient favoriser les cal[illegible]

l'armée de Pichegru n'é[illegible]re de rechercher un peu mieux la vé-

l'attaque de la Conve[illegible] la déclaration des généraux Loison, Chau-

Averti de ces r[illegible] l'arrêté du 5 brumaire n'en existait pas

l'ont vu au co[illegible] aux réclamations de Sauviac par des attermoi-

ment l'atte[illegible] non-recevoir, et il resta quatre ans sous le coup

Sauv[illegible] inexplicable.

justi[illegible] brisa une carrière si brillamment commencée.

p[illegible] la calomnie, comme le furent tant d'autres généraux de

la période républicaine, il resta quatre ans à Paris dans l'inactivité,

dévoré par la double douleur d'avoir perdu la confiance d'un gou-

vernement qu'il avait servi avec tant de zèle, et de ne pouvoir

continuer à consacrer son intelligence et son épée à la gloire de son

pays, alors que nos armées faisaient les merveilleuses campagnes

d'Italie, d'Egypte, d'Allemagne.

Le général employa ce temps de repos à écrire de nombreux travaux sur la diplomatie, la guerre, et particulièrement sur l'arme du génie. Afin de se procurer une habitation plus agréable, plus tranquille, dans laquelle il put travailler plus à loisir que dans un hôtel meublé de Paris, il se rendit adjudicataire du délicieux château de Luciennes, ancienne propriété de la célèbre et malheureuse madame Dubary. Il s'y installa pour y continuer le cours de ses recherches et de ses études; mais dévoré, comme tout militaire, du désir de reprendre le service actif, il ne cessait de réclamer son inscription sur les cadres d'une armée expéditionnaire.

« Je sollicite cet acte de justice, écrivait-il au ministre de la guerre, Bernadote (14 messidor an x), comme ayant fait toutes les campagnes de la révolution et comme ayant mis toute ma fortune en biens nationaux, ce qui ne peut laisser aucun doute sur mon constant patriotisme. » Il aurait pu ajouter : comme m'étant très-avantageusement occupé de questions stratégiques importantes, car, indépendamment de la part qu'il avait prise aux dispositions des

pagnes du Nord et de la Hollande, il venait d'adresser au mi- de la guerre un plan général pour les opérations militaires nagne, dont les officiers du plus grand mérite appréciaient rité.

Lavaux écrivait en effet au ministre de la guerre, le VII :

, citoyen ministre, avec la plus grande attention le plan npagne que vous présente le général Sauviac, d'après la per- nission que vous lui avez accordée; il renferme les meilleures vues, et il est fort à désirer, pour l'intérêt de la patrie, qu'on exécute en entier les opérations qu'il indique. Au reste, depuis deux ans que je connais le général Sauviac, j'ai toujours reconnu dans toutes les conversations que j'ai eues avec lui sur des objets militaires et politiques le plus pur civisme et les plus grands talents : cet officier général pourrait surtout rendre de grands services dans les parties qui concernent le mouvement des armées et leurs dispositions générales. »

Grâce à ces honorables attestations, Sauviac fut désigné au Directoire par un rapporteur officiel « comme un officier du génie très-instruit et bon militaire. » Le Directoire finit par décider qu'il serait remis en activité (fructidor an VII).

Malgré cet arrêté, la nomination n'arrivait jamais; et, chose plus étrange encore, le plan de campagne qu'il avait présenté à Bernadotte était approuvé, mis à exécution, en grande partie du moins, ainsi que nous le verrons dans une lettre du général Lavaux, et l'auteur restait dans l'oubli.

Sauviac, justement indigné, adresse au Directoire une réclamation énergique :

« Victime éternelle du déni de justice le plus odieux, disait-il en terminant, ayant consumé ma fortune en vaines sollicitations pour le faire cesser, privé non-seulement de tout avancement, mais des moyens nécessaires à ma subsistance, je vous laisse juger, citoyen directeur, si votre dernier arrêté, qui renvoie à l'organisation générale le travail des officiers sans troupe, doit me concerner, ou si l'ordre de présentation de mon rapport, que vous avez donné bien antérieurement à l'arrêté, ne doit pas s'exécuter à mon égard.

« J'espère que cet exposé fidèle des services et des persécutions du général qui vous est le plus dévoué ne sera pas un vain titre aux

yeux des gouvernants qui nous régissent avec tant de gloire, et qui paraissent avoir pris pour règle de leur conduite la justice et l'impartialité.

« Salut et respect, « SAUVIAC. »

« Le général Sauviac est du nombre des zélés défenseurs de la République, ajoutait le général Lavaux; il a les attestations les plus favorables, tant des États Généraux de la Hollande que des représentants en mission dans les armées, et des généraux en chef sous lesquels il a servi.

« Quoique n'étant pas en activité, il ne s'est pas moins occupé de la chose publique. J'ai remis moi-même au ministre Bernadotte un travail sur les opérations nécessaires pour le théâtre général de la guerre actuelle; il me paraît qu'une *partie a été mise à exécution*.

« Je crois pouvoir vous assurer que le gouvernement peut compter sur le zèle et le patriotisme du général Sauviac; il est intéressé au nouvel ordre de choses, il a acheté des biens nationaux; ses talents sont connus, il peut, citoyen président, les utiliser pour la patrie. » (16 vendémiaire an VIII.)

Bien que rétabli en principe sur les cadres de l'armée active, Sauviac serait peut-être resté éternellement sans emploi, si le Consulat n'était venu remplacer le gouvernement de l'intrigue et de l'impéritie. Le 18 brumaire se préparait.

Directoire, corps législatif, conseil des anciens touchaient à leur dernière heure. Bonaparte, chef du mouvement, les trois directeurs, ses complices, Fouché, le plus habile des agents, mettaient tout en œuvre pour préparer le coup d'État. Le point essentiel était d'éloigner les deux chambres de Paris, de les transporter à Saint-Cloud, où quelques généraux à la tête de leurs troupes resteraient facilement maîtres de la représentation nationale. Mais il fallait d'abord paralyser la résistance des deux directeurs Gohier et Moulins; le général Moreau fut chargé de les garder à vue dans leur palais du Luxembourg.

On n'a pas oublié que Moreau était ami de Sauviac, qu'ils figuraient l'un à côté de l'autre dans les ordres du jour les plus flatteurs de Pichegru et des représentants. Aussi, quand l'histoire nous montre Bonaparte passant la revue des troupes dans le jardin des Tui-

leries, le matin du 18 brumaire, et leur faisant prêter serment; quand nous le voyons entrer à la barre du Conseil des anciens escorté d'un nombreux état-major, et déclarer qu'il *prétend substituer un nouveau gouvernement à celui des directeurs;* quand nous l'entendons s'écrier : *Nous le voulons ainsi, nous l'aurons; je le jure en mon nom et en celui de mes compagnons d'armes* (1), à quoi tous les généraux répondent : JE LE JURE, JE LE JURE! Quand nous voyons Moreau prendre le commandement des cinq cents hommes qui occupent toutes les avenues du Luxembourg, et garder à vue Gohier et Moulins, pour permettre aux trois autres directeurs Sieyès, Roger, Ducos et Barras, de seconder le coup d'État, nous sommes bien tentés d'entrevoir le général Sauviac au milieu des dévoués du jardin des Tuileries, ou de penser qu'il exerce quelque commandement sous les ordres de Moreau.

Quoi qu'il en soit, l'entreprise a réussi dans l'Orangerie du palais de Saint-Cloud, les trois consuls ont remplacé le directoire.

Sauviac a quitté *la campagne*, c'est-à-dire le château de Luciennes, comme il nous l'apprend dans une lettre du 30 brumaire.

Il se rend à Paris, à Saint-Cloud, pour se présenter à Bonaparte ; mais il ne peut être reçu : l'ancienne amitié de Pichegru pèse toujours sur lui.

Le voilà installé à Paris, hôtel des Étrangers, rue Vivienne, bien résolu à ne pas s'éloigner avant qu'il ait obtenu du Consulat la réparation si légitime que le Directoire lui a refusée; mais on ne se hâte guère de lui donner un commandement. Toutefois, il reçoit des consuls un sabre d'honneur, « en témoignage de leur satisfaction pour ses services et particulièrement pour la journée du 18 brumaire. »

Le 22 il prie le général de division Lecler de le placer dans le bureau militaire, chargé du mouvement des armées près le ministre de la guerre; il assure que les généraux Mac'Donnal et Moreau sont prets à l'appuyer.

Le 6 nivôse an VIII, le premier Consul signe enfin l'arrêté qui l'attache à l'armée du Rhin comme général de brigade; mais sa pénurie était telle qu'il se trouvait hors d'état de s'équiper et de se rendre à son poste.

(1) DULAURE; *Essais sur l'Histoire de la Révolution.*

« Privé de tout traitement depuis 4 ans, écrivait-il au ministre Berthier, le 8 nivôse, j'espère que vous me ferez accorder, conformément à la loi, mon traitement de réforme depuis cette époque, afin que je puisse fournir aux depenses nécessaires à mes équipages, aux frais de route et autres déboursés indispensables.

« En ordonnant l'exécution de cette loi, vous me donnerez les moyens de remplir vos ordres sur-le-champ, ce qui me serait de toute impossibilité sans ce secours, à cause des dépenses immenses que j'ai été obligé de faire depuis longtemps à Paris, pour obtenir enfin la grâce d'un jugement. »

Le ministre ne put répondre favorablement à cette demande, les instructions s'y opposaient; il lui offrit seulement une gratification de campagne, le général dut accepter (6 nivôse).

CÉNAC MONCAUT.

(*La suite au prochain numéro.*)

GLANURES.

(*Suite et fin.*)

VII

Fragments divers sur la Guienne recueillis par Dupuy (1).

Bibliothèque Impériale. Collection Dupuy, t. 512, p. 80.

Tous vaisseaux anglais sont tenus de laisser à Blaye les bouëttes (2) de leur artillerie ou leur artillerie entière si elle n'est pas bouëttes.

(1) J'ai dit dans une note de la page 13 de mon édition de *douze lettres inédites de Jean-Louis Guez de Balzac*, 1863 : « Pierre Dupuy, qui était né « à Agen le 22 novembre 1582, mourut à Paris le 14 décembre 1651. On « n'appréciera jamais assez les innombrables services rendus aux lettres et « à l'histoire par ce grand érudit, etc. » Balzac, dans la lettre reproduite à la page 13 de mon opuscule, a fait du plus illustre des frères Dupuy cette oraison funèbre si complète en quatre mots : « Il n'y a personne qui sache « lire qui ne soit obligé de le pleurer. »

(2). Les bouëttes, aujourd'hui boites; sont les embouchures de fer ou de fonte dans lesquelles entre le bout d'un essieu de l'affût. Piganiol de la Force,

Tous vaisseaux estrangers partans du port de Bordeaux sont tenus prendre une branche de cyprès du Cypressat attenant la Bastide entre deux mers tout devant ledit port, pour lequel droit de branche ils payent au comptable ou connestablerie dudit Bordeaux la somme de 7 francs 6 sols dont le Roy a seulement un tiers, et le sieur de Duras qui se dit et intitule sieur du Cypressat deux autres tiers, lequel droit se prend du costé de la maison d'Angevin ou de Rosan, et néantmoins le Roy commet capitaine audit Cypressat qui contient environ trente arpens d'anciens arbres de cyprès masles qui ne peuplent point ou peu (1).

Le Mascaret (2) vient principalement en aoust sur la rivière de Dordogne qu'il trouve plus droicte jusque sous les murs de Libourne, et sur la Garonne jusques à deux lieues de Bordeaux, et advient quand la mer remontant trouve l'eau des rivières si basses que le flot trop plus saute et plus saute et plus grand fait ledit mascaret qui couvre les vaisseaux s'ils ne se présentent au devant.

L'an 1571, le jour Saint Michel, penultième de septem-

dans son *Nouveau voyage de France*, Paris, 1755, 2 vol. in-12, s'exprime ainsi (p. 58 du t. I), au mot Blaye : « Les vaisseaux qui vont à Bourdeaux sont « obligés de laisser ici leur canon et leurs armes, pour se conformer à une « ordonnance de Louis XI de l'an 1475. »

(1) On lit dans le *Supplément des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaux*, par Jean Darnal : « Anciennement, les pilotes des navires, pour « montrer la gloire et victoire qu'ils croyoient avoir d'avoir esté à Bourdeaux, « s'en retournans chargés de bons vins de Graves, ou autres marchandises, « prenoient une branche de cyprès d'une forêt qui est proche de la mer, appe- « lée le Cypressat. » Voir dans le tome I de la *Guienne militaire*, p. 84, ce que dit M. Léo Drouyn du droit dont jouissaient les seigneurs de Rauzan : il cite, d'après les *Rôles Gascons*, l'autorisation accordée, le 13 juin 1331, par Edouard III, roi d'Angleterre, à Guillaume Amanieu, seigneur de Rauzan, de construire (sans doute pour protéger ses arbres aux rameaux d'or), une forteresse au Cypressat, dans la commune de Cenon.

(2) Voir dans les *Discours admirables de la nature des eaux et fontaines* de Bernard Palissy, le curieux chapitre intitulé : du mascaret qui s'engendre au fleuve de Dourdongne, en la Guienne. Voir aussi les *Mémoires* de de Thou à l'année 1581. Consulter encore le *Traité historique des rivières de France*, par Louis Coulon, 1644.

« Privé de tout traitement depuis 4 ans, écrivait ... de Berthier, le 8 nivôse, j'espère que vous me ferez ... ntant, mément à la loi, mon traitement de réforme ... inon- afin que je puisse fournir aux depenses néce... aux frais de route et autres déboursés ind... s appel-

« En ordonnant l'exécution de cett... e, le 6 no- moyens de remplir vos ordres sur-l... , ainsi que toute impossibilité sans ce secours ... énelon, lors que j'ai été obligé de faire depu... enfin la grâce d'un jugement ...

Le ministre ne put rép... mer est à Blaye instructions s'y opposa... res après devant Bor- de campagne, le géné...

...que gasconne est escrit ce qui s'en

(*La sui*... XLIII foren los grans treitz que la mar ... Gasconna et en l'an seguen fo la pesta mortalha ... an fo prez lo comte d'Armanhac et lo seignor de Lebret per lo comte de Foys.

L'an 1573, le premier jour de janvier, la mer ou la rivière avec le reflux gela devant Libourne tellement qu'on y passoit à pied et à cheval et dura la gelée sept ou huict jours nonobstant que la mer reflue six ou sept lieues d'eau plus loing et jusques aux moulins de Coutras.

Cela mesmes advint l'an 1442, le jour Saint Thomas, devant Libourne tellement que les galères ne pouvoient desmariger et dura xv jours.

Pareille gelée devant Bourdeaux le 28 jour de decembre 1572, jour de dimanche, feste des Innocens, la nuict du dimanche au lundy et dura 8 jours.

En la coste de Bourdeaux, ils appellent l'ambre gris qui s'y trouve la bonne cose, et tiennent les anciens que ce n'est que fiente d'oiseau sur un peu d'herbes odoriférantes qui

(1) Inondations.

se contre quelques rochers et est arrachée par la
tant et jetée à bord, et de fait s'y trouve parfois
s d'oiseau dedans et dit le bayli de Capbreton
rouvé des becs d'oyseaux (1).

X

. de Gohas au cardinal Mazarin.

mpire, qui m'ont fourni tant de docu-
. histoire de la Fronde dans la Guienne (2),
. (Registre KK 1219, p. 502) une lettre de M. de
as, que les lecteurs de la *Revue d'Aquitaine* seront, je l'espère, bien aises de trouver ici. D'abord, cette lettre se rattache à un épisode de l'histoire du Condomois; ensuite, celui qui a signé ces trop courtes lignes est un pur Gascon : il est sorti, pour emprunter une citation

(1) Voir dans Hauteserre (*Rerum Aquitanicarum libri quinque*, etc, 1648, in 4°, livre II, chap. 2) des renseignements curieux sur le *succinum Aquitanicum*. Voir encore d'abondants détails sur l'ambre gris de la Guyenne dans le tome III, p. 271 à 273, de l'*Histoire de la vie du duc d'Epernon*, par Girard, 4 vol. in-12, 1730. Le chroniqueur Jean Darnal dit qu'en l'année 1595, la ville de Bordeaux fit présent au roi Henri IV « d'une pierre d'ambre gris pesant 80 « onces, dans une belle boîte d'argent bien élaborée. » Deux lettres du poète Pierre de Brach aux jurats de Bordeaux (1596), publiées dans le tome II des *Archives historiques de la Gironde*, sont relatives à l'envoi à S. M. d'une « belle pièce d'ambre gris. » Est-ce la même que celle dont Jean Darnal a parlé? Déjà, le 10 septembre 1594, le maréchal d'Ornano avait écrit à Henri IV que deux députés de la ville de Bordeaux ont été faits prisonniers par les ligueurs, près de Lusignan, et il ajoute : « Je regrette infinyement une pièce d'ambre gris, la « plus belle en grosseur et bonté que jaye jamais veu que les jurats de vostre « dicte ville envoyoient à V. M. » M. Armand Baschet, dans son livre, *Le Roi chez la Reine*, 1864 (p. 207, note 1re), raconte, d'après un document des archives de Florence, que don Carlo d'Arillano vint à Bordeaux, en décembre 1615, apporter à la Reine-mère, de la part du duc de Lerme, et à l'occasion du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, quatre coffres d'argent travaillé, contenant des pastilles de sortes différentes et des rosaires d'ambre ouvragés merveilleusement; puis cent peaux travaillées à l'ambre, deux cents boîtes d'ambre, deux cents bourses d'ambre brodées, deux cents paires de gants ambrés, une chaîne d'ambre, etc. Le premier écuyer du duc de Lerme aurait pu dire à Marie de Médicis, en lui offrant tous ces présents : Aimez vous l'*ambre gris* ? On en a mis partout.

(2) *Archives historiques de la Gironde*, t. II, III, IV et VI.

à l'auteur des *Maisons historiques de Gascogne :* « de « cette maison chevaleresque qui s'allia vers la fin du « XIIe siècle avec les comtes de Pardiac; au XIVe, avec les « Pardeillan-Gondrin; au XVe, avec les comtes d'Arma- « gnac, les vicomtes de Fezensaguet; au XVIe, avec les « de Luppé, les Roquelaure, les Monluc (1), les Patras de « Campaigno. » (Notice du Bouzet (2), p. 158). Le correspondant du cardinal Mazarin était un descendant de ce M. Biran, seigneur de Gohas (3), pour lequel Blaise de Monluc avait tant d'estime et d'affection, et qui vengea si terriblement de l'arquebusade de Rabastens son illustre frère d'armes. Rappelons que, le 25 février 1620, furent célébrées, dans le château d'Aubiac, en Brulhois, les noces de Marguerite de Narbonne et de Jean Bernard de Gohas, seigneur de Biran et capitaine aux gardes, et transcrivons bien vite un billet auquel il ne faut pas une plus longue préface :

Monseigneur

Je ne doubte pas que Vostre Eminance nayt esté informée de la marche des ennemis en Condommois ou j'estois destaché de l'armée. J'ay esté assez heureux, Monseigneur, pour rompre leur intelligence et randre leur dessein inutille. C'est tout ce que j'en diray à Vostre Eminance s'il luy plaict. Je ne doubte pas que Messieurs vos

(1) Je me permets de supprimer le t que M. Noulens a laissé subsister dans le nom de Monluc, parasite lettre contre laquelle j'ai fait naguère une tirade qu'il me faudra, je le crains, souvent répéter. Ce *t* de trop est la seule faute qui se soit glissée dans le beau volume de M. Noulens. Heureux les auteurs dont il est permis d'en dire autant!

(2) Bernard du Bouzet épousa le 15 juin 1575 Anne de Biran d'Armagnac de Gohas.

(3) Voir une excellente note, sur ce Gohas, dans la notice de M. de Lafforc sur *François de Cours, seigneur de Pavilhac.* La fille de l'ami de Monluc épousa le fils aîné de Scaliger, en 1575.

lieutenans generaux ne luy randent conte de la marche de nostre armée et comme M. de Sauvebeuf y a porté une diligence extrême et fait retirer ses ennemis bien loin contre l'opinion publique.

Je ne scaurois exprimer à Vostre Eminance, Monseigneur, l'impatiance que iay destre en liberté de me randre pres d'elle pour luy protester que je seray tousiours avec toute la passion qu'il se peust et le respect que ie doibs.

Monseigneur de Vostre Eminance le tres humble tres obeissant et tres fidelle serviteur GOUHAS.

Au camp (près de Nérac), ce 26 novembre 1652.

XI

Deux bons mots de M. de Martignac.

Peu d'hommes ont été aussi spirituels que M. de Martignac. Des personnes qui l'ont connu dans l'intimité m'assurent que sa conversation ressemblait à un feu d'artifice, tant il s'en échappait par milliers des saillies étincelantes. Ce qui caractérisait l'intarissable verve de ce prodigieux causeur, c'était l'à-propos, cette exquise qualité si bien appréciée par Houdart de la Motte quand il a dit : « L'à-propos, dieu qu'à tort oublia la Grèce. » Je voudrais citer, entre d'innombrables exemples, deux exemples charmants de la soudaineté avec laquelle M. de Martignac trouvait toujours les mots les plus fins et les plus heureux.

Présidant un jour le collége électoral de Marmande, le futur ministre, qui avait dans ses gestes autant de méridionale vivacité que dans sa parole, renversa une écritoire. Un autre aurait été confus de cette maladresse. Pour lui, il sourit, et, montrant le noir liquide répandu

sur le bureau, il dit à ceux qui l'entouraient : « Ah! Messieurs, que l'on est bien ici, et comme il fait bon y *jeter l'ancre!* »

Une autre fois, déjà arrivé à la cîme des grandeurs, M. de Martignac entrait dans Miramont, sa ville adoptive. Un cordonnier qui avait la prétention de joindre à ses autres formes les formes oratoires, et auquel on aurait dû dire : *Ne sutor ultrà crepidam!* s'avisa de le haranguer. Le pauvre homme avait préparé à la sueur de son front un compliment qui n'en finissait pas, et, afin d'éblouir encore mieux ses concitoyens, il l'avait témérairement confié à sa mémoire, aspirant à l'honneur de faire croire que le tout jaillissait de l'improvisation. Mais hélas! au beau milieu de son discours débité d'abord avec une volubilité sans égale, — ce que je sais le mieux, c'est mon commencement! — l'orateur en plein vent se trouble; il hésite, et enfin, laissant inachevée une pompeuse période, il se tait : *Vox faucibus hæsit.* M. de Martignac s'empresse de lui tendre la main, en lui disant ce mot qui était une si piquante épigramme cachée sous l'apparente bienveillance d'un encouragement ; « Mon ami, reprenez donc votre *haleine!* »

XIII

Lettre inédite de M. de Salvandy à l'Archevêque de Paris.

Un ancien vicaire général de l'Archevêché de Paris a bien voulu enrichir ma modeste collection d'autographes d'un assez grand nombre de lettres écrites à Mgr de Quelen, à Mgr Affre et à lui-même par des plumes célèbres. Parmi les lettres que je dois à son amicale générosité, il s'en trouve une dans laquelle M. de Salvandy annonçait

qu'il venait d'être appelé à ces fonctions de ministre de l'Instruction publique qu'il devait remplir avec tant de distinction. Je suis heureux de donner à une Revue publiée dans la ville natale de l'éloquent auteur de l'*Histoire du roi Jean Sobieski et de la Pologne* cette lettre d'un homme qui eut un des plus beaux talents et un des plus nobles cœurs de ce temps-ci.

Ce dimanche 2 février.

Monseigneur,

Les choses se sont précipitées dans la journée d'hier de manière à ne pouvoir vous informer à l'avance, comme je l'aurais voulu, d'un événement que vous m'avez fait l'honneur de désirer. Votre vœu, Monseigneur, si glorieux pour moi, a été présent à ma pensée, veuillez le croire. Conservez-moi, dans la rude tâche que j'ai prise, ces sentiments favorables dont vous m'avez honoré dès longtemps, et comptez, Monseigneur, sur ma reconnaissance comme sur ma vénération. SALVANDY.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

MÉMOIRE

SUR LES FOUILLES DE NÉRAC.

(Suite et fin.)

§ VI.

Bas-relief du quadrige ou triomphe des deux Tétricus.

Il est résulté des dispositions de MM. du Mége et Jouannet, que ce marbre, vendu par le sieur Chrétin à

la Société archéologique du Midi, est parti de Nérac et est arrivé à Toulouse ; mais les débats nous ont donné aussi la conviction que c'est le sieur Chrétin qui a fabriqué cette sculpture.

Seulement nous avons à faire, à ce sujet, une révélation importante.

Vers la fin du procès en soustraction de marbres antiques, intenté contre le sieur Chrétin par la commune de Nérac, M. Gaube, docteur-médecin de cette ville, et homme des plus honorables, vint nous visiter ; et tout en nous priant de taire son nom, du moins de son vivant, il nous fit une déclaration dont nous attestons, sur l'honneur, l'exactitude pour le sens, sinon pour les termes.

« J'avais soigné gratuitement, nous dit-il, le sieur et la « dame Chrétin dans deux maladies graves. Un jour « (c'était durant les fouilles de la Garenne), me trouvant « chez eux, cet artiste m'annonça qu'il voulait me mon- « trer un objet bien précieux ; et il alla quérir un mar- « bre où je remarquai fort bien un char avec des figures « d'hommes et de chevaux.

— « Etait-ce réellement du marbre et non du « plâtre ? »

— « C'était certainement un bas-relief en marbre. « Seulement, celui que me montra Chrétin, se trouvait « bien plus petit que ne l'est le quadrige dont vous de- « mandez compte au procès, s'il est vrai que ce dernier « objet pèse de sept à huit quintaux et présente deux « mètres de longueur ; car pour me montrer le quadrige « qu'il possédait alors, le sieur Chrétin s'assit sur une « chaise, et le plaça sur ses genoux, en face de moi. »

De cette déclaration que nous eumes l'honneur de transmettre, dans son temps, au ministère de l'instruction

publique, tout en taisant le nom de M. Gaube, que nous n'avions pas encore perdu, on peut, ce nous semble, tirer la conséquence que le quadrige vendu au musée de Toulouse n'est que la copie, sur une plus grande échelle, d'un bas-relief réellement antique, lequel dut faire partie de ce monceau de marbres que M. Durban ainsi que d'autres témoins remarquèrent, un soir, dans les fouilles de la Garenne, et qui disparurent dans la nuit. C'est sans doute à ce quadrige et peut-être aussi au médaillon des quatre têtes que fit allusion la dame Chrétin, lorsqu'elle dit au témoin Faget : « Les ca- » nailles! « s'ils s'y étaient pris d'une autre manière, ils « auraient bien d'autres choses qu'ils ne verront pas. »

Dès lors, on s'explique cette contrefaçon. Ce n'est pas la perfection plus ou moins réelle du travail que nos archéologues ont considérée dans les monuments objets du présent Mémoire : « Lorsque j'étais à Toulouse, a dit « M. Mérimée, dans ses *notes d'un voyage dans le Midi*, le « Musée ne possédait encore qu'un seul des bas-reliefs « trouvés à Nérac (1). Il offre les portraits des deux « Tétricus, de Nera Pivesuvia et de Claude le Gothi- « que ; sur l'autre face est tracée une inscription relative « à l'histoire de Tétricus. Il ne m'appartient pas de dis- « cuter ici les nombreuses questions que soulève cette « inscription, ni même d'examiner ce qui, dans son texte, « tend à la faire admettre comme authentique ou reje- « ter comme suspecte (2). *Je ne veux parler que du bas-re-* « *lief que j'ai examiné avec soin et sans prévention.*

« Mon opinion fut et est encore qu'il est réellement

(1) Ainsi l'opinion, dans Toulouse, était que ce marbre provenait des fouilles de la Garenne.

(2) Comme on le voit, ce sont toujours les inscriptions et non les sculptures que la science incrimine.

« antique. Pour faire partager mon sentiment, je n'ai « d'autres titres à la confiance du lecteur, que le fait « d'avoir vu un grand nombre de sculpture de différen- « tes époques d'où il peut inférer que j'ai dû acquérir « quelque discernement par la comparaison d'une multi- « tude de caractères indéfinissables qui constituent le « style d'une époque et d'une nation.

Écoutons aussi M. du Mége :

« Lors de l'annonce des découvertes des bas-reliefs, « le témoin eut quelques soupçons d'une mystification, « Mais la vue, soit des plâtres, soit des objets sculptés en « marbre, *où l'on retrouve le goût et le style de l'antiquité, et « particulièrement de l'époque de décadence où vivaient les « Tétricus,* l'a porté à croire que ces monuments étaient « réellement antiques. »

Enfin, M. Jouannet, *se basant sur les mêmes observations*, jugea le quadrige authentique. Plus tard, des doutes lui furent inspirés *par les inscriptions*.

Que ces *caractères indéfinissables qui constituent le style d'une époque et d'une nation, que le goût et le style de l'antiquité, et particulièrement de l'époque de Tetricus*, se retrouvent dans une *copie* du quadrige due au ciseau de Chrétin, cela se conçoit. Mais où et à quelle époque, antérieurement à l'année 1833, ce peintre aurait-il pu acquérir, nous ne disons pas le talent du statuaire seulement, mais la science de l'archéologue, pour créer l'original du quadrige et celui du *médaillon des 4 têtes?*

Au sortir des ateliers de peinture de Paris, en même temps que de l'adolescence, le sieur Chrétin entra dans un régiment de chasseurs.

Ce corps militaire se trouvant en garnison à Auch, ce jeune soldat concourut, dans cette ville, pour un prix ou une place de professeur de dessin (nous n'avons pu éclaircir tout à fait ce dernier point; mais il est positif qu'au moyen d'un congé qu'il dut à son succès dans ce concours, il obtint cette place au collége d'Auch, ce qui le mit en relation avec le respectable M. Sentels); aimé, protégé par ce savant, jamais Chrétin ne lui parla de ses talents en sculpture. Il y a plus : à cette époque, M. Sentels eut quelques travaux de cet art à surveiller et diriger, dans la belle cathédrale de Sainte-Marie ; à cet effet, il demanda des artistes de Toulouse, et il ne vint pas à la pensée du sieur Chrétin, de dire à son protecteur : « moi aussi je suis sculpteur ! »

Plus tard, on trouve Chrétin parcourant le pays, avec une troupe de comédiens ambulants, jouant lui-même la comédie et peignant de grossiers décors. C'est ainsi qu'il vint à Nérac où, sans quitter ses camarades, il fut chargé, par M. Dutilh, des peintures d'une salle de spectacle.

A la mort d'une dame Longpré, vieille comédienne qui l'avait retenu dans cette troupe, le sieur Chrétin finit par se marier et s'établir à Nérac. Y a-t-il là une place pour des études, pour des essais, pour des travaux, comme en feraient supposer les talents et la science du contrefacteur des divers bas-reliefs qui font l'objet du présent Mémoire? On ne saurait le croire ; et voici, en conséquence, quelle est notre opinion sur cet homme, que nous avons connu personnellement, et chez lequel il est bien regrettable que la morale n'ait pas réglé l'emploi des dons naturels, en modérant les écarts d'une organisation d'artiste.

Lors de son établissement à Nérac, ce n'était ni un sculpteur ni un archéologue. Ses discussions avec MM. du Mége et Jouannet lui ayant fait sentir la nécessité d'étudier l'antiquité, il se procura quelques livres spéciaux, et il devint quelque peu archéologue. Dès 1833, recherché par la mairie de Nérac, au sujet du médaillon des deux *Tétricus*, du *Labarum* et de l'inscription DITI M, il conçut cette malheureuse pensée de contrefaçon qui nous a gâté les beaux résultats des fouilles de Nérac; et nous avons la conviction que de cette époque seulement datent ses premiers essais en sculpture. Jusque-là sa maison resta ouverte comme l'est d'ordinaire celle d'un artiste; lui si vantard et la vanité incarnée, jamais il ne nous dit un mot de ses talents en sculpture; jamais on ne vit dans son atelier la moindre ébauche, le moindre indice qui décélât un sculpteur.

Aussi un grand progrès se fit remarquer entre la tête qu'il sculpta, à Nérac, lors des débats correctionnels, et le bas-reliefs qu'il confectionna lors des débats sur l'appel, en janvier 1836. Mais à l'époque plus reculée de la contrefaçon prétendue des deux bas-reliefs ci-dessus, laquelle se reporterait à la fin de l'année 1833 pour l'un, et à l'année 1834 pour l'autre, il n'en pouvait être qu'à des ébauches, qu'à des copies. Et quant à ses connaissances en archéologie, les études fort incomplètes qu'il fit dans cette science, ne le préservèrent pas de commettre des erreurs grossières. Nous en avons signalé une; nous aurons bientôt l'occasion d'en relever deux autres.

Notre conviction est, par conséquent, que le quadrige vendu par Chrétin au musée de Toulouse est la copie d'un monument antique, soustrait des fouilles de Nérac. A l'égard du médaillon des 4 têtes, s'il n'est pas authentique, nous serions porté à y voir aussi une copie d'un bas-

relief de même provenance. C'est l'un des secrets que le sieur Chrétin a emportés dans la tombe (1).

IIe PARTIE.

Marbres transportés directement des fouilles de la Garenne à la Mairie de Mérac.

Observations générales. — A l'issue des débats du procès correctionnel intenté au sieur Chrétin, il s'opéra dans les esprits une fâcheuse réaction ; le dénigrement trop familier au caractère français eut bon jeu, et s'attaqua même aux monuments dont l'exhumation ne pouvait être contestée. MM. du Mége et Jouannet, après avoir publié des brochures pour signaler au monde savant les marbres extraits de la Garenne, n'eurent plus foi à rien, et nous eûmes la douleur d'entendre M Jouannet essayer de justifier sa défiance par ces paroles : « Quand bien « même il serait attesté par des personnes irrécusables « qu'un marbre fut exhumé de quelques ruines, ce ne « serait pas un motif de l'admettre comme antique, si « d'ailleurs il se trouve en opposition avec les règles de « l'archéologie. »

C'est par trop, ce nous semble, se montrer exclusif, et M. Jouannet parle ici, n'en déplaise à sa mémoire, comme un classique à l'encontre d'un romantique. *Les règles de l'archéologie* ne sont que le fruit des observations faites sur des monuments déjà exhumés. Récuser, de nos jours, de nouvelles richesses parce qu'elles contrarient quelque peu d'anciennes découvertes, ou parce qu'elles en diffèrent, c'est arrêter la science dans ses explorations, c'est étouffer

(1) Le sieur Chrétin est mort sans avoir fait de révélation sur les fraudes qui lui étaient imputées. (*Lett. de M. le ministre de l'instruction publique du 14 juillet 1856*).

le progrès à une époque où, de toutes parts, les monuments surgissent de terre et viennent coup sur coup changer bien des idées, en nous révélant des faits nouveaux Ici, d'ailleurs, il est question d'un règne peu connu, d'un siècle qui échappe aux règles dominantes, car ainsi que l'a dit M. le baron Chaudruc de Crazannes, « faut-il s'étonner de rien en fait de barbarie? »

Nous allons, en conséquence, examiner l'origine des marbres transportés directement des fouilles de la Garenne dans notre mairie, sans nous préoccuper des défiances de MM. Jouannet et du Mége, non plus que des sarcasmes dont le journal le *Temps*, numéro 1981, se fit l'écho, ce qui lui valut la réponse suivante de M. le baron Haussmann, alors sous-préfet de Nérac.

« ..... Ces découvertes, il est impossible d'en con-
« tester sérieusement la réalité, car les fouilles ont eu
« lieu, d'abord, sous la direction de l'administration mu-
« nicipale de Nérac, puis sous la direction de l'ingénieur
« des ponts-et-chaussées de l'arrondissement, et, dans
« l'un et l'autre cas, *en présence et sous la surveillance*
« *d'un public nombreux et intéressé à déjouer toute fraude.*
« D'ailleurs, les objets découverts ne consistent pas seu-
« lement en inscriptions, en bas-reliefs, en médailles, etc.;
« on a mis à nu les fondations, et, sur quelques points,
« les ruines d'un antique édifice qui couvrent plusieurs
« hectares de terrain, et dont l'importance et la nature
« éloignent toute supposition de contrefaçon et de mysti-
« fication (1)

« ..... Ces mosaïques (2) occupent un espace consi-

(1 et 2) On avait mis à découvert, dans la Garenne, deux mosaïques, au-dessus desquelles on éleva deux constructions pour les défendre des dilapidations, et pour en réserver en même temps la vue aux curieux. Plus tard, le plus grand de ces édifices a été démoli et la grande mosaïque qu'il protégeait,

« dérable, recouvert en partie de constructions moder-
« nes qui remontent à bon nombre d'années, et dont
« une autre partie servait d'emplacement à un ancien
« cimetière. Enfin, un chemin public passe sur la moitié
« d'une mosaïque, dont l'autre moitié s'étend sur le sol
« d'un jardin particulier : le mur de clôture du jardin
« passe diagonalement au-dessus de cette mosaïque.

« J'ajoute que dans la partie recouverte par l'ancien
« cimetière, le pavé de mosaïque est souvent interrompu
« et que les ossements humains trouvés dans les lacunes,
« font comprendre que des fossoyeurs, en creusant des
« tombes, ont défoncé le pavé dont ils ignoraient l'exis-
« tence, et que cette particularité atteste suffisamment la
« haute antiquité des monuments dont je parle, monu-
« ments recouverts en d'autres endroits par les arbres
« séculaires de l'ancien parc de Henri IV.

« Je pourrais dire, en outre, que le plan et la distri-
« bution de l'édifice, la nature des constructions, de
« nombreux revêtements et des fûts de colonnes d'un
« marbre étranger au pays, et, enfin, les médailles, bas-
« reliefs et inscriptions trouvés par les agents de l'admi-
« nistration, ne laissent aucun doute sur l'origine ro-
« maine de ces monuments ; mais je laisse à d'autres le
« soin de traiter les questions d'archéologie que soulè-

recouverte d'une couche de terre. — Sur le chemin de Nazareth, on mit aussi à nu une 3e mosaïque. C'était la plus grande et la plus belle. Comme elle s'étendait sur un jardin situé à l'*est* de ce chemin, M. Dubernet de Mazères fit l'acquisition de ce jardin, voulant en extirper cette mosaïque, pour en orner sa maison de campagne. Mais s'étant convaincu des difficultés de cette opération, il revendit ce terrain à M. Derrey qui a fait construire au-dessus une remise et un chai. — On avait déjà recouvert de terre et de grave la partie de cette mosaïque située sur le chemin de Nazareth. Ainsi, l'on ne peut plus montrer aux curieux que la plus petite de ces trois mosaïques.

A l'égard des tours et fondations romaines trouvées dans la Garenne, comme elles gênaient les promeneurs, l'administration municipale a fait disparaître ces ruines précieuses, sous les mêmes décombres dont on les avait dégagées, en 1832 et 1833.

« vent les découvertes faites et que les découvertes à ve-
« nir pourront aider à résoudre, si le gouvernement nous
« assure, comme je l'espère, les moyens de continuer les
« recherches commencées.

« Il me suffit d'avoir établi que tout n'est pas œuvre
« d'iniquité dans les fouilles de Nérac ; que si quelques
« personnes ont pu mettre au jour, comme provenant de
« ces fouilles, des inscriptions et bas-reliefs d'origine
« suspecte, cette circonstance n'est qu'un épisode très-
« accessoire à la découverte et ne doit nuire en rien à
« l'autorité des monuments dont l'origine authentique et
« la nature même ne permettent aucun doute.

« Les fraudes archéologiques des ouvriers d'Italie ont-
« elles jamais fait douter de l'antiquité des monuments
« qui recouvrent son sol?

« .. .... Au surplus, les personnes qui prennent quel-
« que intérêt à cette affaire, peuvent aller voir au minis-
« tère de l'intérieur les dessins que l'administration des
« ponts-et-chaussées a fait exécuter de plusieurs mo-
« saïques et des objets les plus importants découverts
« jusqu'à ce jour, dans les fouilles de Nérac, et si, après
« l'examen de ces dessins, il leur restait encore quelques
« doutes sur la réalité et l'authenticité des monuments
« qu'ils représentent, je pense qu'elles comprendront
« que ce n'est pas à deux cents lieues de distance, et sans
« avoir vu, qu'on peut porter un jugement que l'aspect
« même des fouilles modifierait peut-être. »

Dans son rapport à la Sociéte d'agriculture, sciences et arts d'Agen, publié en 1835, M. Labat, alors premier avocat général de la Cour royale, s'exprime aussi, à ce sujet, en ces termes :

« Les premières inscriptions qu'on représente comme

« provenant des fouilles, sont au nombre de quatre. Elles « sont déposées à l'Hôtel-de-Ville, où chacun peut les « examiner. Il est de notoriété publique qu'elles ont été « exhumées du sein de la terre par les ouvriers em- « ployés aux travaux ; elles furent ramassées au milieu « des décombres de toute espèce, et après de grands dé- « blais. On fût même obligé pour avoir l'une d'elles, de « la débarrasser d'un quartier de roche qui la recou- « vrait. Plusieurs curieux qui assistaient aux fouilles, ont « été les témoins de ces faits et ils examinèrent les in- « scriptions à l'instant même ; elles étaient mutilées, cou- « pées en morceaux, qu'on rassembla avec soin et dans « des encadrements à l'Hôtel-de-Ville, où on les porta « aussitôt, et où elles sont toujours restées depuis.

« .. .... Toutes les circonstances que nous venons de « rapporter sont parfaitement établies par les dépositions « des nombreux témoins entendus dans les enquêtes, et « le moindre doute à ce sujet ne pourrait être élevé « dans la ville de Nérac... »

On s'emparera peut-être de quelques dépositions déjà citées, pour nous dire : « Qui nous garantit que l'on n'a- « vait pas enfoui, pendant la nuit, dans les fouilles, ces « mêmes inscriptions exhumées, le lendemain ? »

Avec de telles objections, il n'existera plus de marbres antiques.

Ici, la sagacité, l'expérience des ouvriers ne se seraient pas laissé prendre à une supercherie de ce genre ; ils auraient su distinguer la terre fraîchement remuée d'un amas de décombres et de terres que les siècles avaient tellement tassés et en quelque sorte cimentés, qu'il fallait le pic pour l'entamer. Et, puis, c'est quelquefois sous un rocher, d'autres fois, sous des arbres séculaires que ces

marbres se découvraient, quand l'arbre venait à être arraché ou la roche extirpée.

Serait-ce à une époque plus ancienne que cette mystification aurait été préparée ? « Mystifier la postérité! s'écrie M. Mérimée, « cela n'est pas admissible, et l'on a « toujours réservé ces plaisanteries-là pour ses contem- « porains. Mais, dira-t-on, il est possible que quelque « courtisan de la petite cour de Béarn ait voulu donner « de l'importance à Nérac, en lui trouvant une existence « antique, en rappelant les Empereurs qui y ont résidé. « Fort bien! et Tétricus est, en effet, le plus probable. « Mais alors comment se fait-il que la trouvaille n'ait pas « été ébruitée?. . »

M. Mérimée aurait pu ajouter que l'existence de l'édifice et des mosaïques, du sein desquels surgirent ces inscriptions, rendait ces derniers marbres inutiles pour anoblir notre ville, et que, d'ailleurs, pour enfouir les inscriptions, il aurait fallu mettre au jour ces substructions romaines, nobles restes que l'on aurait peut-être fouillés avec plus de persistance qu'on ne l'a fait de nos jours, car la belle Reine de Navarre, femme de notre Henri, n'était pas moins docte que galante. Et néanmoins, dans les Mémoires qu'elle nous a laissés, il ne se trouve pas un mot relatif à ces ruines, alors que Marguerite de Valois prend soin d'y mentionner la création qu'on lui doit en partie du parc du château de Nérac, c'est-à-dire de cette *Garenne* qui fut l'objet des fouilles de 1832-1833 (1).

(1) « Mais de cette diversité de religion, il ne s'en oyoit point parler, le « roy mon mari et la princesse sa sœur allans d'un costé au presche, et moy et « mon train à la messe *en une chapelle qui est dans le parc;* d'où, comme je « sortois, nous nous rassemblions pour nous aller promener ensemble, ou dans « un très beau jardin, qui a des allées de lauriers et de ciprès fort longues,

Ainsi, *la réalité de l'exhumation des marbres* dont il nous reste à parler, nous paraît la seule question digne d'être discutée.

§ Ier.

Médaillon de Julien.

Ici, comme l'observation en a été déjà faite, la figure de cet empereur n'est pas en relief. Ce dut être un portrait, soit en bronze, soit en argent incrusté dans le marbre qui en a conservé la silhouette en creux, de même que les creux des sigles suivants :

IVLIANVS. PIV. IMP. I...

Le médaillon précieux qui a disparu, ainsi que les sigles, devait avoir à peu près 45 centimètres de diamètre. Le cadre extérieur était orné de feuilles de vignes.

Le sieur Chrétin a tantôt prétendu qu'il avait fabriqué ce médaillon lequel, selon lui, serait le portrait de sa femme, moins la barbe historique de Julien; tantôt il a reconnu que ce monument provenait des fouilles de la Garenne.

En réalité, plusieurs témoins ont assisté à l'exhumation de ce médaillon et M. Capuron, de Nérac, notamment, l'ayant reçu des mains des ouvriers, ce fut lui « qui dé« gagea ce marbre de la terre, du plâtras et des racines « d'arbres qui s'y trouvaient adhérentes; » cet objet venait d'être retiré d'un tas de décombres que recouvrait un vieux arbre. (Voir aussi la déposition de M. Durban.)

« ou *dans le parc que j'avois fait faire, en des allées de trois mille pas qui* « *sont au long de la rivière;* et le reste de la journée se passoit en toutes « sortes de plaisirs honnestes, le bal se tenant ordinairement l'après-disnée et « le soir. » (*Mémoires de Marguerite de Valois.*)

marbres se découvraient, quand l'arb ... outer de arraché ou la roche extirpée.

Serait-ce à une époque plus ar ... fication aurait été préparée ? « ... crie M. Mérimée, « cela n' ... « toujours réservé ces pl ... « porains. Mais, dira-t ... « courtisan de la pe ... « de l'importanc ... « antique, en ... « Fort bien ... « Mais al ... « été ... s investigations au de Campan, qui ne

§ III.

Deuxième inscription.

N' Celle-ci est en marbre gris des Pyrénées. Le sieur C Chrétin en donna une copie fort incorrecte.

Elle est ainsi conçue :

S. P. Q. R.
Dvs C. P. T. (1)
IMP (2)

On doit cette inscription à M. Galup, fils du secrétaire de la Sous-Préfecture. Il l'exhuma de la salle des bains. Nous nous trouvions en ce moment aux fouilles, en compagnie de M. Pérez, avoué ; l'on nous présenta ce marbre, avec prière de l'expliquer, et nous répondîmes *qu'il y était question sans doute de Tétricus*, ayant déjà connaissance de nombreuses médailles à l'effigie de cet Empereur, *trouvées dans votre contrée.*

(1) Chrétin, dans la copie publiée, ajouta ici ces sigles ETR, qui n'y ont jamais existé.

(2) Il en est de même de la lettre P que le sieur Chrétin ajouta à la suite des sigles IMP.

§ IV.

Troisième inscription.

·rte de ce marbre rouge de Languedoc, se
ments et en deux jours. Le sieur Dantin,
ille, en trouva une moitié le 28 juin, et
ut remise par les ouvriers, le lende-

. . . . . .

CTCVS (1) D·AVG IMP
.. P. M : P : OM : S. P. R. Q. G
.... A. VS. OR. NA : VR.
..... MVN. EREX. MON.
. . . . (2)

§ V.

Quatrième inscription.

« Ce marbre blanc des Pyrénées fut trouvé au fond « d'un canal mis à découvert le long de la promenade, « en allant à la fontaine de Saint-Jean. Un grand bloc de « pierre, détaché des rochers supérieurs, le cachait à la « vue et les ouvriers eurent grand peine à l'extraire du « lieu où il était enfoui. » (Rapport de M. Labat déjà cité). Dans une réponse à diverses questions de la Société archéologique du Midi, feu M. Lespiault, qui remplissait alors les fonctions d'adjoint au maire de Nérac, affirma

(1) Dans la copie publiée par Chrétin, il a substitué TÆTCVS, et puis au lieu de AVG, il a écrit AC.

(2) On n'aperçoit, pour cette dernière ligne, que les têtes des sigles devenus illisibles par la rupture du marbre.

également *que ce marbre fut recueilli par le sieur Dantin et ses ouvriers sous un bloc de pierre détaché des rochers supérieurs.*

Voici cette inscription :

OM . VICT : LEG . VIC . DESID
S . P . R . G . Q : SALVT. . . . . .
P^vs (1) TÆTRIC : (2) DIV^s AVG : IMP :
P . PAT . PONT . MAX : IMP . G . CON^D
MVNIF : MONUM . EREX^x VSV
ORN . NER . AQ . . . . CIVI : ÆL^IV D^vs
. . . AXI^vs TET^cv Q . CONS . AN^R
C (3) M · XX · V : SEPT · X · K (4)
P. . . . . T...T, VICTO . . . .

§ VI.

Autres monuments.

Nous plaçons sous cette rubrique une infinité d'objets antiques trouvés dans les fouilles de la Garenne et transportés directement à l'Hôtel de Ville.

(1) Le sieur Chrétin a écrit PR^vs, prenant un éclat du marbre pour le sigle R.

(2) Il a écrit sans hésiter TÆ.....; mais le second sigle est pour le moins douteux.

(3 et 4). C'est ici que le sieur Chrétin a commis deux erreurs qui prouvent son ignorance, du moins à l'époque des fouilles de Nérac. Il a omis le sigle C, qui donne : *anno Romæ conditæ*; et ne comprenant pas le K, il lui a substitué un X, ce qui a transformé la date qui était *anno conditæ Romæ sept.* X (ante) *kalendas*, en celle-ci : *anno Romæ sept.* XX. C'est principalement sur cette date de forme inusitée chez les Romains, que l'on s'est fondé pour déclarer cette inscription apocryphe.

Ce sont :

Des fragments de marbre tels qu'ornements d'architecture, entablements, chapitaux, tronçons de colonne... On n'a recueilli, dans le Musée de la ville, que les pièces les plus importantes. Le reste, qui forma un tas considérable dans la cour de la Mairie, servit, depuis, à empierrer en marbre une partie du chemin du nouveau cimetière de Nérac ;

Des vases à parfum, une patère, beaucoup de fragments de poterie noire ou de poterie rouge, une amphore ou urne brisée, mais qu'il a été possible à une main habile de rétablir dans sa première forme, en rajustant et recousant les morceaux ;

Des briques à rebords, sans nombre ;

Des clefs antiques, plusieurs lames de feu, une grande quantité de plaques de verre ;

Une petite statue de Minerve, en bronze, assez bien conservée (cet objet fut trouvé dans les fouilles supérieures, en dehors de la Garenne) ; une tête de femme, en terre cuite (trouvée dans les fouilles de la Garenne, près de la fontaine de Saint-Jean) ; une main tenant une coupe, le tout en marbre blanc et plus grand que nature (c'est dans la salle des bains que ce fragment d'une statue colossale fut découvert) ; un fragment d'une tête, en marbre blanc, qui a pu appartenir également à la même statue ; un bras de statuette en marbre blanc, deux têtes en marbre, de petite dimension ;

Plusieurs médailles à l'effigie de Tétricus, une médaille fruste de l'Empereur Adrien, une de Constantin...

Enfin, l'Hôtel-de-Ville possède aussi :

1° Une statuette en marbre très-fruste et sans tête,

que l'on trouva, longtemps avant les fouilles de 1832-1833, dans le lit de la Baïse, *en face et à quelques mètres du lieu où ces fouilles furent opérées*; il est important de mentionner ici que le bras de la statuette relatée plus haut, comme ayant été trouvé dans les fouilles, semble appartenir à la statuette ramassée au fond de la rivière voisine;

Et 2° une tête en marbre blanc plus grande que nature, que l'on retira, il y a longues années, d'un champ attenant aux mosaïques supérieures. Cette tête fut, depuis, cimentée dans un mur de la maison Pouy, au *Petit-Nérac*, faubourg qui portait autrefois le nom de *Vieux-Nérac*.

RÉSUMÉ.

D'après les considérations développées au présent Mémoire, nous estimons que l'on doit regarder comme antiques :

1° Le médaillon des deux Tétricus (voir le § Ier de la première partie);

2° Le *Labarum* ou *Croix de Constantin* (voir le § II même partie) ;

3° Les quatre inscriptions conservées à la Mairie de Nérac (voir les §§ 2, 3, 4 et 5 de la 2e partie);

Nous ne doutons pas non plus de l'authenticité du médaillon de Julien (voir le § Ier de la deuxième partie);

Tout nous porte à considérer comme copie d'un marbre antique le *quadrige* vendu au Musée de Toulouse (voir le § 6 de la même partie).

Quant aux inscriptions autres que celles discutées aux §§ 2, 3, 4 et 5, 2e partie, même celles qui existent sur le médaillon des deux *Tétricus*, comme au revers du *Laba-*

rum, nous les considérons comme l'œuvre de la main sacrilége du sieur Chrétin. Enfin, si le *quadrige* vendu à Toulouse est la copie d'un marbre antique, nous doutons que ce dernier monument portât les inscriptions que la copie a reçues.

Un pareil Mémoire ayant été adressé au Ministère de l'Instruction publique en 1842, nous transcrivons ici la décision qui s'ensuivit.

« M. Samazeuilh, correspondant historique, adresse « un premier Mémoire sur les antiquités de Nérac où il « réside..... M. Samazeuilh fait dans son Mémoire l'his- « toire des fouilles de Nérac et du procès qui en a été la « suite. Un sieur Chrétin, peintre, établi à Nérac, pro- « duisit en 1833 des marbres antiques provenant de « fouilles pratiquées dans une propriété particulière. Il les « vendit aux musées de Nérac et de Toulouse. Les mem- « bres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres fu- « rent persuadés que les sculptures et les inscriptions « qui les accompagnaient étaient l'œuvre d'un faussaire. « D'autres soutinrent que tout était bien authentique et « qu'un faussaire n'aurait pas perdu son temps à fabri- « quer des bas-reliefs et des inscriptions pour les vendre « moitié moins qu'ils ne lui auraient coûté. M. Samazeuilh, « après avoir discuté tous les faits, étudié et décrit les « objets mêmes, est d'avis que les sculptures sont authen- « tiques, qu'elles ont été trouvées non pas dans une pro- « priété particulière, mais dans le lieu dit la Garenne, « ancien parc du château de Henri IV. Du reste, les in- « scriptions seraient fausses et auraient été gravées pour « donner une plus grande valeur aux sculptures. L'une « de ces sculptures, le quadrige que possède aujourd'hui « le musée de Toulouse, aurait été exécutée, suivant

« M. Samazeuilh, d'après un modèle ancien qui provien-
« drait des fouilles de Nérac. Les raisons données par
« cet antiquaire, à l'appui de son opinion sur cette affaire
« assez mystérieuse des marbres de Nérac, *sont con-*
« *cluantes et semblent résoudre définitivement le pro-*
« *blème.* M. Samazeuilh se plaint de ce que cet événe-
« ment ait arrêté les fouilles. Il termine ainsi son Mé-
« moire : « *Tout est-il dit, tout est-il fait au sujet de ces*
« *fouilles? Faut-il les accepter comme une énigme dont le*
« *mot resterait introuvable? Pourquoi ne pas sonder de*
« *nouveau ce mystère dont la science a tant souffert?*
« *Pourquoi ne pas demander aux monuments que la Ga-*
« *renne de Nérac recèle encore un certificat d'authenti-*
« *cité pour ceux que nous possédons déjà? La mine n'est*
« *pas épuisée. La grandeur et l'importance des fondations*
« *romaines, qui font chaque jour l'admiration des voya-*
« *geurs à Nérac, exigent des fouilles complètes. Si, jus-*
« *qu'ici, les fonds alloués à la ville de Nérac pour con-*
« *tinuer nos fouilles ont à peine suffi à la conservation*
« *de ce que nous possédions déjà, ce serait exaucer les*
« *vœux de tous les savants que de consacrer d'autres*
« *sommes à l'acquisition des terrains où les plus belles*
« *mosaïques restent enfouies, ainsi qu'à la reprise de*
« *nouvelles fouilles qu'on ne viendrait plus déflorer.* »

« Le Comité s'associe au vœu de M. Samazeuilh; il
« verrait avec plaisir la reprise des travaux destinés à
« éclaircir l'affaire des bas-reliefs et à donner à la science
« archéologique des faits positifs sur un établissement
« des Romains à Nérac. En conséquence, le Comité prie
« M. le Ministre de l'instruction publique de renvoyer à
« son collègue de l'intérieur le Mémoire de M. Samazeuilh;
« il est à désirer que le gouvernement puisse consacrer
« une allocation pour entreprendre de nouvelles fouilles

« dans la Garenne de Nérac et dans les terrains qui re-
« cèlent, à ce qu'on croit, des antiquités romaines. »
(Bulletin archéologique, session de 1842, mercredi 27 avril 1842. M. Mérimée assistait à cette séance du *Comité historique des arts et monuments.)*

J.-F. SAMAZEUILH.

CHACUN A SA PLACE.

A propos des *Maisons historiques de Gascogne*, par M. J. Noulens; du *Mémoire de Pardaillan*, par le même; des changements et additions de noms publiés dans le le *Moniteur*, le *Mémorial de la Noblesse*, le journal *Le Club* et l'*Annuaire de la Noblesse*.

Ce ne sont pas seulement les études historiques qui sont en faveur : depuis quelque temps les annales particulières de nos anciennes familles sont devenues, pour de hardis explorateurs, une source de travaux des plus intéressants. A l'instar des André Du Chesne, des Anselme, des Simplicien, des Du Fourny, quelques savants, doués de l'érudition propre aux recherches de l'espèce, ont remis en lumière le passé domestique de certains noms intimement liés à l'histoire de nos provinces, et ont ainsi puissamment concouru à poser les jalons de notre grande histoire nationale. L'ancienne France est presque toute dans la noblesse. C'est donc les faits et gestes des familles nobles qu'il faut, avant tout, exhumer de l'oubli, non pas dans un but de flatterie intéressée, mais avec cette justice qui constitue le vrai.

On sait que la plupart de nos grandes races sont éteintes et qu'elles n'ont plus la justification naturelle qui s'at-

tache à celles qui comptent encore des représentants. Toutefois, il y a ici deux faits dont il faut sérieusement tenir compte : quelques familles, réputées *éteintes*, ne sont qu'oubliées ou transplantées; d'autres, réputées *vivantes*, l'état actuel ne repose que sur un flagrant délit d'usurpation, tout au plus consacré par la prescription du temps. Cela tient à la même cause : aux généalogistes du passé dont les travaux n'ont pas toujours été d'une loyauté parfaite. Nous avons lu aux archives de l'Empire un arrêt du conseil d'Etat du roi, rendu le 30 avril 1700 et ordonnant « d'arrêter et faire conduire au château de la Bastille les sieurs d'Haudiguïer, de Bar et Chassebras, accusés de fabriquer pour la fausse noblesse *(sic)* des titres faux qu'ils distribuent à ceux qui leur en demandent.» Le 11 septembre suivant, survenait un autre arrêt contre les sieurs de More, Gautier et Laval « de présent prisonniers au château de Vincennes, prétendus auteurs de pareilles faussetés sur le fait de la recherche de la noblesse. »

Dans l'ancien fond du cabinet dit *du Saint-Esprit*, aux manuscrits de la Bibliothèque impériale, sur combien de titres ne trouve-t-on pas écrit de la main des d'Hozier le mot : *Faux?* Et Chérin, tenu pour le plus intègre des généalogistes, prétendait, rapporte l'historien Montgaillard, que le tiers au moins des individus se disant nobles en France avaient usurpé leurs titres et étaient de faux nobles. Trois cents familles, dit-il, tout au plus, peuvent prouver, par des titres authentiques en règle, quatre cents ans de noblesse; et sur quinze ou seize mille familles nobles de France, il y en a à peine quinze cents dont la noblesse vient de l'épée, de services militaires; les autres se divisent en huit mille anoblis par achat de charges, et six mille environ sortis de la roture en vertu de lettres

d'anoblissement, vendues ou accordées par les rois. Chargé d'examiner les demandes d'admission aux *honneurs de la Cour*, et frappé dès lors de tant de confusion de toutes sortes, Chérin s'écriait désespéré : « Toute la bourgeoisie y passera ! »

Il faut donc savoir un gré sincère aux studieux écrivains qui s'obstinent à redresser les erreurs du passé en même temps qu'à rendre à chacun ce qui lui appartient. Le Directeur de cette *Revue* a droit avant tous, ici,—bien que nous soyons chez lui, — à une mention des plus honorables. Nous venons de voir le premier volume de ses *Maisons historiques*, qui contient la généalogie spéciale des Du Bouzet, De Cours et De Saint-Gresse, avec des aperçus sur une foule d'autres familles alliées à celles-ci. Tout y est clair, limpide, appuyé sur les preuves, avec l'indication des sources expressément choisies parmi celles dont l'authenticité est admise.

Est-ce à ce premier grand travail que M. Noulens doit attribuer la faveur inusitée qu'a reçu dans toute la grande presse de Paris et de la part de nos plus éminents jurisconsultes, son *Mémoire* pour M. de Pardaillan? Nous n'hésitons pas à l'admettre, en dehors du piquant intérêt des curieuses révélations auxquelles il nous initie, avec une verve toute méridionale.

N'est-il pas étrange, en effet, que de nos jours il y ait encore des usurpations de nom? Quoi! il existe des gens qui ne se contentent pas de leur place au soleil? des gens à qui la mémoire de leur père ne suffit plus? qui trouvent que leur origine n'est pas assez vieille, leur carte de visite assez historiée ou leur annonce à la porte des salons assez sonore? Est-ce donc déroger que de n'être ni comte, ni duc? Etrange! étrange, en vérité!

Pourtant, quels temps différents du passé que ceux où

nous vivons ! Aujourd'hui est-ce que, par hasard, on déroge en prenant, comme on disait jadis, un « état mécanique ? » Ne s'agit-il pas avant tout de vivre le plus honorablement possible ? Le hasard des événements, les vicissitudes de fortune ou « d'heureuses spéculations » (locution convenue) n'amènent-ils pas sans cesse les plus singulières mobilités ? Rappelons-nous la conduite des émigrés français dans la tourmente de 1793 en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, partout où les poussait le vent de l'exil. Tenaient-ils à dérogeance le travail honnête, au lieu d'attendre dans un puritanisme vaniteux l'obole de la charité politique ? Un ancien ministre de Louis XVI ressemelait des bottes à Londres, tandis qu'en Suisse un prince du sang se faisait répétiteur de mathématiques. Ah ! la dérogeance ! savez-vous ce que c'est désormais ? C'est, ayant l'avantage d'être né d'une famille titrée ou noble, l'oublier dans l'ignorance, l'oisivité, la fainéantise ! Il s'agit bien vraiment de porter du linge fleurdelisé, d'avoir un doigt orné d'un anneau armorié ou une petite croix de Malte en breloque, et d'être inutile à la société et à charge à soi-même ! Des *Jacobins* (vieux style) avaient trouvé ingénieuse cette plaisanterie de tabellion : « a déclaré ne savoir signer, attendu sa qualité de gentilhomme. » Nous ne pensons pas qu'on puisse nous produire beaucoup d'actes libellés de la sorte ; mais enfin ceux-là tenaient leur épée au service de la France, qui ne se *mesloient pas d'écrire*, comme disait Colbert de Malherbe, un vrai gentilhomme celui-ci. Nous ne demandons pas à tous les gens titrés ou à particule de viser à l'Académie ; mais n'y a-t-il pas place dans leurs loisirs à l'étude des questions d'art et de littérature, ne serait-ce qu'entre les soins d'un cigare ou d'un pari de course ?

Nous venons de nous demander comment il y a encore

des gens avides d'un titre ou d'un nom d'emprunt ? Mais nous avions oublié la quatrième page du *Moniteur* qui, ne se distinguant pas assurément par son côté littéraire, a parfois ses avis utiles sous la rubrique de Ministère de la justice et des sceaux. C'est l'annonce de la mise en instance des personnes qui sollicitent des changements ou additions de noms. Or, combien peu, en dehors du monde officiel, lisent le *Moniteur* ? Combien peu surtout vont questionner sa quatrième page réservée aux annonces mercantiles et aux adjudications gouvernementales ? Heureusement, certains journaux et certaines revues ont soin de nous tenir au courant des annonces spéciales dont nous venons de parler. Ainsi, le *Mémorial de la Noblesse*, dont la première année vient de paraître à la librairie Techener, contient la liste complète depuis ces vingt dernières années (et bien peu y songeaient autrefois) non-seulement des décrets obtenus en changement ou addition de nom, mais encore des demandes de l'espèce dont plus des deux tiers sont rejetées, comme on peut le voir. Le journal *Le Club* sert également partiellement cette liste à ses lecteurs; enfin, l'intéressant Recueil de M. Borel d'Hauterive, l'*Annuaire de la Noblesse*, qui en est à sa vingt-deuxième année, a le premier appelé l'attention sur ces substitutions assez généralement ignorées et qui apportent chaque jour à la noblesse un contingent de particules que le bon vulgaire et le *grand monde* même acceptent pour bon argent.

Bien que nous ayons déjà dit notre sentiment au sujet de ces simulacres d'anoblissements, nous estimons qu'il est de ces faits sur lesquels il faut insister, et qu'il est bon, utile de rappeler de temps à autre. Il s'y trouve, selon nous, un côté moral, nous voulons dire un enseignement d'abord et une sauvegarde contre une manœu-

vre qui n'est pas exempte de fraude. La publicité doit décourager ces tendances de vanités personnelles auxquelles l'État est parfaitement maître d'accéder, mais qui, ne constituant aucun mérite direct, sont d'ailleurs de nature à fausser la vérité historique et à établir çà et là, dans les familles, des confusions de pseudonymie déplorables.

Critique d'occasion et non de profession, nous cherchons sans cesse à être dans le sentier du juste, nous tenant à égale distance de l'éloge servile et du redressement hostile, et toujours et partout uniquement en quête de la vérité !

DENIS DE THEZAN.

DES LANDES AUX PYRÉNÉES.

A tout seigneur, tout honneur. Pour nous rendre aux Pyrénées, nous prendrons le chemin de fer à Mont-de-Marsan, dont la fondation remonte à l'année 1138, et qu'un écrivain de nos jours appelle, dans un langage par trop figuré, cette presqu'île de végétation dans une mer de sable. Le désir de préciser topographiquement le point exact de la rivière qu'avait franchie Montluc, ce farouche ennemi des huguenots, nous avait amené au chef-lieu des Landes, Montluc qui fit massacrer, contrairement aux lois de la guerre et au droit des gens, la garnison du château, bâti par Gaston Phœbus. Tristes représailles de cette sanglante époque où la fureur des partis enfantait d'horribles tueries.

Pour effacer de notre esprit cette funèbre impression historique, reportons-nous quelques années en arrière, en 1527, et nous assisterons au mariage célèbre pour le chef-lieu des Landes, de François Ier avec Éléonore d'Au-

triche, sœur aînée de Charles V, et veuve d'Emmanuel, roi de Portugal, union que la religion consacra dans le couvent de Sainte-Claire, précisément parce que ce monastère avait pour abbesse la tante du Roi, Marie d'Albret.

Certains historiens combattent à tort ce fait historique. Dupleix s'est trompé en disant que la cérémonie eut lieu à Captieux. D'autres affirment que le mariage eut lieu au Frêche, où se trouvait une succursale du couvent de Sainte-Claire. Dulamon, dans ses documents historiques sur la ville de Mont-de-Marsan, affirme, à son tour, et son affirmation doit être admise sans hésitation par tous ceux qui l'ont connu, que la cérémonie eut lieu le 3 avril 1527, et que le mariage fut célébré par le cardinal de Bourbon, en présence de la Reine-Mère, et de sa sœur, Marguerite de France, alors duchesse d'Alençon et de Berry (*Archives du monastère de Sainte-Claire*).

De la gare, la vue est charmante, et contraste agréablement avec l'aspect désolé des landes. Mais le sifflet se fait entendre, la machine mugit, et le train s'ébranle. Franchissons rapidement la distance qui sépare Mont-de-Marsan de Grenade, où la vallée de l'Adour présente des sites gracieux et de belles cultures. Comme Saint-Sever et Dax, en 1442, Grenade vit dans ses murs Charles VII, qui allait ravir la Guyenne aux Anglais.

En arrivant en gare, à Cazères, vous voyez sur la gauche un château bâti, il y a quelques jours, et qui nous reporte, par son style architectonique, aux temps déjà reculés du moyen-âge. Rien n'y manque : le blason du croisé avec sa croix de pierre ; la tour élevée du veilleur qui domine au loin la plaine, et ces tourelles de défense, percées d'archères, qui flanquaient l'antique manoir. Les fossés, le pont-levis et les machicoulis font défaut, il est

vrai, car ce donjon, dans nos temps modernes, est à l'abri d'un coup de main; il n'est plus menacé, comme il y a quelque cent ans, de l'audace de quelque cadet de Gascogne. Ce délicieux castel défraiera, dans trois ou quatre siècles, la sagacité archéologique de l'érudit du lieu.

A quelques centaines de mètres, vous découvrirez à travers et au-dessus de chênes séculaires, la flèche d'un château-renaissance. C'est la noble demeure d'une des plus honorables familles de notre contrée qui, par ses bienfaits, a gagné les sympathies de ces populations.

Poursuivez votre route, et sur la cîme du coteau de droite, vous verrez, se dressant fièrement, le château de Bachen. En 1498, Jean et Catherine de Navarre érigèrent Baixens en baronnie, pour bons et loyaux services. Cette terre fut achetée, en 1612, par le chevalier d'Orte ou d'Orthe, dont une nièce épousa Mathieu de Pausader, qui prit le titre de baron de Bachen. Le manoir fut incendié, il y a cent ans, et remplacé par le château actuel qui domine la vallée de l'Adour, sur les bords duquel s'élevait, avec ses sept clochers, la riche abbaye de Saint-Jean de La Castelle. L'an 1062, Bernard II, comte d'Armagnac, surnommé Tumapaler, issu de la famille de Fezensac, rencontra dans cette plaine de La Castelle, le comte de Guy Geoffroy, Guillaume, qui lui disputait le duché de Gascogne. Ces lieux furent témoins d'une sanglante bataille.

Une autre demeure historique, remarquable par sa cour d'honneur et ses caves qu'on inondait en cas d'attaque, habitée par Jeanne d'Albret, et où se conserve encore le souvenir de la maison de Foix de Candale, qui a donné un évêque au siége d'Aire, se voit dans la même direction, et sur un coteau plus reculé. A côté de la salle des gardes, où l'artiste admire un chambranle en pierre, sur

lequel court une sculpture de feuillage, se trouve un salon de la famille de Foix de Candale qui porte : *Écartelé au 1 et 4 d'or à trois pals de gueules, au 2 et 3 d'or à deux vaches passantes de gueules accolées, accornées, et clarinées d'azur, qui est de Foix-Béarn.*

Mais la vapeur a de nouveau dévoré l'espace, et, en quelques minutes, nous sommes en face des premiers contreforts des Pyrénées, au pied desquels est assise la ville d'Aire, l'antique capitale des Tarusates, si fière de son origine reculée, de sa lutte avec les Romains, et de son magnifique tombeau de Sainte-Quitterie, qui ne déparerait pas le Musée de Cluny, sarcophage du IVe siècle, décrit dans le Bulletin d'Archéologie d'Auch; Aire, cité des évêques, portant sur son blason, surmonté de la couronne ducale, ses quatre lions d'Aquitaine. Sa résistance aux légions romaines est un de ses plus glorieux souvenirs. Car, après une lutte héroïque, les Tarusates, surpris par un nombreux corps de cavalerie romaine qui avait forcé leur camp par la porte Décumane, se soumirent, et leur soumission entraîna celle de presque toutes les peuplades de l'Aquitaine.

En visitant sa gracieuse gare, on voit, tournées du côté de la cité épiscopale, les armes de la ville, surmontant la galerie qui court autour de la station. C'est une excellente idée, mais mal exécutée. Pourqui n'a-t'on pas donné au blason vue sur le rail-way ? On aime, pour charmer les loisirs d'un voyage, quelque rapide qu'il soit, à rencontrer le souvenir de grandes et belles choses, soit une église gothique avec ses fenêtres géminées, et ses meneaux flamboyants; ou bien les ruines d'un castel du temps de la féodalité ou de la renaissance avec ses tourelles ou ses machicoulis : autant de témoins d'un autre âge qui évoquent ou une ère de prière et de foi, ou la lutte d'un

seigneur contre des vassaux rebelles. Et puisque l'administration du Chemin de Fer devait orner la maison de la gare du blason de la ville, elle aurait fait chose intelligente en plaçant les armes d'Aire du côté de la voie ferrée. Les armes sculptées à la gare sont celles concédées par le premier empire. Les anciennes et véritables, retrouvées en 1863, portent le champ écartelé, avec quatre lions. (*Revue de Gascogne*, tome V.)

Après avoir franchi la gare d'Aire, ville limite des Landes, nous entrons avec Barcelonne, dans le département du Gers. C'est une bastide nommée la Bastide de Cosset, fondée en 1316, par le Prieur de Saint-Gilles, et qui prit plus tard le nom de Barcelonne. Elle dépendait du Béarn. O retour des choses d'ici-bas! La reine Jeanne de Navarre, ce persécuteur terrible des catholiques, qui pillait, si elle ne les abattait, les églises du Béarn, donna à Barcelonne un moulin et un bois, qui porte aujourd'hui le nom de Cazamon. Ce sont les revenus accumulés de ce bois qui ont servi à restaurer l'Eglise de l'ancienne Bastide de Cosset, église qui, avec ses fenêtres géminées et son ornementation végétale du tympan, ses ouvertures tréflées et sa tour carrée, date de la fin du XVIe et commencement du XVIIe siècle.

Sur une colline qui s'élève à droite, on distingue la vieille abbaye de Saint-Mont, que le feu de Montgommery détruisit en partie, lors des guerres de religion, et qui, avec la tour remarquable de Bernède, faisait partie des fiefs de la famille de Corneillan Cette famille possède dans son cartulaire l'acte de donation de la tour et de l'église de Bernède, en 1042, aux moines de Saint-Jean de Saint-Mont. Ce fut Dodon qui assura au monastère de Saint-Mont la paisible possession de ce fief, avec cette réserve que sa dépouille mortelle y serait déposée. Ce fut

dans l'abbaye de Saint-Mont que Tumapaler prit l'habit religieux, et que ce comte d'Armagnac mourut à Morlaas, sous le froc d'un moine.

Le train s'arrête pendant quelques instants à Riscle, qui possédait jadis un couvent occupé par les Religieux de Notre-Dame de la Merci, et où se conserve intact le souvenir de la visite du plus populaire de nos Rois. Henri IV, après avoir accepté un banquet à Riscle, alla coucher à Saint-Mont. La maison où passa la nuit le Roi de Navarre porte encore le nom de Maison de l'Aounou (de l'honneur).

Nous sommes au centre de la plaine de l'Adour. La vapeur nous emporte rapidement. Nous touchons à Maubourguet et à Vic, qui présentent partout les mêmes perspectives, la même végétation. Après avoir quitté le Béarn, Montgommery arriva à Maubourguet en 1570. Il voulait aller porter des secours aux princes battus à Moncontour, lorsque des huguenots l'engagèrent à marcher sur Tarbes, dont il s'empara. Maubourguet et Vic ont joué un rôle pendant cette période des guerres religieuses. Enfin, nous franchissons Tarbes, et la gracieuse tour du jardin Massey, voire même la halle du Marcadieu, pour nous arrêter quelques heures à Bagnères-de-Bigorre, que tous les guides décorent du titre de Reine des cités pyrénéennes.

On n'a pas tout dit sur Bagnères. On a bien parlé de l'animation des Coustous, et du Casino, le rendez-vous de la partie la plus élégante des étrangers; du grand établissement où le Musée Jubinal étale, avec les productions des Pyrénées, quelques tableaux de maîtres, et surtout de l'église des Carmes qui, en ses jours de fête, déploie dans son culte, une sévère et majestueuse grandeur, unie à l'éloquente parole d'un moine, et à la voie séraphique d'un jeune carme : on a décrit encore l'église de Bagnères

qui par son porche du sud nous achemine vers la renaissance avec toute la pureté du style de François Ier et d'Henri II. Ce porche plein-cintre, dit M. Cénac-Moncaut, timbré du millésime de 1557, est orné de pilastres et de lozanges logés dans les feuillages ; la voûte à double croisement de nervures, et la clé portant les armes de Bagnères : *de gueules au château ouvert à trois tours d'argent.* Les Bigorrais avaient pour cri de guerre : Notre-Dame de Bigorre. Tout cela est noble et grand pour le baigneur, l'étranger amateur et le catholique. Mais pour un petit nombre d'hommes, si rares de nos jours, de cette dernière classe, qui veut admirer Dieu, et suivre pour ainsi dire pas à pas le grand œuvre de la Providence dans la création, allez au Musée Davezac.

La collection de ce Musée est l'œuvre d'un simple artisan qui, échangeant l'outil de l'ouvrier pour le marteau du géologue devint naturaliste par vocation. Pendant trente ans, il explora les sommets et les vallées de nos Pyrénées, rapportant au jour le jour, l'échantillon qui devait élever à la géologie un magnifique monument. C'est donc au prix des plus rudes fatigues qu'il a extrait du sol pyrénéen cette richesse de minéraux que les naturalistes et les gens du monde visiteront avec le plus vif intérêt. Ce serait une étude intéressante à faire que celle d'une visite au Muzée Davezac; on y suivrait époque par époque le riche assortiment de roches pyrogènes ou d'origine ignée appartenant aux terrains primitifs, appelés encore de cristallisation; et après avoir montré l'ordre de formation de tous ces terrains, depuis ces premiers membres de la création, on pourrait arriver jusqu'à nos alluvions modernes.

Ce qui nous a le plus étonné dans le classement par périodes géologiques des terrains des différents âges, c'est le classement admis et déterminé appartenant à M. Da-

vezac, et qui diffère en quelques points des classifications de nos savants géologues modernes. La classification du modeste collectionneur de Bagnères se trouverait concorder avec la Genèse de Moïse. Pour nous, ce serait le meilleur criterium de vérité. Quant à cette grande question de l'*homme fossile*, dont les académies de France et d'Angleterre se sont émues, les visiteurs pourront trouver parmi les dépôts diluviens de ce Musée des fragments d'ossements humains, passés à l'état de pétrification. Le doute n'est plus possible. Le chercheur infatigable, le pionnier obscur de la géologie possède l'homme fossile dans sa collection minéralogique : j'ai dit dans les dépôts diluviens de l'époque quaternaire. Le fait de l'existence de l'homme à l'époque du déluge de l'Asie confirme le récit de Moïse. Avant la découverte de M. Boucher de Perthes, Davezac, contrairement à l'opinion commune, montrait, dans sa collection, des débris humains, consistant en os pétrifiés remontant à cette époque. Il me disait dans sa simplicité, « que Dieu ne pouvait pas se tromper. »

N'allez pas vous laisser prendre aux allures modestes et simples du propriétaire du Musée. Au fur et à mesure qu'il vous expliquera la formation des terrains, vous verrez la transformation de cet homme, vous déroulant tout ce qui a trait à la géologie, et répondant à toutes vos objections. Des savants, tels que Beudant et Gaudry, n'ont pas dédaigné de se mettre en correspondance avec cet humble collectionneur, et de l'assurer de toute leur sympathie; et Bagnères un jour, pour payer les fatigues, j'ai presque dit le génie de cet homme, devrait acquérir, pour les galeries de ses thermes, le Musée Davezac.

Je serais injuste si, à côté de ce géologue, je ne signalais pas un autre naturaliste d'un grand mérite, M. Philippe, auteur de la *Flore des Pyrénées*. J'ai toujours sou-

venance d'une herborisation, pleine de charmes, que nous fîmes ensemble dans la montagne, il y a bien vingt ans.

A Bagnères cesse la voie ferrée. Du reste, le chemin de fer s'accommoderait mal de ces accidents de terrains. Cependant on nous assure que les montagnes s'abaisseront ou ouvriront leurs entrailles granitiques pour l'établissement d'une voie ferrée, afin que la France puisse donner la main à l'Espagne, ce qu'elle vient de faire à Bayonne. En attendant ces merveilles de l'industrie moderne, prenons, pour aller de Bagnères à Cauterets, une voiture afin de pouvoir passer quelques instants à Lourdes.

Le château de cette localité a une antique origine. Un prince sarrasin, Mira, y fut assiégé par Charlemagne. Trois siècles plus tard, Simon de Montfort ne put emporter ce boulevard du comté de Bigorre. Lourdes ouvrit cependant ses portes au comte de Leicester et, en 1360, le traité de Bretigny le donna à l'Angleterre. Le Prince-Noir le visita. Mais par la capitulation de Jehan des Angles, ce donjon retourna à la couronne.

Dr Léon SORBETS.

(La suite au prochain numéro).

ARMES DE QUELQUES FAMILLES ILLUSTRÉES

DANS LES ARTS ET LES LETTRES.

Naguère, en feuilletant à la Bibliothèque Impériale l'Armorial général de France, j'ai relevé, dans le vol. XV, qui concerne les généralités de Montauban et de Montpellier, les armes portées en 1696 par des familles illustrées, depuis, par leurs descendants. Tous les noms, moins celui de Michelet, pour lequel je ne puis rien

affirmer, se rapportent aux devanciers d'hommes qui ont joué un rôle, soit dans les arts au dernier siècle, soit dans la politique ou la presse contemporaines. Ainsi, en 1696 :

GUIZOT, avocat et maire de Saint-Géniez de Malgoire, avait pour armes : *de vair à une bande losangée d'argent et d'azur.*

PIERRE GUIZOT, conseiller du roi à Saint-Géniez de Malgoire, portait : *de vair à une bande losangée d'or et de gueules.*

La veuve de JOSEPH-FRANÇOIS DE MARRAST *(Jacquette de Paulo)*, conseiller au Parlement de Toulouse, portait : *de gueules, à un paon rouant d'or sur une gerbe de même, à un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or, écartelé d'or à deux loups de gueules passants.*

JEAN MAZADE, conseiller du roi en la Cour royale de la ville de Lunel, portait : *d'azur à une tour d'argent, donjonnée de trois donjons de même, maçonnée de sable, à un chef de gueules chargé d'un croissant d'or, accosté de deux étoiles d'argent*

FRANÇOIS DE MICHELET, conseiller du roi, maire de Minerve, portait : *de sinople à sept étoiles d'or, trois en chef, trois en face et une en pointe.*

ALEYRAC *(Gabriel d')*, conseiller du roi, maire perpétuel de Moulf, portait : *d'or à un chevron d'azur, accompagné de trois roses de même, deux en chef et une en pointe.*

J. N.

COURRIER DES ARTS ET DES VENTES.

Notre cœur a été saisi en voyant la plupart des chefs-d'œuvre de la galerie Pourtalès prendre la direction du *British Museum*. Nos regrets sont encore accrus par le caractère particulier de certains objets, tels que le buste d'Henri IV, qui a aussi passé la Manche pour ne plus revenir.

La vente du cabinet de M. Knyff a eu lieu au commencement de ce mois, à Bruxelles, et son résultat a été satisfaisant. Les deux seuls sujets de cette collection intéressants pour notre patriotisme régional étaient : 1° un petit *vitrail représentant Henri IV* (cette peinture sur verre a été adjugée au prix de 235 fr.); — 2° la *Vierge à l'Hostie* de Ingres, qui a été poussée et livrée au prix de 28,000 fr.

Autre nouvelle à fixer encore dans cette rapide chronique : M. Charpentier prépare une édition complète des œuvres d'Alfred de Musset, dans laquelle seront groupés tous les morceaux du poète épars dans divers recueils. Bida, le grand artiste toulousain, a composé, pour cette réimpression augmentée, vingt-huit dessins merveilleux qui ont été reproduits par les premiers graveurs de Paris, sous la direction d'Henriquel Dupont.

A Paris, l'Union centrale des Arts, quoique de fondation récente, est déjà prospère. Ses cours sont recherchés et sa bibliothèque s'enrichit tous les jours par des libéralités particulières. Mme la baronne de Bastard lui a fait plusieurs dons précieux, entre autres celui d'étoffes, tentures et papiers de provenance chinoise. Elle a ajouté à cette offrande des étoffes françaises qui sont de grande valeur, à cause de leur ancienneté.

L'exposition des produits agricoles et industriels qui

doit suivre, à Bordeaux, celle *des Amis des Arts*, sera rehaussée par une section archéologique dans laquelle viendront prendre rang armures, émaux, faïences, ivoires, en un mot tous les objets artistiques ou mobiliers du passé. La Commission chargée d'agréer les envois, relatifs à cette dernière catégorie, et aussi de les classer, est dignement composée, puisqu'on y trouve : M. le vicomte de Chasteigner, notre trop rare collaborateur, et M. Adrien Dubouché, président de la Société des Arts de Limoges.

Le livret de l'exposition de la Société des *Amis des Arts* de Bordeaux enregistre 546 œuvres d'art. Nous y remarquons la *Naissance de Vénus*, de M. Amaury Duval; des dessins importants de MM. Ingres, Meissonnier; des bronzes de MM. Barye et Mène; des émaux de Claudius Popelin; des sujets galants de M. Ch. Chaplin; des paysages de MM. Corot, Dauzats, Jongking, Vollon, Appian, Mouchot; des tableaux de M. Ribot; des eaux-fortes de MM. Flameng, Jacquemart; le portrait de M. E. Fromentin, par Ricard, peinture inédite. On voit combien d'attraits variés cette exposition doit offrir à ses visiteurs.

L'*Echo des Provinces*, publication nouvelle qui sait joindre la science à l'intérêt, nous apprend qu'un congrès musical tiendra ses assises à Bordeaux, le 2 octobre prochain. La durée sera de six jours.

M. de Bordes prépare deux portraits pour la galerie départementale qui est en voie heureuse de formation, à Auch. Les deux figures traitées par l'artiste de cœur et de talent que nous venons de nommer sont : Pierre de Galard, grand-maître des arbalétriers du roi, en 1310, et Hector de Galard, qui contribua si puissamment à la délivrance du royaume. On sait qu'il fut capitaine d'une compagnie de cent gentilshommes et chambellan de Louis XI,

après avoir servi féalement sous les deux règnes précédents. C'est lui qui a donné son nom au valet de carreau, lors de l'invention des cartes, pendant la maladie de Charles VI. Le musée auscitain sera doté de ces deux tableaux par la générosité pieuse et commémorative de M. le vicomte Hector de Galard de l'Isle, fervent ami des lettres et des arts. A notre premier loisir, nous consacrerons un examen à sa précieuse collection d'objets anciens.

Une vente d'autographes, provenant de la belle collection de M. de Villenave, ne tardera pas à s'opérer. Sur le catalogue figurent, entre autres pièces, une lettre de M. le vicomte de Châteaubriand à M. le comte de Mesnard, datée du 25 janvier 1833. Nous y trouvons cette phrase : *Si jamais la mère héroïque d'Henri V voit s'ouvrir les portes de Blaye, je suis tout à ses ordres, prêt à me consacrer à son exil comme à sa captivité.* Les documents originaux intéressants pour nous sont encore les suivants : une lettre de Catherine de Navarre, sœur d'Henri IV, et un recueil de pièces libres, écrit sous le règne du même souverain. Réparons une omission du catalogue en mentionnant un carton rempli d'actes relatifs à la canonisation de saint Vincent-de-Paul. J. N.

RÉSUMÉ GÉNÉALOGIQUE DE MONT,

ANCIENNE NOBLESSE DU COMTÉ D'ARMAGNAC (1).

(Suite.)

X. — Arnaud-Guilhem de Mont, seigneur de Lartigue et du Blanin, épousa en premières noces, le 21 février 1636, Labitha de Montaut-Bénac, fille de messire Henri de Montaut, seigneur de Bas-

(1) *Voir mois de Février, n° 8, page 361.*

sillon et de Sarriac, et cousin-germain du maréchal duc de Noailles. (Voir le P. Anselme, Généalogie de la maison de Montaut-Bénac.)

Il en eut un fils, Antoine de Mont, seigneur de Saint-André, qui mourut sans postérité.

Le 7 février 1643, il épousa en secondes noces Jeanne d'Armau de Pouydraguin, fille de noble Antoine d'Armau, seigneur de Pouydraguin et de Catherine de Boulous (1).

Il servit sous le duc d'Epernon, en 1649, contre les Bordelais, rebelles au roi Louis XIV.

La lettre qu'il reçut à cette occasion du gouverneur de la Guienne, et qui se trouve dans les archives de la famille, est assez intéressante au point de vue historique pour mériter de trouver place ici ; elle est datée du 11 septembre 1659 et est ainsi conçue :

« Monsieur, les Bourdelais se sont portés jusque à reffuser la « paix que Sa Majesté leur a voulu donner, arrester le courrier « qui m'en apportait les ordres et les articles signés et concludz « avec les depputtez mesmes du parlement de Bourdeaux et rete- « nir les ditz ordres, articles, arrests et autres dépesches au lieu « desquelles ils en débitent de supposées qu'ils ont inventées mali- « cieusement, continuant à faire la guerre à Sa Majesté, assiègent « le chasteau Trompette et commettent toute sorte d'acte d'hosti- « lité, ce qui m'oblige à partir au premier jour pour aller chastier « cette rebellion insolente et me faict espérer que dans une occasion « de cette importance au service du Roy, au maintien de son auto- « rité et au restablissement du repos de cette province, vous vou- « drez bien ainsi que je vous en conjure vous joindre à moi et « rendre à Sa Majesté le service qu'elle doibt attendre d'une per- « sonne de vostre naissance et de vostre courage. Vous ne sçau- « riez pour cela user de trop de diligence ny moy avoir assez d'oc- « casions pour vous faire paroistre à quel point je suis, Monsieur,

« Vostre très fidelle amy à vous rendre service,

« Le Duc DESPERNON. »

En 1650 et 1656, Arnaud Guilhem de Mont fut délégué par les notables de la basse-comté d'Armagnac et par ceux de la commu-

(1) Archives de la famille — Contrat sur parchemin.

nauté d'Aignan pour représenter les intérêts de la contrée dans des circonstances difficiles (1). Il mourut, le 8 août 1658, au château du Blanin, laissant de son mariage avec Jeanne d'Armau :

1° Antoine qui suit ;

2° Jean François, mousquetaire du Roi, mort dans l'expédition de Candie en 1669 (2) ;

3° Jean-Jacques, chevalier, seigneur de Saint-Martin, de Sainte-Geneviève et de Franqueville, major, avec pouvoir de commander, de la place et du château du Quesnoy (3), qui épousa, le 24 janvier 1691, Anne-Françoise de Wauthier, d'une ancienne famille du diocèse de Liège (4) ; il fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par jugement de M. Legendre, commissaire du Roi, en date du 23 janvier 1703 (5), et fut fait prisonnier de guerre à la prise du Quesnoy le 4 juillet 1712 (6) ; il mourut le 17 septembre 1724, laissant un seul fils de son mariage avec Mlle de Wauthier, Jean-Louis-François de Mont de Ghistelle, né le 4 novembre 1698, d'abord aide-de-camp du marquis de Silly, lieutenant-général ; puis garde du Roi ; mort en 1753, n'ayant eu de son mariage avec Anne-Henriette de Fraula qu'une fille morte en bas âge (7) ;

4° Jean Sanson, chevalier du Blanin, capitaine au régiment de Forez, infanterie ; marié, le 23 juillet 1699, avec Marguerite de Ferragut, fille de noble Amanieu de Ferragut et de Catherine de Massas, seigneur et dame de Pujos (8) ; il mourut au service du Roi, à Reggio (Italie), le 28 septembre 1702 (9) ;

5° Françoise épousa noble Joseph de Ferragut, seigneur de Polimont (10) ;

6° Catherine, morte jeune, sans alliance ;

(1) Archives de la famille. — Procurations.

(2) Archives de la famille. — Correspondance.

(3) Archives de la guerre.

(4) Archives de la famille. — Acte de mariage.

(5) Nobiliaire de Montauban et d'Auch, tome III, page 772 (Bibliothèque impériale.

(6) Histoire militaire de Louis-le-Grand par le marquis de Quincy, tome VII, page 47.

(7) Archives de la famille. — Actes divers.

(8) Archives de la famille. — Actes divers.

(9) Acte mortuaire. — (10) Acte de mariage.

7° Marie épousa, le 3 février 1695, noble Jean-Pierre Pihot de Romécourt, seigneur du Bouscau (1).

XI. — Antoine de Mont, seigneur de Lartigue et du Blanin en Armagnac et d'Eoux en Comminges, garde du corps du Roi, épousa, le 31 juillet 1669, Marguerite de Gives, fille du noble Jean de Gives, seigneur d'Eoux et de demoiselle Louise d'Astorg de Montbartié (2). Il servit en 1674 dans la convocation de la noblesse faite par le maréchal d'Albret, gouverneur de la Guienne (3), et fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par jugement de M. Le Pelletier de La Houssaye, intendant général, en date du 27 septembre 1698 (4). Il mourut au château d'Eoux le 3 avril 1703 (5), laissant trois enfants :

1° Jean qui suit ;

2° Louise, qui épousa, le 3 mai 1699, noble Antoine de Lafite Montagut, seigneur de Rambos, du Mimort et du Coulomé (6) ;

3° Françoise, née le 4 octobre 1676, qui épousa, le 2 février 1708, messire André de Lafforgue, seigneur de Pomarède, Aujan, Viosan et autres places (7).

XII. — Jean de Mont, écuyer, seigneur de Lartigue, du Blanin et d'Eoux, né au château d'Eoux le 29 décembre 1671 (8), émancipé par son père, rendit, le 13 avril 1689, hommage au Roi pour sa terre d'Eoux. Il le renouvela, le 26 juin 1722, à l'occasion de l'avénement de Louis XV (9).

En 1690, il servait en qualité de cadet, dans la citadelle de Charlemont.

(1) Acte de mariage.
(2) Archives de la famille. — Contrat de mariage.
(3) Archives de la famille. — Certificat du maréchal d'Albret.
(4) Nobiliaire de Montauban et d'Auch, tome III, page 773, v° (Bibliothèque Impériale.)
(5) Archives de famille. — Acte mortuaire.
(6) Archives de la famille. — Contrat de mariage.
(7) Archives de la famille. — Contrat de mariage.
(8) Archives de famille. — Acte de naissance.
(9) Actes d'hommage.

Le 12 novembre 1706, il épousa Isabeau Le Comte, fille de noble Hector Le Comte, seigneur du Vernet, et de demoiselle Marguerite de Brettes de Thurin (1).

Il fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, par jugement de M. Laugeois, intendant général, en date du 21 décembre 1715 (2).

Le 11 avril 1731, il vendit à M. de Malvin, seigneur de Cassaigneau, les terres et seigneuries de Lartigue et du Blanin. La première était dans la famille de Mont, dès 1319, date de l'hommage que rendit au comte d'Armagnac Odoart Ier de Mont, qui commence cette généalogie (3). Il mourut le 11 juin 1737 (4), laissant deux enfants :

1° Jean-François qui suit;

2° Anne-Françoise, née le 1er juin 1710, qui épousa le 10 juillet 1730, messire Jean-François de Verdelin, baron de Montégut (5).

XIII. — Jean-François de Mont, seigneur d'Eoux, baron de Benque et Gélat, né au château d'Eoux, le 7 octobre 1707 (6), épousa le 5 novembre 1734, Jeanne-Françoise-Xavière-Josèphe-Thérèse du Faur de Saint-Christaud, fille de messire Bernard du Faur, seigneur de la Rivière et de Saint-Christaud, et de demoiselle Marie-Anne d'Aignan (7). Le 3 mai 1750, il acheta la terre et baronnie de Benque, comprenant Benque et Gélat, située dans la châtellenie d'Aurignac, comté de Comminges (8); le seigneur de Benque avait, anciennement, en qualité de baron du comté, rang aux Etats de Comminges, immédiatement après les évêques et les abbés qui y avaient entrée (9). Il rendit foi et hommage au Roi à raison de ses terres d'Eoux, Benque et Gélat le 26 janvier 1752 (10); un arrêt du

(1) Archives de la famille. — Acte de mariage.
(2) Archives de la famille. — Maintenu de noblesse sur parchemin.
(3) Archives de la famille. — Acte de vente.
(4) Acte mortuaire.
(5) Archives de la famille. — Acte de mariage.
(6) Archives de la famille. — Acte de naissance.
(7) Contrat de mariage.
(8) Archives de la famille. — Acte d'acquisition.
(9) Archives de la famille. — Acte sur parchemin du 25 juin 1569.
(10) Archives de la famille. — Acte d'hommage.

Parlement de Toulouse, du 6 juillet 1767, fixa les droits honorifiques qui lui étaient dûs en qualité de seigneur de ces lieux (1). Il mourut le 3 novembre 1778 (2), Il avait eu douze enfants de son mariage avec Mlle Du Faur de Saint-Christaud; six moururent jeunes, les six autres lui survécurent, c'étaient :

1° Joseph-Bernard-Elisabeth qui suit,

2° Anne-Louise, née le 3 janvier 1738, religieuse professe au couvent de Gimont, morte le 12 juin 1816 (3);

3° Madeleine-Josèphe, née le 6 octobre 1742, qui épousa le 24 avril 1775, messire Bertrand-Augustin d'Arcizas, seigneur d'Estansan, ancien garde-du-corps du Roi (4);

4° Gabrielle-Françoise, née le 12 mars 1745, morte sans alliance;

5° Françoise-Gabrielle, née le 18 juillet 1746, religieuse maltaise, au couvent de Saint-Jean-de-Jérusalem de Toulouse, où elle prononça ses vœux en qualité de sœur de justice, le 3 novembre 1773. Le procès-verbal de ses preuves de noblesse porte la date du 25 mai 1772 (5);

6° Joseph-César, chevalier de Mont, infirme, fut présent à l'Assemblée générale de la noblesse en 1789 (6).

XIV. — Joseph-Bernard-Elisabeth de Mont, seigneur baron de Benque, Gélat et seigneur d'Eoux, né le 16 octobre 1736 (7), cornette au régiment de dragons Caraman (8), fit les campagnes du Rhin de 1756 à 1760. Il épousa, en premières noces, le 21 novembre 1774, Marguerite-Elisabeth de Comminges, fille de messire Chrétien-Joseph de Comminges, écuyer, commandant de bataillon au régiment de Touraine, chevalier de Saint-Louis, et de demoiselle Boniface (Pélagie) de la province d'Artois (9), qui mourut en cou-

(1) Arrêt du Parlement. — (2) Acte de décès.

(3) Archives de la famille. — Actes divers.

(4) Acte de mariage.

(5) Procès-verbal des pièces de noblesse. — Expédition signée des commissaires.

(6) Archives de l'Empire. — Vol. 50. B III, page 13.

(7) Archives de la famille. — Acte de naissance.

(8) Brevets de cornette et correspondance.

(9) Contrat de mariage.

chés, le 28 mai 1777, en donnant naissance à un fils, Jean-Bernard-Joseph, dont il sera parlé plus bas.

Le 18 août 1780 le baron de Benque rendit hommage au roi Louis XVI, et lui prêta serment de fidélité, à cause de ses terres de Benque, Gélat et d'Eoux (1). Le 3 juillet 1783 le Parlement de Toulouse rendit en sa faveur un arrêt semblable à celui qu'il avait rendu le 6 juillet 1767 en faveur de son père (2).

Le 21 mai 1785 il épousa, en secondes noces, Marie-Louise-Flore de Bernard de Marigny (3), fille de messire Gaspard-Pierre-Alexandre de Bernard, chevalier, seigneur de Marigny, lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, et de demoiselle Marie-Marthe-Monique de Raymond. Mlle de Marigny était sœur de M. de Marigny, général vendéen, commandant en chef l'artillerie, de l'armée catholique et royale (4).

Le baron de Benque assista à l'assemblée de la noblesse tenue à Muret en 1789 (5), fut emprisonné aux plus mauvais jours de la Révolution et mourut le 6 mars 1803 (6), laissant trois enfants vivants de son mariage avec Mlle de Bernard de Marigny :

1° Augustin-Louis-Joseph, dont il va être parlé.

2° Amand-Légé-Alphonse, né le 26 juillet 1791, mort au service à Stettin (Prusse), le 1er juillet 1812 (7); 3° Joséphine-Monique-Honorée, née en 1793, a épousé le 26 août 1812 M. Jean-Pierre-Jacques-Joseph de Saint-Pol, baron de Lias (8).

Après la mort de Joseph-Bernard-Elisabeth de Mont, la famille s'est divisée en deux branches ; l'une formée par M. Jean-Bernard-Joseph, a pris le nom de *De Mont d'Eoux* avec le titre de *Baron* comme étant l'aînée ; l'autre, formée par M. Augustin-Louis-Joseph, a pris le nom de *De Mont de Benque*.

(1) Actes d'hommage.
(2) Arrêt du Parlement.
(3) Contrat de mariage.
(4) Mémoires de Mme la marquise de La Rochejaquelein.
(5) Archives de l'Empire ; — Vol. 50, B III, pages 13, 557 et 765.
(6) Acte mortuaire.
(7) Archives de la famille ; — Actes de naissance et de décès.
(8) Acte de mariage.

Branche aînée. — De Mont d'Eoux.

XV. — Jean-Bernard-Joseph Baron De Mont d'Eoux, né le 26 mai 1777 au château d'Eoux (1), élève de l'école de Sorrèze, emprisonné à la conciergerie de Toulouse pendant la Révolution de 93, épousa le 22 octobre 1800, sa cousine germaine, Denize-Thérèze-Catherine d'Arcizas d'Estansan (2). Il mourut le 13 mai 1828 (3), laissant six enfants vivants. (Quatre étaient morts jeunes) :

1° Augustine-Flore, née le 21 juin 1804, a épousé en 1829 M. Ch. Batailler (4).

2° Pierre-Léopold-Gabriel, qui suit.

3° Monique-Louise, née le 12 septembre 1809 a épousé le 3 juin 1834, M. Alexandre Décamps de Larouget.

4° Jean-Baptiste-Auguste, né le 17 novembre 1811, célibataire.

5° Octavie-Joséphine-Césarine, née le 30 juin 1813, fille de la charité de Saint-Vincent-de-Paul (5).

6° Jean-François-Eusèbe, né le 29 juillet 1814, prêtre de la Compagnie de Jésus, mort aux missions du Maduré (Indoustan), le 25 décembre 1858 dans l'exercice de son apostolat (6).

XVI. — Pierre-Léopold-Gabriel Baron de Mont d'Eoux, né le 1er juin 1806 (7) a épousé le 22 mai 1832, Marie-Thérèse-Adélaïde Dispan de Floran, fille de M. Jean-François Dispan de Floran, ancien officier au régiment de Conti, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant des maréchaux de France pour les pays de Comminges, Couseran et Nebouzan, commissaire à l'assemblée de la noblesse tenue à Muret en 1789, et de demoiselle Marie-Hélène d'Ayguesvives (8). De cette union sont issus cinq enfants (9).

(1) Acte de naissance. — (2) Acte de mariage.

(3) Acte de décès.

(4) Actes de naissance.

(5) Actes divers.

(6) Relation et correspondance des RR. PP. jésuites. (Voir la *Revue d'Aquitaine* des mois d'octobre-novembre 1864; 4e 5e nos, pages 225 et suivantes).

(7) Acte de naissance. — (8) Acte de mariage. — (9) Actes de naissance.

1° Hélène, née en 1833, morte jeune.

2° Marie-Thérèse-Alexandrine-Amélie, née le 22 juin 1834.

3° Auguste-Marie-Gustave, né le 3 janvier 1836, élève de l'Ecole polytechnique, lieutenant d'artillerie.

4° Marie-Julie-Pauline, née le 24 octobre 1838.

5° Françoise-Hélène-Caroline-Marie, née le 8 décembre 1840.

Branche Cadette. — De Mont de Benque.

XV. — Augustin-Louis-Joseph de Mont de Benque, né au château d'Eoux, le 5 juin 1787 (1), partagea quoique bien jeune la captivité de ses parents en 1793. Lieutenant des volontaires royaux en 1815, maire de la commune de Benque pendant la Restauration, il avait épousé le 27 août 1817, Joséphine-Thérèse Desentis, fille de M. Simon-Thomas Desentis, et de demoiselle Bernarde d'Encausse de Labatut (2). De concert avec madame la marquise de La Rochejaquelein sa parente, il fit élever en 1844 un monument funèbre à la mémoire de son oncle et parrain, le général vendéen Marigny, dans le cimetière de Combrand (canton de Cérizais, Deux-Sèvres), où reposent les restes du brave et infortuné général (3). Il mourut à Aurignac, le 4 mars 1854 (4); il avait eu de son mariage :

1° Louise-Simonne-Pauline, née le 22 juin 1818, morte le 17 novembre 1832;

2° Gabriel-Honoré-Cyrille qui suit;

3° Bertille-Louise-Josèphe, née le 5 novembre 1822;

(1) Acte de naissance. — (2) Acte de mariage.

(3) Autorisation du Ministre de l'Intérieur : — Ce monument est en granit, il a la forme d'une pyramide et est surmonté d'une croix de fer; une des faces porte l'inscription suivante : *Ci-gît, Augustin-Etienne-Gaspard de Bernard de Marigny, né à Luçon, le 2 novembre 1754, capitaine de vaisseau, général vendéen, chevalier de Saint-Lazare et de Saint-Louis, tué le 14 juillet 1794. — R. I. P.*

Une autre face porte : *Elevé au nom de l'amitié et de la reconnaissance par M. Augustin de Mont de Benque, son filleul et unique neveu, de concert avec madame la marquise de La Rochejaquelein, veuve de Lescure, cousin et ami de Marigny.*

(4) Acte de décès.

4° Jean-François-Henri, né le 14 février 1831, élève des Écoles de Sorrèze et de Saint-Cyr, capitaine-instructeur au 1er régiment de cuirassiers (1).

XVI. — Gabriel-Honoré-Cyrille de Mont de Benque, né à Aurignac, le 27 janvier 1821 (2), élève de l'Ecole spéciale du Commerce (3), secrétaire du Conseil général de la Banque de France, a épousé le 11 octobre 1854 Louise-Julie-Mathilde Dispan de Floran, fille de M. Louis-Honoré-Calixte Dispan de Floran, ancien capitaine du génie, chevalier de l'Ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, et de demoiselle Louise Montalègre (4). De ce mariage (5) :

1° Mathieu-Louis-Marie-Joseph, né à Paris, le 21 septembre 1855 ;

2° Marie-Louise-Joséphine-Henriette, née à Paris, le 16 juillet 1857 ;

3° Ignace-Marie-Joseph-Bernard, né à Paris, le 31 juillet 1859.

Branche des Seigneurs de Lagrange, Gellenave et Marcotte.

VIII. — Jean de Mont, écuyer, seigneur de Lagrange, quatrième fils de Louis de Mont, est l'auteur de cette branche. Il fut fait légataire de sa mère Hélix de Coussol, par testament du 8 septembre 1571 (6).

Le 3 mars 1583, il épousa Antoinette de Fouert ou Foert, fille de noble Jean de Fouert, seigneur de Sion et sœur de Marguerite de Fouert, femme de Jean-Antoine de Mont, son frère aîné (7) ; de ce mariage :

IX. — Jean de Mont, écuyer, seigneur de Lagrange et de Gellenave, acquit le 13 avril 1613, d'Antoine de Mont, seigneur de Lartigue et du Blanin, son cousin-germain, la terre de Gellenave. Il

(1) Actes de naissance et brevets.
(2) Acte de naissance. — (3) Diplôme.
(4) Acte de mariage. — (5) Actes de naissance.
(6) Généalogie dressée par d'Hozier, en 1751 (*Bibliothèque Impériale*).
(7) Archives de la Maison de Gellenave.

servit sous le roi Louis XIII en 1621 au siége de Montauban. Il avait épousé le 27 avril 1615, Marguerite du Faur (1) dont il eut :

1° François, qui suit ;

2° Antoine, seigneur de Laubadère et de Baralnau, qui fut maintenu dans sa noblesse d'extraction en 1666, par jugement de M. Pellot, intendant de Guyenne (2).

X. — François de Mont, écuyer, seigneur de Gellenave, épousa le 17 février 1643, Jeanne de Gestas, fille de noble Jean-Jacques de Gestas, écuyer, seigneur de Bétous, Bouron et Bouronnet, et de demoiselle Charlotte de Castillon. Il servit en 1649, sous le duc d'Epernon, contre la ville de Bordéaux rebelle au Roi, et fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par jugement de M. Pellot, intendant de Guyenne, en 1666 (3); il eut pour fils :

XI. — Jean de Mont, chevalier, seigneur de Gellenave et Marcotte, fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par jugement de M. Sanson, intendant à Montauban, en date du 27 novembre 1698: il avait épousé Hilaire de Vergès de Lafosse (4), dont il eut :

1° Henri qui suit;

2° Marguerite, qui épousa le 8 novembre 1718, noble Jean-Jacques de Gestas, chevalier, seigneur de Bétous, Bouron, Bouronnet, ancien mousquetaire du Roi (5).

3° Claire de Mont, morte sans alliance.

XII. — Henri de Mont, chevalier, seigneur de Gellenave et Marcotte, épousa Marie de Saint-Martin de Sevis (6), dont il eut :

1° Louis, qui suit ;

2° N..., tué au service du Roi ;

3° Hilaire, mariée à noble Jean-Marie de Coussol, seigneur d'Esparsac ;

4° N..., mariée à noble N... de Tronceus, seigneur de Blousson.

(1) Archives de la maison de Gellenave. — (2) *Idem.*
(3) Archives de la maison de Gellenave.
(4) Archives de la maison de Gellenave. — (5) *Idem.*
(6) Archives de la maison de Gellenave.

XIII. — Louis de Mont, chevalier, seigneur de Gellenave et Marcotte, officier au régiment de la marine, épousa Marie-Anne-Christine de Podenas, fille de noble Jean de Podenas, chevalier, seigneur de Laroque, et de Catherine de Boulouix, et mourut en 1771 (1), laissant de son mariage :

1° Félix Clair, qui suit;

2° Marie-Anne-Paule-Henriette, née le 13 mai 1762.

XIV. — Félix Clair de Mont, chevalier, seigneur de Mont, Gellenave et Marcotte, né le 11 février 1764, officier au régiment de Brie, infanterie, émigra et servit dans l'armée de Condé; il fut fait chevalier de saint-Louis; il avait épousé en émigration Frédérique, comtesse de Reventlow, fille du comte Conrad de Reventlow, commandeur de l'ordre de Danebrog, ancien chambellan de S. M. le roi de Danemark, officier général dans les armées navales, et de demoiselle Frédérique-Sophie de Romeling. Il mourut le 24 septembre 1834 (2), laissant deux enfants.

XV. — 1° Félix-Justin, né en 1819, mort en 1836, sans postérité (3).

2° Georgette-Sophie-Antoinette, mariée le 6 novembre 1832, avec M. Bertrand-Justin d'Antin, ancien officier des cuirassiers de la garde royale de Charles X, démissionnaire en 1830; sans postérité.

Mme d'Antin est la dernière de cette branche de la famille de Mont; elle possède la terre de Gellenave qui est constamment restée dans la famille depuis 1319, date de l'hommage que rendit Odoart 1er de Mont au comte d'Armagnac : c'est un rare exemple d'une possession non interrompue de 550 ans.

Branche des Seigneurs de Pléhot.

IV. — Pierre de Mont, seigneur de Pléhot, fils de Bernard II et de Catherine des Fers, forma cette branche par son mariage avec Marguerite de Ferrabouc, fille aînée et héritière de noble Bertrand

(1) Archives de la maison de Gellenave. — (2) *Idem*. — (3) *Idem*.

de Ferrabouc, seigneur de Pléhot et de Brayde de Batz (1) ; il fut émancipé par son père, en avril 1446, par acte, devant Librario, notaire (2) ; il est mentionné dans le testament de Bernard II, en date du 27 mai 1469 (3). Il eut trois enfants de son mariage.

1° Jean qui suit :

2° Autre Jean, clerc tonsuré, dont on ignore la destinée ;

3° Brayde, qui épousa le 23 mars 1479, noble Odon d'Esparbès, seigneur de Lafite (4).

V. — Jean de Mont, seigneur de Pléhot, épousa le 23 mars 1479 Julienne d'Esparbès, sœur d'Odon d'Esparbès, dont il vient d'être fait mention (5) et dont il eut trois enfants.

1° Antoine, dont le sort est inconnu ;

2° Marguerite, qui épousa le dernier jour de février 1513 noble Jean de Luppé, seigneur du Garané et de Lasseran (6) ;

3° François, qui suit :

VI. — François de Mont, écuyer, seigneur et capitaine de Pléhot, avait épousé (7) Quitterie de Goa, fille de noble Gaspard de Goa et de demoiselle Anne de Comminges. Le 3 février 1530 (8), il racheta de noble Jean de Coussol, seigneur d'Esparsac, la terre de Pléhot qu'il lui avait précédemment vendue.

Cette branche paraît avoir fini à François de Mont, après lequel on ne trouve plus de documents la concernant. En 1542, la terre de Pléhot appartenait à noble Madelon d'Ornezan, capitaine des galères du Roi, époux de demoiselle Jeanne de Méritens (9).

(1) Histoire de la Gascogne, tome IV, page 221.

(2) Documents extraits d'un relevé des actes déposés aux minutes de Me Gaultier, notaire à Vic-Fezensac, dû à l'obligeance de M. Dumont-Tourret, payeur du Gers.

(3) Archives de la famille. — Testament original de Bernard II de Mont.

(4) Acte devant Me Ponsam, notaire à Vic-Fezensac. (Etude de Me Gaultier, notaire à Vic-Fezensac.

(5) Idem. Idem.

(6) Archives du marquis de Luppé. — Généalogie dressée par Chérin.

(7) Acte du 12 octobre 1518.

(8) Acte par devant Me Cotin, notaire à Vic-Fezensac.

(9) Documents fournis par M. Dumont-Tourret.

Seigneuries possédées par la famille de Mont.

Mont, Lartigue, Gellenave, Saint-Gô, Pléhot, Lagrange, Mau, Le Blanin, Saint-André, Marcotte, Laubadère, Baratnau, Saint-Martin, en Armagnac; Sainte-Geneviève, Franqueville, Ghistelle, en Vermandois; Eoux, baronnie de Benque et Gélat en Comminges.

Principales alliances de la famille de Mont.

De Saman, de Carchet, des Fers, de Jaulin, de Ferragut (3 fois), de Ferrabouc, de Batz (2 fois), de Saint-Lana, de Mieussens, d'Esparbès (2 fois), de Coussol (3 fois), d'Avéron, de Fouert (2 fois), de Lau, de Médrano, de Durban, de Luppé, de Goa, de Vergès (2 fois), de Lafite (2 fois), de Montaut Bénac, d'Armau, de Wauthier, de Gestas (2 fois), de Castillon, de Massas, de Gives, d'Astorg de Montbartié, de Lafforgue, de Saint-Martin, le Comte du Vernet, de Brettes-Thurin, de Verdelin, du Faur (2 fois), d'Aignan, de Tronceux, de Podenas, de Boulouix, d'Arcizas (2 fois), de Comminges, de Bernard de Marigny, de Raymond (Aunis), de Saint-Pol-Lias, Dispan de Floran (2 fois), d'Ayguesvives, Desentis, d'Encausse de Labatut, de Revenlow (Danemark), d'Antin, etc., etc.

CY. DE MONT DE BENQUE.

Paris, 1er mars 1865.

ADDITION ET CORRECTIONS POUR LA NOTE GÉNÉALOGIQUE

SUR LA MAISON DE SAINT-JEAN DE POINTIS.

La famille de Saint-Jean de Pointis, dont nous avons donné une esquisse généalogique dans un de nos derniers numéros, n'est nullement éteinte, comme nous l'avions présumé, à la suite d'un renseignement erronné. Elle est, au contraire, représentée par quatre membres, qui sont :

1° M. LE VICOMTE ALBERT DE SAINT-JEAN DE POINTIS, chef d'escadron au 8e hussards, chevalier de la légion-d'honneur, célibataire.

2° M. LE BARON ALEXANDRE DE SAINT-JEAN DE POINTIS, frère du précédent et des suivantes, qui a épousé Mlle DE MONTREDON. De ce mariage est-née une fille.

3° Mlle BLANCHE DE SAINT-JEAN DE POINTIS, mariée à M. LE MARQUIS DE GENIBROUSE DE CASTELPERS.

4° Mlle Hermina de Saint-Jean de Pointis, qui a donné sa main à M. de Massia Ranchin.

Le père commun de ces quatre enfants était M. Théodore de Saint-Jean de Pointis, ancien officier de cavalerie, membre de la légion-d'honneur, dont nous avons enregistré la mort, advenue le 25 novembre 1864. Il s'était allié à demoiselle N.... de Pennautier, qui lui donna la postérité ci-dessus.

MISCELLANÉES.

La librairie Douniol vient de mettre en vente une brochure dont l'analyse approfondie offrirait peut-être quelque danger pour un recueil purement littéraire ou scientifique comme le nôtre. Cette étude spéciale, qui a pour titre les *Chemins de fer devant l'opinion publique*, est l'œuvre de M. le comte Paul de Salvandy, qui porte un nom populaire entre tous dans notre pays. Celui de M. Lacave-Laplagne a eu également le privilége de laisser une profonde trace dans l'estime et la reconnaissance du Gers. D'autres, hélas! ont tenu des portefeuilles ministériels, à la même époque, sans laisser sous le ciel qui les vit naître cette traînée de sympathies et de regrets.

M. de Salvandy revendique dans ce livre, dont il a élargi le cadre, les biens les plus précieux pour l'humanité. Mais de tels sujets sont exclus de notre domaine, aussi n'oserons-nous pas lui exprimer notre sentiment approbatif. Voilà pourquoi nous nous bornerons à répéter la partie licite d'une appréciation de M. A. Hébrard, dont la pertinence, en matière économique et financière, est connue si avantageusement des lecteurs du *Temps* et du *Courrier du dimanche*. C'est à ce dernier journal que nous empruntons la citation suivante sur la publication qui nous occupe :

« Nous venons de lire avec le plus vif intérêt, et nous recom-
« mandons à l'attention de tous ceux de nos lecteurs, à qui la
« question n'est pas indifférente, une forte et substantielle bro-
« chure sur les chemins de fer. Tous les problèmes que ce titre
« implique et qui, depuis plusieurs années, ont souvent occupé
« ou ému le pays, les compagnies et le gouvernement, y sont
« abordés avec une franchise d'allure, une netteté de vues et une
« indépendance d'idées qu'on ne saurait trop louer. Nous n'es-

« saierons pas de marquer ici les dissidences légères qui nous séparereraient de l'auteur sur quelques menus détails. Nous aimons « mieux signaler au passage et comme une bonne fortune assez « rare, en un pareil sujet, la contexture solide et l'élégante clarté « du style. Si le temps et la place ne nous faisaient également « défaut nous prendrions aussi quelque plaisir à noter cette rencontre instructive d'un tel livre signé d'un tel nom. N'y a-t-il « pas là les traits les plus frappants et les meilleurs de la génération « contemporaine, le goût des choses réelles, l'intelligence des « affaires, la noble passion de la liberté, entendue au sens le plus « large et le plus pratique? »

La *climatologie de Pau* est une œuvre qui a valu à son auteur, M. Taylor, médecin anglais depuis longtemps fixé dans le chef-lieu des Basses-Pyrénées, d'être investi, par la reine Victoria, du titre de chevalier du royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Le texte anglais a été traduit par un esprit distingué, M. Pardeilhan-Mezin, ancien préfet de Montauban, que la *Revue d'Aquitaine* s'honore de compter parmi les abonnés. Cette traduction va être publiée par les soins de l'administration du *monde thermal*.

De l'utile à l'agréable, il n'y a qu'un pas :

Charles Monselet a servi au public un volume de poésies sous ce titre anacréontique : *Le plaisir et l'amour*. La bonne et ronde figure de l'auteur s'épanouit en tête du volume sous des lunettes qui ont bien souvent la faculté de double vue. Les rondeaux sautillants, les sonnets de bon aloi, les odes, dont le lyrisme tempéré ne prend que le demi-vol, sont rehaussés par un poëme de six cents vers ; ils coulent d'une veine abondante et facile comme les cuves de la contrée qui s'y trouve splendidement décrite. Le *Médoc*, tel est le sujet de cette composition de longue haleine ; le tableau des vendanges et la peinture de ce pays privilégié de la vigne et du soleil, sont d'une grande et vraie beauté.

Voici le dénombrement des livres nouveaux : — *Numismatique mérovingienne*, par Anatole de Barthélemy ; broch. in-8°. — Paris, Aug. Aubry ; *Etudes sur François Goya, sa vie et ses travaux ; notice biographique et artistique, accompagnée de photographies d'après les compositions de ce maître*, par G. Brunet (collaborateur de la *Revue d'Aquitaine*) ; Paris, Aug.

Aubry, 1865, vol. in-4°, tiré à petit nombre d'exemplaires. — *Lettres sur les Etats généraux de 1789, ou détails des séances de l'assemblée de la noblesse et des trois ordres, du 4 mai au 15 novembre, par le duc de Biron, et publiées* par Maistre de Roger de La Lande. Paris, Aug. Aubry, vol. in-8°, imprimé en caractères elzéviriens, sur beau papier vergé, orné du portrait de Biron. — *Maisons historiques de Gascogne, Guienne, Béarn, Languedoc et Périgord*, par J. Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine*, tome Ier, grand vol. in-8° de 508 pages; Paris, Aug. Aubry et J.-B. Dumoulin. Le texte, imprimé sur papier grand-aigle, est sorti de l'imprimerie Claye. — *Les livres d'Heures au* XVIe *siècle*, par Amédée Tarbouriech, broch. in-8° de 23 pages; Paris, Auguste Aubry. — *Etude historique sur la Charité dans le Bigorre*, par Couaraze de Laa, broch. in-8°; Auch, imprimerie Foix, 1865. — *Les Chemins de fer devant l'opinion publique*, par M. P. de Salvandy; Paris, Ch. Douniol. — *Les conférences du Capitole*, analyse et critique, broch. in-8°; Toulouse, imprimerie de M.-J. Pinel. — *Discours sur la décentralisation, prononcé le 9 février 1865, à la séance publique de l'académie impériale des lettres de Bordeaux*, par Hip. Minier, broch. in-8°. — *Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque, 1403-1461*, par Vallet (de Viriville), professeur adjoint à l'Ecole des Chartes, tome III (2e partie); Paris, Renouard, 1864. — *La reddition de Bordeaux sous Charles VII*, par Ch. Dauriac; de la Bibliothèque Impériale, broch. in-8°; Paris, Dupray de la Maherie. — *Bulletin n° 1 de la Société académique des Hautes-Pyrénées*, septième année; Tarbes, H. Telmon, 1864. — *Le progrès, la peine de mort, rapport de M. Molinier à l'Académie de législation, sur les ouvrages de M. Thonissen*; broch. in-8°; Toulouse, imprimerie de Bonnal et Gibrac. — *Du duel, du faux témoignage devant le juge d'instruction, de l'infanticide, de la surveillance de la haute police; considérations générales sur l'imperfection des lois pénales. Rapport de M. Molinier à l'Académie de législation de Toulouse, sur un travail manuscrit de M. Alp. Auzouy;* broch. in-8°; Toulouse, imprimerie de Bonnal et Gibrac. — *Etude théorique et clinique sur les eaux minérales salées du Béarn*, par le docteur Coustallé de Larroque, médecin consultant des eaux de Salies; Paris, Adrien de Lahaye. — *Nos ennemis, comédie*, par M. Ch. de Batz-Trenquelléon; bureaux de la *Guienne*, Bordeaux.

— Tome Ier et tome II de l'*Histoire d'Henri IV*, par Poirson; édition économique; Paris, Didier. — *Supplément à la Chronique de Mathieu d'Escouchy*, publié par S. Du Fresne de Beaucourt. Paris, imprimerie générale de Ch. Lahure. — *Venise et son climat*, par le docteur Casenave, médecin consultant aux Eaux-Bonnes.

Les soirées littéraires de la Sorbonne ont été fort attrayantes, fort instructives et fort suivies durant toute la période d'hiver. L'*Esprit des femmes dans Molière* fut dans l'une des dernières réunions le sujet choisi et magistralement traité par M. Adérer. La causticité de Célimène fournit au conférencier l'occasion de rappeler la verve mordante de Mme de Montespan. Il raconta, d'après Saint-Simon, que les courtisans évitaient de passer sous les fenêtres de la favorite du grand roi, parce que la grande dame décochait des traits qui laissaient un ridicule à tous ceux qui se trouvaient atteints.

Toulouse a perdu depuis peu deux nobles vieillards : l'un M. de Voisins-Lavernière, ancien député, est mort à l'âge de 79 ans. Membre de l'Académie des Jeux-Floraux depuis 1819, il était aujourd'hui le doyen des mainteneurs; l'autre, madame la comtesse de Lapasse n'a quitté la vie qu'après une carrière de cent ans, remplie par de bonnes œuvres. Elle était mère du comte de Lapasse, ancien ministre plénipotentiaire et aïeule de la marquise de la Bourdonnaye.

Voici quelques échos du monde élégant : la princesse Charlotte de Prusse, dont l'humeur cosmopolite est bien connue, était encore à Pau, il y a quelques jours. On ignorait l'époque de son départ pour l'Espagne, but de son voyage.

Un brillant mariage a été solennisé à Rome, le 14 avril, entre M. le comte Raymond de Sèze, petit-fils du célèbre avocat bordelais qui défendit Louis XVI, et lady Emely Herford, l'une des plus riches héritières de l'Angleterre.

La jeune épouse, si lourde quant à la dot, est bien légère quant aux années, puisqu'elle ne compte que dix-sept printemps Cette alliance est l'œuvre de Mme la comtesse de Planty, tante maternelle de M. de Sèze et tutrice de la jeune anglaise.

RECONSTRUCTION D'UNE AILE DES TUILERIES,

CONSTRUITE PAR HENRI IV.

La reconstruction de la grande galerie qui va des Tuileries au Louvre marche activement. Le progrès des travaux est sensible pour les passants, nous ne dirons pas, chaque jour, mais chaque semaine. Voici quelques données historiques sur la partie détruite du vieux château que nous empruntons à l'*Avenir national :*

Catherine de Médicis commença les Tuileries qui furent, comme on sait, continuées par Henri IV. Le salon d'Apollon est l'œuvre de ce dernier. A l'extrémité de cette galerie, la mère des deux pâles rois qui précédèrent le Béarnais sur le trône, fit édifier en retour d'équerre sur le bord de l'eau, une vaste salle qui, de portique en portique s'étendit jusqu'à l'emplacement où s'élève aujourd'hui le pavillon Lesdiguières. Ces bâtiments étaient alors sans premier étage. En 1595, Henri IV voulant relier les Tuileries au Louvre donna ordre à l'architecte Androuet Ducerceau de construire cette portion de galerie à grands pilastres composites dont la lourde masse s'élevait, il y a quelque temps, entre le pavillon Lesdiguières et le pavillon de Flore. Mais cette nouvelle construction ne se trouvait plus en harmonie avec la galerie des Valois, et pour racheter la différence des niveaux, les portiques de Catherine furent exhaussés d'un entresol et d'un premier étage : les architectes Etienne Dupeirac et Thibault Metezeau dirigèrent le travail de raccordement.

Presque toute la sculpture du rez-de-chaussée des bâtiments, compris entre le pavillon Lesdiguières et le Louvre, appartient au règne de Henri IV; la frise, ouvrage des deux frères. Pierre et François l'Heureux est à elle

seule un véritable chef-d'œuvre. Quelques détails pourtant restaient inachevés, et ce n'est qu'en 1849 que M. Duban, chargé de la restauration de cette portion de la galerie, paracheva tout ce qui était resté jusqu'alors incomplet, en apportant dans cette mission délicate autant de tact que de science et de bon goût.

Une simple observation à propos des récentes constructions : La nouvelle galerie, construite sous la direction de M. Lefuel, rappelle presque exactement par l'ensemble l'aile qui lui fait contre-poids de l'autre côté du pavillon Lesdiguières; seulement, l'architecte a cru devoir supprimer les niches ornées de statues, qui existent dans la construction de Henri IV, et les a remplacées dans la sienne par des fenêtres. Cette substitution malheureuse enlève à la nouvelle galerie une partie de son caractère. Puisque l'harmonie de l'ensemble demandait absolument que l'on imitât, pourquoi ne pas imiter tout à fait? Si cette harmonie générale ne réclamait pas une imitation exacte et permettait à l'architecte d'introduire des innovations, alors pourquoi ne pas innover complétement en faisant un monument dont le style se serait surtout inspiré des besoins de son époque?

RECUEILS FAISANT ÉCHANGE AVEC LA REVUE D'AQUITAINE.

Revue moderne (*germanique et française*) paraît tous les mois. Directeur, Charles Dolfus. Paris, Administration et rédaction, rue du Faubourg Montmartre, 10.

Revue du monde colonial, asiatique, américain; organe politique des deux mondes. Directeur : A. Noirot. Paris, bureaux, rue Christine, 3. Prix : Paris, départements et Algérie, 35 fr.; colonies 40; étranger, 45.

Les beaux arts, *revue de l'art ancien et nouveau*. Directeur : marquis de Laqueuille, paraît deux fois par mois. Paris, rue de Bucy, 13. Prix : 15 francs.

Revue de Toulouse et du midi de la France. Directeur : M. Lacointa. Toulouse, rue du Sénéchal, 8, paraît tous les mois. Prix : 20 francs pour Toulouse et 23 hors Toulouse.

Le Cabinet historique, revue mensuelle, contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues, le catalogue général des manuscrits que renferment les bibliothèques de Paris et des départements, etc., sous la direction de M. Louis Paris, ancien bibliothécaire de Reims. Paris, rue des Grands-Augustins, 5. Un an, 14 fr.

La Revue des Provinces, décentralisation littéraire et scientifique, paraissant le 15 de chaque mois par livraison de 12 feuilles. Rédacteur en chef, M. Ed. Fournier, Paris, impasse des Filles-Dieu, 5. Un an, 30 fr.; six mois, 16 fr.

L'Echo des Provinces, journal hebdomadaire. Science, Littérature, Arts, Théâtres. Rédacteur en chef : M. Francisque Ducros. Paris, rue Fontaine-Molière, 39 bis. Prix : 20 fr.

Revue de Gascogne, bulletin mensuel du comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch. Auch, un an, 6 fr.

Le Progrès, revue de Bordeaux; annales historiques et archéologiques de la Gironde. Directeur, M. Ch. Laterrade. 3e année. Bordeaux, Cours du Chapeau Rouge, 21. Paraît le 1er et le 15 de chaque mois. Un an, 12 fr.

Revue agricole du Midi, paraissant le 1er et le 16 de chaque mois. Toulouse, rue des Balances, 43. Un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.

Bulletin du Bouquiniste, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois. Paris, Aug. Aubry, rue Dauphine, 16. Prix : 4 fr.

Revue Nobiliaire, héraldique et biographique, publiée par M. Sandret, avec la collaboration de littérateurs et d'archéologues, paraît le 5 de chaque mois; Paris, Dumoulin, Quai des Augustins, 13. Prix : 18 fr.

Errata du dernier numéro (*N° 8, février 1865*).

GÉNÉALOGIE DE MONT.

Page 361. — *Successeur du Garané;* lisez : *Seigneur du Garané.*

Page 364. — *23 juillet 1850;* lisez : *23 juillet* **1550**.

Id. — *Comme* COMTE *d'Armagnac;* lisez : *comme* COMTES *d'Armagnac.*

DES TEMPLIERS EN BIGORRE,

A propos des crânes de Gavarnie,

ATTRIBUÉS AUX CHEVALIERS DE CET ORDRE.

Dans une des remarquables notices dont il enrichit ce recueil, M. Tamizey de Larroque fait entrevoir le peu de confiance que lui semble mériter, parmi les nombreuses traditions légendaires de nos Pyrénées, celle qui a pour éléments quelques crânes humains conservés dans l'église de Gavarnie et attribués par une vieille croyance aux derniers chevaliers de l'ordre militaire du Temple. Cette appréciation ayant toujours été la nôtre, nous venons l'appuyer par la production de deux documents locaux et inédits de nature à faire présumer la fausseté de ces étranges reliques, tout en réveillant la curiosité sur les scènes dramatiques du procès immense qui amena l'abolition de cet ordre et qui divise encore les esprits.

Nous ne retracerons point l'origine des Templiers. Tout le monde sait qu'elle se rattache comme résultat à la première croisade et à la fondation du royaume de Jérusalem. Les excursions tumultueuses des peuples occidentaux avaient eu pour but de chasser les infidèles de la Terre-Sainte. Ce résultat en partie obtenu, la milice des chevaliers du Temple fut instituée pour affermir la conquête du tombeau du Christ et pour protéger le pèlerinage qui en était le fruit. Mais cette institution ne s'en tint pas à une simple chevalerie recrutée parmi les plus valeureux; ce fut, en outre, sous l'empire du sentiment reli-

gieux qui dominait l'époque, une association monastique. Là se rencontre le germe fatal qui devait amener sa ruine. Dans la profession des armes, la vie aventureuse et bruyante des camps, l'animation des combats, entraînent des licences que couvrirent toujours certaines immunités; cette existence est incompatible avec les austérités qui ne s'acceptent que dans le froid silence, dans le recueillement du cloître. D'autre part, le contact avec les mœurs orientales, sur ce sol embrâsé de l'Asie qui surexcite les sens et trouble la raison, ne pouvait qu'exercer une désastreuse influence sur des hommes que l'éducation n'avait point épurés; et s'il est vrai, qu'après deux siècles, ces hommes eussent souillé leurs mœurs par des dérèglements odieux, s'il est vrai qu'ils eussent perdu jusqu'à la notion la plus fondamentale de leur foi, la croyance au Christ, pour lui substituer de bizarres idolâtries, il n'est guère possible de douter qu'une telle dépravation ne dérivât de ce mélange hétérogène fatalement compromis au milieu des vices et des sectes superstitieuses dont l'orient fut l'éternel foyer.

Quoiqu'il en soit, la violente suppression des Templiers provoque encore des appréciations contradictoires, et l'opinion sur ce grave et ténébreux sujet n'est pas définitivement établie. Aux yeux d'un grand nombre pour qui leur cause est restée inséparable d'une vive impression d'intérêt (1), tous ces chevaliers auraient été des martyrs sacrifiés sous de calomnieux prétextes aux inquiétudes que leur agrandissement et leur fière indépendance causaient à la politique de Philippe-le-Bel. Il est certain que tout atteste l'initiative passionnée de ce prince, tout jusqu'à ses occultes intelligences avec le Pape, d'ori-

(1) Anquetil, Michaud, Raynouard, Barry, etc.

gine gasconne, qu'il n'avait élevé au trône pontifical que sous la réserve de plusieurs conditions dont l'une qualifiée de très-importante et restée ignorée, paraît se rapporter à l'abolition des Templiers. Toutefois on ne peut lui imputer la convoitise de leurs dépouilles, bien qu'ils fussent parvenus à ce point d'opulence qu'ils possédaient alors plusieurs milliers de seigneuries. Philippe-le-Bel, que les besoins d'argent rendaient si acerbe contre les Juifs, contre le clergé, contre *toute manière de gens*, préleva seulement les frais avancés par le trésor royal; l'argent comptant et le produit de la vente des meubles y suffirent; l'immense héritage des propriétés territoriales fut abandonné aux hospitaliers de Saint-Jean, plus tard chevaliers de Rhodes et de Malte.

Est-ce à la raison d'Etat, comme on disait alors, ou bien à la morale et à la discipline religieuse qu'il faut demander compte de ce grand événement de notre histoire? Ceux qui persistent à ne voir qu'un crime dans l'immolation des Templiers, ont à renverser ces circonstances d'un ensemble bien imposant, que leur condamnation ne fut prononcée qu'après plusieurs années de détention et d'une instruction lente et laborieuse; que sur les points les plus séparés par l'espace, les révélations des faits incriminés se manifestèrent avec une identité très-remarquable; qu'à raison de leur caractère religieux, ils furent jugés par les tribunaux ecclésiastiques, et que beaucoup furent absous. Certes, une mesure de proscription, un élagage politique dans le genre de la Saint-Barthélemy ou des journées de septembre, auraient eu des procédés plus expéditifs, et il sera toujours bien difficile d'admettre la complicité du clergé que tout portait au contraire à des sentiments d'hostilité envers le roi. Ne semble-t-il pas plus raisonnable de reconnaître, avec

plusieurs historiens anciens et modernes (1), que si les commencements de l'ordre avaient été purs et glorieux, les causes que nous avons indiquées, peut-être aussi la corruption des richesses, y avaient introduit, tout au moins dans les rangs inférieurs et sur la fin, une épouvantable dissolution?

Mais assez sur les généralités de ce sombre problème. Rentrons dans le cadre spécial de cette notice qui consiste à présenter d'abord l'état des Templiers et de leurs possessions en Bigorre; puis à démontrer, à l'aide des documents que nous avons annoncés, l'imposture des crânes de Gavarnie.

Leur établissement dans notre ancien comté eut pour centre principal le village de Bordères, aux portes de Tarbes; c'était une commanderie formée par l'agrégation d'une vingtaine d'autres villages. Bordères avait été donné aux Templiers par le comte de Bigorre en l'année 1148, ce qui établit que l'ordre s'était répandu en Europe bien avant la perte de la Palestine et la destruction du royaume de Jérusalem. Tout à côté, ils possédèrent pendant quelque temps le village d'Aureilhan, qui était aussi une commanderie embrassant plusieurs maisons ou églises, notamment dans la vallée de Campan. Enfin, ils occupaient dans la vallée de Barèges, Gavarnie, Gèdre et Luz, dont la basilique fortifiée, si chère aux archéologues, semble rappeler le double caractère de ces soldats religieux. Seulement Gavarnie, Gèdre et Luz se reliaient à une commanderie située en dehors du Bigorre, celle de Boudrac, petit village de l'ancien vicomté de Nebousan, aujourd'hui dans le canton de Montrejeau (Haute-Ga-

(1) Dupuy, Hammer, Michelet, Henri Martin, Du Mège, etc.

ronne). Ces diverses commanderies relevaient du grand-prieuré établi à Toulouse.

Les possessions des Templiers dans le Bigorre auraient été bien plus étendues, si l'on devait s'en rapporter à l'opinion vulgaire qui rattache à cet ordre toutes les églises où l'on aperçoit des pierres sculptées portant l'antique monogramme du nom de Christ. Cette figure mystique formée de trois lettres du mot grec Χρίστος et des lettres α et ω symbole de la divinité en tant que principe et fin, a été regardée comme caractéristique de la milice du Temple. Les études iconographiques font justice d'une aussi grossière erreur, en établissant que ce monogramme était en usage dès les premiers temps du christianisme. On le voit, en effet, sur les sarcophages, sur les lampes funéraires, sur les monnaies des Flaviens. Il passa de bonne heure dans les églises dont il orne la porte principale ou le maître-autel. Antérieur de plusieurs siècles à l'institution des Templiers; rien n'établit qu'il ait été adopté par eux comme insigne de leur ordre.

Un titre fondamental de l'histoire de Bigorre, que nous avons eu maintes fois l'occasion de citer à cause de son extrême importance, l'enquête sur l'état de ce comté dressé par ordre de Philippe-le-Bel en l'année 1300, ne signale aucune autre possession des Templiers que la commanderie de Bordères. Ce titre constate que celle d'Aureilhan appartenait dès cette époque aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Il ne mentionne point Gèdre, Luz et Gavarnie, vraisemblablement parce que ce petit groupe perdu au fond d'une des gorges les plus reculées des Pyrénées, relevait d'une commanderie étrangère. Ainsi, l'ordre du Temple ne possédait en Bigorre, au moment de sa suppression, que la commanderie de Bordères et en outre les lieux de Gèdre, Luz et Gavarnie.

Cet état se trouve confirmé par les actes de la procédure à laquelle nous arrivons.

Ces documents qui nous ont conservé des notions très-curieuses, consistent en deux instruments originaux munis du seing du notaire et des sceaux des personnages qui y figurèrent comme témoins (1). Ce sont les procès-verbaux du double interrogatoire qu'on fit subir aux Templiers du Bigorre le 20 décembre 1307 et le 26 mars 1308, dans le château de Lourdes où ils avaient été constitués prisonniers. Leur nombre, qui est de 6 dans le premier, se trouve réduit à 5 dans le deuxième; mais comme ce sont les mêmes individus qui comparaissent dans les deux, il faut éviter l'erreur où est tombé Dupuy (2) qui en a compté onze alors qu'il n'y en a réellement que six. Nous allons analyser ces pièces en reproduisant le texte latin, puisque cette langue, si longtemps officielle, est la seule qui jouisse encore du privilége de braver l'honnêteté ou le huis-clos.

Dans la première, Vital Courtade, notaire de la cour souveraine du comté, relate que le 20 décembre 1307, devant Guillaume de Rabastens, sénéchal de Bigorre, et Bertrand Agasse, députés par le roi dans cette sénéchaussée pour informer sur l'affaire des Templiers, en présence de Pierre de Peyre ou plutôt Desperriers (3), sergent des armées du roi, commandant le château de Lourdes; de Jean de Souville, commandant le château de Barèges (4), et de Regald Dasser, furent interrogés les

(1) *Archives Impériales*, carton J, 413, numéros 14 et 19.

(2) *Histoire de l'ordre militaire des Templiers*, p. 18.

(3) Petri de Peira; dans le deuxième interrogatoire, le rédacteur, qui était le même notaire, écrit ce nom Petro Desperiis.

(4) Sans nul doute le château de Sainte-Marie, près Luz, à l'entrée de la vallée de Barèges.

Templiers, détenus dans le fort. Le premier, Guillelm de Noé, changeur (1) à la maison de Bordères, ayant déclaré vouloir faire des aveux en pleine liberté, dit que lors de sa réception par Guy Adhémar, maître de la province, « osculatus fuit ipsum magistrum in fine spine dorsi » et que celui-ci lui donna licence et lui commanda « quod si haberet voluntatem jacendi cùm muliere, quod jaceret seu commisceret cùm aliquo fratrum et quod si esset aliquis fratrum suorum qui secùm jacere vellet seu commiscere, quod hoc pateretur. » — Le deuxième chevalier, Bernard de Jer, déclara qu'à sa réception, il avait dû faire les mêmes baisers obscènes à Raymond Guillelm de Benque, alors commandeur de Boudrac, lequel lui avait prescrit de se soumettre à ses frères dans le sens exprimé plus haut, ce qu'il avait supporté plusieurs fois du supérieur de Gèdre (2); que Arnaud de Bagnères fut reçu en même temps que lui; qu'on tenait au-dessus de leurs têtes une épée nue, avec menace de les tuer s'ils refusaient d'obéir; qu'ils se soumirent par terreur; qu'on fit placer devant lui une croix pour qu'il la foulât aux pieds. Interrogé s'ils confessaient leurs péchés aux chapelains, il répondit qu'ils les confessaient tous, exceptis illis quandò jacebant unus cùm alio. — L'interrogatoire se poursuivit le lendemain, et Dominique de Jer, troisième Templier (peut-être un frère du précédent), déposa qu'il avait été reçu par Pierre de Meillan, alors commandant de Bordères; lequel après l'avoir revêtu du manteau de l'ordre, l'avait conduit dans un lieu retiré où

(1) Cambiarius, littéralement changeur. Dupuy et Mᵉ du Mège ont écrit ce nom Noer; mais nous pensons qu'il s'agit ici d'un membre de l'ancienne maison gasconne de Noé.

(2) Ce nom écrit dans la première pièce Gingebred et Genibrède dans la deuxième, nous paraît se rapporter à Gèdre.

les mêmes obscénités s'étaient accomplies; qu'il lui avait fait fouler la croix et jurer soumission pour les actes de sodomie; il convint que lui et les autres s'y livraient habituellement. — Le quatrième, Bernard de Montpesat, déclara qu'il avait été reçu par Pons de Brohet, chevalier; qu'on tenait une épée nue sur sa tête; que la scène du baiser avait eu lieu derrière l'autel; qu'on lui commanda de fouler la croix et d'y cracher dessus; mais qu'il refusa de le faire; qu'on lui intima de croire ce que croyaient les Templiers; interrogé aussitôt en quoi consistaient ces croyances, il répondit qu'il l'ignorait et que sans doute il s'agissait de Dieu; il ajouta que la sodomie lui avait été commandée; que néanmoins il y était resté étranger. — Le cinquième, Arnaud Guillelm Dauloo, avoua avoir été reçu à Toulouse « ad villam Domini, » par Guy Adhemar qui lui fit jurer obéissance et se fit baiser sur la bouche « et in fine spine dorsi; » qu'il lui ordonna de renier Dieu, de croire désormais au dieu des Templiers, de frapper du pied la croix et d'y cracher dessus, ce qu'il avait refusé de faire; quant à la sodomie, il dit, comme le précédent, qu'il ne s'en était jamais rendu coupable, bien qu'on lui en eût fait une loi. — Enfin, le sixième, Diego ou Draco de Cortada, déposa qu'il avait été reçu à Toulouse par le même maître et dans des circonstances identiques; il soutint également n'avoir point pris part aux actes de débauche. Tels furent les premiers aveux de ces six chevaliers.

Leur deuxième interrogatoire ou récolement, eut lieu à trois mois d'intervalle, le 26 mars 1308, avec une importante solennité. Bertrand Agasse (1) et Gaubert de

(1) Sceau de cire rouge; une pie, une croix; agasse est le nom languedocien de la pie.

Bernard, remplaçant le sénéchal en sa qualité de lieutenant (1), avaient convoqué dans le château de Lourdes, Fortaner, abbé de Saint-Savin (2); Jean de Bordères, de l'ordre des prêcheurs, sous-prieur du couvent de Morlas, inquisiteur de l'hérésie (3); Jean de Barèges, du même ordre; Bernard de Coaraze, moine de Saint-Savin; maître de Huron, remplissant par intérim les fonctions d'official de Tarbes; Pierre Desperriers, sergent d'armes, commandant du château de Lourdes; maître Garcias de Serres, procureur pour le roi en Bigorre (4); Arnaud Dorde, notaire, et plusieurs autres. Le même notaire Vital Courtade, écrivit les dépositions (5). Les Templiers, prisonniers dans le fort, ayant été amenés devant cette assemblée, on les somma de déclarer la vérité sur les choses qui s'étaient passées au sein de leur société. La comparution eut lieu dans le même ordre; les aveux furent absolument les mêmes, sauf que, quant aux faits particuliers, le premier et le troisième revenant sur leurs aveux, affirmèrent « quod non fuerant usi se carnaliter commiscere cum aliquo fratrum, nec aliquis cùm iisdem; et le deuxième qui était convenu d'avoir eu fréquemment (pluries) des rapports de cette nature avec le supérieur de Gèdre, en restreignit le nombre à deux fois (per duas vices). Le sixième chevalier, Diego ou Draco de Cortadas, ne reparaît point dans ce nouvel interrogatoire. Peut-être avait-il été transféré ailleurs; on trouve, en effet, ce même nom sur la liste des Templiers du diocèse

(1) Trois fasces ondées.

(2) Cire verte; un abbé, la main droite levée et tenant un livre dans la main gauche; une étoile à six rails. — (3) Sceau détruit.

(4) Cire verte; un lion rampant; légende : Sigillum Garcie de Serris, procuratoris domini nostri Regis in Bigorra.

(5) Cire rouge; une fleur de lys sur un croissant; légende : Sigillum Vitalis de Curtado, notarii Bigorre

d'Auch, imprimée par M. du Mége dans ses additions au livre XXIX de l'histoire de Languedoc. L'acte mentionne en finissant qu'à la réquisition de Bertrand Agasse, les Templiers jurèrent sur les saints évangiles qu'ils se soumettaient au châtiment et à la miséricorde de l'église romaine; qu'à l'avenir ils ne retomberaient plus dans les erreurs dont ils venaient de faire l'aveu; ils affirmèrent de plus fort leur parfaite sincérité (1).

Tels sont les faits que nous révèlent ces titres authentiques. Si nous ne nous abusons, il en ressort des déductions pleines d'évidence tant pour la thèse générale que pour notre sujet spécial.

En premier lieu, est-il possible d'élever des doutes sur la parfaite sincérité d'une instruction entourée d'autant de garanties? Peut-on rejeter, comme on l'a fait généralement, sur les tortures dont rien ici ne laisse entrevoir l'emploi (ce qui resterait inexplicable si la question avait été réellement appliquée), des aveux aussi imposants dans leur ensemble, aussi précis dans leurs particularités? D'autre part, qui croira que ces hauts dignitaires de l'église et du royaume eussent voulu commettre de

(1) Là s'arrêtent les notions fournies par des documents propres à servir de base à l'histoire. Quel fut le sort des prisonniers? M. Davezac-Malaya, après avoir soutenu leur innocence, répète, sur la foi de Laboulinière, qu'ils furent traduits devant le sénéchal et conduits ensuite à Auch où ils furent exécutés. On éprouve d'autant plus d'hésitation à accueillir cette dernière assertion non justifiée, que dans le même passage, cet auteur présente comme le Templier qui aurait été alors commandeur de Bordères, un Bernard de Montagut tout-à fait inconnu dans les pièces que nous venons de produire. M. Davezac a mal rendu des indications puisées dans Larcher, desquelles il résulte qu'un Bernard de Montagut fut, en effet, commandeur de Bordères, mais pour l'ordre de Saint-Jean de Jerusalem et très-longtemps après la suppression des Templiers. Quant à M. Cenac-Moncaut, il reproduit tout cela sans examen; il le fausse même en ces termes dans son voyage en Bigorre, page 19 : « Les « Templiers furent conduits dans la prison du sénéchal d'Auch qui les fit « périr dans les tortures. » Auch n'eut jamais de sénéchal dans le sens politique de ceux de Toulouse ou de Bigorre, et personne n'ignore que les religieux ne relevaient que de la juridiction ecclésiastique.

connivence une épouvantable imposture; que tant d'hommes considérables eussent consenti à perdre leurs âmes, on ne sait dans quel intérêt, sans qu'aucun d'eux en témoignât jamais un remords ou un regret? Mais même en acceptant cette hypothèse, si ces prélats, si ces officiers royaux avaient supposé faussement les déclarations des Templiers, pourquoi auraient-ils atténué dans le deuxième des interrogatoires que nous venons de voir, les charges avouées dans le premier? Non, rien de cela n'est admissible; et sans parler des procédures analogues qui surgirent de tous les points de la France, manifestant partout les mêmes turpitudes, il est incontestable que celles du comté de Bigorre portent en elles un cachet de véracité qu'on ne peut méconnaître. Les faits imputés aux Templiers étaient constants et de nature à ne point comporter des explications atténuantes. Ils étaient coupables. La corruption s'était introduite dans leur ordre. La débauche la plus hideuse y était érigée en règle. Elle s'y transmettait par une initiation dégradante. Ce n'était plus sous le manteau de la religion et de l'honneur, qu'une association sans morale, sans croyance, où l'existence ne connaissait plus de frein et qui constituait un danger pour l'Etat; voilà ce qui justifie l'intelligente initiative de Philippe-le-Bel (1).

Et maintenant, s'il n'est point permis de répandre une lumière complète sur l'origine des crânes de Gavarnie, nous nous croyons du moins en mesure de repousser comme erronée la croyance qui les rattache aux Templiers. Comment ces chevaliers se seraient-ils trouvés au

(1) Propter hœreses, enormitates et scelera... tanquam odiosum et abominabilem... Lettres de Philippe-le-Bel, Paris, 11 août 1312, dans le *Recueil des libertés de l'Eglise Gallicane*, par Pierre Pithou, page 116.

nombre de 12 ou même de 13 dans ce lieu désert, alors qu'ils n'étaient que 6 dans la riche commanderie de Bordères ? Comment aurait-il été possible de conserver les têtes des suppliciés, quand on sait que s'ils furent condamnés, ce dut être au siége métropolitain et que dans ce cas ils auraient été livrés aux flammes, cet atroce supplice dont l'Eglise avait le monopole? Sans tenir compte de tant d'autres difficultés, qu'aurait-il été possible de recueillir de ces bûchers où tout finissait par l'incinération ? A la vérité on a voulu échapper à toutes ces impossibilités en alléguant que les Templiers auraient été massacrés par le peuple à Gavarnie; mais outre l'invraisemblance d'un pareil fait, que va devenir dans ce système, l'opinion qui représente les montagnards comme ayant toujours béni leur mémoire, comme professant pour elle une fanatique vénération ?

Cette dernière allégation est elle-même sans fondement. Veut-on rechercher dans les plus anciens auteurs l'impression qu'avaient laissée dans nos contrées la condamnation des Templiers et l'abolition de leur ordre ? Partout on verra apparaître un sentiment hostile fondé sur la conviction de leur culpabilité; on aura même à signaler une grande exagération dans le tableau des crimes abominables et parfois chimériques dont les chargeait la rumeur populaire. Une chronique manuscrite des comtes de Foix, qu'on trouve copiée au tome 165 de la collection Doat, chronique composée un siècle environ après l'événement, offre un résumé très-frappant de ces rumeurs ainsi que de la disposition des esprits (1). On objectera

(1) André Favyn, qui écrivait sous le règne de Henri IV, les reproduit dans son *Histoire de Navarre* et il termine ainsi : « Ils estoient pareillement dissolus « en leur boire et manger, d'où est demeuré en France ce proverbe : il boit « comme un Templier. »

qu'avant le XVIIIe siècle, il y aurait eu quelque péril à critiquer une grande mesure adoptée par l'Eglise et par l'autorité royale. Mais s'il faut interroger les tendances, ne pourrait-on y découvrir le secret de la réaction qui s'est opérée dans les temps modernes en faveur de ces chevaliers proscrits, réaction qui procéderai bien moins d'un esprit de justice, que d'une aversion systématique et sans discernement pour tous les actes de pouvoirs si longtemps oppressifs.

Ici se place, pour nous contredire, une prétendue légende que M. Henri Martin a cru pouvoir admettre dans son histoire de France, en la recommandant du nom si justement autorisé du savant et regrettable Augustin Thierry. Après avoir dit qu'on montrait respectueusement à Gavarnie six ou sept têtes qu'on prétendait être celles des Templiers martyrisés, cet auteur ajoute : « L'on raconte que, chaque année, la nuit de l'abolition « de l'ordre, une figure armée de toutes pièces et por- « tant le manteau blanc à croix rouge, apparaît dans le « cimetière et crie par trois fois : qui défendra le saint « Temple ? qui affranchira le sépulcre du Seigneur ? — » Alors les sept têtes se réveillent et par trois fois « répondent : personne ! personne ! le Temple est dé- « truit ! » M. Henri Martin infère de là que les traditions dans le midi sont favorables aux Templiers. Nous nous sommes expliqué sur les aveugles motifs qui ont pu faire germer ces idées dans l'esprit de parti; quant aux masses elles ne sont qu'oublieuses et indifférentes comme sentiment, à la cause de cette ancienne milice. En fait, la légende de M. Henri Martin n'a jamais eu cours sur les lieux, du moins il ne nous a pas été possible de l'y re-

trouver (1). Ce n'est donc qu'une évocation poétique, mais imaginaire, qu'une prosopopée, dont l'effet eût été mieux placé dans la tragédie de Raynouard : car l'histoire est une science de certitude qui ne s'établit que sur des éléments positifs, jamais sur des figures oratoires, ou de pures fantaisies; et pour emprunter la pensée qui vient d'ouvrir le livre sur Jules César : » la vérité historique « devrait être non moins sacrée que la religion. »

Tout concourt à renverser devant un examen attentif l'opinion traditionnelle qui considère les crânes de Gavarnie comme provenant des derniers chevaliers de l'ordre du Temple. Cette opinion dut se former sous l'influence des vagues souvenirs qui leur survécurent au fond de l'asile solitaire où leur établissement avait fait époque. Cette lointaine et vivace commémoration, se traduisant en une forme matérielle propre à frapper les regards, s'appliqua on ne sait quand ni comment, à ces débris humains sortis on ne sait d'où. Ainsi, le nom de Rolland retentit encore dans nos Pyrénées sous la légende qui attribue à son épée l'ouverture d'une brèche gigantesque.

Les écrivains qui ont les premiers consigné dans leurs récits la tradition de Gavarnie, n'y virent généralement qu'une fable. Tels, Noguès, dont le témoignage a un grand poids parce qu'il était du pays ; le girondin Dusaulx et Saint-Amans, son compagnon de voyage en 1788. Ce dernier constate même une singulière variante de la tradition : les têtes, assure-t-il, passent pour être celles de plusieurs Templiers, tués par les Maures d'Espagne.

(1) Nous avons consulté à ce sujet notre compatriote, M. Louis Deville, l'intrépide chercheur que ses pérégrinations ont conduit maintes fois à Gavarnie. Ce consciencieux écrivain dont les études nous refont de tant de publications non moins retentissantes que vides, a bien voulu nous donner l'assurance que cette fantasmagorie y était inconnue et qu'elle n'y faisait nullement partie de la tradition qui se borne à attribuer ces crânes aux derniers Templiers.

Millin, au début de ce siècle, la rejetait également, mais par cette considération fausse que les rigueurs contre les Templiers ne s'étaient point étendues dans cette partie de la France.

Les crânes conservés dans l'église de Gavarnie comme étant ceux des Templiers ne sont donc que des reliques apocriphes. Leur nombre a subi, lui aussi, d'étranges variations. Primitivement arrêté au chiffre 12, il aurait atteint celui de 13, s'il faut s'en rapporter à MM. Adolphe Joanne et Louis Enault; puis, il serait descendu à la demi-douzaine suivant M. Tamizey de Larroque. Tout cela rappelle la fameuse anecdote des deux crânes de Shakespeare et tant d'autres du même genre...

Cependant, l'espèce de culte dont les montagnards ont entouré ces restes à travers les âges, constitue à lui seul un fait remarquable et qui offre assez d'intérêt pour qu'on doive en rechercher la véritable origine; mais c'est là pour notre histoire locale un problème où les éléments de solution font défaut. M. de Lagrèze, dans son histoire religieuse de la Bigorre, a tenté de pénétrer ce mystère ; s'inspirant d'une des pratiques idolâtriques des Templiers qui consistait à adorer des crânes humains (1), cet auteur propose de voir, dans ces débris poudreux, d'antiques idoles des Templiers sauvées des mains de la justice et religieusement conservées au fond de nos montagnes. Mais conservées dans quel but? Le dépôt ne serait-il point tombé entre les mains des Hospitaliers de Saint-Jean, héritiers des possessions de l'ordre proscrit, et ceux-ci ne l'auraient-ils point anéanti ? La conjecture est donc inacceptable, d'autant mieux qu'on ne trouve nulle trace

(1) Voyez dans M. DU MÈGE, loc. cit. « Quod habebant ydola, videlicet capita « quorum aliqua habebant tres facies et aliqua craneum humanum... »

d'idolâtrie dans les griefs articulés contre les chevaliers du Temple en Bigorre. S'il nous était permis de hasarder à notre tour et sous toute réserve, un simple aperçu, nous nous demanderions si, à la suite d'une confusion produite par le laps des siècles, ces têtes ne pourraient être celles de montagnards tués dans les luttes séculaires que les Barégeois eurent à soutenir contre leurs voisins de l'Aragon. Nos annales ont gardé la date de la plus mémorable de ces algarades, et cette date est contemporaine du procès des Templiers (1319).

Certes, si la parfaite bonne foi de la tradition de Gavarnie ne résultait pleinement de sa grande ancienneté, si les premiers visiteurs ne l'y avaient trouvée établie avec une préexistence immémoriale, nous aurions pu la suspecter en elle-même et ne voir dans l'exhibition de ces crânes qu'une supercherie imaginée pour exploiter la curiosité des étrangers. Combien ne citerait-on pas de légendes qui n'ont pas eu d'autre source, à commencer par le vieux capitole de Toulouse où l'on continue de montrer, en dépit de protestations célèbres, un cimeterre inoffensif et de pure parade comme étant celui qui aurait servi à trancher la tête du maréchal de Montmorency? Non loin de cette ville, à Avignonet, on étale, comme à Gavarnie, cinq ou six crânes qu'on prétend avoir été ceux des inquisiteurs qui y furent massacrés au XIIIe siècle. Dans ces mises en scène dont il serait oiseux de multiplier les exemples, il ne s'agissait tout d'abord que de spéculer sur un intérêt historique; peu à peu l'impression des faits véritables entraînant les esprits, l'alliage du faux s'est opéré; les suppositions sont passées à l'état de croyance et « il faut, dit Augustin Thierry (1),

(1) Lettres sur l'histoire de France, XIX.

« que l'historien, démêlant cette confusion, se prononce « contre la voix publique et lui fasse avouer l'erreur. »

A. CURIE SEIMBRES.

LA GUIENNE MILITAIRE,

Histoire et description des villes fortifiées, forteresses et châteaux construits dans le pays qui constitue actuellement le département de la Gironde pendant la domination anglaise,

Par Léo DROUYN,

Membre de l'Académie Impériale des Sciences, Belles-lettres et Arts de Bordeaux, de la Société Impériale des Antiquaires de France, de l'Institut des provinces, Inspecteur de la Société française d'Archéologie, Professeur de Dessin au Lycée Impérial de Bordeaux, en cours de publication ; in-4°.

La *Revue d'Aquitaine* se reprocherait de garder plus longtemps le silence sur l'œuvre considérable qui a été si courageusement entreprise, et qui est si consciencieusement exécutée par M. Léo Drouyn. Ce n'est point quand un livre honore notre province natale, cette *alma mater* qui ne saurait être trop aimée, qu'un recueil tel que la *Revue d'Aquitaine* peut le laisser paraître sans le saluer. Pour moi, j'ai accepté avec joie la tâche qui m'a été confiée d'apprécier ici la *Guienne militaire*, et ma joie aurait été bien plus vive encore si j'avais cru ne devoir pas être trop inférieur à une semblable tâche. Mais heureusement pour tout le monde, un mien ami qui possède, en matière d'archéologie, toute la compétence qui me manque, se propose d'examiner ici-même, un peu plus tard, les pages de la *Guienne militaire* qui n'ont point vu le jour jusqu'à présent. J'espère bien qu'au lieu de s'occuper exclusivement de la dernière partie de cette splendide publication, il l'étudiera dans tout son ensemble, revenant sur ce que j'aurai dit d'incomplet ou d'erroné, et fortifiant mes éloges de la grande autorité de sa parole. En attendant, je vais, le mieux qu'il me sera possible, chercher à faire partager aux lecteurs de la *Revue d'Aquitaine* l'admiration que m'inspire l'œuvre d'art, de science et de dévouement, que

M. L. Drouyn, livré à ses propres forces (*illi robur et æs triplex*), a eu la noble audace de vouloir accomplir (1).

Dans une lettre adressée aux membres du Conseil général de la Gironde, l'auteur de la *Guienne Militaire* expose trop bien les idées qui ont présidé à la rédaction de son livre, pour que je ne m'empresse point de citer un fragment (que personne assurément ne trouvera trop long) de cette lettre écrite avec tout l'enthousiasme de l'artiste et toute la sincérité de l'honnête homme.

« Enfant du département de la Gironde (2), le but de tous mes « travaux, depuis vingt ans, a toujours été d'élever un monument « à sa gloire. Depuis près de vingt ans, je parcours le département « dans tous les sens pour étudier les monuments connus qu'il ren- « ferme et en découvrir de nouveaux, si c'est possible. Dieu a « couronné mes efforts, entretenu mon courage, et je viens main- « tenant vous communiquer le fruit de mes recherches.

« Le département de la Gironde, vous le savez bien, Messieurs, « est un des plus beaux et des plus curieux de la France. Si, sous « le rapport de productions de toute nature, il n'a pas son égal (3), « il y en a peu qui le vaillent aussi pour le nombre et la variété des « monuments. Les petites églises romanes des campagnes ont « excité l'admiration de tous les archéologues, et si les grandes

(1) Ai-je besoin de rappeler que M. Léo Drouyn s'était préparé à bien faire par son active collaboration au *Magasin pittoresque*, auquel il a donné tant d'excellents articles et d'excellentes gravures, et par la publication de plusieurs ouvrages dans lesquels l'artiste et l'érudit semblent avoir rivalisé d'exactitude et d'habileté ?

(2) M. J. de Bourrousse de Laffore dit, dans le tome III du *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, page 126 : « Si la famille Drouyn n'est bordelaise que « depuis un siècle, elle paie du moins noblement sa bienvenue dans notre province. » Le savant généalogiste rappelle, page 113, que « la famille Drouyn, « établie depuis plusieurs siècles à Bar-le-Duc, porte l'un des noms anciens « de la noblesse de Lorraine et de Bar, » et il cite parmi les aïeux de notre archéologue, Messire Jehan Drouyn, de Metz en Lorraine, qui, d'après Jean Bouchet (*Annales d'Aquitaine*), fut au nombre des seigneurs français « occis à la bataille de Poitiers, le lundi 19 septembre 1356, et enterrés « en l'église des Frères Prêcheurs dudit Poitiers. »

(3) La merveilleuse fertilité du pays bordelais a été, on s'en souvient, délicieusement chantée par Ausone : « Bordeaux, où le ciel est clément et doux ; « où le sol, que l'humidité féconde, prodigue ses largesses, où sont les longs « printemps, les rapides hivers, et les coteaux chargés de feuillages, etc. » M. Léo Drouyn aurait pu donner pour épigraphe à son livre le mot d'Ausone : *diligo Burdigalam*.

« églises de Bordeaux ne sont pas à la hauteur de celles de Chartres « et de Reims, elles tiennent du moins le second rang.

« Mais notre département est surtout intéressant par ses monu- « ments militaires. La Guienne ayant été, par suite du mariage « d'Eléonore avec Henri II, soumise au joug de l'Angleterre pen- « dant trois cents ans, les rois anglais ont dû faire tout ce qui était « en leur pouvoir pour conserver ce brillant fleuron de leur cou- « ronne. Aussi, les voyons-nous toujours engager les seigneurs « gascons à fortifier leurs châteaux, et les *bonnes* villes de Guienne « à s'entourer de murailles.

« Ces châteaux existent encore en partie; ces bonnes villes, qui « ont encore. — pas toutes, hélas! — leurs ceintures crénelées, « embellissent le paysage, et font penser aux rudes combats de ces « temps héroïques de la Guienne.

« ... J'ai étudié, Messieurs, presque toutes ces forteresses : « celles qui, comme Roquetaillade, Villandraut, Langoiran, Rau- « zan, élèvent jusqu'au ciel leur tête orgueilleuse; celles, bien « plus modestes, mais non moins intéressantes et non moins riches « en souvenirs, dont il ne reste que quelques pans de murailles, « ou même que l'emplacement; les moulins, monuments d'utilité « publique, et dont quelques-uns n'ont pas pris de repos depuis « sept cents ans qu'ils sont bâtis; les villes, les villages qui se « dépouillent, au grand regret des amis du pittoresque et des « monuments historiques, de leurs vieilles enceintes comme d'un « habit trop étroit ou passé de mode. Ces études sur nature, « œuvre de ma vie entière, je voudrais les faire connaître au public. « Ma publication contiendrait 150 planches grand in-quarto gra- « vées à l'eau-forte, avec un texte descriptif pour chaque monu- « ment; puis les notions historiques nécessaires pour donner des « preuves à l'appui des dates que je leur assignerai. Lorsque sur « ma route il se trouvera un monument religieux très-remar- « quable, je le donnerai comme hors d'œuvre. Dessins sur nature, « texte et gravures, seront entièrement de ma main; il y aura donc « unité parfaite dans tout le corps de l'ouvrage...

« Il faut se hâter, car les ruines s'amoncellent; le Temps détruit, « et les hommes aident consciencieusement le Temps. Combien de « vieux débris n'existent plus, que j'ai dessinés il y a peu d'années!

« Chaque jour éclaire une démolition.

« Le XXe siècle n'aura peut-être plus que le souvenir des monu-
« ments qu'ont laissés nos ancêtres, et plus tard on aura tout
« oublié, si les images de ces monuments ne sont pas là pour en
« renouveler la mémoire. Aidez-moi donc, Messieurs, à faire cette
« œuvre patriotique, et espérons que la postérité nous en sera
« reconnaissante. »

Le Conseil général du département de la Gironde ne pouvait rester sourd à un semblable appel : il a témoigné, ainsi que le Conseil municipal de Bordeaux, son estime et sa sympathie pour l'œuvre gigantesque de M. Léo Drouyn. Les encouragements donnés par ces deux assemblées à l'auteur de la *Guienne militaire* ne seront pas, nous aimons à le croire, la seule récompense qu'il obtiendra des représentants des 48 cantons de la Gironde, comme des représentants de la commune de Bordeaux, et les uns et les autres seront jaloux certainement de faire plus encore pour celui qui a pu dire avec une légitime fierté ; « Soyez sûrs que si Dieu me prête vie et santé, j'irai au-delà de mes promesses (1). »

Il est impossible que les concitoyens de M. Léo Drouyn ne lui prêtent point à leur tour le cordial appui sur lequel il a le droit de compter. Le Bordelais est le pays des grandes fortunes et des vives intelligences. A ces deux titres, un grand nombre d'habitants de cet heureux pays sont tenus à aplanir le plus possible la voie où marche d'un pas si ferme et si résolu l'archéologue dont le burin et la plume, également fidèles, éterniseront tous ces monuments qui sont la parure et la gloire de la Guienne. En mettant à part, d'ailleurs, la noble joie que l'on éprouve à venir en aide à un homme de courage autant que de talent accomplissant tout seul une tâche immense, ne possédera-t-on pas, pour une somme souvent employée en futiles dépenses ou même avec laquelle, suivant le mot antique, on achète bien cher un repentir, ne possédera-t-on pas, dis-je, un des plus beaux livres sortis des presses bordelaises, un livre en faveur duquel M. Gounouilhou semble avoir voulu épuiser toutes

(1) Le maire de Bordeaux, feu M. Castéja, dans une lettre adressée le 1er juin 1860, à M. Léo Drouyn, en lui annonçant que le Conseil municipal avait souscrit pour 20 exemplaires à sa publication, exprimait le vœu que le titre de l'ouvrage (alors la *Guienne anglaise*) pût être changé. M. Léo Drouyn n'a pas voulu repousser un vœu dicté par une de ces patriotiques susceptibilités qui sont respectables jusque dans leur exagération même.

ources de son art, et qui (sans parler du texte) par ses beaux
, par son magnifique papier, surtout par les trois gra-
contiendra chacune de ses cinquante livraisons, aura
valeur bien supérieure au prix de la souscription ?
précédé d'une introduction qui n'est pas terminée
24 pages. Elle est divisée en trois parties : la
erme un aperçu géographique du département
deuxième, un aperçu historique; et la troi-
eresses antérieures à la domination anglaise,
a forteresse de Roquefort, de la Butte de Charle-
a Tusque, du château de Puynormand, du retranche-
u Tuco-Blanc, des habitations gauloises appelées clotes, du
ateau de Romefort, des deux forts de la Motte (2), et des forts de Chameyrac, de Launay et du Rétoret.

Le château de Roquetaillade est le premier des châteaux contemporains de la domination anglaise dont M. Léo Drouyn nous retrace l'histoire et la description. Il n'a pas fallu au soigneux archéologue moins de 16 pages (3) pour nous faire complètement connaître dans son passé comme dans son état présent cet édifice imposant que, d'après une complaisante tradition, Charlemagne aurait construit (4), et qui, après avoir, pendant tout le moyen-âge, appartenu

(1) Dans une note de la page III, M. L. Drouyn constate que « l'idée première « du fixement des dunes au moyen de semis appartient à Amanieu de Ruat, « captal de Buch, conseiller au parlement de Bordeaux, » que l'abbé Desbieys, « membre de l'académie de Bordeaux, a été le premier à mettre en pratique « l'idée d'Amanieu, » et qu'enfin « Brémontier, qui n'est venu qu'en troisième, « a recueilli l'honneur et les profits de la découverte. » Tout récemment on a donné à une rue du nouveau Paris le nom de l'ingénieur auquel on peut si bien appliquer le *sic vos non vobis*.

(2) Un de ces forts est situé à Savignac (Lot-et-Garonne). Comme ce fort n'est séparé du département de la Gironde que par un étroit ruisseau, M. Léo Drouyn a cru pouvoir le décrire à côté des autres forteresses de la contrée.

(3) M. Léo Drouyn dit, page 14 : « Si je me suis autant étendu sur la des- « cription du château de Roquetaillade, c'est que je le considère comme un « des plus beaux types des constructions militaires élevées, non-seulement dans « le Bordelais, mais encore dans le reste de la France, au commencement du « XIVe siècle. » Ailleurs (page 16) l'auteur ajoute que la vue du château est « capable « de faire pâmer d'aise ceux qui cherchent le pittoresque, » et enfin « il termine par ces mots : « Roquetaillade est une merveille que tous ceux « qui aiment le beau devraient visiter. »

(4) Il y a trois hommes dont la tradition, que l'on peut trop souvent appeler une vieille menteuse, tire infiniment parti dans nos contrées : Jules César, Charlemagne et Henri IV. Partout ne montre-t-on pas des camps de César, des châteaux de Charlemagne, et des lits dans lesquels Henri IV a couché ?

à la famille de La Motte, passa aux Lansac (1), puis aux Laborie de Primet, et enfin aux Mauvezin. Quand on a lu ces pages si nettes et si claires, quand on a attentivement examiné les sept planches qui accompagnent le texte, il ne reste plus rien à apprendre sur l'intérieur et sur l'extérieur du double château de Roquetaillade, et sans avoir quitté son fauteuil, on a vu, mieux qu'on ne l'eût vu en effectuant tout exprès le voyage, « un des monuments les plus remarquables du midi de la France (2). » Je veux citer les lignes charmantes dans lesquelles M. Léo Drouyn nous décrit un des aspects les plus frappants de la féodale demeure : « Si l'on vient « d'Uzeste, on doit faire en sorte d'arriver à Roquetaillade le soir, « un peu avant le soleil couchant, pendant le mois de mai, au « moment où les feuilles commencent à couvrir les arbres, ou, en « automne, quand elles les abandonnent; il faut traverser le joli « village de Roaillan, encadré de haies vives et de grands arbres, « et au bout de ce chemin un spectacle merveilleux s'offrira à vos « regards : le vieux château, couvert de lierre et doré par les der- « niers rayons du soleil, s'élèvera en lumière sur le ciel toujours « sombre à l'orient pendant cette heure de la journée; derrière lui « apparaîtront les tours fortement éclairées du château neuf; les « ombres des coteaux envelopperont la vallée, sur laquelle se déta- « chera en lumière une magnifique garenne de chênes séculaires... (page 16). »

M. Léo Drouyn rectifie (page 14), une erreur très-répandue :

(1) Voir sur la famille de Lansac, page 14, une note généalogique rédigée d'après des papiers de famille par M. H. de Mauvezin. M. Léo Drouyn raconte, page 12, une piquante anecdote au sujet d'une des tours de Roquetaillade récemment reconstruite par M. de Mauvezin : « Le comité révolutionnaire de « Bazas avait décrété la démolition du château de Roquetaillade, et envoyé, à « cet effet, une bande d'ouvriers qui devaient accomplir leur œuvre dans un « temps donné. Le dernier des Lansac, qui vivait encore, doublait les journées « des ouvriers à la condition qu'ils iraient se promener, ou leur offrait des « libations abondantes pour les forcer au repos. La démolition marcha donc « fort lentement, et lorsque le temps fixé par le comité fut écoulé, la tour « n'avait perdu qu'un étage et demi. »

(2) Depuis la publication des premières livraisons de la *Guienne militaire*, il a paru, dans le t. III des *Archives historiques du département de la Gironde*, un curieux document du 26 avril 1466, intitulé : Inféodation d'une partie des murailles et du territoire de Roquetaillade. M. Léo Drouyn devrait bien, soit dans un supplément, soit même dans une table des matières, tenir compte de tous les renseignements nouveaux que les *Archives historiques* auront pu lui apporter. Rien que pour Roquetaillade, il y aurait à consulter utilement plusieurs pages des trois premiers volumes.

« On croit généralement, » dit-il, « qu'au moyen-âge et surtout « pendant les XIIIe et XIVe siècles, toutes les ouvertures étaient « ogivales et rien qu'ogivales. L'arc ogival est, en effet, presque « général à cette époque, mais seulement dans les constructions « religieuses; il était, au contraire, assez rare dans les construc- « tions militaires et civiles... Pour les petites portes, les fenêtres, « les embrasures des meurtrières, etc., on se servait de l'ogive, du « plein-cintre, de l'arc bombé, du linteau ordinaire ou sur con- « sole; les fenêtres prenaient toutes les formes. Il y avait alors « liberté complète pour le constructeur. »

De Roquetaillade nous passons à Rions, ville qui fut une des filleules de Bordeaux, et dont les Seguin ont si longtemps été les seigneurs (1) (page 17-27). Afin d'éviter le reproche de monotonie, je ne répèterai pas que dans cette notice, comme dans la précédente, M. Drouyn a réuni les renseignements les plus précieux. J'avertis une fois pour toutes que l'auteur de la *Guienne militaire* ne néglige rien pour donner à ses lecteurs la plus exacte et la plus complète idée des villes et des châteaux qu'il passe en revue (2). Auteurs du moyen-âge et auteurs modernes sont successivement interrogés par lui, et souvent là où les livres se taisent, il s'adresse aux manuscrits. Ici, par exemple, après avoir emprunté aux *Rôles gascons* la date précise de la construction des murailles de Rions (1330), après avoir emprunté à Monstrelet, à Jean Chartier, à Berry, des détails sur l'histoire de cette localité sous Charles VII, et à du Haillan, du Pleix, dom Devienne, etc., d'autres détails sur Rions à diverses époques, il reproduit (page 25), d'après l'original conservé dans les archives municipales, la relation d'une panique

(1) Le géographe Ortelius plaçait à Rions, à la fin du XVIe siècle, la station *Serione* de la voie romaine de Lyon à Bordeaux par Rodez, station que de Valois et dom Bouquet placent à Barsac, et que M. Alexandre Bertrand (*les voies romaines en Gaule. Résumé du travail de la commission de la topographie des Gaules*) 1864, page 22, met à Cerons avec d'Anville et Walckenaër.

(2) En toutes ces pages je trouve seulement la petite inexactitude que voici : « Saint Grégoire-de-Tours affirme que les habitants de cette localité « furent infectés d'arianisme par les Visigoths. » Le vénérable chroniqueur ne me semble attaquer aucunement l'orthodoxie des habitants de Rions à cette époque. Ami lecteur, juges-en : « Non loin de là est le village de Rions (*Reon-* « *tium villa*), où les Goths s'étant emparés de l'église, les petits enfants « qu'ils y firent baptiser par leur prêtre arien moururent tous peu de temps « après. » (*Gloire des confesseurs*, ch. 48.)

qu'éprouvèrent, le 30 juillet 1789, les habitants de cette petite ville, qui fut le berceau d'Amanieu de Gressignac, évêque de Tarbes en 1224, archevêque d'Auch en 1226, mort à Capoue victime des mauvais traitements de Barberousse.

M. Léo Drouyn décrit ensuite les moulins fortifiés de Bazas, de Piis, de Labarthe, et avec de grands développements (page 36-475) le château de Villandraut « château dont les ruines passent à juste « titre pour une des merveilles du sud-ouest de la France. » Je regrette que M. Léo Drouyn n'ait pas connu les remarquables pages écrites à ce sujet, sous le premier empire, par un habile antiquaire, M. Boudon de Saint-Amans. (*Voyage agricole et botanique dans une partie des landes du département de Lot-et-Garonne et de la Gironde)*(1) : Le rapprochement des deux descriptions de 1812 et de 1860 aurait été bien intéressant. En revanche, je ne puis que féliciter M. L. Drouyn d'avoir cité une très-curieuse page d'un maître en histoire et en archéologie, du biographe de Rodrigue de Villandrando, M. Jules Quicherat, sur l'origine « du monument le plus important « du département de la Gironde. » Je le féliciterai encore plus chaleureusement d'avoir tracé, à la fin de sa notice, un si heureux et si simple projet de restauration du manoir de Bertrand de Goth. Il serait digne du possesseur de ces nobles et grandes ruines, M. le comte de Sabran-Pontevès (2), de réaliser en tout point le rêve de M. Léo Drouyn. Ce serait bien mériter à la fois de la Guienne et de l'art : ce serait graver à jamais son nom sur ces murailles qui « dureront autant que le monde. »

La notice sur Sauveterre « une de ces villes neuves appelées « *bastides* en Languedoc, bâties d'un seul jet et sous l'empire d'une « même volonté dans la seconde moitié du XIIIe siècle (p. 49-57), s'ouvre par une réclamation en faveur de « cette grande époque,

(1) Un volume in-8°, 1812, extrait du tome XVIII des *Annales des voyages*, pages 24, 25 et 26. M. de Saint-Amans trouve l'antique château « imposant « et magnifique dans sa décrépitude. » Il prétend que « le dessus des murs « est d'une telle épaisseur qu'un carrosse y roulerait, y tournerait peut-être « avec facilité. » Il nous représente le château « environné d'arbres de plus « de cent pieds de haut, qui cependant sont loin d'atteindre le sommet des « murailles, quoique révolutionnairement dépouillées de leurs créneaux. »

(2) M. le comte de Sabran a le bonheur de posséder une foule de terres et de châteaux historiques, notamment le château de la Trave, le château de Castelnau de Cernès, le château et la terre de Caseneuve, etc. M. le comte de Sabran est le marquis de Carabas de la Guienne.

« que bien des hommes, imbus des préjugés laissés par la Renais-
« sance et ravivés par le XVIIIe siècle, traitent encore de barbare. »
Pour ces hommes « et pour tous ceux qui ne lisent que les romans
« dits *historiques*, » continue le judicieux auteur, « ville gothique
« est synonyme de ville irrégulière et mal tracée. Les villes du
« XIIIe siècle sont, au contraire, les plus régulières que nous
« ayons : Sainte-Foy et Monségur nous en fourniront encore des
exemples (1). » Je signalerai (page 50-52) la traduction donnée par M. Léo Drouyn des priviléges accordés à la ville de Sauveterre au moment de sa fondation (1283-84), lesquels priviléges avaient été publiés en latin dans le *Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments historiques*, 1847. Les d'Albret apparaissent ici représentés par Bernard Ezii auquel Edouard III céda Sauveterre en 1341, et ils reparaîtront dans presque toutes les notices qui suivent celle-ci.

Nous ne nous arrêterons pas devant le château de Pommiers, à l'occasion duquel M. Léo Drouyn cite pour la première fois les *Archives historiques de la Gironde*, recueil dont il invoquera désormais presque continuellement le témoignage, ni devant les châteaux de Rauzan, de la Trave, de Malengin, du Breuil (2), de

(1) M. Léo Drouyn cite à l'appui de sa thèse ce décisif passage d'une étude de M. Félix de Verneilh sur l'architecture civile au moyen-âge dans le Périgord et le Limousin (*Annales archéologiques*, tome VI, page 71) : « Après tout il « est dans la nature des hommes d'aimer l'ordre et la règle, et c'est pour cela « que l'on s'est toujours fait la même idée de la beauté et de la commodité « des bourgs ou des villes. Jamais, qu'on le croie bien, nos ancêtres n'ont été « assez absurdes pour rendre à plaisir tortueuses et irrégulières les rues de « leurs villes; ils n'avaient pas peur à ce point du vent ou de l'ennemi, quoi « qu'on en dise. Jamais, si ce n'est peut-être au XVe siècle, ils n'ont admis, ni « dans leurs monuments, ni dans aucunes de leurs œuvres, *l'irrégularité sans* « *motif*. Y a-t-il rien de plus symétrique que les jardins du moyen-âge, devenus les jardins à la française ? »

(2) Il y a dans la notice sur le château du Breuil, page 112, une vive tirade contre les préjugés relatifs aux souterrains : « Les souterrains ont donné lieu « aux histoires les plus saugrenues, aux légendes les plus fantastiques, aux « traditions les plus extravagantes qu'il soit possible d'imaginer. Tous les « châteaux, tous les couvents, toutes les églises, toutes les tours, ont, pour « les populations qui les avoisinent, leur souterrain dont on montre les portes « murées, qu'on signale en frappant du pied sur la terre qui résonne; qui « réunissent deux forteresses éloignées de plusieurs lieues, traversant des « montagnes, des ruisseaux, des rivières, ou dont l'ouverture extérieure est « à une grande distance du point de départ. Si ces souterrains ne sont pas « habités par des êtres surnaturels, ils cachent d'immenses trésors, mais jamais, « ou presque jamais, personne n'y est entré. Je suis loin cependant de nier

Bisqueytan, de Pujols, etc., mais je ne puis me dispenser de dire quelques mots des deux importantes monographies de Bourg-sur-Mer (pages 67-80), et de La Réole (pages 128-180).

Dans sa monographie de Bourg-sur-Mer, M. Léo Drouyn a fait preuve d'une indépendance d'esprit et d'une sagacité auxquelles je tiens à rendre hommage. La question était des plus délicates. D'après le témoignage de Sidoine-Appollinaire, et aussi d'après celui d'Elie Vinet (*Antiquité de Bourdeaux et de Bourg*), cette dernière ville aurait été fondée au commencement du IVe siècle, par Ponce Paulin, aïeul de Saint-Paulin, évêque de Nole. « On devrait « s'incliner devant des autorités aussi respectables, » dit M. Léo Drouyn (page 67). « Cependant, après l'inspection minutieuse de « la ville de Bourg, il m'était venu des doutes sur cette haute anti- « quité. Je n'avais rien trouvé appartenant à la période gallo- « romaine, pas le moindre pan de mur, pas la plus petite brique « à rebords; j'avais fouillé dans les décombres épars çà et là, et je « n'y avais pas rencontré le plus mince tesson romain. Personne « n'a pu me dire que pareille découverte y ait jamais été faite. Et « cependant : Ponce Paulin avait en sa ville une fort bele maison, « moult beles galeries et greniers, un temple, des bains bien ornés « de beau marbre, et autres choses (Vinet). — Les Barbares anciens « ont eu beau brûler, démolir, saccager les monuments; les Barba- « res modernes ont eu beau les raser, faire du moellon de leurs « sculptures, labourer leur emplacement, on retrouve toujours quel- « que indice de leur existence passée. A Bourg, rien de tout cela (1). » En conséquence, M. Léo Drouyn n'admet pas que Bourg, « qui ne « renferme rien, absolument rien d'antique, dont aucune con- « struction n'est antérieure au moyen-âge, » soit bâti sur l'emplacement de la ville (peut-être villa) des Paulin, et il retrouve l'ancien Bourg à un kilomètre environ du Bourg actuel, sur le

« l'existence des souterrains, mais ils sont bien moins nombreux et surtout « moins étendus qu'on veut bien le croire. » A propos de souterrains, je mentionnerai un curieux article sur la crypte de la Libarde, page 81.

(1) Un éminent archéologue, M. Ludovic Vitet, rendant compte, dans le *Journal des savants* de janvier 1860, du beau livre de M. le comte Melchior de Vogué sur les *Eglises de la Terre-Sainte*, exprime une opinion toute semblable. Voici ses paroles : « Ne prenons pas à la lettre ces mots de *destruction* « *complète, d'édifices rasés* que les historiens prodiguent volontiers. Rien « n'est plus long, plus difficile et plus coûteux que de raser un monument... »

sommet d'un coteau où Vinet a vu, il y a 300 ans, des ruines gallo-romaines, en un lieu nommé à *Paulin* ou aux *Gogues* (1).

Bourg, on le sait, prit une grande part aux guerres du moyen-âge et aussi aux guerres de la Fronde. M. Léo Drouyn a fort bien marqué le rôle considérable joué pendant la domination anglaise et pendant les premières années du règne de Louis XIV par la petite capitale du Bourgès. Mais le sujet qu'il a traité avec une prédilection particulière et avec une abondance de détails dont, pour ma part, je le remercie fort, c'est l'histoire de La Réole. Les lecteurs de la *Revue d'Aquitaine* se souviennent sans aucun doute d'avoir lu (tome III, page 91 et seq.) un *voyage à pied sur les bords de la Garonne*, dans lequel M. Léo Drouyn s'occupait déjà beaucoup de l'antique *Squirs*. L'auteur de la *Guienne militaire* semble n'avoir voulu laisser rien à dire désormais à ceux qui seraient tentés de se faire les annalistes de la ville où fut répandu, le 12 novembre 1004, le sang généreux d'Abbon, cet illustre moine que les chroniques appellent : *Deo et hominibus vir amabilis*, et qui, même si l'on fait abstraction de son auréole de sainteté, fut un des plus grands hommes du xe siècle (2). Partout dans cette monographie si ample, et, pour employer un mot vulgaire qui rend bien ma pensée, si étoffée, l'historien (3) est à la hauteur de

(1) Voir encore sur ce point André Duchesne (*Les Antiquitez et Recherches des villes, chasteaux et places plus remarquables de France*, tome II de l'édition de 1668, page 176) Duchesne dit : « Or, il ne se peut guères connoître « en la ville de Bourg chose qui témoigne antiquité, mais aux Gognes, qui est « un lieu dans les vignes de dessous Bourg, où le seigneur de Lansac cueille « de fort bon vin, y a quelques restes de vieilles murailles, etc. »

(2) Voir sur la mort d'Abbon, en qui l'on n'a pas assez admiré un des plus actifs et des plus infatigables pionniers de la civilisation, le touchant récit d'Aimoin, son disciple, qui avait accompagné le saint abbé de Fleury dans son voyage en Aquitaine. Consultez de préférence l'excellente édition donnée par M. E. de Certain des *Miracles de saint Benoît écrits par Adrevald, Aimoin, André, Raoul Tortaire et Hugues de Sainte-Marie, moines de Fleury*, réunis et publiés pour la société de l'Histoire de France, 1858. Aimoin raconte qu'en recevant le rude coup de lance qui lui fit au flanc une mortelle blessure, Abbon se contenta de dire tranquillement : *iste serio hæc fecit*, ce que l'on a traduit ainsi : celui-ci y va tout de bon. M. de Certain (page 127), accuse de l'assassinat d'Abbon les moines dont il avait voulu réformer les mœurs. Ce n'était point là l'opinion du grand Mabillon qui a dit : « *Cæsus est à Regulæ opidi incolis turmultuantibus, non à monachis, ut quidam fabulantur.* »

(3) C'est sans doute par une faute d'impression que (page 141) est désignée sous le nom d'*Astrie* la célèbre fille d'honneur de Catherine de Médicis que Marguerite de Valois et que Brantôme appellent « Madamoiselle d'Atrie, » et que d'Aubigné appelle « la bouffonne Atrie. » Cette sirène, qui charma si bien le vieux capitaine huguenot Ussac, était la fille de J.-F. d'Aquaviva, duc d'Astrie.

l'archéologue. Et pourtant combien ce dernier connait parfaitement tout ce qui, dans La Réole, a le moindre cachet d'ancienneté ! Rien d'intéressant ne s'est dérobé à ses patientes recherches, et chaque vieille pierre a été en quelque sorte l'objet de sa pieuse attention. Aussi comme il s'indigne contre les profanations subies par les monuments qui embellissaient tant autrefois La Réole ! Avec quels mélancoliques accents il nous signale la destruction presque complète des murailles qui formaient autour de cette ville une quadruple ceinture ! Et quelle émotion sincère, communicative, échauffe et colore les pages dans lesquelles il déplore la disparition de ces maisons d'une si pittoresque architecture qui étaient couronnées de la poésie des vieux temps (1) !

Ne quittons point La Réole sans rappeler que M. Léo Drouyn a indiqué à M. Viollet Leduc (page 159) une lacune dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du* XIe *au* XVIe *siècle*. « M. Viollet-Leduc » dit-il, « ne connaissait pas l'hôtel-de-« ville de La Réole lorsqu'il écrivait : Si nous voyons encore, dans « le nord de l'Allemagne et en Belgique, des hôtels-de-ville d'une « époque assez ancienne, comme ceux de Lubeck, d'Aix-la-Cha-« pelle, bâtis au XIIIe siècle, ceux de Brunsvick, de Dantzig, de « Munster, de Ratisbonne, élevés pendant les XIVe et XVe siècles, « nous ne possédons plus en France d'édifices de ce genre, sauf « celui de Saint-Antonin, antérieurs à la fin du XVe siècle et au « commencement du XVIe. — « M. Viollet-Leduc est ordinairement « si bien renseigné, il a vu et dessiné tant de monuments, il nous « fait si bien connaître tout ce que nous avons de beau en France, « que je suis étonné que l'hôtel-de-ville de La Réole lui ait échappé; « aussi, moi qui ai tant appris dans ses livres, je suis heureux de « lui signaler le plus ancien hôtel-de-ville de France après celui « de Saint-Antonin. »

(1) M. Léo Drouyn nous dénonce (note de la page 146) un riche industriel de La Réole qui, devant lui, tirait vanité, comme d'une action d'éclat, de la mutilation des ornements d'une maison que le moyen-âge semblait s'être plu à décorer. Il faut rapprocher ce bourgeois destructeur du funeste épicier de Graçay, lequel, d'après M. H. Boyer (*Correspondance archéologique. Lettres à M. Péremé*, 1863, page 44), a fait abattre un magnifique donjon du XIIIe siècle qui avait le tort de jeter de l'ombre sur sa boutique. M. Boyer s'écrie avec une sainte fureur : « La platitude contemporaine triomphant de la majesté d'autrefois ! »

Citons enfin le passage dans lequel M. Léo Drouyn a rectifié (page 179) une singulière erreur d'un érudit qui porte un nom que les travaux géographiques de son père ont rendu populaire : « C'est « peut-être ici le lieu de faire remarquer le laisser-aller avec lequel « sont faits certains ouvrages édités à Paris, surtout ceux qui « traitent de notre province, ouvrages répandus dans la France » entière, et jouissant même d'une certaine réputation. On trouve « dans la *France illustrée*, par V.-A. Malte-Brun, une phrase qui « prouve que cet auteur a fait une description de La Réole sans « l'avoir vue et sans avoir même consulté les publications locales « qui pouvaient très-bien le renseigner. Voici cette phrase : Les « rues sont bordées de maisons mal bâties. Elle (La Réole) n'a « conservé aucune ruine intéressante, ni de son monastère, ni de « ses églises, ni de son château fort et des trois enceintes qui la « protégeaient. » — « On a dû voir par la description qui précède « et les gravures que j'ai données à l'appui, ce qu'il faut penser des « descriptions de M. V.-A. Malte-Brun et de l'ouvrage au frontis- « pice duquel il a placé son nom. » J'ajouterai que la compilation de M. Malte-Brun m'a paru non moins infidèle en ce qui regarde l'Agenais. Je noterai, en courant, le nom d'*Agedinum* qu'il fait donner à Agen par Jules César, lequel n'a nommé nulle part la capitale des Nitiobriges; la transformation de la nièce du cardinal de Richelieu, Mme de Combalet, en une sœur du grand ministre la naissance de Monluc à *Estillac ;* le siége de Tonneins par *Louis XIII* en 1614, et, comme bouquet, Puymirol établi sur la rivière de la *Saone*.-

En tête du second volume du monumental ouvrage de M. Léo Drouyn, nous trouvons une étude considérable (page 1-28) sur le château de Langoiran, tour à tour possédé par trois grandes familles dont l'histoire est étroitement mêlée à la sienne, les familles d'Escoussan, d'Albret et de Montferrand. J'ai eu l'honneur, il y a quelques mois, d'entendre une femme, qui sait mieux qu'aucun généalogiste du monde tout ce qui concerne les Montferrand, auxquels la rattachent des liens de parenté sacrés pour elle, Mme la comtesse de Carneville (née de Montmorin de Saint-Hérem), contester certaines assertions de M. Léo Drouyn au sujet de quelques-uns de ceux qui s'intitulaient premiers barons de Guienne. Mais je me hâte d'ajouter que l'auteur de la *Guienne militaire* peut réclamer pour ses légères fautes le bénéfice des circonstances atténuantes,

car on n'a encore aucun bon et complet travail sur les Montferrand, et le docte abbé Baurein lui-même, malgré tout ce que sa critique avait à la fois de solide et de pénétrant, n'a pu nous tirer des cruels embarras de l'incertitude. Il faudrait que quelque habile homme entreprit de nous donner une histoire approfondie de la maison de Montferrand. J'ai vu aux *Archives départementales de la Gironde* plusieurs registres relatifs à la baronnie de Montferrand (de l'an 1510 à l'an 1539), et en les rapprochant des documents déjà publiés comme de ceux qui doivent dormir parmi les confuses paperasses des archives particulières, on arriverait à éclaircir un assez grand nombre de points qui restent sombres dans l'histoire de la province où les Montferrand étaient presque aussi puissants que des rois.

Il y a (page 41) une note de M. Léo Drouyn qui me touche personnellement. La voici : « D'après les *Archives historiques de la Gironde*, volume II, page 316, Amanieu d'Albret était déjà seigneur « de Langoiran en 1314. Mais nous croyons que l'acte qui y est « transcrit, et par lequel le Pape permet à Amanieu d'Albret et « à Mabile, sa femme, d'avoir tel confesseur qu'il leur plaira, « émane de Clément VI et non de Clément V. Il est daté d'Avignon, « du 14 des calendes de mars de l'an IX du pontificat de Clément, « sans indication d'année. Amanieu n'a pu prendre le titre de sei- « gneur de Langoiran qu'après la mort de son beau-père, Bernard « d'Escoussan, qui le portait encore en 1345. L'acte émanant de « Clément VI serait alors daté de l'année 1351 et non 1314. » C'est « moi qui ai fourni aux *Archives historiques de la Gironde* le document dont la date est repoussée par M. Léo Drouyn. *Me me adsum qui feci !* Je demande la permission de prendre la défense de cette date. D'abord, le document en litige se trouve, dans le volume de la collection Doat, d'où je l'ai extrait, placé à côté de plusieurs autres documents qui appartiennent incontestablement à Clément V ; par exemple, à côté d'une bulle par laquelle, le 15 janvier 1305, le Pape permet à Amanieu d'Albret d'avoir un autel portatif et d'y faire dire des messes, et à côté de lettres de provision en faveur de Bernard Ezii, fils d'Amanieu d'Albret, de la première chanoinie vacante en l'église de Paris (1305) (1). Ce

(1) J'ai trouvé dans ce même volume des lettres d'Edouard, roi d'Angleterre, du 23 juillet 1306, par lesquelles, à la sollicitation du pape Clément VI, il

volume du fonds Doat (vol. 178) ne contient que des documents contemporains du pontificat de Clément V. On m'objectera que les copistes employés par le président Doat ont pu se tromper, et j'admettrai d'autant mieux cette possibilité, qu'il a fallu mettre à la place de la date 1308, donnée par eux, et qui ne s'accorde nullement avec la neuvième année du pontificat de Clément V, la date 1314, qui cadre au contraire parfaitement avec cette même neuvième année. Mais cette date corrigée, et l'observation faite que la concession touchant le confesseur émane bien plus vraisemblablement d'un ex-voisin comme Bertrand de Goth, qui déjà, du reste, avait prodigué toutes sortes de faveurs à la maison d'Albret, que d'un enfant du Limousin comme Clément VI, subsiste toujours la difficulté élevée par M. Léo Drouyn : comment Amanieu d'Albret serait-il seigneur de Langoiran en 1314, quand son beau-père portait encore ce titre en 1345 ? — Je réponds que rien n'empêchait le gendre d'être seigneur de Langoiran en même temps que le beau-père, surtout si l'on considère que Bernard d'Escoussan n'avait point de fils, et qu'Amanieu d'Albret était son héritier naturel. Je hasarde d'autant plus volontiers cette explication, que les co-seigneurs d'une ville ou d'un château se comptaient par milliers dans la France du moyen-âge. Après tout, n'y aurait-il pas dans la transcription du mot *Logoyrano* un nouveau *Lapsus calami*, et M. Léo Drouyn et moi ne nous escrimerions-nous pas autour d'un mot qui n'a peut-être pas plus de réalité que la fameuse *dent d'or* (1) ?

permet au prince de Galles de donner à Amanieu d'Albret le château et la châtellenie de Meillan (castrum et castellaniam de Milhano). C'est bien de *Meilhan*, chef-lieu de canton du département de Lot-et-Garonne, qu'il s'agit ici, et non de *Milhau*, comme l'écrit M. Léo Drouyn (pages 4 et 69), après Moréri et tant d'autres. Jamais les d'Albret n'ont possédé Milhau en Rouergue. La petite ville de Meillan a été méconnue en une autre circonstance par un éditeur de Froissart. M. Léo Drouyn rappelle (note 3 de la page 225) que M. Henri Ribadieu, dans une excellente étude sur la campagne du comté de Derby en 1345, prouve que La Roche-Millon, dont Buchon ne fait qu'une seule localité, sont deux villes situées sur la Garonne, La Réole et Meillan, et que le siége raconté par Froissart est celui de cette dernière ville.

(1) Le savant archiviste des Basses-Pyrénées, M. Paul Raymond, pourrait nous rendre le service de procéder à une vérification décisive, si toutefois le document qui était autrefois dans le trésor du château de Pau n'a pas été perdu, et si l'on n'a pas à répéter à cette occasion, comme il arrive trop souvent en pareilles recherches, le triste et doux refrain de Villon :

« Mais où sont les neiges d'entan ? »

J'abandonne donc la discussion, et je passe dans le camp de mon adversaire d'un moment, en voyant combien il prouve péremptoirement (p. 24) la fausseté d'une accusation dirigée contre Clément V, ce bouc émissaire des auteurs italiens du XIVe siècle. Les observations de M. L. Drouyn sont trop importantes pour que je ne les consigne pas ici : « Parmi tous ces seigneurs (de Langoiran), nous ne voyons « pas apparaître un seul membre de la famille de Goth. Dans « Rymer et dans le *Catalogue des rôles gascons*, on ne voit jamais « ce nom accolé à celui de Langoiran. L'abbé Baurein, dans sa *Notice « sur le château de Langoiran (Affiches de Bordeaux*, 26 octobre « 1778), ne trouve pas parmi les seigneurs un Goth quelconque. « D'un autre côté, l'archéologie vient à l'appui de ces trois puis- « santes autorités, et prouve que le château n'a pas été bâti par « Clément V pour la belle Brunissinde de Périgord, comme un « auteur, ami du scandale, l'a publié. On connait, en effet, la clef « de voûte du premier étage du donjon. On connait le carrelage « encore en place de ce premier étage; carrelage et clef de voûte por- « tent les mêmes armes, avec une légère variante dans la tête du « lion. C'est un écusson mi-partie au 1 de gueules au lion, à la clef « de voûte, lion léopardé d'or, au 2 de gueules à quatre faces d'or. « Je ne trouve pas là les armes de Bertrand de Goth, qui étaient « d'or à trois faces de gueules, ni celles des comtes de Périgord, « qui étaient de gueules à trois lions d'or lampassés, armés et cou- « ronnés d'azur. Notre pape gascon a été trop calomnié dans ces « derniers temps. Des historiens, enchantés de pouvoir écrire une « plaisanterie de mauvais goût, ont copié, sans critique aucune, un « auteur italien, ennemi de Clément V. L'histoire du château de « Langoiran et le monument lui-même, réfutent aisément ces men- « songes historiques. Consignons dans son comté de Périgord la « belle Brunissende (1), et apprenons à vénérer un homme qui fut « une des gloires de notre Gascogne... »

(1) M. Rabanis *(Clément V et Philippe-le-Bel*, 1856) avait déjà remarqué que c'est la légende seule qui nous a transmis le souvenir des galanteries de Clément V. Montesquieu croyait à ces galanteries, comme l'indique le fragment d'une lettre qu'il écrivait à l'abbé de Guasco : « Vous trouverez ci-joints les « éclaircissements peu éclaircissants que vous envoie le chapitre de Commin- « ges. L'abbé, vous êtes bien simple de vous figurer que des gens de chapitre « se donnent la peine de faire des recherches littéraires... Que cela ne vous « fasse cependant pas suspendre votre *Histoire de Clément V;* vous l'avez pro- « mise à notre Académie. Revenez, et vous y travaillerez plus à l'aise sur le

Mais j'ai déjà dépassé de beaucoup les limites habituelles d'un compte-rendu, et il me resterait pourtant bien des éloges à donner encore à M. L. Drouyn pour sa notice sur le château de Roquefort, notice dont tous les éléments historiques ont été puisés dans les archives de M. le vicomte de Malet de Roquefort, comme la notice sur le château de Pressac a été rédigée d'après les papiers de famille du comte Henri de la Chassaigne, et comme les notices sur le château de Francs (1) et sur la ville de Pellegrue ont été rédigées d'après les documents conservés dans les archives de M. de Puch. J'aurais aussi voulu insister sur le mérite des chapitres consacrés aux villes de Langon, de Castillon (2), de Saint-Macaire, de Bazas (celui-là un peu trop écourté, ce me semble), et de Cadillac, et aux châteaux de Blanquefort (3), de Curton, de Castelnau de Cernès, d'Agassac, des Quatre fils d'Aymon, de Podensac, de Verteuil, de Bénauges et de Caseneuve ou Casenave (4). Je me console de ne pouvoir parler ici tout à mon aise de tant d'excellentes notices, ornées de dessins si vivants, en pensant que la plupart des lecteurs de la *Revue d'Aquitaine* ont eu le plaisir d'apprécier eux-mêmes déjà le livre que mon insuffisante analyse effleure seulement, et que les autres, s'empres-

« tombeau de ce pape. Je prétends que vous me laissiez l'article de Brunissende, « comtesse de Périgord, car je crains que vous ne soyez trop timoré pour nous « en parler; je ne vous demande que de mettre une note; vos recherches vous « feront lire des savants, et un trait de galanterie vous fera lire de tous ceux « qui ne le sont pas. » Guasco, dans sa réponse, combat, en riant, l'opinion de son ami. *(Dissertations historiques, politiques et littéraires*, par le comte Octavien de Guasco. 1756; 2 vol. in-12, tome II, pag 284).

(1) M. L. Drouyn dit (p. 221) que d'un passage d'Aimoin *(Vie de Saint-Abbon)*, on peut conclure avec assez de raison que l'historien était originaire de Francs (canton de Lussac, arrondissement de Libourne). Aimoin (chap. XVIII) raconte, en effet, qu'accompagnant Abbon dans son funeste voyage en Gascogne, il vint avec le saint homme coucher à Francs *(ad Francos)*, chez Aunenrudis, sa mère. On avait fait naître jusqu'à ce jour Aimoin à Villefranche, en Périgord.

(2) Je recommande d'une manière toute spéciale le très-intéressant et très-complet récit de la bataille de Castillon (pag. 92-101). Il y a là quelque chose de la netteté et de la lucidité des récits militaires de M. Thiers.

(3) On trouve (pag. 67) un petit appendice relatif au château de Duras (Lot-et-Garonne).

(4) M. L. Drouyn rappelle que Charlotte-Rose Caumont de La Force, auteur d'un grand nombre d'ouvrages intéressants, est née au château de Caseneuve. M. L. Drouyn est-il bien sûr que les ouvrages de cette demoiselle sont intéressants? Pour moi, je sais bien que je donnerais son *Histoire secrète de Bourgogne*, son *Histoire secrète de Navarre* et toutes les autres histoires secrètes pour une seule des notices de la *Guienne militaire*.

sant de les imiter, voudront, à leur tour, donner une brillante fête à leur esprit comme à leurs yeux.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

ESSAI GÉOGRAPHIQUE

Sur la Cité et l'Ancien Diocèse de Tarbes.

(Suite.)

Maison de Foix en Bigorre **(1425-1494)(1).** — Lorsque la maison de Foix eut été investie officiellement du comté de Bigorre, elle voulut connaître la situation politique et financière du fief. Mais des difficultés sans nombre se posèrent devant elle ; la plupart des pièces qui établissaient cette situation avaient été brûlées pendant la guerre de cent ans; beaucoup d'autres avaient été emportées par les Anglais dans leur départ. Le comte Jean de Grailly se trouva dans la nécessité de faire exécuter une enquête.

« A peine les Anglais étaient-ils entièrement chassés, après une domination de près d'un siècle, qu'il fallut suppléer au défaut des titres *incendiés* ou *enlevés* par ces étrangers, — et pour cela on fit

Maisons	Comtes de Bigorre	Mariés à
(1) Foix.	1425. Jean de Grailly	*Jeanne de Navarre.*
	1436. Gaston IV	*Eléonore d'Aragon.*
	1471. François-Phœbus	
	1483. Catherine de Foix	*Jean d'Albret.*
Albret	1494. Jean d'Albret	
	1517. Henri Ier	*Marguerite d'Angoulême.*
	1555. Jeanne d'Albret	*1 Guillaume de Clèves,* *2 Antoine de Bourbon.*
Bourbon	1572 Henri II (Henri IV, roi de France.)	*1 Marguerite de Valois,* *2 Marie de Médicis.*

Les sénéchaux de Bigorre, pendant cette période, furent : 1429, *Arnauld de Lavedan.* — 1432, *Bernard de Coarraze.* — 1434, *Jean d'Asté.* — 1442, *Bernard de Béarn.* — 1450, *Sans Garcie d'Aure.* — 1457, *Menauld d'Aure.* — 1463, *Raymond Garcie de Lavedan.* — 1472, *Pierre de Béarn, S. de Miossens.* — 1477, *Arnauld d'Astan.* — 1484, *Pierre Arnauld de Castelbajac.* — 1498, *Gaston de Castelbajac.* — 1512, *Manauld de Navailles.* — 1513, *Jean d'Antin.* — 1528, *Marc de Montaut-Bénac.* — 1537, *Arnauld d'Antin.* — 1554, *Philippe de Montaut-Bénac.* — 1578, *Antoine de Rivière, S. de Labatut.* — 1581-1596, *Philippe de Montaut-Bénac.*

assembler, en 1429, dans le Bigorre, pardevant des commissions, les consuls, jurats et habitants ez lieux de chaque seigneurie pour les déclarations des droits et priviléges des villes et seigneuries (1). »

Les commissaires procédèrent à cette enquête le 19 janvier 1429 ; ils consignèrent, dans une volumineuse rédaction qui porte le nom de *Censier de Bigorre*, toutes les dépositions qu'ils purent recueillir. C'est un travail exécuté avec peu de clarté, les renseignements s'y rangent sans ordre, à mesure qu'ils arrivent ; l'incertitude, que l'on aperçoit chez ceux qui déposent devant les commissions, doit mettre en garde sur la confiance complète à accorder à ce document.

Cependant, bien que le censier de 1429 fournisse prise à la critique, il n'en est pas moins précieux au géographe et à l'historien : au premier, par les confronts minutieux qu'il donne des *communautés* de la province ; au second, par la situation qu'il dresse de la noblesse. — Il ne sera pas inutile d'emprunter à ce travail cette dernière indication : par là, on pourra établir des points de comparaison avec la pièce officielle rédigée l'an 1300, par Jean Fronton (2).

Etat nobiliaire du Bigorre en 1429. — Il résulte du dépouillement de ce censier que les maisons nobles du comté étaient alors :

Angles (les), *Andoins*, *Antin*, *Antist*, *Argelés*, *Artagnan*, *Asté*, *Aubarède*, *Aure*, *Barbazan* (dessus), *Baulat*, *Bazillac*, *Beaudéan*, *Bégole*, *Bénac*, Bigorre (3) (Foix) *Cabanac*, *Castelbajac*, *Castéra*, *Clarac*, *Coarraze*, *Confite*, *Fontenilles*, *Gavaston*, *Juillan*, *Julos*, *Lavedan*, *Lalanne*, *Lacassagne*, *Luc*, *Maur*, *Moulédous*, *Mun*, *Oléac* (dessus), *Oueillous*,

(1) Archives des Hautes-Pyrénées, E. 18.

(2) Le censier de Bigorre existait autrefois aux archives de Tarbes ; le paléographe Larcher pouvait en 1748 en consulter une copie qui avait été faite le 18 mai 1587, pour remplacer l'original devenu illisible. — Cette copie formait un ensemble de 1886 pages. — Elle est devenue la proie des flammes en 1808, lors de l'incendie des papiers de la préfecture. — Il reste encore deux copies de ce censier, l'une au Trésor de Pau (lettre E, n° 1); l'autre au Séminaire d'Auch (T° 32).

(3) Le comte de Foix possédait en propre le *Bourg-vieux* et le *Bourg-neuf* de Tarbes ; *Monfaucon*, *Siarrouy*, *Escondeaux*, *Salles-Adour*, *Vielle-Adour*, *Ordizan*, *Trébons*, *Bagnères*, *Campan*, *Pouzac* et *Labassère*.

Ozon, *Palatz*, *Pontéac*, *Pouyastruc*, *Ricaud*, *Saint-Lary*, *Saint-Pastous*, *Saint-Lanne*, *Saint-Luc*, *Sanous*, *Sarriac*, *Soréac*, *Tarissan*, *Villembits*, *Villepinte*.

Si l'on a toute raison d'admettre que ce dénombrement de la noblesse, dressé au sortir d'une époque féconde en guerres et en ruines, doit offrir de larges lacunes, il en ressort néanmoins un fait incontestable, c'est que depuis l'an 1300, un grand nombre d'anciennes maisons avaient disparu, soit qu'elles se fussent éteintes pendant la guerre de cent ans, soit qu'elles eussent quitté le pays.

En même temps cette liste nous révèle l'entrée dans le corps de la noblesse de plusieurs familles bourgeoises ; — et ainsi les mutations considérables qui sont survenues dans la possession des fiefs du comté.

Enfin, comme l'enquête de 1300 nous l'avait déjà dévoilé, nous voyons qu'un certain nombre de fiefs de Bigorre étaient tenus par des seigneurs étrangers. — Ainsi le comte d'*Aure* possédait Bernadets-dessus ; le baron de *Bégole* (Nébousan), Ossen et Ger ; le seigneur de *Baulat* (Rivière-Basse), Gensac ; le baron de *Coarraze* (Béarn), Castelnau d'Arras, Odos, Juillan, Gardères, Luquet, Seron, Oroix, Urac ; le seigneur de *Fontenilles* (Comminges), Cabanac ; le seigneur de *Gavaston* (Béarn), Dours et la moitié de Louit ; le seigneur de *Maur* (Béarn), Villeneuve-près-Béarn ; le seigneur de *Pontéac* (Béarn), Escaunets ; le seigneur de *Saint-Lanne* (Rivière-Basse), Sinzos ; le seigneur de *Villepinte* (Béarn), Lescury.

Maison d'Albret en Bigorre, 1494-1572. — Le Bigorre suivit les destinées du comté de Foix auquel il avait été réuni en 1425. La dernière comtesse de Foix, *Catherine*, le transmit à son époux et héritier, Jean, sire d'Albret (1494).

Ce fut sous l'administration de la maison d'Albret que la tranquillité, dont il jouissait depuis la fin des guerres anglaises, fut troublée par les luttes religieuses.

Maison de Bourbon en Bigorre, 1572-1591.— A *Jean d'Albret* succéda son fils *Henri* Ier, 1517, dont la fille *Jeanne* (1555), épousa, en secondes noces, *Antoine de Bourbon*, roi de Navarre. — De cette

dernière alliance naquit *Henri* II, qui hérita, en 1572, du chef de sa mère, des pays de Foix, Bigorre, Albret, et de son père, du royaume de Navarre.

En 1589, Henri II de Bourbon se vit appelé au trône de France sous le nom de Henri IV.

Réunion définitive du Bigorre au domaine royal.—L'avénement de ce prince à la couronne de France entraînait naturellement la réunion de ses fiefs au domaine royal. —Le Parlement de Paris déclara, par un édit du 29 avril 1591, leur incorporation au royaume, édit que le monarque sanctionna seulement en 1607. Ainsi la *cité de Tarbes*, après avoir subi un si grand nombre de mutilations et de maîtres, s'absorbait enfin dans cette grande unité politique qu'on appelle *France*.

Province de Bigorre, 1591-1789. Devenu désormais membre de la monarchie française, l'ancien comté de Bigorre fut compris dans le gouvernement militaire de *Guyenne et Gascogne* (capitale Bordeaux). — Rien ne fut changé dans les institutions féodales ni dans les détails de l'administration. — La province garda ses *sénéchaux* (1); les villes conservèrent leurs *beziaux* (conseils), leurs *consuls*, *jurats*; les districts, leurs *baillis*; les châteaux et abbayes, leurs *justices seigneuriales*.—Le comté continua de jouir de ses *Etats particuliers*, composés des *trois ordres* de la population.

Je trouve dans les archives du Séminaire d'Auch : « Le roole des gens des trois ordres qui sont appelés aux assemblées des estatz du pays de Bigorre, quand il arrive d'en faire convocquation d'authorité du Roy ou de son sénéchal du dit pays. » — Cette pièce est de l'an 1635; elle ne sera pas déplacée sous les yeux du lecteur auquel elle fera connaître exactement le nobiliaire de la province vers le milieu du XVIIe siècle, nobiliaire qui ne varia guère jusqu'en 1789.

(1) Sénéchaux de Bigorre (suite). — 1596, *Marc-Antoine de Campels*. — 1639, *Philippe de Montaut de Navailles*. — 1654, *Hector-Roger de Pardaillan de Gondrin*. — 1665, *Henri-Bernard de Miossens, comte de Sansous*. — 1669, *Henri de Gramont*. — 1675, *Jean de Mua*, baron de Barbazan-debat. — 1688, *Jean-Auguste de Mua*. — 1748, *Jacques de Mua*.

ÉTATS DE LA PROVINCE DE BIGORRE EN 1635.

I. Le Clergé.

		Traduction.
(La Glèise)	Lo avesque de Tarbe	L'évêque de Tarbes.
	Abbat de Sempé de Génères	Abbé de S. Pé.
	Abbat de S. Sevin	Abbé de S. Sevin.
	Abbat de Lareule	Abbé de Larreule.
	Abbat de Lescaledieu	Abbé de Lescaledieu.
	Prieur de S. Lézer	Prieur de Saint-Lèzer.
	Prieur de Mommères	Prieur de Momères.
	Commanday de Bordères	Commandr de Bordères (O.-M.).
	Prieur de S. Orens	Prieur de S. Orens (de Lavedan).

II. La noblesse

1° Los barons	De Labeda I (1)	Lavedan (vicomte) (2).
	Barbaza II	Barbazan-dessus.
	Dantin IX (3)	Antin.
	Castelbaiac VI	Castelbajac.
	Bazilhac IV	Bazillac.
	Deusangles V	Angles (les).
	Benac III	Bénac.
	Daster (viscomte) XI	Asté (vicomte).
	Luc	Luc.
2° Los Gentilhomes De Castelbiel et de la Hitole		Castelvielh et Lafitole.
	Beaudea	Beaudéan.
	Senous	Sanous.
	Viuzac	Vieuzac (Argelés de Lavedan).
	Bouilh	Bouilh-devant.
	Couhite	Cohite (Beaucens) (4).
	Dours	Dours.

(1) Les chiffres romains placés en regard rappellent le rang des baronnies d'après l'enquête de 1300. — Trois des anciennes baronnies ne figurent plus sur la liste de 1635, savoir : Celle de *Barbazan-debat* qui s'est fondue dans la vicomté de Lavedan ; celle d'*Esparros* qui est sortie du Bigorre au XIVe siècle ; les deux baronnies de *Castelbajac* n'en formaient plus qu'une seule. — La baronnie de *Luc* a été érigée en 1599 par Henri IV.

(2) En 1650, la vicomté de Lavedan deviendra duché-pairie.

(3) Marquisat en 1615 ; duché-pairie en 1711.

(4) Le nom entre parenthèse indique la commune où se trouve le fief mentionné.

Descounets	Escaunets.
Tarastex	Tarasteix.
Lacassaigne	Lacassagne.
Dozun (1)	Ossun.
Douzous	Ouzous.
Poyestruc et Cabanac	Pouyastruc et Cabanac.
Daubarede	Aubarède.
Hiis	Hiis.
Clarac	Clarac.
Dus et S. Mtin en Barége (2)	Ost et Saint Martin.
Darricau	Ricaud.
Louit	Louit
Dargelles	Argelés de Bigorre.
Laloubère	Laloubère.
Villambis	Villembits.
Darras et Barége	Pont d'Arras (Bagnères).
Dartaignan et de Ricau	Aartagnan et Ricaud.
Lescury et Davilhac	Lascury et Avilhac (Balagnas).
Darsisas et Arras	Arcizans-Dessus et Arras.
Soreac	Soréac.
Dost	Adast.
Juilhan	Juillan.
S. Pastous	Saint-Pastous.
Cazaubon	Cazaubon (Ayzac).
Gaixie de Ges	Geu.
Lanna	Lanne.
Monledous	Moulédous.
Coalonques	Collongues.
Peyrun	Peyrun.
Gensac	Gensac.
Bartères	Labarthe (Trouley).
Begolles, Perus et Ger (3)	Uz et Ger.
Darzaas	Arcizans-avant.

(1) Seigneurie érigée en marquisat en 1674.

(2) Saint-Martin de Barèges, ancien village aujourd'hui détruit.

(3) La maison de Bégole (Nébousan) possédait toujours ses fiefs en Bigorre de *Uz* et de *Ger*. C'est par erreur que le copiste écrit *Perus* au lieu de *per Uz* (par le fief d'Uz).

Domex	Omex.
Parabere	Parabère (Larreule).
Gardères et Luquet	Gardères et Luquet.
Sarriac	Sarriac.
Dantist et Mansan	Antist et Mansan.
Mun et Clarac (1)	Mun et Clarac.
Pérouilh	Péreuilh (Bouilh).
Monfaucon (2)	Monfaucon.
Sarniguet	Sarniguet.
Luby	Luby.
Delizos	Lizos.
Dangos	Angos.
Docillos et Darcizat	Oueillous et Arcizac-Adour.
Castéra	Castéra-lou.
Bugar	Bugard.
Sobainha et Lagarde	Soubagnan (Vic) et Lagarde.
Bernadetz	Bernadets-dessus.
Noeilhan	Nouillan.
Bertres	Bartrès.
Dangosse	Angosse (3) (Poueyferré).
Lapene	Lapene (Sère-Argelés).
Domex (4)	
Dantalos	Antaloth (5) (Saint-Créac).
Monblanc	Monblanc (6) (Esquièze).
Labbadie de Sazos	Sazos (7).
Labadie de Viey	Viey (8).
Lanne	Laslades.
Siarroy	Siarrouy.
Mazerolles	Mazerolles.
Talazac	Talazac.
Cardeillac	(9)

(1) L'abbaye laïque de Clarac était inféodée à la seigneurie de Mun.

(2) Pour ses fiefs de Bigorre. — (3) Abbaye laïque.

(4) Maison noble qui figure dans l'enquête de 1300. — (5) Abbaye laïque.

(6) Abbaye laïque. — (7) Abbaye laïque. — (8) Abbaye laïque.

(9) Le gentilhomme de *Cardeilhac* (*Cardalhac*, rôle de 1600 *Cardiellac*, 1662), est étranger à la noblesse de la province ; il possédait alors les lieux d'Ozon et de Gayan.

	Sales et S. Martin	Salles-Adour et Saint Martin.
	Dugues	Hugues (Puyo).
	Camales	Camalez.
	Horgues	Horgues.
	Doléac-debat	Oléac-debat.
	Lhes	Lhez.
	Boucaries	Boucarés (Sinzos).
	Lespoey	Lesponey.
	Peyraube	Peyraube.
	Dourouix	Oroix.
	Gones	Gonez.
	Montignac	Montignac.
	Boulin	Boulin.
	Marceilhan	Marseillan.
	Lisle (1)	Bazet.
	Debours	Bours.
	Viellenave prez Seron	Villenave-près-Béarn.
	Lubret	Lubret.
III. Tiers-État.		
1 Les Villes	Tarbe	Tarbes.
	Baigneres	Bagnères.
	Lourde	Lourdes.
	Rabastensx	Rabastens.
	Vic	Vic.
	Sempé	Saint Pé.
	Ibos	Ibos
2 Les Vals	Lestreme de Sales	Extrême de Salles.
	Davantaigue	Davantague.
	Azun	Azun.
	Barège	Barèges.
	Balsoriguère	Batsoriguère.
3 Les Locs	Campan	Campan.
	Montfaucon	Monfaucon.

La composition de ces États en 1635 donne lieu à faire plusieurs remarques qui ne sont pas sans profit pour l'histoire générale.

(1) Le gentilhomme de *Lisle* était seigneur de Bazet.

1° *Noblesse.* — On voit que la noblesse tient la prépondérance politique : sur 121 représentants que le Bigorre peut envoyer aux Etats, la noblesse en compte à elle seule 98. Il est bien évident que ce nombre est en même temps celui des familles nobles du pays;

2° *Clergé.* — Le clergé ne présente que 9 députés, mais cette position d'infériorité n'est guère qu'apparente; si l'on fait attention que la présidence des Etats appartenait à l'évêque, que les abbés comptaient des seigneurs au nombre de leurs vassaux et qu'ils exerçaient sur toute assemblée une influence morale et politique, on se convaincra que ce corps pouvait toujours entraîner la majorité vers lui;

3° *Tiers-Etat.* — On doit signaler la distinction établie entre les *villes*, les *vallées* et les *lieux*. Il y a sept villes, cinq vallées et deux lieux qui envoient chacun leurs députés ou syndics à l'assemblée.

Que si maintenant on veut comparer le nobiliaire de Bigorre aux trois époques : 1300, 1429, 1635, — on arrivera à justifier de nouveau l'opinion de nos grands historiens, — savoir que l'ancienne noblesse disparaît insensiblement pendant la guerre de cent ans, qu'une nouvelle se forme pendant nos guerres religieuses, plus nombreuse et non moins turbulente;— enfin, qu'une tendance ambitieuse pousse les hautes classes de la bourgeoise à entrer dans les rangs de la noblesse. Les rôles de 1635 avaient fixé à 98 le nombre des maisons nobles du Bigorre; mais la porte fut bientôt ouverte à d'autres bourgeois. — Les rôles de 1647 ajoutent à la liste les seigneurs de *Gayan*, de *Saint-Lary;* ceux de 1651, les seigneurs de *Lapène de Sère*, de *Vidalos*, de *Segalas*, d'*Odos*, etc. Cet envahissement des rangs de la noblesse par la bourgeoisie ne s'arrêtera pas jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. C'était un mal, car les taillables en payaient davantage.

I. Administration : *Justice.* — La sénéchaussée de Bigorre était un *pays d'Etats* (1). Elle ressortissait au Parlement de Toulouse.

II. *Finance.* — Cette sénéchaussée dépendit d'abord, pour la

(1) On nommait de la sorte les provinces qui votaient elles-mêmes, dans leurs assemblées, leurs contributions, et qui en réglaient le mode de perception. — Dans les *pays d'élection*, au contraire, l'impôt était plus onéreux, car les contribuables n'étaient protégés par aucune barrière contre l'avidité des officiers de finance.

Juridiction financière, de la *Chambre des Comptes* de Pau et de la *Cour des Aides* de Bordeaux, mais en 1716, elle passa dans le ressort de la *Cour des Aides* d'Auch, créée cette même année. Pour la Perception, elle demeura dans la *généralité* de Bordeaux jusqu'en 1716, où elle fut attribuée à la *généralité* d'Auch. — Ces circonscriptions irrégulières, incommodes, disparurent en 1789, en même temps que la province de Bigorre se fondait dans la division départementale.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Louis A. LEJOSNE,
Professeur d'histoire au Lycée Impérial de Bourg.

(La suite incessamment.)

LES GASCONS CÉLÈBRES

(HOMMES DE GUERRE.)

LE GÉNÉRAL DE SAUVIAC.

(Suite.)

Sauviac peut enfin reprendre la vie des camps qui lui était si chère : il part pour l'armée du Rhin le 12 pluviôse an VIII ; mais une fois rendu à son poste, une difficulté se présente : en servant comme général de brigade dans la ligne, conservera-t-il son ancien titre de directeur des fortifications dans le génie ? On lui répond qu'il a perdu sa position dans cette arme spéciale, faute d'avoir opté pour elle à une époque antérieure, et qu'il n'appartient plus qu'à la ligne (24 nivôse an VIII).

Cependant cette conclusion ne termine pas tous ses embarras : ses anciens ennemis se réveillent ; les uns prétendent que la gravité de ses blessures l'empêche de servir ; d'autres poussent la calomnie jusqu'à l'accuser de conspirer avec quelques officiers généraux ; la dénonciation parvient au premier consul, et Moreau, agissant avec beaucoup trop de légèreté dans cette circonstance, comme dans bien d'autres, le renvoie à Paris pour prendre les nouveaux ordres

du ministre de la guerre.... Cette conduite de Moreau envers Sauviac, est une nouvelle preuve de la juste appréciation du caractère de ce général par M. Thiers : « Ce qu'on pouvait surtout reprocher à Moreau, dit-il (1), c'était le défaut de vigueur dans le commandement ; c'était de se laisser entourer, dominer par une coterie militaire; c'était de permettre aux mésintelligences de naître autour de lui ; de se priver ainsi de ses meilleurs officiers, et de ne pas savoir corriger, par la force de sa volonté, une organisation d'armée vicieuse qui portait ses lieutenants à l'isolement et à des actes de mauvaise confraternité militaire. »

Ainsi se trouve expliquée la disgrace de Sauviac; on dirait que M. Thiers a écrit ce passage en souvenir de cet événement qui, nous le voyons, se reproduisit bien des fois dans la carrière du général en chef de l'armée du Rhin.

Quoi qu'il en soit, la supposition d'un complot dans l'armée de Moreau devait être bien légère, puisqu'elle n'eut pas d'autre suite et que Sauviac ne tarda pas à être replacé dans un autre corps. Il n'en fut pas moins obligé de se disculper auprès du premier consul; il lui écrivit à ce sujet, le 6 floréal an VIII, et lui demanda « d'être employé sous ses yeux même, afin que, témoin de son zèle et de son dévouement à son service, il sut enfin à quoi s'en tenir sur son compte. »

« Toujours prêt à prouver la pureté de ma conduite militaire dans tous les temps, poursuit-il, et le faux des dénonciations secrètes qu'on a fait peser contre moi, je ne me permettrai point de réflexion sur l'acte arbitraire et destructif de l'arrêté qui m'emploie à l'armée du Rhin, dont je suis la victime.

« Les généraux Macdonald, Lacombe, Saint-Michel, d'Arçon, Déjean et les deux armées de l'expédition de Hollande et du Nord entières vous diront comment je sers; Bréda, Geertuidenberg et Bois-le-Duc vous le diront aussi.

« Je vous ferai passer, si vous le désirez, le plan attribué à trois généraux et à trois administrateurs de l'armée du Rhin ; il est si faussement conçu et tellement rempli d'impertinence, que je me suis occupé sans cesse à en démontrer l'absurdité. Le gouverne-

(1) *Histoire du Consulat*, t. Ier, p. 319.

ment, dans sa sagesse, l'a attaqué avec les armes du mépris; aussi n'y a-t-il point résisté, et bientôt on n'entendra plus parler ni de la conspiration ni des conspirateurs.

« Salut et respect. « SAUVIAC. »

Sauviac voyant aussi qu'on prenait prétexte de ses blessures pour lui refuser un service actif, demande à entrer dans les inspecteurs ou dans l'armée de réserve (16 floréal), mais Carnot depassant les intentions de Moreau et celles du premier Consul, lui répond par une simple mise à la réforme.

Le général exaspéré, se plaint amèrement du traitement qu'on lui inflige.

« J'ai reçu votre lettre en date du premier de ce mois par laquelle vous m'annoncez ma réforme, écrit-il à Carnot, il est clair qu'on ne m'avait réintégré que pour rendre ma disgrace plus sensible.

« Cette récompense bien naturelle de mes blessures, de mes services, de mon attachement au gouvernement actuel, de la part que j'ai prise à sa création, et des persécutions que je n'ai cessé d'essuyer pour lui et pour vous, ne m'empêchera pas d'exposer de nouveau ma vie et mon honneur comme je l'ai fait en brumaire pour contribuer, s'il est nécessaire encore, à vous retirer de l'exil et à élever Bonaparte au Consulat.

« Cela ne changera rien au reste à un petit ouvrage qui va paraître et où je vous traite un peu différemment que vous ne me traitez.

« Le grand cheval de bataille de mes ennemis étant de dire aux gens puissants que les personnes qu'ils veulent perdre ont dit du mal d'eux, ils n'auront pas manqué de recourir à cette arme dans votre voyage au quartier-général du Rhin, et vous aurez la bonté de le croire, quoique tous mes actes attestent le contraire.

« Je mérite bien tout ce qui m'arrive, pour ma loyauté, ma délicatesse, et surtout pour vouloir aimer les gens malgré eux. » (15 prairial an VIII).

SAUVIAC.

Ces reproches adressés à Carnot semblent indiquer certaines rivalités de stratégiste dans laquelle il faut chercher peut être une des causes de la disgrace du général.

Nous l'avons vu présenter au Comité de salut public des plans de campagne très-importants. Repoussés d'abord par le Comité

et par Carnot, alors simple capitaine d'état-major ; ils finirent par être acceptés et par sauver la France. Sauviac avait peut être l'imprudence de parler trop haut et trop fréquemment de l'histoire de ses plans ; il mécontentait Carnot, auquel l'opinion publique s'était habituée à les attribuer, parce que les ordres d'exécution partaient de son cabinet.

Bref, pour ces raisons et pour d'autres, Sauviac, homme très-instruit, d'une intelligence supérieure, faisait ombrage à beaucoup de gens ; peut-être aussi se montrait-il trop acerbe dans le jugement de ses contemporains, et trop vif dans ses reproches ; il gênait les uns, il irritait les autres : on voulait l'éloigner à tout prix, et l'on y réussit.

Il se plaignait toujours de sa mise à la réforme, Carnot finit par trouver une combinaison qu'on a de la peine à considérer comme sérieuse ; il le rétablit sur les cadres du génie avec le grade qu'il occupait dans cette arme lorsqu'il était passé dans la ligne (29 frimaire an IX).

Proposer à un général de redescendre au poste de commandant, après plus de huit ans de service, ressemblait assez à une dérision.

« Mon nom, répond-il, Sauviac, me défend de rentrer dans le corps du génie avec le grade que vous m'y offrez.

« Il y a plus de huit ans que je sers d'une manière irréprochable comme général, je ne servirai jamais qu'avec ce grade.

« Le général Sauviac n'est pas fait pour descendre ; il est trop amant de la gloire pour condescendre à des bassesses.

« Salut et respect, « SAUVIAC. »

(2 nivose an IX).

Tout ce qu'il pouvait accepter, c'était de remplir les fonctions de simple chef de brigade dans le génie, tout en conservant le titre et en touchant les appointements de général de brigade dans la ligne.

Mais le ministre voulait évidemment lasser le général et le contraindre à donner sa démission ; il lui répondit que ce cumul était impossible, et Sauviac fut réduit au simple traitement de chef de brigade.

Il n'est guère de caractère fier et fortement trempé que *le besoin* ne parvienne à dompter... Sauviac ruiné, comme il vous l'a dit lui-

même, n'avait pu payer le château de Luciennes : cette propriété ayant fait retour à l'Etat avait été revendue sur folle-enchère, et le ministre des finances exerçait sur la modeste pension touchée par le général une retenue qui la réduisait à 1,054 fr., afin de faire retrouver au Trésor les frais de la seconde vente. Le général était donc réduit à vivre dans un hôtel meublé de la rue Vivienne, appelé *l'Hôtel des Etrangers*. Dans cette situation, il lui était difficile de ne pas se soumettre aux rigoureuses décisions du ministre de la guerre (1).

Le premier consul prit une décision qui faisait rentrer « le général dans l'arme du génie, où il reprenait son rang d'ancienneté parmi les sous-directeurs des fortifications, conformément à l'arrêté du Comité de salut public du 24 vendémiaire an III. »

Ce fut en cette qualité que Sauviac partit pour l'armée de Portugal le 29 pluviôse an IX ; mais il n'y resta pas longtemps.

Bonaparte, préparait une expédition maritime importante. L'amiral Brueys devait marcher sur l'Irlande avec une flottille, et provoquer dans ce pays un soulèvement qui donnerait à la France un utile point d'appui dans le cas d'une descente en Angleterre. L'amiral avait besoin d'être secondé dans cette entreprise par un officier de mérite. Le ministre jetta les yeux sur Sauviac, le rappela de Portugal (24 ventôse an IX) et l'attacha à l'expédition de l'amiral Brueys comme commandant du génie.

Pendant les préparatifs de l'expédition l'amiral alla diriger une flottille à Boulogne, et Sauviac fut chargé de commander le génie dans le département des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Charente-Inférieure (7 germinal an IX).

Il était dans ce poste lorsque tout projet de descente en Angleterre fut abandonné. Un commandement divisionnaire à l'intérieur ne pouvait satisfaire son activité fiévreuse ; il voulut être attaché à une armée expéditionnaire ; il sollicita principalement la faveur de faire

(1) « Je suis décidé à tout accepter plutôt que de rompre avec un gouvernement qui maîtrise mes affections, dont la cause m'est commune, et dont la chute entraînerait la mienne.

« Je suis prêt, en conséquence, à occuper tous les postes qu'il plaira au premier consul de m'assigner, m'en rapportant d'ailleurs à sa justice et à la vôtre, pour savoir si j'ai mal acquis le grade que je possède, ou si j'ai démérité dans l'exercice de mes fonctions. » (26 nivôse an IX).

la dernière campagne d'Italie sous Napoléon (13 prairial an IX), mais il avait commis deux grandes fautes pendant son séjour dans la Charente-Inférieure.

Jérôme Napoléon étant passé à Niort, le général l'invita à dîner; moins prudent que généreux, il ne profita pas de la circonstance pour solliciter dans son intérêt, il dirigea la conversation sur Pichegru, fit l'éloge de ses grandes qualités, et pria le frère du premier consul de demander la fin de son exil et de celui des thermidoriens. Jérôme observa, comme on le pense bien, une prudente réserve dans sa réponse; mais Sauviac pensa plus tard qu'il avait pris note de cette nouvelle preuve d'attachement pour Pichegru, et que ces notes ne s'étaient pas égarées.

Sauviac avait également employé ses loisirs à écrire un travail important sur son arme; nous ignorons si ce Mémoire faisait quelque invasion dans la politique, et s'il avait l'imprudence de blâmer quelqu'un ou quelque chose. Quoi qu'il en soit, Carnot y répondit, en envoyant à Sauviac son congé de réforme; le général parvint cependant à faire rapporter cet arrêté, mais il dut abandonner tout commandement divisionnnaire dans le génie et reprendre son grade de général dans la ligne (pluviôse an IX)... Sauviac ne pouvait comprendre les motifs de ces brusques changements de position auxquels il se soumettait d'ailleurs avec la résignation de l'homme qui n'a pas d'autre moyen d'existence. Général en titre, il restait encore sans emploi et ne recevait que les 1,054 fr. de son ancien traitement de réforme.

Le Consulat ne pouvait renoncer à la possession de Saint-Domingue et reconnaître un soulèvement de nègres, ouvrage de l'Angleterre; il allait envoyer une armée au-delà des mers pour réduire Toussaint Louverture, révolté depuis huit ans. L'amiral Villaret-Joyeuse était chargé de transporter les troupes, le général Leclerc devait les commander. Villaret était gascon comme Sauviac, originaire d'Auch comme Sauviac; ce dernier aurait été heureux de faire cette expédition aventureuse avec son illustre compatriote, il sollicita la faveur de partir avec lui; une première, une seconde demande étant restée sans réponse, Sauviac en adressa une troisième. Carnot n'aimait pas les sollicitations opiniâtres. Il voulait qu'un militaire attendît patiemment qu'on s'occupât de lui; il répondit en lui envoyant son congé de réforme, et Sauviac se souvenant de la con-

versation qu'il avait eue à Niort avec Jérôme Napoléon au sujet de Pichegru et des thermidoriens, pensa, nous dit-il dans une lettre, que le frère du premier consul n'était pas étranger à une décision, qui, toutefois, était fondée officiellement « sur les blessures qui le privaient de l'usage d'une jambe. » Sauviac avait alors 47 ans....

Encore un nouveau général de la République mis hors des cadres de l'armée!.. Pendant que Villaret-Joyeuse partait pour Saint-Domingue (24 décembre 1801), Sauviac entrait dans un repos dont rien ne devait plus le retirer.

Il est impossible de lire l'histoire de Napoléon sans être frappé de ce fait : c'est qu'avec le Consulat commence une politique toute nouvelle qui ne veut avoir rien de commun ni avec les idées de la République, ni avec les hommes qui ont travaillé à faire triompher ses principes. Le premier consul ne cherche à recruter dans les armées de 92 et de 93 que des officiers encore dans les grades inférieurs, qu'il puisse attacher à sa fortune, en les nommant colonels, maréchaux de camp, généraux de division. Quant à ceux qui avaient déjà atteint, sous la Convention, les grades les plus élevés, il les tient un peu en suspicion ; les uns l'abandonnent par jalousie, il est vrai, comme Moreau : les autres, il les néglige, ne croyant pas pouvoir compter sur eux... Ce fut le cas du général Sauviac.

Rien n'embarrasse les gouvernements comme des généraux trop jeunes ; la carrière militaire n'est qu'un avancement continuel de grade. Que faire d'un officier qui, dès l'âge de 36 à 37 ans, a parcouru tous les échelons ? Il faut qu'on l'élève au maréchalat, ou qu'il sorte des cadres de l'armée active, car on est toujours disposé à voir un mécontent dans un officier qui cesse d'avancer.

Sauviac est établi à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, *petit hôtel Saint-Pierre*. Il occupe ses loisirs et l'activité de son esprit à rédiger des Mémoires militaires et administratifs ; il fait des plans de campagne, des projets de négociations diplomatiques ; il joue même dans le monde un rôle qu'il a jusqu'alors sacrifié à la vie des camps. Les succès ne lui étaient pas difficiles dans ce nouveau milieu, car il était fort joli homme et d'une physionomie pleine de vivacité et de distinction ; c'était la distinction native du gentilhomme, jointe à la fière désinvolture de l'officier républicain. Ses relations de société avec une grande dame, qui n'était pas moins qu'une princesse, nous pourrions parfaitement dire son nom, car

jamais attachement ne fut plus respectueux, attirèrent le général dans les Pyrénées, où la princesse allait prendre les eaux.

Que d'émotions devait lui procurer ce voyage!... Il allait donc revoir le pays natal qu'il avait quitté depuis l'enfance. Les occupations absorbantes de la vie militaire avaient rendu fort rares ses relations avec sa famille. Le général républicain de 92 et de 95 devait craindre de rencontrer un accueil assez froid parmi ses frères et ses cousins, restés fidèlement attachés à l'ancienne monarchie : son frère aîné habitait Bagnères-de-Bigorre, où il avait épousé une demoiselle Darquier, sa parente, fille d'un capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis ; le troisième était receveur des domaines à Dax.

Un seul de ses parents, par alliance, échangeait quelques lettres avec lui : c'était le mari de sa bonne sœur Thérèse, pour laquelle il avait éprouvé tant d'amitié dès son enfance. Thérèse avait perdu son premier mari, Dispan de Savaric, en 1792, et avait épousé, en l'an XI, Jean-Pierre Cénac Moncaut, procureur impérial à Mirande. Cénac-Moncaut, élève de l'École Normale de Paris en 1797, avait adopté les principes de 89 ; aussi les membres de la famille de Sauviac auraient-ils préféré voir leur sœur épouser un homme appartenant à la noblesse. Bien que M. Cénac Moncaut pût s'autoriser de diplômes royaux et d'actes officiels pour prendre une dénomination qui aurait répondu à ce désir de la famille, il avait préféré conserver la simplicité originelle de son nom. Le général Sauviac seul avait complétement approuvé le choix de sa sœur et la conduite de son beau-frère (1).

Une sympathie naturelle se trouvait donc établie entre le général

(1) Dans la première moitié du XVIIIe siècle, Jean-Mathieu Cénac Moncaut, père de Jean-Pierre Cénac Moncaut, mari de Thérèse de Sauviac, avait acheté la maison et terre nobles de Moncaut, commune de Saint-Elix-Theux, dans la perche de Mirande. Mathieu Cénac Moncaut ayant demandé une place de conseiller à l'élection d'Astarac, le roi la lui accorda sous le nom de Jean-Mathieu Cénac de Moncaut par lettres de 1758, contresignées Phelippeaux et enregistrées à la Cour des Aides de Montauban, dans la teneur suivante :

« Vu par la Cour les lettres de provision de l'office de conseiller et lieutenant en l'élection d'Astarac, accordées par Sa Majesté à M. Jean-Mathieu Cénac de Moncaut, avocat au Parlement, données à Versailles le 13 janvier 1758, signées sur le repli par le roi ; légalement scellées du grand sceau de cire jaune ; titres de dispense d'âge, du même jour, signés Louis, et plus bas pour le roi Phelippeaux ; scellés du même sceau, requête du même Cénac de Moncaut, à l'effet de sa réception dans cet office et enregistrement desdites lettres de provision et de dispense d'âge, etc., etc... La Cour a reçu et reçoit

de Sauviac et son nouveau parent. En se dirigeant de Paris vers Cauterets, le général s'arrêta chez lui, et revit, après vingt ans d'absence, cette Thérèse qu'il avait tant aimée lorsqu'il était enfant.

De retour à Paris, des revers de fortune le soumirent à de nouvelles épreuves. En 1811, il voulut réaliser tout ce qui lui restait dans le Gers de la succession de ses pères, et ce fut à M. Cénac Moncaut qu'il s'adressa pour régler ses intérêts. Ce dernier lui acheta sa part de la métairie d'Encausse, ce qui l'aida pendant quelques années à améliorer son existence ; mais sa position ne tarda pas à s'aggraver. Il dut quitter le modeste hôtel garni qu'il habitait rue Notre-Dame-des-Victoires, pour se réfugier hors barrière (rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 193, près le pavillon de Mazarin). Le dénuement influa sur son caractère : il se montra mécontent, plein d'irritation contre le gouvernement impérial.

CÉNAC MONCAUT.

(*La fin au prochain numéro.*)

NOTES GÉNÉALOGIQUES

SUR

LES FAMILLES DE PAULO ET DE FORGUES.

DE PAULO (LANGUEDOC).

La maison de Paulo tire son origine du nord de l'Italie. Lors de la prise de possession de la ville de Gênes, par les ambassadeurs de

ledit Cénac de Moncaut, en l'état et office de conseiller-lieutenant, en l'élection d'Astarac, dont il a plu au roi de le pourvoir, en prêtant le serment en tel cas requis, auquel il a été à l'instant procédé. Fait à Montauban, en la Cour des Aides des finances, le 13 septembre 1758. »

Le titulaire était donc parfaitement en droit de prendre le nom de Mathieu Cénac de Moncaut ; mais il professait des principes de libéralisme et de progrès qui ne lui permettaient guère d'attacher une grande importance à une distinction royale aussi légère. Bien qu'il eût le plus profond respect pour l'ancienne noblesse, si glorieusement confondue avec les grandeurs de la France, peut-être même à cause de son respect pour les grandes illustrations, il eut le bon esprit de ne jamais adopter une signature conforme aux rescrit royal, et se contenta de signer Cénac Moncaut.... La Révolution éclate ; l'Empire lui succède ; son fils Jean-Pierre Cénac Moncaut, partageant complétement ses idées à cet égard, se garda soigneusement de prendre une dénomination qui ne lui semblait conforme à aucun besoin sérieux de la France nouvelle.

Charles VI, le 4 novembre 1396, ANTOINE DE PAULO les accueillit en qualité de membre du conseil de la petite république. — De lui était issu AIMERIC DE PAULO, seigneur de Cépet et de La Fitte, qui servit le roi Charles VIII dans ses guerres au-delà des Alpes et des Appennins. — ÉTIENNE DE PAULO, fils du précédent, fut nommé capitoul de Toulouse, en 1512, et conseiller à la cour de Languedoc, en 1524 (*d'Aubais, pièces fugitives*, tome III). Il testa le 22 décembre 1535 et laissa entre autres enfants : — ANTOINE DE PAULO (1), premier du nom de la branche française, auquel échut la charge paternelle de conseiller au Parlement ; il s'éleva (1556) par sa haute intelligence, son grand caractère et ses rares vertus au siége de président à Mortier (*Histoire des Institutions de Toulouse, par du Mège*, tome III, page 361). Il exerçait cette suprême fonction, lorsque Charles IX, de passage à Toulouse, en 1565, le créa chevalier. Sa première femme, JACQUETTE DE BAULAT, dame de Saint-Gery, et sa seconde, MARIE BINET, nièce du cardinal de Joyeuse, lui donnèrent les suivants : *Aîné* JEAN DE PAULO, qui succéda à son père sur le siége de la présidence à mortier. — *Deuxième :* MICHEL, seigneur de Grandval, qui se rallia au parti huguenot et fut froidement massacré par les catholiques avignonnais, l'an 1583. Un autre DE PAULO, frère ou parent, embrassa aussi la réforme (*Mss. de la Bibliothèque de Toulouse, n° 89*) ; les *Mémoires de Gaches* nous apprennent qu'il fut ramené au catholicisme par l'éloquence d'un carme qui prêchait à la Daurade. — *Troisième* : FRANÇOIS DE PAULO, seigneur de La Faurie, capitaine de cinquante hommes d'armes. — *Quatrième :* LOUIS DE PAULO. — *Cinquième* : SIMON DE PAULO, seigneur de Gratencourt, capitoul de Toulouse en 1589 et 1590. — *Sixième :* ANTOINE DE PAULO, commandeur de Sainte-Eulalie, Morlas, Caubios, Montsaunis, Renneville (1600), de La Capelle-Livron, Saint-Aulaire (1617), fut élu grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1623 (*Arch. de la Haute-Garonne, reg. in-fol., nos 82, 208, etc.*). — *Septième :* BERTRAND DE PAULO (*d'Aubais*, t. III, *Jug. de la Noblesse du Languedoc*). — *Huitième :* HONORÉE DE PAULO, mariée, le 23 mai 1635, à LOUIS LEBRUN, sr de St-Hippolyte, conseiller. (*Insinuations du Parl. de Toul.*) — ANTOINE III DE PAULO, vicomte de Calmont, conseiller d'État,

(1) Sa sœur, JEANNE DE PAULO, épousa AMABLE DU BOURG, seigneur de La Peyrouse, petit-fils du chancelier du Bourg.

gentilhomme ordinaire de la Chambre de Louis XIII, reçut une grave blessure au siége de Dôle et marcha en tête de la noblesse au secours de Leucate (1637). D'après un *registre des Insinuations* (*Arch. du Parlement de Toulouse*), ses noces avec Mlle Jacquette de Barthélemy furent célébrées le 29 janvier 1639. Il fut père des quatre gentilshommes ci-après : — I, Jean-Antoine de Paulo, chevalier de Malte, tué à Candie dans la défense de la religion. — II, François-Antoine, membre du même ordre. Ce dernier obtint un brevet de mestre de camp de cavalerie et fut un des six officiers attachés par Louis XIV à la personne de son petit-fils, Philippe V. Il succomba en Espagne l'année 1707. — III, François de Paulo, seigneur de Granval, capitaine de dragons. — IV, autre François de Paulo, vicomte de Calmont, sénéchal du pays de Lauraguais, fut atteint d'un éclat d'obus à la bataille de Raab en Hongrie, et commanda quatre fois l'arrière-ban de Languedoc. A sa mort, advenue en 1714, sa postérité se composait de : Pierre de Paulo, major de dragons, et de François, comte de Paulo, sénéchal de Lauraguais (1785). Cette famille compte au nombre de ses alliances les suivantes : De Baschi ; Bertier de Montrave ; du Bourg de la Peyrouse ; Le Brun de Saint-Hippolyte ; de Buet ; du Buisson d'Aussonne ; de Castelpers ; de Chalvet ; Dangereux de Beaupuy ; Delpech ; d'Escalquens ; Ferrier ; de La Font de Caragoudes ; de Lombrail ; de Montfaucon ; de Nupces ; de Peyre ; d'Ouvrier-Lepelletier ; etc. — Armes : *d'azur, au paon rouant d'or sur une gerbe du même ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent.* Devise : Ad utrumque paratus. — D'Aubais, en ses *pièces fugitives*, tome III, celles-ci aux de Paulo : *de gueules, à la gerbe d'or, chargée d'un paon rouant de même, au chef de gueules à une croix de Jérusalem, parti d'azur à trois étoiles.*

DE FORGUES (Bigorre).

Nous allons descendre rapidement l'échelle des générations de la famille de Forgues, depuis le milieu du xve siècle : — Jean de Forgues, seigneur d'Espagnet, épousa Marie de Saint-Lanne, dont il eut Bernard, et Pierre-Raymond de Forgues qui contracta union avec Miramonde de Baulat, le 5 avril 1470. A partir de cette époque la seigneurie de Gensac qui, d'après le censier de Bigorre, était encore aux mains des Baulat, en 1429, passa aux de Forgues. Elle leur fut conséquemment apportée par Miramonde, dont les enfants *Manaud*,

Bernard, *Jean*, *Bernarde* et *Jeanne*, eurent pour tuteur leur oncle, Bernard de Forgues, seigneur de Liac, Préchac et Galiax. Le curateur fit souscrire, le 1er février 1485, une obligation à Pierre de Mouret, habitant de Labatut, au profit des pupilles. Bernard, l'oncle, s'était allié à Annette de Navailles, fille du noble Manaud de Navailles, seigneur de Castéra-Vidost et de l'hôtel de La Salle, juridiction de Vic-Bigorre. Annette fut mère de : 1° *Pierre de Forgues*, seigneur de Gensac; 2° *Marguerite* qui, le 5 septembre 1508, épousa Jean de Mauco, seigneur de ce lieu. — Pierre de Forgues, seigneur de Gensac, se maria trois fois, la première (2 septembre 1500) avec Mengette Du Four *(de furno)*, dame de Lisos, Caussade, etc., de laquelle vint *Catherine*, héritière des mêmes terres et femme de *Janot de Castelbajac*, dit *l'Escudé;* la deuxième (2 octobre 1509), avec Jeanne de Baudean; enfin, la troisième, avec Madeleine de Durban de La Bassère, qui le rendit père de celui qui vient ci-après :

Paul de Forgues commanda le château de Mauvezin, durant les troubles de la Ligue, ainsi qu'il appert de lettres des consuls de Mauvezin, du maréchal de Matignon et d'Henri IV. Veuf en premières noces de Marguerite de Labarthe Giscaro, il convola en secondes avec Marguerite Du Faur.

Philippe de Forgues, son fils, seigneur de Gensac, fut présent aux états de Bigorre, le 9 mai 1613. De son mariage avec Ambroisie de Ponsan, naquit Gabriel de Forgues, baron de Saintrailles, qui fit consacrer la chapelle du château de Gensac, le 18 février 1662.

Des violences exercées sur lui au château de Saint-Martin, en Bigorre, le réduisirent à épouser Henriette de Salahay et à se reconnaître père de l'enfant issu de cette union forcée. Les sévices qu'il avait endurés ayant été établis, cette alliance fut annulée, et Gabriel de Forgues choisit, de son chef, pour femme Anne de Lambes, fille de Frédéric, seigneur de Marambat, qui lui donna un fils et une fille. La mort prématurée de ces enfants fit passer la terre de Gensac dans la maison de Montesquiou, branche de d'Artagnan (1).

Henriette de Salahay poursuivit devant les tribunaux la validité de son mariage réformé. La justice inclina tour à tour pour les

(1) Anne de Lambes ayant perdu son premier mari, le remplaça par Arnault de Montesquiou, seigneur de d'Artagnan, dont elle eut Joseph de Montesquiou.

deux parties, si bien que les débats successifs ne donnèrent pas de solution. Les descendants d'Henriette se sont toujours considérés comme provenant de la famille de Forgues (1).

Armes : *De gueules, au lion rampant d'argent, écartelé d'argent à trois merlettes de sable 2 et 1.* — Supports : 2 licornes.

J. NOULENS.

CATALOGUE

DES

Chevaliers Croisés, Templiers, Hospitaliers, Teutoniques, etc.,

Dont les noms sont inscrits au Musée de Versailles, ou sont mentionnés dans des chartes et ouvrages imprimés ou manuscrits réputés authentiques, avec l'indication de la province d'origine et le millésime de la Croisade ou du fait de chevalerie.

Nous avons dit, en commençant ce travail, que le nombre approximatif d'individus que l'Orient a dévorés dans les diverses migrations de l'Occident a été évalué par quelques écrivains, — pour les Croisades proprement dites, — à deux millions d'hommes. Certes, tous n'étaient pas d'origine noble. Bien que le concile de Clermont s'adressât principalement aux possesseurs de fiefs et aux gens de guerre, on vit soudain s'organiser des bandes de croisés de toutes conditions : — « Li uns s'enhardirent par l'autre; premièrement li ducs, li contes, tuit li puissant, et tuit li nobles, tuit franc, tuit serf, povres, riches, évesques, arcevesques, moines, abbez, vieil et jeune, garçonets et pucelets, dames, damoiselles, valets et pucèles » (2). Bernard le Trésorier

(1) *Archives des Hautes-Pyrénées*, Mss. Larcher, série EE.
(2) *Recuil des Historiens de France.*

ajoute : — « Un si grand effroy et si merveilleux mouvement estoit par toute cette terre, que aucuns moines yssoient de leurs cloistres sans le congié de leurs abbez et prieurs, et les recluz mesmes yssoient de là où ils estoient encloz et s'en alloient avecques les autres. » — En effet, Anne de Comnène, à la vue des armées chrétiennes qui traversaient Constantinople, s'écriait : — On compteroit plutôt les grains de sable de la mer, les feuilles mortes des forêts ou les clartés du firmament. »

Aussi, quand on a dépouillé les annalistes des Croisades, on est singulièrement attristé du peu de noms qui ont surnagé sur la mer des âges. Ces annalistes constituent presque seuls cependant l'unique somme de vérité à laquelle doit s'arrêter l'historien. Peut-il en être autrement? Où donc les compilateurs, les généalogistes ont-ils trouvé leurs noms? En regard de complaisances facilement supposables, il faut dès lors remonter à la source primitive, c'est-à-dire au chroniqueur du temps qui n'a pu inventer un ancêtre à l'usage d'un descendant vaniteux, politiquement ou socialement réussi.

À côté des écrivains contemporains des Croisades, nous avons eu, il est vrai, en 1842, la bonne fortune d'une subite et inespérée découverte, celle d'une foule d'actes originaux dont l'authenticité a été admise, malgré çà et là de singuliers rapprochements dans le même acte de noms la plupart existants et même s'apparentants. — « En présence, dit l'auteur du *Nobiliaire de Bretagne*, de la diminution incessante de la noblesse et de l'extinction si rapide des familles, on peut être surpris que sur deux cent cinquante chevaliers bretons qui firent en 1248 le voyage de Damiette, il existe encore, après plus de six siècles, soixante-quinze familles de leur nom, c'est-à-dire plus d'un tiers. »

Nous le répétons donc ici : la liste — très-incomplète — des familles éteintes que nous avons donnée au chapitre XII,

ne se rapporte qu'aux noms inscrits à Versailles et non pas à ceux de notre catalogue ; redisons tristement avec le poète : *Apparent rari !...*

Ces actes de 1842, on le sait, rappellent, pour la plupart, des emprunts contractés par des croisés qui suivirent Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion en Palestine, l'an 1190, et qui, ruinés par la longueur du siége de Saint-Jean-d'Acre, furent contraints d'emprunter de l'argent à des marchands de Pise et de Gênes. D'autres actes, datés du camp devant Damiette, ont été passés, en l'année 1218, dans des circonstances analogues. Les plus récents enfin, se rapportant à la première Croisade de Louis IX, ont été faits soit à Limisso où la flotte avait été forcée de relâcher, soit en Egypte où les revers de la Massoure avaient jeté la plupart des croisés dans la détresse ou dans les fers.

Les emprunteurs donnaient aux usuriers italiens, pour sûreté de leur créance, la garantie d'un ou deux de leurs compagnons d'armes, ou celle du chef sous la bannière duquel ils combattaient. Quelquefois aussi ils engageaient leurs joyaux, leurs armes, leurs étendards, leur butin futur, ou les biens qu'ils avaient en Europe. Expédients extrêmes, mais du moins toujours honorables.

A la deuxième Croisade de saint Louis il n'en fut plus ainsi : le chevalier partant ne subissait plus qu'une sorte d'engagement dont le roi était responsable. Le seigneur terrien consent encore à suivre son souverain en Orient, mais à la condition qu'il sera défrayé, que le roi pourvoiera à l'entretien de ses hommes d'armes et de pied. Les barons avaient par jour cent sols, les bannerets quarante sols et les simples chevaliers dix sols parisis. Mathieu Pâris nous apprend que saint Louis *croisa* lui-même la plupart des grands-officiers de sa cour et plusieurs autres grands seigneurs du royaume, faisant coudre de nuit et en secret des croix sur les habits que Sa

Majesté leur avait, suivant l'usage, fait donner à Noël. Adieu l'enthousiasme, l'abnégation, le patrimoine sacrifié Est-ce que la foi manquait déjà?

Ecoutons plutôt ce que dit un fabliau attribué à Rutebœuf qui vivait à la fin du XIIIe siècle :

« Sire croisé, il y a des choses qui m'étonnent toujours beaucoup. Des gens, grands et petits, sages et honnêtes, vont dans ce pays d'Orient que vous vantez tant; ils s'y conduisent bien, je n'en doute pas; leur âme en est sanctifiée. Cependant, je ne sais comment cela arrive, quand ils reviennent ce sont des méchants et des bandits. Au reste, encore une fois, Dieu est partout; il est aussi en France, et il ne se cachera pas exprès pour moi. Je dors ici toute la nuit en paix; je ne fais tort à personne, et je vis bien avec tous mes voisins. Je veux encore quelque temps mener cette vie, rire et chanter avec mes amis. Pour vous qui visez aux hauts faits d'armes, courez abattre, outre mer, l'orgueil du Soudan; dites-lui, je vous conjure, que je me ris de ses projets, de ses menaces; s'il vient me troubler dans mes foyers, oh! alors je saurai me défendre; mais s'il reste chez lui, qu'il ne craigne rien, je n'irai certes pas l'attaquer (1). Approuve ou condamne qui voudra la théorie du poète; nous la livrons aux réflexions des libres penseurs. Mais ne dirait-on pas que ce rêveur du XIIIe siècle pressentait vaguement la fameuse politique de non intervention?...

Bien que les guerres des croisades, commencées à la fin du XIe siècle, semblent se terminer en 1290, par la prise de Saint-Jean-d'Acre que suivit de près la perte de presque toute la Palestine, il y eut encore toutefois ensuite la petite expédition de 1345 commandée par le dauphin Viennois, les

(1) *Bibliothèque des Croisades.*

descentes en Afrique de 1370 et 1390, enfin, au mois de mars 1396, la sanglante défaite de Nicopolis, d'où le roi de Hongrie « se sauva luy septiesme tant seulement, » et où tant de vaillants hommes furent, dit Froissart, « détranchés et démembrés sans nulle mercy » sous les yeux même du farouche Bajazet

Nous avons donc cru devoir joindre à notre catalogue tous les noms des chevaliers des Ordres du Temple, de Saint-Jean-de-Jérusalem, Teutonique et de Saint-Lazare, depuis l'institution de ces glorieuses milices jusqu'à l'année 1396. N'est-ce pas faire acte de justice historique? On sait que l'Ordre des chevaliers teutoniques a pris naissance en Palestine comme ceux des hospitaliers, — moines-soldats, et des Templiers, — soldats-moines. Cet ordre, illustre dès le berceau, combattit d'abord les Infidèles de la Terre-Sainte et se trouva plus tard assez nombreux pour former un grand établissement dans le nord de l'Europe. Appelés à la défense de la Moscovie, ces chevaliers la délivrèrent de l'oppression de ses voisins, entreprirent la conquête de la Prusse et plantèrent partout la croix.

Ceci dit, nous allons donner, — avec l'indication des sources, — les noms des pèlerins et des croisés qu'il nous a été possible de retrouver dans les chartes, et dans les ouvrages imprimés ou collections manuscrites dont suit la nomenclature, pour ne pas être obligé de la répéter à chaque nom. Un simple rappel suffira avec des abréviations que l'intelligence du lecteur comprendra de reste. Nous désignons aussi, quand faire se peut, la province d'origine du chevalier et celle où ses descendants se sont plus tard transplantés et existent encore de nos jours.

Enfin, si nous nous sommes décidé à un tel labeur, ce n'a été qu'en témoignage de notre respect et de notre vénération pour nos héroïques et pieux devanciers. N'ont-ils pas

su, par la religion, arriver à la civilisation et faire vivre ensemble et d'accord ces deux grands principes : la foi et la liberté, l'ardu problème des temps nouveaux !...

ACHERI (*d. Luc d'*). — Spicilegium ; 3 vol. in-fol., 1723.

AIGREFEUILLE (*Charles d'*). — Histoire de la ville de Montpellier ; 2 vol. in-fol., 1737-39.

ALLARD (*Gui*). — Hist. de plusieurs maisons du Dauphiné, Grenoble 1680.

— (Le même). — Dictionnaire hist., chron., géog., héraldique du Dauphiné, 1684 ; 2 vol. in-fol. *Manuscrit ;* Arch. de Grenoble.

ANSELME (le P.). — Hist. généal. de la maison de France, des Grands-Officiers de la Couronne, etc.; 9 vol. in-fol., 1726-33.

ARALDI (*Ludovico*). — L'Istoria nobile nelle sue citta e né cavalieri di San Giovani ; in-12. Venezia, 1722.

Art de vérifier les Dates (l').

AUBAIS (le marquis d'). — Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France ; 3 vol. in-4°, 1759.

BAUDOUIN et NABERAT. — Hist. des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ; in-4°, 1643.

BENOÎT (abbé de Peterboroug). — Vie et gestes de Henri II, roi d'Angleterre ; 2 vol. in-8°, 1735.

BERNIER (*J.*) — Hist. de Blois ; in-4°. Paris, 1682.

BESLY (*Jean*). — Hist. des comtes de Poitou.

BEUGNOT (le comte). — Livre des Assises de Jérusalem.

BONGARS (*Jacques*). — Gesta Dei per Francos ; in-fol. 1711.

BOSIO (*J.*). — Hist. italienne de l'ordre de Saint-Jean-de Jérusalem ; 3 vol. in-fol.

BOUCHET (DU). — Hist. généal. de la maison de Courtenay ; in-fol., 1661.

BOUCICAUT. — (Le livre des faits du maréchal de).

Bouges (le P.). — Hist. ecclésiastique et civile de Carcassonne; in-4°, 1741.

Brompton (*Jean*). — Chronique d'Angleterre.

Butkens (*Christophe*). — Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant; 4 vol. in-fol., 1724-26.

Caffiaux (*Dom.*). — Trésor généalogique; in-4°, 1777.

Calmet (*D. Ausgustin*). — Hist. eccl. et civile de Lorraine; 4 vol. in-fol., 1728.

Cange (du).

(Canisius). — Recueil de.

Canso de San Gili. — (Première Croisade). *Manuscrit;* Bibliothèque de Toulouse.

Catel (*Guillaume*). — Hist. des comtes de Tolose; in-fol., 1623.

Chesne (*André* du). — Hist. généal. de la maison de Béthune; in-fol., 1639.

— Le même. — Hist. de la maison de Chastillon-sur-Marne; in-fol., 1621.

— Le même. — Hist. généal. de la maison d'Ardres, etc.; in-fol, 1631.

— Le même. — Hist. généal. de la maison de Montmorency; in-fol., 1624.

Chevalier (*F. Félix*). — Hist. de Poligny; 2 vol. in-4°, 1767-69.

Chypre. — (Lettre du sénéchal de) au comte d'Artois, année 1288.

Cramoisy (*Séb.*), — Généal. de la maison de Rosmadec. Paris, 1644.

Croisades (Recueil des historiens des); in-fol., 1839-44.

Doat (le président de). — Collection *manuscrite;* in-fol. Bibliothèque Impériale.

Dorat (Cl.) et Thomassin (V.). — Armorial des Ordres de

N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare ; in-fol., 1747.

DUNOD DE CHARNAGE. — Mémoires pour servir à l'histoire de Bourgogne ; in-4°., 1740.

FILLEAU et BOUCHET. — Dict. hist. des familles de l'ancien Poitou ; 2 vol. in-8°, 1841-54.

FROISSART (*Jehan*). — (Hist. et chronique de). *Edition Buchon* ; 3 vol. in-4°, 1835.

FUSINGEN (*Otton* DE). — Des gestes de l'Empereur Frédéric Ier.

GAIGNIÈRES. — (Collection de), vol. 714, etc. *Manuscrit* ; Bibl. Imp.

GALE (*Thomas*). — Recueil des historiens anglais.

GUISTINIAN (*Bernardo*). — Hist. des Ordres militaires ; 2 vol. in-4°. Venise, 1692

GODEFROY, moine de Saint-Pantaléon (Annales de).

GRENIER (*Dom.*). — Collection *manuscrite*. Bibl. Imp.

GRANDOR DE DOUAY. — La Chanson d'Antioche (1re Croisade).

GUICHENON (*Germain*). — Hist. de Bresse ; 2 vol. in-4°.

— (*Samuel*). — Hist. généalogique de la maison de Savoie ; 5 vol. in-fol., 1778-80.

GUILLAUME (*J.-B.*). — Hist. généal. des sires de Salins, en Bourgogne ; 2 vol. in-4°, 1757-58.

GUISE (*Jacques* DE), — Annales de Hainaut.

HOVEDEN (*Roger* DE), Annales de Flandre.

JAUNA. — Hist. de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie.

JOINVILLE (*Jean*, *sire* DE). — Mémoires de.

JOURSAUVAULT. — Catalogue analytique des archives du baron de. — 2 vol. in-8°, 1838.

JUVENAL DES URSINS. — Hist. de Charles VI.

L'ALOUETTE (*François* de) — Hist. généal. de la maison de Coucy ; in-4°, 1577.

La Roque (*André* de) — Hist. généal. de la maison d'Harcourt; 4 vol. in-fol, 1642.

Le Baud. — Hist. de Bretagne.

Le Carpentier (*Jean*). — Hist. généal. des Pays-Bas; 2 vol. in-4°, 1664.

Lechaudé d'Anizy. — Extrait des chartes conservées dans les archives du Calvados; 2 vol. in-8°, 1834-35.

Lepez (d.). — Mémoires de. —

Litta (le comte *Pompée*). — Famiglie celebri d'Italia.

Lobineau (d.). — Hist. de Bretagne.

Marca (*Pierre de*). — Hist. du Béarn.

Malte. — Almanach de l'Ordre de —, pour 1769; in-8°.

Marra (*D. Ferrante* della). — Discorsi delle famiglie... imparentale colla casa della Marra; in-fol. Napoli, 1641.

Martène (D.). — Collection de —.

Ménage. — Hist. de Sablé; in-fol., 1683.

Meyer (*Jacques*). — Annales de Flandre.

Michaud. — Hist. des Croisades; 6 vol. in-8°, 1825-29.

— Le même. — Bibliothèque des Croisades; 4 vol. in-4°, 1829.

Michelet. — Procès des Templiers; 2 vol. in-4°, 1841-51.

Miroeus (*Aubert*). — Recueil de —; in-4°, 1608.

Moreri (*Louis*). — Le grand dict. historique; 10 vol. in-fol., 1759.

Morice (*J.-H.*) et Taillendier (*Charles*). — Hist eccl. et civile de Bretagne; 2 vol. in-fol., 1750-56.

— (*D. Hyacinte.* — Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne; 3 vol. in-fol., 1742-44.

Moulin (*Gabriel* du). — Les conquêtes et trophées des Normands-François; in-fol., 1658.

Mouske (*Philippe*). — Sous l'année 1238.

Palliot. — Généalogie d'Amanzé. Dijon, 1659.

PANTALEONE (*Henrico*). — Hist. de l'Ordre de Saint Jean-de-Jérusalem ; in-fol., 1581

PÂRIS (*Mathieu*), moine anglais de saint Alban. — Chronique de — ; in-fol , 1684.

PAZ (*Augustin* du). — Hist. généal. de plusieurs maisons de Bretagne ; in fol., 1620.

PELET (*Jehan*), abbé de Saint-Aubert-de-Cambray. — Cartulaire de —.

PERSONA (*Gobelin*), écrivain allemand. — Chronique de —.

RYMER (*Thomas*). — Fœdera, Conventiones, etc.; 10 vol. in-fol , 1745.

SAINT-GENOIS. — Les monuments anciens tirés de la Chambre des Comptes de Lille; in-fol., 1806.

Saint-Jean-de-Jérusalem. — Catalogue des Chevaliers de —, avec preuves. *Manuscrit*; 6 vol. in-fol.; Bibliothèque de l'Arsenal.

SAINTE-MARTHE (*Denis* de). — Gallia Christiana; 13 vol. in-fol , 1716-85.

SARRASIN (*Pierre* ou *Jean*). — Lettre de —, Chambellan du roi, sur la première Croisade de saint Louis.

SIBERT (*Gautier* de). — Hist. des Ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare ; in-4°, 1772.

STRUVE (*Burcard Gotthelf*). — Collection des historiens allemands ; 3 vol. in-fol., 1717.

Teutonique. — Hist. de l'Ordre — ; 4 vol. in-12. Paris, Cazin, 1784-86.

THAUMAS DE LA THAUMASSIÈRE (*Gaspard*). — Hist. du Berry; in-fol., 1689.

VAISSÈTE (D. DE VIC et D.). — Hist. générale du Languedoc; 5 vol. in-fol., 1730-45.

VALENCIENNES (*Henri* de). — Chronique de —.

VERTOT (l'abbé AUBERT DE). — Hist. des Chevaliers hos-

pitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem; 7 vol. in-12, 1778.

VILLEHARDOUIN (*Geoffroi* DE). — De la conquête de Constantinople.

VILLEVIEILLE (*D.*). — Collection de —; *Manuscrit;* Bibliot. Imp

VINISAUF (*Gautier* ou *Geoffroi*). — Itinéraire du roi Richard (voy. Gale).

VOLTERIUS (*Henri*). — Chronique de Brême, année 1111.

WESTMINSTER (*Mathieu* de). — Les Fleurs de l'histoire, année 1218.

DENIS DE THEZAN.

(La suite au prochain numéro).

COURRIERS DES ARTS ET DES VENTES.

Les noms des rois, princes, grands seigneurs et grandes dames se pressent au salon de cette année. Parmi les nobles exposants j'ai remarqué la princesse Mathilde, la duchesse Colonna, la marquise de Dampierre, la baronne de Rothschild, le prince égyptien Halim-Pacha et Sa Majesté le roi de Portugal, dont le talent d'aqua-fortiste s'est témoigné par une œuvre sérieuse. Le portrait de la reine d'Espagne, qui fait pendant à celui de l'Empereur, ne vaut pas le portrait de la même souveraine qui était, l'an dernier, à l'exposition franco-espagnole de Bayonne.

Le niveau de l'art baisse de plus en plus, la quantité remplace la qualité. On peut compter sur ses dix doigts les idées virtuelles qui se présentent au salon de cette année sur environ trois mille toiles et dessins. Du talent partout, de la conception peu ou point. O souffle créateur du XVIe siècle, quand donc reviendras-tu? Voici la nomenclature des artistes exposants, nés dans le sud-ouest. Le Gers est représenté par un plafond et un paysage signés l'un : Louis Tournier et l'autre Victor Daguzan. La Gironde, l'est par des œuvres d'Accard, Brown, Browne, Casey, Caussade, Chabry, Chaigneau, Constant, Contant, Dargelas, Dauzats, Delechaux,

Duvaux, Duverger, Fauvelet, Felon, Gibert, Dlles Mingaud (Céleste et Léontine), Sallé, Seignac, Stock, Mme Faxon, Maxime Lalanne, Santa Colomma, ce dernier pour la sculpture; Desclaux, Duvaux pour la gravure, Jouandot pour la photographie. La Haute-Garonne compte beaucoup des siens au nombre des admis; ce sont: Eugène Claude, Romain Cazes, Mme Cavaillé, Durand (Gabriel), Léon Fauré, Leygue, Maziès, Pegot. Le Tarn-et-Garonne n'est pas resté en arrière, et on voit au Palais de l'Industrie des œuvres de Mlles Dumas et Cambon, de Pierre-Paul Cavaillé, Tournayre. Les deux célèbres artistes béarnais Zo et Bonnat y sont avec deux belles toiles; Gelibert de Bagnères nous a donné *Hallali de chevreuil* et *chasse au Renard* ainsi qu'un *Sanglier tenant au ferme*, dessin au fusain. M. Dulong et M. Prouha, du Lot-et-Garonne, s'y font remarquer, le premier par une peinture *Intérieur d'atelier*, époque de *Louis XV;* le second par deux sculptures, le *portrait de* Mlle *Jonzac* et un *groupe en bronze.*

Parmi les récompenses accordées dans la section de peinture par le jury de l'exposition, nous avons remarqué deux Bordelais: John Lewis Brown et Isidore Bonheur. Le buste de Pierre Gratiolet, le consciencieux savant, si prématurément ravi à la science, vient d'être achevé par M. Oliva, le statuaire émérite qui exécute celui de Cobden pour les galeries de Versailles.

L'enthousiasme manifesté par les amateurs à la vente Pourtalès ne s'est pas reproduit à celle de la collection de la duchesse de Berry. Ainsi, la *première pensée de l'entrée d'Henri IV à Paris*, esquisse de François Gérard, offerte par l'artiste à la duchesse d'Angoulême, a été adjugée à 3,100 francs. — *Sully et son petit-fils devant Henri IV, à la Flèche, par Coupon de La Couperie*, n'est monté qu'à 660 francs. — *Henri IV et l'ambassadeur, par Pierre Révoil*, a été livré à 405 francs. On sait que le peintre a représenté le moment où le roi, surpris par l'ambassadeur, exécute une promenade à quatre *pattes* (pardon pour l'expression), ayant ses enfants à cheval sur son dos. Henri IV demande à son ambassadeur s'il est père.

A la dernière vacation des enchères de la galerie célèbre du baron Brienen, sur 32 tableaux un seul mérite mention ici, c'est encore *Une entrée d'Henri IV à Paris, par Rubens.*

A la vente de M. le vicomte du Taillis *les Troupeaux au pâtu-*

rage, de *Rosa Bonheur*, la très-renommée sœur d'Isidore, ont été poussés jusqu'à 15,500 fr. — *Deux moutons dans un enclos*, l'un couché, l'autre debout et paissant, par Brascassat, peints d'après nature à Clignancourt en 1839, ont été adjugés à 5,000 fr. — La *Francesca de Rimini* et *Paolo*, de Ingres, est montée à 8,300 fr. — *Un Portrait de Mme de Montespan*, par Mignard, est resté à 550 fr.

Encore un souvenir de la belle marquise :

M. le baron d'Orbrouk vient d'acheter le château Montespan, aux environs de Paris et à proximité de la Muette, pour le convertir en musée particulier en y installant une magnifique galerie de tableaux. Ce château, appelé le pavillon Montespan, en souvenir de celle qui le posséda, fut reconstruit il y a quelques années.

Dans la vente d'un mobilier de succession qui a eu lieu à Saint-Sébastien, dans la première semaine de mai, un exemplaire des *Lettres juives* a été laissé à 1 fr. 75 c. — En feuilletant les pages du livre, l'acheteur a trouvé cinquante-deux lettres inédites de Voltaire, Diderot et d'Alembert. Un bibliophile de Bayonne s'est approprié ces précieux autographes au prix de 2,000 francs.

La ville de Bayonne a projeté d'élever un monument à la mémoire de M. Jacques Lormand, qui lui a légué sa fortune montant à près de trois millions, c'est-à-dire à 122,000 francs de rente. Dans sa gratitude, elle a déjà appliqué le nom de son bienfaiteur à la rue où M. Lormand avait sa maison. J. N.

MISCELLANÉES.

Conférence sur d'Aubigné. — Le 3 mai, dans les salons de la Paix, M. Asseline a fait une conférence sur Agrippa d'Aubigné. C'était un homme de trempe antique que cet aïeul de Mme de Maintenon. Tout le monde connaît les qualités de cœur et d'esprit du brave Huguenot qui mit au service de sa cause sa plume et son épée. Ce qui rehausse sa figure, c'est sa constante franchise et son dévouement à Henri IV, maître peu reconnaissant, si l'on ajoute foi aux plaintes du serviteur. M. Asseline n'a fait qu'un simple croquis de ce personnage politique et guerrier, mais il a insisté davantage sur le côté littéraire de celui qui fixa la langue française d'après Michelet. L'orateur a étudié, avec scrupule et profondeur, les *tragiques*. Son

examen des autres œuvres de l'écrivain du XVIe siècle a été moins satisfaisant, car après avoir effleuré l'*Histoire universelle*, M. Asseline a également glissé sur le *baron de Feneste*, premier essai de la littérature contemporaine dans le roman de mœurs.

FRAUDE SUR LES EAUX-DE-VIE. — Des fraudes attentatoires à la prospérité des contrées vinicoles, sont, depuis quelque temps, organisées dans des ports d'Angleterre. Des expéditions d'eaux-de-vie, de la dernière qualité, sont dirigées sur l'Inde et sur l'Australie, portant les marques et estampilles des maisons françaises les plus honorées dans ce genre de commerce. Les vins les plus communs sont enfermés dans des caisses avec les noms des négociants les plus connus du Bordelais. Pour couvrir ce honteux trafic, les navires chargés de ces produits de bas étage sont conduits dans des ports français de manière à faire croire aux pays de destination que les liquides sont de cette provenance. Nous protestons au nom des propriétaires de l'Armagnac contre ces entreprises dont l'impudence est le moyen, et l'escroquerie le but.

CATALOGUE DES CHEVALIERS CROISÉS. — La *Revue d'Aquitaine* reprend aujourd'hui la grande étude de M. Denis de Thezan dont les deux parties publiées ne forment, en quelque sorte, que la préface historique. Reste la partie capitale, nous voulons parler du CATALOGUE de tous les pèlerins pieux ou armés depuis l'an 1096 jusqu'à la journée de Nicopolis (1396). Ce catalogue, qui a coûté des soins infinis et exigé d'immenses recherches faites dans les manuscrits et les ouvrages imprimés réputés authentiques, sera le plus curieux et le plus intéressant travail essayé jusqu'ici sur les Croisades. On y trouvera, en tant que possible, non-seulement les nom, prénoms et l'origine province provinciale du croisé, avec le millésime de la Croisade et l'indication de la source (chose essentielle) mais, en outre, tous les chevaliers du Temple jusqu'au crime juridique de 1314 et les chevaliers hospitaliers (plus tard dits de *Rhodes* et de *Malte*) jusqu'à la fin du XIVe siècle. L'auteur n'a reculé dans son énorme labeur que devant le doute; il n'a rien négligé pour trouver la vérité. Fasse davantage et arrive à mieux qui pourra. La *Revue d'Aquitaine* tient pour une bonne fortune de pouvoir publier dans ses colonnes l'œuvre entière de M. Denis de Thezan, qui est tout à la fois un homme du monde, un poète, un fervent chroniqueur et un bénédictin de la vieille roche.

Livres. — Au nombre des livres qui nous intéressent par le sujet, le nom de l'auteur ou la provenance de l'édition, nous avons à citer : *De l'Unité religieuse*, par Irénée David, brochure in-12. Toulouse ; librairie centrale. — *De l'Unité d'application des méthodes d'enseignement pour l'instruction et l'éducation des enfants, dans les écoles primaires; conférence des instituteurs de l'arrondissement de Toulouse, tenue dans la salle du Petit-Consistoire, au Capitole, le 16 février 1865*. Toulouse, imp. Louis Hébrail, Durand et Cie. — *L'Homme aux quarante écus et les Physiocrates*, par A. Batbie, professeur d'économie politique à la Faculté de droit. Paris ; Cotillon. — *Gaston Phœbus, comte de Foix et souverain de Béarn*. Pau ; imp. Vignancourt. — *Les Statuts des chirurgiens-barbiers de Toulouse*, par le docteur Desbarreaux-Bernard, broch. in-8°. Toulouse ; imp. Rouget. — *Une Lettre inédite de Mme de Montbrun*, broch. in-8°, par Philippe Tamizey de Larroque. Paris; imp. Lahure. — *La Génération spontanée*, par N. Joly, broch. in-8°. Paris ; Germer-Baillières. — *Le Serpent à plumes, opérette bouffe en un acte*, par Cham, in-8°. Paris ; Michel Levy. — *Bossuet et la déclaration de 1682*, par Daubas, président du Tribunal de Marmande, broch. in-8°. Agen ; imp. Noubel. — *Sur quelques affleurements des marnes nummulitiques de Bos-d'Arros, dans la vallée du Gave de Pau*, broch. in-8°. Bordeaux ; Couderc, Degreteau. — *Un Évêque supplicié*, étude historique, par M. Bertrandy. Paris ; Dentu, 1865.— La 11e livraison du Dictionnaire de M. Littré vient de paraître ; elle comprend la page 1,696 et va jusqu'au mot *flétrissure*. Le premier volume touche à sa fin, le deuxième est poursuivi activement.

Nos ennemis, comédie en 3 actes, par M. Ch. de Batz-Trenquelléon. — M. Hippolyte Minier, à l'aide d'une grande volonté et de beaucoup de talent, a prouvé que le théâtre d'une grande cité comme Bordeaux, pouvait vivre d'une vie propre, c'est-à-dire de créations locales, en composant le *Legs du Colonel*, et quelques autres pièces, qui furent, l'an dernier, accueillies avec un enthousiasme tout patriotique par ses concitoyens.

M. Ch. de Batz-Trenquelléon, dont l'intelligence élevée et inspirée est assortie de plusieurs dons précieux, tels que l'esprit d'observation, le naturel du sentiment, le goût réservé de l'homme du monde,

M. Ch. de Batz-Trenquelléon, dis-je, s'est souvenu que *devoir* obligeait aussi bien que noblesse. Détournant quelques-uns de ses loisirs de la politique, il est revenu aux lettres pures, ses premières amours. Jaloux de prêter main-forte à M. Minier dans sa campagne dramatique contre le monopole de Paris, il a pris possession de la scène, et sa comédie, *Nos Ennemis,* y a conquis une chaleureuse unanimité de suffrages. Le triomphe de M. Ch. de Batz-Trenquelléon est justifié par un dialogue alerte, facile, sobre, une intrigue heureusement attachée et dénouée.

Anecdote historique. — Dans la famille de Batz, une des plus anciennes et des plus illustres de Gascogne, presque tous les membres actuels cultivent avec amour les sciences ou les lettres. Un des cousins du poète et prosateur auquel nous venons de rendre hommage, M. Amédée de Batz a, tout récemment, enrichi la *Guienne* d'une intéressante notice sur *Dalayrac*, le gracieux compositeur, qui fit ses premières armes dans les gardes du comte d'Artois avant de les faire dans les arts. M. Amédée de Batz a raconté une historiette relative à cette période militaire de l'existence de l'auteur lyrique qui eut pour berceau la ville de Muret. Voici l'anecdote :

« Une nuit d'hiver, le comte d'Artois surprit son garde occupé à « composer ou plutôt à indiquer les motifs d'un air qu'il avait déjà « esquissé en partie ; le mousqueton de Dalayrac était appuyé « contre son fauteuil, et le jeune homme était absorbé dans une « profonde méditation, les yeux fixés sur un papier réglé et déjà « couvert de croches et de doubles croches.

« — A ce que je vois, Monsieur, dit le comte d'Artois en sou- « riant, vous charmez les longs loisirs de votre faction ?

« — Ah ! Monseigneur, s'écria Dalayrac en se levant avec préci- « pitation, je ne dors pas.

« Ce mouvement brusque fit tomber le papier dans la cheminée, « où les flammes le dévorèrent avant que le compositeur-garde eût « le temps de le sauver, pressé qu'il était de relever d'abord son « mousqueton, tombé en même temps que le papier constellé de « notes.

« — Je vois bien, Monsieur, que vous ne dormez pas, reprit le « prince, et je me sais mauvais gré de vous avoir dérangé, car ce « papier contenait peut-être....

« — Quelques inspirations, Monseigneur, interrompit Dalayrac, « quelques notes.

« — Ah! vous êtes musicien, Monsieur?

« — J'essaie de l'être, Monseigneur.

« — Eh bien! continuez; je suis heureux d'avoir parmi mes « gardes un jeune homme qui sait ainsi embellir les loisirs forcés « d'une faction inutile. Continuez, Monsieur, et bonsoir.

« Le prince rentra dans sa chambre. Dalayrac craignait d'avoir « encouru un reproche ou du moins un mécontentement, lorsqu'il « fut detrompé le matin par l'aide-de-camp du prince, qui lui « remit, de la part de M. le comte d'Artois, un rouleau de vingt-« cinq louis, sur lequel étaient tracés ces mots, de la main du « généreux frère de Louis XVI : *Pour la musique perdue.* »

La Correspondance de Marie-Antoinette et M. de Sybel. — Un érudit allemand, l'historien si justement couronné de la *Révolution française*, M. de Sybel, ancien professeur à l'Université de Bonn et ancien membre de la chambre de Prusse, a publié, dans la *Revue historique de Munich*, un article sur la correpondance de Marie-Antoinette.

On sait que les lettres de la célèbre et malheureuse reine ont été successivement éditées par le comte d'Hunolstein, M. Feuillet de Conches et M. d'Arnesh, littérateur d'Outre-Rhin. Ce dernier est le seul qui ait donné l'indication des sources. Ses documents épistolaires ont été transcrits d'après les originaux déposés dans les archives de Vienne. M. de Sybel établit de la façon la plus concluante que presque toutes les lettres qui forment la série imprimée de M. Feuillet de Conches sont apocryphes et que les autographes sont l'œuvre d'un faussaire.

L'argumentation puissante de M. de Sybel ne permet aucun doute à cet égard. En effet, l'esprit de celles qui sont authentiques et qui constituent la collection de Vienne est diamétralement opposé à celui de la correspondance recueillie par M. Feuillet de Conches. La partie, qui n'a pas été entièrement fabriquée, a été composée avec l'aide des Mémoires de Madame de Campan et des feuilles de l'époque. Le critique allemand compare les deux textes et il résulte de ce rapprochement que sa démonstration est irrécusable.

N.

SPORT.

Selon une habitude, devenue périodique, les écuries de M. le comte de Lagrange ont triomphé presque en même temps en Angleterre et en France. *Fille de l'Air*, la bien nommée, à la troisième journée des courses du Bois de Boulogne, le 30 avril, a remporté le prix de la Coupe. La coupe, cette année, s'était métamorphosée en un magnifique lion d'argent massif, estimé dix mille francs. Dire qu'il est signé Barye c'est doubler sa valeur artistique. Ces triomphes de *Fille de l'Air* sont pour elle un jeu. Pendant que ses rivaux s'efflanquaient par un élan précipité et dislocant, elle, sans effort, arrivait au but. C'était un train tranquille et facile comme celui d'une promenade au bois ou d'un petit galop de chasse. Vous croyez peut-être qu'elle était à son premier exploit, erreur! en douze jours, elle comptait quatre marches glorieuses. Le mercredi, 19 avril, elle avait gagné, de trois longueurs avec une aisance sans pareille, le Derby-trial, de Newmarket, le jeudi, elle vainquit le *général Peel*, le fameux poulain de lord Glascow, et recueillit un prix de 17,500 fr. Quelques instants après elle revenait en France; le 23, elle enlevait le prix de l'Impératrice, et le 30, celui de la Coupe; le 7 mai, le septième Prix biennal.

Gladiateur, frère cadet de *Fille de l'Air*, s'est montré digne d'elle. Le 2 mai, il battait les chevaux anglais de premier sang à Newmarket et rapportait à son heureux possesseur, M. le comte de Lagrange, un prix brut de 2,000 guinées, c'est-à-dire de 50,000 fr. Avec les entrées il s'est élevé à 100,000 fr. *Gladiateur* est devenu le favori du prochain Derby. On sait que ce prix rapporte au vainqueur 200,000 fr. Un troisième sujet de M. le comte de Lagrange, *Fleurette*, pouliche de deux ans, a également emporté à Newmarket une poule de 12,000 fr. Maintenant si *Gladiateur* était victorieux dans le Derby, ce serait un grand honneur pour l'élevage français.

A la cinquième journée, jeudi 11 mai, sept chevaux se sont disputés le Prix de Viroflay pour Gentleman. La *Reine Berthe*, toujours à M. le comte de Lagrange, est arrivée première, montée par le baron Finot. Le dimanche précédent, *Merrimac*, au même propriétaire, avait enlevé le prix d'Iéna, réservé aux Jockeys.

A la sixième journée du bois de Boulogne, dans le *prix* du Trocadéro, *Segreenne*, à M. le comte de Lagrange, à l'avant dernier tournant prit la tête et la conserva. Le prix de l'Empereur, 10,000 fr. fut encore gagné par un compagnon d'écurie de *Segreenne*, par *Mandarin*.

Durant l'exposition régionale de Dax, les courses de taureaux ont été très-brillantes. FELTON.

Errata du dernier numéro (*Mars-Avril 1865*).

GÉNÉALOGIE DE MONT.

Pages 472-473. — Labitha de Montaut-Bénac, fille de messire Henri de Montaut, seigneur de Bassillon et de Sarriac, et cousin-germain du maréchal duc de Noailles; — *lisez* : **Tabitha de Montaut-Bénac**, fille de messire Henri de Montaut-Bénac, seigneur de Bassillon et de Sarriac et cousine-germaine du maréchal duc de *Navailles*.

GLADIATEUR.

Le lauréat français aux courses d'Epsom est d'insigne estoc; GLADIATEUR est un des fils de *Monarque*, qui remporta plusieurs palmes glorieuses sur la même lice étrangère. Sa mère est *Miss Gladiator*. Celle-ci et *Monarque*, son étalon favori, furent les premiers sujets qui coururent sous les couleurs de M. le comte de Lagrange.

Gladiateur a prouvé que parmi ses pareils, aussi bien que parmi nous, noblesse oblige, et il a gagné le *Derby*, conquis le *Ruban bleu*.

Dès son arrivée sur la piste, sa forme modèle et puissante avait arraché des cris d'admiration, présage du dénouement dans cette lutte internationale. Avertis par ces hourrahs enthousiastes, cinq chevaux, au départ, tinrent *Gladiateur* enfermé dans leur groupe; l'élan d'un seul ne pouvait rien contre la résistance de tous. Un jockey généreux, désespérant pour son compte du résultat, se retira laissant enfin à *Gladiateur* un libre passage. La rapidité inouïe de ce magnifique animal émerveilla les Anglais, et la perte du Derby n'empêcha pas une explosion unanime et fiévreuse de bravos. Le nom de Derby ne sera plus pour nous un ressouvenir des terribles chevauchées du généralissime de cette race qui incendia 400 métairies en Gascogne, durant les guerres du moyen-âge; il rappelera, désormais, une revanche éclatante quoique pacifique.

Après la course, M. le comte de Lagrange fut aussitôt gracieusement mandé et complimenté par le prince de Galles. Quelqu'un s'étant malencontreusement avisé de troubler ces légitimes félicitations par les mots *bonheur*

et *chance*, l'héritier présomptif de la couronne repartit : *Ce n'est pas le hasard qui a triomphé, mais bien la supériorité de la science et la constance d'un zèle infini.*

Le surlendemain, le Prince donnait à Malborough-House, un grand banquet en l'honneur de notre député. A cette table royale avaient été réunis plusieurs membres de la haute aristocratie britannique qui eurent la satisfaction d'être présentés à M. le comte de Lagrange. Lord Derby, si connu par sa courtoisie chevaleresque, adressa au gentleman français ces paroles flatteuses: *La France doit être fière de votre victoire.*

Ce prodigieux succès a eu un énorme retentissement en France et partout. Le Jockey-Club de Marseille, à l'instar de celui de Paris, illumina brillamment, après avoir reçu la glorieuse nouvelle, célébrée en même temps par les orgueilleux vaincus.

Les dépouilles opimes, provenant de cette fructueuse et heureuse campagne, s'élèvent à une valeur de 15 à 1,800,000 fr., prix inclus. Deux sportsmen d'Outre-Manche avaient engagé contre M. le comte de Lagrange un pari de 2 millions.

M. le comte de Lagrange, jaloux de récompenser l'intrépidité et le sang-froid de Grimshaw, son jockey, l'a d'après quelques-uns, gratifié d'un don de 25,000 fr.; selon d'autres, il lui a constitué une rente de 5,000 fr.

Mettant le comble à ses largesses, M. le comte de Lagrange a consacré une somme très-considérable à diverses œuvres de bienfaisance; il a notamment fait don de 100 liv. st. au prêtre catholique de New-Market, où est une succursale de ses écuries de courses.

Réjouissons-nous, dans notre orgueil national, en pensant que si les Anglais ne doivent plus régner sur nous,

nous pouvons du moins régner sur eux désormais dans un art où ils ont toujours dominé. Réjouissons-nous de cette victoire, qui a la portée d'un grand événement politique, puisque le *Morning-Post* la croit plus salutaire au maintien et à la durée de l'entente cordiale, entre deux peuples rivaux, que tous les traités de commerce.

Dans la tribune privilégiée de la société d'Epsom, l'aristocratie française était représentée par un groupe d'élite composé de : MM. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia; le comte de Ludre ; le comte de Louvancourt ; de Biencourt; Gaston de Castelbajac ; le marquis de Pomereu et de Juigné. Parmi eux se trouvaient encore le prince de Galles et le duc de Brabant.

Immédiatement après la proclamation du vainqueur, le télégraphe et les pigeons allèrent porter la bonne nouvelle (1) aux quatre points cardinaux.

Un *lunch* fut aussitôt improvisé, et le champ se trouva converti en immense salle à manger. L'hospitalité fut pratiquée sur une large échelle ; 2,000 personnes acceptèrent le régal offert sous la tente par M. Heasley, ancien officier des Indes.

A la suite de ce grand événement hippique, le *Sport* a donné une biographie de M. le comte de Lagrange (2). Il résulte de cette étude que ce dernier, depuis son acquisition des écuries de M. Aumont, a déployé une activité, un esprit de suite et de persévérance prodigieux dans l'ap-

(1) Le succès de *Fleurette* à Epsom, dans le prix des chevaux de deux ans, mérite une mention, bien qu'il soit complétement éclipsé par celui de son compagnon d'écurie.

(2) Les armes de M. le comte de Lagrange, sont : *Ecartelé au 1er d'azur, à l'épée haute en pal d'argent, montée d'or, qui est de comte militaire ; au 2e de gueules au lion d'or à l'orle de neuf merlettes d'argent ; au 3e d'argent, à trois pommes de pin naturelles ; au 4e d'argent, à trois têtes de loup arrachées, d'azur.* — SUPPORTS : *deux lions*, — COURONNE DE COMTE.

plication progressive des meilleurs procédés, soit pour l'entraînement, soit pour l'élevage. Aussi, désormais, les prairies du Vexin prennent rang à côté des belles prairies de la vallée d'Auge et des célèbres herbages d'Angleterre. De là résulte, pour la propriété foncière, une plus value qui tourne au profit de la prospérité générale.

Le journal spécial affirme, en outre, que la suprématie de M. de Lagrange sur le turf est désormais souveraine. D'après le même organe, le nom de notre député est plus connu et plus populaire à Londres et dans les plus petites bourgades de l'Angleterre, *remoted countries*, que celui d'aucune célébrité politique ou militaire.

Le *Times* assure que le foulard sur lequel est imprimé, chaque année, le portrait du vainqueur du Derby, a été épuisé après un tirage quintuple de celui que l'on fait habituellement en cette occasion. Un grand nombre de ces foulards ont passé la frontière, car j'ai vu à l'étalage de Jones, boulevard des Capucines, le portrait de *Gladiateur* et de son jockey. Toutes les devantures aujourd'hui tentent l'œil par leurs cravates bleu et rouge, couleurs de M. le comte de Lagrange.

Les Anglais espéraient que le dimanche 11 juin, jour du grand prix de Paris, au Bois-de-Boulogne, serait pour eux une occasion de légitimes représailles; 12,000 d'entre eux passèrent le détroit.

Le samedi soir s'écoula en conjectures et espérances. Ainsi qu'à la veille d'une passe d'armes, au moyen-âge, entre jouteurs anglais et français, chacun supputait les chances et les probabilités du lendemain. L'agence des poules fonctionnait par anticipation dans les librairies du boulevard des Italiens. La cour du Grand-Hôtel était occupée par des jockeys anglais qui affirmaient par des paris leur

foi en *Todleben*, seul champion de leur pays. Le résultat du dimanche a dû décourager leur amour-propre et alléger leur bourse. La nouvelle d'une seconde bataille de Fontenoy n'eût pas excité plus d'intérêt des deux cotés.

La journée du dimanche s'annonça par un beau soleil. Dès dix heures du matin, des équipages splendides couvraient littéralement la route du Bois-de-Boulogne, de moitié avec les fiacres et les tapissières (1), qui emportaient bourgeois et commerçants; des files de piétons ondulaient sur tous les sentiers. Les ouvriers se rendaient à la même destination par les avenues ou le bateau à vapeur. Le chemin de fer d'Auteuil dégorgeait à chaque instant des wagons encombrés de monde.

Parvenus à l'allée de l'Impératrice, et profitant de cette occasion pour une promenade hygiénique, mon ami Ad. Larroche et moi renvoyâmes notre voiture.

Entraînés par le courant, nous cheminions avec des jambes de lévrier. Les vieilles femmes elles-mêmes semblaient agiles, c'était un véritable steeple-chase humain. Dans les tribunes, les belles dames impatientes remplissaient leurs heures d'attente par des vœux en faveur de leurs champions favoris.

Tout l'intérêt des cinq courses se résume dans le grand prix de Paris qui correspond, par son importance, au Derby anglais. *Gladiateur*, le héros du jour, allait lutter contre cinq concurrents nationaux et contre *Todleben* qui portait la fortune de l'Angleterre. Son possesseur, le duc de Beaufort, sans se laisser ébranler par le souvenir de l'échec de *Blair-Athol*, avait eu du moins le mérite de son courage.

(1) Le nombre des voitures était de 25,000 environ, et celui des personnes de 300,000.

Ses autres compatriotes avaient jugé prudent de battre en retraite avant le combat. Les six chevaux qui avaient tenu ferme exécutèrent leur défilé sous le regard de l'amphithéâtre. Tous les yeux s'attachaient sur *Gladiateur* aux formes accomplies. Le fils de *Monarque* a la tranquille majesté de la force. La noblesse de sa race est surtout évidente à partir du garrot, ses muscles aussi durs que l'acier sont drapés dans une robe fine et soyeuse, de couleur bai-brun foncé. Ses tendons apparents servent de ressorts à de larges os. Cet ensemble est rehaussé par la netteté et la vigueur des attaches articulaires. Son dos et sa hanche en fonction révèlent une puissance impulsive sans pareille, augmentée par une poitrine de lion.

Son bel aspect m'a remis en mémoire des vers qui me furent, jadis, inspirés par la beauté d'un coursier du désert, monté par un marabout qui parle :

Il marcherait six jours sans jamais perdre haleine ;
Ses quatre pieds ailés n'ont jamais su broncher ;
Son galop est si doux qu'on pourrait, dans la plaine,
Lui poser sur le dos une tasse très-pleine,
Elle tiendrait sans s'épancher.

Au montoir il est fixe ainsi qu'une colonne ;
Après, comme le sable, il redevient mouvant !
Aussi moi, marabout, qu'un noir haïk couronne,
Quand je suis sur ses reins je me crois sur un trône,
Ou sur le sublime divan.

L'harmonie des membres de *Gladiateur* explique l'unité de ses mouvements. Il file d'un seul trait comme un oiseau à tire d'aile. Le galop, fatigue pour les autres, n'est qu'un jeu pour lui. Sa supériorité a été surtout visible au dernier tournant, quand son jockey lui a permis, non de faire

effort, mais de reprendre la pleine liberté de son allure. Alors, plus agile qu'une gazelle, il a conquis, avec grâce, le premier rang, après avoir, durant la presque totalité du parcours, volontairement tenu le dernier (1).

A la vue de *Gladiateur*, ayant dépassé *Vertugadin* de six longueurs, avec une aisance indicible, la foule, à longs flots, roule et se précipite vers le poulain prodigieux pour le glorifier. Dans la tribune du Jockey-Club on congratule et on étreint M. le comte de Lagrange à l'étouffer. Toutes les physionomies sont radieuses, c'est-à-dire à l'unisson de celle de notre député, qui s'avance péniblement à travers une masse compacte pour aller recevoir son cheval. D'étourdissants bravos accueillent le seigneur et maître du noble quadrupède. Les chapeaux, les mouchoirs, les bras s'agitent dans sa direction; jamais le turf français n'avait été témoin d'une pareille ovation, d'une telle *furia francese*. Quel progrès en quelques années! Qui ne se souvient de l'impassibilité du public parisien aux premiers exercices hippiques du Champ-de-Mars? Celui du Bois-de-Boulogne était frémissant et trépignant; on eût pu, de loin, soupçonner un soulèvement populaire, quand ce n'était que les éclats de l'allégresse universelle. J'eus alors une idée des transports de la Grèce ancienne en ses fêtes olympiques.

M. le comte de Lagrange vint assister à l'opération du pesage. Quand la balance eut ratifié la victoire de *Grimshaw*, il y eut une nouvelle explosion de cris à fendre l'air. La joie du jockey débordait de ses yeux en douces larmes. L'émotion se maintenait intense partout. M. de Lagrange

(1) Voici l'ordre d'arrivée de ceux qui le suivaient :

Vertugadin, à M. Delamarre 2e; *Tourmalet*, à M. Lupin 3e ; *Gontran*, à M. le major Fridolin 4e ; le *Mandarin* et *Todleben* venaient après.

fut alors appelé dans la loge impériale, où Leurs Majestés le complimentèrent avec une cordialité rayonnante.

Suivi du jeune Prince Impérial et de M. le comte de Lagrange, l'Empereur descendit sur le gazon et vint contempler *Gladiateur*, en le caressant de sa main.

L'offrande impériale, qui a rehaussé le prix de 100,000 fr., consiste en un bouclier argent et or, sur lequel est figurée en relief une chasse à courre sous Louis XV. Sur les bords s'enroulent des trophées et des animaux lancés. Cet objet d'art a été ciselé dans les ateliers de M. Marrel.

Douze mille Anglais, avons nous dit, étaient accourus à cette course mémorable; quelques-uns étaient reconnaissables à leurs cravates tricolores, reproduisant les couleurs du comte de Lagrange. Le bouffon, l'excentrique d'outre-Manche, qui signe J. J., comme Jules Janin, et dont le nom est Joëy Jones, avait une tenue des plus hardies. Il était coiffé d'un chapeau blanc *parti* d'argent et de gueules, comme on dit en langue héraldique. Ses doigts jouaient avec un caducée. Notre tempérament français, déprimé par l'unité, ne peut comprendre ces types audacieux. Chez nous, tout homme dont le caractère se trouve en saillie sur l'alignement social est taxé de fou. Les Anglais ont sur nous l'avantage de mieux apprécier et respecter l'indépendance individuelle.

Le numéro 2 ayant été hissé, Joëy Jones est allé prendre le cheval couronné pour le conduire au pesage. Quand l'Empereur a quitté la tribune, les curieux se sont pressés autour de Sa Majesté, à laquelle Joëy Jones a fait une issue en brandissant son arme pacifique.

Le dimanche soir, la galanterie française se témoignait envers les gentlemen étrangers et M. de Lagrange par un somptueux banquet, au Café Anglais. Ce dîner inter-

national a été assaisonné d'expansion cordiale. Le duc de Beaufort, qui était au nombre des convives, a porté un toast aux écuries de M. le comte de Lagrange, deux fois triomphantes dans huit jours.

M. de Lagrange a répondu par un toast à l'Angleterre, au prince de Galles, et par les plus gracieux remerciements pour le bon accueil qui avait été fait à ses victoires. Les jockeys, de leur côté, ont également fêté *Grimshaw*.

Le produit de la journée pour M. le comte de Lagrange n'a pas cette fois dépassé le chiffre du prix. Les Anglais étaient plus fanatiques que nous de *Gladiateur*. Ayant eu la mesure de sa valeur à New-Market et à Epsom, ils tinrent en sa faveur tous les paris offerts. Si le merveilleux poulain eût été battu, sa défaite entraînait une perte de vingt millions. *Gladiateur* a donc rapporté à M. de Lagrange les hommages les plus insignes, une notoriété sans exemple, des sommes considérables, sans compter les futures distinctions. Sur l'hippodrome de Longchamps il n'était bruit que de l'entrée de notre député au Sénat et de sa promotion au grade d'officier de la Légion-d'Honneur (1).

Quant à *Monarque*, le gain du *Derby* et le grand prix de Paris par *Gladiateur* fera sans doute monter sa saillie de 500 fr., à 100 liv. st. (2,500 fr.).

Les journaux de Londres ont cette fois la loyauté de reconnaître notre double victoire, ils se consolent en déclarant que nous ne recommencerons pas. La plupart des sportsmen anglais ne partagent pas cette confiance en

(1) Tous les journaux ont répété ce même bruit et annoncé que parmi les siéges vacants au Sénat, les deux premiers étaient réservés à M. le comte de Lagrange et à M. Corta, député des Landes.

l'avenir. Les meilleurs juges appréhendent que l'exception ne devienne la règle. Un des vétérans de l'élevage britannique, correspondant du *Times*, a lancé dans ce journal la prophétie ci-après :

« Les Français, dit-il, nous ont battus, et, dans mon « humble opinion, ils nous battront encore; bien mieux, « ils continueront à nous battre, maintenant qu'ils ont « trouvé la bonne méthode pour la propagation et l'élève « de leurs chevaux; ensuite leur climat est très-grande- « ment en leur faveur. »

Ce jugement est appuyé des raisons ci-après : les variations atmosphériques en Angleterre causent aux chevaux de ce pays des frissons qui retardent leur croissance et le développement requis pour la course du Derby. La douceur de notre température n'entraînant pas non plus comme les brouillards de la Grande-Bretagne des maladies de gorge et de poitrine, nous nous trouvons préservés des affections fréquentes qui frappent la race chevaline de nos voisins.

Notre succès de cette année ne serait donc que le prélude d'une série d'autres écrits déjà sur les tablettes mystérieuses de l'avenir.

J. NOULENS.

HISTOIRE DE LA VILLE DE PERPIGNAN.

Chapitre Ier.

Depuis la fondation de Perpignan jusqu'à l'extinction du royaume de Mayorque;

1000 A 1343.

Je n'irai pas chercher l'origine de Perpignan avec quelques historiens qui la font remonter à l'an 880 avant Jesus-

Christ; je n'y verrai pas davantage un municipe romain qui, selon de Marca, aurait porté antérieurement le nom de *Flavium-Ebusum;* je ne me crois même pas obligé de m'en rapporter à l'opinion du rédacteur du Livre vert majeur, qui assure à ses lecteurs que la ville avait déjà une grande importance sous les Carolingiens. L'origine de Perpignan est beaucoup plus modeste ; un savant magistrat roussillonnais, auteur de l'ouvrage le mieux fait, sans contredit, qui ait paru jusqu'à ce jour sur ce pays (1), s'appuyant sur l'existence d'une bulle par laquelle le pape Serge II accorda, en 884, à Archimire, abbé de Saint-Pierre-du-Mont-Majeur, une rémission de pénitences pour l'anniversaire de la consécration de l'église qu'il venait d'élever dans son couvent sis au lieu dit de *Correcho* (du ravin), en conclut que le monastère s'élevait au lieu même où fut Perpignan (2). J'avoue que je ne puis trouver cette opinion admissible; outre que la bulle n'existe plus depuis des siècles, il n'y a aucun motif de croire que le *Correcho* ait été le terrain occupé par Perpignan; il y aurait d'ailleurs trace de quelques légendes ou traditions relatives à cette abbaye. J'adopte bien plus volontiers la version qui consiste à croire qu'un pont existait sur la Tet pour le service de la voie romaine de *Combusta ad Stabulum,* qu'une hôtellerie y avait été probablement établie, qu'alentour quelques maisons s'étaient successivement groupées jusqu'au moment où leur nombre devint suffisant pour constituer une *villa*, un village. Le premier acte qu'on ait retrouvé et qui mentionne *Perpinianum*, le cite par hasard comme

(1) M. Massot-Reynier, actuellement procureur-général, a publié, en 1848, les *Coutumes de Perpignan*, ouvrage remarquable par les précieux documents qu'il met au jour, la lucidité avec laquelle il les commente et les idées neuves et ingénieuses qu'il renferme, quoique je me permette d'en combattre quelques-unes.

(2) Voir à ce sujet les travaux de Fossa, de Marca et de M. Puiggari.

limite dans une vente; il est daté de la trentième année du règne de Charles-le-Simple (1), c'est-à-dire de l'année 922 ou 927, selon que l'on fait partir le règne de ce roi, de son sacre à Reims, en 893, ou seulement de la mort d'Eudes, en 898; une autre pièce analogue parle, en 929 du chemin de Perpignan à Arles (2); en 959 seulement, un acte constate un échange effectué sur le territoire de Perpignan (3). Cette dernière pièce prouve en même temps que Perpignan formait un village au moins, puisqu'un terroir spécial lui était affecté; c'est donc à ce moment que l'on doit faire remonter l'origine morale de la cité dont je vais essayer de retracer les annales. Perpignan formait alors un aleu, c'est-à-dire une seigneurie alodiale, franche et indépendante, possédée par le marquis de Septimanie, qui le légua, en 962, par tiers, au diocèse d'Elne, à l'abbaye de Saint-Félix-de-Girone et à l'abbaye Saint-Pierre-de-Rodes (4).

Après ces vagues données sur les commencements de la capitale du Roussillon, de la ville fidélissime par excellence de la monarchie aragonaise, nous retombons pendant un demi-siècle dans une ignorance absolue du développement que prit le nouveau village qui grandissait, tandis que l'ancienne métropole du pays, Ruscino, achevait de disparaître et que s'élevait tout à côté le bourg des Goths, *de villa Godarum*, qui allait aussi bientôt disparaître.

Quant au nom de Perpignan, il est assez difficile d'en

(1) Cette pièce a été copiée par Fossa, d'après le Carthulaire d'Elne, folio 28. On ne saurait trop déplorer la perte de ce manuscrit important qui seul aurait pu éclaircir d'une manière certaine les origines de Perpignan.

(2) *Ibidem.* — Article de M. Puiggari dans le *Publicateur*, 2e année, no 37.

(3) Fossa, Mémoire pour les avocats, p. 54. — De Marca, liv. Ier, chap. V.

(4) *Histoire du Languedoc*, tome II, preuves, c. 108. — Mabillio, *de re diplom.* p. 572.

expliquer l'étymologie, à moins que l'on n'adopte l'opinion de Baluze qui attribue l'origine de Perpignan à une hôtellerie qui aurait été tenue par un Bernard Perpynia; pour la tradition qui parle d'un père Pigne, on ne doit pas même s'y arrêter quoique cette dénomination ait été affectée à l'une des rues de la ville actuelle.

Perpignan s'accrut cependant assez pour qu'on sentît de bonne heure le besoin d'y bâtir une église qui fut dédiée à saint Jean et construite aux frais de Pons, Gauzbert, Bernard, Cicard, Austun, Pierre Baron et un autre Pons, tous bons hommes *(Boni homines)* (1) de Perpignan. La cérémonie de consécration fut célébrée le 17 des calendes de juin (17 mai) 1025, par Bérenger, évêque d'Elne, en présence de Gaufred, comte de Roussillon, qui dota l'édifice des dîmes du territoire et permit de tracer un cimetière à l'entour. Après cet événement important un nouveau voile impénétrable s'étend sur Perpignan jusqu'au commencement du XIIe siècle; de grands changements durent cependant s'opérer dans la constitution de la cité. Nous avons vu Perpignan donné à l'évêque d'Elne et à deux monastères; le prélat racheta sans doute ces deux parts, car il paraît comme seul seigneur à la fondation de l'église; mais quand, en 1102, est établie la collégiale, c'est le comte Guilbert qui agit comme seigneur, et le testament du comte Gauzfred II ne laisse aucun doute sur ce droit de propriété quand il dit (1151) qu'il donne à son fils Gérard sa ville nommée Perpignan, ses habitants, son église Saint-Jean et toute sa seigneurie (2). Gérard succéda à

(1) De Marca, append. n° 199.— J'ai tout lieu de croire que le mot de *barones* qui, dans ce document, suit ceux de *boni homines*, est une de ces erreurs de copie qui ne sont que trop fréquentes dans cet important Recueil. Il est inadmissible de penser associer cette qualification féodale aux noms de simples prud'hommes, bourgeois d'un village.

(2) De Marca, append. n° 306.

son père en 1163, et s'occupa avec beaucoup de soin de la bourgade dont il voulait faire la principale ville de ses états. Déjà l'année précédente il avait confirmé les priviléges de la cité, n'étant que simple seigneur; devenu souverain, il ne songea plus qu'à travailler à son développement. Il fit construire les premiers remparts (1), dota son hôpital. En 1162, aux priviléges anciens, Gérard en avait ajouté d'autres sur les plaids, les épreuves (2), le combat judiciaire, le serment en justice : il avait exclu les clercs de tout office de magistrature; en 1170, il permit la contrainte par corps et les saisies mobilières ou immobilières aux Perpignanais sur leurs débiteurs. Ce prince mourut sans enfants et légua le Roussillon à Alfonse II, roi d'Aragon, déjà comte de Cerdagne, de Conflent et de Besalu (juillet 1172) (3). Alfonse semble avoir hérité en même temps des domaines de son légataire et de son affection pour Perpignan; il y vint chaque année, et presque chaque fois ajouta quelque chose aux priviléges déjà nombreux de la cité; en 1172, au moment de son avénement, il se hâta de les confirmer solennellement; il régla, l'année suivante, la saisie des biens en matière de dettes et cautions conventionnelles, s'engagea en même temps à ne jamais frapper les habitants d'un emprunt forcé; en 1174, à ne faire faire ni laisser faire ni table, ni banc, ni boutique au marché public qui puissent encombrer les places, sauf en temps de foires. Il eut un instant la pensée de changer l'emplacement de Perpignan pour la transporter au Puig des Lépreux, quartier Saint-Jacques actuel; mais touché

(1) M. Massot, *loco citato*. Donation du comte à l'hôpital, en 1167, Marca, app. n° 447.

(2) Il défendait les épreuves de l'eau froide, de l'eau chaude, du feu, du combat, à moins que les deux parties n'y consentissent de bon gré.

(3) Marca, app. n° 465. — *Livres verts majeur et mineur*.

par les prières des habitants, principalement, dit-il dans son diplôme, des femmes veuves, des jeunes filles et des vieillards, Alfonse revint sur sa détermination, en jurant que ni lui ni ses successeurs n'auraient à l'avenir le pouvoir de déplacer la ville; et pour bien témoigner de ses bonnes intentions, il confirma de nouveau tous les priviléges anciens et récents, régla la procédure et la police, reconnut aux habitants le droit de n'être jugés que dans la ville et suivant ses coutumes, annula toutes les causes pendantes au sujet des délits commis envers lui et ses prédécesseurs; et enfin, pour rassurer complétement les esprits, il promit de ne faire ni laisser bâtir aucune maison au Puig des Lépreux avant un délai de trois ans. (16 des calendes d'avril 1175.)

La ville de Perpignan n'occupait alors qu'une bien faible partie de l'emplacement où elle s'étend aujourd'hui; elle ne comprenait guère que la circonscription actuelle de la paroisse Saint-Jean qui se trouvait alors touchant aux remparts. Toute la fin du XIIe siècle fut une époque tranquille pour elle, comme si la Providence voulait lui donner les forces nécessaires pour résister aux longues et terribles luttes auxquelles elle allait ensuite être exposée. La grande préoccupation d'Alfonse fut l'achèvement des fortifications : son diplôme de 1175 obligeait tous les habitants à y travailler manuellement ou à payer une certaine amende; il mourut cependant dans la ville, en 1196, sans avoir vu terminer cette grande œuvre que son fils Pierre II continua avec vigueur, y prescrivant, en 1207, que le règlement de son prédécesseur fût exactement observé même par les chevaliers, clercs ou religieux possédant quelque bien à Perpignan (1).

(1) Pour citer une des nombreuses omissions ou erreurs commises par M. Henry dans son *Histoire du Roussillon*, je ferai remarquer qu'à ce sujet il

Quand Guillaume de Moncade, vicomte de Béarn, prit les armes sous un prétexte futile contre le comte de Roussillon (1), il s'avança rapidement dans cette province, et ayant pris le château d'Alvari, se dirigea sur Perpignan. La milice bourgeoise voulut prévenir l'ennemi en allant à sa rencontre, mais écrasée par le nombre, elle fut battue et laissa des prisonniers, et par mieux, son commandant, Gisbert Barbera. Il ne paraît pas cependant que la ville ait eu à souffrir de cet échec, et ses habitants purent se rassurer en voyant les gens d'armes du vicomte de Béarn s'éloigner pour porter la guerre au-delà des Pyrénées. Perpignan d'ailleurs allait bientôt avoir à profiter de la fin d'un état de choses qui ne pouvait que lui nuire : Nunez, second comte apanager, étant mort sans enfants en 1241, le Roussillon retourna directement à l'Aragon, dont le roi Jacques se montra immédiatement aussi bien intentionné que son aïeul Alfonse II, et son père Pierre qui avait permis aux Perpignanais d'élire quatre consuls chargés de l'administration municipale à la place du bailli qui avait seul exercé le pouvoir jusques-là. Un des premiers actes de Jacques fut de se faire représenter les coutumes de la cité et de les confirmer solennellement (15 février 1242) (2); peu d'années après cependant il

n'applique l'ordonnance de Pierre II qu'aux clercs, laïcs et religieux. Le mot *laïcus* ne se trouve pas dans le texte, mais bien *miles*. Ceci est important à noter parce que de tout temps les Perpignanais tinrent à faire consacrer leur privilége d'exiger que les gentilshommes eux-mêmes contribuassent aux charges de la communauté, tandis que M. Henry semble vouloir établir une distinction en leur faveur.

(1) Il est essentiel pour l'intelligence du récit de se rappeler qu'alors, quoique le Roussillon dépendit directement du royaume d'Aragon, il appartenait à des comtes apanagers, cadets de cette maison ; le roi et le comte exerçaient également l'autorité. A ce moment le titulaire était Sanche, père de Nunez.

(2) Par une erreur généralement répandue on croit que Jacques fit rédiger par écrit les *Coutumes de Perpignan* (voy. Henry, *loc. cit.*, tome 1, p. 105). Le diplôme du nouveau roi n'en parle nullement, et il résulte même de ses expres-

eut à réprimer en personne un mouvement provoqué, croit-on, à Perpignan, par un des nombreux changements apportés au système monétaire, et dans lequel le bailli royal fut blessé. Jacques se contenta de pardonner, moyennant une amende de 10,000 sous. Comme on voit, il n'osait agir trop brusquement, comprenant le besoin qu'il avait de conserver une place aussi importante que Perpignan, et aussi voisine des frontières françaises (1257); une nouvelle émeute éclata et sans plus de gravité, en 1260, quand le roi ordonna la création de l'obole à la place du sol melguorien.

Peu de temps après avoir célébré dans l'église Saint-Jean de Perpignan le mariage de son fils Jacques avec Esclarmonde, fille du comte de Foix (1275), et avoir fait le partage de ses Etats, Jacques-le-Grand prit l'habit de Cîteaux et mourut le 27 juillet 1276.

Jacques II, devenu comte de Roussillon et roi des Baléares, sous le nom de Mayorque (1), choisit Perpignan pour sa résidence de fait, tandis que Mayorque était la capitale officielle; il commença par confirmer une fois de plus les coutumes et priviléges de la cité (février 1277), puis s'occupa activement des moyens d'accroître son importance et sa population. Nous avons vu qu'au siècle dernier la ville était groupée autour de l'église; depuis elle s'était agrandie du côté de France d'abord et d'une manière assez notable pour que les habitants obtinssent,

sions qu'elles étaient déjà écrites : après avoir énuméré les chartes concédées à ce sujet par le comte Gérard, les rois Alfonse et Pierre, au nombre de huit, il ajoute : « concedentes, laudentes, et confirmantes omnia et singula pre« dicta instrumenta et omnia in eisdem contenta et consuetudines *scriptas* « et alias *non* scriptas, illas videlicet que sunt bone et ydonee. » (Livre vert majeur.)

(1) Jacques-le-Grand conquit les Baléares sur les Maures, en 1229, et se les constitua en royaume par charte du 1er mars 1230.

en novembre 1265, la construction d'une chapelle dite Notre-Dame-du-Pont, succursale de Saint-Jean (1), et du côté de la léproserie Saint-Jacques où furent cantonnés les juifs. En même temps les ordres religieux s'établissaient aux alentours en attirant toujours auprès de leurs maisons une certaine population. De 1213 à 1240 s'élevèrent les couvents des frères mineurs, de la Rédemption des captifs, des Dominicains, des frères de la Pénitence, des chanoines de Saint-Joseph, des Franciscains, des pères du Mont-Carmel, des Carmes, etc. Un grand nombre de champs attenant aux fossés des fortifications et appartenant aux Templiers, avaient été inféodés par eux à des particuliers qui y avaient construit des habitations. Jacques II décida que tous ces écarts seraient réunis à la ville et enfermés dans une nouvelle ligne de fortifications qu'on dut aussitôt s'occuper de construire et pour lesquelles les anciennes ordonnances furent remises en vigueur. Lui-même songea à se bâtir une demeure et fit jeter à cet effet les fondations du château royal sur l'élévation où se trouve aujourd'hui la citadelle, dominant ainsi à la fois le puig Saint-Jacques et la vieille ville. Comme on le voit, Perpignan grandissait, et sa population, grâce aux nombreux priviléges que le Roi ne cessait de concéder à la commune, s'accrut assez rapidement pour que le 4 des nones de janvier 1300, Jacques II décidât l'érection d'une seconde paroisse dite de Notre-Dame de La Réale. En même temps le souverain s'occupait incessamment de toutes les améliorations nécessaires pour la sécurité, la salubrité et la bonne police de la ville; il étendait la juridiction des consuls, instituait de nouveaux officiers, créait des ressources à la

(1) *Livre vert mineur.*

municipalité, l'affranchissait des principales leudes ou droits de douanes des localités environnantes et même de Mayorque, où les Perpignanais pouvaient exercer le commerce; tout semblait promettre à la ville un avenir prospère, mais les guerres allaient bientôt arrêter cet élan et paralyser ces efforts.

Les remparts durent être terminés rapidement, car le roi donna aux consuls en 1324, le droit de louer les tours pour un temps limité et à des gens honnêtes seulement; puis aussitôt nous le voyons poser la première pierre de l'église Saint-Jean qui devait remplacer la première devenue insuffisante aux besoins de la population (5 des calendes de mai 1324), et il fallut aussi abattre un certain nombre de maisons voisines pour l'établissement d'un cimetière convenable.

Au point de vue commercial nous savons que Perpignan avait également atteint une position éminente; ses comptoirs étaient établis dans un grand nombre des ports d'Espagne, de Provence et d'Italie; la ville possédait une marine respectable, et en 1332 elle put offrir au roi d'Aragon une galère armée pour l'aider dans la guerre contre les Génois (1). Enfin, et pour compléter cet aperçu des progrès de la ville, la culture des lettres y était devenue assez remarquable pour qu'en 1349 le roi d'Aragon y fondât une Université de théologie, de droit et de sciences, sur les mêmes bases que celle de Lérida, qui jouissait alors d'une haute réputation au-delà des Pyrénées.

(1) *Livre vert mineur*. — Cette galère était prête le 12 des calendes d'avril 1331 et le roi autorisa les consuls à en nommer le capitaine, le 7 des calendes de novembre 1332. M. Henry dit à tort que la ville fournit *quelques galères*, et ajoute, en renvoyant au Livre vert mineur, qu'en récompense le roi permit aux consuls de nommer l'*amiral* de leur flottille. S'il s'était donné le soin de lire les pièces indiquées, il n'y aurait vu que ce que j'y ai vu moi-même.

Perpignan (1). Philippe-le-Bel, son successeur, se hâta de réunir les débris de l'armée, et y continua la retraite, après toutefois avoir fait rendre les derniers honneurs à son père dans l'église Saint-Jean. La cérémonie dura huit jours pendant laquelle eurent lieu de quotidiennes processions nuit et jour, où mille grands cierges furent allumés, le tout aux frais du roi de Mayorque (2) ; on fit brûler le corps du roi dans une chaudière, les chairs furent transportées et inhumées à Narbonne et les os à Saint-Denis.

Peu après fut signée la paix entre l'Aragon et la France. Un moment dépouillé de son royaume, Jacques rentra bientôt en sa possession, et Perpignan put se reposer pendant quelques années qui, comme je l'ai fait voir, furent bien employées.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY.

(La suite au prochain numéro.)

RÉSUMÉS GÉNÉALOGIQUES

De Solminihac ; — Courtray de Pradel ; — De Bruet ; — De Vaqué de Videst.

DE SOLMINIHAC.

(Périgord et Gascogne.)

Cette famille s'implanta du Périgord en Gascogne ; les sieurs de Jautan, à Eauze, forment un de ses rameaux. JEAN DE SOLMINIHAC, écuyer, seigneur du Chôme, reçut, en 1620, une commission de

(1) Je ferai remarquer en passant que M. Henry dit dans son *Histoire du Roussillon*, tome 1er, page 174, que Philippe-le-Hardi mourut le 2 octobre ; et le 5 seulement, même volume, page 181, quelques auteurs, notamment Muntaner, le font mourir à la fin de septembre à Péraladi.

(2) *Histoire générale du Languedoc.*

capitaine qui lui conférait le commandement du château de Bazas et de sa garnison, composée de 200 hommes. Après avoir coopéré au siége de Montauban, en 1621, il fut nommé capitaine du vaisseau la *Licorne*. — André de Solminihac, son fils, fut breveté lieutenant-colonel le 23 mai 1646. — Jacques de Solminihac, écuyer, seigneur de la Barrière, produisit son dénombrement le 1er décembre 1687. (*D. Villevieille, Mss. Bibl. Imp.*) Il rédigea ses dernières volontés, le 5 novembre 1695, et institua ses héritiers Pierre et Jean Alem de Solminihac. Ceux-ci furent maintenus dans leurs priviléges de noblesse, l'un par ordonnance de M. de Bezons, le 18 février 1699, l'autre par décharge de M. Laugeois, intendant de la généralité de Montauban, le 15 mai 1715. (*Nobiliaire d'Auch, Bibl. Impériale*). — Paul de Solminihac, capitaine au régiment de Normandie, fut père de Jean-Baptiste, qui servit sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes et mourut en 1783. Sa carrière maritime fut continuée par ses trois fils. Un de leurs cousins-germains était, en 1790, officier dans le régiment d'Auvergne. A cette famille appartenaient encore : le bienheureux Alem de Solminihac, abbé de Cancelade (par résignation de son oncle nommé à l'évêché de Cahors en 1636) enseveli, en odeur de sainteté, le 31 décembre 1659, et, aussi, un de nos contemporains, M. de Solminihac, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur, qui commandait le premier régiment de la marine à Brest, en 1827. — Alliances : de Chabans, de Chaumont, de Baulat, de la Faye, de Fayole, de Marquessac, du Mirat, de Sarran, de Tessières, de La Treille, du Tuc, etc. — Armes de Solminihac : *d'argent, à quatre vergettes d'azur, au chef d'argent chargé d'un cœur de gueules dans lequel est fichée une crosette du même.* Alias, *d'argent à cinq pals d'azur et un chef d'argent chargé d'un cœur de gueules qui supporte un croissant du même.*

COURTRAY DE PRADEL.

(Comminges.)

La famille de Courtray de Pradel, originaire de Gascogne, est connue depuis le seizième siècle. — Arnaud de Courtray, écuyer, seigneur de Pradel, homme d'armes des ordonnances du Roi, compagnie de M. de Monbéraud, épousa, en 1569, Jeanne de Baulat, tante maternelle d'Antoine de Paulo, grand-maître de l'Ordre de

Malte. Il était, l'an 1589, premier consul de la ville de Samatan en Comminges. Le premier président du Languedoc, son parent, l'ayant secrètement informé d'un coup de main projeté par les ligueurs sur le château de Samatan, il prit des mesures défensives. Sa harangue au peuple, travaillé par les susdits meneurs, le ramena à l'obéissance royale. Cette influente énergie du chef de la communauté lui attira les représailles des ultra catholiques dont les bandes s'abattirent comme la grêle sur ses propriétés. Son fils, épousa, le 5 octobre 1596, demoiselle JEANNE DE BENOIST. (Archiv. du parl. de Toulouse, *rég. des Insinuations.)* Il fut homme d'armes des ordonnances du Roi en 1592, et auteur de MICHEL DE COURTRAY, enseigne des gardes du Roi, qui se signala en Piémont. — MICHEL DE COURTRAY, IIe du nom, capitaine de dragons au régiment de Bonnelles en 1719 et chevalier de Saint-Louis, était l'aïeul de MICHEL-NICOLAS-HENRI, seigneur de Pradel, investi d'un commandement de cavalerie en 1779. Cette famille s'est directement alliée aux de Cancelade, de Chavaille, de Fleuriau, de Baulat, de Lagardie, de Lavaud, de Manny, de Mont, de Pamouzion de Nieul, de La Queuille, etc. Armes : *d'or, au chevron d'azur accompagné de trois faucons éployés de sable, armés de gueules, deux en chef et un en pointe.*

DE BRUET.

(Quercy et Agenais.)

Cette famille, du Quercy et de l'Agenais, était représentée, au début du XVIe siècle, par noble JEAN DE BRUET, seigneur de La Garde, qui épousa, le 16 avril 1533, CATHERINE DE MADAILHAN, et testa le 7 octobre 1543. Il fut père d'ALEXANDRE DE BRUET, seigneur de Longueville, marié à JEANNE DE BROUBAILH, de laquelle provint JACQUES DE BRUET, écuyer, seigneur de La Garde, gouverneur de Tonneins en 1600. La femme de celui-ci, JEANNE DE MASSIOT, lui donna : — ALEXANDRE DE BRUET, sgr de Longueville, qui s'allia à FRANÇOISE D'ALBA, dont il eut : — GÉDÉON DE BRUET, sgr d'Arsens, de Peyrecave, de La Garde, de Saint-Blancart, de Longueville. (*Nobiliaire de Montauban et d'Auch*, t. Ier, *fol. 7*; *Bibl. Imp.*) Gédéon contracta union avec MARGUERITE DE BAR DE MAUZAC, et rendit hommage à Sa Majesté le 3 août 1682, pour la terre de Longueville, mouvante de la comté d'Agenais. *(Série et carton Q, n° 606; Arch. de l'Empire.)* — N. DE BRUET, ancien page de la Reine, cheva-

lier de Saint-Louis, fut nommé gouverneur de Saint-Antonin en 1770. — N. DE BRUET, né en 1776, fit ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire de la Flèche, en 1785. Aux alliances déjà mentionnées, cette famille peut ajouter encore celles de Grossolles-Flamarens, Baulat et Luppé. DE BRUET. — Armes : *écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'argent; aux 2 et 3 d'argent, à une croix de Malte de gueules.*

DE VAQUÉ DE VIDOST.

(Armagnac.)

Les de Vaqué appartenaient, par leurs seigneuries, à l'élection d'Armagnac. — Noble BERNARD DE VAQUÉ fit un achat de rente noble le 30 avril 1521. — Noble FRANÇOIS DE CONQUART DE VAQUÉ, sieur d'Escudé, fils de noble FRIX DE CONQUART, seigneur de La Roque et petit-fils de noble Bernard, ci-dessus, fournit dénombrement le dernier mai 1557. JEANNE DE MONTÉGUT, sa veuve, mentionna dans son testament du 18 septembre 1558, son fils : — noble FRANÇOIS DE VAQUÉ, seigneur d'Escudé, qui épousa AIMÉE DE LAVEDAN, le 17 mai 1594. Celle-ci passa une transaction, le 24 janvier 1607, avec Julien de Medrano, son beau-frère, marié à Jeanne de Lavedan. Aimée rendit François de Vaqué père de noble JEAN DE VAQUÉ, sieur de Vidos *(Alias Vidost)*, dont le contrat matrimonial avec demoiselle ANTOINETTE DE FOUERT porte la date du 9 juillet 1633. Cette dernière ayant perdu son mari, fit une donation à son fils, ARNAUD GUILHEM DE VAQUÉ, seigneur de Vidost, qui produisit ses preuves de noblesse. C'est en sa faveur que Mgr Le Pelletier de la Houssaye, intendant de la généralité de Montauban, rendit un jugement de maintenue le 14 août 1699. Tous les faits et actes qui précèdent sont rapportés dans le *Nobiliaire de Montauban et d'Auch*, t. III, page 707. Les de Caupène, de Pardaillan, de Baulat, s'allièrent également à cette famille. J. N.

RELEVÉ GÉNÉRAL

DES CHEVALIERS CROISÉS,

Formant un ensemble de sept mille noms en sus des sept cents inscriptions de Versailles.

ABABANO (ISNARD D'), prieur de Capoue. Naples. Vertot. 1357.
ABAN (RAYMOND). Du Cange. 1270.
ABANCOURT (ROBERT D'). Cambrésis. Charte datée d'Acre. 1191.
ABBÉ (GUILLAUME L'). Bretagne. Charte de Limisso. 1249.
ABELARS (GUILLAUME D'), templier, commandeur du Mas-Dieu. Poitou. Michelet. 1307.
ABES (ANRIAULI), templier. Diocèse de Laon. Michelet. 1307.
ABEVILLE ou AUBEVILLE (GIRARD D'). R. des H. des Crois. 1239.
ABLAING (GUI D'). Artois. Lettre du connétable de Chypre. 1288.
ABOVAL (HUGUES D'). Picardie. Charte d'Acre. 1191.
ABRI (GUILLAUME), templier. Dio. de Clermont. Michelet. 1307.
ABZAC (JOURDAIN D'). Périgord. Salles des Croisades, Musée de Versailles. 1190.
ABZAC (GANTONNET D'). Périgord. Art de vérifier les dates. 1270.
ACCARIGI (GIOCONDO), chr de S.-J.-de-J. Sicilien. J. Bosio. 1242.
ACERNO (GUIDONE D'), Napolitain. Della Marra. 1187.
ACHARD (GUILLAUME). Normandie. Charte de Damiette. 1249.
ACHARD (ROBERT). Normandie. Charte de Damiette. 1249.
ACHÉRIS (PIERRE DE), *dit* Pierre l'Ermite, origin. d'Amiens. 1093.
ACHOTI (HUGUES), templier. Dio. de Lyon. Michelet. 1307.
ACIES ou *ACIIS* (PIERRE DE), templier. Diocèse de Soissons. Michelet. 1307.
ACIGNÉ (JEAN D'). Bretagne. Hist. de Bretagne. 1396.
ACOLIIS (GUI DE), templier. Dio. de Langres. Michelet. 1307.
ACQS (BERNARD D'). Armagnac. Convention entre S. d'Alaman et B. de Montault. 1248.
ACQUAVIVA (RINALDO). Naples. P. Litta. 1185.
ACQUAVIVA (BERARDO), chr de Saint-Jean-de-Jérusalem. Naples. J. Bosio. — Lud. Araldi. 1373.
ACRE (JEAN D'), templier. Michelet. 1307.

ACRES (Robert des). Normandie. Charte de Damiette. 1219.
ACRI (Antoine de), chev. de S.-Jean-de-Jérusal. J. Bosio. 1329.
ADAM (Jean), templier. Limousin. Michelet. 1307.
ADAM (frère N.), templier. Diocèse de Beauvais. Michelet. 1307.
ADE (Aymeric), templier. Limousin. Michelet. 1307.
ADELARD (frère), Grand-Prieur de l'Ordre du Temple en Angleterre. P. du Puy, Hist. des Templiers. 1250.
ADHEMAR DE MONTEIL, évêque du Puy, légat apostolique, mort à Antioche. Dauphiné, Provence, Languedoc, Bongars. Versailles. 1097.
ADHEMAR, seigneur de Monteil (Giraud), neveu du précédent. Bongars. 1097.
ADHEMAR (Guiraudet), frère de Giraud, tué devant Jérusalem. Pithon Curt, Hist. de la noblesse du comtat Venaissin. 1097.
ADHEMAR (Lambert), frère des deux précédents, tué devant Jérusalem. Pithon Curt. 1097.
ADHEMAR (Guillaume-Hugues). Pithon Curt. 1097.
ADHEMAR (Godefroi). Hist. de Provence. 1097.
ADHEMAR (Rambaud), comte d'Orange. Pithon Curt. 1097.
ADHEMAR (Hugues). Gui Allard. 1190.
ADHEMAR (Lambert), Charte d'Acre. 1191.
ADHEMAR (Guillaume), templier. Pithon Curt. 1232.
ADHEMAR (Guillaume), Charte d'Acre. 1250.
ADHEMAR (Roger), chr de l'Ordre de S.-J.-de-J. Pithon Curt. 1268.
ADHEMAR (Barral), templier. Pithon Curt. 1280.
ADHEMAR (Guigues), maître de la Milice du Temple en Provence. Pithon Curt. 1290.
ADHEMAR (Bernard), templier. Dio. de Rodez. Michelet. 1307.
ADHEMAR (Guigues), templier. Dio. de Toulouse. Michelet. 1307.
ADHEMAR (Jean), templier, Languedoc. Michelet. 1307.
ADORNO (Adorno), Gênes. P. Litta. 1147.
ADORNO (N.) Gênes. P. Litta. 1180.
AFFRICOURT (Raynier d'), templier. Michelet. 1275.
AGAR (Marcel d'), templier. Comtat Venaissin. Pithon Curt. 1255.
AGASSE (Bertrand de), templier. Gaignières. 1307.
AGATE (Philippe), templier. Diocèse de Rouen. Michelet. 1307.
AGE (Pierre de l'), Poitou. Charte de Damiette. 1249.
AGEMNAYE (Mathieu d'), Charte de Limisso. 1249.
AGENT (Michel l'), Assises de Jérusalem. 1096.

AGGUBBIO (Marino d'), chevalier de S.-J. de-J. J. Bosio. 1366.
AGILES (Raymond d'), historien. Bongars. 1096.
AGNEAUX (Philippe d'). Normandie. Arrêt de l'Echiquier. 1218.
AGNI (Thomas), sicilien. Légat et évêque de Bethléem. Recueil des Historiens des Croisades. 1260.
AGOULT (Isnard d'). Dauphiné, Provence, Versailles. 1190.
AGRAIN (Eustache d'). Vivarais, Versailles. 1196.
AGRICOLA (Lambert), templier. Dio. de Sens. Michelet. 1307.
AGRICOLA (Gérard), templier. Dio. de Sens. Michelet. 1307.
AGUILERS (Armengaud des), précepteur des Templiers d'Agen et de Bordeaux. (Charte de fondation de Villeneuve-d'Agen.) 1264.
AGUSAN (Pierre d'), templier. Dio. de Nîmes. Michelet. 1307.
AIGLE (Guillaume de l'), précepteur du Temple, en Normandie; arch. du Calvados. 1226.
AIGNEVILLE (Gautier d'). Picardie. Charte de Damiette. 1240.
AIGREMONT (Maurice d'), près Besançon. Hist. de Bourg. 1190.
AIGREMONT (Gilles d'). Flandre. Mircœus. 1218.
AIGUEPERSE ou DE MANAC (Jean d'), templier. Berry. Michelet. 1307.
AIGUIRANDE (Hervé d'). Berry. Charte de Damiette. 1219.
AIGUIRANDE (Robert d'). Berry. Charte d'Acre. 1250.
AILLY (Gérard d'). Picardie. Charte d'Acre. 1250.
AILLY (Hugues d'), templier. Amiens. Michelet. 1307.
AIMERIES (Martin d'). Charte du comte de Flandre. 1201.
AINOY (Guillaume d'). Villehardouin. 1202.
AIRAINES (Henri d'). Picardie. Villehardouin. 1202.
AIRARD (le comte d'). Bongars. 1096.
AIRE (Herman d'), Artois. Meyer. 1096.
AIRE (Jean d'). Artois. Villehardouin. 1218.
AIRE (Thierry d'). Artois. Villehardouin. 1218.
AIRE (Guillaume d'). Trésor des Chartes; arch. de l'Emp. 1270.
AIRASCA (Ferlin d'), prieur de Lombardie. J. Bosio, 1356.
AIRASCA (Francesco), chr de S.-J.-de-J. Piémont. Lud. Araldi. 1358.
AIRASCA (Federico), chr de S.-J.-de-J. Lud. Araldi. 1370.
AITZ (Amblard d'), templier. Dio. de Limoges. Michelet. 1307.
AIX (Gautier d'). Savoie. Guichenon. 1147.
AIX (Ismidon d'), maître du Temple. Dauphiné. Chambre des comptes de Grenoble. 1173.
AIX (Roland d'). Provence. Charte de Damiette. 1218.

AIXE (Audouin d'). Limousin. Charte d'Acre. 1250.
ALAIN (Guyomar, fils du comte). Bretagne. D. Morice. 1113.
ALAMAN (Guillaume). Languedoc. Livre des Fiefs de Morée, dressé par Villehardouin. 1218.
ALAMAN DE SPELHO (Guillaume), templier. Diocèse de Rodez. Michelet. 1307.
ALAMANDIN (Pierre), commandeur du Temple de Montpellier. Michelet. 1307.
ALAMANON (Bertrand d'). Provence. Hist. de Provence. 1147.
ALAMANON (Bertrand d'), chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem. Provence. N. Lalauzière. 1264.
ALAMANON (Richard d'), chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem. Provence. N. Lalauzière. 1264.
ALARD (Guillaume). Normandie. Charte de Damiette. 1249.
ALBARNO (Isuard d'), prieur de Capoue. J. Bosio. 1346.
ALBERT (Raymond), Charte d'Acre. 1191.
ALBERT (Cristophe). Charte d'Acre. 1191.
ALBERT (Hugues). Charte d'Acre. 1250.
ALBERT (frère), templier. Dio. de Meaux. Michelet. 1307.
ALBERT (Guillaume), templier. Dio. de Rodez. Michelet. 1307.
ALBERT (Sicard), templier. Dio. de Toulouse. Michelet. 1307.
ALBERTI (Pierre). Vénitien. R. des Hist. des Croisades. 1204.
ALBIGNAC (Dieudonné d'). Limousin. Versailles. 1248.
ALBIN ou AUBIN (Guillaume). Bongars.
ALBIN (frère), templier. Dio. d'Evreux. Michelet. 1307.
ALBINE (Jean de), templier. Pièce 3574 Joursanvault. 1313.
ALBITIN (Pierre), templier. B. Giustinian.
ALBON (André d'). Dauphiné-Lyonnais. Versailles. 1190.
ALBON (François d'). Dauphiné-Lyonnais. Charte d'Acre. 1191.
ALBRET (Amanieu, sire d'). Gascogne. Versailles. 1096.
ALBRIC (frère), templier. Dio. de Beauvais. Michelet. 1307.
ALBUIN (Durand), templier. Auvergne. Michelet. 1307.
ALCALA (Pierre de), châtelain d'Emposte. Espagne. J. Bosio. 1240.
ALCANADA (Jean de), templier. Roussillon. Michelet. 1307.
ALDENBURG (Valner d'). Flandre. Meyer. 1096
ALDENGENA (Arnaud de), templier. Dio. de Saintes. Michelet. 1307.
ALEMAN (Garnier l'), templier. R. des Hist. des Croisades. 1210.
ALEMAN (Jean). Dauphiné. Versailles. 1345.

ALEMAGNA (Domenico d'), commandeur de Monopoli. Italie. J. Bosio. 1373.
ALENÇON (Philippe-le-Grammairien, comte d'), Normandie. Versailles. 1096.
ALENÇON (Pierre, comte d'). Normandie. Versailles. 1270.
ALÈNES (Ansel d') Flandre. Charte de Damiette. 1218.
ALÈNES (Philippe d'). Artois. Bongars. 1218.
ALEY (Jean d'), templier. Angleterre. P. du Puy. 1307.
ALFAR (Feraud d'). Languedoc. Coll. de Doat. 1252.
ALGUERII (Pietro), chev. de S.-J.-de-J. Sicile. Lud. Araldi. 1330.
ALIGHIERI (Cacciaguida). Florence. P. Litta. 1147.
ALINCOURT (G. d'). Champagne. Charte d'Acre. 1191.
ALIS ou ARLY (Jean d'). Chanson d'Antioche. 1096.
ALIS (Robert de), prieur d'Angleterre. J. Bosio. 1376.
ALLACO (Guillaume de), maître du Temple. Aragon. Bosio. 1221.
ALLEMAGNE (Conrad III, empereur d'Allemagne). Versailles. 1148.
ALLEMAGNE (Frédéric Ier, dit Barberousse, empereur d'). Versailles. 1189.
ALLEMAGNE (Frédéric II, empereur d'). Versailles. 1228.
ALLEMAN (Odon). Dauphiné. Gui Allard. 1190.
ALLEMAN (Péron). Dauphiné. G. Allard. 1190.
ALLEMAN (Raynaud). Dauphiné. G. Allard. 1346.
ALLEMONT (Raoul d'). Charte d'Acre. 1250.
ALLOES (Gautier d'). Henri de Valenciennes. 1218.
ALLONCOURT (Guillaume). Charte d'Acre. 1240.
ALLONVILLE (Albéric d'). Pays Chartrain. Versailles. 1190.
ALMENARA (Bérenger), chev. de S.-J.-de-J. Aragon. J. Bosio. 1275.
ALOIGNY (Guillaume d'). Poitou. Charte de Damiette. 1249.
ALOST (Baudouin d'). Flandre. Bongars. 1096.
ALOST (Gislebert d'). Bongars. 1096.
ALOST (Raoul d'), frère de Baudouin. Bongars. 1096.
ALPES (Pierre des). Dauphiné. Bongars. 1096.
ALQUIERS (Jean des), templier. Diocèse de Lisieux. Michelet. 1307.
ALRI (Robert), prieur d'Angleterre. Vertot. 1375.
ALSACE (Philippe d', comte de Flandre). Bongars. 1096.
ALSACE (Thierry d', comte de Flandre). Bongars. 1147.
ALSONIO (Bernard de), templier. Dio. de Clermont. Michelet. 1307.
ALSONNE (Guillaume d'). Languedoc. Ch. de Damiette. 1259.
ALTENBOURG (Herman d'), chevalier teutonique. Cazin. 1240.

ALTENBOURG (Théodoric d'), chevalier teutonique. Cazin. 1308.
ALTENBOURG (Théodoric, Burgrave d'), chevalier teutonique. Cazin. 1334.
ALTEYRAC (Pierre), templier. Auvergne. Michelet. 1307.
ALTON (Henri d'), templier anglais. P. du Puy. 1307.
ALTONA (Robert d'), templier. P. du Puy. 1291.
ALVAREZ (Roderic), templier. Aragon. P. du Puy. 1184.
ALVERÈDE (N.), templier. France. Charte de 1255.
ALVERET (frère), templier. Normandie. Michelet. 1307.
ALVERNHATZ (Jean l'), templier. Dio. de Rodez. Michelet. 1307.
ALVET (Mathieu d'), templier. Poitou. Michelet. 1307.
ALVITO (Riccardo d'), napolitain. Della Marra, 1187.
ALZIARI (Rambaud), templier. Provence. Gall. Christ. 1304.
AMAIREN (Guillaume). Bongars. 1096.
AMALRIC (frère), maître du Temple, en France. Michelet. 1307.
AMALVIN (Pierre), templier. Dio. de Rodez. Michelet. 1307.
AMALVIN (Raimond), templier. Dio. de Rodez. Michelet. 1037.
AMAN (Guillaume d'). Bongars. 1096.
AMANIEU (Guillaume). Languedoc. Bongars. 1096.
AMAURI Ier, roi de Jérusalem. Versailles. 1162.
AMBASIA (Etienne de), templier. Diocèse d'Angers. (Voy. Amboise.) Michelet. 1307.
AMBLARD (Bertrand), précepteur du Temple de Poitiers. Michelet. 1307.
AMBLARD (Bertrand d'), templier. Diocèse de Clermont. Michelet. 1307.
AMBLEVILLE (Jean d'), templier. Dio. de Rouen. Michelet. 1307.
AMBLEVILLE (Robert d'), templier. Dio. de Paris. Michelet. 1307.
AMBLY (Flegmont d') Champagne-Lorraine. Preuves de cour. 1096.
AMBLY (Reginal d'). Champagne-Picardie. Pr. de cour. 1096.
AMBLY (Guildones d'). Ibid. Ibid. 1147.
AMBLY (Gilles d'). Ibid. Charte de Messine. 1191,
AMBLY (Regnault d'), surnommé Engoulevent. Id. (Preuves de cour.) 1248.
AMBOISE (Etienne d'). Touraine. Bongars. 1096.
AMBOISE (Angorget d'). Froissart. 1390.
AMBOISE (Emeric d'), G.-M. de S.-J.-de-J. Versailles. 1503.
AMÉLIE (Jean), templier. Dio. de Carcassonne. Michelet. 1307.
AMELLA (Terric de). templier. Michelet. 1307.

AMERBAC ou HAMERSBACH (Rainard de). Bongars. 1096.
AMEZIN (Guillaume d'). Savoie. Guichenon. 1147.
AMEVAL (le sire d'). Froissart. 1390.
AMIENS (Simon d'). Picardie. Assises de Jérusalem. 1096.
AMIENS (Drogon d'). Chronique de Bromptou. 1190.
AMIENS (Pierre d'), seigneur de Vignacourt, Picardie. Villehardouin. 1201.
AMIENS (Jean d'). Picardie. D. Grenier. 1248.
AMIENS (Nicolas d'), templier. Gaignières; Michelet. 1307.
AMINEIS (Pierre de). R. des Hist. des Croisades. 1272.
AMPHERNET (Jourdain d'). Normandie-Bretagne. Versailles Charte d'Acre. 1191.
ANCENIS (Chotard d'). Bretagne. D. Morice. Versailles. 1096.
ANCENIS (Geoffroi d'). Bretagne. D. Lobineau 1096.
ANCENIS (Guéthenoc d'). Bretagne. D. Morice. 1149-1178.
ANCENIS (Guéthenoc d'). Bretagne. D. Lobineau. 1220.
ANCENIS (le seigneur d'). Bretagne. Le Baud. 1239.
ANCENIS (Geoffroi d'). Bretagne. D. Morice. 1248.
ANCIENVILLE (Renard d'), Soissonnais. Charte d'Ascalon. 1240.
ANCIENVILLE (Robert d'), Soissonnais. Charte d'Ascalon. 1240.
ANCINIMONTE (Nicolas de), templier. Diocèse de Chaalons. Michelet. 1307.
ANCISA (Guglielmo), chr de S.-J.-de-J. Piémont. Lud. Araldi. 1330.
ANCOMI (Durand), templier. Dio. de Clermont. Michelet. 1307.
ANCONE (Jacques d'), templier. Dio. de Clermont. Michelet. 1307.
ANCONE (Simon d'), templier. Bourgogne. Michelet. 1307.
ANDIGNÉ (Jean d'). Anjou-Bretagne. Versailles. 1190.
ANDIGNÉ (Guillaume d'). Anjou-Bretagne. Che de Damiette. 1249.
ANDRÉ (frère), templier. P. du Puy. 1118.
ANDRÉE (Barthélemy), templier. Diocèse d'Agde. Michelet. 1307.
ANDRESELLES (Raoul d'). Picardie. D. Grenier. 1096.
ANDUZE (Bernard d'), templier. Languedoc. D. Vaissète. 1158.
ANESI (Jean de), templier. Dio. de Laon. Michelet. 1307.
ANESIO (Hugues de), templier. Dio de Tours. Michelet. 1307.
ANESSA (Sans), templier aragonais. Michelet. 1307.
ANNEZ (Roderic), portugais. Templier, puis commandeur de l'Ordre du Christ. Du Puy. 1319.
ANFERGIS (Jean d'), templier. Dio. de Paris. Michelet. 1307.
ANGANZ (Guillaume dit), templier. Dio de Beauvais. Michelet. 1307.

ANGER (Henri). Bretagne. Charte de Limisso. 1249.
ANGESHAUSEN ou SANGESHAUSEN (Jean), Maître de l'Ordre teutonique. B. Giustinian. 1263.
ANGEVILLA GASTA (Sanctius de), templier. Dio. de Chartres. Michelet. 1307.
ANGEVILLE (Renaud d'). Languedoc. Charte d'Acre. 1240.
ANGICOURT (Jean d'), templier. Dio. d'Autun. Michelet. 1307.
ANGICOURT (Mathieu d'), templier. Dio. d'Autun. Michelet. 1307.
ANGLADE (Galhard d'). Gascogne. Charte de Jaffa. 1252.
ANGLE (Raoul de l'). Bretagne. Versailles. 1190.
ANGLESI (Henri de), templier. Dio. de Paris. Michelet. 1307.
ANGLETERRE (Henri II, roi d'). Vertot. 1188.
ANGLETERRE (Richard Ier, *dit* Cœur-de-Lion, roi d'). Versailles. 1190.
ANGLETERRE (Olivier, fils du roi d'). M. de Westminster. 1228.
ANGLETERRE (le comte Richard, frère du roi d'). M. de Westminster. 1240.
ANGLETERRE (le prince Edmond d'), fils de Henri III. Cazin. 1270.
ANGLETERRE (le prince Edouard d'), frère d'Edmond. Cazin. 1270
ANGLEYROLA (Raymond d'), templier aragonais. Michelet. 1307
ANGLIA (Richard de), templier. Michelet. 1307.
ANGLOIS (Guillaume l'). Assises de Jérusalem. 1143.
ANGLOIS (Audin l'), templier. Dio. d'Evreux. Michelet. 1307.
ANGLOIS (Etienne l'), templier. Dio. de Poitiers. Michelet. 1307.
ANGLOIS (Guillaume l'), templier. Michelet. 1307.
ANGLOIS (autre Guillaume l'), templier. Michelet. 1307.
ANGLOIS (Henri l'), précepteur du Val-de-Caniville. Normandie. Michelet. 1307.

(La suite au prochain n°) Denis DE THEZAN.

L'ŒUVRE PRIVILÉGIÉE D'UN MOURANT,

PAR M. ANTONY DE MENOU.

Sous ce titre est publiée, par souscription, une œuvre méritant, au plus haut degré, et sous tous les rapports, l'intérêt du public : elle a été écrite, ainsi que douze autres,

en trois ans et demi; et cela en dépit des souffrances physiques et morales les plus atroces. Disons vite, cependant, qu'elle n'a rien de sombre que le titre, car l'auteur, grâce à une énergie, à une puissance surhumaine, surtout pour son âge, 27 ans, a su rire et peindre le bonheur, tandis qu'il avait les yeux pleins de larmes, tandis qu'il avait l'âme débordante d'amertume.

Antony de Menou a lutté avec rage contre le découragement. Acharné au travail, il a entassé œuvres sur œuvres, quoique *l'impossibilité complète d'activité*, conséquence de la phthisie particulièrement cruelle qui lui ronge les poumons, l'ait constamment empêché de s'occuper une misérable fois du placement de ses manuscrits.

Malgré sa constitution débile, affaiblie encore par d'incroyables excès de travail, il a lutté aussi contre la maladie; il lui a tenu tête pendant six longues années. Il est capable, et je le souhaite de tout mon cœur, de faire reculer la mort sous la fixité intrépide de son œil de feu.

C'est un martyr de la littérature; c'est un martyr de la maladie; c'est un martyr de la pauvreté.

Antony de Menou porte un grand nom historique, et le porte aussi vaillamment que ses valeureux ancêtres, plus vaillamment même, n'est-ce pas? Il ajoutera à l'éclat de ce nom celui de la gloire littéraire. C'est ma conviction. C'est aussi celle de *Théophile Gautier*, d'*Arsène Houssaye* et de trente, quarante autres de nos premiers talents, dont les lettres favorablement appréciatives, écrites toutes après lecture d'extraits variés de ses œuvres, seront insérées dans sa grande circulaire et sur les milliers d'affiches qui vont s'éparpiller dans toute la France.

Voici, par avant-goût, la lettre de Gautier, puis celle d'Houssaye.

« MONSIEUR,

« J'ai lu avec *beaucoup* d'attention, d'intérêt et de plaisir, les divers extraits de vos treize œuvres que vous avez eu la bonté de me communiquer. Vous avez de l'imagination, de la *science* et tout ce qu'il faut pour réussir. Il ne vous manque qu'un peu de publicité; et je souscris de tout mon cœur à *l'OEuvre privilégiée d'un Mourant*, dont le titre sera, je l'espère, une antiphrase : rien ne guérit comme le succès.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

« THÉOPHILE GAUTIER. »

« MONSIEUR ET CHER POÈTE,

« J'ai eu tout cet hiver un pied dans le tombeau et je sais déjà les pays de la mort. C'est vous dire que nous nous sommes rencontrés sur les mêmes horizons. Mais le miracle de la vie, c'est que demain sera la joie pour celui qui souffre, la force pour celui qui regarde la mort, le renom pour celui qui porte vaillamment son nom.

« Vous avez trop vite imprimé sur votre porte les mots terribles que Dante a inscrits sur la porte de l'*Enfer*. Effacez-les aujourd'hui puisque tout le monde se tourne vers vous et vos œuvres, puisque vous, qui parlez de la mort, vous répandrez la vie de l'intelligence dans des milliers d'âmes endormies.

« Je suis tout naturellement votre souscripteur, mes amis le seront. L'*artiste* vous ouvre ses portes à deux battants, comme il a fait pour Henri Mürger.

« J'irai vous voir au retour d'un petit voyage. J'irai serrer fraternellement vos mains deux fois nobles.

« ARSÈNE HOUSSAYE. »

Qu'ajouter après Gautier et Houssaye ? — Tout ce que je dirai, c'est que l'œuvre qu'Antony de Menou publie par souscription, et que j'ai lue sur les épreuves d'imprimerie, est des plus attachantes d'un bout à l'autre; qu'elle manifeste un talent neuf et vigoureux; qu'elle amusera les petits et les grands enfants, qu'elle fera penser les têtes graves.

— Les premières pages du volume sont remplies par une LETTRE A MES CHERS SOUSCRIPTEURS, qui est un chef-d'œuvre du genre : abandon charmant, émotion, familiarité amicale, rire contenu et gaîté douce s'y succèdent par nuances habiles.

Il ne nous reste plus qu'à énumérer sommairement les prodigieux travaux d'A. Menou.

HUIT ROMANS, dont 6 en 2 vol. { Mœurs. Imagination. Histoire. Estoc et taille. Etude littéraire.

Un volume de *vers :* RÊVES ET RÉVEILS (plusieurs pièces traduites de *Jasmin*).

LES FLOUERIES PARISIENNES, série d'articles, étude de mœurs.

GLOSSAIRE (SUPPLÉMENT AUX DICTIONNAIRES) contenant plus de 2,000 termes adoptés par l'usage ou en voie de l'être, tous les mots étrangers francisés qui ne se trouvent dans *aucun* des dictionnaires les plus complets; plus, classés à part, tous les JURONS (par siècles); — tous les NÉOLOGISMES modernes des grands auteurs; — L'ARGOT ANCIEN complet; tous les patois du Midi comparés : locutions patoises pittoresques, onomatopées; termes venant du latin, de l'italien, de l'espagnol, etc., etc.

UNE SYNTAXE EN VERS (moyen mnémonique ou propre à faciliter l'opération de la mémoire).

Un volume de NOUVELLES.

Un de nos bons artistes, Charles Sellier, *grand prix de*

Rome, a crayonné A. de Menou dans une pose singulièrement heureuse et expressive. Ce splendide clair-obscur va être reproduit par un des premiers photographes de Paris; il fera partie du volume publié par souscription.

Tous ceux qui auront recueilli un certain nombre de souscripteurs, et ils sont priés d'en informer A. de Menou, *recevront, en outre, sa photographie d'après nature, double* du format carte. — De plus, *leurs noms seront cités dans le livre*, l'auteur voulant perpétuer la gratitude qu'il leur voue d'avance.

Peut-être même, si la souscription est productive, comme tout le promet jusqu'à présent, car plusieurs ministères ont souscrit pour des sommes assez importantes, recevra-t-on le *fac simile*, c'est-à-dire la reproduction exacte de *tous les nombreux autographes* de célébrités diverses qu'Antony de Menou a reçus : idée neuve; cadeau précieux.

Le prix de *la souscription* est de 2 fr. 50, payables en timbres-poste, avant *ou après* réception du demi-volume in-12 (format un tiers plus grand que le format ordinaire), édition de luxe, d'un genre spécial, papier glacé, texte dansant entre 4 grandes marges blanches; plus, le portrait photographique dont il a été parlé plus haut.

S'adresser à l'auteur directement ou par lettre :

ANTONY DE MENOU, 23, quai de Seine, *Asnières*, près Paris.

M. le Ministre de l'instruction publique que les sollicitations indisposent, tout autant que le titre d'excellence, réserve sagement ses allocations à l'imprévu. Aussi vient-il d'affirmer sa spontanéité libérale envers M. de Menou, dans la lettre que voici :

Ministère de l'Instruction Publique.

« Monsieur,

« Je suis informé que vous vous proposez de publier le résultat « de longs et laborieux travaux. Afin de seconder votre projet de « publication, je viens de mettre à votre disposition une allocation « sur le crédit des encouragements littéraires.

« J'ai voulu, par cette décision, vous donner un témoignage de « l'intérêt que je porte à vos études.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considératisn distinguée.

« V. DURUY. »

Nous espérons que la clientèle de la *Revue d'Aquitaine* ne sera pas sourde à notre appel en faveur de cet intéressant disgracié de la fortune et du sort.

J. NOULENS.

MISCELLANÉES.

Titres de M. Joly, professeur a la faculté des sciences de Toulouse, a la succession de M. Gratiolet. — La chaire de physiologie et d'anatomie comparée est toujours vacante à la Sorbonne. Parmi les candidats les plus sympathiques au monde savant, sinon à l'Académie, l'un des plus connus et des plus méritants est M. Joly. Son nom s'est illustré, depuis quelques années, dans les controverses de l'hétérogénie dont il a été un des plus fervents et intelligents champions. Dans ces discussions publiques il a su toujours conserver cette attitude courtoise et habile qui est un signe de force et de supériorité. On se rappelle son immense succès de la fin de l'hiver aux conférences de la salle Cadet. Le public parisien fut étonné par sa science profonde et par sa diction facile autant qu'élégante. Il a de grands torts cependant aux yeux des esprits traditionnels de l'Institut : n'a-il pas prouvé, avec la dernière évidence, qu'un des membres de cette docte compagnie, M. Dutrochet, n'avait pas trouvé l'explication de la vie, et qu'un autre savant du palais Mazarin, M. Milne Edwards, avait eu le regard troublé en soutenant que la coloration des marais salants était produite par la présence d'un crustacé ? N'a-il pas eu encore la

témérité de combattre publiquement M. Pasteur et de demander (sans pouvoir l'obtenir, il est vrai), que ses expériences fussent libres et non assujetties à l'arbitraire de son antagoniste. S'il a commis ces hardiesses compromettantes il peut en revanche mettre en ligne des travaux de premier ordre sur la formation et la coloration des os, les fonctions digestives, la circulation chez les insectes, les métamorphoses animales. M. Pasteur eût été confraternel et héroïque en appuyant de son suffrage ce séduisant adversaire, mais il est présumable que la faiblesse humaine aura le dessus sur les nobles sentiments et les chevaleresques procédés.

M. Joly, qui est un zoologiste, un micrographe, un médecin, un géologue, excessivement distingué dans chacun de ces genres, restera probablement à Toulouse, malgré tous ses titres. Nos étudiants du midi ne s'en plaindront pas, par la raison que les passions académiques leur seront profitables (1).

Un arbre historique. — Les orages du mois dernier furent très-désastreux dans le nord de l'Espagne. Parmi leurs ravages, on nous cite, dans le Bastan, la destruction d'un chêne de *bilzar*, connu, depuis une trentaine d'années, sous le nom de chêne de Zumalacarreguy. Le *bilzar* était, dans les temps antiques, parmi les Basques, la réunion d'une assemblée nationale ayant le droit souverain de légiférer. Ces réunions se tenaient en plein air et généralement dans les forêts de chênes qui abondent en Navarre et dans les provinces basques. Quelques-uns de ces *bilzars*, véritables salons de verdure, sont parfaitement conservés, entre autres celui d'Ustarits, sur les bords de l'Hourépétecca. Le chêne de Zumalacarreguy, vingt fois séculaire, était en grande vénération dans toute la contrée. On l'appelait Arbre de la Liberté, comme celui de Guernica, parce que c'est en appelant ses compatriotes sous son ombre que Zumalacarreguy fit la première revendication des antiques *fueros* de Navarre. Aujourd'hui, la foudre a détruit ce monument végétal. A Guernica, le feu du ciel est également tombé et a consumé de grands amas d'*alhorbia* ou fenu grec.

Banquet de la Société des gens de lettres. — Le dernier banquet mensuel de la Société des gens de lettres a eu lieu le premier

(1) Depuis que cet article a été écrit et imprimé, M. Pouchet, de Rouen, hétérogéniste, comme M. Joly, a été appelé dans la chaire de M. Gratiolet.

lundi de juin, comme les précédents, dans les salons de Notta, boulevard Poissonnière. Cette petite fête intime et confraternelle a été brillante malgré sa coïncidence avec les vacances de la Pentecôte qui emportent tout Paris dans les environs. Les divers services ont été assaisonnés d'expansion cordiale et du sel le plus fin, auquel MM. de La Landelle et Barthélemy Maurice ont ajouté d'appétissantes épices. Quelques-uns des autres convives étaient : Timothée Trimm, Mary-Lafon, Expilly, Denis de Thezan, Oscar Commettant, J. Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine*, Ernest Alby, Pierre Zaccone, Benjamin Gastineau, Gourdon de Genouillac, de Vattemare, etc.

Gavarni, mathématicien. — Tout le monde avait cru jusqu'à ce jour que la science des nombres n'avait rien de commun avec l'étude fine et sagace de notre société, avec le maniement d'un crayon habitué à découper les types sur le vif, avec un esprit d'une exactitude et d'une nouveauté sans pareille. Erreur ! Gavarni, l'admirable dessinateur et observateur, le grand artiste, l'aimable philosophe, est aussi un ingénieux mathématicien. Cette faculté inconnue de cette intelligence d'élite nous fut révélée, le 22 mai, par M. Bertrand, qui présenta à l'Académie des sciences une solution de hautes mathématiques trouvée par l'auteur de tant d'albums, dont le moindre est un chef-d'œuvre de pénétrante observation. Le parrain s'y connaît; ce ne peut donc être chose médiocre que la solution du mathématicien Gavarni. Il ne dessine plus guère : son temps est pris, apparemment, par l'attrait de l'X; il médite sur la science des grandeurs et des logarithmes, après avoir passé en revue toute la mascarade humaine de Paris et de Londres, les dandys, les bourgeois et les déguenillés. N'oublions pas les enfants. Oh ! les enfants de Gavarni !

N'est-ce pas là de la science et de la meilleure ? On aurait pu se douter que seule une organisation apte à l'analyse mathématique était capable de cette portée d'observation. Les savants sont en droit maintenant de revendiquer Gavarni. Aux artistes qui invoqueront ses dessins, aux philosophes ou moralistes qui feront valoir ses sentences et le langage de ses types, ils diront : Gavarni était, avant tout, un esprit géométrique ; s'il a vu si juste en toute chose, n'y cherchez pas d'autre raison.

L'effet produit par la communication dont s'était chargé

M. Bertrand, et dont il n'a, du reste, que mentionné l'objet en nommant son auteur, a été celui d'un simple étonnement. La plupart des auditeurs ont dû trouver étrange que le peintre des enfants terribles, après avoir dessiné toute sa vie, se réfugiât dans les formules algébriques. J'en sais pourtant qui ont été frappés du rapprochement et qui ont vu, dans ce fait, matière à de sérieuses réflexions.

Gavarni vraisemblablement ne s'en tiendra pas là. Bientôt nous aurons, je l'espère, l'occasion de saluer de nouveau le célèbre filleul de M. Bertrand. En mathématiques, comme ailleurs, il n'y a que le premier pas qui coûte.

Monnaies Carthaginoises. — Une découverte vient d'être faite au *Castéra* (dans les Basses-Pyrénées). Elle consiste en quelques fragments d'armes et des monnaies grossières qu'on dit être carthaginoises. Cette trouvaille confirme la tradition populaire qui place à Sauveterre le *gué d'Annibal*. C'est, en effet, par les vallées de Bastan et de Roncevaux que le général carthaginois descendit dans les Gaules pour aller livrer bataille à la puissance romaine en Italie. Un chant populaire basque consacre ce souvenir. Ce chant est de la plus haute antiquité, comme il est aisé de s'en convaincre par sa facture. Avant César, l'histoire des Gaules n'est pas connue. Il y aurait cependant quelque intérêt à étudier à fond le passage d'Annibal dans nos contrées, par exemple. Cette étude pourrait jeter un jour tout nouveau sur l'histoire de la conquête césarienne.

Évolution de notre escadre cuirassée, sous les ordres du vice-amiral Dupouy. — Le vice-amiral Dupouy, préfet maritime de Cherbourg, sera investi, dit-on, du commandement de l'escadre cuirassée qui doit évoluer prochainement avec l'escadre cuirassée anglaise sur les côtes d'Angleterre et de France. Les navires réunis des deux nations seront passées en revue par le prince de Galles et se rendront ensuite de concert à Cherbourg. L'escadre française se composera de cinq bâtiments : le *Magenta*, la *Flandre*, l'*Héroïne*, la *Valeureuse*, le *Magnanime*. Le choix du vice-amiral Dupouy pour diriger cette démonstration amicale entre deux grandes puissances serait un honneur dont notre pays aurait le droit d'être fier, puisque cet habile marin est l'un de ses enfants.

Extrait de la Revue nobiliaire. — Ce Recueil encourageait naguère notre publication en ces termes bienveillants :

« Nous avons dernièrement fait connaître à nos lecteurs la « *Revue des Ardennes ;* aujourd'hui nous les transportons à « l'autre extrémité de la France, pour leur parler de la *Revue* « *d'Aquitaine*. Parvenue à sa dixième année et à un chiffre respec- « table d'abonnés, cette *Revue* conserve toute la sève de la jeunesse « et le désir de plaire, que le succès vient souvent engourdir. M. J. « Noulens, son directeur, anime de la voix et de l'exemple la pléiade « de ses collaborateurs et tous racontent les gloires diverses de la « vaste contrée qui porte les noms de Guienne, Gascogne, Bearn et « Navarre, avec cette chaleur et cette verve qui distingue les écri- « vains de cet heureux pays.

« La partie nobiliaire occupe, dans la *Revue d'Aquitaine*, la « place d'honneur. Pour ne choisir nos citations que dans la neu- « vième année qui s'achève, on y remarque : *Une étude sur les* « *Salles des Croisades du Musée de Versailles*, par M. de « Thézan ; un *Mémoire sur les fiefs de Rouergue*, par M. Bladé ; « des *Notices sur les hommes célèbres de la Gascogne*, par « M. Cénac Moncaut ; des *Notices et des Études sur les ques-* « *tions nobiliaires*, par M. J. Noulens, etc. Tout cela est présenté « avec une vivacité et un entrain qui sert de parure à une érudition « de bon aloi. »

L. SANDRET.

LA DESCRIPTION ET ORDRE DU CAMP ET FESTIEMENT,

Et iousles des tres chrestiens & tres puissants Roys de France & d'Angleterre, etc.

Paris, A. Aubry; 1 vol. in-12, 1864.

Celui qui voudrait dresser la liste complète des publications de M. Gustave Brunet serait bien embarrassé. Leur grand nombre constitue une première difficulté, le célèbre bibliophile ayant, depuis 1839 (1), mis au jour pour le plus grand profit et le plus grand

(1) M. Brunet débuta, si je ne me trompe, en cette année, par sa *Lettre à M. de... sur les ouvrages écrits en patois*. Il avait alors 30 ans environ.

agrément de ses lecteurs, plusieurs volumes chaque année (1). La diversité de ces publications forme une nouvelle difficulté, M. G. Brunet ayant tour à tour abordé presque tous les sujets, théologie, bibliographie, économie politique, histoire, critique, philologie, etc. (2). Mais il semble s'être plu à préparer bien d'autres tortures à ses futurs biographes, soit comme auteur, soit comme traducteur, soit comme éditeur, tantôt en se cachant sous le voile de l'anonyme, tantôt en se dérobant derrière les nuages du pseudonyme, tantôt enfin en disséminant ses productions dans une foule de recueils français et étrangers, tels que les *Actes* de l'Académie de Bordeaux, le *Bulletin du Bibliophile*, le *Serapeum* de Leipzig, etc. C'est une ressemblance de plus qu'aura M. G. Brunet avec un bibliophile qui fut, comme lui, bien zélé, bien savant et bien spirituel, et qui de bonne heure l'apprécia et l'aima, avec ce Charles

L'année suivante, parurent des *Notices et extraits de quelques ouvrages en patois du Midi de la France;* 1 vol. in-12. La *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* signala dans ce livre l'abondante érudition, le discernement et le goût qui ont toujours, depuis, si heureusement caractérisé tous les ouvrages de M. Brunet, grands et petits. De récentes communications faites par l'auteur à la *Revue d'Aquitaine*, et relatives à la littérature gasconne, complètent ses *Notices*, et pourront enrichir une nouvelle édition d'un livre devenu très rare.

(1) Pour l'année 1844, par exemple, je note (sauf omission), les publications suivantes :

Les propos de Table de Martin Luther, revus sur les éditions originales, et traduits pour la première fois en français; un vol. in-18. — *L'Imitation de Jésus-Christ, livre inédit*, trouvé dans la Bibliothèque de Quedlimbourg et traduit du latin; 1 vol. in-32. — *Notice sur une édition inconnue du Pantagruel et sur le texte primitif de Rabelais*; 1 vol. in-8°. — *Les essais de Michel de Montaigne. Leçons inédites, recueillies par un membre de l'Académie de Bordeaux*, etc.; 1 vol. in-8.

(2) Je n'ai besoin de rappeler ici ni les brochures du secrétaire de la Chambre de commerce de Bordeaux, sur le libre échange, sur les questions vinicoles, etc., ni l'*Essai de complément de la statistique du département de la Gironde* (avec M. de Lamotte, 1847; in-4°), ni les traductions de la *Légende dorée*, de Jacques de Voragine, 1843, de la *Correspondance complète de la duchesse d'Orléans, 1857*, des *Evangiles apocryphes*, dont une 2e édition vient d'être donnée (1864), ni les éditions du *Nouveau siècle de Louis XIV, 1857*, des *Mémoires du chevalier de Gramont, 1859*, ni le *Dictionnaire de Bibliologie*, son œuvre la plus importante; 1 vol. grand in-8°, 1860, ni les *Curiosités théologiques, 1861*, ni les *Fantaisies Bibliographiques, 1863*, ni enfin tant de dissertations ou notices éparses un peu partout et touchant un peu à tout. On sait encore que M. G. Brunet a publié avec M. Octave Delepierre (de Bruges) la *Bibliothèque bibliophilo-facétieuse*, et qu'il a été un des plus actifs rédacteurs du *Dictionnaire de la Conversation* et de la *Nouvelle biographie générale*, où sa profonde connaissance des langues et des littératures étrangères, lui a permis de s'occuper de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Espagne et de l'Italie, autant et aussi bien que de la France.

Nodier dont personne n'a encore pu énumérer toutes les charmantes œuvres.

La description et ordre du Camp, etc., imprimée avec beaucoup d'élégance à Bordeaux, et tirée seulement à 75 exemplaires (on sera fier d'être du petit nombre des élus!), doit être rangée parmi les plus curieuses publications de M. G. Brunet. Nous n'avions jusqu'à ce jour que d'insuffisants récits de la mémorable entrevue dans laquelle, en juin 1520, entre Guines et Ardres, François Ier éclipsa si complétement Henri VIII. M. Brunet a trouvé dans l'admirable bibliothèque formée par sir Thomas Grenville, et léguée au Musée britannique, un opuscule qui contient les détails les plus étendus sur les splendides fêtes du Camp du drap d'or, où plusieurs, dit finement Martin du Bellay, « portèrent leurs moulins, « leurs forests et leurs prez sur leurs espaules. » Cet opuscule, écrit par un témoin oculaire, au moment même où se passait l'événement, méritait d'autant mieux d'être réimprimé, « que c'est peut-être le « seul exemplaire qui ait échappé à la destruction. » On chercherait inutilement, en effet, cette *description* parmi les plaquettes des plus grands dépôts de Paris. La *Bibliothèque historique de la France* et le *Manuel de Librairie*, dans leurs meilleures éditions, la passent sous silence. Enfin, aucun Catalogue ne la mentionne, et si jamais il a existé un livret du XVIe siècle rare et peu connu, c'est assurément celui-là.

M. G. Brunet, dans un excellent *Avant-propos* de VIII pages, montre combien il était désirable de savoir, sur les fêtes au milieu desquelles Anglais et Français rivalisèrent de luxe et de magnificence, quelque chose de plus que ne nous en avaient appris les *Mémoires* de Martin du Bellay et ceux de Fleuranges, d'où tous nos historiens, depuis Gaillard jusqu'à MM. Michelet et Henri Martin, ont exclusivement tiré les chétifs renseignements qu'ils nous fournissent au sujet de « cette Revue des deux nations. » Il a soin d'indiquer ensuite toutes les représentations figurées que l'on connaît, en deçà et au delà de la Manche, de l'entrevue de François Ier et du *Barbe-Bleue* de l'Angleterre. Historiens et bibliophiles, on le voit, doivent tous beaucoup de reconnaissance à M. G. Brunet, pour avoir publié « avec son habileté ordinaire, » comme dit la *Revue des Deux-Mondes* du 1er septembre 1864 (1), un aussi

(1) Dans le numéro du 15 juillet 1864 de la même *Revue*, le livre de

intéressant opuscule, et quant à moi, je n'oublierai pas que l'exemplaire que j'en posséde, déjà si précieux par lui-même, emprunte à jamais une singulière valeur à la gracieuse façon dont il m'a été donné.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

LES GASCONS CÉLÈBRES

(HOMMES DE GUERRE.)

LE GÉNÉRAL DE SAUVIAC.

(Suite et fin.)

Sur ces entrefaites, l'Empereur succombe sous les coups de la coalition; les Bourbons rentrent. Le général Sauviac, qui devenait, par suite des événements, le chevalier Betbèze de la rue de Sauviac, se crut dégagé de tout devoir de fidélité envers le gouvernement déchu qui, à vrai dire, avait assez mal accueilli sa bonne envie de le servir, le vieux général de la République écrivit au duc de Feltre (le 25 février 1814), pour lui demander de reprendre du service, soit dans le génie et les places fortes, soit dans les douze régiments de la jeune garde, même dans la garde nationale, où il n'avait pu être admis jusqu'alors *faute de pouvoir subvenir aux frais d'équipement.*

Le duc l'invite à se joindre, comme officier supérieur, au cortége qui doit recevoir le comte d'Artois; mais le croirait-on! le vainqueur de Bréda, de Geertruidenberg, d'Ypres et de Bomel, l'ancien gouverneur de la Hollande méridionale, fut obligé de décliner cet honneur, pour des motifs d'une étrange gravité.

M. Gergerès sur la Bibliothèque de Bordeaux a obtenu les mêmes éloges que dans la *Revue d'Aquitaine* du mois de juin. J'espère que tous les lecteurs de mon article sur l'histoire de la Bibliothèque de Bordeaux auront corrigé la faute d'impression qui me fait dire (note 1 de la page 563) que j'ai vu en 1854 (au lieu de 1850) M. Bernadou, mort en 1852.

« De tous les coups qui m'ont frappé depuis longtemps, écrivait-il le 11 avril 1814, le plus accablant pour moi est de ne pouvoir répondre à l'invitation du gouvernement provisoire, de faire partie du cortége qui doit recevoir Son Altesse Royale le comte d'Artois.

« Je me trouve dans une si profonde misère, qu'il m'est impossible de renouveler mon uniforme, entièrement hors de service, ou, pour mieux dire, dont il ne reste plus de trace. »

Il ajoutait dans une lettre adressée au Roi, le 8 mai suivant :

« Mon malheur est si grand, qu'invité à aller passer votre revue, je suis dans l'impossibilité absolue de jouir d'un honneur et d'un avantage aussi précieux..... Le gouvernement m'a laissé sans vêtement, comme sans pain et sans moyen de m'en procurer. »

Sa retraite n'est que de mille francs, dit-il, bien que celle des généraux soit de douze mille francs.

« Ma misère est telle, que tous mes spectacles, depuis trois ans, sont de voir sortir le monde des spectacles; ce qui fait aussi toute ma société, n'ayant pas le bonheur de pouvoir faire les dépenses nécessaires pour en voir d'autre. Le feu du vestibule est le seul feu que j'aie connu pendant les trois hivers derniers.

« Joignez à cela la privation d'uniforme, et l'impossibilité d'en faire faire un, avec une pension qui ne me donne que de quoi ne pas mourir de faim, ce qui me prive de l'honneur de remplir un devoir sacré, en allant vous offrir mes respects. »

La Restauration avait sous la main une belle occasion de faire un acte de générosité, en ne voyant dans le général Sauviac qu'un officier de mérite, qui avait glorieusement servi la France, et non un ancien général républicain : mais rien n'est plus difficile que la magnanimité en politique. Les services du général Sauviac ne furent pas acceptés.

Ses démarches, il est vrai, n'étaient pas dirigées avec la prudence et l'habileté qui auraient pu les faire réussir. Ses pétitions, dont le style indiquait un homme instruit et d'un esprit très-cultivé, portaient aussi l'empreinte d'une grande exagération. L'expression trop ardente de ses sentiments royalistes formait un contraste fâcheux avec son ancienne correspondance et ses services.

Çà et là, cependant, nous le voyons donner une saine appréciation

de la situation politique et soumettre aux Bourbons des avis très-judicieux.

« Vous faites bien, écrit-il au prince de Bénévent, de ne pas vous endormir avec un homme qui dort peu et qui dort les yeux ouverts comme le lion : les illusions l'ont perdu ; vous êtes trop sage et trop prudent pour qu'elles vous perdent. »

Plus tard, ayant demandé au duc de Berry la croix de Saint-Louis (1) et celle de la Légion-d'Honneur, il termine sa lettre par ce passage remarquable (17 juillet 1814) :

« ... Mes compagnons d'armes ne reviennent pas de leur surprise de m'en voir privé.

« Ils ignorent que le vent de l'île d'Elbe souffle avec violence et qu'il m'empêche d'arriver.... Dans votre navigation, que le Ciel rende heureuse, craignez, Monseigneur, les parages et les écueils de cette île funeste, qui ne tardera pas à dominer la Méditerranée, comme elle domine la partie *inférieure de la France*, *dont vous dominez les hauteurs*, *l'autre partie échappant à vos regards et à ceux de vos ministres.* »

Quelle appréciation exacte de la situation ! Comme il savait découvrir que si les classes élevées acclamaient les Bourbons, le peuple regrettait Bonaparte et était prêt à le recevoir avec enthousiasme s'il revoyait la terre de France !

Le comte Dupont, ministre de la guerre, ordonne enfin d'examiner sa demande. Un premier rapport (17 juillet 1814) constate « qu'après avoir joui d'une fortune considérable, il est maintenant réduit à la misère par suite de la perte de cette fortune, et qu'il ne lui reste pour subsister que la modique pension qu'on lui a accordée et sur laquelle on exerce encore une retenue... sur la demande du ministre des finances. »

Un second rapport (26 juillet) reconnaît que « le général est véritablement dans le besoin, et, sous ce point de vue, dans une situation humiliante. »

Le général avait appuyé ses nombreuses réclamations sur ses liai-

(1) Il fondait cette première demande sur ce qu'il « était parvenu, sous le règne des descendants de ce saint roi, chef de l'ordre, au grade de capitaine dans le corps royal du génie. »

sons intimes avec Pichegru et sur la déportation dont il avait été menacé, disait-il, après les événements de fructidor. Il assurait, en outre, avoir conseillé à Napoléon de restituer le trône de France aux Bourbons, et de se contenter de celui d'Italie, probablement après l'invasion de 1814, lorsque l'empereur vaincu espérait encore pouvoir traiter avec la coalition... Toutefois, un dernier rapport, adressé le 6 août au ministre de la guerre, ne considérait pas la disgrâce de Sauviac comme une suite de son dévouement aux Bourbons. « Mais, poursuit le rapporteur, vu son état de détresse extrême, qui paraît l'avoir exaspéré, et en considération de ce que ses trois réformes, dues, peut-être, ainsi qu'il l'annonce, à ses liaisons avec les généraux Pichegru et Moreau, l'ont privé des avantages qu'il aurait pu obtenir en continuant son activité, je pense qu'il serait juste de porter sa solde de 1,054 fr. à 2,000 fr., comme s'il avait pu terminer ses trente années de service exigées pour obtenir la moitié du maximum d'ancienneté. »

Ces conclusions ne furent pas adoptées. Les émigrés firent sentir leur rancune au général. Sa retraite ne fut portée qu'à 1,500 fr. (Août 1814); aussi n'était-il pas satisfait. Le 12 septembre il adresse une nouvelle supplique au roi, se plaint de l'oubli dans lequel on le laisse, ce qui ne l'empêche pas d'avertir Louis XVIII « de prendre garde à Bonaparte, d'avoir les yeux fixés sur lui. »

Ces prévisions ne devaient pas tarder à se justifier. Napoléon revint de l'île d'Elbe, et les Bourbons quittèrent de nouveau la France. Sauviac resta fidèle à ses derniers serments ; il ne sortit pas de sa retraite pour se présenter devant le vainqueur.

L'événement qui ramenait Napoléon en France, conduisit à Paris M. Cénac Moncaut, que le département du Gers envoyait au Corps législatif, comme son représentant. Les deux beaux-frères eurent donc le plaisir de se revoir; mais l'intervention de M. Cénac Moncaut ne put, malgré son profond dévoûment à l'Empire, mettre Sauviac à l'abri des représailles du nouveau ministre de la guerre ; un arrêté du 17 juin 1815 réduisit sa retraite de 1,500 fr. à 1,054.

Cependant Waterloo rouvre à Napoléon le chemin de l'exil. Sauviac fait envers les Bourbons, qui reviennent, un acte de générosité que son état de pauvreté rendait plus honorable. Il offrit à Louis XVIII 100 fr., sur sa modique retraite, pour concourir à la consolidation de son trône (8 novembre 1815).

Quand sa pension eut été relevée à 1,500 fr., il consacra les premiers fonds touchés à se procurer, enfin, un uniforme qui lui permit de présenter ses hommages au Roi. Il parut aux Tuileries, le 18 décembre, et reçut de Louis XVIII la promesse que sa position serait examinée et améliorée.

Mais les jaloux implacables qui entourent tous les trônes ne devaient pas permettre au Roi de suivre cet élan généreux. Sauviac, il est vrai, continuait à se montrer assez imprudent dans ses écrits et dans ses paroles ; il ne cessait d'invoquer à l'appui de ses demandes la part glorieuse qu'il avait prise *aux victoires des armées de la Hollande et du Nord*, victoires qui avaient détruit toutes les espérances de la première coalition. Ses ennemis ne manquèrent pas d'invoquer les mêmes souvenirs pour le perdre et le représenter comme un des plus redoutables adversaires des émigrés ; il les avait battus dans plusieurs rencontres, quelques-uns d'entre-eux même, bien que prisonniers de guerre, avaient été mis à mort par ordre des généraux sous lesquels il servait. Sauviac se disculpa de ces accusations et rappela par compensation les circonstances où il avait arraché plusieurs émigrés au massacre.

« Mes accusateurs ignorent, écrivait-il au ministre de la guerre, que la puissance des représentants étant au-dessus de la mienne, les lois de sang de la nation étaient au-dessus des lois de la guerre, et de la foi des traités. Quoique gouverneur et parlant au nom de la capitulation, je n'ai pu rien pour ceux qui ont été découverts par la barbarie d'un général brave, mais féroce. »

On lui répondit, enfin, dans un rapport du 9 février 1816 : « qu'il avait *servi pendant la Révolution*, et qu'on ne voyait dans ses services aucun motif particulier pour faire une exception à la décision du maréchal Gouvion Saint-Cyr, du 11 septembre 1816, portant que les officiers en retraite étaient considérés comme ayant obtenu la récompense de leurs services, et n'étant plus susceptibles de recevoir des grâces, décorations, ni augmentation de pension. »

Ce fut la dernière décision prise à son égard : l'infortuné Sauviac traîna sa pénible existence pendant quelques années encore ; toujours réduit à ses 1,500 fr. de pension, et n'ayant pas le plus mince ruban à la boutonnière ; il ne trouva de soulagement à ses douleurs physiques et morales que dans le souvenir du sang qu'il

avait versé pour sa patrie de 1791 à 1795, dans celui d'une naissance honorable qui lui permettait de signer : *le chevalier Belbèze, de la rue de Sauviac;* enfin, dans la mort qui l'enleva, en sa modeste chambre du n° 193, boulevard Saint-Denis, le 23 mars 1830, à l'âge de 72 ans.

Telle a été, Monsieur le Maire, la carrière du général de Sauviac : après avoir eu l'existence la plus glorieuse, la plus active, de 1791 à 1795, il se vit tout à coup arrêté dans son avancement par des calomnies et des soupçons que rien ne justifiait. La Convention avait loyalement accepté les services du gentilhomme qui mettait à défendre la Nation sans le Roi, le même héroïsme que l'ancienne noblesse mettait à défendre le Roi et la Nation. Le Directoire, qui se vantait de modération et d'impartialité, le mit en suspicion et refusa son concours. Peu s'en fallut qu'il ne le persécutât. Le Consulat, moins rigoureux, lui rendit par intervalles son commandement et ses grades, mais avec des réticences, et sous des conditions qui sentaient la défaveur et le mauvais vouloir. Attaché à l'expédition obscure de Portugal, à la tentative avortée de l'amiral Brueys, il vit peu à peu disparaître la popularité, la renommée qui retentissait autour de son nom. Les récompenses, l'avancement, furent réservés aux généraux qui avaient le bonheur de prendre part aux magnifiques campagnes de Marengo et d'Austerlitz, de Wagram et d'Iéna. Le général des armées du Nord, si glorieusement vanté par Pichegru, Flers, Kilmaine, par les représentants du peuple et les députés néerlandais, fut peu à peu oublié même dans son pays natal. L'avouerai-je, en effet, malgré la parenté qui m'unit à lui, ses brillants états de service me seraient restés inconnus, si le hasard ne m'avait fait découvrir, dans les archives du ministère de la guerre, les renseignements que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux, et qui permettront à nos compatriotes de compter une célébrité de plus dans cette carrière des armes qu'ont illustrée les Monluc et les Biron, les Villaret-Joyeuse et les Lannes.

CÉNAC MONCAUT.

DES LANDES AUX PYRÉNÉES.

(Suite et fin.)

Tous ces faits historiques, quelque intéressants qu'ils soient, disparaissent aujourd'hui devant le fait de l'apparition qui doit faire de Lourdes le centre d'un important pèlerinage. Déjà s'élèvent les murs circulaires de l'abside, au-dessus de la grotte de Massavielle. Ce vaste sanctuaire comprendra une vingtaine de chapelles, une terrasse pour les pèlerins, s'étendant sur toute la longueur du monument et dominant le Gave. Enfin, un cloître pour des missionnaires et des appartements affectés à l'Evêque de Tarbes. Nous y avons rencontré de nombreux étrangers qui étaient venus assister à l'érection de la magnifique statue de Notre-Dame-de-Lourdes.

On quitte Lourdes pour entrer dans la célèbre vallée de Lavedan qui, tour à tour, vous montre : Argelez, la vieille abbaye de Saint-Savin, le château de Beaucens et Pierrefitte, qui la termine. Sur l'antique Palatium Œmilianum s'éleva l'abbaye de Saint-Savin, détruite par le calife Abd-Er-Rhaman. Ses ruines furent choisies par saint Savin, fils de Hentilius, comte de Poitiers, pour s'y livrer à la prière et à la méditation. Charlemagne y bâtit un monastère qui fut détruit en 843 par les Normands. Un comte de Bigorre, Raymond Ier, le rebâtit au xe siècle, en confirmant la donation de Charlemagne, et rendit la vallée tributaire de l'abbaye. Aujourd'hui on restaure l'église, qui est un édifice remarquable dans le style roman. C'est à l'un de ses prieurs qu'on appliqua ces deux vers :

Le long dîner, la courte messe
Du bon abbé de Saint-Savin.

Montons lentement la route, audacieusement taillée dans le granit et située dans un défilé entre de hautes montagnes ; route longue et pénible, constamment suspendue sur un gouffre et longeant le Gave, qui mugit dans un abîme. Elle conduit de Pierrefitte à Cauterets, où la vallée s'anime, où le ciel a plus d'ampleur, Cauterets, le terme de notre voyage, le rendez-vous de tous ceux qui cherchent des impressions de voyage, ou qui veulent réellement suivre un traitement hydrologique.

La vie, le mouvement, animent ce séjour où la nature a répandu tous les trésors de ses richesses minérales. La *Raillère*, la plus fréquentée de toutes les sources, fut découverte en 1620. Le *Maouhourat*, qui, dans notre idiôme gascon, signifie mauvais trou, jaillit du granit, dans une grotte, à la température de 52 degrés centigrades. J'ai lu dans un vieux livre, écrit au commencement du XVIIIe siècle, par le docteur de Boirie, que la source de Mauhourat était jadis appelée *Bayard*, du nom d'un président au Parlement de Navarre qui fit sa réputation. Le *César-Vieux* fut fréquenté, dit une naïve tradition, par le vainqueur des Gaules. Le *Bruzaud*, ou Fontaine de la Reine, du nom de Marguerite de Navarre, est une source alimentée aujourd'hui par un filet des *Espagnols*. Le *Rieumiset* abonde en barégine et glairine ; à côté coule le *Rocher*, source nouvellement découverte. Le grand établissement possède des salles d'inhalation et de pulvérisation, un système balnéaire complet. Toutes les ressources, selon l'occurrence de buvette et de douchage, plaçent Cauterets au premier rang des stations thermales. Pour compléter cette liste, il faudrait ajouter *Pauze-Vieux*, *Pauze-Nouveau*, le *Petit-Saint-Sauveur*, le *Pré*, le *Bois*, les *Yeux*, et enfin la source des *Œufs*, d'une température de 62 degrés centigrades, qu'on veut amener, à grands frais,

à l'entrée du mamelon vert, près le gracieux châlet de la Princesse Galitzin.

Cependant, malgré de nombreux travaux, il reste beaucoup de choses à dire sur Cauterets. Les idées font leur temps comme les mots. Aujourd'hui la grande saison, celle des gens aisés, comprend les mois de juillet et d'août. Et cependant, dans une charmante lettre de Marguerite, sœur de François Ier, lettre reproduite dans les annales de la Bigorre, la meilleure saison était au mois de septembre :

« Le premier jour de septembre que les bains des « monts Pyrénées commencent d'entrer en vertu, se trou- « vèrent à Caulderets plusieurs personnes tant de France « que d'Espagne; les unes pour boire, les autres pour s'y « baigner qui sont choses si merveilleuses, que les ma- « lades, abandonnés des médecins, s'en retournent tous « guéris.... »

C'était cette reine Marguerite qui fut surnommée la dixième des Muses et la quatrième des Grâces. Elle cultivait les lettres, et s'entourait à Cauterets d'une cour brillante. C'est là qu'elle écrivit son Heptaméron. Elle mourut au château d'Odos, et fut enterrée à Pau.

Montaigne fréquenta aussi les eaux de Cauterets. « Se « baigner, disait-il, est salubre chez tous les peuples. Mais « qui n'y apporte d'allégresse pour pouvoir jouir des com- « pagnies qui s'y trouvent et des promenades, et des exer- « cices à quoi nous convie la beauté des lieux où sont « communément assises les eaux, il perd la meilleure « pièce et la plus assurée de leur effet. »

Il est d'usage qu'au commencement de septembre, la partie la plus élégante des étrangers quitte Cauterets. Restez si, comme l'an dernier, les premiers jours de ce mois vous offrent un soleil splendide. Les excursions se feront

dans d'excellentes conditions. Vous visiterez la grange où se réfugia la reine Hortense, surprise par un orage, et le col de Riou, qui conduit à Saint-Sauveur. La cascade du *Cerizey*, les chutes du pont d'Espagne et le lac de Gaube. Mais si vous voulez voir le spectacle le plus grandiose qui soit au monde, courez à Gavarnie. Lord Bute s'écria à la vue de Gavarnie : « Si j'étais encore au fond de l'Inde, « et que je soupçonnasse l'existence de ce que je vois en « ce moment, je partirais sur le champ pour en jouir et « pour l'admirer. »

La duchesse d'Angoulême se fit porter jusqu'aux dernières roches, dit Taine, dans son voyage aux Pyrénées.

Mais, n'anticipons pas : En passant à Luz, visitez l'église des Templiers, de ces moines-soldats qui avaient un pied jusqu'au moindre coin de l'Europe. Ce sanctuaire forteresse, dit encore Taine, a un clocher carré comme un fort, et un mur d'enceinte avec des créneaux comme une ville de guerre. On vous montrera un prétendu musée de cet ordre qui périt si misérablement sous Philippe-le-Bel.

De Luz à Saint-Sauveur, la distance n'est pas longue. Parcourez à pied cette belle promenade, et après une courte halte dans la chapelle élevée par la munificence de l'Empereur, allez admirer le Pont-Napoléon, l'une des œuvres les plus étonnantes dans sa majestueuse simplicité. Les Romains n'ont pas fait de plus magnifiques travaux.. La culée et les murs de soutènement sont deux montagnes : Le pont est jeté sur un précipice qui a près de cent mètres de profondeur; à l'une des extrémités, l'aigle symbolisant le génie et la puissance; et sur la clef de voûte du plein-cintre, une lettre gigantesque, suspendue sur l'abîme, qui dira aux générations et la date et le nom de l'homme qui conçut et osa exécuter ce monument.

On arrive à Gèdre encore sous l'impression de ce chef-d'œuvre, hardiesse de l'industrie et de l'art. Huit kilomètres vous séparent seulement de Gavarnie. Vous traverserez à cheval un étroit sentier qui enlace le flanc de la montagne. Mais la mine et la pioche ont déchiré ces roches gigantesques. Une route ouverte aux voitures vous permet aussi d'arriver jusqu'au cirque de Gavarnie.

Je ne recommencerai pas une description faite tant de fois. Cependant ici, faites une halte au milieu des touffes d'aconit dont ce lieu abonde, parant le sol avec les saxifrages et les iris : recueillez-vous, et devant ces sommets qui touchent le ciel, ces glaces éternelles, et cette admirable cascade qui, brisée au milieu de sa course, rejaillit en poussière d'argent, vous serez perdu dans l'admiration et l'étonnement, vous surtout qui aimez à contempler les grandes scènes de la nature. Là, devant vous, se dressent ce grand mur circulaire de granit et de glaces, haut comme jamais main d'homme n'en a élevé, la tour du Marboré avec son casque menaçant; puis, les glaciers, les sommets du Vignemale, la brèche de Roland, ce héros légendaire des Pyrénées, tué à Roncevaux. « Roland met « l'olifant à sa bouche, et en sonne de toutes ses forces. « Hautes sont les montagnes, mais la voix du cor est « plus haute encore. » Les troupes franques furent défaites à Altabiscar, et dans le chant, confirmé par Eginhard, on dit : « Fuis, roi Carloman, avec tes plumes « noires et ta cape rouge : ton neveu bien-aimé, Ro- « land-le-Robuste est étendu mort là-bas. »

L'épisode de Roland à Roncevaux nous remet en mémoire ces paroles de l'œuvre magistrale de Mermet :

Il est un vallon triste et sombre,
Entouré de rocs escarpés,
Dans lesquels des soldats campés,
A l'ennemi cachent leur nombre :
C'est le vallon de Roncevaux.

Dans le lointain se dessinent les cimes neigeuses du Mont-Perdu. La plaine qui s'étend au pied de ces monts n'est rien que le lit desséché d'un immense lac. Taine, de Chausenque, et Cuvilier-Fleury ont écrit sur ce sujet de belles pages.

La plume chrétienne d'Ozanam a autrement écrit cette page sublime :

« En Italie et sur les bords du Rhin, dit-il, dans ses Mélanges, ma pensée était distraite par les ouvrages des hommes ; aux Pyrénées, je ne vois plus que les œuvres de Dieu. Vraiment, Dieu n'est pas seulement le grand législateur, le grand géomètre, il est aussi le grand artiste. Quel poète a jamais conçu, quel architecte a jamais dessiné un sanctuaire comparable à celui que l'Eternel s'est bâti à lui-même au plus profond des Pyrénées, dans un lieu où il n'était adoré que par des pâtres ! On l'appelle le Cirque de Gavarnie. Représentez-vous l'abside d'un temple, taillée à pic dans des rochers hauts de deux mille quatre cents pieds. Quand nous arrivâmes au bas de ces murailles prodigieuses, des nuages rougis par le soleil couchant en voilaient le sommet et flottaient comme une draperie. Puis, quand le vent eut dissipé ces vapeurs, le faîte de l'édifice parut couronné de neiges éternelles sous le pavillon bleu du firmament. La voix des cascades gémissait comme une prière sans fin ; s'il restait encore des athées, c'est ici que je voudrais les amener pour les voir tomber à genoux, terrassés et ravis. Rien n'égale ce spectacle ! »

Ainsi, l'ensemble de ce tableau nous ravit, mais surtout

cette gigantesque muraille de granit, qu'on dirait de prime abord faite de la main des hommes, et qui porte le cachet et l'élévation des œuvres de Dieu.

Un fleuve, formé par une immense nappe d'eau, devrait descendre de ces hauteurs. Mais, toute mince qu'elle se présente, la cascade de Gavarnie n'en produit pas moins un bel effet. Elle a été très-bien décrite par un poète, M. Ducos, dans des vers couronnés aux Jeux-Floraux :

Abordons la chute rapide
Où jaillit ce Gave écumant,
Qu'enferme une poussière humide
Sous un réseau de diamant.
Le fleuve que l'écueil irrite
Roule, bondit, se précipite,
Tonne au milieu de cent débris :
Tandis que la vapeur légère
Monte, et dans des flots de lumière
Balance l'écharpe d'Iris.

Mais le jour baisse : il faut vous arracher à cette sublime contemplation. Malgré vous, vous porterez plus haut vos cœurs; vous les élèverez vers Celui dont cette étonnante création n'a été qu'un jeu.

En revenant du cirque, on entre dans la petite église de Gavarnie, construite encore par les Templiers, ces soldats religieux, qui ont laissé dans le sol des Pyrénées, des traces de leur vaillance. On vous montrera quelques crânes qu'on dit avoir été des têtes de Templiers. Prenez garde : pour moi, ces crânes sont apocryphes. Peut-être que les vrais crânes ont été achetés par les fils de l'Angleterre. Mais aujourd'hui les touristes anglais n'achètent plus rien, et, par mesure d'économie, ne prennent plus de guides. Cependant, on lit dans les annales de la Bigorre, qu'à leur retour de la Terre-Sainte, les Templiers

fondèrent plusieurs établissements dans la Bigorre, parmi lesquels on peut citer l'église de Maubourguet et l'hôpital de Gavarnie. Lorsque Philippe-le-Bel ordonna leur massacre, les uns furent brûlés à Auch et les autres décapités à Gavarnie, où leurs prétendus crânes sont étalés sur deux poutres voisines de la tribune.

Là finit notre course, d'autant mieux qu'on se croirait au bout du monde. Nous reprenons nos montures qui traversent de nouveau ce pays désolé qu'on appelle le *Chaos;* cet amas de colossales pierres, cette solitude morte et stérile est le débris d'un contrefort du *Coumélie.* Taine dit avec raison qu'une montagne ruinée est plus désolée que toutes les ruines humaines. Jadis ces hauteurs étaient couronnées de sombres sapins et de chênes; et sur ces chênes, au temps de la vieille Gaule, poussait le gui sacré, coupé par la faucille d'or des Velléda. Aujourd'hui l'œil se repose agréablement sur des prairies riantes et arrosées par les cascades qui s'échappent du flanc de la montagne. Mais

Claudite jam rivos, Pueri! sat prata biberunt.

Dr Léon SORBETS.

ESSAI GÉOGRAPHIQUE

Sur la Cité et l'Ancien Diocèse de Tarbes.

(Suite.)

IIe PARTIE.

GÉOGRAPHIE ECCLÉSIASTIQUE DU DIOCÈSE DE TARBES DE 506-1342.

Des provinces ecclésiastiques et des diocèses. — Lorsque le Christianisme s'établit en Gaule il adopta généralement les circon-

scriptions qu'il y trouva en usage ; de telle sorte que les chefs-lieux des provinces romaines devinrent ceux des ARCHEVÊCHÉS ou métropoles ecclésiastiques, et les chefs-lieux des cités ceux des *évêchés* ou diocèses.

Si les désordres des invasions et du monde féodal jetèrent dans la suite de grandes perturbations au milieu des délimitations politiques, comme il est aisé de s'en convaincre en comparant les *provinces* romaines aux *seigneuries* du moyen-âge, tout demeura à peu près immobile dans l'ordre ecclésiastique ; et les rares changements, qui s'y produisirent parfois, ne purent guère s'accomplir sans l'aveu de la Cour de Rome. C'était, du reste, une grosse affaire pour les partis en litige que de tels changements. — Que de difficultés surgirent entre les évêques de Bigorre et de Lescar quand il fallut attribuer au premier de ces prélats le *territoire de Saint-Pe* (1079) qui, jusqu'à cette époque, avait été dans le ressort du second !

Aussi est-il vrai de dire que les limites des diocèses en 1789 correspondaient avec un certain degré de certitude aux limites des cités romaines.

Il arriva donc que les trois provinces d'Aquitaine devinrent dans l'ordre religieux trois provinces ecclésiastiques ou archevêchés (1), savoir :

Archevêchés	Provinces romaines
Bourges (2) (Avaricum)	Aquitania I.
Bordeaux (Burdigala)	Aquitania II.
Eauze (Eluza)	Aquitania III *(Novempopulania)*.

Aquitaine III ou Novempopulanie. — La province ou archevêché de Novempopulanie (Aquit. III), dont nous avons seulement à parler, devint le siége de douze évêchés par l'unique raison qu'elle comprenait douze cités romaines , savoir :

(1) Ad. de Valois, *Notitia Galliarum*. — *Gall. Christ. I.*

(2) Le primat des Aquitaines était l'archevêque de Bourges : *Bulle d'Honorius II* (1128). — La Thaumassière, *Histoire du Berry* (livre IV).

NOVEMPOPULANIA,

PROVINCIA ECCLESIASTICA INTRA DUODECIM DIOCŒSES DIVISA.

ELUSA, *metropolis*.

Diocœses	Diocœses
Elusa (1)	Beneharnensis (3)
Auxitana (*Auch*)	Oloronensis, *Oloron*.
Aquensis, *Dax*	Tarbiensis, *Tarbes*.
Adurensis, *Aire*	Convenensis (4)
Vasatensis, *Bazas*	Conseranensis (5)
Boatensis (2)	Lactorensis, *Lectoure*

Ces douze diocèses se trouvèrent réduits à onze à la suite de la destruction de la ville d'Elusa (Eauze) au IXe siècle par les Normands. Le diocèse d'Elusa fut renfermé dans celui d'Auch où fut transféré le siége de la province ecclésiastique. — Ces onze siéges épiscopaux subsistaient encore en 1789 (6).

Subdivision des diocèses. — Les diocèses étaient subdivisés en *archidiaconés* ou archidiaconats, et ceux-ci en *archiprêtrés* ou décanats; suivant M. le savant Guérard ces subdivisions remonteraient au IXe siècle (7).

Adrien de Valois, dont les travaux sur la géographie ancienne de la Gaule jouissent d'un juste crédit, regarde les subdivisions des diocèses comme étant celles-mêmes des cités romaines en *pagi minores* et *vicarii* :

Diocœses quidem civitatibus vel majoribus pagis, archidiaco-

(1) Elusa, détruite vers 843. La petite ville d'Eauze s'est élevée près de ses ruines.

(2) *Boatensis*, détruite vers 843. — Le siége épiscopal fut transporté à Bayonne (*Baionensis*).

(3) *Beneharnensis*, détruite vers 843. — L'évêché fut transporté à Lescar (*Lascurrensis*).

(4) *Convenensis*, détruit en 585 par les Francs. — *S. Bertrand de Comminges* s'éleva sur son emplacement vers le XIe siècle et devint le siége de l'évêché.

(5) *Conseranensis*, détruit pendant les invasions et remplacé par *Saint-Lizier*, où fut fixé l'évêché vers le Xe siècle.

(6) Des douze diocèses que comptait la Novempopulanie, il n'y en a plus aujourd'hui que quatre, savoir : *Auch*, *Aire*, *Bayonne*, *Tarbes*.

(7) *Essais*; page 87.

natus minoribus pagis, decanatus rurales aut archipresbiteratus vicariis centenisve respondent (1).

On peut ne pas adopter d'une manière absolue l'assertion de cet illustre érudit ; toutefois, il est hors de doute que lorsque les évêques tracèrent les subdivisions de leurs diocèses, ils durent se conformer le plus souvent aux démarcations qu'ils trouvaient établies dans la cité.

Origine du diocèse de Tarbes. — Il fut un temps où les villes s'égaraient en recherches laborieuses pour se créer une origine antique; tantôt elles recouraient à un rapprochement de leur nom avec celui d'un personnage très-ancien ; tantôt elles invoquaient les récits semi-fabuleux des romans de chevalerie. — Alors Paris se donnait pour fondateur le célèbre *fils de Priam*; Troyes se reconnaissait pour une colonie de *Troiens ;* Tarbes se vantait d'avoir été bâtie par *Tarbis*, une prétendue reine d'Ethiopie, dont Moïse aurait dédaigné la main; — erreurs qui s'accréditaient d'autant plus facilement que les origines nationales se trouvaient elles-mêmes perdues au milieu des brouillards. Quelque chose de semblable s'est passé au sujet de la fondation de beaucoup de nos églises, comme si, en reculant la date de leur origine, on eût pu rehausser le titre de leur gloire; — par exemple, l'église de Bourges prétendait remonter à *Saint-Ursin*, qui n'était autre que le mendiant *Nathanaël* auquel Jésus-Christ avait rendu la vue. — Comment admettre une telle prétention lorsque la critique la plus prudente nous conduit à regarder l'église de Lyon, fondée sous le règne de Marc-Aurèle (168-180), comme étant la plus ancienne de la Gaule.

C'est également à cette même tendance d'exagération qu'il faut attribuer l'opinion de ceux qui fixent au règne de Constantin-le-grand (292-337) la création de l'évêché de Tarbes. — Il ne manque qu'une chose à cette opinion, ce sont des preuves solides.

Aussi doit-on rejeter du catalogue des évêques de Tarbes, un *Syagrius* (305) qu'on y fait figurer en tête; un *Antonomarius* (306) qui lui aurait succédé. On est amené aussi à en exclure *saint Justin* (466), l'apôtre du Bigorre, auquel Grégoire-de-Tours n'accorde que

(1) Not. Galliarum.

le simple rang de prêtre (1) ; *saint Fauste* (480), et *saint Lézer* (Glycerius) sur la vie desquels on ne rencontre rien de bien certain.

Si l'on veut assigner une date positive à l'ancienneté du diocèse, il faudra prendre l'an 506. — C'est l'année de la tenue du concile d'Agde. Un grand nombre de prélats du midi souscrivirent aux actes de cette assemblée, et parmi eux Ingenuus, prêtre, délégué par l'évêque de Bigorre : *Ingenuus presbyter missus a domino meo Apro episcopo bigorritanæ civitatis subscripsi* (2).

Ce fut dans le concile d'Agde que l'on régla les limites des diocèses du midi ; et il est fort admissible que celui de Tarbes se trouva compris dans ce règlement.

Limites du diocèse. — Le diocèse de Tarbes embrassait non-seulement la cité romaine de ce nom, mais encore cette portion du *Nébousan* qui pénètre profondément dans la vallée de l'Arros ; ce dernier territoire, détaché de la cité des Convènes, fut incorporé au diocèse en vue de faciliter le service religieux. La topographie du pays explique pleinement le motif qui conduisit à s'écarter sur ce point des frontières de la cité.

C'est cette partie du Nébousan qui constitua, dans l'ordre féodal, la *châtellenie de Mauvezin* (3), terre vassale du comté de Comminges.

Le diocèse avait pour limites : au Nord et à l'Est, le *diocèse d'Auch* ;

A l'Ouest, les *diocèses d'Oloron* et de *Beneharnum ;*

Au Sud-Est, le *diocèse des Convènes* ou de *Comminges ;*

Au Sud, les *Pyrénées occidentales*.

Divisions du diocèse avant le XIVe *siècle*. — Le diocèse était subdivisé en *archidiaconés*, *archiprêtrés*, entre lesquels se répartissaient les *paroisses*.

(1) *In vico Serciaci* (Sers, cne de Luz), *sanctus Justinus presbyter quiescit*. — Grégoire-de-Tours : *de glor. conf.* cap. L.

(2) *Act. conciliorum*, in anno 506.

(3) Cette châtellenie fut attribuée en 1300 par Philippe-le-Bel à la sénéchaussée de Tarbes ; mais en 1425 elle en fut détachée et replacée dans la vassalité de la terre de Comminges.

Si l'on doit renoncer à connaître les divisions ecclésiastiques qui sont antérieures au XIVe siècle, car aucun document sur ce sujet ne nous est parvenu, toutefois on est autorisé à croire que ces archidiaconés correspondaient aux principales divisions de la cité, et les archiprêtrés aux circonscriptions moindres.

A quelle époque faut-il placer la création des archidiaconés ? c'est une question plus facile à poser qu'à résoudre. Les titres anciens nous révèlent que pour notre diocèse cette division ecclésiastique était en usage l'an 1009. — Les archiprêtrés existaient ils alors? Nous avons inutilement interrogé là-dessus les archives de plusieurs villes du midi :

Un fait digne de remarque, c'est que le nombre des archidiaconés était plus grand à cette époque qu'il ne le fut plus tard. — Nous avons pu constater, par les titres anciens, l'existence de dix archidiaconés avant le XIVe siècle, savoir :

Archidiaconatus		Pays
Levitaniæ (1)	en 1009	Lavedan.
Riparensis (2)	1060	Rivière-Basse.
De Nobosanensi (3)	1234	Nébousan.
De Ripparià (4)	1271	Rivière-Ousse.
De Riperià Adurri (5)	1277	Rivière-Adour.
De Angulis (6)	1277	Les Angles.
De Russianno (7)	1277	Rustan.
De Silvis (8)	1277	Les Forêts.
De Montaneresio (9)	1283	Montanerez
De Bazelhaguesio (10)	1318	Bazillaguez.

(1) 1009. — Archives des Hautes-Pyrénées, cart. de Saint-Savin. — On lit dans le *Livre verd*, à la date de 1156 : *Archiaque de Labeda*.

(2) 1060. — Archives des Hautes-Pyrénées, chart. de Madiran.

(3) 1234. — Archives des Hautes-Pyrénées. — Cart. de Comminges.

(4) 1271. — Chap. cathédral, liasse I. — Archives des Hautes-Pyrénées.

(5, 6, 7, 8) 1277. — Cart. de Lescaled., archives des Hautes-Pyrénées, E.-26, chap. de Tarbes, I.

(9) 1283. — Trésor de Pau, Mss. d'Oihenart. — On trouve dans le *Livre verd* : *Archiaque de Montaner* (en 1156).

(10) 1318. — Archives des Hautes-Pyrénées. — Dictionnaire topographique des Hautes-Pyrénées.

Le diocèse de Tarbes ressortissait à son origine à l'*archevêché d'Elusa* (Eauze) (1); mais lorsque vers l'an 843, les pirates normands eurent détruit complétement cette métropole de la Novempopulanie, il releva de l'archevêché d'*Auch*.

LOUIS A. LEJOSNE,

Professeur d'histoire au Lycee Impérial de Bourg.

(La suite au prochain numéro).

COURRIER DES ARTS ET DES VENTES.

Rosa Bonheur est de Bordeaux, tout ce qui la concerne doit être intéressant pour nous. Elle a dans le paysage la même supériorité que Georges Sand dans les lettres. Aussi avons-nous été heureux de voir l'Impératrice couronner la période de sa régence par la décoration de la grande artiste. Ce spectacle d'une femme conférant une distinction à une autre femme était insolite et touchant. En dehors de la question de sentiment, nous devons marquer la portée philosophique et sociale de cet acte souverain. Le principe libérateur de la femme au point de vue intellectuel est posé par ce précédent. En effet, cette extension des prérogatives de l'art au talent de la femme est une conquête de l'égalité et de la justice. Les dames encouragées, sans doute, désormais par cet exemple, viseront à des rubans moins frivoles que ceux de leur préférence traditionnelle. Dans le passé les cas de décoration sont rares. On ne peut guère citer que des vivandières dans l'armée, et, dans un autre milice, les héroïnes de la charité, comme sœur Rosalie.

(1) Eauze est une petite ville de l'arrondissement de Condom.

Si la robe, ce que je ne puis admettre, gêne le port de la croix, la difficulté est d'avance aplanie pour Rosa Bonheur qui endosse habituellement l'habit masculin. S. M. l'Impératrice, par une délicatesse qui rehausse le prix de son don honorifique, est allée elle-même surprendre la muse du paysage contemporain dans sa résidence sylvestre de Fontainebleau et lui a fixé sur la poitrine, de ses propres mains, les insignes de la Légion-d'Honneur.

La section de marine, dans le salon de l'exposition de peinture de Bordeaux, était, cette année, représentée par les noms ci-après : Gudin, Richard, Faxon, Morel Fatio, Jongking, Stock, Chagot, Bentabole, Verbœckauven, Gourbier, Gorin, Geneste, Lauvergne, Conseil, Baudit, Augin, Viot, etc.

Le chiffre des acquisitions de la municipalité et des amateurs de Bordeaux, à la susdite exposition de leur ville, s'est élevé à 60,635 francs. Peu de grandes cités, en France, montrent autant de zèle pratique, d'amour réel. Aussi, applaudissons-nous de cœur aux efforts intelligents et réussis des *Amis des Arts* du chef-lieu de la Gironde. La protection de l'Empereur s'est affirmée naguère par une libéralité de 1,000 fr.

Les souscriptions au capital de garantie pour l'exposition universelle de 1867, dépassent déjà 8 millions de francs.

Pau possède, comme Bordeaux, une société des *amis des arts*, depuis 1863, et un musée depuis hier. Ce sont les consuls étrangers qui ont eu l'heureuse idée d'introniser le beau dans la cité hygiénique et élégante au superlatif. Aujourd'hui, de hauts personnages patronent cette double institution. L'ancien Palais-de-Justice a été converti en temple de beaux-arts. Deux cent soixante-neuf toiles,

marbres ou bronzes, ont répondu au premier appel. Le produit des souscriptions et les dons volontaires ont été consacrés à l'achat de tableaux et de dessins que le hasard a distribués aux membres de la compagnie fondatrice. Les chances de cette loterie avaient été augmentées par un envoi de M. le Ministre d'État, consistant en trente-six gravures dont voici les plus remarquables : le *Ravissement de saint Paul*, de Laugier; la *Cinquantaine*, de Giraudet; le *Songe de Beethoven*, par Lemud. Puisque nous avons dit un mot du musée de Pau, signalons parmi les morceaux les plus méritants : *la Statue en marbre du jeune Henri*, par Bosio; *l'assassinat d'Henri III*, par Merle; *un Intérieur de Saint-Étienne-du-Mont*, par Alexandre Barbier; *un Paysage* de Schœffer; *l'Éducation d'Henri IV*, par Mallet; *la Naissance d'Henri IV*, d'Eugène Deveria, artiste regretté dont nous donnerons bientôt la curieuse biographie ; *le divorce de Catherine d'Aragon ; une Femme de la vallée d'Ossau*, et *le portrait du maréchal Bosquet*.

La galerie de M. le duc de Morny vient d'être dispersée au vent des enchères. Elle contenait peu d'œuvres d'artistes méridionaux. Sur le petit nombre, l'une des meilleures, est une *Ève*, d'Eugène Fauré, un artiste toulousain, que nous tenons en sérieuse estime.

M. Achille Jubinal, dont l'esprit d'initiative ne chôme jamais, fait exécuter deux bustes, l'un de Despourrins, le Watteau de la poésie patoise, et un autre de Ramond, le chantre du Mont-Perdu, pour les placer au musée de Bagnères-de-Bigorre.

M. Gatteaux, le célèbre graveur, membre de l'Institut, compatriote et ami de M. Ingres, a voulu, lui aussi, apporter son lot de richesses artistiques au développement du

musée de Montauban, en le dotant de 681 médailles: 233 sont antiques ; 453 modernes. Le nombre de celles d'or est de 17; 161 sont en argent ; le reste est en bronze.

Le 23 mai, une foule d'élite envahissait le Père-Lachaise pour inaugurer le tombeau de Delacroix. Le monument destiné à perpétuer le souvenir du grand artiste est un simple parallélogramme en pierre de Volvic. A notre avis le génie audacieux de Delacroix ne peut être a son aise dans ce mausolée classique. L'inscription tumulaire se résume au nom du peintre éminent. M. Berryer a prononcé un discours qui a remué l'auditoire jusqu'au fond des os; arrivé au suprême adieu, le grand orateur n'a point dissimulé qu'il serait, sans doute, le premier à aller, dans une vie meilleure, rejoindre celui qui fut son parent et son ami. Parmi les assistants de cette pieuse et émouvante cérémonie se trouvaient : MM. Emile Pereire, Bida, Diaz, Dauzats, Andrieux, ainsi que le directeur de la *Revue d'Aquitaine.*

A l'entrée du Pont-de-Refuge de Biarritz, on a élevé une belle statue à la Vierge. Cette Notre-Dame-de-Bon-Secours, qui est en bronze, se dresse sur la roche appelée le *Petit-Cucurlon*, d'où partent les fondations des digues. Sa tête est tournée vers l'horizon du côté de la barre de Bayonne. Cette statue a été coulée dans les ateliers de MM. Ducel.

J. NOULENS.

TABLE GÉNÉRALE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE NEUVIÈME VOLUME.

(1er JUILLET 1864. — 1er JUILLET 1865.)

Pages.

De la question de l'emplacement d'Uxellodunum, par M. Philippe Tamizey de Larroque..... 5, 101, 237

Exposition des beaux-arts a Toulouse, en 1864, par M. J. Noulens..... 21, 113, 153

Mémoire sur le comté de Rodez, les vicomtés de Creyssel, Carlat, Murat, et autres fiefs jusqu'a l'avénement de la maison d'Armagnac, par M. J. F. Bladé..... 35, 254, 400

Histoire et Philosophie mêlées, par M. Denis de Thezan. 40, 120, 166, 279, 366, 366

Coutumes municipales du département du Gers, recueillies et publiées par M. J.-F. Bladé; — Examen de M. Philippe Tamizey de Larroque..... 54

Essai géographique, par M. L.-A. Lejosne..... 61, 212, 526, 622

A propos de la danse macabre de M. Al. Ducos du Hauron, par M. de Seyrières..... 70

Poésies; — *Lous Soubenis de Caze* (en langage béarnais), par M. Alexis Peyret..... 74

— *Le tableau du Pérugin*, par M. J. Noulens..... 79

Résumé généalogique *(de Patau)*, par M. J. Noulens..... 81

L'Hétérogénie, par M. Onésime Ferroul..... 83

Lettre de M. de Bourrousse de Laffore..... 86

Impression des Archives de la ville de Bordeaux, par M. Ph. Tamizey de Larroque..... 92

Miscellanées;— par M. J. Noulens. 96, 147, 325, 389, 486, 559, 602

Des Armes au point de vue juridique, par M. J. Noulens..... 135

Pages.

UNE PASTORALE GASCONNE SUR LA MORT DE HENRI IV, par M. G. B. 141

DE QUELQUES ERREURS BIOGRAPHIQUES, A PROPOS DU CONTRE-AMIRAL DU BOUZET, par M. J. N. 144

RÉUNION EN 1865 DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE, A ROUEN, ET DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE, A MONTAUBAN, par M. J. Noulens 145

UN MOT A M. LACOINTA, par J. N. 151

NOTE GÉNÉALOGIQUE SUR LES LAVENÈRE DE LUSSAN, par J. N ... 152

GLANAGE DANS LES ARCHIVES DES BASSES-PYRÉNÉES, par V. Lespy 158

NOTICE SUR LE COMTÉ DE CHAROLOIS, par J.-F. Bladé 180

ORIGINES AQUITANIQUES *(première partie)*, par Sansas 184

ÉTUDE DE CRITIQUE HISTORIQUE SUR LA CHRONIQUE DU PAYS D'OLORON, ET LA VIE DE Mgr DE SALINIS, par M. Couaraze de Laa 193

LES PSAUMES GASCONS DE PEY DE GARROS, par G. B. 204

DE LA NOBLESSE UTÉRINE, par J. Noulens 206

LA FRONDE AU VILLAGE OU UNE TEMPÊTE DANS UN VERRE D'EAU *(premier article)*, par M. Béchade-Labarthe, membre de la Société française d'archéologie 218

PHILOSOPHIE DE LA PRIÈRE, DE M. LAURENTIE, par M. Ph. Tamizey de Larroque 221

MORT ÉDIFIANTE DU R. P. DE MONT DANS LE MADURÉ, par M. de Mont de Benque 225

CORRESPONDANCE ; — *Lettre de M. le comte Alexis de Chasteigner*. 232

NÉCROLOGIE ; — *Marie-Paule-Camille de Bourdeaux-Castera, baronne de Captan* 233

LAMENTO (*Poésie*), par M. Denis de Thezan 234

MÉMOIRE SUR LES FOUILLES DE NÉRAC, par M. J.-F. Samazeuilh. 263, 345, 426, 435

CRIMES ET JUSTICE DANS LE PAYS DE BÉARN, par M. V. Lespy 290

LES TEMPLIERS DE GAV[illegible] ar M. Ph. Tamizey de Larroque ... 297

NOTE GÉNÉALOGIQU[illegible] EAN DE POINTIS, par J. Noulens .. 301

LES GASCONS CÉLÈBI[illegible] DE SAUVIAC), par M. Cénac Moncaut 305, 372, 416, 535, 609

ÉRECTION ET EXTINCTION [illegible] AIRIE D'ANTIN, par J. Noulens. 311

Pages.

BIBLIOGRAPHIE. — *De l'argumentation de Platon contre la poésie imitative, épique et dramatique*, par M. Ch. Dabas. — *Mémoire sur quelques poésies de Saint-Ephrem*, par le même. — *A propos de Shakespeare ou le nouveau livre de Victor Hugo.*

Examen de ces trois brochures, par M. Ph. Tamizey de Larroque... 320

POÉSIES, par M. Denis de Thezan..... 334

PAGE D'ALBUM CRAYONNÉE SUR LA TERRASSE D'ARCACHON, par J. Noulens..... 336

GLANURES, par M. Ph. Tamizey de Larroque.... ..... 337, 428

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE BENQUE, par M. de Mont de Benque..... ..... 357, 472

M. GRATIOLET, par J. Noulens..... 379

BIBLIOGRAPHIE ; — *De la Renaissance des lettres à Bordeaux*, par M. Philippe Tamizey de Larroque 380

GALERIE POURTALÈS, par M. Denis de Thezan..... 387

HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA BIGORRE, PAR M. BASCLE DE LAGRÈZE : — Examen de M. Ph. Tamizey de Larroque..... 393

CHACUN A SA PLACE, par M. Denis de Thezan..... 455

DES LANDES AUX PYRÉNÉES, par le Dr Sorbets..... 460, 615

ARMES DE QUELQUES FAMILLES ILLUSTRÉES DANS LES ARTS ET LES LETTRES, par M. J. N..... 428

COURRIER DES ARTS ET DES VENTES, par M. J. N..... 470

RÉSUMÉ GÉNÉALOGIQUE DE MONT, par M. Cy. de Mont de Benque... 472

ADDITION ET CORRECTION POUR LA NOTE GÉNÉALOGIQUE SUR LA MAISON DE SAINT-JEAN DE POINTIS, par M. J. N. 485

RECONSTRUCTION D'UNE AILE DES TUILERIES, CONSTRUITE PAR HENRI IV, par J. N..... 490

LES TEMPLIERS DE GAVARNIE, par M. A. Curie-Seimbres..... 493

LA GUIENNE MILITAIRE, PAR LÉO DROUYN ; — Examen de M. Ph. Tamizey de Larroque..... 509

NOTES GÉNÉALOGIQUES : — DE PAULO *(en Languedoc)*, et DE FORGUES *(en Bigorre)*, par M. J. Noulens..... 543

CATALOGUE DES CHEVALIERS CROISÉS, TEMPLIERS, HOSPITALIERS, TEUTONIQUES, etc., par M. Denis de Thezan..... 547

COURRIER DES ARTS ET DES VENTES, par M. J. N..... 557, 628

SPORT, par M. Felton..... 564

GLADIATEUR, par J. Noulens..... ... 565

Pages.

HISTOIRE DE LA VILLE DE PERPIGNAN, par M. Éd. de Barthélemy. 574

RÉSUMÉS GÉNÉALOGIQUES ; — *De Solminihac;* — *De Courtray de Pradel;* — *De Bruet;* — *De Vaqué de Vidost*, par J. Noulens. 586

RELEVÉ GÉNÉRAL DES CHEVALIERS CROISÉS, FORMANT UN ENSEMBLE DE SEPT MILLE NOMS EN SUS DES SEPT CENTS INSCRIPTIONS DE VERSAILLES, par M. Denis de Thezan..... 590

L'ŒUVRE PRIVILÉGIÉE D'UN MOURANT, par M. J. Noulens..... 597

MISCELLANÉES ; — par M. J. Noulens..... 602

LA DESCRIPTION ET ORDRE DU CAMP ET FESTIEMENT, ET IOUSTES DES TRES, CHRESTIENS ET PUISSANTS ROYS DE FRANCE ET D'ANGLETERRE, par M. G. Brunet ; — Examen de M. Philippe Tamizey de Larroque..... 606

257

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Widener Library
3 2044 098 671 902